

BULLETIN  
DE  
L'INSTITUT  
ARCHÉOLOGIQUE  
LIÉGEOIS

TOME XCVII

1985

Édité avec l'appui du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Culture  
et du Service Culturel de la Province de Liège

LIÈGE  
MAISON CURTIUS

BULLETIN  
DE  
L'INSTITUT  
ARCHÉOLOGIQUE  
LIÉGEOIS

TOME XCVII

1985

Édité avec l'appui du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Culture  
et du Service Culturel de la Province de Liège

LIÈGE  
MAISON CURTIUS

BULLETIN  
DE  
L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

le chanoine Nicolas Henrotte (1811-1897) <sup>(3)</sup>, Bormans parvint à dénombrer quatre modèles différents qui furent successivement utilisés de 1619 environ à 1794.

Nous ne reviendrons pas sur les trois premiers modèles (fig. 1-2), nous renverrons à l'article de Bormans et au catalogue d'une exposition récente qui établit l'état des recherches <sup>(4)</sup>. Je rappellerai cependant que nos connaissances sur les trois premiers types sont incomplètes, car de nombreuses questions demeurent sans réponse en raison du laconisme



Fig. 1. — Frontispice du calendrier du chapitre cathédral de Liège, premier modèle (vers 1619-1625), épiscopat de Ferdinand de Bavière (1612-1650).  
Bruxelles, Cabinet des Estampes de la Bibliothèque royale.

Copyright Musée d'Art religieux et d'Art mosan.

<sup>(3)</sup> Au décès du chanoine Henrotte, sa collection aboutit à l'abbaye de Val-Dieu. Grâce à l'amabilité du père Abbé, nous avons pu retrouver la série de calendriers du troisième type. Ce sont en réalité des fragments, tous dépourvus du frontispice décoré. Dans cette même abbaye, nous avons retrouvé une vue de Liège, fragment d'un calendrier du premier type. Cette gravure est probablement celle de la collection Henrotte et qui est signalée par A. DEJARDIN, *op. cit.*, t. 4, 1860, p. 254 et par S. BORMANS, *op. cit.*, p. 191.

<sup>(4)</sup> Cfr note 2. Catalogue de l'exposition *Le calendrier des chanoines tréfonciers de l'ancienne cathédrale Saint-Lambert de Liège*. Liège, décembre 1982 - février 1983.

MATHIAS CLERCX  
ET LA GENÈSE DU DERNIER CALENDRIER  
DES CHANOINES TRÉFONCIERS  
DE LA CATHÉDRALE SAINT-LAMBERT  
DE LIÈGE (1729-1736-1794)

par Marc BOUCHAT

De nombreux chapitres de l'Empire, principalement Outre-Rhin, faisaient imprimer chaque année un calendrier orné des armoiries de l'évêque et de celles des membres du chapitre (1). La cathédrale Saint-Lambert de Liège adopta cet usage dans les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle et le conserva jusqu'en 1794.

Quelques études furent consacrées au calendrier de Liège, parmi lesquelles on retiendra particulièrement celle de Stanislas Bormans (2). En se basant essentiellement sur la collection de calendriers réunie par

---

(1) L'origine des calendriers des chapitres impériaux remonterait au 16<sup>e</sup> siècle. Ceux-ci n'étaient pas uniquement réservés aux chapitres cathédraux ; certaines collégiales ou abbayes imprimaient également des calendriers. On consultera à titre d'exemple W. DIEPENBACH, *Die Wappenkalender des Mainzer Domkapitels*, dans *Mainzer Zeitschrift*, t. 28, 1933, p. 21-24 et pl. 1. W. TACK, *Die Wappenkalender des Paderborner Domkapitels*, dans *Westfälische Zeitschrift*, t. 105, 1955, p. 191-217 (contient une bibliographie pour les calendriers des chapitres de Munster, Mayence et Spire). Sur le calendrier du chapitre de Cologne, on verra le catalogue de l'exposition *Kurfürst Clemens August*, château de Brühl, 1961, p. 177-178, fig. 56-57. Sur celui d'Aix-la-Chapelle, on verra le catalogue de l'exposition *Johann Joseph Couven, Ein Architekt des 18. Jahrhunderts zwischen Rhein und Maas*, Aix-la-Chapelle, 1983, p. 19 et 22.

(2) A. DEJARDIN, *Recherches sur les cartes de la principauté de Liège et sur les plans de la ville*, dans *B.I.A.L.*, t. 4, 1860, p. 254, t. 13, 1877, p. 583. S. BORMANS, *Les calendriers de la cathédrale Saint-Lambert*, dans *Le Bibliophile belge*, 2<sup>e</sup> année, 1866, p. 188-199. X. de THEUX de MONTJARDIN, *Bibliographie liégeoise*, 2<sup>e</sup> partie, Bruxelles 1867, p. 557-558. T. GOBERT, *L'imprimerie à Liège sous l'Ancien Régime*, dans *B.I.A.L.*, t. 47, 1922, p. 114-118. L. T(HIRY), *Le calendrier des chanoines Tréfonciers*, dans *Le Vieux Liège*, décembre 1936, p. 116. Mère Marie-Henri (M. BRIBOSIA), *L'iconographie de Saint-Lambert*, dans *B.C.R.M.S.*, t. 6, 1955, p. 183-184.

dans le fonds du *Conseil privé, rapports avec la France*, aborde des sujets divers : politiques, diplomatiques, artistiques... Dans ce dernier domaine, on y voit Mathias Clercx se préoccuper de la construction et de la décoration de son château d'Aigremont mais aussi de l'affaire des six chandeliers monumentaux de la cathédrale<sup>(9)</sup>. Elle nous livre surtout de nombreuses indications sur la lente élaboration du dernier modèle du calendrier de la cathédrale de Liège.

Le premier signe d'une volonté du chapitre de Liège de changer de calendrier date du 7 janvier 1729 : *Domini mei considerantes perillustris hujus capituli calendarium obsoletae et inelegantis esse formae, censent aliorum capitulorum cathedralium calendaria esse revidenda, ut ex eorum exemplaribus quid pro novo decentiori et elegantiori formae calendario conficiendo agendum foret, despici possit*<sup>(10)</sup>. Démodé et disgracieux, on comprend le jugement du chapitre à propos de son calendrier qui, si l'on croit Bormans, était octogénaire (fig. 2). Le 21 janvier, il fut décidé d'envoyer à *de la Rocque, peintre de Bonne* un calendrier *qui a été fait cy devant a ce sujet pour en faire un en petit de son invention selon ce qui luy sera marqué a ce sujet de la part de Mesdits Seigneurs*<sup>(11)</sup>. Nous ignorons malheureusement tout de cette première esquisse et du travail du peintre de Bonn Stéphane-Laurent de la Rocque<sup>(12)</sup>. Le 18 janvier 1730, le chapitre cathédral agréait le dessin du nouveau calendrier *mutatis mutandis*<sup>(13)</sup> et chargeait les Directeurs de s'informer sur le coût de la gravure en taille-douce. Cette première tentative n'aboutit pas, le chapitre confia alors à Mathias Clercx la tâche d'entreprendre d'autres démarches à Paris. Il fut choisi, semble-t-il, parce qu'il pouvait bénéficier sur place des bons offices de son neveu

---

1910, t. 2, p. 281; 1921, t. 2, p. 143; 1924, t. 2, p. 140. B. LHOIST-COLMAN, P. COLMAN, *Les goûts de Lambert Clercx, liégeois de Paris sous Louis XIV en matière d'ameublement*, dans *Le Vieux-Liège*, t. 14, n<sup>os</sup> 178-179, 1972, p. 162-163. IDEM, *Le château d'Aigremont, I. Construction, aménagements et remaniements*, dans *B.C.R.M.S.*, t. 5, 1975-1976, p. 117 et 127, note 120.

<sup>(9)</sup> P. COLMAN, *L'orfèvrerie religieuse liégeoise du XV<sup>e</sup> siècle à la Révolution*, t. 1, Liège, 1966, p. 80.

<sup>(10)</sup> A.É.L., *Cathédrale. Secrétariat*, 72, fol. 111.

<sup>(11)</sup> A.É.L., *Ibidem*, fol. 113 v<sup>o</sup>.

<sup>(12)</sup> Stéphane-Laurent de la Rocque, peintre français, travailla à la Cour de Clément-Auguste de Bavière, notamment au château de Brühl, proche de la ville de Bonn où l'artiste résidait vraisemblablement. On verra le catalogue de l'exposition *Kurfurst Clemens August, château de Brühl*, 1961, p. 131 et 134.

<sup>(13)</sup> A.É.L., *Ibidem*, 72, fol. 203.

des sources et de la rareté des exemplaires conservés le plus souvent à l'état de fragments <sup>(5)</sup>. Cela n'est heureusement pas le cas pour le dernier modèle de calendrier de Saint-Lambert, employé de 1736 à 1794 et que nous allons présenter.

## 1. La genèse 1729-1736

Ce modèle est mieux connu : de nombreux exemplaires sont conservés tant dans les collections privées que publiques <sup>(6)</sup>. La matrice du calendrier de même que les plaquettes de cuivre gravées, figurant les armoiries des chanoines en fonction à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, sont conservées au Musée d'Art religieux et d'Art mosan de Liège <sup>(7)</sup>; le fait est assez rare et il convenait de le souligner. Un tableau signé *F. Destain f. 1733*, généralement considéré comme le modèle du dernier calendrier, se trouve aujourd'hui au Musée d'Ansembourg de Liège (fig. 3-4).

Jusqu'à présent, seules les conclusions capitulaires de la cathédrale fournissaient les renseignements sur l'histoire de ce calendrier. La découverte de documents inédits aux Archives de l'État à Liège nous a permis de connaître plus en détail sa lente élaboration et de déterminer le rôle important joué par Mathias Clercx, chanoine et écolâtre de Saint-Lambert. Elle nous autorise surtout à revoir l'attribution de la peinture signée Destain. Cette *nouvelle* source comprend une série de lettres échangées entre Mathias Clercx et Étienne Porlier, mari de sa nièce Marie-Anne Clercx, habitant Paris <sup>(8)</sup>. Cette correspondance, conservée

---

<sup>(5)</sup> Un exemplaire complet millésimé de 1663 est conservé aux A.É.L. (*Cartes et plans*, n° 677). Il s'agit vraisemblablement de l'exemplaire mentionné par BORMANS (*op. cit.*, p. 193-194) et DEJARDIN (*op. cit.*, t. 13, 1877, p. 583) appartenant initialement à la collection Henrotte.

<sup>(6)</sup> Un exemplaire de 1783 est conservé au Musée d'Art religieux et d'Art mosan de Liège (Catalogue de l'exposition *Le calendrier des tréfonciers...*, n° 6, p. 17), quatre au Musée Curtius, des années 1762, 1782, 1783 et 1794 (J. PHILIPPE, *Catalogue des peintures de l'Ecole liégeoise, XV-XIX<sup>e</sup> siècle*, Liège, 1955, p. 32-33) et deux aux Archives de l'Etat à Liège (1768; indéterminé, épiscopat de Ch. d'Oultremont).

<sup>(7)</sup> Catalogue de l'exposition *Le calendrier des tréfonciers...*, n° 8 à 12, p. 19 et 21. Cfr annexe II.

<sup>(8)</sup> Sur la famille Clercx et principalement Lambert et Mathias, on consulera J. de THEUX de MONTJARDIN, *Le chapitre de Saint-Lambert à Liège*, t. 3, Bruxelles, 1871, p. 353-354. *Annuaire de la Noblesse de Belgique*, 1886, p. 40-48; 1890, t. 2, p. 432;

informe le grand-écolâtre que lorsque *le dessein que vous faites faire Monsieur (Mathias Clercx) sera finis et que vous m'aurez marqué la grandeur qu'il dit avoir, je chercheray entre les habils graveurs...* (15). Porlier n'avait donc mission que de trouver un graveur apte à reproduire un projet qui avait reçu une agrégation partielle du chapitre cathédral. Mais s'agit-il toujours de celui de Stéphane-Laurent de la Rocque ? Rien ne permet de confirmer cette hypothèse. Par la suite, la charge confiée à Porlier change ; le 11 juin 1730, il informe Clercx qu'il est à la recherche d'un peintre. Parmi plusieurs candidats dont il ne cite pas les noms, demandant tous la même somme de 300 livres pour la réalisation d'un nouveau projet, Porlier retient plus particulièrement la candidature de *Van Lon peintre du Roy* (16). Dans cette lettre, il accuse réception d'un dessin de calendrier envoyé le 31 mai et qui servira de modèle au nouveau projet. Nous savons peu de chose sur cette nouvelle œuvre sinon qu'elle comprenait un grand pavillon abritant les armoiries de l'évêque. Par l'intermédiaire de Porlier, le peintre parisien demande quelques précisions, notamment sur les six blasons des provinces, sur les fleuves et leur symbole, sur le cartouche comprenant l'inscription *Nomina, Cognomina...* Il réclame également une vue bien dessinée de la ville de Liège et s'interroge sur la signification de l'église que porte saint Materne (symbole ou édifice réel ?) (17). Ces commentaires se rapportent au dessin joint à la lettre de Mathias Clercx et dont nous n'avons pas de trace. Le chapitre de Saint-Lambert suivit le conseil de son intermédiaire parisien et confia à Van Lon le soin de réaliser le nouveau projet.

Il nous paraît opportun de nous pencher maintenant sur l'identification de ce peintre. La correspondance entre Porlier et Clercx nous apprend qu'il était peintre du roi et qu'il accusa un certain retard dans l'exécution du projet de calendrier en raison de travaux qui l'occupaient

---

pas été retrouvé. Quant au graveur, nous l'identifions à Pierre Fillæul, actif à Paris vers 1730-1750. L. BURCHARD, *Sub verbo Fillæul*, dans *A.L.B.K.*, t. 11, Leipzig, 1915, p. 568-569.

(15) A.E.L., *Conseil privé*, 532, *lettre d'Etienne Porlier à Mathias Clercx, datée de Paris le 31 mai 1730*.

(16) A.E.L., *Ibidem*, *lettre d'Etienne Porlier à Mathias Clercx, datée de Paris le 11 juin 1730*.

(17) Cfr *infra*, p. 26, note 69.



Fig. 2. — Frontispice du calendrier du chapitre cathédral de Liège, troisième modèle (vers 1647-1735), épiscopat de Jean Louis d'Elderem (1688-1694). Liège, Bibliothèque de l'Université.

Copyright Université de Liège.

Étienne Porlier. La première lettre conservée est datée du 14 mai 1730, elle nous apprend que Porlier s'est acquitté de la commission qui lui a été confiée à propos du calendrier : *... , je me suis adressé pour cet effet à un des mes amis qui connoit très particulièrement M. de Cotte premier architecte du Roy qui a donné le mémoire cy joint, il a promis d'indiquer un habil homme qui ne serat point cher. Je ne me suis point contenter de cela. J'ay veu le nommé Filieu graveur qui a fait les deux grands cartouches du plan de Paris que vous aves, il a fait aussi le portail de Notre-Dame qui se voit a la marge a gauche et l'hotel de Soubise qui se voit a la marge droite comme vous pourez juger par vous meme de son ouvrage. Vous aurez la bonté de me mander si je dois me servir de luy ou de celui que M. de Cotte me procurera* <sup>(14)</sup>. Le 31 mai suivant, Porlier

<sup>(14)</sup> A.É.L., *Conseil privé*, 532, lettre d'Étienne Porlier à Mathias Clercx, datée de Paris, le 14 mai 1730. Le premier architecte du Roi dont parle la lettre est bien entendu Robert de Cotte (1656-1735). Le mémoire mentionné dans la lettre n'a malheureusement

y parvenir tant pour l'architecture qui n'est point son fait que pour les modèles qu'il a falu chercher pour les attitudes de la Ste Vierge, des Sts Evêques et des fleuves... (22). Le 10 janvier, la peinture est enfin envoyée à Liège par le *carosse de Sedan* en même temps qu'un modèle de chandelier, autre affaire dont Porlier avait la responsabilité (23). Hélas, le projet de van Loo déplut au chapitre cathédral de Liège; Etienne Porlier en est mortifié mais il reconnaît, en bon courtisan, qu'il est dommage que *le peintre, pour perfectionner son tableau ait si peu pensé à l'ouvrage pour lequel il etoit destiné* (24). Van Loo répondit point par point aux critiques qui lui étaient adressées. La lettre est perdue mais Porlier résume heureusement ces justifications et nous comprenons mieux la déconvenue des Liégeois. Ils reprochent essentiellement à l'auteur du tableau d'avoir privilégié la composition générale au détriment de la lisibilité des armoiries (25). Dès le mois de juillet, le chapitre de Saint-Lambert est déterminé à faire exécuter un nouveau projet plus conforme à ses vœux. Porlier suggère alors un compromis : garder le modèle de van Loo, le simplifier et diminuer la taille des figures afin d'augmenter celles des armoiries et par ce moyen, abaisser le coût de la gravure. Il précise qu'il ne serait pas nécessaire de refaire une nouvelle peinture mais qu'un dessin marquant les simplifications suffirait (26). N'ayant pas trouvé entière satisfaction à Paris, le chapitre de Liège commanda alors un nouveau projet à un peintre installé à Liège, François Destain. Nous ignorons la date précise de ce nouveau choix, sans doute après juillet 1731. Nous pouvons imaginer les difficultés rencontrées par les chanoines pour trouver un nouveau peintre, ce qui expliquerait le long moment qui s'écoula entre l'éviction du projet de van Loo et l'acceptation de celui de Destain, le 4 septembre 1733 (27). On identifie habituellement cette dernière œuvre à la peinture

---

(22) A.É.L.. *Ibidem*, lettre d'Etienne Porlier à Mathias Clercx, datée de Paris, le 1<sup>er</sup> janvier 1731.

(23) Cfr *supra*, p. 8.

(24) A.É.L.. *Ibidem*, lettre d'Etienne Porlier à Mathias Clercx, datée de Paris, le 16 février 1731.

(25) A.É.L.. *Ibidem*, lettre d'Etienne Porlier à Mathias Clercx, datée de Paris, le 9 juin 1731.

(26) A.É.L.. *Ibidem*, lettre d'Etienne Porlier à Mathias Clercx, datée de Paris, le 27 juillet 1731.

(27) A.É.L.. *Cathedrale. Secrétariat*, 74, fol. 9. Nous n'avons pas retrouvé dans les conclusions capitulaires la mention du contrat ni d'un acte notarié : les protocoles du

au château de Fontainebleau jusqu'en novembre 1730 <sup>(18)</sup>. Grâce à l'obligeance de MM. Pierre Rosenberg, Conservateur au Département des Peintures du Musée du Louvre et Jean-Pierre Samoyault, Conservateur en chef du Musée national du château de Fontainebleau, nous avons pu identifier ce peintre à Jean-Baptiste van Loo (1684-1745), frère aîné du célèbre Carle <sup>(19)</sup>.

Pour commencer son travail, van Loo avait besoin d'une vue de la ville de Liège, que Porlier réclame le 11 juin. Neuf jours plus tard, Mathias Clercx écrit à Xhrouet afin de lui demander *une vue de la ville de Liège en petit pour placer dans leur calendrier* <sup>(20)</sup>. C'est vraisemblablement ce dessin que commente Porlier le 7 septembre : *la vue de la ville de Liège qui est un morceau au dire des connoisseurs des mieux distingués* <sup>(21)</sup>. Muni des éléments nécessaires à son travail, van Loo commence à peindre au mois de septembre ; avant la fin de l'année, il avait achevé le projet. Il reçut en deux fois, le 29 décembre 1730 et le 10 janvier 1731, le paiement de son travail, soit 300 livres. Porlier ne cacha pas sa satisfaction : *je ne vous diray rien pour vous laisser le plaisir de la surprise. Ce que je crois cependant pouvoir vous marquer c'est qu'il est du gout de tous ceux qui l'on veu, vous jugerez Monsieur par l'ouvrage quel temps il a falu pour l'exécuter. Le peintre assure que c'est un travail de trois mois sans discontinuer ce qui me paroît pas invraisemblable sans compter la dépense qu'il a été obligé de faire pour*

---

<sup>(18)</sup> A.E.L., *Ibidem*, lettres d'Étienne Porlier à Mathias Clercx, datées de Paris, les 7 octobre et 8 novembre 1730.

<sup>(19)</sup> En 1730-1731, Jean-Baptiste van Loo travailla au château de Fontainebleau, à la restauration de la galerie François I, alors appelée galerie des Réformés. Il avait le peintre Chardin parmi ses collaborateurs. Cfr *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture*, t. 2, 1854, p. 432. L'œuvre de Jean-Baptiste van Loo est mal connu en raison peut-être de la célébrité acquise par son frère cadet Carle (1705-1765). Sur Carle, on consultera le catalogue de l'exposition *Carle van Loo, premier peintre du Roi*, Nice, Clermont-Ferrand, Nancy, 1977.

<sup>(20)</sup> A.E.L., *Ibidem*, brouillon de lettre de Mathias Clercx à Xhrouet, datée du 20 juin 1730. Il n'a pas été possible d'identifier cet artiste avec certitude, un prénom n'étant pas mentionné dans la lettre de Mathias Clercx. Il pourrait s'agir de Mathieu (1647-1731), de Mathieu-Antoine (1672-1747), de Servais-Albert (1673-1739) ou de Joseph (1711-1749). Cfr J. BERGER, *Biographies et généalogies spadoises. 1, la famille Xhrouet de Spa*, Bruxelles, 1947. Catalogue de l'exposition *Dessins et lavis spadois (1559-1815)*, Spa, 1966, p. 14-16.

<sup>(21)</sup> A.E.L., *Ibidem*, lettre d'Étienne Porlier à Mathias Clercx, datée de Paris, le 7 septembre 1730.

en camaïeu aujourd'hui conservée au Musée d'Ansembourg de Liège, signée *F. Destain f. 1733* (fig. 3-4) <sup>(28)</sup>. Nous reviendrons plus loin sur cette question.



Fig. 4. — Détail de la partie supérieure.

*Copyright auteur.*

notaire J. B. Proisme, secrétaire du chapitre à cette époque ne sont pas conservés. Suite à une requête du peintre, en vue d'obtenir une augmentation du prix de son travail, le chapitre décidait qu'il devait se contenter du prix convenu précédemment (A.É.L., *Ibidem*, 74, fol. 11 v°; 113, non folioté, à la date). Nous ne connaissons malheureusement pas le montant du prix convenu.

<sup>(28)</sup> Peinture en camaïeu beige, rehaussée pour les carnations, toile, 150 × 75 cm, signée et datée dans l'angle inférieur droit. Sur cette peinture, on verra M. DEFLANDRE, *Un chef-d'œuvre de la peinture liégeoise au XVIII<sup>e</sup> siècle*, dans *C.A.P.L.*, 31<sup>e</sup> année, n° 2, avril-mai 1940, p. 25-32. IDEM, *Une œuvre remarquable de l'art calendaire wallon, le calendrier mural des anciens chanoines tréfonciers de Liège*, 6 feuilles dactylographiées, s.l.n.d. J. PHILIPPE, *La contribution wallonne à la peinture dite flamande*, Liège, 1948, p. 23 et pl. XII. IDEM, *Catalogue des peintures de l'École liégeoise...*, p. 32-33. IDEM, *Notes sur des peintres liégeois du XVIII<sup>e</sup> siècle*, dans



Fig. 3. — Projet pour le dernier calendrier du chapitre cathédral de Liège, signé et daté *F. Destain f. 1733*. Liège, Musée d'Ansembourg.  
*Copyright A.C.L., Bruxelles*



Fig. 5. — Calendrier du chapitre cathédral d'Hildesheim, évêché de Clément Auguste de Bavière (1724-1761), année 1755.  
*Copyright Stadtarchiv Hildesheim.*

Après l'acceptation du projet liégeois par le chapitre de Saint-Lambert, les tableaux de Destain et de van Loo furent alors envoyés à Paris où ils arrivèrent le 22 décembre 1733 <sup>(29)</sup>. Cela permit à Etienne Porlier de constater que *ce sont deux morceaux bien différents et qu'il ne fault pas voir ensemble, que celui de Paris efface entièrement celui de Liège et que quoy que le peintre y ait presque tout pillé, la meme grace, l'ame, la noblesse, la vivacité ne s'y rencontrent pas et que vous avez fort bien fait de me renvoyer celui de Paris dont les graveurs font un grand cas et dont ils ne serviront pour ranimer toutes les figures de celui de Liège* <sup>(30)</sup>. Le grand-écolâtre avait également envoyé le calendrier du chapitre cathédral d'Hildesheim (fig. 5) vraisemblablement afin qu'il serve d'exemple pour la composition de celui de Liège. Porlier, manifestant l'avis général de son entourage, ne le trouve pas à son goût : lui qui avait soutenu l'élégante peinture de van Loo ne pouvait évidemment pas cautionner un modèle aussi démodé, lourd, en un mot, provincial. Mathias Clercx convient toutefois de la supériorité du projet parisien : *c'est aussi Monsieur ce qui me porte a vous le renvoyer afin que le graveur qui seroit employé pour en faire l'estampe put se servir de cet excellent modèle pour en ranimer les figures... sans néanmoins en changer aucunement le dessin, la disposition ni l'attitude* <sup>(31)</sup>. Ces passages de la correspondance nous prouvent donc que François Destain avait la peinture de van Loo sous les yeux lorsqu'il entreprit de réaliser la peinture de son projet, Porlier parle même de pillage. Il restait à Porlier la préoccupation de trouver un graveur. Nous avons vu que Pierre Fillœul avait été pressenti dès le mois de mai 1730 <sup>(32)</sup>. L'année suivante, un autre graveur est contacté : Poilly mais son *grand age* fit craindre au chapitre cathédral qu'il n'exécutât pas le travail personnel-

---

C.A.P.L., janvier-août 1963, p. 40-41. Cette peinture a figuré aux expositions des *Princes-évêques de la principauté de Liège*, Liège, 1937, n° 253 ; *Le siècle des lumières dans la principauté de Liège*, Liège, 1980, n° 380, p. 189 ; *Le calendrier des chanoines Tréfonciers...*, n° 4, p. 15-17.

<sup>(29)</sup> A.E.L., *Conseil privé*, 532, lettre d'Étienne Porlier à Mathias Clercx, datée de Paris, le 22 décembre 1733.

<sup>(30)</sup> A.E.L., *Ibidem*, lettre d'Étienne Porlier à Mathias Clercx, datée de Paris, le 1<sup>er</sup> janvier 1734.

<sup>(31)</sup> A.E.L., *Ibidem*, lettre de Mathias Clercx à Etienne Porlier, datée du 9 janvier 1734.

<sup>(32)</sup> Cfr *supra*, p. 9-10.

*animer les figures et donner toute la grace qu'il lui sera possible a quoi lui pourra servir la peinture faite a Paris qui est un excellent modèle...* (37). Le contrat entre les deux parties, Louis Desplaces et le chapitre de Liège représenté par Étienne Porlier, fut établi le 8 février suivant devant maître Delafosse, notaire à Paris (38), acte dont une copie fut envoyée au grand-écolâtre qui la reçut le 18 février suivant (39).

Étape suivante dans l'élaboration du nouveau calendrier, le choix du papier et de l'imprimeur. Parmi ceux qu'il avait contactés, Porlier retint plus particulièrement les candidatures de Laslement, imprimeur de la Bibliothèque du roi et Padeloup, relieur de la Chambre du roi (40). Le premier devait se charger de l'impression même, alors que le second devait réaliser l'assemblage et le collage des trois feuilles constituant le calendrier et des armoiries. Une remise de prix fut demandée : 510 livres pour une rame de papier Grand Aigle (0,74 × 1,05 m) pour l'impression du calendrier, 18 livres pour une rame et quatre mains de petit papier (impression des armoiries), 450 livres pour l'impression de 1000 calendriers et 14 livres pour celle des armoiries de 200 calendriers soit une somme totale de 1292 livres (41). Durant ce temps, la gravure du calendrier avançait. Le 25 septembre 1735, le chapitre cathédral, informé que Louis Desplaces était au tiers du travail, envoyait une lettre de change de 1535 livres pour faire les avances nécessaires du second tiers de la somme convenue comme le stipulait le contrat (42). Le versement de cette somme fut enregistré par un acte passé chez le notaire Delafosse le 9 octobre suivant (43). Enfin, le 15 septembre 1735,

---

(37) A.É.L., *Ibidem*, brouillon de lettre de Mathias Clercx à Étienne Porlier, datée du 30 janvier 1734.

(38) Arch. Nat., *Minutier central des notaires de Paris*, X, 428, notaire Delafosse, 8 février 1734 (Annexe I), partiellement publié par M. RAMBAUD, *op. cit.*, t. 2, Paris, 1971, p. 769.

(39) A.É.L., *Ibidem*, brouillon de lettre de Mathias Clercx à Étienne Porlier, datée du 18 février 1734. Cette copie n'a pas été retrouvée.

(40) Il s'agit vraisemblablement d'Antoine Michel Padeloup (1685-1758) qui succéda à Luc-Antoine Bouet en 1712 dans la fonction de relieur ordinaire du roi. Cfr le catalogue de l'exposition *La Réserve précieuse. Naissance d'un département de la Bibliothèque royale*, Bruxelles, 1961, p. 175-176.

(41) A.É.L., *Ibidem*, lettre d'Étienne Porlier à Mathias Clercx, datée de Paris, le 30 avril (1734).

(42) A.É.L., *Cathédrale, Secrétariat*, 74, fol. 120 v<sup>o</sup>.

(43) Arch. Nat., *Ibidem*, 9 octobre 1734, mentionné dans M. RAMBAUD, *op. cit.*, t. 2, p. 770.

lement ; il fut finalement écarté au début de l'année 1734 <sup>(33)</sup>. Sur une suggestion de Porlier, les chanoines fixèrent leur choix sur Tardieu, graveur de l'Académie de Paris <sup>(34)</sup>. Peu de temps après, cet artiste se désistait sans que nous en connaissions la raison mais recommandait Louis Desplaces. Ce dernier acceptait le travail *tant pour graver le calendrier et les armes avec leurs inscriptions et celles qui seront nécessaires pour les armes qu'il faudra graver séparément pour pouvoir les découper et les appliquer à l'instar de celles de Hildesheim* <sup>(35)</sup>. Il avait fallu quatre ans pour trouver les personnes satisfaisant les *desiderata* du chapitre, période durant laquelle le prix de la gravure était passé de 2200 livres en 1730 à 4600 livres en 1734 <sup>(36)</sup>. Le 30 janvier 1734, Mathias Clercx envoyait à Paris une lettre de change de 1600 livres et confiait à son neveu le soin de faire établir un contrat par écrit par lequel Desplaces s'obligeait *au moien de la somme a convenir et a paier aux termes fixés de graver notre calendrier avec les armes, de fournir les planches de cuivre nécessaires et d'avoir achevé le tout au tems présent qui sera le plus court que vous pouré, de graver ledit calendrier suivant le dessein vous envoyé bien entendu qu'il devra*

---

<sup>(33)</sup> A.É.L., *Ibidem*, lettre de Poilly à M. Villette habitant rue Sœurs de Hasque à Liège, datée de Paris, le 6 mai 1731 ; lettre d'Etienne Porlier à Mathias Clercx, datée de Paris, le 27 juillet 1731 ; *Ibidem*, datée de Paris, le 1<sup>er</sup> janvier 1734. Il pourrait s'agir soit de François III dit le jeune (1671-1741) soit de Nicolas dit le jeune (1675-1747). Cfr LOTTE PULVERMACHER, *Sub verbo Poilly*, dans *A.L.B.K.*, t. 27, Leipzig, 1933, p. 193-194.

<sup>(34)</sup> A.E.L., *Ibidem*, lettre d'Etienne Porlier à Mathias Clercx, datée de Paris, le 1<sup>er</sup> janvier 1734 ; *Cathédrale. Secrétariat*, 74, fol. 46 v<sup>o</sup> ; *Conseil privé*, 532, lettre de Mathias Clercx à Etienne Porlier, datée du 9 juin 1734. Sur Tardieu, vraisemblablement Nicolas Henri (1674-1749), on verra : R. PORTALIS et H. BERARDI, *Les graveurs du XVIII<sup>e</sup> siècle*, t. 3, Paris, 1882, p. 581-583. *Sub verbo Tardieu*, dans *A.L.B.K.*, t. 32, Leipzig, 1938, p. 444. *Archives de l'Art français*, t. 4, p. 49 sv. (Notice A. Tardieu).

<sup>(35)</sup> A.E.L., *Conseil privé*, 532, lettre d'Etienne Porlier à Mathias Clercx, datée de Paris, le 15 juin 1734. Sur Philippe-Louis Desplaces (1682-1739), on verra R. PORTALIS, H. BERARDI, *op. cit.*, t. 1, Paris, 1880, p. 748-750. L. BURCHARD, *Sub verbo Louis Desplaces*, dans *A.L.B.K.*, t. 9, Leipzig, 1913 ; p. 144. M. ROUX, *Inventaire du fonds français, graveurs du XVIII<sup>e</sup> siècle*, t. 7, Paris, 1951, p. 73-119. M. RAMBAUD, *Documents du Minutier central concernant l'histoire de l'art (1700-1750)*, t. 1, Paris, 1965, p. 145-147 et 592-593. Fr. d'AMAT, *Sub verbo Louis Desplaces*, dans le *Dictionnaire de biographie française*, t. 10, Paris, 1965, col. 1526.

<sup>(36)</sup> 2000 livres pour la gravure et 200 livres pour les cuivres (A.E.L., *Conseil privé*, 532, 11 juin et 7 septembre 1730), 2500 livres pour la gravure du calendrier sans les armoiries et 3000 livres pour le travail complet (A.E.L., *Ibidem*, 1<sup>er</sup> janvier 1734), 3800 livres pour la gravure du calendrier et 4600 livres pour le tout (A.É.L., *Ibidem*, 15 janvier 1734).

un acte passé chez le même notaire accusait le versement du dernier tiers et concluait le marché entre Louis Desplaces et le chapitre cathédral de Liège (44). On peut supposer que la gravure du calendrier *sensu stricto* était pratiquement achevée avant le 15 juin ; à cette date, Porlier renvoyait à Liège les deux peintures (celles de van Loo et de Destain) *avec un modèle de celui que j'ay fais graver icy suivant les ordres* (45). A ce moment, Desplaces était occupé par la gravure des armoiries des chanoines dont 53 modèles lui avaient été remis dès le mois de mars (46). Les armoiries des chanoines étaient gravées individuellement sur des plaquettes (cfr annexe II). Il ne semble pas qu'il en était ainsi à l'origine car une conclusion capitulaire du 12 novembre 1737 nous apprend que *vu le mémoire au sujet des planches (matrices) sur lesquelles les armes des seigneurs ont été gravées à Paris, considèrent que plusieurs armes sont inutiles, sont d'avis de les faire ôter hors des dites planches pour être imprimées séparément* (47). Le premier calendrier gravé plut au chapitre qui suggéra néanmoins de *donner à la tête et au visage de la Vierge quelque air plus gracieux*. De même quelques erreurs dans les inscriptions et les armoiries durent être corrigées (48). C'est à ce moment que le chapitre se décida finalement à faire imprimer le calendrier à Paris, où le papier était de meilleure qualité. Il fut commandé huit cents exemplaires dépourvus d'armoiries et deux cents complets (fig. 6 à 8) (49). Le 12 octobre, Porlier recevait une lettre de change de 1292 livres afin de payer Laslement et Padeloup. Le calendrier ne fut imprimé qu'au début du mois de décembre. Les deux cents exemplaires complets furent expédiés vers Liège le 19 décembre suivant (50) et les

---

(44) Arch. Nat., *Ibidem*, 15 septembre 1735, mentionné dans M. RAMBAUD, *op. cit.*, t. 2, p. 770. Copie conservée aux A.É.L., *Conseil privé*, 532.

(45) A.É.L., *Conseil privé*, 532, lettre d'Étienne Porlier à Mathias Clercx, datée de Paris, le 15 juin 1735.

(46) A.É.L., *Ibidem*, lettres d'Étienne Porlier à Mathias Clercx, datées de Paris, les 5 et 31 mars 1735.

(47) A.É.L., *Cathédrale, Secrétariat*, 75, fol. 154.

(48) A.É.L., *Conseil privé*, 532, brouillon de lettre de Mathias Clercx, non datée (après le 15 juin 1735) ; lettres d'Étienne Porlier à Mathias Clercx, datées de Paris, les 30 août, 6 et 23 septembre 1735.

(49) A.É.L., *Ibidem*. Par complet, on entend le calendrier *sensu stricto* et les armoiries ; l'almanach était imprimé et collé à Liège.

(50) A.É.L., *Ibidem*, lettre d'Étienne Porlier à Mathias Clercx, datée de Paris le 19 décembre 1735.

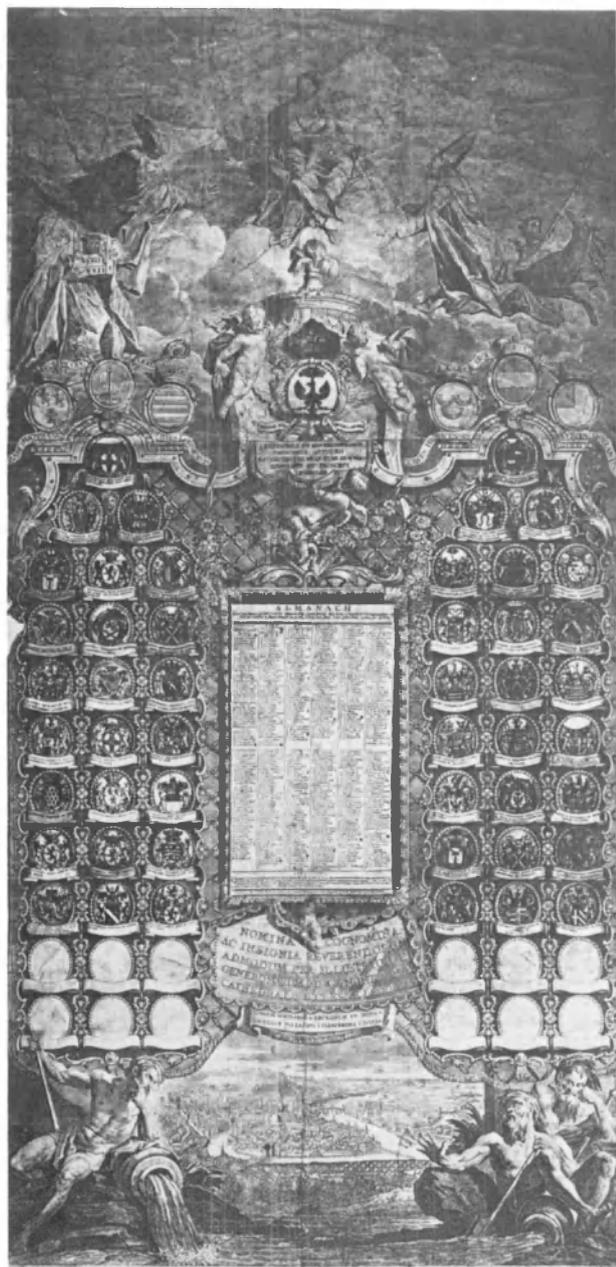


Fig. 6. — Calendrier du chapitre cathédral de Liège, dernier modèle, épiscopat de François Antoine de Méan (1792-1794), année 1794.

*Copyright Université de Liège.*

huit cents derniers le 20 février 1736 <sup>(51)</sup>. A ce moment, il ne restait plus à Paris que les matrices du calendrier et des armoiries que Mathias Clercx demanda à récupérer, ce qui fut fait le 30 mai 1736 <sup>(52)</sup>.



Fig. 7. — Détail de la partie supérieure. Vacance de siège de 1763.  
Copyright Université de Liège.

## 2. Van Loo et Destain. Examen critique des deux œuvres

Par la correspondance échangée entre Porlier et l'écolâtre de la cathédrale, nous savons donc que deux projets avaient été demandés, l'un à van Loo, achevé en 1730 et le second à Destain, terminé en 1733. Seule une de ces deux œuvres est parvenue jusqu'à nous, celle signée *F. Destain f. 1733* conservée au Musée d'Ansembourg <sup>(53)</sup>.

<sup>(51)</sup> A.É.L., *Cathédrale. Secrétariat*, 74, fol. 265 (7 janvier 1735); *Conseil privé*, 532, lettres d'Étienne Porlier à Mathias Clercx, datées de Paris les 15 et 20 février 1736.

<sup>(52)</sup> A.É.L., *Ibidem*, brouillons de lettres de Mathias Clercx datées du 22 mars et 22 avril 1736; réponse de Porlier datée de Paris, le 30 mai 1736.

<sup>(53)</sup> Cfr *supra*, note 28.

Les deux peintures revinrent définitivement de Paris dans le courant du mois de juin 1735. Par la suite, nous perdons leur trace ; on peut toutefois supposer qu'elles demeurèrent la propriété de la cathédrale jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Vers 1888, le projet de Destain réapparaît lors d'une vente publique à Ans (effectuée par les soins du notaire Dejardin) au cours de laquelle le tableau est acquis par la famille Deflandre de Bruxelles<sup>(54)</sup>. Celle-ci le céda ensuite à l'AMIAL qui en fit don en 1935 au Musée d'Ansembourg.



Fig. 8. — Détail, vue de la ville de Liège.

*Copyright auteur.*

La question que nous nous étions posée dans un article précédent<sup>(55)</sup> portait sur l'attribution de ce projet à Destain, que nous jugions erronée. Nous y avons présenté l'hypothèse selon laquelle le tableau du Musée d'Ansembourg était en fait celui du peintre parisien Jean-Baptiste van Loo. C'est à ce problème que nous allons maintenant nous attacher en fournissant les arguments qui nous avaient incités à émettre cette hypothèse.

---

<sup>(54)</sup> M. DEFLANDRE, *Un chef-d'œuvre...*, p. 27. J. PHILIPPE, *Catalogue des peintures...*, p. 32.

<sup>(55)</sup> Catalogue de l'exposition *Le calendrier des Tréfonciers...*, p. 8.

Il nous faut d'entrée de jeu nous interroger sur la carrière et l'œuvre de François Destain. Avouons que ce peintre est mal connu. Certains auteurs le disent liégeois <sup>(56)</sup>. Nous n'avons pas réussi à retrouver les actes de baptême et de mariage avec Jeanne Février dans les registres paroissiaux de Liège. Il n'y apparaît qu'en 1725 lorsque son premier enfant est baptisé à Notre-Dame aux Fonts <sup>(57)</sup>. Par la Capitation de 1740, nous savons que François *Destin*, âgé de 55 ans, habitait dans la paroisse Saint-Remy à Liège avec sa femme, âgée de 38 ans, ses cinq enfants et une servante <sup>(57bis)</sup>. On peut donc en déduire que Destain naquit vers 1685 et sa femme, vers 1702. En fait, nous savons qu'il était déjà dans le pays de Liège avant 1723 puisqu'il se flatte, au dos d'une plaque de confrérie, d'avoir été capitaine d'artillerie durant l'épiscopat de Joseph-Clément de Bavière <sup>(58)</sup>. Il décéda dans la paroisse de Chênée le 6 août 1760 (information aimablement communiquée par René Jans) <sup>(59)</sup>. De son activité de peintre, nous ne savons également que peu de choses. En 1724, il introduit une requête auprès du chapitre cathédral afin d'obtenir la permission d'établir une loterie publique en vue de se défaire d'un tableau qui lui avait été commandé par Joseph-Clément de Bavière et qui n'avait été achevé qu'après son décès. Cette permission lui fut refusée le 10 juin <sup>(60)</sup>. Les œuvres conservées sont rares : mentionnons un portrait en miniature signé et daté de 1724 <sup>(61)</sup>,

---

<sup>(56)</sup> M. DEFLANDRE, *op. cit.*, p. 27-28 ; J. PHILIPPE, *op. cit.*, p. 32. Catalogue de l'exposition *Le siècle des Lumières...*, p. 189 (J. Hendrick). Seul Bormans (*op. cit.*, p. 196, note 2) le dit Français. Nous pensons que cet auteur fonda son opinion d'après le dépouillement de neuf lettres trouvées dans les *papiers du Grenier* de la cathédrale. La confusion entre les deux peintres est possible car Porlier parle souvent du *peintre parisien* sans citer de nom. Nous n'avons pas pu retrouver cette correspondance.

<sup>(57)</sup> De son union avec Jeanne Février, naquirent dix enfants, tous baptisés à Notre-Dame aux Fonts entre 1725 et 1743.

<sup>(57bis)</sup> A.É.L., *Etats*, 88<sup>1</sup>, p. 223. Information aimablement communiquée par M<sup>me</sup> Defrecheux et M. René Jans.

<sup>(58)</sup> F. DESTAIN/CAPITAINE D'ARTILLERIE/DE FEU S.A.S. IOSEPH CLEMT./DUC DE BAVIERE EVEQUE ET/ PRINCE DE LIEGE &/ DE GLORIEUSE MEMOIRE M'AT/ PEINT ET DONNE A LA CONFRERIE DE LA VISITATION DE LA STE/ VIERGE DE ST REMY/ A LIEGE L'AN 1747. Cfr catalogues des expositions *Œuvres maîtresses du Musée d'Art religieux et d'Art mosan*. Liège, 1980, p. 73, D24. *La Vierge dans l'Art liégeois*. Liège, 1980, p. 68. *Trésors du Musée d'Art religieux et mosan de Liège*. Paris, 1981-1982, p. 93, n° 197.

<sup>(59)</sup> Jeanne Février décéda, veuve, le 12 mars 1783 dans la paroisse Sainte-Véronique, âgée d'environ 84 ans (A.É.L., *Registres paroissiaux de Liège*, 315, à la date). La notice de G. JORISSENNE, *Sub verbo Fr. Destain*, dans *A.L.B.K.*, t. 9, Leipzig, 1913, p. 153, est fort confuse.

<sup>(60)</sup> A.É.L., *Cathédrale. Secrétariat*, 95, fol. 948.

<sup>(61)</sup> J. PHILIPPE, *Notes sur des peintres liégeois...*, p. 10-11.



Fig. 9. — Portrait de J. Ch. F. de Goer de Herve et de sa sœur,  
signé et daté *F. Destain 1732.*

*Copyright Association de la Noblesse de Belgique.*

un portrait présumé de Jacques Charles Ferdinand de Goer de Herve et de sa sœur Isabelle Henriette Antoinette, enfants, signé et daté de 1732 (fig. 9) <sup>(62)</sup>, une peinture ornant le maître-autel de l'église de Blaimont figurant saint Lambert, signé et daté de 1740 <sup>(63)</sup>, deux portraits en pied de Marguerite Haguet et de Guillaume de Harlez, ce dernier signé et daté de 1740 ou 1746 <sup>(64)</sup>, une plaque de confrérie de la Visitation de Notre-Dame de Saint-Remy, signée et datée de 1747 <sup>(65)</sup>, un beau portrait signé et daté de 1752 (collection particulière) et enfin un tableau représentant Vertumne et Pomone commandé en 1753 pour le Greffe de l'État noble <sup>(66)</sup>. Cette liste nous laisse supposer que Destain s'était spécialisé dans le portrait et d'autre part que le début de sa carrière fut lié à la personnalité de l'évêque de Bavière.

La comparaison entre certaines œuvres précitées et le projet de calendrier nous révèle, au point de vue du style, des différences importantes. François Destain apparaît comme un peintre médiocre, au diapason de la peinture liégeoise de cette première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que le projet de calendrier présente des qualités stylistiques incontestables. Du reste, cela n'avait pas échappé à Pierre Colman <sup>(67)</sup> et d'une certaine façon à Maurice Deflandre qui écrivait en 1940 : *le Musée Curtius vit entrer dans ses collections un tableau sorti de la palette d'un enfant de la cité et dont les qualités sont telles qu'il peut légitimement être*

---

<sup>(62)</sup> M. DEFLANDRE, *Une œuvre remarquable...*, note 1.

<sup>(63)</sup> G. AMAND de MENDIATA, *Répertoire photographique du mobilier des sanctuaires de Belgique, province de Namur, canton de Beauraing*, Bruxelles, 1979, p. 16-17. Cette peinture a figuré à l'exposition *Trésors d'art. Saint Remacle, Saint Lambert*, Stavelot, 1968, F. 8, p. 62. Daté de 1741 (?) signature non mentionnée. Ce renseignement m'a été aimablement communiqué par M. Philippe George, Conservateur adjoint au Musée d'Art religieux et d'Art mosan.

<sup>(64)</sup> Le dernier chiffre, peu visible, se trouve en partie dans la moulure du cadre. Ces deux tableaux ornaient primitivement l'hôtel de la famille de Harlez en Potièrue. Ils se trouvent aujourd'hui au château de Deulin.

<sup>(65)</sup> Cfr *supra*, note 58.

<sup>(66)</sup> A.É.L., *État noble*, 86, fol. 6 v<sup>o</sup>, cité par D. VAN DE CASTEELE, *Notes sur la maison des États de l'ancien pays de Liège*, dans le *B.I.A.L.*, t. 14, 1878, p. 374 et 385. Une peinture, figurant le même sujet est aujourd'hui conservée au Palais; elle se trouvait primitivement dans une des salles affectées à l'État tiers. R. FORGEUR, *Le palais de Liège, Feuilletts archéologiques de la Société royale le Vieux-Liège*, 5, 3<sup>e</sup> éd., Liège, 1976, p. 35. IDEM, *L'apport du XVIII<sup>e</sup> siècle*, dans *Liège et son Palais*, Anvers, 1980, p. 186.

<sup>(67)</sup> M. le Professeur Pierre Colman me fit part lors d'une conversation, de ses hésitations quant à l'attribution de ce tableau à Destain.

*considéré comme le chef-d'œuvre de la peinture liégeoise de ce siècle auparavant réputé vide de toute réalisation sensationnelle en ce domaine artistique (...) passez en revue les œuvres des peintres de l'époque, aucune ne peut revendiquer pareille perfection, pareille aristocratie de goût* (68).

Fallait-il expliquer les différences stylistiques au sein même de l'œuvre de Destain par des *périodes*? Solution de facilité. Qui plus est, dans un schéma évolutif habituel, la manière d'un peintre s'affermir avec le temps. Or, nous devons reconnaître que le projet de 1733 est de loin supérieur aux tableaux connus de 1740-1753!

Si nous comparons maintenant le projet et le calendrier gravé par Louis Desplaces, nous constaterons aussitôt les modifications imposées par le chapitre cathédral de Liège. La composition générale a été simplifiée tout en conservant cependant la même disposition des figures. Le cadre architectural a disparu, la symétrie a été rigoureusement rétablie, vraisemblablement à l'imitation du calendrier du chapitre d'Hildesheim. La Vierge occupe désormais le centre du tableau, surmontant les armoiries de l'évêque, les saints ont été replacés selon une hiérarchie plus conforme à la tradition liégeoise : saint Lambert se trouve à la droite de la Vierge, accompagné de saint Materne portant l'attribut qui le désigne généralement (69). Enfin, saint Hubert occupe le côté gauche de la Vierge, à une hauteur inférieure à celle du saint patron de Liège alors que sur le projet peint, les positions étaient inversées. On notera également que les croix archiépiscopales de Lambert et Hubert ont été normalement remplacées par des crosses, insignes habituels des évêques. Curieusement, Materne, en temps qu'archevêque légendaire de Cologne et de Trèves, avait droit à cette double croix alors que, sur le projet et sur la gravure, il n'a qu'une croix. Il est clair que ces nombreux changements furent opérés au profit de la lisibilité des

---

(68) M. DEFLANDRE, *Un chef-d'œuvre...*, p. 26 et 32.

(69) Dans l'iconographie liégeoise, saint Materne porte habituellement une église tantôt à une tour (Calendrier 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> modèle) tantôt à trois tours (Frontispice de l'ouvrage de B. FISEN, *Historia Ecclesiae leodiensis*, Liège, 1642 ; calendrier 4<sup>e</sup> modèle) symbolisant le fait qu'il fut, selon la légende, archevêque de Cologne, Trèves et évêque de Tongres (information aimablement communiquée par M. Richard Forgeur, Conservateur de la Bibliothèque de l'Université de Liège). Sur cette question, on renverra au catalogue de l'exposition *Le calendrier des Tréfonciers*, n° 4, p. 15 et 17.

armoiries désormais disposées en deux groupes symétriques, chacun surmonté des armoiries du prévôt (droite de la Vierge) et du doyen de la cathédrale (gauche de la Vierge).

Les grandes différences, mais aussi les ressemblances, entre la gravure et la peinture nous incitaient à reconnaître dans celle-ci un projet abandonné dont on s'était en partie inspiré plutôt que d'y voir le modèle ayant servi à la gravure comme on le pensait généralement <sup>(70)</sup>. Il tombe sous le sens que Louis Desplaces lorsqu'il entreprit la gravure du calendrier avait sous les yeux un modèle en tout point conforme à ce que les chanoines de la cathédrale désiraient. Le tableau du Musée d'Ansembourg n'avait donc pas servi de modèle à la gravure et partant, il ne pouvait pas être celui agréé par le chapitre le 4 septembre 1733.

Dès lors, l'*aporie* stylistique et l'argumentation iconographique nous incitaient à mettre en doute l'authenticité de la signature. Hélas, une analyse technique ne put être effectuée. M. Jacques Folville, qui eut l'extrême amabilité d'examiner le tableau, constata sur celui-ci de nombreuses retouches y compris dans l'angle inférieur droit. Cet examen n'infirmait ni ne confirmait notre hypothèse.

La correspondance entre Liège et Paris allait cependant nous fournir des arguments plus décisifs et que nous allons développer ici de façon chronologique. On se souviendra tout d'abord de quelques brèves descriptions du tableau de Jean-Baptiste van Loo. Ainsi, Porlier dans une lettre du 1<sup>er</sup> janvier 1731, décrit les difficultés rencontrées par le peintre *tant pour l'architecture qui n'est point son fait que pour les modèles qu'il a falu chercher pour les attitudes de la Ste Vierge, des Sts Evêques et des fleuves* <sup>(71)</sup>. Un cadre architectural structure la composition du projet peint, il a complètement disparu sur la gravure.

Dans les critiques que lui adresse le chapitre de Saint-Lambert, figurait surtout celle de la lisibilité des armoiries. Il répond que l'augmentation de la taille des blasons provoquerait un agrandissement de la composition et *qu'à l'égard de ceux (blasons) qui sont sous l'ombre des anges qui portent la crosse que c'est l'affaire du graveur de*

---

<sup>(70)</sup> M. DEFLANDRE, *op. cit.*, p. 27-28. J. PHILIPPE, *op. cit.*, p. 32. Catalogue de l'exposition *Le siècle des Lumières...*, p. 189.

<sup>(71)</sup> A.É.L., *Conseil privé*, 532, lettre d'Étienne Porlier à Mathias Clercx, datée de Paris, le 1<sup>er</sup> janvier 1731.

*les éclaircir comme aussi d'arranger ceux qui sont en perspective* (72). Sur la gravure nous ne retrouvons ni les armoiries en perspective ni les angelots portant une crosse. Nous les voyons par contre sur la peinture, dissimulant en parties deux blasons. Nous remarquons aussi l'élégante disposition des armoiries imaginée par l'auteur du projet peint, asymétrique et *en perspective*. La gravure présente des armoiries qui ont pratiquement doublés de surface, où l'originalité de la composition a totalement disparu. Si nous continuions à penser que la peinture est bien de Destain, comment expliquerions-nous le fait que celui-ci reprenne des éléments qui étaient critiqués dans le projet parisien ?

D'autre part, nous savons par Étienne Porlier (73) que Destain pilla le projet de van Loo dont la qualité intrinsèque n'était contestée par personne. C'est du reste pour cette raison que le chapitre cathédral convint d'utiliser cette peinture afin de *ranimer les figures* se trouvant sur le projet de Destain. Le désir du chapitre d'utiliser l'œuvre de van Loo comme archétype expliquerait les similitudes entre la peinture et la gravure et justifierait en quelque sorte le *plagiat* de François Destain. Dans une lettre du 1<sup>er</sup> janvier 1734, Porlier nous fournit d'autres arguments confortant notre hypothèse lorsqu'il demande quelques indications techniques : *il faudra s'il vous plait Monsieur que vous me marquiez si vous souhaitté que l'estampe représente le tableau comme il est, c'est a dire si les figures doivent etre placées comme elles le sont, en ce cas il fault que le tableau soit gravé a rebours, ce qui m'oblige a vous faire cette question ce sont les lettres de l'inscription nomina, cognomina... que le peintre (Destain) a mis a rebours, et qui auroient deues etre mises du bon sens pour etre gravées a rebours, comme tout le reste* (74). Quinze jours plus tard, il écrit : *Je ne vois pas de difficultés pour la manière de graver votre callendrier dont les figures et le reste ont étez peints a rebours, et que le graveur n'aura qu'a imiter exactement et sans y faire aucun changement, a l'exception je crois de la ville qui me paroît avoir été peinte du bon coté* (75). Le tableau de François

---

(72) A.E.L., *Ibidem*, lettre d'Étienne Porlier à Mathias Clercx, datée du 9 juin 1731.

(73) Cfr *supra*, p. 15.

(74) A.E.L., *Ibidem*, lettre d'Étienne Porlier à Mathias Clercx, datée du 1<sup>er</sup> janvier 1734.

(75) A.É.L., *Ibidem*, lettre d'Étienne Porlier à Mathias Clercx, datée de Paris, le 15 janvier 1734.

Destain était donc peint à *l'envers* y compris l'inscription *nomina, cognomina*... à l'exception cependant de la vue de Liège qui avait été reproduite à l'endroit d'après le dessin livré par Xhrouet (fig. 8), or nous constatons que l'inscription latine figurant sur le projet est directement lisible, dès lors la description du tableau de Destain par Porlier ne s'applique pas à la peinture du Musée d'Ansembourg.

A tous ces arguments, en faveur de notre supposition, glanés dans la correspondance échangée entre Étienne Porlier et Mathias Clercx, vient s'ajouter une dernière preuve qui nous paraît décisive : la convention établie entre le graveur Louis Desplaces et le chapitre cathédral de Liège pour la gravure de leur calendrier et que nous reproduisons en annexe I (76). Peut-on encore hésiter lorsqu'on lit dans le contrat que Desplaces devra *graver en taille douce avec toute l'exactitude et la perfection possible le callendrier de l'Eglise cathédrale de Liège de la manière qu'il se trouve presentement disposé dans le tableau peint à Liège* (77). Ce passage est révélateur dans la mesure où il souligne la lourde insistance du chapitre de Liège sur la fidélité que la gravure devra présenter avec le modèle. Il nous paraît dès lors certain que la peinture conservée au Musée d'Ansembourg n'est pas le projet retenu de François Destain. Comme il n'est mentionné nulle part que le peintre liégeois réalisa deux projets, il nous semble raisonnable de considérer que cette peinture est l'œuvre de Jean-Baptiste van Loo, d'autant plus qu'elle correspond à la description donnée par Porlier.

Il reste à expliquer la présence de la signature du peintre liégeois sur l'œuvre de l'artiste parisien. A l'heure actuelle, aucun document ne nous permet d'apporter une réponse à cette question. On peut supposer (et cela ne constitue pas une grande témérité) que la signature fut apposée sur le tableau soit par Destain lui-même pour s'appropriier une œuvre semblable mais supérieure à la sienne soit par un propriétaire de la peinture qui, ayant parcouru les conclusions capitulaires, ou plus certainement les articles de Bormans (1866) ou de Gobert (1922) y aura trouvé la *preuve* qu'il possédait un Destain. Devant cette alternative, nous opterons personnellement pour la seconde hypothèse. Gageons que nous pourrions répondre un jour à cette interrogation.

---

(76) Cfr *supra*, note 38.

(77) Ce souci de fidélité était déjà clairement exprimé par Mathias Clercx le 9 janvier 1734 (A.É.L., *Ibidem*).

### 3. De 1736 à 1794

La première impression du nouveau calendrier était donc datée de 1736 <sup>(78)</sup>; la dernière eut lieu en 1794 <sup>(79)</sup>.

Nous avons vu qu'un premier montage de deux cents exemplaires avait été effectué à Paris; outre cela, le chapitre disposait encore de huit cents exemplaires non collés. Il fut décidé que chaque chanoine recevrait deux exemplaires du calendrier <sup>(80)</sup>. Mais après cette distribution, on s'aperçut qu'il n'en restait plus assez pour envoyer *aux seigneurs leurs confrères et autres personnes qu'ils souhaitent d'en acheter*. Le chapitre en fit alors confectionner une nouvelle centaine destinée à être vendue à un écu la pièce <sup>(81)</sup>. Le stock imprimé à Paris suffit au besoin de la cathédrale jusqu'en 1742. A cette date, Everard Kintz présentait une supplique et offrait de faire imprimer à Augsburg les calendriers et *d'y en envoyer la planche et de la faire revenir a ses fraix parmy deux escalins pour chaque calendrier y compris voitures, papiers et généralement tout* <sup>(82)</sup>. Cette demande reçut une réponse favorable puisque le 8 février 1746, le chapitre ordonnait le renvoi de la matrice du calendrier *envoyée a Augsburg passez deux ou trois ans pour en tirer des exemplaires*. Auparavant, elle devait y être retouchée (raviver le relief écrasé par les passages sous la presse) afin de procéder à un ultime tirage avant le rapatriement <sup>(83)</sup>. L'attitude du chapitre

---

<sup>(78)</sup> L'exemplaire le plus ancien que nous ayons retrouvé date de 1738 (Collection privée).

<sup>(79)</sup> Un exemplaire de 1794 est conservé au Musée Curtius, cfr *supra*, note 6.

<sup>(80)</sup> A.É.L., *Cathédrale, Secrétariat*, 75, fol. 15 (5 octobre 1736).

<sup>(81)</sup> A.É.L., *Ibidem*, fol. 41 (19 décembre 1736).

<sup>(82)</sup> A.É.L., *Ibidem*, 76, fol. 372; 115, 27 juillet 1742. On ne manquera pas d'établir un rapprochement entre cette affaire et celle des *Délices du pays de Liège* : même date, même ville, même intermédiaire. Sur cette question, on renverra à X. de THEUX de MONTJARDIN, *Etude bibliographique sur l'ouvrage intitulé « Les Délices du Pays de Liège »*, Liège, 1861. IDEM, *Les Délices du Pays de Liège et leur éditeur Pierre-Lambert de Saumery*, dans *B.S.B.Lg.*, t. 1, 1881, p. 207-238. J. BRASSINNE, *Sub verbo Saumery*, dans *Biographie nationale*, t. 21, 1911-1913, col. 427-435. *Projet des Délices du Pays de Liège*, dans *B.S.B.Lg.*, t. 6, 1900, p. 115-119. J. HELBIG, *Les Délices du Pays de Liège. Fac-similé des dessins complémentaires et restés inédits de Remacle le Loup*, Liège, 1903. L. BETHUNE, *Remacle le Loup et les Délices du Pays de Liège*, Liège, 1905. Catalogue de l'exposition *Les Délices du Pais de Liège*, Liège, 1953. Catalogue de l'exposition *Dessins et lavis spadois 1559-1815*, Spa, 1966.

<sup>(83)</sup> A.É.L., *Ibidem*, 78, fol. 65; 115, 8 février 1746.

cathédral nous laisse supposer qu'il n'y avait pas à Liège d'imprimeur suffisamment compétent. La convention qui avait été établie le 4 novembre 1698 entre Antoine Warnotte et le chapitre pour l'impression de leur calendrier, renouvelée le 24 novembre 1731, avait sans doute été révoquée<sup>(84)</sup>. Pour la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous ignorons le nom de l'imprimeur et le lieu d'impression. Nous savons seulement que les petits cuivres armoriés étaient tirés à Liège chez Renardy puis, à partir de 1767 chez Jacques Fohalle<sup>(85)</sup>. Un dépouillement systématique des conclusions capitulaires nous en apprendrait certainement davantage.

Si la première série de cuivres armoriés avait été gravée à Paris par Louis Desplaces, par la suite, ils furent vraisemblablement exécutés à Liège par des graveurs locaux. Dans la série conservée au Musée d'Art religieux et d'Art mosan, quatre cuivres seulement sont signés. Guillaume Duvivier<sup>(86)</sup>, graveur de la cathédrale, réalisa la plaquette *Sede Vacante*. Nous ignorons la date de son exécution, peut-être servit-elle déjà pour la vacance de Siège de 1723-1724. A son décès en 1743, la

---

<sup>(84)</sup> A.É.L., *Cathédrale, Secrétariat*, 62, fol. 142; *Notaire G. Schepers*, 4 novembre 1698, publié par T. GOBERT, *op. cit.*, p. 117-118 et catalogue de l'exposition *Le calendrier des Tréfonciers*, n° 3, p. 15. Au décès d'Antoine Warnotte (21 novembre 1731), l'office d'imprimeur de la cathédrale fut confié à sa veuve sous les conditions présentées à feu son mari (A.É.L., *Cathédrale, Secrétariat*, 73, fol. 113 v°-114; 160, fol. 160 v°).

<sup>(85)</sup> A.É.L., *Cathédrale, Secrétariat*, 85, fol. 36 v° (7 janvier 1767); fol. 101 v°-102 (2 septembre 1767); 175, fol. 145 v°.

<sup>(86)</sup> Il subsiste une certaine confusion sur la vie et l'œuvre de Guillaume Duvivier. Nous ignorons la date de son baptême, peut-être le 2 mai 1683 à Notre-Dame aux Fonts (fils de Libert et de Marie Campinair). Il épouse Marie Courvie ou Corlaivienne dans la même paroisse le 18 août 1704 (A.É.L., *Tables des reg. paroissiaux de Liège*). Guillaume Duvivier décéda le 8 mars 1743 et sa femme, le 18 janvier 1744 (A.É.L., *Reg. paroissiaux de Liège*, 294, non folioté, aux dates). Il fut inhumé dans l'église Sainte-Ursule (T. GOBERT, *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, rééd., t. 11, Bruxelles, 1977, p. 26. R. LESUISSE, *Tableaux et sculptures des églises, chapelles, couvents et hôpitaux de la ville de Liège avant la Révolution. Memento inédit d'un contemporain*, dans *B.S.B.Lg.* t. 19, 1956, p. 256). Médailleur, il se spécialisa dans la gravure des armoiries. Il réalisa aussi les gravures des plans du nouvel hôtel de ville de Liège (M. LAFFINEUR-CREPIN, *Contribution à l'étude de l'hôtel de ville de Liège*, dans *B.I.A.L.*, t. 88, 1976, p. 67-69). Sur Guillaume Duvivier, on verra H. NOCQ, *Les Duvivier, Jean Duvivier (1687-1761), Benjamin Duvivier (1730-1819). Essai d'un catalogue de leurs œuvres...*, Paris, 1911, p. 26. F. ALVIN, *Sub verbo Guillaume Duvivier*, dans *A.L.B.K.* t. 10, Leipzig, 1915, p. 251. Catalogue de l'exposition *Art mosan et arts anciens du pays de Liège*, Liège, 1951, p. 137 (notice L. Lebeer).

charge fut confiée à Philippe-Joseph Jacoby <sup>(87)</sup>, auteur du cuivre de Louis Hyacinthe de Heusy (1772). Enfin, Léonard Jehotte <sup>(88)</sup>, successeur du précédent, grava les armoiries de Joseph Christian Antoine Jean Von Hompesch (1789), de François Simon comte de Pfaff de Pfaffenhoffen (1791) et de Maximilien Henri de Lantremange (1791). Il est certain que ces trois artistes gravèrent un plus grand nombre de cuivres, comme nous l'a prouvé l'examen de calendriers de différentes années. Enfin, signalons que l'inscription du listel était soumise à une censure de la part du chapitre cathédral. Ainsi, en 1727, le chanoine de Berlaimont se voit refuser d'inscrire sur sa plaquette le titre de comte n'ayant pas produit le diplôme de noblesse <sup>(89)</sup>. Le 3 décembre 1745, Léonard Bernard Bonjean est autorisé à placer sous ses armoiries *Bonjean dictus de Hayme selon que lesdits deux surnoms ont été sur la carte généalogique et qu'il a été admis à la possession de sa prébende* <sup>(90)</sup>. Le 20 décembre suivant, François Lambert Charles de Méan reçoit la permission d'inscrire sur le listel *le titre de baron ou de Comte dont il a obtenu le diplôme pendant le vicariat de l'Empire* <sup>(91)</sup>. Il est vrai que le calendrier était la *carte de visite* du chapitre cathédral de Liège.

---

<sup>(87)</sup> Philippe Joseph Jacoby (Liège, 1707-1794) obtint la charge de graveur de la cathédrale le 23 décembre 1743 en remplacement de Guillaume Duvivier décédé (A.É.L., *Cathédrale, Secrétariat*, 96, fol. 59-59 v°). Suite à une requête adressée au chapitre cathédral, le 5 mars 1789, Jacoby obtint la survivance de son office en faveur de Léonard Jehotte, son élève (A.É.L., *Ibidem*, 90, fol. 64-64 v°). Sur cet artiste, on verra de BECDELIEVRE, *Biographie liégeoise*, Liège, t. 2, 1837, p. 506. Ad. SIRET, *Sub verbo Philippe Joseph Jacoby*, dans *Biographie nationale*, t. 10, 1888-1889, col. 48-49. J. de CHESTRET de HANEFFE, *Notice sur P. J. Jacoby, graveur liégeois du XVIII<sup>e</sup> siècle*, dans *La revue belge de Numismatique*, t. 47, 1891, p. 88-100. E. PONCELET, *Les sceaux et les chancelleries des princes-évêques de Liège*, Société des Bibliophiles liégeois, Liège, 1938, p. 21. Catalogue de l'exposition *Le siècle des Lumières...*, p. 297-300.

<sup>(88)</sup> Léonard Jehotte (Liège 1772-Maestricht 1851) prit la succession de son professeur à la cathédrale le 11 mars 1789 dont il fut le dernier graveur attiré. On consultera F. Van HULST, *Nécrologie. Léonard Jehotte* dans *La Revue belge de Numismatique*, 2<sup>e</sup> série, t. 1, 1851, p. 320-322. U. CAPITAINE, *Nécrologies liégeoises pour 1851*, Liège, 1852, p. 56-71. Ch. PIOT, *Léonard Jehotte*, dans *Biographie nationale*, t. 10, Bruxelles, 1888-1889, col. 483-486. F. ROBERT, *Sculpteurs herstaliens, les Jehotte*, dans *Le Vieux-Liège*, n° 8, février 1933, p. 116-117. E. PONCELET, *op. cit.*, p. 21.

<sup>(89)</sup> A.É.L., *Cathédrale, Secrétariat*, 72, fol. 25-26, 28 v°-29 v°.

<sup>(90)</sup> A.É.L., *Ibidem*, 78, fol. 36; 115, non folioté, à la date.

<sup>(91)</sup> A.É.L., *Ibidem*, 78, fol. 40 v°-41.

#### 4. Conclusion

On relèvera tout d'abord la lente maturation de l'entreprise : sept ans s'étaient écoulés entre le premier désir du chapitre cathédral de rajeunir son calendrier et la première édition en 1736. Le coût total de l'entreprise s'élevait à près de 6500 livres <sup>(92)</sup>.

Nous devons également constater le rôle important joué par le grand-écolâtre Mathias Clercx. La cathédrale lui délégua ses pouvoirs pour les affaires de Paris, où il bénéficiait de contacts privilégiés : son frère Lambert Clercx, puis sa nièce Marie-Anne et son mari Étienne Porlier, Conseiller Secrétaire du roi. C'est ainsi que Mathias fut amené à s'occuper au même moment de deux affaires importantes similaires dans leur déroulement : le nouveau calendrier et les six chandeliers monumentaux.

Nous soulignerons enfin l'inconciliabilité des desseins de ceux qui faisaient la commande et de l'artiste qui l'exécutait. Le chapitre cathédral de Liège désirait un calendrier dont la composition devait être asservie aux impératifs de l'héraldique. Pour satisfaire cette demande, François Destain combina les élégantes figures du projet parisien et la construction conventionnelle du calendrier d'Hildesheim. Quant au projet de Jean-Baptiste van Loo, séduisant, il ne répondait pas aux *desiderata* du chapitre. Selon Porlier, le peintre *avoit autant et plus travaillé pour la gloire dans ce dessein que pour l'usage auquel il étoit destiné* <sup>(93)</sup>. Le sort s'acharna sur son œuvre et sa gloire fut longtemps usurpée par un obscur peintre « *liégeois* ».

Au terme de cet article, il m'est agréable d'exprimer ma reconnaissance envers toutes les personnes qui m'ont conseillé et aidé dans cette recherche : MM. Pierre Rosenberg, Conservateur au Département des Peintures du Musée du Louvre, Jean-Pierre Samoyault, Conservateur en chef du Musée national du château de Fontainebleau, Jacques Folville, restaurateur de tableaux, Albert Lemeunier, Conservateur du Musée d'Art religieux et d'Art mosan, Philippe George, Conservateur adjoint du même musée, Georges Hansotte, Conservateur des Archives

---

<sup>(92)</sup> Cfr *supra*, note 36.

<sup>(93)</sup> A.É.L., *Conseil privé*, 532, lettre d'Étienne Porlier à Mathias Clercx, datée du 9 juin 1731.

de l'État à Liège, Richard Forgeur, Conservateur à la Bibliothèque de l'Université de Liège, Pierre Colman et Étienne Hélin, Professeurs à l'Université de Liège, Luc Engen, Conservateur adjoint des Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs de Liège, René Wattiez, Stéphane de Harlez, Albert Vandervelden, René Jans, M<sup>me</sup> Defrecheux et le Père Guy, Abbé de Val-Dieu. Enfin, une reconnaissance toute particulière est témoignée à M<sup>me</sup> Nicolas-Goldenberg, Conservateur honoraire des Collections artistiques de l'Université de Liège pour l'intérêt qu'elle a toujours porté à mes recherches.

ANNEXE I : *Contrat établi entre le chapitre cathédral de Liège et Louis Desplaces pour la gravure de leur calendrier héraldique.*

Paris, 8 février 1734.

A : Original. Arch. Nat., Minutier central des notaires de Paris, notaire Delafosse, 8 février 1734.

ÉDITION : M. RAMBAUD, *Documents du Minutier central concernant l'histoire de l'art (1700-1750)*, t. 2, Paris, 1971, p. 769 (Édition partielle sous forme d'analyse).

Aujourd'hui est comparu pardevant les cons(eillers) du Roy notaire a Paris soussignés le sieur Louis Desplaces graveur en taille douce a Paris demeurant rue de la Jussienne paroisse St Eustache lequel s'est par ces présentes obligé envers Messieurs les Chanoines de l'Eglise Cathedralle de la ville de Liège de graver en taille douce avec toute l'exacritude et la perfection possible le callendrier de l'Eglise Cathedralle de Liège de la manière qu'il se trouve présentement disposé dans le tableau peint a Liège dont les figures seront cependant ranimées avec toute la grace et la noblesse quelles représentent dans le tableau peint a Paris par le Sr Vanloon peintre du Roy sans rien changer au dessein ny a la disposition dud(it) tableau ci peint a Liège a l'exception seulement de la veue de lad(it)e ville de Liège qui se trouve peinte du bon costé dans led(it) tableau et que led(it) Sr Desplaces gravera a rebours sur le model en papier qui luy a esté remis conjointement avec lesd(its) deux tableaux peints tant a Paris qu'a Liège plus de graver séparément les armes de chacun desd(its) sieurs Chanoines au nombre de soixante un y compris ceux de Monseig(neu)r l'Evesque et prince de Liège avec les inscriptions qui se trouveront au dessous de chacune desd(ites) armes contenant les noms surnoms et qualité dud(it) Monseig(neu)r l'Evesque et prince et desd(its) sieurs Chanoines et autres inscriptions contenues aud(it) tableau peint a Liège, plus de fournir les planches de cuivre nécessaires tant pour graver led(it) calendrier que pour graver les armes séparément avec leurs inscriptions.

Plus led(it) sieur Desplaces promet et s'oblige de rendre led(it) calendrier entierement parfait et fini dans seize mois de cejour' huy au plus tard mesme au

cas de décès dud(it) Sr Desplaces avant led(it) temps ses héritiers et ayant cause seront tenus de faire achever led(it) calendrier par quelque habil graveur de Paris et connu pour tel aux memes clauses et conditions que celles cy dessus et cy apres exprimées, ce présent engagement et entreprise faite par led(it) Sr Desplace moyennant le prix et somme de quatre mil six cent livres qui luy seront payés en trois paiements égaux et par tiers scavoir un tiers cejourd'huy, un tiers lorsque lesd(its) ouvrages seront avancés jusqu'a la moitié d'iceux et l'autre et dernier tiers lorsque tous lesd(its) ouvrages seront entierement finis et lors de la livraison que led(it) Sr Desplaces en fera soit ausd(its) sieurs Chanoines ou a la personne qui sera préposé par eux a cet effet, reconois(an)t led(it) sieur Desplaces avoir reçu desd(its) sieurs Chanoines par les mains d'Estienne Porlier Ecuyer Cons(eiller) Secrétaire du Roy Maison Couronne de France et de ses Finances demeurant a Paris rue Salle au Comte p(roi)ssse St leu et Gilles a ce present qui luy a payé en louis d'argent et monnoyes ayant cours délivrés a la vue des(dits) notaires soussignés la somme de quinze cent trente trois livres six sols huit deniers pour le premier tiers et payement de lad(ite) somme de quatre mil six cent livres faisant les prix de lad(ite) entreprise, delaquelle somme de quinze cent trente trois livres six sols huit deniers led(it) Desplaces s'est tenu content et en acquitté lesd(it)s sieurs Chanoines et led(it) Porlier élisant led(it) Desplaces son domicile en sa demeure auquel lieu non-obstant promesse et obligation, revu, fait et passé a Paris en l'étude de Delafosse no(tai)re le huit février mil sept cent trente quatre apres midy. (Suivent les signatures).

ANNEXE II : *Liste des cuivres*  
*conservés au Musée d'Art religieux et d'Art mosan de Liège.*

- A. Matrice du calendrier (3 plaques), 81 × 57 cm, 1734-1735.
- B. Buste de saint Lambert avec l'inscription *Capitulum perillustris Cathedralis Ecclesiae Leodiensis sede vacante*, signé *Guil. Duvivier fecit*, 11,1 × 12,3 cm, avant 1743.
- C. Inscription *Decanus et Capitulum per illustris Ecclesiae Cathedralis Leodiensis sede vacante*, 6,2 × 14,3 cm, avant 1743.
- D. Couronne, 7,3 × 6 cm.
- E. Inscription *Domine non recuso laborem* (devise de François Antoine de Méan), 7,2 × 7,3 cm, 1792.
- F. 52 plaquettes aux armoiries de chanoines, environ 6 à 8 cm de côté <sup>(1)</sup> :
  - 1. FERDINANDUS CONRARDUS BARO DE HAXHE DE HAMALLE  
PRAEPOSITUS LEOD. NECNON PPTUS TUNGRENSIS <sup>(2)</sup>.

---

<sup>(1)</sup> Les chanoines ont été classés suivant l'ordre de réception à la cathédrale.

<sup>(2)</sup> 7 juin 1749 A.É.L., *Cathédrale, Secrétariat*, 79, fol. 63-63 v<sup>o</sup>.

2. HIACINTUS COMES DE ROUGRAVE VICARIUS GENERALIS LEODIENSIS ET PRAEPOSITUS SANCTI BARTHOLOMOEI <sup>(3)</sup>.
3. FRIDERICUS FRANCISCUS BARO DE GREIFFENCLAU A VOLLRATHS <sup>(4)</sup>.
4. MAXIMILIANUS HENRICUS JOSEPHUS BARO DE SLUSE PRAEPOSITUS LEOD ABBAS VISETENSIS <sup>(5)</sup>.
5. MAXIMILIANUS HENRICUS IOSEPHUS COMES DE LIEDEKERCKE OFFICIALIS CAPITULI ABBAS CYNACENENSIS <sup>(6)</sup>.
6. GUILIELMUS FLORENTINUS PRINCEPS DE SALM EPISCOPUS TORNACENSIS <sup>(7)</sup>.
7. MAXIMILIANUS HENRICUS DE COUNE ABBAS DIONANTENSIS <sup>(8)</sup>.
8. IOSEPHUS LEONARDUS DE BONHOME PAENITENTIARIUS <sup>(9)</sup>.
9. CAROLUS ARNOLDUS IOSEPHUS ANTONIUS BARO DE HOMPESCH EX BOLHEIM PRAEPOSITUS FOSSENSIS <sup>(10)</sup>.
10. CAROLUS ALEXANDER COMES D'ARBERG DE VALANGIN EPISCOPI IPRENSIS <sup>(11)</sup>.
11. ANTONIUS ALBERTUS DE LIBERT <sup>(12)</sup>.
12. PHILIPPUS IOSEPHUS EUGENIUS CAROLUS COMES DE WOESTENRAEDT <sup>(13)</sup>.
13. FRANCISCUS BARTHOLDUS WALTHERUS COMES DE HEMRICOURT <sup>(14)</sup>.
14. PETRUS LUDOVICUS IOSEPHUS DE IACQUET ARCHIDIACONUS HANNONIAE OFFICIALIS LEODIENSIS <sup>(15)</sup>.
15. ALEXANDER CONSTANTINUS IOSEPHUS COMES DE NASSAU DE CORROY DECANUS LEODIENSIS NECNON PRAEPOSITUS SANCTI PETRI <sup>(16)</sup>.

---

<sup>(3)</sup> 26 août 1749 A.É.L., *Cathédrale. Secrétariat*, 79, fol. 78 v<sup>o</sup>-79.

<sup>(4)</sup> 29 novembre 1752 A.É.L., *Ibidem*, 79, fol. 101-101 v<sup>o</sup>.

<sup>(5)</sup> 30 juillet 1754 A.É.L., *Ibidem*, 80, fol. 267-267 v<sup>o</sup>; 221, fol. 147 v<sup>o</sup>-158 v<sup>o</sup>. En réalité, il s'agit de Jean Pierre Louis qui deviendra abbé de Visé en 1789 et prévôt de la cathédrale le 19 septembre 1793 A.É.L., *Ibidem*, 91, fol. 367-369. Nous ignorons la raison de ce changement de prénoms.

<sup>(6)</sup> 6 juillet 1757 A.É.L., *Ibidem*, 81, fol. 284-285.

<sup>(7)</sup> 14 décembre 1761 A.É.L., *Ibidem*, 83, fol. 178-179.

<sup>(8)</sup> 23 décembre 1761 A.É.L., *Ibidem*, 83, fol. 182-182 v<sup>o</sup>.

<sup>(9)</sup> 23 juillet 1764 A.É.L., *Ibidem*, 84, fol. 94-95.

<sup>(10)</sup> 17 août 1764 A.É.L., *Ibidem*, 84, fol. 101-102.

<sup>(11)</sup> 12 février 1765 A.É.L., *Ibidem*, 84, fol. 152-153.

<sup>(12)</sup> 28 février 1765 A.É.L., *Ibidem*, 84, fol. 159-159 v<sup>o</sup>.

<sup>(13)</sup> 30 octobre 1767 A.É.L., *Ibidem*, 85, fol. 126 v<sup>o</sup>-127.

<sup>(14)</sup> 28 novembre 1768 A.É.L., *Ibidem*, 85, fol. 237 v<sup>o</sup>-238.

<sup>(15)</sup> 1<sup>er</sup> avril 1769 A.É.L., *Ibidem*, 85, fol. 289 v<sup>o</sup>-290 v<sup>o</sup>, 295-295 v<sup>o</sup>.

<sup>(16)</sup> 10 avril 1769 A.É.L., *Ibidem*, 85, fol. 296-297.

16. IOANNES NICOLAUS DE GHISELS SCHOLASTICUS LEODIENSIS <sup>(17)</sup>.
17. LUDOVICUS HIACINTUS DE HEUSY (signé *Jacoby*) <sup>(18)</sup>.
18. THEODORUS HENRICUS ANTONIUS COMES DOULTREMONT <sup>(19)</sup>.
19. IACOBUS LEONARDUS DE WAREMME <sup>(20)</sup>.
20. STEPHANUS-IOSEPHUS BARO DE WASSEIGE <sup>(21)</sup>.
21. ANTONIUS IOSEPHUS POLLARD <sup>(22)</sup>.
22. GUILLELMUS IOSEPHUS DE HARLEZ PRAEPOSITUS St IOUANNIS EUAGELISTAE <sup>(23)</sup>.
23. IOANNES ANTONIUS LAURENTIUS BARO DE SLUSE <sup>(24)</sup>.
24. ARNOLDUS FRANCISCUS IOSEPHUS DE THIER <sup>(25)</sup>.
25. PHILIPPUS ANTONIUS IOSEP. DE FABRI. BECKERS ARCHIDIACONUS CAMPINIAE <sup>(26)</sup>.
26. IOANNES-FRANCISCUS-FELIX COMES DE NESSELROD IN ERESHOUEN <sup>(27)</sup>.
27. LAMBERTUS WALTHERUS DE LOETS DE TRIXHE <sup>(28)</sup>.
28. GUILIELMUS IOSEPHUS DE HARLEZ PRAEPOSITUS Sii DIONISY CANTOR LEODIENSIS <sup>(29)</sup>.
29. HUBERTUS IOSEPHUS DE PAIX <sup>(30)</sup>.
30. ADRIANUS FLORENTINUS COMES DE LANNOY <sup>(31)</sup>.
31. IENICO COMES DE PRESTON PRAEPOSITUS Sti PAULI <sup>(32)</sup>.
32. IOANNES GUILIELMUS LAMBERTUS DE CLERCX <sup>(33)</sup>.
33. CAESAR CONSTANTINUS MARIA COMES DE MEAN ET BEAURIEUX CANCELLARIus PRAEPOSITUS TUNGRENSIS <sup>(34)</sup>.

---

<sup>(17)</sup> 24 octobre 1769 A.É.L., *Ibidem*, 86, fol. 20-21.

<sup>(18)</sup> 25 juin 1772 A.É.L., *Ibidem*, 86, fol. 363 v<sup>o</sup>-364 v<sup>o</sup>.

<sup>(19)</sup> 18 septembre 1772 A.É.L., *Ibidem*, 87, fol. 15 v<sup>o</sup>-16.

<sup>(20)</sup> 26 avril 1775 A.É.L., *Ibidem*, 87, fol. 307-307 v<sup>o</sup>.

<sup>(21)</sup> 12 août 1775 A.É.L., *Ibidem*, 87, fol. 334-335.

<sup>(22)</sup> 4 septembre 1775 A.É.L., *Ibidem*, 88, fol. 7-8.

<sup>(23)</sup> 17 décembre 1776 A.É.L., *Ibidem*, 88, fol. 116-116 v<sup>o</sup>.

<sup>(24)</sup> 25 janvier 1777 A.É.L., *Ibidem*, 88, fol. 131-131 v<sup>o</sup>.

<sup>(25)</sup> 20 février 1777 A.É.L., *Ibidem*, 88, fol. 139-139 v<sup>o</sup>.

<sup>(26)</sup> 4 juillet 1777 A.É.L., *Ibidem*, 88, fol. 178 v<sup>o</sup>-179.

<sup>(27)</sup> 17 décembre 1777 A.É.L., *Ibidem*, 88, fol. 226 v<sup>o</sup>-227.

<sup>(28)</sup> 22 mai 1778 A.É.L., *Ibidem*, 88, fol. 274-274 v<sup>o</sup>.

<sup>(29)</sup> 10 avril 1781 J. de THEUX de MONTJARDIN, *Le chapitre de Saint-Lambert*, t. IV, Bruxelles, 1872, p. 102.

<sup>(30)</sup> 18 mai 1781 J. de THEUX de MONTJARDIN, *op. cit.*, t. IV, p. 103.

<sup>(31)</sup> 7 décembre 1781 A.É.L., *Ibidem*, 121, fol. 27-28; 232.

<sup>(32)</sup> 23 mai 1783 A.É.L., *Ibidem*, 121, fol. 172-173.

<sup>(33)</sup> 9 janvier 1784 A.É.L., *Ibidem*, 121, fol. 238-239; 232.

<sup>(34)</sup> 16 juillet 1784 A.É.L., *Ibidem*, 121, fol. 294-295.

34. CAROLUS BERNARDUS DE GHISELS PRAEPOSITUS Stae CRUCIS <sup>(35)</sup>.
35. LEOPOLDUS MARIA BARO DE GOËR DE HERVE <sup>(36)</sup>.
36. GASPAR EUGENIUS BARO DE STOCKHEM DE HEERS ARCH: CONDROSY NECNON PREPOSI: MASEICKENSIS ET HILVARIS BECKENSIS <sup>(37)</sup>.
37. ALBERTUS IOSEPHUS DEGRADY DE CROENENDAEL <sup>(38)</sup>.
38. FRANCISCUS ANTONIUS IOSEPHUS BARO DE LOE DE WISSEN ARCHIDIACONUS HASBANIAE <sup>(39)</sup>.
39. ADRIANUS IOANNES BAPTISTA THEODORUS COMES DOULTREMONT ARCH: ARDUENNAE <sup>(40)</sup>.
40. MAXIMILIANUS HENRI. JOSEPH. BARO DE WOOT DE TINLOT. ARCHIDIA: FAMENNAE <sup>(41)</sup>.
41. LUDOVICUS LEONARDUS LAMBERTUS MICHAËL BARO DE-HAIME CUSTOS LEOD. <sup>(42)</sup>.
42. ANTONIUS CASIMIRUS BARO DE STOCKHEM DE HEERS SUF-FRAGANEUS LEOD. NECNON ABBAS AMENIENSIS <sup>(43)</sup>.
43. IOSEPHUS CHRISTI ANTONI IOANNES NEPOMUCENUS VON HOMPESCH (signé *Jehotte*) <sup>(44)</sup>.
44. CAROLUS IOSEPHUS FRANCISCUS PAULÂ COMES DOULTREMONT <sup>(45)</sup>.
45. FRANCISCUS- SIMON COMES DE PFAFF DE PFAFFENHOF-FEN; THEOLOLIS PRIOR COMMENDATARIUS Sti ROBERTI AD ALTHEYAM MELITENSIS EQUES HONOR: (signé *L: Jehotte f:*) <sup>(46)</sup>.
46. MAXIMILIANUS HENRICUS DE LANTREMANGE (signé *L: Jehotte f:*) <sup>(47)</sup>.
47. FRANCISCUS CAROLUS BARO DE WOOT DE TINLOT <sup>(48)</sup>.

---

<sup>(35)</sup> 24 mai 1785 A.É.L., *Ibidem*, 121, fol. 417 v°-418 ; 232.

<sup>(36)</sup> 6 juin 1785 A.É.L., *Ibidem*, 121, fol. 421-422 ; 232.

<sup>(37)</sup> 2 décembre 1785 A.É.L., *Ibidem*, 122, fol. 29 ; 232.

<sup>(38)</sup> 6 décembre 1785 A.É.L., *Ibidem*, 122, fol. 31 v°-32.

<sup>(39)</sup> 30 octobre 1786 A.É.L., *Ibidem*, 122, fol. 138 v°-139 v°.

<sup>(40)</sup> 11 mai 1787 A.É.L., *Ibidem*, 122, fol. 219-220.

<sup>(41)</sup> 15 juin 1787 A.É.L., *Ibidem*, 122, fol. 235 v°-236.

<sup>(42)</sup> 23 mai 1788 A.É.L., *Ibidem*, 89, fol. 68-68 v°.

<sup>(43)</sup> 31 octobre 1788 A.É.L., *Ibidem*, 89, fol. 100-100 v° ; 232.

<sup>(44)</sup> 12 mars 1789 A.É.L., *Ibidem*, 89, fol. 136-137 ; 232.

<sup>(45)</sup> 5 septembre 1791 A.É.L., *Ibidem*, 91, fol. 134 v°-135 ; 232.

<sup>(46)</sup> 29 septembre 1791 A.É.L., *Ibidem*, 91, fol. 141 v°-142 v° ; 232.

<sup>(47)</sup> 23 novembre 1791 A.É.L., *Ibidem*, 91, fol. 156 v°-157 v° ; 232.

<sup>(48)</sup> 18 avril 1793 A.É.L., *Ibidem*, 91, fol. 282 v°-283.

48. LUDOVICUS NICOLAUS JOSEPHUS FELIX DE THIER <sup>(49)</sup>.
49. FRANCISCUS ULTANUS BARO DE COPPIN <sup>(50)</sup>.
50. BARTHOLOMEUS THEODORUS DE THEUX DE MONT-JARDIN <sup>(51)</sup>.
51. GASPAR FRANCISCUS ALEXANDER DE SPIRLET <sup>(52)</sup>.
52. ANTONIUS LAMBERTUS JOSEPHUS BARO DE VILLENFAGNE <sup>(53)</sup>.

### Liste des abréviations

A.É.L.	Archives de l'État à Liège.
A.L.B.K.	<i>Allgemeines Lexikon der Bildenden Kunstler</i> , Leipzig, 1907-1950. Notices à prendre avec circonspection.
Arch. Nat.	Archives nationales à Paris.
B.C.R.M.S.	<i>Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites</i> .
B.I.A.L.	<i>Bulletin de l'Institut archéologique liégeois</i> .
B.S.B.Lg.	<i>Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois</i> .
C.A.P.L.	<i>Chronique archéologique du pays de Liège</i> .
Vieux-Liège	<i>Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège</i> .

---

<sup>(49)</sup> 3 septembre 1793 A.É.L., *Ibidem*, 91, fol. 352 v<sup>o</sup>-353 ; 232.

<sup>(50)</sup> 13 septembre 1793 A.É.L., *Ibidem*, 91, fol. 361-362 ; 323.

<sup>(51)</sup> 16 octobre 1793 A.É.L., *Ibidem*, 91, fol. 377-378 ; 323.

<sup>(52)</sup> 4 février 1794 A.É.L., *Ibidem*, 91, fol. 412 v<sup>o</sup>-413 ; 232.

<sup>(53)</sup> 2 avril 1794 A.É.L., *Ibidem*, 91, fol. 433 v<sup>o</sup>-435 ; 232.

# DU COUVENT DU VAL DES ÉCOLIERS À LA CASERNE FONCK

par P. HOFFSUMMER

## Avant-propos

Les quelques recherches faisant l'objet de cet article ont été effectuées pendant notre service militaire avec comme but essentiel de mieux faire connaître l'intérêt des bâtiments de l'actuel « quartier Fonck » à Liège. Nos sources se limitent aux publications d'érudits qui, avant nous, ont examiné d'importantes sources d'archives que nous n'avons pas systématiquement reprises dans le cadre limité de ce travail (1).

La seule originalité de celui-ci est peut-être d'avoir essayé de confronter ces données déjà publiées à une petite enquête sur place jointe au rassemblement de quelques documents iconographiques. L'étude des anciens bâtiments du couvent, et surtout leur chronologie, reste malgré tout une simple hypothèse de travail qu'il conviendrait peut-être de vérifier à l'aide d'une documentation plus complète, voire de sondages sur place, notamment sous l'actuelle cour devant le « Centre mobilisateur » ou dans le jardinet qui occupe une partie de l'ancien cloître.

Étant un domaine militaire, l'ancienne abbaye n'est accessible au public que sous certaines conditions. Beaucoup ignorent sûrement que s'y trouve la seule salle du chapitre médiévale d'une ville qui comptait sept collégiales et plusieurs abbayes autour de sa cathédrale. Puissent ces quelques lignes faire également connaître l'intérêt de certains des bâtiments militaires du XIX<sup>e</sup> siècle, le manège en particulier.

Profitons de cet article pour nous réjouir de la création au Ministère de la Défense Nationale d'une « commission pour la protection de l'environnement naturel, des monuments et des sites dans les domaines

---

(1) T. GOBERT, 1889 ; J. ROCHETTE-RUSSE, 1955 ; F. MOTTARD, 1972.

militaires » (2). Composée de responsables des constructions militaires sous la direction du Colonel Gany, cette commission a pris conscience de l'intérêt du quartier « Fonck » et nous a contacté afin de mieux connaître la valeur de certains de ses bâtiments.

Remercions enfin les personnes qui nous ont aidé lors de nos recherches : le Major Hoffer, notre Chef de Corps, le personnel du Bureau des Domaines de Liège, Pierre Rocour du Centre Liégeois d'Histoire et d'Archéologie Militaires qui accueillit les premiers résultats de nos travaux dans sa revue (3), le Commandant Guiscart et le personnel du Mess Officiers de la caserne Fonck, Richard Forgeur et Florent Ulrix dont les conseils nous furent précieux.

## 1. Le site

Au confluent de l'Ourthe et de la Meuse, Liège était au Moyen âge un véritable archipel. Beaucoup de bras d'eaux partageaient le site pour former de nombreuses îles notamment dans le quartier d'Outremeuse où se trouvait l'« Île Notre-Dame » à l'emplacement de l'actuelle caserne Fonck. Outremeuse était très peu peuplé au XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècle. Deux églises paroissiales, Saint-Pholien et Saint-Nicolas, étaient néanmoins protégées par la tête fortifiée du Pont-des-Arches, le seul pont enjambant la Meuse à cette époque. Un large biez, le Barbou, suivait à peu près l'emplacement des boulevards de l'Est et de la Constitution et était relié à la Meuse par un autre bras transversal, le biez de la Gravioule. Le terme *Gravioule* ou *Graveria* désignait à l'origine l'île entre la Meuse et le Barbou en faisant allusion à la nature du sol, un dépôt de grève alluvionnaire. La rue longeant la caserne Fonck au nord conserve ce toponyme (4). Le lieu ne prit le nom d'Île-Notre-Dame qu'après la fondation au XIII<sup>e</sup> siècle d'une église en l'honneur de la Vierge. Celle-ci fut attribuée aux chanoines réguliers du Val-des-Écoliers de France. Le monastère était donc longé par l'eau du côté sud (fig. 1 et 2) ; l'entrée se trouvait à l'ouest, vers la rue « Devant les Écoliers ».

---

(2) J.-L. CAMBIER, 1985.

(3) *Centre liégeois d'histoire et d'archéologie militaires, bulletin d'information*, t. 2, fascicule 5, 1984, p. 5-33.

(4) T. GOBERT, 1889, p. 451.



## 2. Le monastère du Val-des-Écoliers au Moyen âge et aux Temps modernes

### a. *Historique*

L'ordre du Val-des-Écoliers de France est originaire du diocèse de Langres où un prieuré avait été fondé, en 1212, dans le Val de Verbriesles, choisi par quatre docteurs de l'Université de Paris pour s'y retirer et observer la règle de saint Augustin. Trente-sept étudiants les accompagnèrent <sup>(5)</sup>. L'ordre s'étendit rapidement hors de France ; il comptait le monastère de Géronsart, près de Namur, ceux de Léau, Mons, Houffalize et Malines.

La date et les circonstances exactes de la fondation du monastère liégeois ne sont pas sûres. D'après Jean d'Outremeuse, repris par Fisen, Bouille et Daris, Otton de Geneffe, doyen de Saint-Paul, serait le fondateur de l'église abbatiale qui aurait été consacrée en 1228.

On sait que le couvent du Sart — le Val-Benoît — fut fondé par le même Otton, vers 1224 et qu'en 1230, le transfert des religieuses de Robermont au Val-Benoît obligea les chanoines réguliers de celui-ci à s'établir au « Val-Notre-Dame ». Le prince-évêque Jean d'Eppes reconnaît l'établissement d'un prieuré de l'ordre de saint Augustin dans le monastère de l'Île-Notre-Dame en janvier 1231. Le 21 septembre de la même année, le pape Grégoire X approuve la fondation du nouveau prieuré et en confirme les revenus. Quelques mois plus tard le monastère est affilié à l'ordre du Val-des-Écoliers de France et placé sous la dépendance du monastère de Géronsart.

Comme les autres monastères établis à Liège au XIII<sup>e</sup> siècle, le Val-des-Écoliers s'installa donc « hors les Vieux murs », car après l'expansion démographique du XII<sup>e</sup> siècle, l'espace protégé par l'enceinte notgérienne était de plus en plus occupé. La présence du nouveau monastère ainsi que la menace que faisait peser la conquête du duché de Limbourg par le duc de Brabant (1288) ont stimulé l'élargissement des fortifications au-delà de la tête du Pont-des-Arches <sup>(6)</sup>. Le tracé de la nouvelle enceinte, longeant le biez de la Gravioule et le Barbou, est

---

<sup>(5)</sup> J. ROCHETTE-RUSSE, 1955, p. 327-328 ; F. MOTTARD, 1972, p. 1.

<sup>(6)</sup> J. LEJEUNE, 1967.

visible sur la gravure de J. Blaeu (1649) <sup>(7)</sup> car il fut conservé tout au long des Temps modernes. Les ruines d'un bastion à la rencontre du biez de la Gravioule et de la Meuse se voyaient encore en 1852. Les terrains vagues laissés entre l'enceinte et le prieuré servirent de longues années à la foire annuelle de Liège, instituée par Englebert de la Marck en 1350.

En 1257, les chanoines réguliers reçoivent la collation de l'église Saint-Pholien qui sera ainsi desservie jusqu'en 1797.

Le Val-des-Ecoliers de Liège créa deux filiales : Houffalize en 1235 et Léau en 1263.

Deux actes du XIV<sup>e</sup> siècle (1330 et 1345) nous apprennent que le chapitre de Liège se composait à l'époque d'au moins neuf religieux tandis qu'un statut de 1363 nous en renseigne dix-sept, en plus du prieur. On compte dix chanoines en 1490, onze en 1520.

Les luttes qui marquèrent la fin du XV<sup>e</sup> siècle sous Louis de Bourbon et Jean de Hornes mirent le monastère en difficulté. Celui-ci donna tous ses biens en engagère le 3 juin 1486 pour réparer les désastres entraînés par faits de guerres. En 1508, sous le prieur Pierre d'Arras, il est toujours en pleine misère. La situation dut se rétablir progressivement car il s'enrichit de biens nouveaux en 1529.

La plupart des religieux dont le prieur Henri Morlet périrent de la peste en 1556. Une nouvelle épidémie survint en 1564, heureusement enrayée par l'hiver rigoureux. Six ans plus tard, le chapitre général réduit le nombre de religieux liégeois à dix-sept. L'hiver rigoureux de 1573 fait écrouler une partie de l'enceinte de l'abbaye suite à la débacle des glaces. Les murs furent relevés, la ville n'autorisant la démolition de ces défenses qu'en 1777.

Les sources archivistiques mettent surtout en lumière l'histoire des Ecoliers de Liège aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. En 1614, le prieuré est érigé en abbaye grâce aux efforts du prieur Winand Latomé. En 1653, le pape Innocent X réunit tous les couvents de l'ordre à la congrégation des chanoines réguliers de France en introduisant les réformes nécessitées par un relâchement de la discipline. Celle-ci était particulièrement déficiente dans le monastère liégeois qui, de plus, de part ses attaches françaises, subissait l'influence janséniste au point d'inquiéter le

---

<sup>(7)</sup> Dans le *Novum ac magnum theatrum urbium Belgicae regiae ad presentis temporis faciem expressum* de 1649.

prince-évêque. Enquête et visites de nonces apostoliques ont laissé de nombreux textes éclairants à ce sujet <sup>(8)</sup>.

Dès 1729, le prince-évêque soupçonne la présence de réfractaires à la bulle papale *Unigenitus* au sein du Val-des-Ecoliers qui accueille de plus en plus de Français.

Sous l'abbatit de Jacques Chervin-Rivière (1737-1742), Français et Liégeois se côtoient au sein d'une communauté qui, en plus de dix-huit religieux profès, comprenait onze prêtres, un diacre, six étudiants et un novice <sup>(9)</sup>. En 1738, le pape nomme l'évêque de Liège commissaire apostolique afin d'enquêter, notamment au sein de la bibliothèque qui contenait des ouvrages suspects. En 1742, Georges-Louis de Berghes, pour rétablir la discipline, fait élire un nouvel abbé fidèle à l'exécution de la réforme.

Malgré des difficultés d'argent en 1756 et la mauvaise tenue des comptes sous André-Charles Bourin (1764-1778), l'abbaye reste le siège d'une activité intellectuelle florissante. L'importance de son enseignement grandit encore de 1780 à 1785. Un étudiant français, Victor Clicquot, y défend une thèse en théologie en 1784.

La révolution française et la sécularisation du monastère en 1790 marquent le début de son déclin. L'église, la maison conventuelle, les cours, jardins, vergers et dépendances furent occupés par un hôpital militaire, « l'Hospice de l'Égalité » pour y recevoir les « braves libérateurs liégeois ». Si en 1790, les bâtiments furent évalués à 240.000 florins, ils n'en valurent plus que 40.000 en 1793 tant les dégradations étaient grandes et, en 1795, la bibliothèque fut pillée par des Autrichiens <sup>(10)</sup>. Puis, en 1803, l'abbaye fut vendue comme bien national et lors de la visite du Premier Consul Bonaparte, elle était transformée en caserne <sup>(11)</sup>.

#### b. *Les vestiges architecturaux*

« Le cloître, qui communique à l'église est propre, et solidement vouté. La maison est très-bien bâtie, et tous les appartements en sont

---

<sup>(8)</sup> F. MOTTARD, 1972.

<sup>(9)</sup> J. ROCHETTE-RUSSE, 1955, p. 341.

<sup>(10)</sup> J. ROCHETTE-RUSSE, 1955.

<sup>(11)</sup> T. GOBERT, 1889, p. 454.



riens ; leur situation ne contribue pas peu à leur donner cet agrément. La *Meuse*, et l'*Ourte* qui forment de cette Maison une espèce d'Île, sont deux charmans objets pour ceux qui y font leur séjour. Ils sont, à proprement parler, à la campagne, et à la ville, mais ils voient l'une et l'autre du même coup d'œil. Les jardins y sont cultivés, avec une propreté, qui se fait souvent désirer ailleurs » (12).

Ainsi s'exprimait l'auteur des *Délices au Pays de Liège* à propos du monastère aujourd'hui remplacé par une caserne autour de laquelle le tissu urbain s'est resserré. Le milicien qui y vit son service militaire imagine mal comment les bâtiments qu'il parcourt se superposent, voire se confondent à l'ancienne abbaye. Pour comprendre et montrer l'évolution du site, plusieurs documents complètent utilement les observations sur place. Le *Service historique de l'armée* aux Archives de Vincennes conserve un plan de l'abbaye transformée en caserne sous le régime français. Ce plan daté du 1<sup>er</sup> décembre 1809 (fig. 3) a été dressé en prévision de la démolition de certaines constructions vétustes, notamment l'église, dont les murs sont représentés en gras. Confronté à la disposition des bâtiments actuels, il nous a servi de base pour composer le plan interprétatif de la figure 4, où nous distinguons les lieux réguliers, les annexes vraisemblablement plus tardives, et les constructions militaires de 1832-1837 puis du début de notre siècle qui ont remplacé la plupart des bâtiments abbatiaux.

Le document de 1809 montre deux ensembles de bâtiments qui diffèrent au niveau de l'épaisseur des murs. Des murs larges de près d'un

---

(12) P. DE SAUMERY, 1738, p. 180-181.

---

#### LÉGENDE

A : Porte d'entrée ; B : Logement ; C : Écuries ; D : Remise ; E : Église tombant en ruine ; F : Cloître ; G : Logement de la troupe ; H : Bâtiment brûlé ; I : Cours ; J : Emplacement devant le manège ; K : Jardin ; L : Latrine à supprimer.

*Vincennes, Service historique de l'armée.*

L'échelle, visiblement, comporte une erreur dans sa graduation. Il faut lire « 10, 20, 30 et 40 mètres » et non « 10, 20, 40 et 50 mètres ». Ce plan a été utilisé pour les figures 4 et 17 en tenant compte de la correction.

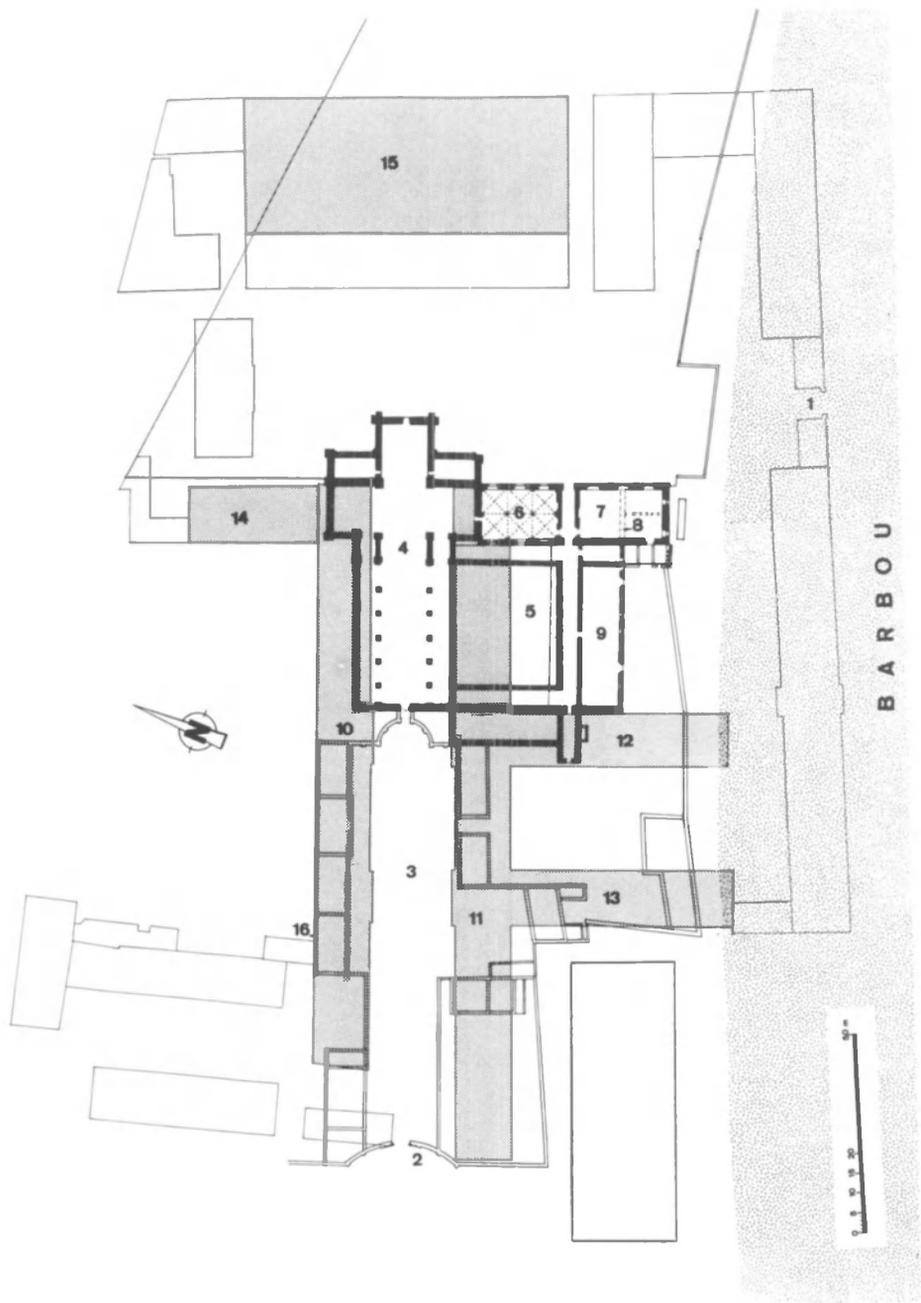


Fig. 4. — Plan interprétatif de l'évolution architecturale de l'abbaye transformée en caserne.  
*Hypothèse de travail. P. H., F. Tilkin, 1983.*

mètre appartiennent à un premier groupe de constructions disposées autour du cloître ; ce sont les lieux réguliers, conçus suivant le schéma classique des abbayes médiévales, cisterciennes en particulier. Des murs plus étroits (50 à 70 cm) forment deux longues ailes de part et d'autre d'une cour depuis le parvis de l'église jusqu'à la rue devant les Écoliers où elles sont réunies par un portail décrivant un segment de cercle.

### 1. Description des lieux réguliers (fig. 4)

L'église à chevet plat (fig. 4, n° 4), bien orientée, est construite au nord du cloître (fig. 4, n° 5). Le bras sud du transept touche l'aile abbatiale comprenant la salle du chapitre (fig. 4, n° 6) aujourd'hui

---

### LÉGENDE

- Murs représentés en gras = lieux réguliers de l'abbaye médiévale autour du cloître.
  - Murs représentés par un double trait = bâtiments du monastère vraisemblablement construits aux Temps modernes.
  - Bâtiments représentés par un contour rempli d'une trame grise = caserne construite de 1832 à 1838.
  - Bâtiments représentés par un simple contour = caserne postérieure à 1838.
1. Poste de garde actuel construit en 1887 à l'emplacement de l'ancien biez de la Meuse, « le Barbou ».
  2. Entrée du monastère, puis de la caserne, par la rue Devant les Écoliers. Portail baroque du XVIII<sup>e</sup> siècle, détruit à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (?).
  3. « Cour des Écoliers ».
  4. Église abbatiale détruite en 1809.
  5. Cloître de l'abbaye.
  6. Salle du chapitre de l'abbaye, aujourd'hui salle à manger des officiers.
  7. Salle des chanoines, aujourd'hui bar des officiers.
  8. Mur figurant sur le plan de 1809 conservé aux Archives de Vincennes et divisant l'ancienne salle des chanoines.
  9. Aile méridionale de l'abbaye, aujourd'hui salle à manger des sous-officiers.
  10. Aile construite en 1832. Écuries au rez-de-chaussée, logement des troupes à l'étage.
  - 11, 12, 13. Idem que 10.
  14. Écuries construites en 1838.
  15. Manège construit en 1837.

miraculeusement conservée et abritant la salle à manger des officiers. Une aile en retour borde la galerie méridionale du cloître (fig. 4, n° 9) et l'ensemble se referme avec l'aile orientale. Curieusement, sur le plan de 1809, le cloître ne compte que trois galeries alors que la gravure de Blaeu (1627) en montre quatre.

Le plan de l'église est typique des abbayes des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, notamment les cisterciennes. Deux pièces accolées aux bras nord et sud du transept, probablement des sacristies, communiquent avec le chœur. Le vaisseau est divisé en trois nefs de sept travées. La première de celles-ci devait être occupée par les stalles comme semble l'indiquer la liaison entre les piliers. Trois bases de calcaire (fig. 5) ont été mises au jour, en place, lors d'excavations en 1978 devant le « Centre Mobilisateur ». Elles appartenaient à une rangée de colonnes de 79 à 80 cm de diamètre séparant le collatéral sud de la nef centrale. Elles sont sculptées en demi-tambour ; le socle est octogone et le passage au plan circulaire de la colonne se fait à l'aide de trois tores, le premier dépassant légèrement les pans de l'octogone.



Fig. 5. — Base de colonne de l'église.

*Photo, P. H., 1983.*

Nous avons tenté l'analyse métrologique des trois bases. Une constante apparaît dans la mesure de la hauteur des bases et le rayon du cercle dans lequel est inscrit l'octogone : on a pour les trois hauteurs : 54 cm, 54,2 cm et 54 cm ; et pour les trois rayons : 54,8 cm, 55 cm, 54,5 cm, soit une moyenne générale de 54,41 cm qui pourrait bien correspondre à une ancienne mesure de deux pieds de 27,2 cm. On retrouve cette unité dans le carré au sein duquel est dessiné le profil des trois tores : 13,5 cm × 13,5 cm soit 1/2 pied × 1/2 pied. Le diamètre des colonnes n'a pu être mesuré que d'après les traces de mortier : on a relevé 80 cm + ou - 1 cm, ce qui s'approche sensiblement de trois pieds de 27,2 cm = 81,6 cm.

Le pied de 27,2 cm n'est pas étranger au spécialiste de la métrologie qu'est Florent Ullrix. Celui-ci l'a relevé sur la façade du XVIII<sup>e</sup> siècle du Palais de Liège construite d'après les plans du maître d'œuvre bruxellois Jean Aneessens. Les monuments médiévaux de Liège sont plus habituellement construits en utilisant le pied de 28,4 cm, mais ce n'est pas une règle absolue. Diverses influences géographiques ou historiques peuvent entrer en ligne de compte et expliquer l'utilisation d'unités de mesures différentes dans un même lieu au même moment. Bien que plus tardif, l'exemple de la façade du palais est significatif à cet égard puisque l'unité de mesure est, en ce XVIII<sup>e</sup> siècle, bruxelloise, comme l'architecte. Elle n'a donc aucun rapport avec les pieds liégeois de l'époque, ceux de Saint-Lambert (29,2 cm) et de Saint-Hubert (29,5 cm) <sup>(13)</sup>. Trouver l'origine du pied utilisé pour les colonnes de l'abbatiale des Ecoliers ne pourra se faire qu'à l'aide de multiples comparaisons qui sortent du cadre de cette modeste étude.

En attendant, l'analyse métrologique nous permet de comprendre la méthode de travail du tailleur de pierre. La difficulté essentielle était de faire déborder la forme circulaire des tores au-dessus de l'octogone. Deux blocs de calcaire en forme de parallélépipède ont été utilisés pour chaque base. Avant d'être sculptés, chacun d'eux mesurait précisément 2 pieds de haut, 2 de large et 4 de long, soit la règle du maçon. La largeur du bloc correspondait donc au rayon du cercle le plus grand qu'il fallait tracer pour construire l'octogone avant de sculpter les tores (fig. 6).

---

(13) F. ULLRIX, 1971.

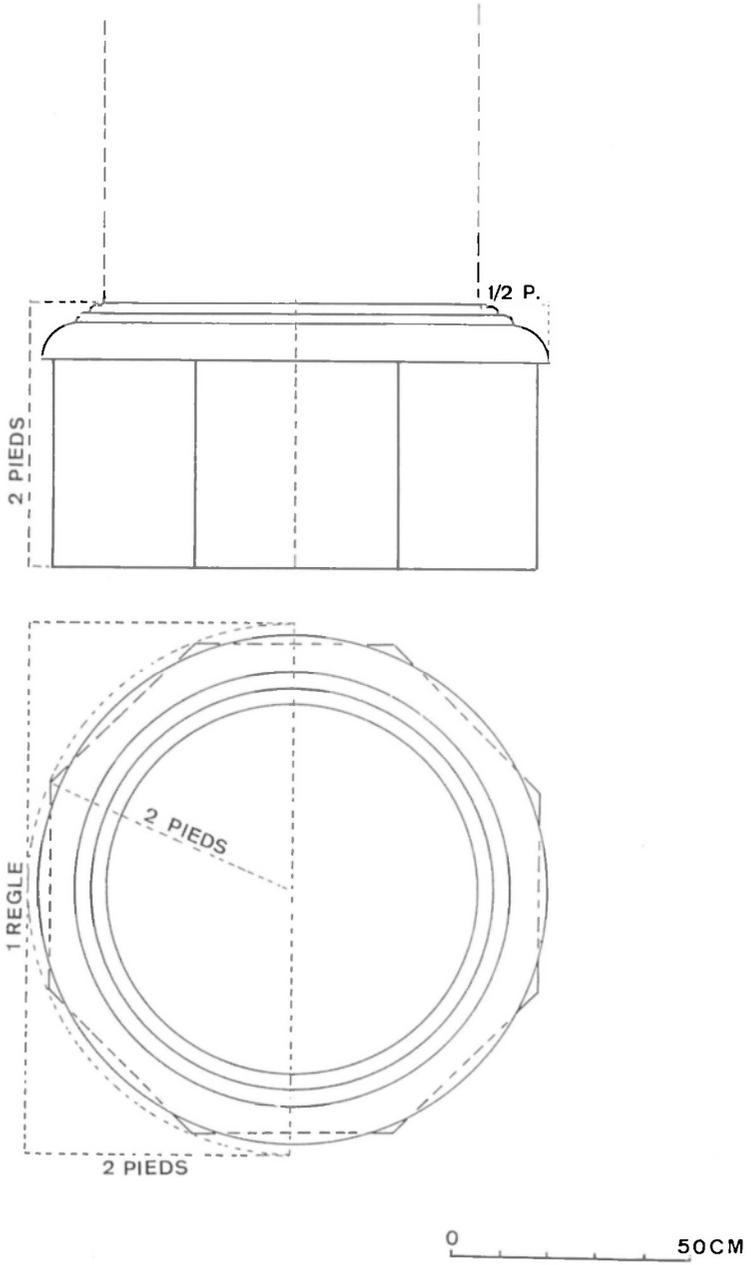


Fig. 6. — Relevé d'une des bases de colonne de l'église et étude métrologique.

Aucun chapiteau de dimension équivalente aux colonnes de la nef n'a été découvert. Mais on peut peut-être s'en faire une idée en observant deux autres petits chapiteaux et une base de colonnette (vestiges d'un triforium ?) trouvés dans les remblais au même emplacement (fig. 7 et 8). Le style et le matériau permettent d'établir un lien de parenté entre les colonnes et les colonnettes ; pour les bases, il s'agit de la même mouluration posée sur le même socle octogonal. Celui de la colonnette devait être fixé sur un stylobate par l'intermédiaire d'une cheville métallique (goujon), toujours scellée dans la pierre. La corbeille des deux chapiteaux est décorée de feuilles d'eau, le tailloir est octogonal et la partie inférieure soulignée par un astragale (fig. 7).



Fig. 7. — Élément de colonnette  
trouvé à l'emplacement de l'église en 1980.

*Photo, P. H., 1983.*

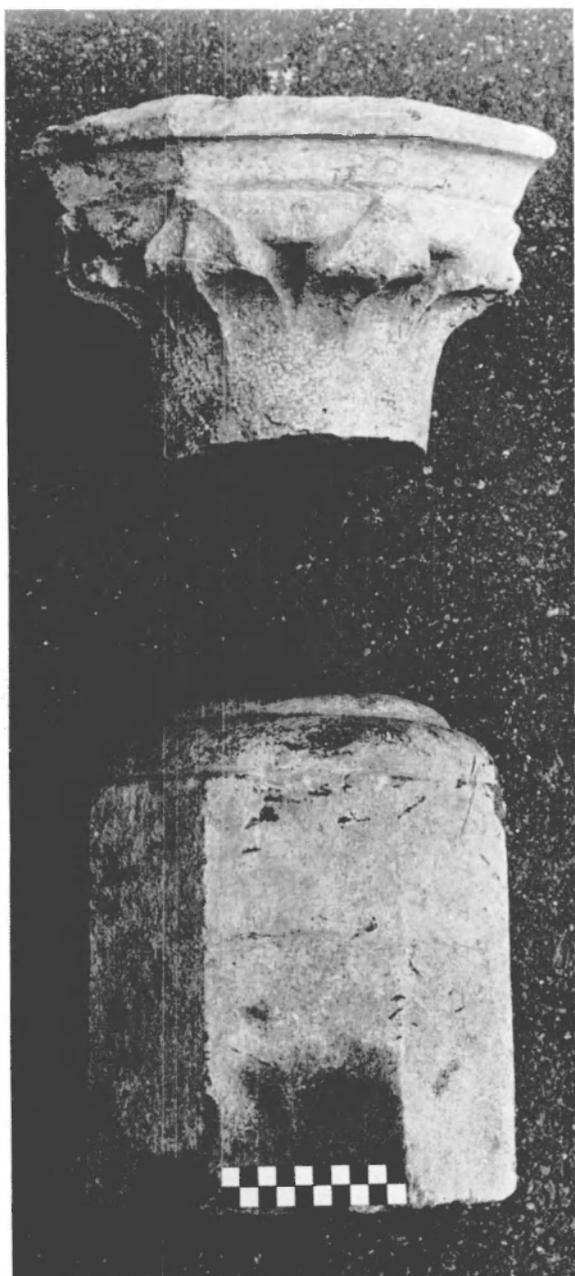


Fig. 8. — Éléments de colonettes  
trouvés à l'emplacement de l'église en 1980.

*Photo, P. H., 1983.*

Grâce aux notes de J. Van den Berg <sup>(14)</sup>, on connaît la transcription de huit dalles funéraires encore en place dans le pavement de l'église, vraisemblablement juste avant sa démolition. L'auteur qualifie certaines d'entre elles de « romanes » portant des millésimes du XIII<sup>e</sup> siècle : MCCLXXV, MCCLXIII, MCCLXXXII. Sur deux autres pierres tombales il s'agirait de l'effigie d'un chevalier armé avec inscriptions et armoiries dont celles de *Johan Despreis (...)* *éschevin dy Lige* mort en 1354. On sait effectivement qu'en 1296, les Des Prez choisirent l'église des Écoliers pour y être enterrés <sup>(15)</sup>. D'après Van den Berg, la plupart des nombreuses pierres tombales de l'église auraient été déplacées sous l'abbatit de Chervin-Rivière au XVIII<sup>e</sup> siècle lorsque cet abbé fit renouveler le pavement. Plusieurs pierres servirent aux tanneurs du quartier pour en faire des « tables à étendre le cuir » ; d'autres furent réemployées dans les fondations des nouveaux bâtiments <sup>(16)</sup>.

Van den Berg figure aussi quatre relevés de dalles funéraires avec un gisant entouré d'une inscription. Elles auraient été retrouvées, non pas dans l'église, mais à l'emplacement des « Encoîtres » lors de la démolition des bâtiments en 1855 (fig. 9).

Contre le bras sud du transept venait se greffer l'aile conventuelle, conservée après la transformation de l'abbaye en caserne. Extérieurement, le bâtiment est un gros volume à deux étages dont la façade n'est manifestement pas antérieure au XVIII<sup>e</sup> siècle (fig. 10). Le rez-de-chaussée est entièrement appareillé en calcaire et percé de hautes baies à linteau courbe et clé. Le portail au centre est postérieur aux parements de calcaire ; avec un arc en plein cintre et une clé monumentale, il est surmonté d'un fronton courbe néo-classique millésimé « 1731 ». De la même époque date la grille dont la partie fixe est décorée des armoiries de l'abbé Chervin-Rivière (abbé de 1737 à 1742) surmontées de la mitre et de la crose <sup>(17)</sup>. Les deux étages aux parements de briques renforcés aux angles de chaînes en besace en calcaire sont éclairés de baies à linteau. Les seuils du premier étage, les seuils et

---

<sup>(14)</sup> Notes rassemblées au XIX<sup>e</sup> siècle dans un cahier inventorié à la Bibliothèque générale de l'Université de Liège sous la cote Ms 1676.

<sup>(15)</sup> J. ROCHETTE-RUSSE, 1955, 329.

<sup>(16)</sup> Van den Berg ne cite pas ses sources. Il situe les travaux en 1744 mais Chervin-Rivière n'était plus abbé depuis deux ans.

<sup>(17)</sup> J. ROCHETTE-RUSSE, p. 326.



Fig. 9. — Une des pierres tombales représentées dans le carnet de notes de J. Van den Berg (Ms 1676 de la Bibliothèque générale de l'Université de Liège). Tombe de *Jehar Wadorea eskewins di Lige* mort le 7 juin 1360.



Fig. 10. — Vue de la façade de l'aile conventuelle.

*Photo. P. H., 1983.*

les linteaux du deuxième se prolongent en cordon <sup>(18)</sup>. De nombreux indices, différences de parements, reprises dans la maçonnerie, surtout au niveau des pignons, montrent que ce bâtiment a dû être plusieurs fois remis au goût du jour, notamment par rhabillage. Cela se voit très bien au niveau du pignon septentrional qui, soutenant les deux versants de la toiture, apparaît en retrait par rapport à la chaîne d'angle du rez-de-chaussée et des étages. Le ressaut à la base du pignon correspond en fait au rhabillage en brique et calcaire. Ce pignon est construit en tuffeau de Maestricht et présente des traces de petites ouvertures ogivales (fig. 11) aujourd'hui condamnées. Avec Gobert, nous y voyons un vestige du bras méridional du transept de l'église <sup>(19)</sup>.

À l'intérieur, au rez-de-chaussée, on peut encore admirer la salle du chapitre gothique dont les voûtes d'arête en tuffeau sont bien conservées. La pièce, de 10 m × 15 m est divisée en deux nefs de trois

---

<sup>(18)</sup> PATRIMOINE MONUMENTAL, 1974, p. 87.

<sup>(19)</sup> T. GOBERT, p. 453.

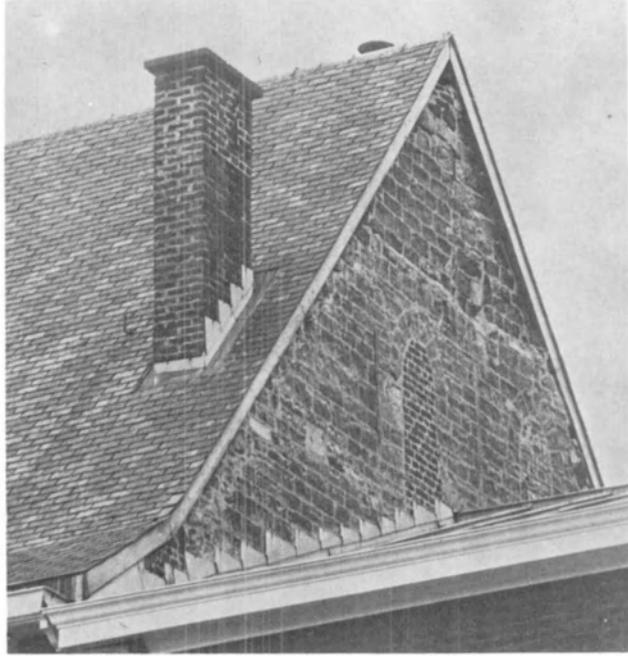


Fig. 11. — Détail du pignon septentrional de l'aile conventuelle.

*Photo. P. H., 1983.*

travées (fig 12). Les croisées d'ogive reposent sur deux colonnes centrales et des culots engagés dans les murs. Les nervures des voûtes (fig. 13) rejoignent les fûts des colonnes sans qu'un chapiteau ou une bague ne les interrompe et les clés en disque sont décorées de feuilles de chêne ou autres motifs végétaux. Lors de l'installation du « mess officiers » dans cette salle, en 1980, on entreprit le percement de son mur occidental, vers l'angle nord-est, pour aménager un accès direct à la nouvelle cuisine installée au rez-de-chaussée d'une aile de la caserne construite en 1832. On découvrit alors les vestiges, relativement bien conservés, d'une haute fenêtre gothique (fig. 14 et 15) donnant jadis vers le cloître, aux piédroits et claveaux en tuffeau moulurés avec colonnettes surmontées de chapiteaux à bouquets <sup>(20)</sup>. Si l'ancienne

---

<sup>(20)</sup> J.-A. BRUTAILS, 1923, p. 183.

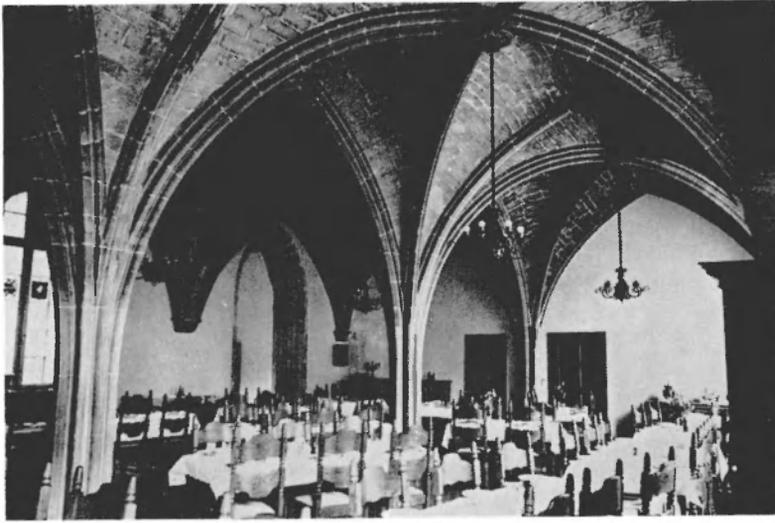


Fig. 12. — L'ancienne salle du chapitre.

*Photo, P. H., 1983.*

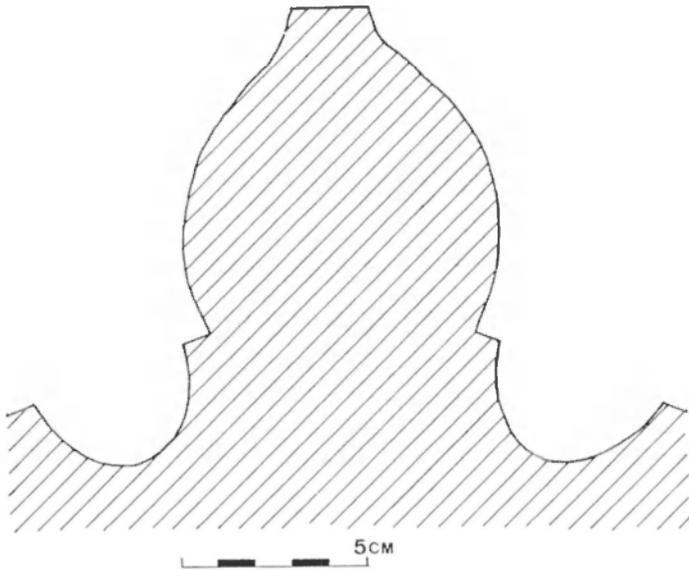


Fig. 13. — Profil des nervures des voûtes de la salle du chapitre.

*P. H., 1984.*



Fig. 14. — Détail des colonnettes de la fenêtre gothique de la salle du chapitre.

*Photo, P. H., 1983.*

fenêtre de la salle du chapitre des Écoliers récemment mise au jour sert actuellement de porte après une malheureuse destruction des meneaux, c'est que son appui est à la même hauteur qu'un plancher, récent lui aussi, exhaussant le sol intérieur de la salle. D'après les témoignages recueillis sur place, les bases de colonnes dissimulées sous les planches

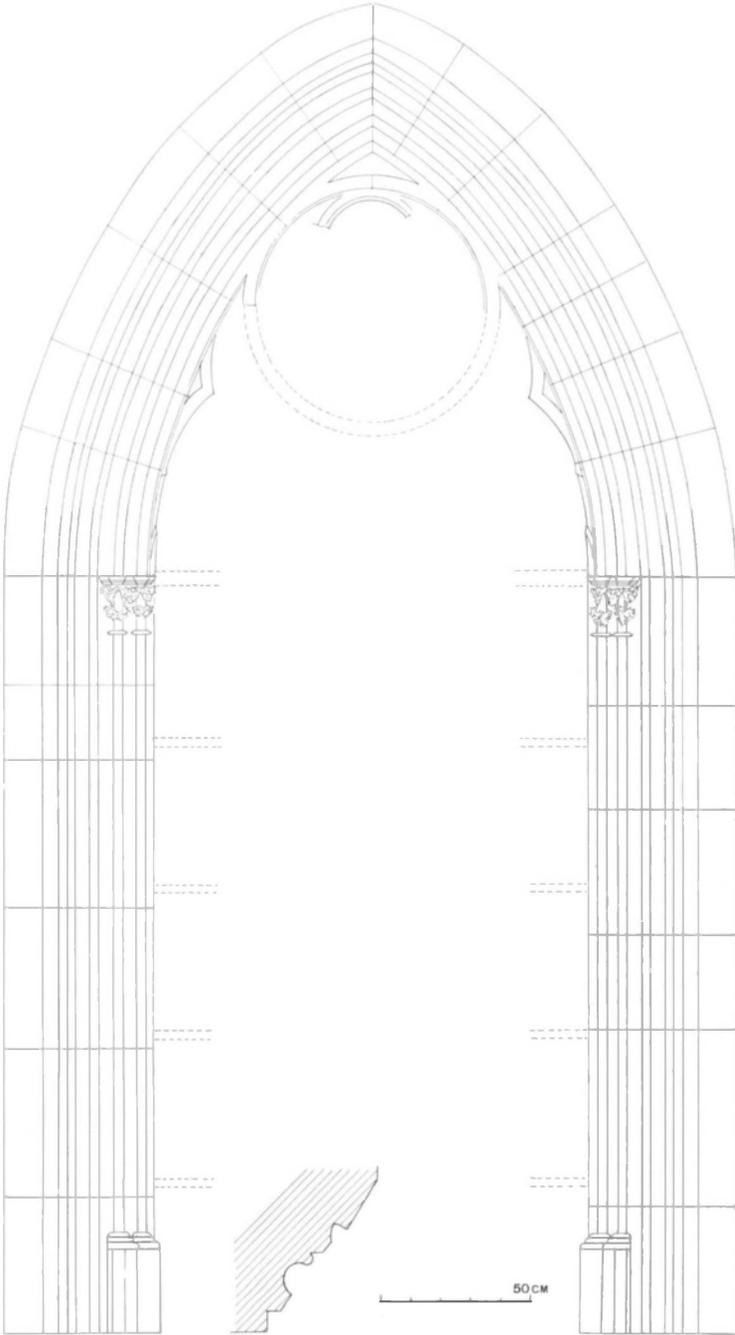


Fig. 15. — Fenêtre gothique de la salle du chapitre vers le cloître.

*Relevé, P. H., 1984.*

seraient fort abîmées suite au piétinement des chevaux installés lors de l'affectation de ce rez-de-chaussée en écurie militaire.

La charpente de cette aile orientale n'est sûrement pas antérieure aux façades du XVIII<sup>e</sup> siècle. Sept fermes soutiennent les versants de la toiture à coyaux. Il s'agit d'un comble à surcroît, c'est-à-dire que le plancher se trouve au-dessous du sommet des murs-gouttereaux. De courtes jambes de forces soutiennent l'entrait de la fermette à hauteur du coyau. L'extrémité du toit est dissimulée par un plafond suspendu aux faux-entraits. Chaque ferme est subdivisée verticalement par une série de poteaux. Nous avons de haut en bas, un poinçon entre le faîte et le faux-entrait, quatre potelets entre le faux-entrait, les arbalétriers et l'entrait de la fermette, trois potelets entre l'entrait de la fermette et l'entrait des jambes de force. La plupart des assemblages sont raidis par des aisseliers. On observe quelques marques d'assemblage en place mais aussi de nombreux réemplois et réparations. Peut-être serait-il malgré tout intéressant d'en faire l'analyse dendrochronologique ; nous l'envisagerons ultérieurement.

L'aile sud possède un niveau de caves partiellement voûtées d'arêtes. Celles-ci avec les voûtains sont en briques et les doubleaux en tuffeau. Un examen plus approfondi serait nécessaire pour mieux comprendre la chronologie de ces caves mais le badigeon et le stockage de réserves le rendent difficile pour le moment. Le magnifique escalier qui mène aux étages des ailes est et sud a de larges volées droites en chêne avec des balustres sculptés du XVII<sup>e</sup> ou du XVIII<sup>e</sup> siècle. Fait-il partie de la rénovation architecturale voulue par l'abbé Chervin-Rivière dont les armoiries ornent la grille d'entrée de la façade orientale ?

## 2. *Les bâtiments autour de la cour d'entrée*

Le monastère paraît en tous cas s'être fort étendu à cette époque. Le plan des bâtiments entourant la longue « Cour des Écoliers » est une phase d'agrandissement homogène avec deux portails en arc de cercle, l'un contre l'église et l'autre pour fermer la cour somptueusement du côté de la rue devant les Écoliers. On connaît l'élévation du deuxième portail encore debout au XIX<sup>e</sup> siècle malgré la construction des bâtiments militaires en 1832 (fig. 16). C'est un portail en briques et pierres de taille. La clé de voûte de la porte est à nouveau ornée des armoiries de Chervin-Rivière accompagnées de la mitre et de la crosse.

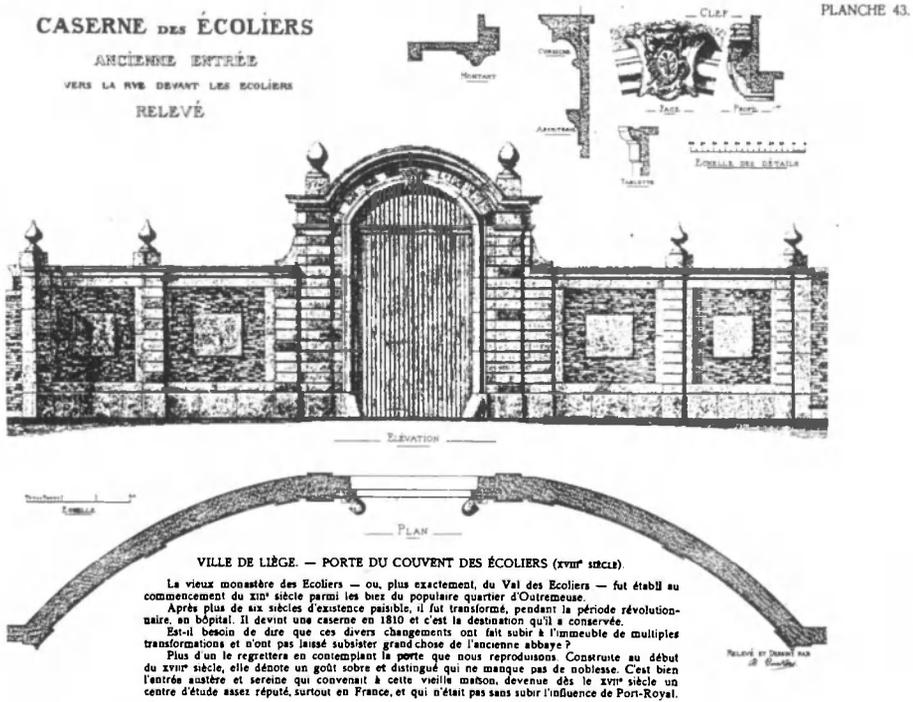


Fig. 16. — Portail du monastère dans la rue Devant les Ecoliers.

*Relevé publié dans H. THUILLIER, s.d.*

À part le plan, on ne connaît pas grand chose du reste de ces bâtiments, vraisemblablement du XVIII<sup>e</sup> siècle; aucune représentation n'est connue et les traces archéologiques sont rares, comme cette porte bouchée visible dans un des murs actuels de la caserne (fig. 4, n<sup>o</sup> 16).

Pour la petite histoire, Gobert rapporte que c'est de cette « cour des Ecoliers » qu'« un ballon fut lancé pour la première fois à Liège, le 4 juillet 1784 » (21).

(21) T. GOBERT, 1889, p. 455.

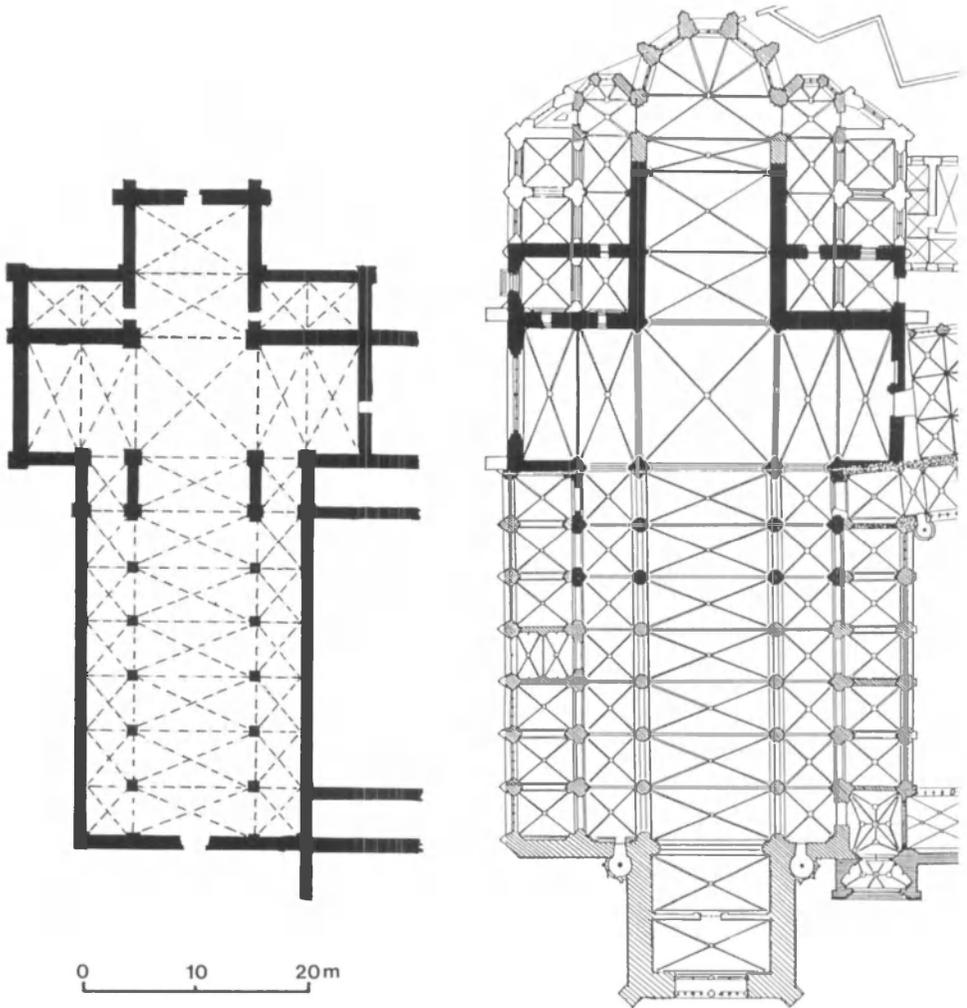


Fig. 17. — Comparaison entre le plan de l'église des Écoliers (*Vincennes, Service historique de l'Armée*) et le plan de Saint-Paul à Liège. Les sacristies de Saint-Paul (aujourd'hui disparues) ont été ajoutées sur le plan, en noir, grâce au relevé de l'architecte Delsau. (R. FORGEUR, 1969).

3. *L'église et la salle du chapitre :  
comparaisons et essai de datation*

— L'église

Peu d'éléments sont à notre disposition pour la dater. Il existe bien, d'après les textes, une église Notre-Dame dès la fondation du monastère et les pierres tombales citées par Van den Berg attestent des inhumations dans le courant du XIII<sup>e</sup> siècle mais, en l'absence de fouilles, comment savoir si son architecture n'a pas pu évoluer ? Le plan dressé en 1809 fait effectivement penser aux premières églises gothiques de nos régions. Le style des bases de colonnes avec les tores dépassant de l'octogone se rencontrent dans les églises françaises au XIII<sup>e</sup> siècle également (22). Le décor des feuilles d'eau sur les chapiteaux existerait à partir de la même période dans la région mosane (23).

Au sujet du plan, des bases et des chapiteaux, la comparaison avec la Collégiale Saint-Paul, dont Richard Forgeur a montré l'évolution (24), est saisissante (fig. 17). Le plan des Écoliers est identique à celui de Saint-Paul sans la tour, les chapelles et la modification tardive du chœur jadis à chevet plat. Dans les deux cas on retrouve les mêmes sacristies contre les bras du transept. Le chantier de Saint-Paul aurait évolué en plusieurs étapes, le chœur, le transept et le début des nefs étant du XIII<sup>e</sup> siècle alors que le reste de l'église daterait des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Or on retrouve les feuilles d'eau sur les chapiteaux (fig. 18) dans les deux parties de la collégiale, et les bases octogonales surmontées des tores en quart de rond (fig. 19) dans des chapelles pour lesquelles on connaît les dates de fondation des autels qui s'échelonnent du milieu du XIV<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle.

Les chapiteaux et bases gothiques trouvés à l'emplacement de l'église des Écoliers ne sont donc pas un critère de datation précis, leur style pouvant aussi bien appartenir au XIII<sup>e</sup> qu'au XIV<sup>e</sup> siècle.

---

(22) J.-A. BRUTAILS, 1923, p. 184-185 ; E. VIOLLET LE-DUC, 1854, p. 147.

(23) S. BRIGODE, 1944, p. 19.

(24) R. FORGEUR, 1969.



Fig. 18. — Comparaison entre un des chapiteaux de colonnettes trouvé à la caserne Fonck et un des chapiteaux de la nef de la Collégiale Saint-Paul.

*Photos, P. H.*

### — La salle du chapitre

L'architecture quasi intacte de cette salle possède suffisamment de détails pour y reconnaître un style gothique tardif qui ne doit pas être antérieur au XIV<sup>e</sup> siècle. L'absence de chapiteau assurant une continuité entre les nervures des voûtes et les colonnes en tuffeau est caractéristique de ce style. Les colonnettes de la fenêtre donnant vers le cloître ont des chapiteaux à « double bouquet » typiques du XIV<sup>e</sup> siècle aussi (25). À ce point de vue, le rapprochement avec le porche (XIV<sup>e</sup> siècle) de Saint-Paul vers le Vinâve-d'île est à nouveau significatif. La forme générale, le matériau, les chapiteaux et les colonnettes de la fausse fenêtre qui sépare le porche du bas-côté nord sont tout à fait semblables à la fenêtre de la salle du chapitre des Écoliers (fig. 20).

Bien que fondé au début du XIII<sup>e</sup> siècle, il est très possible que le Val-des-Écoliers de Liège se soit bâti très progressivement avec de gros chantiers encore en cours au XIV<sup>e</sup> siècle. Ce phénomène semble en tous cas attesté au Val-des-Écoliers de Houffalize qui s'est enrichi tout au long du XIII<sup>e</sup> siècle, par une série de donations permettant ainsi la construction de bâtiments seulement achevés au début du XIV<sup>e</sup> siècle (26).

Au delà des éléments de datation, la comparaison entre Saint-Paul et les Écoliers à Liège suggère une parenté à rapprocher peut-être — l'idée est tentante — des circonstances de la fondation du monastère : Otton de Geneffe, doyen du chapitre de la collégiale, étant le fondateur de l'église abbatiale dans l'Île-Notre-Dame, les deux chantiers n'auraient-ils pas pu avoir le même maître d'œuvre ?

### 3. Les constructions militaires

L'utilisation du monastère des Écoliers à des fins militaires a donc rapidement suivi le départ des ecclésiastiques à la Révolution. Dans un premier temps, les constructions religieuses ont été utilisées telles quelles et ont notamment servi lors du recrutement des volontaires engagés par Napoléon pour former un régiment de « chevaux légers » sous le nom de « chevaux-légers belges » (27).

---

(25) C. ENLART, 1920, p. 612.

(26) R. PETIT, 1985, p. 22.

(27) J. PURAYE, 1970, p. 80.

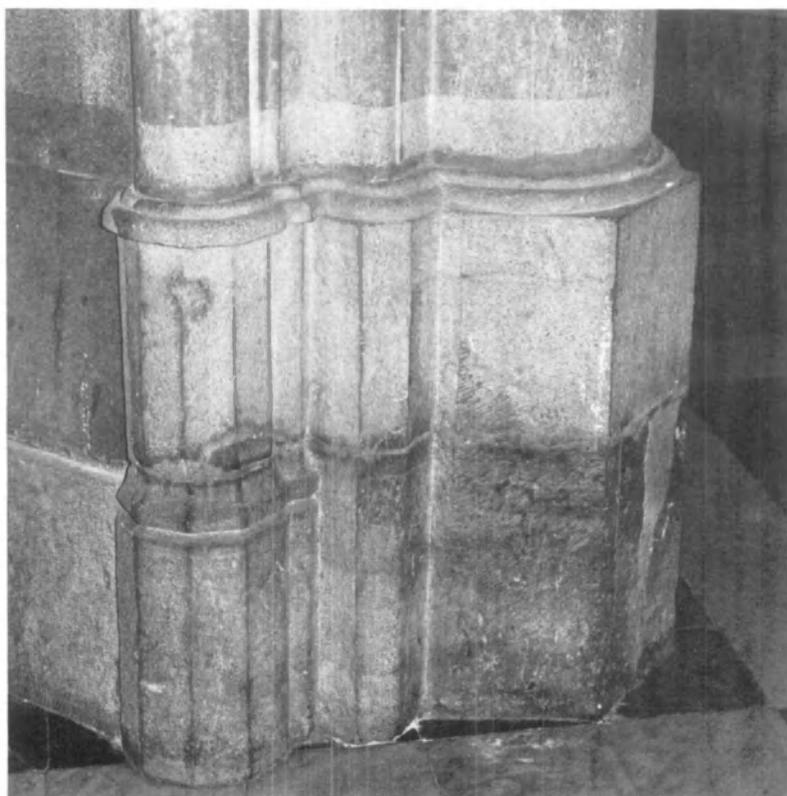
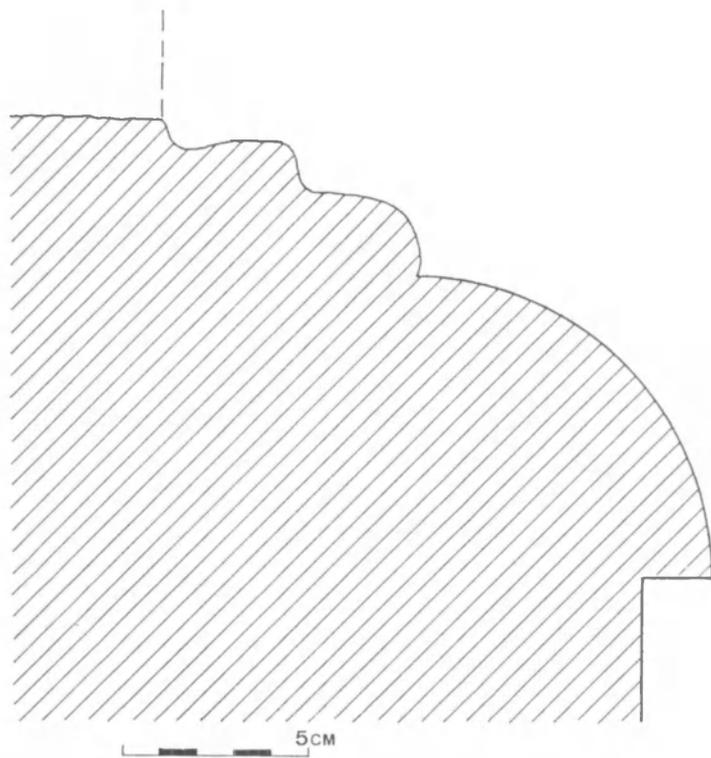


Fig. 19. — Comparaison entre le profil des bases de colonnes de l'église des Ecoliers et les bases de colonnes engagées des chapelles (XIV<sup>e</sup> s.) de Saint-Paul. *Levé et photo, P. H.*



Fig. 20. — Fausse fenêtre du XIV<sup>e</sup> siècle avec chapiteaux à double bouquet dans le parvis nord de Saint-Paul. À comparer avec la fenêtre de la salle du chapitre des Ecoliers.

*Photo P. H.*

En 1810, on entreprend la démolition de l'église, adjugée le 21 décembre à un certain Eustache Delhaxhe, au prix de 4.600 francs. Un accident mortel eut lieu pendant les travaux à la suite de la « chute d'un pan de mur ».

Par un décret impérial de la même année, la Ville de Liège devient propriétaire de la caserne et est chargée de son entretien et des aménagements suivant la force de la garnison. Cependant, quelques années plus tard, sous le régime hollandais, en 1824, une partie des constructions est rétrocédée à l'Etat jusqu'en 1832, lorsque le jeune ministre de la guerre restitue les bâtiments à la Ville de Liège mais dans un état très délabré.

La Ville décide alors la rénovation et l'agrandissement de la caserne pour répondre aux besoins de la cavalerie. Ce qui subsiste du couvent est détruit à l'exception de ce qu'on appelait à l'époque « La chapelle », c'est-à-dire l'aide conventuelle comprenant la salle du chapitre, et de l'aile sud perpendiculaire.

De 1832 date la construction de longues ailes de part et d'autre de l'ancienne « cours des Écoliers » et de l'emplacement de l'église démolie (fig. 4, n° 10 et 11).

Lors de cette campagne de construction le portail du couvent est réutilisé pour l'entrée de la caserne. Le biez du Barbou n'étant pas encore comblé, il ne le sera qu'un demi-siècle plus tard, la rue devant les Écoliers demeure l'accès obligé. La même année, on élève deux ailes en retour d'équerre, contre le bâtiment longeant la cour d'entrée (fig. 4, n° 12 et 13). Dans ce nouveau complexe, les rez-de-chaussées sont conçus pour abriter les écuries ; même la salle du chapitre reçoit cette destination au point d'en obstruer partiellement les grandes fenêtres.

Le 6 septembre 1837, une convention entre le gouvernement et le Collège échevinal prévoit la construction de nouvelles écuries pour 489 chevaux et un manège couvert de  $68 \times 25$  m en plus des bâtiments de 1832. Ainsi l'importance de la caserne des Écoliers s'est-elle considérablement accrue avec l'indépendance de la Belgique. Sous le régime hollandais, en 1830, le 1<sup>er</sup> Bataillon d'artillerie de milice caserné dans l'ancien couvent comptait 799 hommes <sup>(28)</sup>. Après l'indépendance, avant 1837, la cavalerie installée au Écoliers comprenait 1048 hommes et 511 chevaux ; ces chiffres, après les travaux de 1837, s'élevèrent à 1156 hommes et 873 chevaux <sup>(29)</sup>.

L'architecture de la caserne de cavalerie est simple, austère, fonctionnelle. Tous les bâtiments neufs sont en briques agrémentés de cordons et de soubassements en calcaire de Sprimont dit « petit granit ». On remarque encore, le long des 4 façades, une imposante série d'anneaux de fer scellés dans des dés en pierre incorporés dans les murs. Ces vestiges inutilisés aujourd'hui sont un beau témoin de l'affectation des bâtiments à un régiment de cavalerie puisque ces anneaux servaient à attacher les brides des chevaux qui, en été, étaient ferrés dans les cours extérieures.

Pour réduire la massivité du volume architectural du manège, l'architecte a divisé ses façades en différents registres délimités par une ornementation discrète. Les pignons supportant la toiture en bâtière, aux pentes relativement douces, sont décorés d'un fronton courbe divisé

---

<sup>(28)</sup> R. DUMOULIN, 1970, p. 109.

<sup>(29)</sup> T. GOBERT, 1889, p. 454.

verticalement par deux pilastres en briques. La lumière pénètre à l'intérieur du manège par 30 fenêtres surmontées chacune d'un oculus. Extérieurement ces baies sont inscrites dans des niches en plein cintre reliées les unes aux autres par des cordons en calcaire.

On retrouvait le même schéma architectural pour les portes cochères des écuries bordant la longue cour d'entrée.

La prouesse technique que représente la charpente du manège mérite d'être soulignée : cet espace de 1700 m<sup>2</sup> est couvert par une charpente d'assemblage en bois posant uniquement sur les murs extérieurs sans support intermédiaire. À cette époque, la charpente métallique ne connaissait pas encore son plein développement même si quelques ponts en métal furent construits dès 1779 ou que les combles du Théâtre Français à Paris (1796) sont déjà en fonte comme ceux de la coupole de la Halle au blés de 1811. En fait, ce sont les travaux de l'ingénieur Eiffel qui donneront l'impulsion décisive à l'essor de la construction métallique, spécialement suite à l'élévation de sa célèbre tour lors de l'exposition universelle de 1889 <sup>(30)</sup> (fig. 21).

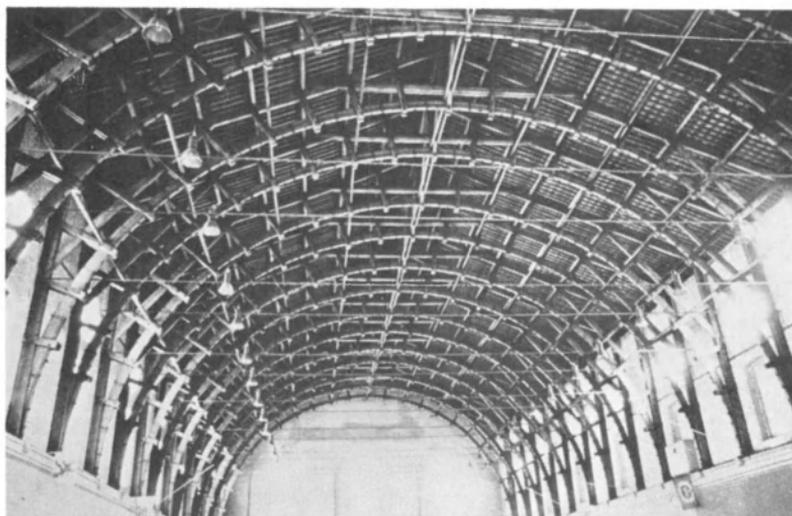


Fig. 21. — Intérieur du manège de la caserne des Écoliers construit en 1837.

---

<sup>(30)</sup> M. RAGON, 1971, p. 133-138.

La charpente du manège de la caserne des Écoliers est construite suivant un modèle inventé par le colonel Emy qui fut professeur de fortification à l'école royale militaire de Saint-Cyr. Le colonel Emy est l'auteur d'un *Traité de l'art de la charpenterie* en trois volumes publiés à Liège de 1841 à 1847. La planche 109 nous montre la charpente du manège de Libourne en France, construite en 1826 (fig. 22). Identique à celle des Écoliers, elle couvre un espace de 21 × 48 mètres et est la première application du système *d'arcs en madriers courbés sur leur plat* inventé par l'auteur du traité.

L'idée d'assembler des petites pièces de bois pour former des arbalétriers courbes de grandes dimensions n'est pas neuve ; Philibert Delorme l'avait déjà réalisée et son nom est encore associé à ce type d'ouvrage. Mais le colonel Emy le perfectionna et en souligna les avantages. Les assemblages se font par entailles sans tenons ni mortaises sauf au faîte. Les arcs sont légers, de grande portée, faits avec « des bois longs et minces dont la flexibilité permet une courbure facile et prompte, sans le secours du feu ». La « raideur, convenablement réglée, permet de maintenir la forme de la charpente et de détruire la poussée, ou de s'étendre jusqu'aux limites de cette poussée, pour n'en exercer ensuite aucune sur les murs (...). Les joints entre les feuilles assemblées sont en très petits nombres et tellement répartis que la réunion de ces feuilles équivaut à un cintre d'une seule pièce ». La combinaison du système est variable à l'infini par le nombre, la forme et la portée de l'arc. La construction et le levage sont simples ; une équipe de douze ouvriers peut placer deux fermes par semaine <sup>(31)</sup>.

Le premier cahier manuscrit, des *Renseignements sur les écuries militaires de la place de Liège* <sup>(32)</sup> daté de 1842, concernant la caserne des Écoliers, donne une description très précise des constructions achevées cinq années plus tôt. Se référant aux traités de Bourgelat <sup>(33)</sup>, il donne un état des lieux critique en soulignant les défauts des écuries pour l'entretien courant et le manque d'hygiène. Toutes les écuries sont

---

<sup>(31)</sup> A. R. EMY, 1841, p. 187-211.

<sup>(32)</sup> Conservé au Bureau des Domaines, 3<sup>e</sup> circonscription du Service des constructions militaires (3KDR). Caserne Fonck à Liège.

<sup>(33)</sup> Auteur d'ouvrages sur l'art vétérinaire, notamment : « Essai théorique et pratique sur la ferrure », Paris, 1804 ; « Eléments de l'art vétérinaire. Essai sur les appareils de bandages propres aux quadrupèdes », Paris, 1813.

examinées les unes après les autres en soulignant leurs défauts ; manque d'espace, courant d'air dangereux lorsque les chevaux transpirent, volume d'air insuffisant, mauvais écoulement des urines, système d'aération à revoir, état des mangeoires. L'emplacement de la caserne même est critiqué d'une manière qui fait un peu sourire le lecteur d'aujourd'hui : « l'emplacement du Val des Ecoliers était peu convenable pour une caserne de cavalerie. Des localités aussi basses sont trop susceptibles de recevoir les eaux pluviales et par la suite de leur stagnation et leur évaporation, des miasmes mephitiques (sic) s'y développent et corrompent l'air qui est moins pur et moins vif que dans des localités plus élevées ».

L'auteur poursuit en s'en prenant au milieu urbain : « D'ailleurs les abords seuls de ce couvent auraient dû faire renoncer au projet d'en faire une caserne de cavalerie ; des rues très étroites, mal pavées avec des grès très durs, très glissants, mal joints avec du gravier de Meuse, et un pavé mal entretenu ; un quartier très populeux et commerçant où un passage continu de voitures de toutes espèces empêche la troupe de se rendre dans l'extérieur de la ville, pour aller au magasin de fourrages ou au champs de manœuvres, sans appréhender des accidents imminents ».

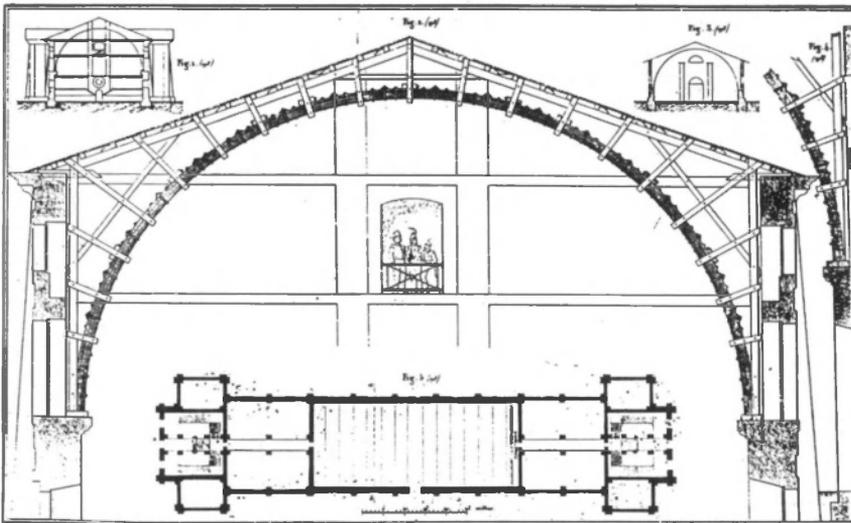


Fig. 22. — Charpente du manège de Libourne d'après la planche 109 du traité du colonel A.-R. Emy.

Des changements ont alors été apportés aux bâtiments durant les années 1843, 1847 et 1848 <sup>(14)</sup>.

Le biez du « Barbou » (fig. 2) constituait un handicap évident pour l'agrandissement de la caserne. Son comblement précéda la dernière grande campagne de construction qui donna à la caserne sa physionomie actuelle avec ses bâtiments de 1887 longeant le nouveau boulevard de la Constitution créé grâce au retrait des eaux. C'est par ce côté que désormais on pénétra au milieu des constructions militaires, par un portail flanqué de deux tourelles polygonales d'un style « néo » rappelant les échauguettes des châteaux-forts percées de meurtrières. Ce style éclectique est caractéristique des prisons et casernes construites au XIX<sup>e</sup> siècle.

Depuis 1885, la caserne des Écoliers abritait le 2<sup>e</sup> Régiment des Lanciers qui, en 1914, comptait le cavalier Antoine-Adolphe Fonck parmi ses hommes. Premier soldat belge tué dans la « Grande guerre » son nom sera désormais attaché à l'ancien monastère transformé en caserne.

---

(14) T. GOBERT, p. 454.

## Bibliographie

- J.-D. BOUSSART, 1974 : « Saint-Pholien au hasard des rues », dans *La vie liégeoise*, 6 juin 1974, p. 3-15.
- S. BRIGODE, 1944 : *Les églises gothiques de Belgique*, Bruxelles.
- S. BRIGODE, 1971 : « L'abbaye de Villers et l'architecture cistercienne », dans *Revue des archéologues et historiens d'art de Louvain*, t. 4, p. 117 ss.
- J.-A. BRUTAILS, 1923 : *Précis d'archéologie du Moyen âge*, Toulouse-Paris.
- J.-L. CAMBIER, 1985 : « La commission pour la protection de l'environnement naturel, des monuments et des sites dans les domaines militaires », dans *Vox, hebdomadaire militaire*, n° 30, 19 septembre 1985, 12<sup>e</sup> année, p. 8-13.
- P. DE SAUMERY, 1738 : *Les délices du Pais de Liège ou description des monuments sacrés et profanes*, t. I, Liège, p. 180-181.
- A. DE SELLIERS DE MORANVILLE, 1971 : « A propos des premiers soldats belges tombés le 4 août 1914, le 1<sup>er</sup> escadron du 2<sup>e</sup> Lancier, d'après les témoignages d'époque », dans *Revue belge d'histoire militaire*, XIX, 4, décembre, p. 255-360.
- R. DUMOULIN, 1970 : « Faits d'armes liégeois en 1830 », dans *Fastes militaires du Pays de Liège*, catalogue de l'exposition au Musée de l'art wallon, Liège, p. 109-117.
- A.-R. EMY, 1841 : *Traité de l'art de la charpenterie*, 3 vol., Liège, 1841, 1842 et 1847.
- C. ENLART, 1920 : *Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance*, t. I, *Architecture religieuse*, Paris.
- R. FORGEUR, 1969 : « La construction de la collégiale Saint-Paul à Liège aux temps roman et gothique », dans *Bulletin de la Commission royale des monuments et des sites*, t. 18, p. 3-49.
- T. GOBERT, 1889 : *Les rues de Liège, anciennes et modernes*, Liège, 2<sup>e</sup> édition, t. I, p. 450-455.
- J. LEJEUNE, 1967 : *Liège, de la principauté à la métropole*, Anvers.
- F. MOTTARD, 1972 : *Contribution à l'histoire de l'abbaye du Val des Ecoliers de Liège aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, mémoire dactylographié, Université de Liège.
- PATRIMOINE MONUMENTAL, 1974 : *Le patrimoine monumental de la Belgique*, vol. 3, Liège.
- J.-M. PEROUSE DE MONTCLOS, 1972 : *Principes d'analyse scientifique, architecture, méthode et vocabulaire*, 2 vol., Ministère des Affaires culturelles, Paris.
- R. PETIT, 1985 : « Le Val-des-Ecoliers à Houffalize (1235-1784) », dans *Art religieux, histoire et archéologie au pays de Houffalize*, catalogue de l'exposition, Houffalize, p. 13-29.

- J. PURAYE, 1970 : « Les Liégeois sous les Aigles impériales », dans *Fastes militaires du Pays de Liège*, p. 80.
- M. RAGON, 1971 : *Histoire mondiale de l'architecture et de l'urbanisme modernes*, t. 1, *Idéologies et pionniers, 1800-1910* (Tournai).
- G. REJAC, 1959 : « Un joyau gothique du XIII<sup>e</sup> siècle : le mess des officiers de la caserne Fonck à Liège », dans *La Wallonie*, 10 et 11 janvier 1959.
- J. ROCHETTE-RUSSE, 1955 : « Abbaye du Val-des-Écoliers », dans *Monasticon belge*, t. 2, Liège, pp. 323-345.
- H. THULLIER, s.d. : *Art wallon, croquis et documents d'architecture*, 2<sup>e</sup> fascicule, s.l.n.d.
- F. ULRIX, 1971 : « Propos sur la métrologie du Moyen âge en architecture » dans *Annales du XL<sup>e</sup> congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, p. 683-696.
- E. VIOLLET LE-DUC, 1854 : *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, t. 2, Paris.

# CÉRAMIQUE MÉDIÉVALE TROUVÉE AU PALAIS DES PRINCES-ÉVÊQUES À LIÈGE

par P. HOFFSUMMER

À l'époque où il n'existait pas d'organisme officiel pour les fouilles de sauvetage comme le « S.O.S. fouilles » de la Communauté française, le sol de la ville de Liège a irrémédiablement perdu une quantité d'informations archéologiques. Malgré ces destructions, on doit à Florent Ulrix beaucoup de notes et la récolte de matériel archéologique rassemblé à la hâte suivant les circonstances. C'est le cas de la découverte, en 1970, dans la première cour du palais épiscopal, d'un lot d'une centaine de tessons médiévaux et de deux poteries au profil complet.

La trouvaille se situait le long de la galerie nord, près du passage de la Légia aujourd'hui canalisée en égout. Il s'agit d'un lot de tessons et poteries en terre-cuite, beige la plupart du temps, dont la typologie est relativement homogène. La plupart des fragments proviennent en effet de petits brocs ou pintes avec une anse sur le côté. Seuls deux bords en bandeau (fig. 4 ; n° 3 et 6) détonnent dans l'ensemble et sont peut-être intrusifs. On ne peut connaître grand chose du contexte de la trouvaille puisqu'il s'agit d'un ramassage réalisé à l'occasion de l'ouverture d'une tranchée pour des travaux dans la cour. Tout au plus sommes nous certain que la céramique provient d'un dépôt antérieur à la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, époque de construction de l'aile nord du palais. Il est très possible que les ouvriers aient traversé un dépotoir formé au Moyen âge le long de la Légia, la rivière n'étant pas encore canalisée à cet endroit avant les grands travaux d'Érard de la Marck.

Une trouvaille de ce genre, du point de vue de la céramologie, pose deux interrogations : le lieu de fabrication et la datation.

L'endroit de la découverte ne doit pas être le lieu de production car il ne s'agit pas de rebuts de cuisson : on n'observe aucune déformation des vases, fente ou éclatement typique des « ratés ». La provenance d'un atelier liégeois n'est pas à exclure même si cette production reste encore

malheureusement mal connue. On sait d'après les textes et la toponymie (*Potierue* par exemple) que des potiers ont travaillé à Liège au Moyen âge <sup>(1)</sup> et d'après les trouvailles archéologiques éparées, on se doute qu'il s'agit d'une céramique d'un type courant dans le bassin de la Meuse entre Namur et la Hollande, mieux connue sous le nom de céramique « d'Andenne ». « Andenne » parce que c'est tout près de cette localité, à Andenelle plus précisément, que beaucoup de fours ont été fouillés et étudiés avec pour résultat l'établissement d'une chronologie divisée en quatre périodes allant de la fin du XI<sup>e</sup> siècle à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle <sup>(2)</sup>. C'est donc par rapport à cette typologie que l'on tente de dater avec plus ou moins de bonheur les trouvailles mosanes, dont celles de Liège <sup>(3)</sup>. Bien entendu les ateliers d'Andenelle ont suffisamment exporté leur marchandise pour en retrouver à Liège, mélangée aux productions plus locales.

À propos de la trouvaille du palais, on distingue deux groupes typologiques parmi les fragments de brocs. Ces deux groupes sont chacun représentés par au moins un vase au profil complet (fig. 1 ; n° 4 et fig. 2 ; n° 1).

On a d'abord, majoritaires, des petits brocs à panse globuleuse ou presque cylindrique (fig. 1) de même largeur que le fond (entièrement festonné) et que le col. La lèvre est droite, limitée vers le bas par une arête saillante qui se prolonge sur l'anse. Le deuxième lot (fig. 2) est sensiblement de mêmes proportions mais le fond n'est pas entièrement festonné ; on a trois doubles pincées formant des petits pieds entrecoupés de deux bourrelets légèrement saillants. L'arête du col est plus rapprochée de la lèvre.

On ne trouve pas dans le tableau général de la céramique d'Andenne ces deux types de brocs. Il faut prendre isolément les traits typologiques les mieux marqués pour tenter une datation. Ces traits concernent surtout les formes du fond et du bord. On peut les réunir sous la forme d'un petit tableau pour voir à quelle(s) période(s) les rattacher :

---

<sup>(1)</sup> T. GOBERT, 1977, p. 567.

<sup>(2)</sup> R. BORREMANS et R. WARGINAIRE, 1966.

<sup>(3)</sup> R. BORREMANS, 1969-1970.

Chronologie de la « céramique d'Andenne »							
	I	IIa	IIb	IIIa	IIIb	IV	
Caractéristiques principales des brocs du palais de Liège	fin XI <sup>e</sup> XII <sup>e</sup> s.	fin XII <sup>e</sup> s.	début XIII <sup>e</sup> s.	+ 1225- 1300	+ 1300- 1350	+ 1350- 1400	6
				x	x	x	
			x	x			
Double pincée pour soutenir le fond			x	x	x	x	
Fonds entièrement festonné				x	x		

On remarque alors que la plupart des traits se rencontrent surtout pour les périodes IIIa et IIIb, soit une fourchette chronologique qui couvre les trois derniers quarts du XIII<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. C'est surtout le critère du fond entièrement festonné qui paraît le plus déterminant. Du point de vue chronologique, il serait déraisonnable d'être plus précis; on connaît la faiblesse de la datation par les « formes » seules tant en archéologie qu'en histoire de l'art.

Cette note n'est donc qu'un modeste jalon à verser au dossier complexe de l'étude de la céramique médiévale dans le bassin mosan.

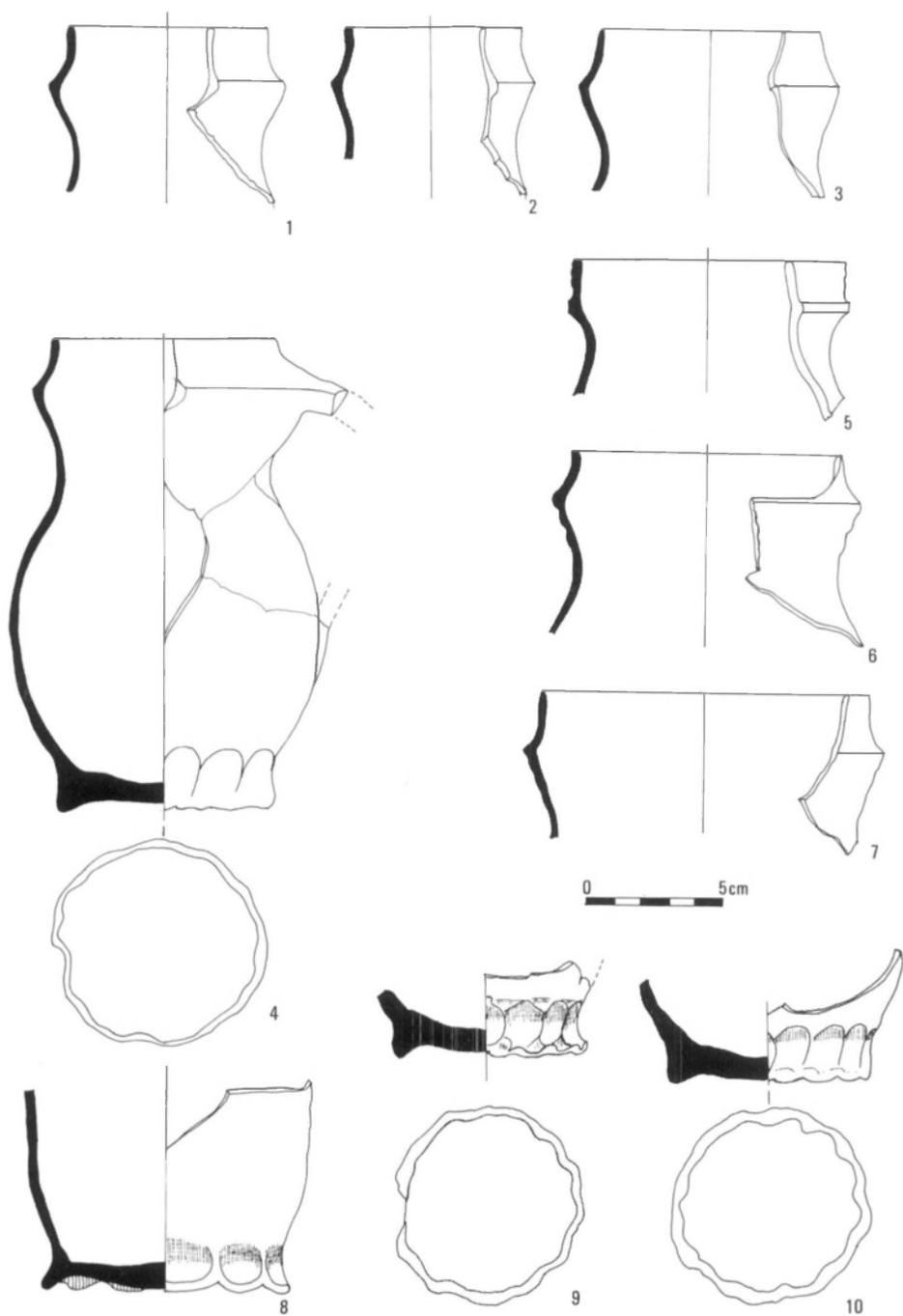


Fig. 1.

**Inventaire (\*) :**

**Lg.Pal. 1.** (fig. 1 ; n° 4)

Broc à corps ovoïde, lèvre droite et col cylindrique avec arête saillante à hauteur du départ de l'anse. Celle-ci manque. Le fond, légèrement convexe, est pourvu d'un anneau de base festonné au pouce sur toute la circonférence. Terre-cuite beige.

— Hauteur : 17,5 cm

— Diamètres : rebord, 8,2 cm ; panse, 11,5 cm ; fond, 8 cm.

**Lg.Pal. 2 à 7.** (fig. 1 ; n° 1, 2, 3, 6 et 7)

Cinq fragments de cols de brocs du même type que Lg Pal 1. Terre-cuite blanche à beige et beige rosé.

**Lg.Pal. 8 à 22.** (fig. 1 ; n° 9, 10)

Quinze fonds et fragments de fonds. Même type que Lg Pal 1. Terre-cuite blanche à beige.

**Lg.Pal. 23 à 27.**

Quatre fonds et fragments de fonds du même type que Lg Pal 1. Terre-cuite rouge.

**Lg.Pal. 28.** (fig. 1 ; n° 8)

Partie inférieure d'un vase à corps cylindrique avec fond pourvu d'un anneau de base festonné au pouce. Le feston est constitué d'empreintes plus larges et mieux individualisées que Lg Pal 1. Terre-cuite beige.

— Diamètres : fond, 9,2 cm.

**Lg.Pal. 29.**

Partie inférieure d'un vase du même type que Lg Pal 29 avec retombée d'une anse à mi-hauteur de la panse. Terre-cuite beige.

**Lg.Pal. 30 à 34.**

Cinq fonds et fragments de fonds du même type que Lg Pal 28. Terre-cuite beige.

---

(\*) Le matériel sera déposé au musée Curtius. Les numéros du présent inventaire figurent à l'encre de chine sur les tessons.

**Lg.Pal. 35.**

Broc à corps presque cylindrique et épaissement externe en arête saillante sous le rebord. Une anse, manquante, venait s'accrocher au niveau de l'arête et retombait au milieu de la panse. La base est entourée d'un bourrelet arrondi interrompu par six pincées de supports. Ces petits pieds sont groupés par paire et l'empreinte du pouce se marque sur le fond légèrement convexe. Sillons de tournassage à l'extérieur de la panse. Terre-cuite beige légèrement rosé. Petites taches de glaçure orange.

— Hauteur : 14 cm.

— Diamètres : rebord, 8,5 cm ; panse, 9,5 cm ; fond, 7 cm.

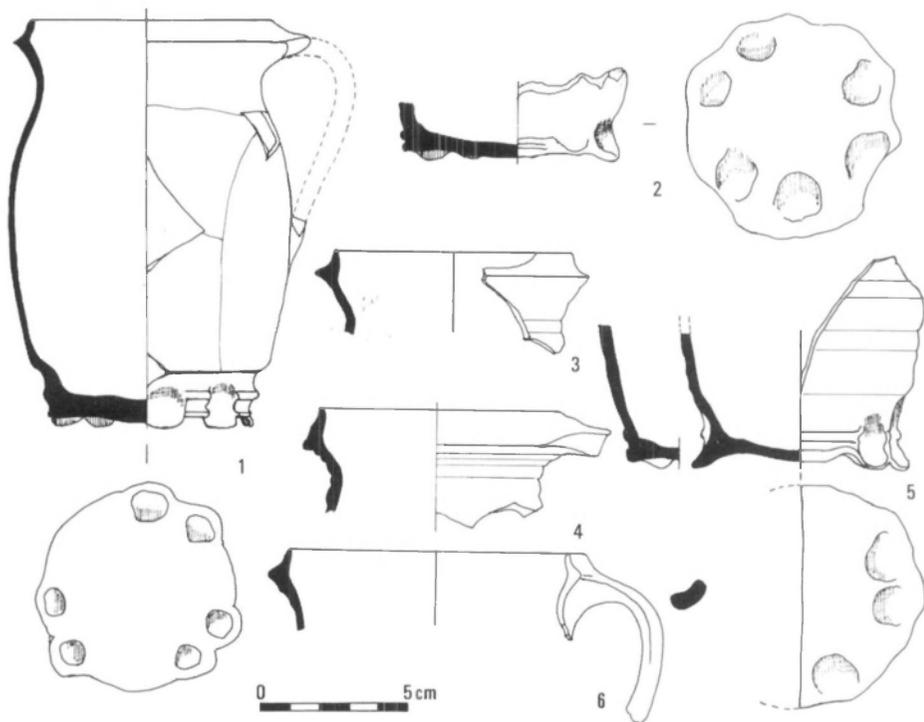


Fig. 2.

**Lg.Pal. 36.** (fig. 2 ; n° 4)

Fragment de col avec épaissement externe du rebord formant un bandeau oblique limité vers le bas par une arête peu vive. Départ d'une anse à partir du bandeau. Sillons de tournassage. Terre-cuite beige.

— Diamètre du rebord : 8,4 cm.

**Lg.Pal. 37.** (fig. 2 ; n° 2)

Fragment de col du même type que Lg Pal 35 avec anse de section ovale. Terre-cuite beige.

— Diamètre du rebord : 10 cm.

**Lg.Pal. 38.**

Fragment de col ceinturé d'un bourrelet sous le rebord à lèvre en arête vive. Correspond à une déviation du type Lg Pal 35. Terre-cuite beige.

— Diamètre du rebord : 9,5 cm.

**Lg.Pal. 39.**

Fragment de col du même type que Lg Pal 35. Sillons de tournassage. Terre-cuite beige.

— Diamètre du rebord : 8 cm.

**Lg.Pal. 40.** (fig. 4 ; n° 3)

Fragment de col avec lèvre à épaissement externe convexe.

**Lg.Pal. 41.** (fig. 2 ; n° 5)

Fragment de partie inférieure de vase du même type que Lg Pal 35. Sillons de tournassage. Terre-cuite rose-beige. Tache de glaçure orange.

— Diamètre : 7,3 cm.

**Lg.Pal. 42 à 47.** (fig. 2 ; n° 2)

Six fonds ou fragments de fonds d'un type analogue à Lg Pal 35 et Lg Pal 41. Terre-cuite blanc-gris à beige rosé.

**Lg.Pal. 48.** (fig. 4 ; n° 2)

Fragment de bord avec arête saillante et lèvre déversée vers l'intérieur. Terre-cuite rose-beige.

**Lg.Pal. 49 à 51.**

Trois fragments de bords du même type que Lg Pal 48.

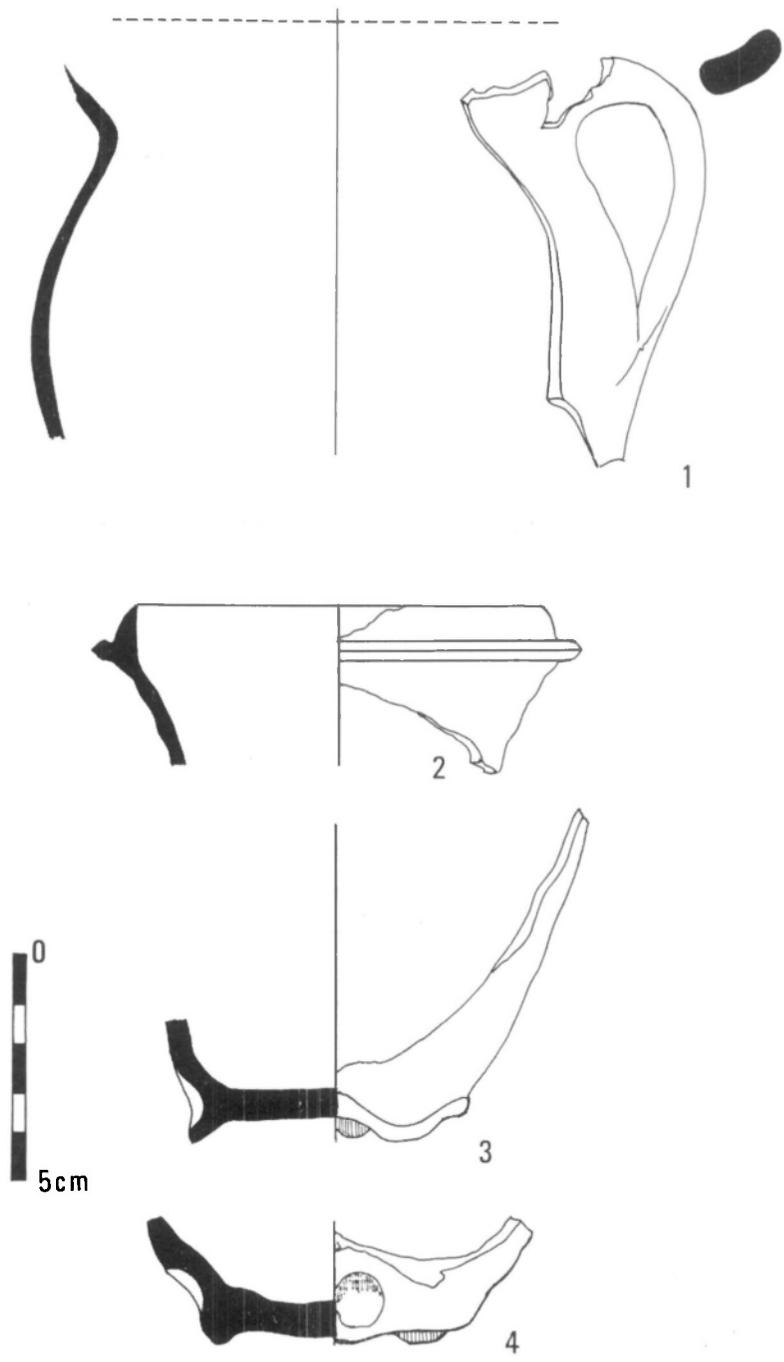


Fig. 3.

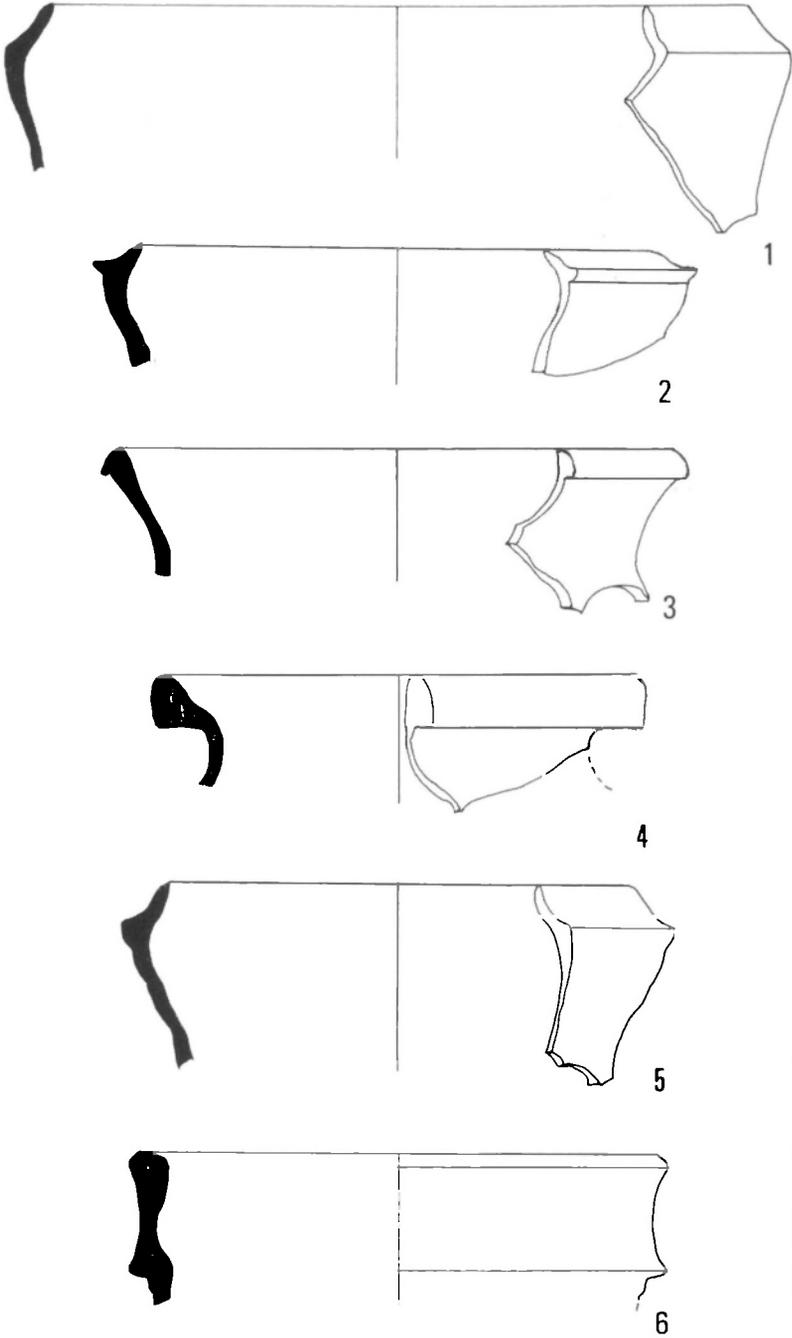


Fig. 4.

**Lg.Pal. 52.** (fig. 1 ; n° 5)

Fragment de col cylindrique avec arête peu saillante, à lèvres droites. Terre-cuite grise au cœur du tesson, rouge à la périphérie. Engobe blanc.

— Diamètre du rebord : 10 cm.

**Lg.Pal. 53.** (fig. 3 ; n° 4)

Fond de vase soutenu par trois pincées de support. Terre-cuite beige.

— Diamètre : 6 cm.

**Lg.Pal. 54.** (fig. 3 ; n° 3)

Fond de vase. Même type et mêmes dimensions que le précédent.

**Lg.Pal. 55, 56 et 57.**

Trois fragments de fonds avec trois pincées de support. Terre-cuite beige ou rouge.

**Lg.Pal. 58.** (fig. 3 ; n° 1)

Fragment de partie supérieure de pinte à panse ovoïde. Terre-cuite beige. Glaçure jaune partielle à l'intérieur. Anse de section plate.

**Lg.Pal. 59 à 67.**

Sept fragments d'anses de sections rectangulaires ou rondes en terre-cuite beige ou rouge.

**Lg.Pal. 68.** (fig. 4 ; n° 4)

Fragment de bord en bandeau.

**Lg.Pal. 69.** (fig. 4 ; n° 6)

Fragment de bord en bandeau incurvé à l'intérieur et à l'extérieur avec arête saillante.

## **Bibliographie**

R. BORREMANS et R. WARGINAIRE, 1966 : *La céramique d'Andenne, recherches de 1956-1965*. Rotterdam.

R. BORREMANS, 1969-1970 : « Catalogue de la céramique médiévale du musée Curtius à Liège », dans *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, t. 82, p. 153-239.

T. GOBERT, 1977 : *Liège à travers les âges, les rues de Liège*, t. 9, n. éd., Bruxelles, p. 567.

# JEAN-BAPTISTE ET ÉGIDE MOLINET ORFÈVRES À SAINT-TROND AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

Contribution à l'étude de l'orfèvrerie trudonaise

par Jean-Jacques van ORMELINGEN

L'identification des poinçons personnels des orfèvres, composés habituellement de leurs initiales, atteint rarement une certitude sans réserve. Peu fréquents sont les cas où un orfèvre a gravé, avec une satisfaction à peine dissimulée, son nom en toutes lettres sur une œuvre à côté de sa marque. Quelques fois une pièce d'archives, mentionnant le fournisseur d'une argenterie subsistante, est venu confirmer de façon univoque l'attribution avancée. Le plus souvent cependant les conjectures émises doivent s'entourer d'une prudence élémentaire en attendant qu'une information nouvelle vienne lever le doute. L'organisation d'expositions d'art et d'histoire, où l'orfèvrerie occupe généralement une place de choix, la publication de répertoires et catalogues, abondamment illustrés et savamment commentés, l'apparition sur le marché d'art de pièces inconnues, créent des occasions propices à des rapprochements révélateurs.

## Le maître IBM

Le maître qui marquait ses œuvres du monogramme couronné IBM, a retenu précédemment l'attention du professeur J. Brassinne sans que celui-ci ne puisse mettre un nom dessus (1). La jolie théière octogonale de cet orfèvre, que Brassinne découvrit dans la collection de Madame Cécile Schouten, ne portait que le poinçon du maître sur le fond du récipient. Brassinne supposait qu'une réparation avait fait disparaître

---

(1) J. BRASSINNE, *L'orfèvrerie civile liégeoise*, Liège, t. I, 1948, p. 329 et pl. VI (reproduction du poinçon), t. IV, 1937, pl. CLXXXII.

les autres marques. Par comparaison avec les quelques autres théières liégeoises conservées, il n'hésitait pas à situer cette pièce sous le règne de Georges-Louis de Berghes (1724-1743).

L'identification des armoiries, gravées sur un pan latéral sous un décor régulier de quadrillés fleuronnés et de palmes, aurait pu fournir quelque indication complémentaire. Le mari portait, dans un écu en accolade, un lion chargé d'un lambel à trois pendants, et l'épouse, dans un écu ovale, coupé, en chef un renard passant et en pointe deux épis passés en sautoir <sup>(2)</sup>. Il s'agit des armoiries de Trudon-Hubert van Winde <sup>(3)</sup>, qui avait épousé à Saint-Trond en l'église Saint-Martin le 29 août 1684 Elisabeth Reynaerts <sup>(4)</sup>. Entre 1686 et 1710 ces époux firent baptiser onze enfants en l'église paroissiale Notre-Dame à Saint-Trond. Trudon-Hubert van Winde était apothicaire. Il fit régulièrement

---

<sup>(2)</sup> Brassinne omet de donner la description du cimier qui somme le heaume. La reproduction permet de reconnaître le lion chargé d'un lambel, qui doit normalement y figurer. Il ne fait pas le rapprochement avec la mouchette de la planche CLVIII du même tome IV (poinçons 1693, L, GD), qui porte les mêmes armoiries d'alliance.

<sup>(3)</sup> La famille van Winde portait d'azur à un lion d'argent, armé et lampassé de gueules, au lambel de gueules brochant sur l'épaule du lion. L. de HERCKENRODE, *Collection de tombes, épitaphes et blasons (...) de la Hesbaye*. Gand, 1845, p. 360 ; F. COLLON, *Héraldique des van Ransst de Tirlemont et de leurs alliances*, in *Le Parchemin*, 1958, p. 155 ; F. GOOLE, *Wapenboek van Sint-Truiden*, Tongres, 1966, p. 101.

Ces armoiries figurent seules sur un bénitier d'appartement aux poinçons de Saint-Trond ; O. de SCHAEZTEN, *Orfèvreries liégeoises. Recueil complémentaire*. Liège, 1979, p. 13. Elles sont accolées aux armes Bartholeyns sur un saupoudreur aux poinçons de Liège 1700-1701 : O. de SCHAEZTEN, *Orfèvreries liégeoises. Deuxième recueil complémentaire*. Liège, 1983, p. 22.

Un registre aux biens des époux van Winde-Reynaerts a été récemment offert en vente par la librairie « Hendrik van Veldeke », de Hasselt (catalogue 1982, n° 426, avec ill.). Sur les van Winde voir M. BUSSELS, *Het zilveren O.-L.-Vrouwbeeld van de O.-L.-Vrouwkerk te Sint-Truiden*, in *Het Oude Land van Loon (OLL)*, t. XXVI, 1971, pp. 141-146 ; N. TEEUWEN, *De bevolking van de Onze-Lieve-Vrouwparochie te Sint-Truiden in 1635*, in *Historische bijdragen opgedragen aan Monseigneur Dr. H. Kesters*, Saint-Trond, 1971, pp. 196-197 et 229-230.

<sup>(4)</sup> La famille Reynaerts portait coupé : au 1, d'argent à un renard passant de gueules ; au 2, de gueules à deux épis d'or passés en sautoir. Vu la position de la division horizontale, c'est généralement un chef qui est représenté. L. de HERCKENRODE, *o.c.*, pp. 102 et 572 ; P. BOHET et H. WILLEMS, *Armorial belge*, t. I, Bruxelles-Dison-Verviers, 1961, p. 93 ; F. GOOLE, *o.c.*, p. 85.

D'après l'abbé P. Daniels ces armoiries se voyaient naguère sur une pierre commémorative au béguinage de Saint-Trond et sur un antependium dans l'église voisine de Schuurhoven. M. GOYENS, *Armoriaal van Hasselt*, s.l. (Hasselt), 1984, p. 40 ; F. GOOLE et P. SEVERIJNS, *Limburgse families en hun wapen*, t. III, Hasselt-Tongres, 1984, p. 93.

partie du magistrat de la ville de Saint-Trond et remplit la charge de bourgmestre en 1701, 1707 et 1716 (5). Il siégeait à la Cour du prévôt de l'abbaye bénédictine locale depuis 1690 (6). Trudon-Hubert van Winde décéda en la paroisse Notre-Dame à Saint-Trond le 21 janvier 1733, Elisabeth Reynaerts le 6 mai 1735. Ces armoiries accolées ont pu être portées par leur fils René-Chrétien, baptisé le 31 juillet 1701, chanoine de la collégiale Notre-Dame dans sa ville natale, décédé le 5 décembre 1764 (7).

Le maître IBM est également l'auteur d'une croix de procession en argent repoussé et ciselé, actuellement conservée en l'église Notre-Dame à Saint-Trond. Cette croix se termine aux trois extrémités supérieures par un trilobe de chérubins ailés. Au centre, elle est décorée, sur ses deux faces, d'un médaillon représentant l'Agneau divin. Dépouvue de fleuron à sa base, la croix s'engage dans un nœud pyriforme, qui porte sur un cartouche l'inscription 1762 / CONFRATERNITAS / SANCTISSIMI / SACRAMENTI. Les poinçons liégeois — Jean-Théodore de Bavière, 1744, lettre annale illisible, striche — ont été frappés à l'avant et à l'arrière du centre de la croix, à côté de la marque de l'orfèvre IBM. La réalisation de la hampe, par contre, a été confiée quelques années plus tard par la confrérie du Saint-Sacrement au maître liégeois qui utilisait la marque GL, très probablement Guillaume-René Lamotte. Cette hampe est ornée d'une succession de sphères de forme et de calibre différents, interrompue par deux balustres. Sur une des sphères est gravé un chronogramme donnant l'année 1766 / AUGENT QUOQUE S.S. SACRAMENTI COSODALES. La hampe porte à deux endroits les marques liégeoises : Oultremont, 1764, lettre annale C et striche (8).

---

(5) F. STRAVEN, *Inventaire analytique et chronologique des archives de la ville de Saint-Trond*, Saint-Trond, 1886-1895, t. IV, p. 416 et t. V, pp. 22, 29, 51, 65, 68, 92, 93, 147-149, 153.

(6) J. GRAUWELS, *Lijst der ambtenaren, ahangende van de abdij van Sint-Truiden*, in *OLL*, t. XXVII, 1972, pp. 143 et 163.

(7) Il n'est pas rare de voir des ecclésiastiques ou des célibataires porter les armes accolées de leurs parents. L. de HERCKENRODE, *o.c.*, pp. 52, 71, 487 et 658 contient quelques exemples du XVIII<sup>e</sup> siècle à Saint-Trond.

(8) P. COLMAN, *L'orfèvrerie religieuse liégeoise du XV<sup>e</sup> siècle à la révolution*, Liège, 1966, t. I, pp. 148-149 et 247, t. II, pl. 7 (reproduction du poinçon de l'orfèvre) : Catalogue de l'exposition *Sint-Trudo's erf*, Saint-Trond, 1970, pp. 138-139, qui fait erreur en affirmant que la croix provient de l'église Saint-Gangulphe, car la confrérie du

Du même maître IBM le baron de Schaetzen a repéré un sucrier et un moutardier appariés. Ils sont de forme balustre, un peu ample, chère au règne de Jean-Théodore de Bavière (1744-1763) <sup>(9)</sup>. Ils ne portent que le monogramme couronné de l'orfèvre et la striche. Le baron de Schaetzen juge ce poinçonnage aberrant. L'absence d'autres marques l'amène à émettre comme hypothèse qu'après prélèvement d'un échantillon de métal, l'essayeur aurait jugé l'alloy insuffisant et se serait refusé à appliquer les poinçons réglementaires.

Dans le décor du récipient, sous le dôme, le graveur a incorporé le blason du propriétaire. La tête d'angelot qui surmonte l'écu en accolade, entouré de deux palmes posées en sautoir, indique qu'il s'agit d'un ecclésiastique. Il appartenait à la famille patricienne van der Boenten, de Saint-Trond, qui portait *de sable à la croix d'or, cantonnée de quatre feuilles de trèfle d'argent, posées en sautoir, leurs tiges tirant vers le cœur de l'écu* <sup>(10)</sup>. Le propriétaire de ce sucrier et de ce moutardier est vraisemblablement Pierre van der Boenten, prêtre à Saint-Trond, fils de François et de Marguerite Lenaerts, baptisé en l'église Notre-Dame le 2 novembre 1715 et y enterré le 9 août 1777 <sup>(11)</sup>.

Pour son deuxième recueil complémentaire le baron de Schaetzen a eu la bonne fortune de découvrir une quatrième œuvre du maître IBM <sup>(12)</sup>.

---

Saint-Sacrement était établie dans l'église collégiale et paroissiale Notre-Dame ; B. GEUKENS, *Fotorepertorium van het meubilair van de Belgische bedehuizen. Provincie Limburg. Kanton Sint-Truiden*. Bruxelles-Saint-Trond, 1977, p. 70 ; J. RUTTEN, *Kerkelijke kunst in Sint-Truiden*, Saint-Trond, 1984, pp. 70-71, qui n'est qu'un recueil d'illustrations.

<sup>(9)</sup> O. de SCHAETZEN, *Orfèvreries liégeoises*. Anvers, 1976, pp. 268-269, pl. 176-10 (détail du blason), pp. 278-279, pl. 183-4 et 184-5.

<sup>(10)</sup> L. de HERCKENRODE, *o.c.*, pp. 286-287 et 438 ; F. GOOLE, *o.c.*, p. 15 ; IDEM, *Wapenkunde, in Vlaamse Stam*, t. I, 1965, pp. 199-201 ; F. GOOLE et P. SEVERIJNS, *o.c.*, t. I, Tongres, 1973, p. 121 ; IDEM, *Enkele familiewapens uit Herk-de-Stad*, in *OLL*, t. XXXV, 1980, p. 47.

<sup>(11)</sup> Son titre presbytéral a été conservé ; J. STEKKE, *Patrimoines presbytéraux de l'ancien diocèse de Liège (1700-1795)*, in *Annuaire d'histoire liégeoise*, t. V, n° 25, 1957, p. 1069.

Nous pensons pouvoir écarter Jean van der Boenten, curé de Herk-la-Ville, où il décéda le 3 mars 1745. En effet, celui-ci était natif de Heer près de Maastricht et sa pierre tombale, encadrée derrière le chevet de son église paroissiale, n'est pas armoriée. C. VANDERSTRAETEN, *Notes sur Herck-la-Ville*, in *Leodium*, t. XI, 1912, p. 58 ; J. GRAUWELS, *Genealogische gegevens uit de streek van Sint-Truiden*, in *L'Intermédiaire des généalogistes (IG)*, 1963, p. 220.

<sup>(12)</sup> O. de SCHAETZEN, *Orfèvreries liégeoises. Deuxième recueil complémentaire, o.c.*, pp. 30-31, qu'il faut corriger d'après les registres paroissiaux de Diest.

Celui-ci a apposé sa marque conjointement avec l'orfèvre AE.M sur un bassin accompagnant une superbe buire, qui, elle, a été réalisée par son confrère seul. Le bassin contraste par sa simplicité avec l'imposante aiguière en forme de casque retourné; il n'est que modestement contourné et souligne de quelques moulures à filet. Les deux pièces portent le poinçon de Saint-Trond, l'aigle bicéphale accosté des lettres S et T. Ce marquage intrigue le baron de Schaetzen qui le qualifie d'inhabituel et curieux, postulant à la suite des professeurs Brassinne et Colman que le maître IBM est liégeois.

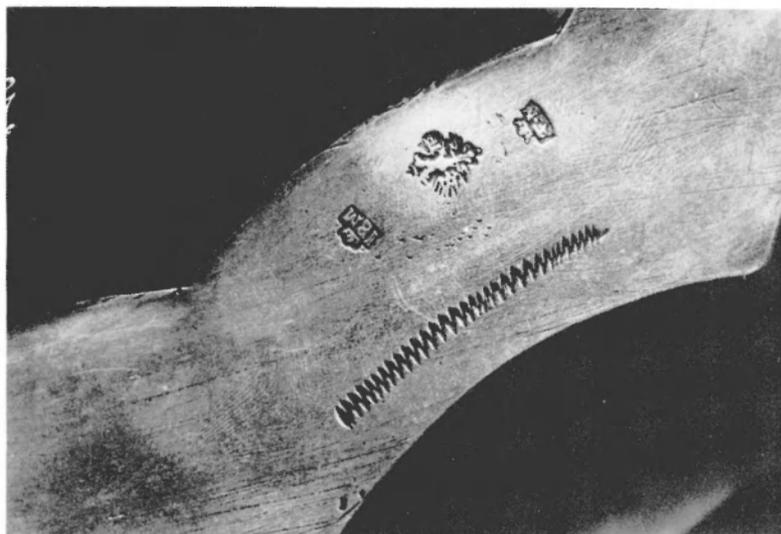


Fig. 1. — Marques couronnées des orfèvres IBM et AE.M, et poinçon à l'aigle bicéphale de Saint-Trond sur un bassin aux armes van Baussele-van den Hove.

Extrait de O. de Schaetzen, *Orfèvreries liégeoises. Deuxième recueil complémentaire*, Liège, 1983, p. 31.

Bassin et buire sont ornés des armes d'alliance de Jean-Henri van Baussele et de Marie-Thérèse van den Hove, dont l'union fut célébrée à Diest (Saint-Sulpice) le 4 juillet 1726.

L'époux porte un *écartelé* : au 1, de gueules au chef d'argent chargé de deux roses du champ, qui est Baussele ; au 2, de gueules à une épée d'argent, garnie d'or, posée en pal, la pointe en bas, qui est Jeger ;

au 3, d'or à trois huchets de gueules, qui est Hornes ; au 4, de sable au sautoir componé de gueules et d'argent, qui est Erp ; sur le tout, le premier quartier. Cette combinaison rappelle l'ascendance de l'époux qui est fils de Henri-Charles van Baussele et de Marie-Catherine de Jeger, petit-fils de Henri-Charles van Baussele, grand-bailli de Diest, et de Marie de Hornes, d'une part, de Jean-Charles de Jeger et de Marie-Charlotte van Erp, d'autre part. Il serait né à Sint-Oedenrode (Brabant septentrional) le 25 mai 1696 et décéda à Diest (Saint-Sulpice) le 16 janvier 1779. L'abbé de Saint-Trond l'avait nommé secrétaire et échevin de sa Cour de justice à Webbekom <sup>(13)</sup>.

L'épouse porte d'or à la croix engrelée de sable. Les armes d'alliance sont timbrées d'un casque couronné, ouvert et posé de fasce ; elles sont cimées d'un vol à l'antique, chargé des armes du premier quartier. Marie-Thérèse van den Hove fut baptisée à Diest (Notre-Dame) le 23 mars 1693 ; elle était fille de Jean-François et d'Anne-Marie van Roye. Elle décéda à Diest (Saint-Sulpice) le 4 octobre 1764 <sup>(14)</sup>.

Ces époux, qui habitaient Diest, ont aisément pu s'adresser à un orfèvre de Saint-Trond, établi à moins de vingt kilomètres de leur domicile. D'autant plus que leur sœur Anne-Marie-Mathilde van Baussele, veuve d'Arnold-François de Heusch, seigneur de la Zangery, résidait habituellement à Saint-Trond, où elle décéda le 27 mai 1779 ; elle a pu les introduire auprès d'un maître trudonais.

Toutes ces œuvres du maître IBM, citées dans les « classiques » de l'orfèvrerie liégeoise, ont des accointances manifestes avec la ville de

---

<sup>(13)</sup> E. B. F. F. WITTEERT van HOOGLAND en EMICLAER, *Genealogie van het geslacht Wittert*, s.l., 1941, pp. 317-318 et son *Addendum*, s.l., 1943, pp. 9 et 312 ; H. van den HOVE d'ERTSENRYCK, *Le port du blason à Diest d'après les sources héraldiques locales*, in *IG*, 1973, pp. 18 et 83 ; J. GRAUWELS, *Lijst der ambtenaren*, o.c., p. 162 ; IDEM, *Genealogische gegevens*, o.c., p. 216 ; W. MUUSSE, R. ENCKELS et M. BUSSELS, *De familie de Heusch in de provincie Limburg*, in *OLL*, t. XVI, 1961, pp. 154-157.

Dans *Le Blason*, t. II, 1947-1948, pp. 114-115, le vicomte de Jonghe d'Ardoye a publié un ex-libris aux armes écartelées, telles que décrites ci-dessus, sauf qu'au deuxième quartier il faut lire Jeger au lieu de Bernard. Cette vignette est signée par Ch. Becker, dessinateur et graveur de Louvain au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle doit être attribuée au propriétaire de l'aiguière, qui habitait Diest à une vingtaine de kilomètres de Louvain, plutôt qu'à son frère cadet Charles-Florent (1702-1782), qui résidait en son château de Laaghuis à Beesd en Gueldre.

<sup>(14)</sup> J. van den HOVE d'ERTSENRYCK, *Histoire des Hove*, Dinant, 1972, pp. 160-162, qu'il faut corriger d'après les registres paroissiaux de Diest.

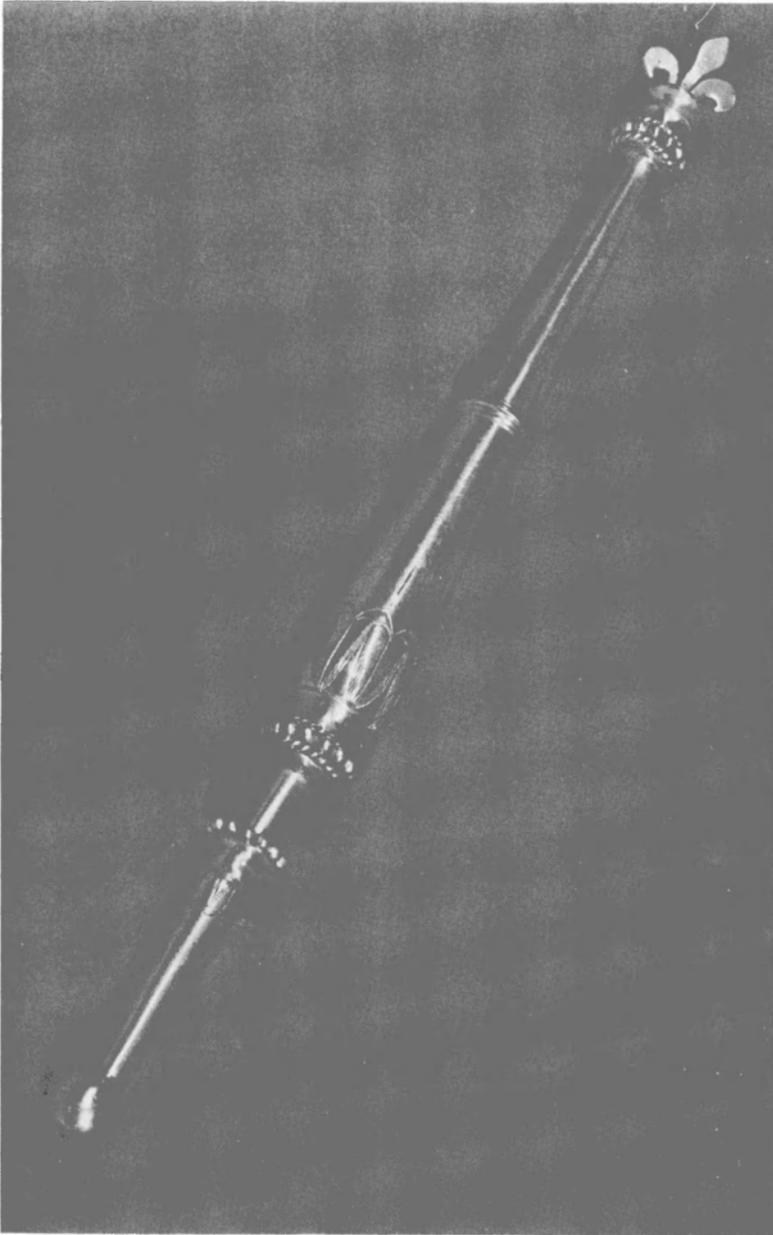


Fig. 2. — Sceptre réalisé par IBM.  
*Saint-Trond, Eglise Saint-Jacques.*

Saint-Trond : les propriétaires des trois premières sont trudonais et la quatrième porte le poinçon de garantie de cette « bonne » ville. C'est également dans les églises du canton de Saint-Trond qu'on peut retrouver d'autres œuvres d'IBM grâce au répertoire photographique du mobilier des sanctuaires de Belgique, édité par l'Institut royal du Patrimoine artistique (15).

L'église Saint-Jacques au hameau de Schuurhoven, faubourg de Saint-Trond, possède de cet orfèvre un sceptre destiné à une statue. Ce sceptre (long 36 cm) ne porte que la seule marque IBM couronnée (16).

L'église Saint-Laurent au village de Brustem conserve un calice (h. 25 cm, diam. 16 cm) marqué uniquement du monogramme couronné IBM. La base comporte huit pans alternativement droits et courts, et en accolade et longs. La tige est à nœud ovoïde, encadré de deux anneaux moulurés. La coupe droite, légèrement évasée au sommet, ne présente aucune décoration (17).

Il est possible que la dépense de 77 florins, enregistrée dans les comptes de l'église de Brustem pour l'achat d'un nouveau calice en 1751, se rapporte à la présente œuvre (18). Mais ce calice pourrait aussi provenir de la chapelle Saint-Euchère sous Brustem. Le desservant de cette chapelle imputa dans ses comptes de l'année 1768 une dépense de 88 florins 15 pour un nouveau calice, en complément à près de 22 onces d'argent ancien fourni par lui. Cet achat s'était imposé suite au vol de l'ancien calice (19).

---

(15) Cette façon de rechercher ne peut prétendre être exhaustive. De nombreuses œuvres, mentionnées dans le répertoire comme dépourvues de marques, peuvent malgré tout en cacher dans des endroits difficilement décelables. Trop de poinçons sont qualifiés de non identifiés dans le répertoire. Cette publication méritante s'attache par ailleurs uniquement à inventorier le mobilier des églises ; sont exclus les couvents et les collections tant publiques que privées. On regrettera que les prospecteurs de l'Institut royal du Patrimoine artistique n'aient pas jugé opportun de faire exécuter par leurs photographes quelques clichés supplémentaires des poinçons frappés et des armoiries gravées sur les objets, car ces indications sont précieuses pour dater les œuvres, pour en retrouver l'origine, pour en retracer l'histoire.

Les photos illustrant cet article proviennent de l'Institut du Patrimoine artistique, à l'exception du premier cliché qui est extrait de l'ouvrage du baron Oscar de Schaetzen, et du reliquaire de sainte Anne, mis à disposition par le Musée d'Art religieux de la province du Limbourg.

(16) B. GEUKENS, *Fotorepertorium (...) Sint-Truiden, o.c.*, p. 63.

(17) B. GEUKENS, *Fotorepertorium (...) Sint-Truiden, o.c.*, p. 22.

(18) Archives de l'État à Hasselt (RAH), Brustem, Kerk, n° 4, fol. 162.

(19) RAH, *Ibid.*, n° 16, fol. 128-129.



Fig. 3. — Calice réalisé par IBM.  
*Brustem, Eglise Saint-Laurent.*



Fig. 4. — Ciboire réalisé par IBM en 1773.  
*Mielen-boven-Aalst, Eglise Saint-Saturnin.*

La fabrique de l'église Saint-Saturnin à Mielen-boven-Aalst com-  
manda en 1773 un ciboire (h. 35 cm) au maître IBM. La base du ciboire,

qui compte quatre pans droits alternant avec quatre pans en accolade, porte une mince tige à nœud ovoïde. Un décor de palmettes et de feuillages orne la tige, la fausse coupe et le couvercle. Celui-ci est surmonté d'un globe crucifère. Le chronogramme ECCLESIA DIVI SATURNINI ME FIERI IUBET (1773) est gravé sur la base. Le poinçon de l'orfèvre est la seule marque apportée sur le ciboire en dehors de la striche <sup>(20)</sup>.

La marque couronnée IBM que porte un encensoir (h. 25 cm) de la basilique Notre-Dame à Kortembos, doit avoir été apposée lors d'une restauration car cet objet relève stylistiquement de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle <sup>(21)</sup>. Mais un archaïsme n'est pas à exclure. Le maître IBM



Fig. 5. — Encensoir réalisé par IBM.

*Kortembos, Basilique Notre-Dame.*

---

<sup>(20)</sup> B. GEUKENS, *Fotoreportorium (...) Sint-Truiden, o.c.*, pp. 16-17 ; *Sint-Trudo's erf, o.c.*, p. 119, avec correction de la lecture du poinçon à la page d'errata, jointe au catalogue.

La comptabilité de la fabrique d'église de Mielen-boven-Aalst comporte en 1773 une dépense de 1-2 florin pour l'achat d'une bourse, destinée à contenir un calice : RAH, Mielen-boven-Aalst, Kerk, n<sup>o</sup> 4, fol. 87-87 v<sup>o</sup>.

<sup>(21)</sup> B. GEUKENS, *Fotoreportorium (...) Sint-Truiden, o.c.*, p. 47.

ne suivait pas toujours de près l'évolution des styles ainsi qu'en témoigne sa croix de procession de 1762, qui présente des extrémités trilobées alors que la mode en était passée depuis longtemps <sup>(22)</sup>.

Il est impensable qu'un orfèvre de la Cité de Liège ait pu écouler autant de pièces sans les avoir fait marquer par le contrôleur de sa puissante corporation. Les suppositions du professeur Brassinne ou du baron de Schaetzen ne peuvent pas être répétées pour sept pièces sur huit conservées. Il semble plutôt probable que le maître IBM œuvrait à Saint-Trond au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Sur base de cette hypothèse les poinçons liégeois frappés sur la croix de procession, livrée en 1762 par le maître IBM, peuvent trouver une explication plausible. Pour assurer le bon assemblage de cette croix sur la hampe, réalisée ultérieurement par le maître liégeois GL, la croix doit avoir été remise à ce dernier en son atelier de Liège. Afin d'éviter tout ennui administratif qu'une pièce achevée mais dépourvue de marques officielles autres que celles du maître IBM, pourrait lui valoir lors d'un contrôle dans son atelier, le maître liégeois GL aura fait poinçonner la croix trudonaise par les marqueurs de la Cité de Liège dès son arrivée. Les commanditaires trudonais ont peut-être voulu de la sorte faire contrôler discrètement le travail d'IBM par les experts liégeois.

### **Le maître AE.M**

L'aiguière et le bassin, commandés par les époux van Baussele-van den Hove, portent tous les deux le monogramme couronné AE.M. Uniquement pour le bassin l'orfèvre AE.M a fait appel à la collaboration de son confrère IBM. Mais la collaboration entre les maîtres AE.M et IBM ne semble pas s'être limitée à ce bassin. Lors de la foire organisée au Palais des Beaux-Arts à Bruxelles au mois d'avril 1981, l'antiquaire bruxellois Jean Deneft présentait pour la première fois un saupoudreur et un moutardier, marqués du monogramme couronné AE.M et de la striche <sup>(23)</sup>. Ces jolis objets sont absolument identiques à la paire produite par le maître IBM pour l'abbé van der Boenten : mêmes

---

<sup>(22)</sup> P. COLMAN, *o.c.*, p. 147.

<sup>(23)</sup> Nous remercions vivement M. Deneft de nous avoir permis d'examiner ces objets.

dimensions (h. 18 cm), même forme en balustre, même anse au buste féminin, même frêtel ; seul le décor gravé diffère. Un même modèle, voire un même moule pour les petits éléments, a dû servir aux deux paires. Sur celle réalisée par le maître AE.M le blason du propriétaire a également été gravé sous le décor du récipient. Dans un écu ovale, sous une tête d'angelot, sont représentées trois fleurs de lis mal ordonnées (<sup>24</sup>).

La présence du poinçon officiel de Saint-Trond sur l'aiguière et le bassin aux armes Baussele-Hove, permet de supposer que le maître non identifié AE.M était installé dans cette ville. Cette hypothèse est confirmée par la production d'orfèvrerie religieuse de ce maître, conservée principalement dans les sanctuaires du canton de Saint-Trond.

Une seule autre œuvre porte le poinçon à l'aigle bicéphale de Saint-Trond. Il s'agit d'un bel ostensorio-soleil en argent partiellement doré (h. 82 cm), conservé dans la basilique Notre-Dame à Kortenbos. L'inscription SUB FREDERICO VAN DER ROOST RECTORE 1760 atteste que cet objet du culte a été commandé par le chanoine prémontré desservant ce lieu de pèlerinage très fréquenté (<sup>25</sup>). Le pied ovale de l'ostensorio comporte huit pans, alternativement droits et en accolade. Pied et tige-balustre à nœud piriforme sont ornés de médaillons et de motifs rocaille. Au sommet de la tige une sphère contient le nid d'un pélican qui nourrit ses jeunes. De part et d'autre du nid se déroule une feuille d'acanthe sur laquelle s'agenouille un ange. Ces deux anges soutiennent la lunule rayonnante, qui est décorée de pierreries et de têtes de chérubins. Dieu-le-Père sur un nuage et le saint Esprit apparaissent par dessus la lunule sous une grande couronne portée par deux angelots. Des pampres de vigne et des épis entourent cette composition bien équilibrée. Elle a été réalisée par le maître AE.M en collaboration avec un confrère qui utilisait le monogramme couronné BM (<sup>26</sup>).

---

(<sup>24</sup>) Nous n'avons pu identifier ces armoiries. L'écu ovale ne permet pas de déduire si le propriétaire est un ecclésiastique ou une religieuse.

(<sup>25</sup>) Entré en 1737 à l'abbaye d'Averbode, Frédéric-Guillaume van der Roost fut chargé du rectorat de Kortenbos en 1758 ; il y décéda le 6 juin 1761. T. J. GERITS, *De Witheren te Kortenbos*, in *OLL*, t. XXIV, 1969, pp. 74-75.

(<sup>26</sup>) B. GEUKENS, *Fotorepertorium (...) Sint-Truiden*, o.c., p. 46, où il faut lire AE.M au lieu de AM : *Een keuze uit het kerkelijk kunstbezit van de parochies van Groot-Sint-Truiden*, in *Kunst en Oudheden in Limburg*, n° 19, Saint-Trond, 1977, pp. 40-41 ; J. RUTTEN, o.c., pp. 98-99.

L'église déjà citée de Schuurhoven à Saint-Trond possède trois œuvres marquées du seul monogramme couronné AE.M. Le curé de cette paroisse, Godefroid Marcelis <sup>(27)</sup>, commanda à cet orfèvre en 1754 — selon le chronogramme R. D. G. MARCELIS PASTOR FIERI FECIT, gravé sous le pied — un ostensor-soleil en argent partiellement doré (h. 62,4 cm). Pied ovale et tige-balustre à nœud piriforme sont ponctués de motifs de feuillage. La partie supérieure de l'ostensor repose sur un support plat où sont figurés des nuages et des têtes de chérubins. Elle se compose d'un soleil central, aux rayons alternativement rectilignes et sinueux. Les deux anges adorateurs qui flanquent la lunelle, portent chacun une volute sur lesquelles la couronne fermée à globe crucifère prend appui <sup>(28)</sup>.

Les comptes du curé Marcelis pour l'année 1753 mentionnent une sortie de 127 florins 5 relative au nouvel ostensor. Le curé avait récolté des dons spécialement pour cet achat somptuaire <sup>(29)</sup>.

Le deuxième objet du culte, dû au maître AE.M et conservé à Schuurhoven, est une pyxide (h. 9,2 cm). Elle est datée 1759 sous le récipient. Cette petite boîte octogonale, à pans alternativement droits et en accolade, est fermée par un couvercle, sommé d'une croix <sup>(30)</sup>.

Le ciboire en argent partiellement doré (h. 45,8 cm), qui fait également partie du patrimoine de l'église de Schuurhoven, provient de l'église de Guvelingen, un autre hameau de Saint-Trond. C'est une œuvre de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle qui a été restaurée par

---

<sup>(27)</sup> Godefroid Marcelis était né à Saint-Trond le 23 janvier 1707. Ses parents, Pascal Marcelis et Gertrude Lommerens, habitaient rue de Brustem à l'enseigne « De Franse Croon » ; N. TEEUWEN, *De huisnamen te Sint-Truiden in 1719*, in *Historische bijdragen opgedragen aan pater Archangelus Houbaert O.F.M.*, Saint-Trond, 1980, p. 281. Serait-ce alors eux qui auraient adopté les lis de France de leur enseigne comme armoiries personnelles ?

Godefroid Marcelis fut nommé curé de Schuurhoven en 1739. Il résigna en faveur de son neveu Joseph Kinnette dix mois avant son décès, survenu le 15 juillet 1763. Il fut enterré dans le chœur de l'église de Schuurhoven. RAH, Parochieregisters, n° 1009 ; J. STEKKE, *o.c.*, p. 1042 ; J. GRAUWELS, *Genealogische gegevens, o.c.*, p. 217.

<sup>(28)</sup> B. GEUKENS, *Fotoreportorium (...) Sint-Truiden, o.c.*, p. 63, qui répète par erreur la description de cet ostensor pour celui de Engelmanshoven à la p. 31 ; *Sint-Trudo's erf, o.c.*, p. 127 ; *Een keuze uit (...) Groot-Sint-Truiden, o.c.*, p. 37. L'hypothèse émise dans ces deux derniers catalogues selon laquelle l'ostensor proviendrait de l'église de Guvelingen, doit être rejetée vu la personnalité du donateur.

<sup>(29)</sup> Archives du doyenné de Saint-Trond (ADS), Schuurhoven, n° 69, n.f.

<sup>(30)</sup> B. GEUKENS, *Fotoreportorium (...) Sint-Truiden, o.c.*, p. 63 ; *Sint-Trudo's erf, o.c.*, p. 120-121 ; *Een keuze uit (...) Groot-Sint-Truiden, o.c.*, p. 42.



Fig. 6. — Ostensoir-soleil réalisé par A.E.M en 1754.  
*Saint-Trond. Église Saint-Jacques.*

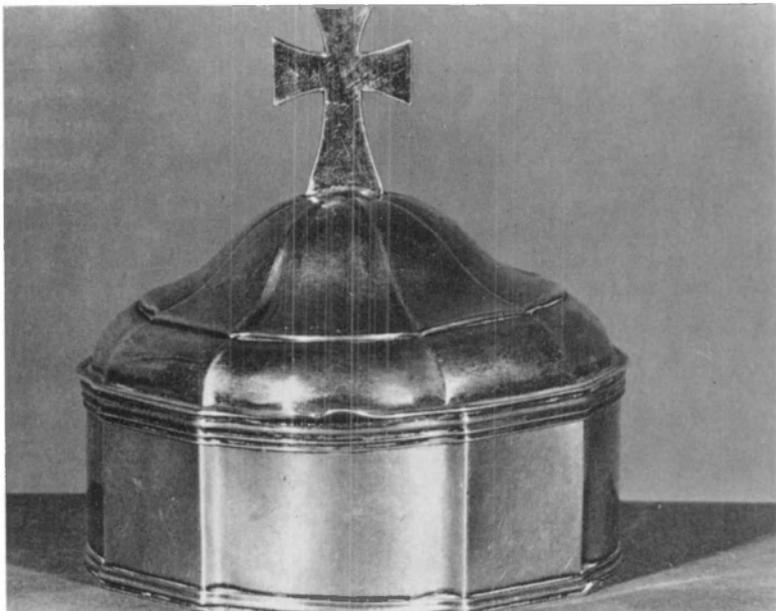


Fig. 7. — Pyxide réalisée par A.E.M en 1759.  
*Saint-Trond, Eglise Saint-Jacques.*

le maître A.E.M en 1748 à l'initiative du châtelain local, Jean de Wezeren <sup>(31)</sup>, et du curé, Michel Sniewaerts <sup>(32)</sup>, ainsi que l'attestent le chronogramme et l'inscription gravés sous le pied : EXURGE CRUX VERA FIDELIUM OBLATIS RESTAURATA (1748) et PROCURANTO RDO AC NOBILI DMO DE WESEREN DE SCHABROUCK ET RDO DMO M. SNIEWAERTS PASTORE IN GUVELINGEN <sup>(33)</sup>.

---

<sup>(31)</sup> Jean-Guillaume de Wezeren, fils de Jacques-André et de Lucie-Thérèse de Hinnisdael, fut baptisé à Saint-Trond (Saint-Jean) le 4 août 1701. Il accéda à la prêtrise et habitait le château familial de Schabroeck, situé sous la paroisse de Guvelingen. C. de BORMAN, *Généalogie de Wezeren*, in *Annuaire de la Noblesse belge (ANB)*. 1882, pp. 309-315 ; F. STRAVEN, *Notice historique sur le béguinage dit de Sainte-Agnes à Saint-Trond*, Saint-Trond, 1876, pp. 92-94 ; L. de HERCKENRODE, *o.c.*, pp. 265-268.

<sup>(32)</sup> Michel Sniewaerts, fils de Michel et de Hélène Meyers, fut baptisé à Saint-Trond (Notre-Dame) le 22 novembre 1699. Il fut d'abord nommé curé de Guvelingen, puis fut promu à Aalst en 1751. Il y décéda le 3 janvier 1758 et fut enterré dans l'église abbatiale de Saint-Trond. J. STEKKE, *o.c.*, p. 1063 ; J. GRAUWELS, *Genealogische gegevens, o.c.*, pp. 218-219.

<sup>(33)</sup> B. GEUKENS, *Fotorepertorium (...) Sint-Truiden, o.c.*, p. 63 ; *Sint-Trudo's erf, o.c.*, p. 117. ; *Een keuze uit (...) Groot-Sint-Truiden, o.c.*, p. 37.



Fig. 8. — Ciboire restauré par A.E.M en 1748.  
*Saint-Trond, Eglise Saint-Jacques.*

Les chrismatoires en argent partiellement doré (h. 6,5 cm), que le maître AE.M fournit à l'église du Saint-Sauveur de Melveren sous Saint-Trond, sont deux récipients cylindriques séparés, pourvus d'une anse et d'un couvercle bombé, surmonté d'une croix. Sur l'un est gravé le Sauveur entre les lettres O et S, sur l'autre la Vierge et l'Enfant entre les lettres S et C. Les boîtes sont datées 1749 sous le fond, où l'orfèvre apposa sa marque <sup>(34)</sup>.

Pour l'église du béguinage de Saint-Trond le maître AE.M réalisa un reliquaire-ostensoir en l'honneur de sainte Anne (h. 25,5 cm). Le pied rond, orné de feuillage, porte la tige à nœud piriforme et à un anneau. Les reliques de la sainte sont exposées dans un réceptacle ovale, qui est entouré de rayons et surmonté d'une couronne. L'inscription S. ANNA est gravée sur un petit médaillon sous le réceptacle <sup>(35)</sup>.

Un autre reliquaire-ostensoir, dû au maître AE.M, est conservé en l'église Notre-Dame à Saint-Trond (h. 34,5 cm). Le réceptacle, contenant des reliques non-identifiables, apparaît dans un cœur à large bordure feuillue. Ce cœur est sommé d'une couronne à trois fleurons et entouré de palmes et de feuilles d'acanthé. L'ostensoir repose sur une tige-balustre et sur un pied ovale à huit pans <sup>(36)</sup>.

L'église paroissiale Saint-Martin à Tessengerloo possède des burettes sorties de l'atelier du maître AE.M. Les deux récipients (h. 12 cm) ont la forme d'une bouteille bulbeuse à col étiré en bec sur un pied bas à huit pans. Ils sont coiffés d'un couvercle et munis d'une anse en point d'interrogation. Les pouciers, composés l'un de la lettre A et l'autre de la lettre V, les distinguent. Sous la base, les burettes portent l'inscription énigmatique V: LOB <sup>(37)</sup>.

---

<sup>(34)</sup> B. GEUKENS, *Fotorepertorium (...) Sint-Truiden, o.c.*, p. 61 ; *Een keuze uit (...) Groot-Sint-Truiden, o.c.*, p. 133.

<sup>(35)</sup> *Sint-Trudo's erf, o.c.*, p. 131 ; *Oude kunst uit de verzameling van de « Vrienden van het begijnhof » te Sint-Truiden*, in *Kunst en Oudheden in Limburg*, n° 3, Saint-Trond, 1974, p. 23. Selon A. THYS, *Doorheen het aloude St.-Truiden*, t. XI (... *ende dat quartier Niefport ... Het Sint-Truidens begijnhof*), Saint-Trond, 1965, p. 49, le béguinage aurait possédé un second reliquaire du maître AE.M, celui-là dédié à sainte Lucie. Il ne fait pas partie des collections du musée provincial d'Art religieux, installé au béguinage de Saint-Trond.

<sup>(36)</sup> B. GEUKENS, *Fotorepertorium (...) Sint-Truiden, o.c.*, p. 70.

<sup>(37)</sup> B. GEUKENS, *Fotorepertorium (...) Bree*, Bruxelles-Saint-Trond, 1977, p. 41.



Fig. 9. -- Reliquaire en forme d'ostensoir réalisé par A.E.M.  
*Saint-Trond, Collection « Vrienden  
van het Begijnhof ».*



Fig. 10. — Reliquaire réalisée par A.E.M.  
*Saint-Trond, Eglise Notre-Dame.*



Fig. 11. — Burettes réalisées par A.E.M.  
*Tessenderloo, Église Saint-Martin.*

Ces sept dernières œuvres ont été marquées uniquement du monogramme couronné AE.M et de la striche, qui atteste un contrôle d'alloy. L'aiguère et le bassin des époux Baussele, ainsi que l'ostensoir-soleil de Kortembos précités portent en outre le poinçon de la ville de Saint-Trond. De plus ces derniers objets ont été réalisés par le maître AE.M en collaboration avec des confrères, respectivement IBM et BM.

### Le maître BM

Le maître BM qui œuvra en 1760 avec AE.M à l'ostensoir-soleil de Kortembos, doit vraisemblablement être lui aussi d'origine trudonaise. Comme pour les maîtres IBM et AE.M, les objets du culte sortis de son atelier se trouvent actuellement dans les églises des environs de Saint-Trond. Aucun ne porte un poinçon de garantie autre que sa marque personnelle, le monogramme couronné BM.

L'église Saint-Saturnin de Mielen-boven-Aalst, qui possède un ciboire de 1773 du maître IBM, conserve par ailleurs un calice du maître BM. Ce calice tout simple (h. 25 cm), sans décoration aucune, date de 1741 d'après le chronogramme SUMPTIBUS SOLIUS FABRICAE IN AUXILIO DATUS. La marque de propriété MILE BOVEN AELST est gravée sous le pied<sup>(38)</sup>. Ce calice offre une ressemblance frappante avec le calice livré par IBM à l'église paroissiale de Brustem.

La même année le maître BM réalisa un calice semblable (h. 27,5 cm), mais pourvu d'une fausse coupe abondamment décorée de têtes d'angelots et de grappes de fruits. Ce vase sacré est conservé en l'église Saint-Christophe de Racour<sup>(39)</sup>. Il porte au revers l'inscription RNDUS DNUS IOES BODSON DONUM DEDIT 1741<sup>(40)</sup>.

---

<sup>(38)</sup> B. GEUKENS, *Fotorepertorium (...) Sint-Truiden, o.c.*, p. 17. Une dépense de 124 florins est portée dans les comptes de la fabrique d'église en 1741 pour l'achat d'un nouveau ciboire ; RAH, Mielen-boven-Aalst, Kerk, n° 4, fol. 56 v°.

<sup>(39)</sup> J. J. BOLLY, *Répertoire photographique du mobilier des sanctuaires de Belgique. Province de Liège. Canton de Hannut*, Bruxelles, 1977, p. 71 où le calice est suggéré d'origine liégeoise.

<sup>(40)</sup> En 1740 la cure de Racour était occupée par Pierre-Albert Brabant, qui venait de succéder à Georges Hardy. Il semble donc que ce calice n'ait pas été offert d'origine à l'église de Racour. Il peut avoir appartenu en premier lieu à l'église de Zeperen, dont le curé Jean Bodson décéda le 1<sup>er</sup> janvier 1741. Celui-ci fut enterré sous une pierre armoriée dans le couvent de Steenart à Saint-Trond. L. de HERCKENRODE, *o.c.*, p. 80 ; J. GRAUWELS, *Genealogische gegevens, o.c.*, p. 215, qui cite le 26 décembre 1740 comme date de décès.



Fig. 12. — Calice réalisé par BM en 1741.  
*Mielen-boven-Aalst, Eglise Saint-Saturnin.*



Fig. 15. — Calice réalisé par BM en 1741.

*Racour, Eglise Saint-Christophe.*

La paroisse Saint-Jean-Baptiste à Engelmanshoven confia au maître BM la réalisation d'un reliquaire en argent partiellement doré (h. 18 cm), contenant des reliques de son saint patron, dont l'authenticité fut attestée à Rome le 1<sup>er</sup> février 1723. Ces reliques ont trouvé place dans un ostensor-soleil entouré de rayons. Il est soutenu par une tige à nœud sphérique, issue d'un pied ovale à huit pans gravés de rinceaux <sup>(41)</sup>.

Cette même église renferme des chrimatoires en argent (h. 5,7 cm) fournis par le maître BM en 1743, selon la marque de propriété ENGELMANSHOVEN 1743 gravée sous les récipients. Le premier porte l'inscription OI; les deux autres, accouplés, sont marqués respectivement des lettres C et OC. Ces récipients sont de forme cylindrique, pourvus d'anses et de couvercles en cône tronqué, surmontés d'une boule en guise de frêtel <sup>(42)</sup>.

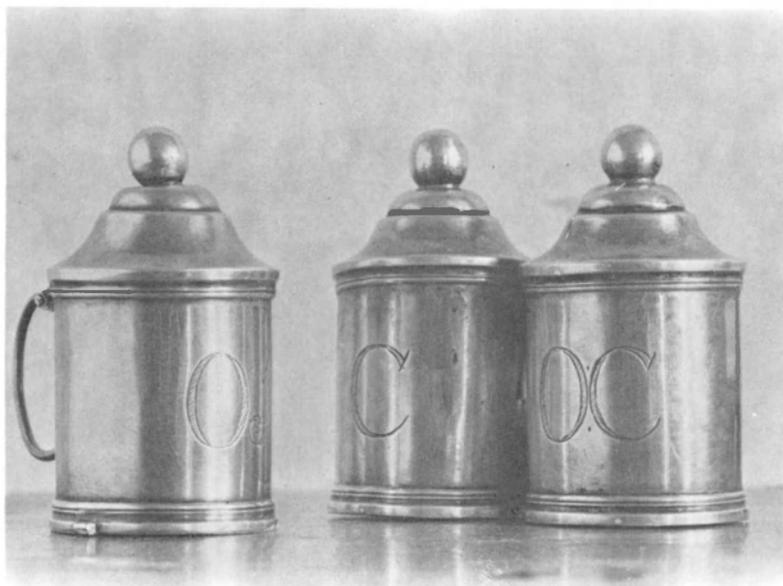


Fig. 14. — Chrimatoires réalisés par BM en 1743.  
*Engelmanshoven, Eglise Saint-Jean-Baptiste.*

---

<sup>(41)</sup> B. GEUKENS, *Fotorepertorium (...) Sint-Truiden, o.c.*, p. 31; *Sint-Trudo's erf, o.c.*, pp. 130-131; *Een keuze uit (...) Groot-Sint-Truiden, o.c.*, pp. 42-43.

<sup>(42)</sup> B. GEUKENS, *Fotorepertorium (...) Sint-Truiden, o.c.*, p. 30.

L'encensoir (h. 24,2 cm) et sa navette correspondante (13,5 × 14 cm), que l'église Notre-Dame à Saint-Trond possède de l'orfèvre BM, n'est pas sans évoquer le style en vigueur au début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>(43)</sup>. Cet archaïsme surprend moins en province où les nouveautés s'imposaient avec plusieurs années de décalage par rapport aux grands centres d'art. La cassolette sphéroïdale est ornée d'acanthes. Le même motif est repris sur le couvercle en forme de gland, mais largement ajouré. Les trois chaînettes de suspension sont fixées sur des têtes d'angelot, dont les ailes se confondent dans le décor de la cassolette. La navette toute simple a l'allure d'une coquille posée sur un pied circulaire, avec rappel des motifs d'acanthé sur le couvercle et le pied.

Cet encensoir et sa navette ont été commandés en 1733 conjointement par la fabrique de l'église Notre-Dame et par deux confréries établies



Fig. 15. — Encensoir réalisé par BM.  
*Saint-Trond, Eglise Notre-Dame.*

---

(43) B. GEUKENS, *Fotorepertorium (...) Sint-Truiden, o.c.*, p. 70 ; J. RUTTEN, *o.c.*, pp. 74-75, qui lit par erreur R.M. comme marque d'orfèvre.



Fig. 16. — Navette réalisée par BM.  
*Saint-Trond, Église Notre-Dame.*

dans ce sanctuaire, celle du Saint-Sacrement et celle du Saint-Rosaire. Cette co-propriété était rappelée sous ou sur le pied de l'encensoir et de la navette par l'inscription, actuellement effacée : FAB. CHOR. VENERAB. ET CONFRAT. ROSARIJ IN ECCLIA B.M.V. TRUD. 1733. Le 18 septembre 1733 les comptes des deux confréries mentionnent le paiement du tiers à leur charge, soit 56-6-8 florins pour l'encensoir. Un ancien encensoir avait été fourni au maître BM en vue d'en récupérer l'argent. Seuls les comptes de la confrérie du Saint-Rosaire signalent la dépense relative à la navette et sa cuillère, effectuée le 14 décembre 1733, soit 19-14-4 florins pour leur tiers <sup>(44)</sup>.

---

<sup>(44)</sup> ADS. Onze-Lieve-Vrouwkerk, n° 93 (comptes de la confrérie du Saint-Sacrement, 1703-1741), fol. 436, renseignement dû à l'obligeance du Révérend doyen Rutten ; ADS, Ibid., n° 102 (comptes de la confrérie du Saint-Rosaire), fol. 40 et 41, qui divulguent l'inscription disparue et également le nom de l'orfèvre BM.

Hormis l'ostensoir-soleil de Kortenbos, les œuvres précitées du maître BM ne sont marquées que de son monogramme couronné.

### Les frères Molinet, de Saint-Trond

Les orfèvres IBM, AE.M et BM, dont l'origine trudonaise ne fait pas de doute, ont en commun un patronyme commençant par la lettre M. Leur collaboration permet de supposer qu'il s'agit d'un même nom de famille et qu'une relation de parenté existe entre eux. Le premier se prénomme de toute évidence Jean-Baptiste, le deuxième Égide (Aegidius). Des recherches dans les archives de Saint-Trond ont établi le bien-fondé de ces hypothèses et sorti de l'anonymat les orfèvres Molinet.

L'orfèvre Jean-Baptiste Molinet fut baptisé en l'église Notre-Dame à Saint-Trond le 6 avril 1709. Son frère cadet et confrère, Égide, fut tenu sur les fonts dans la même église le 11 juin 1713. Leur père Laurent Molinet (1677-1722) était boulanger. Sa boulangerie était située derrière l'église Notre-Dame, à l'enseigne de « la Couronne ». Entre 1700 et 1720 la corporation des boulangers le désigna à six reprises pour faire partie des instances communales. En 1721 Laurent Molinet fut promu sergent du quartier *Nieuwpoort* dans la milice communale. Son épouse Pauline Lambré lui donna huit enfants <sup>(45)</sup>.

Lambert Molinet († 1726), le grand-père des orfèvres, était natif de Tirlemont. Il acquit le 14 septembre 1672 la bourgeoisie de Saint-Trond après son mariage avec Catherine Jacobs. Il exerçait le métier de boulanger, comme son frère Pierre Molinet qui l'avait précédé à Saint-Trond dès 1664 <sup>(46)</sup>. Lambert Molinet fut doyen de sa corporation en 1690 et siégea régulièrement au conseil communal entre 1677 et 1720 <sup>(47)</sup>.

L'orfèvre Jean-Baptiste Molinet acquit en 1732 le métier des fèvres <sup>(48)</sup>. L'année suivante il siégeait déjà au conseil corporatif. Il

---

<sup>(45)</sup> F. STRAVEN, *Inventaire, o.c.*, t. V, pp. 60, 66, 84, 91, 118, 170 et t. VI, p. 394 ; N. TEEUWEN, *De huisnamen, o.c.*, p. 280.

<sup>(46)</sup> Les renseignements généalogiques rassemblés sur les collatéraux, feront l'objet d'un article à paraître ultérieurement dans *Vlaamse Stam*.

<sup>(47)</sup> Archives de la ville de Saint-Trond (SAST), *Poorterboek 1566-1765*, fol. 95, n° 2 ; F. STRAVEN, *Inventaire, o.c.*, t. IV, pp. 255, 261, 268, 285, 311, 326, 348, 353, 366, 371, 374, 378, 416, 423 et t. V, pp. 54, 61, 146-147, 160.

<sup>(48)</sup> SAST, *Smedenambacht. Rekening 1708-1738*, fol. 113 et 116.

présida ce conseil en 1734 avec le titre de *comte des marchands*. Jean-Baptiste Molinet fut très actif au conseil communal, où il représentait régulièrement sa gilde. Comme conseiller-juré il fut délégué à l'expertise du pain, ou à celle du poisson, ainsi qu'à la recette des ventes publiques <sup>(49)</sup>. À la demande du conseil communal, le conseiller Jean-Baptiste Molinet, qualifié de maître-orfèvre, remit le 28 juillet 1753 un rapport concernant l'oiseau et treize pièces accessoires en argent, de l'association « Camer der Jonkmans van O.L.V. parochie », qui avaient été engagés au Lombard de Maastricht. Ces pièces pesaient ensemble treize onces et demi, estimées à autant de pattacons <sup>(50)</sup>. Par contrat du 14 mai 1761 il fut chargé de l'entretien de l'horloge communale, aux mêmes conditions que son prédécesseur Henri Martiny <sup>(51)</sup>.

Jean-Baptiste Molinet épousa à Saint-Trond le 28 juillet 1732 Marguerite-Antoinette Pelenders, qui décéda le 12 janvier 1764. Il contracta une seconde alliance avec Anne-Catherine Lowet. Jean-Baptiste Molinet décéda le 23 mai 1789 et fut enterré dans l'église des Frères Mineurs à Saint-Trond. Sur huit enfants, un seul, Jean-Baptiste, ondoyé le 20 mai 1765, atteignit l'âge adulte, mais il décéda peu avant son père, le 4 mai 1789.

Égide Molinet, le frère cadet de l'orfèvre Jean-Baptiste entra au conseil communal pour la première fois en 1750, en tant que représentant de la corporation des fèvres. Pendant un demi-siècle les trois frères Molinet — le puîné Laurent-François étant délégué du métier des boulangers ou des teinturiers — assurèrent quasiment une permanence dans les fonctions publiques de leur ville natale <sup>(52)</sup>.

Égide Molinet habitait avec sa mère et sa sœur Ida (1721-1793) la maison familiale « la Couronne ». Par testament du 26 mai 1768, confirmé après relecture le 28 octobre 1770, sa mère Pauline Lambré lui laissa, ainsi qu'à sa sœur Ida, le matériel d'orfèvrerie. Tous les objets en or ou en argent, de même que les métaux de base qui se trouvaient dans

---

<sup>(49)</sup> F. STRAVEN, *Inventaire, o.c.*, t. V, pp. 262, 266, 280, 289, 310-311, 342, 355, 402, 403, 406 ; G. SIMENON, *Suppliques adressées aux abbés de Saint-Trond*. Bruxelles, 1904, p. 51-52.

<sup>(50)</sup> F. STRAVEN, *Inventaire, o.c.*, t. V, pp. 346-347.

<sup>(51)</sup> F. STRAVEN, *Inventaire, o.c.*, t. V, p. 404.

<sup>(52)</sup> F. STRAVEN, *Inventaire, o.c.*, t. V, pp. 333, 336-338, 403, 405, 445, 452, 463 pour Gilles, ainsi que t. V, pp. 262, 292, 303, 342, 493 et t. VI, pp. 27, 33 pour son frère Laurent-François.

la boutique, devaient revenir à ces deux enfants car ils les avaient acquis par leur travail <sup>(53)</sup>. Égide Molinet décéda, sans alliance, à Saint-Trond le 26 février 1793 et fut enterré dans l'église collégiale Notre-Dame près de ses parents, devant la chaire de vérité.

Il est probable que les deux frères collaborèrent fréquemment car il est rarement fait la distinction entre eux dans les mentions laconiques des comptabilités. Godefroid Marcelis, curé de Schuurhoven, paya en 1749 27 florins à Molinet *sijlversmit* pour un reliquaire en argent, et encore 7 florins pour deux onces d'argent. En 1775, il déboursa un florin pour la réparation d'un calice par Molinet *silversmet* <sup>(54)</sup>. Le 13 juillet 1750, le *Sr Molinet silversmet* toucha 10 florins de la fabrique de la paroisse Saint-Jean-et-Sainte-Catherine à Saint-Trond, pour avoir réparé un ostensor qui s'était brisé et le 8 octobre 1751, 13 florins pour la restauration d'un calice <sup>(55)</sup>. En 1771, le curé de Mielen-boven-Aalst fit placer une étoile sur la couronne de la Vierge par Molinet *den silveren smet* pour la somme de 8 florins 15 <sup>(56)</sup>.

Les monogrammes IBM et AE.M sont ainsi identifiés sans hésitations possibles. Les œuvres datées — entre 1748 et 1760 pour Égide, 1762 et 1773 pour Jean-Baptiste Molinet — sont incluses dans les périodes d'activité des deux frères orfèvres. De même, les personnages qui leur commandèrent des objets armoriés sont bien leurs contemporains.

L'identité du maître BM est révélée par la comptabilité de la confrérie trudonaise du Saint-Rosaire, qui précise que la navette assortie à l'encensoir livré trois mois plus tôt, en 1733, a été réalisée par *J.B. Molinet gautsmit* <sup>(57)</sup>. Il ne peut s'agir que de la navette et de l'encensoir marqués BM, le seul ensemble conservé dans l'église Notre-Dame à Saint-Trond, siège de la confrérie du Saint-Rosaire.

Comme le second membre du double prénom Jean-Baptiste est généralement l'usuel — familièrement abrégé « Tis(ke) » en patois local — le monogramme BM s'explique naturellement. D'autre part les millé-

---

<sup>(53)</sup> RAH, Notariat, n° 2349 (notaire Joseph-Simon Hubar, de Saint-Trond), acte 3436 et n° 2351, acte 3862.

<sup>(54)</sup> ADS, Schuurhoven, n° 69 (comptes de la fabrique, 1662-1791), n. fol.

<sup>(55)</sup> ADS, Sint-Jan en Sint-Catharina, n° 11 (comptes de la fabrique, 1731-1797), fol. 70 et 77.

<sup>(56)</sup> RAH, Mielen-boven-Aalst, Kerk, n° 4, fol. 85 v°.

<sup>(57)</sup> Voir note 44 ci-dessus.

simes des œuvres datées de l'orfèvre BM, entre 1741 et 1760, ne présentent pas de recouvrement avec ceux d'IBM, entre 1762 et 1773. On peut dès lors admettre que Jean-Baptiste Molinet fit, au début de sa carrière usage de la marque BM puis renouvela son poinçon entre 1760 et 1762, mais le modifia en IBM. Comme raison plausible pour ce changement on peut invoquer le bris, le vol ou la perte du premier poinçon<sup>(58)</sup>. La production cumulée de BM et d'IBM est d'ailleurs plus représentative de la longue carrière de Jean-Baptiste Molinet qui entra dans la profession en 1732. Des considérations stylistiques confirment cette identité, en particulier la confrontation des calices de Mielenboven-Aalst et de Racour de BM et de celui de Brustem d'IBM.

Les données biographiques des commanditaires s'accroissent d'une césure introduite dans la période d'activité de Jean-Baptiste Molinet; elles permettent de mieux cerner l'époque de réalisation de certaines œuvres. La thière à la marque IBM a été achetée par le chanoine René-Chrétien, fils du ménage van Winde-Reynaerts, après 1760 mais avant 1764, année de son décès. Il en va de même pour la buire aux armes van Baussele-van den Hove puisque l'épouse décéda en 1764. Le calice de Brustem n'a pas été livré en 1751 mais vraisemblablement en 1768 pour la chapelle de Saint-Euchère. Ainsi se trouve encore accentué ce caractère provincial, quelque peu en retard sur les courants artistiques en vogue dans les grands centres, de la production de Jean-Baptiste Molinet. Sa clientèle, tant cléricale que bourgeoise, se recrutait localement, dans les environs immédiats de Saint-Trond. Faute de moyens financiers importants, elle se contentait d'une qualité honnête sans originalité.

Cette conclusion est également valable pour l'œuvre de son frère Egidé Molinet.

### **Le marquage de l'orfèvrerie trudonaise**

À Saint-Trond, les orfèvres relevaient du métier des fèvres, comme tous ceux qui travaillaient du marteau. La plus ancienne réglementation qui les concerne, remonte au 25 mars 1443. À dater de ce jour les

---

<sup>(58)</sup> Un cas de bris est connu à Liège; il était même prévu au règlement des orfèvres. L'usage de deux poinçons différents par un même orfèvre est également envisagé par P. COLMAN, *o.c.*, pp. 49-50.

co-seigneurs de la ville et les autorités communales interdirent de fabriquer dans leur cité de l'argenterie destinée à la revente, qui ne serait pas conforme ou qui serait moins fine que l'étalon de l'argenterie de Liège, sous peine de confiscation de la marchandise et d'un réal d'amende. L'argenterie ainsi que les articles d'étain fin devaient être marqués d'une image de la sainte Vierge, alors que ceux d'étain ordinaire devaient être frappés d'une image de saint Trudon. Renier Gersten dit de Bommershoven et Jean Pickaert étaient nommés contrôleurs de l'argenterie (59).

Aucune œuvre portant cette marque réglementaire à l'effigie de la Vierge Marie n'est connue actuellement. Des mentions d'archives attestent pourtant l'activité continue d'orfèvres à Saint-Trond durant tout le XVI<sup>e</sup> siècle et au début du XVII<sup>e</sup> siècle : Hans Costers, Aert Nijs, Aert Cliermans, Willem Persoons, Steven Wans, Willem van der Mont, Huybrecht Uijttenbroeck (60).

Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle l'orfèvre trudonais Steven Meyers était honoré de nombreuses commandes par l'abbaye norbertine d'Averbode, qui avait un refuge à Saint-Trond et qui possédait de nombreux bénéfices dans la région (61). Il est l'auteur d'un plateau en argent, offert en 1646 par le chanoine prémontré Philippe Neven au sanctuaire de Kortenbos. Outre le monogramme couronné SM de l'orfèvre, ce plateau porte deux marques : un lis dans un losange et la lettre D dans une tour crénelée ; une striche témoigne du prélèvement effectué lors du contrôle du titre (62). Ces trois mêmes poinçons se retrouvent sur un calice, daté de 1648 et conservé à l'abbaye d'Averbode (63). Également sur un ostensoir commandé en 1650 par le chanoine prémontré Englebert Schrammen pour son église paroissiale de Brustem (64), ainsi que sur un ciboire de la même année, réalisé pour le curé René Goessens de

---

(59) F. STRAVEN, *Inventaire, o.c.*, t. I, p. 356.

(60) F. VAN MOLLE, *Oude edelsmeedkunst in Limburg*, in *OLL*, t. XVIII, 1963, pp. 245-247 et 250-251.

(61) J. GERITS, *De Sint-Truidense edelsmid Steven Meyers en zijn betrekkingen met Averbode en Kortenbos*, in *Historische Bijdragen (...)*, 1980, pp. 75-87.

(62) B. GEUKENS, *Fotorepertorium (...)* *Sint-Truiden, o.c.*, p. 47 ; J. GERITS, *o.c.*, p. 80.

(63) Catalogue de l'exposition *Historische schoonheid van Averbode*, Averbode, 1973, p. 108. Notices de J. Gerits.

(64) B. GEUKENS, *Fotorepertorium (...)* *Sint-Truiden, o.c.*, p. 22 ; *Een keuze uit (...)* *Groot-Sint-Truiden, o.c.*, p. 38.

Gelinden (65). Par contre sur deux calices aux armes de Servais Vaes, abbé d'Averbode de 1647 à 1698, faisant toujours partie du trésor de cette abbaye, le lis dans un losange est remplacé par un perron, dont deux côtés à trois marches sont visibles et dont le fût est sommé d'un trilobe; la marque couronnée SM est plus grande que sur les œuvres précédentes, et comporte dans le bas un petit lis (66). Ces mêmes marques se retrouvent sur un reliquaire de la sainte Croix, conservé en l'église Notre-Dame à Saint-Trond (67).

Faute de documentation il n'est pas possible de déterminer vers quelle époque ces poinçons furent instaurés à Saint-Trond, ni quelle est l'interprétation à y donner (68).

Le 9 mars 1657 Maximilien-Henri de Bavière, évêque de Liège, et Hubert van Suetendael, abbé de Saint-Trond, co-seigneurs de la ville, donnèrent de nouveaux statuts au métier des fèvres. Ce règlement en 22 articles concernait l'accès au métier et à la maîtrise, et s'appliquait surtout aux ouvrages réalisés en or, en argent ou en étain (69).

Minutieusement étaient définies les matières à mettre en œuvre. L'or devait être au titre des couronnes de Hasselt, la « grande » argenterie (*groot silverwerck*) au titre des thalers impériaux, soit 11 deniers et 4 grains, les menus ouvrages (*cleynerwerck*) au titre des anciens réaux d'Ernest de Bavière.

Le règlement n'imposait de poinçonnage particulier que pour l'argenterie fine. Celle-ci devait porter trois marques : le poinçon du maître, le poinçon corporatif à l'emblème de la ville et une lettre-date couronnée. L'emblème de la ville se composait de l'aigle bicéphale

---

(65) B. GEUKENS, *Fotoreportorium (...) Sint-Truiden, o.c.*, p. 32.

(66) *Historische schoonheid van Averbode, o.c.*, p. 109.

(67) B. GEUKENS, *Fotoreportorium (...) Sint-Truiden, o.c.*, p. 70; *Sint-Trudo's erf, o.c.*, p. 132; J. RUTTEN, *o.c.*, pp. 86-87. Ces trois auteurs croient pouvoir identifier le perron comme le poinçon de la ville d'Ath; ils interprètent le second poinçon comme un C couronné.

(68) Un ciboire, offert par le baron Godfroid-Adrien de Reede et son épouse Marie de Merode en 1645, et un ostensor, offert par le curé Christian Neven en 1657, conservés en l'église Saint-Martin à Kerkom, portent e. a. comme marque un lis mais pas représenté dans un losange. Est-ce une variante ? B. GEUKENS, *Fotoreportorium (...) Sint-Truiden, o.c.*, p. 13; *Sint-Trudo's erf, o.c.*, pp. 115-116 et 123-124.

(69) F. STRAVEN, *Inventaire, o.c.*, t. IV, pp. 138-146.

couronné, chargé dans le bas des lettres S T <sup>(70)</sup>. La lettre-date A était valable pour trois années consécutives, à dater du lundi qui suit le dimanche de *Misericordia* en 1657 <sup>(71)</sup>; la lettre-date B entrerait en vigueur le lundi équivalent en 1660, et ainsi de suite. À chaque lettre-date correspondait un contrôleur, choisi parmi et par les orfèvres conjointement avec les écoutètes et les bourgmestres de la ville. Pour éviter toute fraude, les œuvres du premier contrôleur devaient être examinées par l'orfèvre le plus ancien, et celles des contrôleurs suivants par celui sorti le plus récemment de charge. Toutes les marques et les lettres avec leur identification devaient être frappées sur une plaque de cuivre, déposée dans le coffre du métier.

Quelques mois plus tard, le 22 décembre 1657, les quatre orfèvres établis à Saint-Trond, adressèrent aux co-seigneurs de la ville une requête tendant à modifier certaines dispositions du règlement du 9 mars. Comme le titre imposé pour les grands ouvrages se trouvait « *malaisement praticable dans ceste votre ville d'autant que plusieurs honnest bourgeois se contentent, mesme desirent des ouvrages de moindre alloy* », ils demandèrent de pouvoir réaliser ces objets au même titre que celui pratiqué par leurs confrères de la Cité de Liège, c.-à-d. 10 deniers et 8 grains. Ils proposèrent de marquer ces objets comme prévu au règlement, tandis que l'argenterie plus fine, au titre de 11 deniers et 4 grains, porterait une marque supplémentaire à l'effigie de saint Trudon. Ils sollicitèrent également la permission de travailler toute sorte d'argent que leur apporteraient les particuliers, « *pourvu qu'il ne soit de moindre alloy que les Baviens de S.A. Ernest de glorieuse memoire* ». Quant au contrôleur juré ils auraient souhaité qu'il ne soit nommé que pour deux années consécutives et qu'il lui soit imposé d'examiner les ouvrages à son domicile chaque vendredi à onze heures.

Cette requête fut transmise par l'évêque de Liège au conseiller Foulon pour prendre i'avis de quelques-uns des meilleurs orfèvres de la Cité

---

(70) Un dessin de cette marque était inséré dans le texte. Les lettres ST sont omises dans la copie du règlement conservée dans les archives de l'abbaye de Saint-Trond; J. GRAUWELS, *Het merkten der Sint-Truidense goudsmiden*, in *Limburg*, t. LXIII, 1984, p. 48. Par contre les lettres ST sont superposées et enlacées dans un écu brochant l'aigle, selon la copie transcrite au chartrier des maréchaux; SAST, *Smedenambacht*, *Statuutboeck*, fol. 36-43 v<sup>o</sup>.

(71) Le dimanche « *Misericordia Domini plena est terra* » est le deuxième dimanche après Pâques.

de Liège. Le 13 avril 1658 les co-seigneurs marquèrent leur accord sur toutes les modifications proposées, sauf que pour les ouvrages au titre minimum les orfèvres trudonais devaient « *sans aucun delay, incontinent la besogne achevée, apposer sur la vaisselle les armes ou la marque du bourgeois qui l'aurait fait travailler (en lieu visible) et qui ne puisse estre facilement effacé de la dite vaisselle, afin que personne ne vienne a estre descue et trompé par des ouvrages semblables, leur interdisant d'y apposer aucun poinçon ou marque, qui pourrait la contrefaire, sous peine de faux et autres arbitraires* » (72).

Aux termes des amendements admis par les co-seigneurs, la lettre-date devait changer tous les deux ans le troisième lundi après Pâques. La période de validité des premières lettres de l'alphabet s'étend donc pour le. A, du 16 avril 1657 au 27 avril 1659;

B, du 28 avril 1659 au 1<sup>er</sup> mai 1661;

C, du 2 mai 1661 au 8 avril 1663;

D, du 9 avril 1663 au 19 avril 1665;

E, du 20 avril 1665 au 24 avril 1667;

F, du 25 avril 1667 au 5 mai 1669.

La lettre-date F est actuellement la dernière repérée. Des exemples des lettres précédentes, sauf le D et peut-être le E, sont connus (73). L'usage des lettres-dates semble être rapidement tombé en désuétude : ni l'ostensoir de la chapelle du Osseweg à Léau, offert en 1683 par Clara van Heer au couvent des Sœurs grises de Saint-Trond (74), ni la série de sept gobelets, réalisés en 1688 pour l'abbaye d'Averbode (75), ne portent de lettre-date. Ce système imaginé pour identifier aisément le contrôleur, n'avait plus guère de sens dès qu'il ne restait plus que deux orfèvres en activité. Cela se produisit vraisemblablement en 1669 lorsque trois des

---

(72) F. STRAVEN, *Inventaire, o.c.*, t. VI, pp. 357-359.

(73) Les œuvres repérées avec une lettre-date sont citées ci-après dans les courtes notices biographiques, consacrées aux orfèvres trudonais.

Un calice, conservé en l'église Saint-Servais à Grootloon, présente trois marques incomplètement frappées et usées. L'aigle pourrait être attribué à Saint-Trond, la lettre-date pourrait être un E ou un F non-couronné. B. GELKENS, *Fotoreportorium (...) Borgloon*, Bruxelles-Saint-Trond, 1977, p. 32.

(74) B. GELKENS et C. CEULEMANS, *Fotoreportorium (...) Diest*, Bruxelles, 1980, p. 124.

(75) *Historische schoonheid van Averbode, o.c.*, pp. 189-190.

quatre signataires de la requête de 1657 étaient décédés sans que suffisamment de recrues soient venues assurer la relève <sup>(76)</sup>.

Toutes les œuvres connues, marquées d'une lettre-date, portent le poinçon à l'aigle trudonais pour les « grands ouvrages ». Le règlement amendé de 1657 ne précise pas si les œuvres réalisées en argent de bas aloi, devaient être marquées de la lettre-date. Aucun exemple portant uniquement le poinçon du maître et la lettre-date, n'a été découvert jusqu'à présent.

Le poinçon à l'effigie de saint Trudon, prévu comme marque supplémentaire pour les œuvres en argent fin, est vraisemblablement la troisième marque apposée à côté de l'aigle trudonais et du poinçon de maître sur l'ostensoir de 1683 de la chapelle de l'Osseweg <sup>(77)</sup>, sur les sept gobelets de 1688 d'Averbode et sur deux autres gobelets identiques mais non datés, conservés dans cette abbaye <sup>(78)</sup>, également sur un reliquaire de Saint-Jean-Baptiste, transformé en 1688, faisant partie du trésor de la même abbaye <sup>(79)</sup>. Ce poinçon semble représenter un buste de moine, qui a relevé le chaperon de sa coule. Il n'a été repéré que sur les quatre objets précités, qui datent tous de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Les objets les plus anciens qui ont été réalisés par un orfèvre trudonais en argent de bas aloi et qui ne portent que le poinçon du maître, sont une plaque armoriée offerte en 1681 par Jean Peumans, chanoine de la collégiale de Looz-la-Ville, à la chambre de rhétorique de cette ville à l'occasion de son élection comme prince <sup>(80)</sup>, ainsi qu'un dixième gobelet identique aux neuf précités de 1688 et portant comme eux l'emblème de l'abbaye d'Averbode <sup>(81)</sup>. L'obligation d'individualiser ces objets par l'apposition d'une marque de propriété et/ou d'un millésime paraît avoir été fidèlement respectée tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>(76)</sup> Un indice supplémentaire réside dans l'abolition en 1677 de la taxe trimestrielle de six florins, qui avait été instaurée en 1669 et qui frappait les orfèvres établis à Saint-Trond, et dans son remplacement par un droit de six liards par once d'argenterie, de premier ou d'autre choix, importée dans la ville ou dans la juridiction. F. STRAVEN, *Inventaire, o.c.*, t. IV, pp. 232 et 302.

<sup>(77)</sup> Voir note 74.

<sup>(78)</sup> Voir note 75.

<sup>(79)</sup> *Historische schoonheid van Averbode, o.c.*, p. 157.

<sup>(80)</sup> Cette plaque, avec 13 autres, est conservée dans une petite armoire vitrée de la sacristie de l'église Saint-Odulphe à Looz-la-Ville. B. GEUKENS, *Fotorepertorium (...)* *Borgloon, o.c.*, p. 20, qui en fait des ex-voto.

<sup>(81)</sup> Voir note 75.

Il n'a pas été possible de vérifier si la réforme imaginée sous le prince-évêque de Velbruck, a été appliquée par les maîtres trudonais en 1774-1776 <sup>(82)</sup>.

Le marquage des œuvres produites par les frères Molinet est donc conforme à la réglementation d'application à Saint-Trond en matière d'argenterie. Elles sont pratiquement toutes personnalisées soit par un blason soit par une inscription. L'aigle bicéphale pour les ouvrages en argent au titre de 10 deniers et 8 grains a été apposé uniquement sur l'aiguière et son bassin aux armes van Baussele-van den Hove et sur l'ostensoir-soleil de Kortebos. Tous les autres objets ont par conséquent été réalisés en argent au titre minimum de 8 deniers, puisqu'ils ne portent pas le poinçon officiel de la ville mais uniquement la marque de l'orfèvre.

### **Les orfèvres trudonais entre 1657 et 1796**

Les orfèvres trudonais du XVIII<sup>e</sup> siècle eurent à résister à une forte concurrence de la part de leurs confrères de la Cité de Liège. Au vu des œuvres conservées dans les églises du canton de Saint-Trond il semble que les commanditaires ecclésiastiques préférèrent s'adresser aux maîtres liégeois pour les belles pièces en argent d'alloy supérieur et réservèrent aux maîtres trudonais les pièces en argent de bas alloy. La main d'œuvre revenant vraisemblablement moins cher à Saint-Trond que dans la capitale de la principauté, les institutions peu fortunées pouvaient acquérir en province au moindre coût les objets indispensables à la célébration du culte.

Les orfèvres de Saint-Trond tentèrent à plusieurs reprises de s'opposer à l'importation d'ouvrages étrangers en invoquant le monopole que les statuts de la corporation leur accordaient. Le 7 février 1734, le doyen des fèvres cita Steven van Favart devant les instances du métier pour importation et vente illicite d'argenteries diverses, arguant que ces ouvrages auraient pu être confectionnés par les orfèvres indigènes <sup>(83)</sup>. Le 14 janvier 1755, après le service funèbre de Mademoiselle Lenaerts, le doyen des fèvres confisqua une couronne en argent, réalisée à Anvers, qui avait été exposée sur le cercueil. Cette couronne était louée par les

---

<sup>(82)</sup> P. COLMAN, *o.c.*, t. I, pp. 48-49.

<sup>(83)</sup> SAST, Smedenambacht, Verdragen 1698-1798, fol. 114.

Sœurs grises du couvent de Saint-Trond lors des funérailles des jeunes filles et des jeunes gens célibataires à la place d'une traditionnelle couronne de fleurs. Le métier décida le lendemain de vendre la couronne en guise de dédommagement. Les Sœurs grises exigèrent le 25 janvier restitution de la couronne en déniaut au métier toute compétence en matière d'objets acquis hors ville mais à usage privé. D'après les sœurs, la location d'une couronne en argent ne pouvait pas être plus prohibée par les fèvres que la location d'un cheval ferré hors la juridiction de Saint-Trond. En 1746, les Sœurs grises avaient déjà dû se défendre — avec succès — contre le métier des drapiers qui voulait leur interdire de louer des draps mortuaires blancs ou noirs pour les enterrements. En fin de compte, elles durent en appeler le 2 avril 1756 à l'abbé de Saint-Trond, qui les autorisa à utiliser la couronne litigieuse <sup>(84)</sup>.

Malgré cette concurrence, le travail de l'argent et de l'or s'est maintenu à Saint-Trond jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Mais l'absence, réglementaire, de marque officielle sur les pièces en argent de bas aloi, que les orfèvres trudonais travaillaient principalement, ne favorisa pas le repérage de leurs œuvres. Hormis les quatre signataires de la requête de 1657, rares sont les orfèvres de Saint-Trond qui ont été répertoriés. Les organisateurs des nombreuses expositions d'art, tenues à Saint-Trond ou ailleurs au Limbourg, ne se sont jamais attelés à leur découverte.

Le premier signataire de la requête de 1657 est **Cornelis Blommen**, doyen en exercice du métier des fèvres. Il fut baptisé à Saint-Trond (Notre-Dame) le 5 février 1617 ; il était fils de Cornelis et de Marie van Aken <sup>(85)</sup>. Il épousa à Saint-Trond (Notre-Dame) le 9 février 1644 Elisabeth Wijshoff, qui lui donna 10 enfants entre 1644 et 1666. Son fils Cornelis succéda en 1662 à son beau-frère Denis Wijshoff comme chanoine de la collégiale Notre-Dame à Saint-Trond <sup>(86)</sup>. En 1651, Cornelis siégea pour la première fois au conseil du métier des marchands. Il fut élu doyen en 1654, 1657, 1660 et 1668 <sup>(87)</sup>. Il ne put

---

<sup>(84)</sup> SAST, *Ibid.*, fol. 137-139 ; G. SIMENON, *Suppliques, o.c.*, p. 184 ; J. GRAUWELS, *Een lijbaarkleed der Grauwzusters*, in *Limburg*, t. LXII, 1983, p. 189.

<sup>(85)</sup> N. TEEUWEN, *De bevolking, o.c.*, p. 215, n° 394.

<sup>(86)</sup> G. SIMENON, *Notes pour servir à l'histoire des paroisses qui dépendaient de l'abbaye de Saint-Trond*, in *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. XVII, 1908, p. 164.

<sup>(87)</sup> F. STRAVEN, *Inventaire, o.c.*, t. IV, pp. 48, 103-104, 146, 212 et t. VI, pp. 358, 633.

présenter lui-même les comptes relatifs à ce dernier exercice 1668-1669 étant décédé peu après <sup>(88)</sup>. Aucune œuvre sortie de son atelier n'est connue.

**Andries van der Waterfort**, le deuxième signataire et le plus ancien des orfèvres, fut baptisé à Saint-Trond (Notre-Dame) le 1<sup>er</sup> novembre 1598. Il était fils de Melchior et d'Elisabeth van de Put. Son père fut doyen des maréchaux en 1602, maître de la foire en 1606 et doyen des merciers en 1615 <sup>(89)</sup>. Sa mère était la fille du peintre et enlumineur Thomas Puteanus <sup>(90)</sup>. Andries van der Waterfort se maria trois fois : vers 1631 avec Barbe Tackoen, en 1644 avec Anne Mouton, et en 1649 avec Elisabeth Barthels. Elles lui donnèrent respectivement six, trois et huit enfants ; il élevait de plus chez lui un fils bâtard. Maître Andries habitait à l'enseigne du chien bleu, « In den blauwen Hondt », sur la grand-place de Saint-Trond <sup>(91)</sup>. Il siégea à la gilde des drapiers comme représentant des maréchaux en 1623, 1624, 1628, 1631. En 1634 il fut doyen de son métier et maître de la foire <sup>(92)</sup>. Il décéda à Saint-Trond le 3 juillet 1667. Maître Andries van der Waterfort marquait ses œuvres d'une feuille de trèfle (?) ou de trois besants accolés. Il signa de toutes lettres l'ostensoir-tourelle qu'il réalisa en 1660 pour Henri van der Boenten, curé de Aalst ; cet ostensor porte l'aigle trudonais et la lettre-date B non-couronnée <sup>(93)</sup>. Par contre, la lettre B est couronnée sur un bénitier d'appartement aux armes van Winde, sorti de son atelier <sup>(94)</sup>.

Le troisième signataire de la requête de 1657, **Pierre II Massart**, fut baptisé à Saint-Trond (Notre-Dame) le 27 octobre 1606. Il était fils de

---

<sup>(88)</sup> SAST, Smedenambacht. Rekeningen 1668-1669.

<sup>(89)</sup> F. STRAVEN, *Inventaire. o.c.*, t. III, pp. 245-246, 256-258, 276-277, 289, 308, 311, 379.

<sup>(90)</sup> P. VANAISE, *Le monogramme de l'évangéliste dit « de Quercentius » (1564-1565) ou Thomas Vanden Put(te), dit Puteanus, enlumineur et peintre de Saint-Trond (1532-1609)*, in *Bulletin « Le Vieux-Liège »*, t. VIII, 1966, pp. 54-64 ; N. TEEUWEN, *De bevolking. o.c.*, pp. 196, 211, 228, 245-246.

<sup>(91)</sup> N. TEEUWEN, *De bevolking. o.c.*, pp. 196, 228.

<sup>(92)</sup> F. STRAVEN, *Inventaire. o.c.*, t. III, pp. 352, 379-380, 396, 413, 415, et t. VI, p. 358.

<sup>(93)</sup> *Sint-Trudo's erf. o.c.*, p. 124 qui croit pouvoir reconnaître une tête ; B. GEUKENS, *Repertorium (...) Sint-Truiden. o.c.*, p. 24 ; *Een keuze uit (...) Groot-Sint-Truiden. o.c.*, p. 41.

<sup>(94)</sup> O. de SCHAETZEN, *Orfèvreries liegeoises. Recueil complémentaire. o.c.*, p. 13, avec reproduction des poinçons.

Pierre I et de Marie Warnier<sup>(95)</sup>. Son père était originaire de Liège et fut reçu bourgeois de Saint-Trond le 7 septembre 1599<sup>(96)</sup>; peut-être était-il apparenté aux orfèvres liégeois du même nom<sup>(97)</sup>. Pierre I Massart décéda à Saint-Trond le 30 décembre 1619. Pierre II Massart épousa Elisabeth Cassen, dont il eut neuf enfants entre 1648 et 1669. Il siégea au conseil communal de Saint-Trond de la part des fèvres en 1643, 1646 et 1649<sup>(98)</sup>. Il décéda le 17 septembre 1669 — l'acte mentionne sa qualité « aurifaber » — et fut enterré en l'église Notre-Dame dans le chœur de la chapelle du Saint-Sacrement. Pierre II Massart marquait ses œuvres du monogramme P surmontant M. On le retrouve sur un ciboire, daté 1659, avec la lettre-date A couronnée, en l'église Saint-Quirin à Rukkelingen-Loon<sup>(99)</sup>; sur un calice, daté 1662, avec la lettre-date C couronnée, en l'église Saint-Pierre à Seny<sup>(100)</sup>; sur un chrismatoire, avec la même lettre-date C mais daté 1664, en l'église paroissiale d'Aalst<sup>(101)</sup>; sur un ciboire, avec la lettre-date F couronnée, dans les collections des « Amis du béguinage de Saint-Trond »<sup>(102)</sup>.

---

<sup>(95)</sup> N. TEEUWEN, *De bevolking, o.c.*, pp. 196, 214, 229-230, 247.

<sup>(96)</sup> SAST, *Poorterboek 1566-1765*, fol. 27, n° 6.

<sup>(97)</sup> J. BREUER, *Les orfèvres du Pays de Liège. Une liste de membres du métier*, in *Bulletin de la Société des bibliophiles liégeois*, t. XIII, 1935, pp. 230-231 (table).

<sup>(98)</sup> F. STRAVEN, *Inventaire, o.c.*, t. III, pp. 474, 481, 489.

<sup>(99)</sup> B. GEUKENS, *Repertorium (...) Borgloon, o.c.*, p. 26, qui a cru lire 1655. Notre lecture 1659 est conforme aux années de validité de la lettre-date A.

<sup>(100)</sup> *Sint-Trudo's erf, o.c.*, p. 108, qui donne une interprétation erronée pour la lettre-date C, à savoir 1662-1664; J. J. BOLLY et A. GOUDERS, *Répertoire (...) Hamoir*, Bruxelles, 1980, p. 58.

<sup>(101)</sup> *Sint-Trudo's erf, o.c.*, p. 132-133, qui postule un changement de lettre-date tous les trois ans sans tenir compte des amendements adoptés en 1658. De plus le calcul est erroné : si A était valable de 1657 à 1660, C aurait dû l'être de 1663 à 1666 et non pas de 1662 à 1664 comme mentionné à la notice de ce catalogue. Compte tenu de notre interprétation de la lettre-date C, c.-à-d. 1661-1663, il faut admettre que l'inscription est légèrement postérieure à la réalisation de l'ouvrage.

Le catalogue fait par ailleurs confusion entre Pierre II Massart et son fils Pierre III.

<sup>(102)</sup> *Begijnhoven in de provincie Limburg*, in *Kunst en Oudheden in Limburg*, n° 2, Saint-Trond, 1973, pp. 20-21; *Oude kunst uit de verzameling van de - Vrienden van het begijnhof - te Sint-Truiden, o.c.*, pp. 19-22.

\* Notre interprétation de la lettre-date F, c.-à-d. 1667-1669, est compatible avec la date de décès de Pierre II Massart, ce qui n'est pas le cas si l'on maintient une validité triennale pour les lettres-dates. Dans cette dernière hypothèse, F aurait été en vigueur entre 1672 et 1675, période pendant laquelle Pierre III Massart, né en 1655, peut difficilement avoir accédé à la maîtrise et avoir acquis une telle habileté professionnelle.

**Steven Meyers**, le rédacteur et quatrième signataire de la requête de 1657, a fait l'objet d'une monographie détaillée de la part de J. Gerits<sup>(103)</sup>. Il fut baptisé à Saint-Trond (Notre-Dame) le 2 février 1619. Il était fils de Steven, conseiller communal pour les brasseurs<sup>(104)</sup>, et de Catherine van der Monden, vraisemblablement apparentée à l'orfèvre anversoïis d'origine trudonaise, Willem van der Monden décédé en 1642<sup>(105)</sup>. Steven Meyers junior épousa à Saint-Trond le 12 décembre 1643 Jeanne van der Borch, qui le rendit père de sept enfants entre 1644 et 1663. Il fut élu doyen des maréchaux en 1656<sup>(106)</sup>. Il décéda à Saint-Trond le 11 avril 1676. Les œuvres qu'il réalisa avant l'entrée en vigueur du règlement de 1657 et qu'il marqua de son monogramme SM couronné, sont citées ci-dessus. Postérieurement à cette date seule une garniture de reliure, sur laquelle ne figure plus que l'aigle trudonais suite à une restauration et qui appartient à l'abbaye prémontrée d'Averbode, lui a été attribuée<sup>(107)</sup>.

**Pierre III Massart** suivit les traces de son père l'orfèvre Pierre II, bien que le décès de celui-ci en 1669 ne lui permit pas de bénéficier de son enseignement. Pierre III fut baptisé à Saint-Trond (Notre-Dame) le 29 mars 1655. Il épousa Anne-Marie Vlemincx en sa ville natale le 2 août 1685, avec dispense des trois bans. Le cinquième enfant qu'elle lui donna, naquit posthume en août 1695, Pierre III Massart étant

---

<sup>(103)</sup> Voir note 61.

<sup>(104)</sup> La famille Meyers appartenait au patriciat de la ville de Saint-Trond. L. de HERCKENRODE, *o.c.*, pp. 540-541; F. GOOLE, *Wapenkunde, o.c.*, pp. 199-201; F. GOOLE et P. SEVERIJNS, *Limburgse families, o.c.*, t. II, Hasselt-Tongres, 1978, p. 74.

Louis Meyers, l'oncle de l'orfèvre Steven, fut élu bourgmestre en 1651. Jacques Meyers, un autre oncle, émigra en Espagne; un descendant obtint le 17 mars 1706 des bourgmestres et échevins de Saint-Trond un certificat élogieux concernant son ascendance paternelle; F. STRAVEN, *Inventaire, o.c.*, t. VI, pp. 393-394. Une autre branche de la famille Meyers se fixa à Anvers, où leurs descendants s'assimilèrent à la noblesse; ANB, 1868, pp. 147, 427 et 1873, p. 391. Jacques Meyers, fils de l'orfèvre Steven, acquit la seigneurie de Gothem dont ses descendants prirent le nom; J. DARIS, *Notice historique sur Grand-Looz, Gothem et Brouckom*, in *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. IX, 1868, pp. 27-78; IDEM, *Notices sur les églises du diocèse de Liège*, t. II, 1871, pp. 13-36 et t. X, 1882, p. 244.

<sup>(105)</sup> E. DILIS, *L'orfèvre-ciseleur anversoïis Guillaume van der Mont*, in *Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, t. LXIX, 1921, pp. 301-350.

<sup>(106)</sup> F. STRAVEN, *Inventaire, o.c.*, t. IV, p. 134.

<sup>(107)</sup> J. GERITS, *Sint-Truidens zilverwerk te Averbode. Een lectionariumband uit de XVII<sup>e</sup> eeuw*, in *Limburg*, t. XLI, 1962, pp. 150-153; *Historische schoonheid van Averbode, o.c.*, pp. 121-123.

décédé le 7 mai précédent. Selon son acte de décès, qui le dit « auri-faber », il fut inhumé, comme son père, dans le chœur de la chapelle du Saint-Sacrement en la collégiale Notre-Dame. Pierre III représenta le métier des maréchaux à la gilde des drapiers en 1679 et au conseil communal en 1689 <sup>(108)</sup>. Il fit vraisemblablement usage du même poinçon que son père. Vu l'absence de lettre-date on peut lui attribuer le ciboire, marqué du monogramme P surmontant M et de l'aigle trudonais, conservé en l'église Notre-Dame à Saint-Trond <sup>(109)</sup>.

Le maître trudonais, qui faisait usage des initiales AM couronnées, livra dix gobelets à l'abbaye d'Averbode, dont neuf portent l'aigle trudonais et l'effigie de saint Trudon, dont huit sont datés 1688 et dont le dixième ne porte que le monogramme de l'orfèvre. Il aménagea également pour cette abbaye un reliquaire de Saint-Jean-Baptiste en cette même année 1688 ; il mit en œuvre de l'argent fin puisque cette pièce est marquée de l'aigle trudonais et de l'effigie de saint Trudon <sup>(110)</sup>. Il livra à l'église Saint-Martin de Saint-Trond un ciboire, daté 1706 et marqué du poinçon de la ville <sup>(111)</sup>. La plaque armoriée, qu'il réalisa en 1681 pour le chanoine lossain Peumans afin d'être appendue au collier de la chambre de rhétorique de Looz-la-Ville, ne porte que son seul monogramme <sup>(112)</sup>. Parmi tous les notables du métier des fèvres de Saint-Trond, les initiales AM ne s'appliquent qu'à **Andries Meyers**. Ainsi l'orfèvre Steven Meyers eut-il vraisemblablement, lui aussi, un successeur en la personne de son fils Andries, baptisé à Saint-Trond (Notre-Dame) le 24 novembre 1652. Andries Meyers épousa Aleyde van Loon, dont sont issus huit enfants entre 1674 et 1690. Il fut délégué par les maréchaux à la gilde des drapiers en 1679, en 1682 et en 1687 ; il fut nommé doyen de son métier en 1683 <sup>(113)</sup>. Il était encore en vie en 1709 lorsque son gendre, Nicolas-François Sigers, acquit le métier des fèvres de Saint-Trond <sup>(114)</sup> et lorsque son épouse trépassa le 15 avril.

---

<sup>(108)</sup> F. STRAVEN, *Inventaire, o.c.*, t. IV, pp. 331 et 407-408.

<sup>(109)</sup> *Sint-Trudo's erf, o.c.*, p. 75 ; B. GEUKENS, *Repertorium (...) Sint-Truiden, o.c.*, p. 69 ; J. RUTTEN, *o.c.*, pp. 96-97.

<sup>(110)</sup> Voir notes 75 et 79.

<sup>(111)</sup> *Sint-Trudo's erf, o.c.*, pp. 117-118 ; B. GEUKENS, *Repertorium (...) Sint-Truiden, o.c.*, p. 66 ; *Een keuze uit (...) Groot-Sint-Truiden, o.c.*, p. 37.

<sup>(112)</sup> Voir note 80.

<sup>(113)</sup> F. STRAVEN, *Inventaire, o.c.*, t. IV, pp. 331, 358, 362, 389.

<sup>(114)</sup> SAST, Smedenambacht, *Rekeningen 1708-1738*, fol. 7 v<sup>o</sup>. Le nouveau fèvre trudonais est peut-être un descendant de Nicolas Sigers, orfèvre hasseltois du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle ; F. VAN MOLLE, *o.c.*, p. 251.

Le niveau social des orfèvres trudonais du XVII<sup>e</sup> siècle était confortable. Leurs alliances dans la haute bourgeoisie, les charges occupées dans l'administration communale, l'usage continu d'armoiries <sup>(115)</sup>, leurs funérailles suivies d'inhumation dans l'église, témoignent de l'aisance dont ils jouissaient. Les orfèvres du XVIII<sup>e</sup> siècle ne sont plus issus de ce même milieu. Ils parviennent à une certaine notoriété locale mais sans être intégrés à la haute bourgeoisie, qui, à l'encontre de ses ascendants du siècle précédent, dédaigne le travail manuel pour ne retenir que les carrières juridiques et administratives.

L'orfèvre **Matheus van Uyttrecht** était natif de Hasselt, où il fut baptisé le 9 mars 1684. Il était fils de Matheus, veuf de Marie Goetsbloets <sup>(116)</sup>, et de sa seconde femme Mechtilde van de Putte. Il épousa à Saint-Trond (Notre-Dame), avec dispense de tous les bans, le 31 janvier 1710 Marie van Ceulen. Cette année là, il représenta déjà le métier des maréchaux à la gilde des drapiers; en 1721 ce mandat lui fut renouvelé <sup>(117)</sup>. Marie van Ceulen lui donna huit enfants, dont le dernier fut ondoyé le 25 janvier 1726. Matheus van Uyttrecht décéda après cette date et avant le 30 janvier 1731, lorsque sa veuve se remaria. La marque de Matheus van Uyttrecht n'est pas connue et aucune œuvre sortie de son atelier n'a été repérée à ce jour.

Le 1<sup>er</sup> février 1724 Matheus van Uyttrecht fut convoqué par le doyen de son métier pour évaluer une flèche en argent que l'avocat Martin Bodson avait soumise à expertise. Il pesa la pièce, la toucha avec ses pierres, préleva un échantillon et estima ensuite l'objet, pesant près de 24 onces, à 71-5 florins. Dans cet acte Matheus van Uyttrecht est expressément dit être le seul orfèvre résidant alors en la ville de Saint-Trond <sup>(118)</sup>.

Le concurrent de Matheus van Uyttrecht, **Libert Beijns** était décédé quelques mois plus tôt, le 10 octobre 1723, et avait été enterré dans

---

<sup>(115)</sup> F. GOOLE, *Wapenboek van Sint-Truiden, o.c.*, pp. 9, 60 et 103.

<sup>(116)</sup> Gilles Goetsbloets de Hasselt fut un orfèvre renommé au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Un Jean Goetsbloets avait épousé à la même époque Catherine van der Locht, fille de l'orfèvre hasseltois Steven van der Locht. F. VAN MOLLE, *o.c.*, 251-253.

<sup>(117)</sup> F. STRAVEN, *Inventaire, o.c.*, t. V, pp. 105 et 177.

<sup>(118)</sup> SAST, *Smedenambacht, Verdragen 1698-1798*, fol. 61-62 : ... *hebben doen compareren Sr Matheus van Uytrecht onsen eenighen silversmit binnen dese stadt residerende ende hem den silveren pijl hebben doen in onse presentie waeghen tou-scheren ent strichen slaen ende warderen volgens onse ambachts costume ende officie ...*

l'église Notre-Dame au terme d'une courte vie. Il avait été baptisé à Saint-Trond (Notre-Dame) le 14 juillet 1692. Il était fils de Jean Beijns, doyen des maréchaux, et d'Odile van Haren. Il laissait Catherine Wijnants veuve avec cinq petits enfants. Pour subvenir à ses besoins, celle-ci fit commerce d'objets en étain. Elle fut poursuivie par le métier des maréchaux pour vente illicite car elle n'était statutairement autorisée qu'à continuer la spécialité dans laquelle son mari avait acquis sa maîtrise. Aussi dut-elle s'adresser à l'abbé, co-seigneur de la ville, pour obtenir une dérogation <sup>(119)</sup>. On peut attribuer à Libert Beijns les deux couronnes, marquées du monogramme couronné LB, qui sont conservées dans l'église Saint-Martin à Montenaken. Une inscription dédicatoire gravée sur le sceptre, assorti à ces deux couronnes mais non marqué, rappelle leur donation faite par Babewijn van der Meeren en 1721 <sup>(120)</sup>.

La veuve de l'orfèvre Matheus van Uytrecht se remaria le 30 janvier 1731 à Saint-Trond (Notre-Dame) avec l'orfèvre François Stijnen après avoir obtenu dispense de deux bans. Deux filles naquirent de cette union. François Stijnen avait été baptisé à Saint-Trond (Notre-Dame) le 20 avril 1697 comme fils de François, doyen des bouchers, et d'Elisabeth Wouters. Il fut élu doyen des maréchaux en 1732 et en 1741 ; il siégea au conseil communal en 1735, 1741 et 1745 étant chaque fois délégué à l'expertise du pain <sup>(121)</sup>. François Stijnen décéda à Saint-Trond le 31 août 1749 et fut enterré dans l'église Notre-Dame. Dans une transaction avec sa sœur Elisabeth, veuve de son parent François-Arnold Stijnen, passée devant le notaire Louis Pulinx le 2 octobre 1743, François Stijnen est cité comme *zilvermet van sijnen stiel* <sup>(122)</sup>. Dans un acte d'achat passé devant le notaire Arnold Derwa le 9 février 1747, il est dit *gaudtsmit borger deser stadt* <sup>(123)</sup>. Le curé de Heks paya en 1745 24 florins au sieur Francis Stijnen de Saint-Trond pour un reliquaire de sainte Barbe, qui est toujours conservé dans l'église paroissiale. Ce reliquaire est marqué du monogramme couronné FS <sup>(124)</sup>. Une abon-

---

<sup>(119)</sup> G. SIMENON, *Suppliques*, o.c., p. 110.

<sup>(120)</sup> B. GEUKENS, *Fotorepertorium (...)* Sint-Truiden, o.c., p. 53.

<sup>(121)</sup> F. STRAVEN, *Inventaire*, o.c., t. V, pp. 258, 269, 294-295, 307-308.

<sup>(122)</sup> RAH, Échevins de Saint-Trond. Œuvres, reg. 110, fol. 621.

<sup>(123)</sup> RAH, *Ibid.*, reg. 111, fol. 49.

<sup>(124)</sup> RAH, Heks, Kerk, n° 4, fol. 528 ; B. GEUKENS, *Fotorepertorium (...)* Borgloon, o.c., p. 43.

dante production de François Stijnen subsiste dans les églises des environs de Saint-Trond : un calice à Houtain-l'Evêque, un autre calice à Kerkom, un ciboire à Rukkelingen-Loon, daté 1733, un deuxième ciboire à Schuurhoven (Saint-Trond), daté 1736, un troisième ciboire à Hoepertingen, daté 1745, une cuillère à Aalst, une croix-reliquaire à Donk, daté 1739, deux couronnes à Bovelingen et une autre à Saint-Trond (église Notre-Dame). En 1734, il restaura un calice de 1652 pour cette dernière église <sup>(125)</sup>.

**Pierre Bartholomeï** œuvra comme orfèvre à Saint-Trond au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il était fils de Lambert Bartholomeï, doyen des merciers, et d'Elisabeth Boonen; il avait été baptisé à Notre-Dame le 12 février 1717. Il épousa Lucie Bastijns à Saint-Trond (Notre-Dame) le 20 novembre 1741 après avoir obtenu dispense du troisième ban. Pierre Bartholomeï représenta les maréchaux à la gilde des drapiers en 1748 <sup>(126)</sup>. Il décéda, veuf sans enfants, le 12 juin 1774 et fut enterré en l'église Notre-Dame. Dix ans plus tard, ses héritiers liquidèrent sa succession et transigèrent avec les héritiers de sa femme, représentés par Eustache Liebens et son épouse Marie-Lucie van Herbergen <sup>(127)</sup>.

En 1750, Jean van Loubbeeck, curé de Jeuk, commanda à l'orfèvre Bartholomeï un nouveau calice pour son église paroissiale. Il lui remit 18 onces d'argent provenant d'un ancien ostensorioir et paya 70 florins pour l'argent complémentaire et la façon. Il fit consacrer le calice par l'abbé de Saint-Trond, ce qui lui coûta 2 florins. Le calice dut être retouché car il était trop haut; une deuxième fois, le curé van Loubbeeck déboursa 2 florins pour la consécration. Insatisfait de cette production locale, il confia le calice pour transformation et redorer à l'orfèvre liégeois Delbrouck, à qui il paya 20 florins le 25 septembre 1759. A l'occasion de la troisième consécration du calice, le curé fit don aux

---

<sup>(125)</sup> B. GEUKENS, *Fotorepertorium (...) Sint-Truiden*, o.c., p. 69; IDEM, *Fotorepertorium (...) Borgloon*, o.c., pp. 24, 26 et 51; B. GEUKENS et C. CEULEMANS, *Fotorepertorium (...) Hasselt II*, Bruxelles-Saint-Trond, 1978, p. 26; IDEM, *Fotorepertorium (...) Landen*, Bruxelles, 1980, p. 45; *Sint-Trudo's erf*, o.c., pp. 118, 132, 137; J. RUTTEN, o.c., pp. 68-69 (qui confond l'inscription de deux calices), 92-93; *Een keuze uit (...) Groot-Sint-Truiden*, o.c., pp. 36-37, 44-45; *Een keuze uit (...) Groot-Herk-de-Stad*, in *Kunst en Oudheden in Limburg*, n° 25, Saint-Trond, 1980, p. 47.

<sup>(126)</sup> F. STRAVEN, *Inventaire*, o.c. t. V, p. 326.

<sup>(127)</sup> RAH. Echevins de Saint-Trond, Œuvres, reg. 119, fol. 445, acte du notaire L. Deheuse, passé le 13 janvier 1784.

moines de l'abbaye de Saint-Trond de deux nouveaux mouchoirs valant 4 florins (<sup>128</sup>).

Le monogramme couronné PB de Pierre Bartholomeï se retrouve sur quatre calices conservés respectivement à Hoepertingen, à Bovelingen, à Velm et à Wilderen, ce dernier daté 1768. Également sur un ciboire à Aalst, daté 1758, sur un reliquaire-ostensoir à Helchteren, sur une couronne pour la statue de sainte Lucie à Schuurhoven (Saint-Trond), datée 1753, et sur un sceptre à Kerkom (<sup>129</sup>).

Pierre Bartholomeï forma vraisemblablement son neveu par alliance Jean-Lambert-Arnold van Herbergen (1729-1783), fils de Jean et d'Anne-Marie Bastijns. Celui-ci s'établit en 1752 comme orfèvre à Tongres (<sup>130</sup>). On peut aussi admettre que Jean van Heer, fils de Jean et de Anne Bartholomeï, fit ses débuts dans l'atelier de son oncle Pierre Bartholomeï. Jean van Heer, baptisé en l'église Notre-Dame à Saint-Trond le 24 février 1757, est renseigné comme garçon-orfèvre lors du recensement de 1796 (<sup>131</sup>).

Un troisième neveu de Pierre Bartholomeï, Eustache Liebens, œuvra à Saint-Trond. Fils de Jean Liebens, doyen des charpentiers et *proefmeester* des tonneliers, et de Anne van Heer, il fut baptisé à Saint-Trond (Notre-Dame) le 17 décembre 1733. Il épousa dans cette église, avec dispense des bans, le 7 janvier 1758 Marie-Lucie van Herbergen, nièce de l'orfèvre Bartholomeï et sœur de l'orfèvre tongrois. Elle le rendit père de quatre enfants, nés entre 1758 et 1768. L'orfèvre Liebens participa aux festivités qui marquèrent en 1791 le retour d'Euchère Knapen, abbé de Saint-Trond, après la révolution liégeoise ; sa maison, sise derrière l'église Notre-Dame, était décorée de deux vers en l'hon-

---

(<sup>128</sup>) RAH, Jeuk, Kerk, n° 19, comptes de la fabrique de 1753-1791, n. pag. Ce calice est vraisemblablement celui daté 1751 et ne portant aucune marque, qui est toujours conservé dans l'église de Jeuk ; B. GEUKENS, *Fotorepertorium (...) Sint-Truiden, o.c.*, p. 40.

(<sup>129</sup>) B. GEUKENS, *Fotorepertorium (...) Sint-Truiden, o.c.*, pp. 14, 24, 27, 63, 74 ; IDEM, *Fotorepertorium (...) Borgloon, o.c.*, pp. 24, 51 ; B. GEUKENS et C. CEULEMANS, *Fotorepertorium (...) Hasselt I, Bruxelles-Saint-Trond, 1977*, p. 35 ; *Sint-Trudo's erf, o.c.*, pp. 118-119, 138.

(<sup>130</sup>) Catalogue de l'exposition *Tongers zilver uit de achttiende eeuw*, Tongres, 1976, pp. 8-10 ; J. J. M. van ORMELINGEN. *De zilveren kraag van het Tongers smedenambacht*. in *OLL*. t. XXXIX. 1984. pp. 184-185.

(<sup>131</sup>) SAST. Volkstelling 1796. n° 561-562.

neur de l'empereur Léopold <sup>(132)</sup>. Eustache Liebens, orfèvre, habitait toujours à la même adresse lors du recensement de 1796 <sup>(133)</sup>. Il y décéda le 16 octobre 1823. Aucune œuvre sortie de son atelier n'a pu être découverte jusqu'à présent.

L'orfèvre **Paul-Antoine Gendron** naquit à Saint-Trond le 2 mars 1732 de François, doyen des tailleurs, et de Hélène Oevert. Le 26 janvier 1764 en la paroisse Saint-Martin, il épousa Jeanne-Marie Cluckers, avec dispense des trois bans. Elle lui donna huit enfants. Antoine Gendron est cité *silversmit* dans un acte du 22 juillet 1777 relatif à la curatelle de sa sœur innocente <sup>(134)</sup>. L'orfèvre Gendron participa, comme son confrère Liebens, aux réjouissances lors de la première restauration de l'abbé Knapen en 1791. Sa maison, sise rue de Tirlemont, était décorée d'un cœur ardent chargé de deux vers à la gloire du prélat ; un quatrain en latin était par ailleurs affiché aux fenêtres <sup>(135)</sup>. L'orfèvre Paul-Antoine Gendron est mentionné au recensement de 1796. Dans sa maison ou dans la maison voisine habitaient Mathieu Schoonaerts, laboureur, avec son épouse Marie-Catherine Bocken et trois fils garçons-orfèvres : Arnold-Nicolas, âgé de 25 ans, Corneille-Nicolas-Antoine, âgé de 23 ans et Bernard-Mathieu, âgé de 20 ans <sup>(136)</sup>. Paul-Antoine Gendron mourut à Saint-Trond le 24 mars 1815.

L'orfèvre Gendron marquait ses œuvres du monogramme couronné AG. Il livra en 1762 des chrismatoires pour l'église de Jeuk. Dans son église paroissiale Saint-Martin à Saint-Trond sont conservés un ostensor et sa navette, datés 1767, et une garniture de reliure. L'église de Kerkom possédait il y a quelques années encore un globe crucifère marqué du monogramme AG, mais qui a été perdu lors d'une procession <sup>(137)</sup>. Les œuvres de l'orfèvre Gendron ne doivent pas être confondues avec celles d'un confrère contemporain qui marquait ses

---

<sup>(132)</sup> J. DEMAL, *Précis de la Révolution Saintronnaire et Liégeoise de 1789*, Saint-Trond, 1865, p. 329. Cette référence est donnée par J. BREUER, *o.c.*, p. 189, n° 1803 qui n'a cependant pas relevé les trois autres orfèvres mentionnés dans cet ouvrage, dont l'un à la même page que Liebens !

<sup>(133)</sup> SAST, *Ibid.*, n° 2248-2252.

<sup>(134)</sup> RAH. Echevins de Saint-Trond, Œuvres, reg. 117, fol. 440, acte du notaire L. Deheuse.

<sup>(135)</sup> J. DEMAL, *o.c.*, pp. 314-315.

<sup>(136)</sup> SAST, *Ibid.*, n° 877-886.

<sup>(137)</sup> B. GEUKENS, *Fotorepertorium (...) Sint-Truiden, o.c.*, pp. 39, 66, qui ne signale pas le globe dont une photo est pourtant présente dans les collections du Patrimoine artistique.

réalisations du monogramme couronné AC et qui semble avoir exercé ses talents à Hasselt <sup>(138)</sup>.

**Jean-Henri Gendron**, fils de l'orfèvre Paul-Antoine, collabora avec son père. Il fut baptisé en l'église Notre-Dame à Saint-Trond le 16 octobre 1766 et y épousa, avec dispense des bans, le 5 juillet 1793 Marie-Gertrude Vasoens. Il était établi comme orfèvre rue de Liège lors du recensement de 1796 <sup>(139)</sup>. Il décéda à Saint-Trond le 29 mars 1828, s'étant reconverti dans la boucherie-charcuterie.

Le maître qui utilisait le monogramme couronné HP au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, est vraisemblablement aussi d'origine trudonaise. Il est l'auteur d'un reliquaire-ostensoir de saint Euchère, conservé en l'église Notre-Dame de Saint-Trond, d'une callebasse avec globe crucifère, attribut d'une statue de saint Roch de Montpellier ou de saint Jacques, œuvre volée en 1983 dans l'église Saint-Léonard de Léau, d'un calice faisant partie du patrimoine de l'église Saint-Ambroise de Rummen, et d'un plateau gravé à l'image de saint Roch de Montpellier, appartenant à l'église Saint-Martin de Russon. L'abbaye prémontrée d'Averbode possède une grande fourchette de service à 3 dents, réalisée par le maître HP <sup>(140)</sup>. Les initiales HP pourraient être attribuées à **Henri Plugers** ou **Plingers**, conseiller communal de Saint-Trond en 1762 pour la corporation des fèvres. Mais aucun document connu n'atteste son activité dans le travail des métaux précieux <sup>(141)</sup>.

---

<sup>(138)</sup> Les œuvres marquées AC étant conservées dans les églises des environs de Hasselt, nous croyons pouvoir avancer cette origine. Il s'agit d'une croix-reliquaire de 1748 à Vliermaal, d'une croix de la même année à Kortessem, d'une patène à Zolder, d'un calice de 1750 à Lummen, d'un autre calice à Stevoort, et d'un bénitier dans une collection privée hasseltoise. P. COLMAN, *o.c.*, t. I, pp. 254, 256, 267, 271, qui suppose une origine liégeoise; B. GEUKENS et C. CEULEMANS, *Fotorepertorium (...) Hasselt II. o.c.*, pp. 45, 55.

<sup>(139)</sup> SAST, *Ibid.*, n° 373-374.

<sup>(140)</sup> B. GEUKENS, *Fotorepertorium (...) Sint-Truiden, o.c.*, p. 70; B. GEUKENS et C. CEULEMANS, *Fotorepertorium (...) Diest, o.c.*, pp. 89 et 136; B. GEUKENS, *Fotorepertorium (...) Tongeren, Bruxelles-Saint-Trond, 1976*, p. 37; *Historische schoonheid van Averbode, o.c.*, p. 198.

<sup>(141)</sup> Henri Plugers fut baptisé à Saint-Trond le 27 décembre 1719 comme fils de Gisbert, conseiller communal pour les cordonniers, et de Thérèse Verhulst. Il y épousa le 12 octobre 1745 Marie Goetmakers, avec dispense du troisième ban. Son testament, passé le 15 janvier 1778 pardevant le notaire d'Exelles, le qualifie de marchand-bourgeois de Saint-Trond. Il décéda à Saint-Trond le 16 mars 1778 et fut enterré dans l'église Notre-Dame. F. STRAVEN, *Inventaire, o.c.*, t. V, p. 407; RAH, *Notariat*, n° 1344, fol. 10 v°.

Du gendre d'Henri Plugers, **Pierre-Jean Ulens**, il est, par contre, bien établi qu'il fut orfèvre à Saint-Trond. Fils de Jean Ulens, chaudronnier et conseiller communal pour les maréchaux, et de Marie-Antoinette Smets, il fut baptisé en l'église Notre-Dame à Saint-Trond le 9 juillet 1746. Son père contracta en 1756 une seconde alliance avec Anne-Catherine Molinet, sœur des orfèvres Jean-Baptiste et Égide Molinet. Pierre-Jean Ulens était le cousin germain de Jean-Balthasar Ulens, qui s'installa en 1772 comme orfèvre à Tongres <sup>(142)</sup>. Il épousa le 7 janvier 1773, en l'église Notre-Dame à Saint-Trond, avec dispense des trois bans, Anne-Thérèse Plugers, fille d'Henri et de Marie Goetmakers. Elle lui donna 9 enfants, nés entre 1773 et 1790. L'orfèvre Pierre-Jean Ulens, habitant derrière l'église Notre-Dame, participa aux festivités de 1791 <sup>(143)</sup>. Il est recensé à la même adresse en 1796 <sup>(144)</sup>. Il était toujours actif comme orfèvre lorsqu'il décéda à Saint-Trond le 17 avril 1813. En 1816 un homonyme apposa ses nouvelles marques sur la « Plaque d'Insculptation des Poinçons des Fabricans d'Ouvrages d'Or et d'Argent des deux Arrondissemens de Maastricht et de Hasselt » sous le numéro 23 <sup>(145)</sup>.

La marque PIV ou PIU, figurant sur un calice restauré en 1779 à l'initiative de l'abbé van Herck de Saint-Trond et conservé en l'église Saint-Trudon de Helchteren, peut lui être attribué. Cette marque figure aussi sur des burettes et leur plateau et sur un encensoir, conservés en l'église Notre-Dame de Wilderen <sup>(146)</sup>.

Comme ses collègues Liebens, Gendron et Ulens, l'orfèvre **Jean-Charles de Racourt** feta en 1791 le retour du co-seigneur de la ville, l'abbé bénédictin Knapen <sup>(147)</sup>. Pourtant il avait fait partie en 1790 du magistrat intrus comme représentant des fèvres. Il fut un partisan convaincu du Nouveau Régime. Sous la domination française il fut nommé conseiller municipal en 1795, officier de la municipalité en 1796.

---

<sup>(142)</sup> J. J. M. van ORMELINGEN, *o.c.*, pp. 173-174.

<sup>(143)</sup> J. DEMAL, *o.c.*, p. 329.

<sup>(144)</sup> SAST, *Ibid.*, n° 2289-2293.

<sup>(145)</sup> A. A. M. N. DEJONG, *Zwanezang van het Maastrichtse goud- en zilvermedenambacht*, in *Miscellanea Trajectensia*, Maastricht, 1962, planche XVI.

<sup>(146)</sup> B. GEUKENS, *Fotorepertorium (...) Sint-Truiden*, *o.c.*, p. 27 ; B. GEUKENS et C. CEULEMANS, *Fotorepertorium (...) Hasselt I*, *o.c.*, p. 34.

<sup>(147)</sup> J. DEMAL, *o.c.*, p. 298.

membre du bureau de Bienfaisance en 1798 <sup>(148)</sup>. Jean-Charles de Racourt fut baptisé en l'église Notre-Dame de Saint-Trond le 2 mars 1756. Il était fils de François de Racourt et d'Anne-Catherine Portmans. Son oncle Jacques-Lambert de Racourt et son frère homonyme furent chanoines de la collégiale Notre-Dame à Saint-Trond <sup>(149)</sup>. Jean-Charles avait épousé avec dispense des trois bans, en l'église Notre-Dame de Saint-Trond le 23 septembre 1781, Marie-Christine Plevoets, qui lui donna 9 enfants entre 1782 et 1796. D'après le recensement de 1796 il habitait sur la Grand-place <sup>(150)</sup>. Jean-Charles de Racourt décéda rentier dans sa ville natale le 2 mars 1828. Aucune œuvre, qui puisse lui être attribuée, n'a été repérée à ce jour.

L'orfèvre **Lambert-Joseph Warnots** était établi rue de Liège, ou rue de Brustem, lors du recensement de 1796 <sup>(151)</sup>. Il avait été baptisé en l'église Notre-Dame à Saint-Trond le 23 janvier 1757, comme fils de Jean-André Warnots et de Jeanne Cox. Il épousa dans la même église, après dispense des trois bans, le 8 juin 1795 Anne-Catherine Holbach. Il apposa en 1816 ses nouvelles marques sur la plaque d'insculpation de la toute nouvelle province du Limbourg sous le numéro 24 <sup>(152)</sup>. Il était toujours renseigné comme orfèvre lorsqu'il décéda dans sa ville natale le 28 septembre 1830.

Le recensement de 1796 révèle encore l'existence de l'orfèvre **Jean-Lambert Jossa(er)**, établi sur la Grand-place de Saint-Trond <sup>(153)</sup>. Baptisé à Saint-Trond, en l'église Notre-Dame, le 15 janvier 1750, il était fils de Libert Jossaer, qui se fit recevoir bourgeois de Saint-Trond le 17 mars 1740, et de Marie Gielen. Il fut nommé en 1805 conseiller municipal de Saint-Trond <sup>(154)</sup>. Il décéda célibataire en cette ville le 28 janvier 1822, qualifié de négociant. Comme pour ses contemporains Eustache Liebens, Jean-Henri Gendron, Jean-Charles de Racourt et

---

<sup>(148)</sup> F. STRAVEN, *Inventaire, o.c.*, t. VI, pp. 16, 19-20, 49, 52, 96, 115, 120, 195, 451-452; R. BOYEN, *De Sint-Truidense municipaliteit tijdens het Directoire (1795-1800)*, in *Historische bijdragen ter nagedachtenis van G. Heynen*, Saint-Trond, 1984, pp. 15-37.

<sup>(149)</sup> G. SIMENON, *Notes, o.c.*, p. 167.

<sup>(150)</sup> SAST, *Ibid.*, n° 276-277.

<sup>(151)</sup> SAST, *Ibid.*, n° 339-341.

<sup>(152)</sup> Voir note 145.

<sup>(153)</sup> SAST, *Ibid.*, n° 141-143. Sous le n° 394 de ce recensement est mentionné Jacques van den Love, âgé de 23 ans, garçon-orfèvre, demeurant rue de Liège.

<sup>(154)</sup> F. STRAVEN, *Inventaire, o.c.*, t. VI, p. 206.

Lambert-Joseph Warnots, il n'a pas été possible de retrouver une œuvre attribuable à l'orfèvre Jossaer.

L'activité des frères Jean-Baptiste et Égide Molinet s'inscrit donc dans une tradition artistique, qui a été maintenue à Saint-Trond tout au long des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. L'orfèvrerie trudonaise est comparable en production et en nombre d'artisans à l'orfèvrerie hutoise ; elle est plus importante que celle de Tongres <sup>(155)</sup>. Et toute une production d'œuvres civiles reste à découvrir... L'orfèvrerie réalisée à Saint-Trond sous le règne des princes-évêques de Liège, mériterait assurément à son tour une étude aussi exhaustive que celles consacrées à l'orfèvrerie liégeoise ou maastrichtoise.

---

<sup>(155)</sup> Catalogue de l'exposition *Orfèvrerie hutoise, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Huy, 1980, s. pag. ; *Tongers zilver, o.c.*, pp. 7-14

# LA BATAILLE D'OTHÉE ET SA PLACE DANS L'HISTOIRE DE LA PRINCIPAUTÉ DE LIÈGE

par Yves CHARLIER

## Introduction

Le quinzième siècle constitue pour la principauté de Liège un siècle de malheurs. Son histoire depuis 1389, année de la nomination de Jean de Bavière au siège épiscopal de Saint-Lambert, jusqu'à la proclamation de la neutralité liégeoise en 1492 offre une série quasi ininterrompue d'agitations et de troubles, de paix passagères et de traités désastreux.

Pour Liège, ce siècle est aussi celui de l'intervention des puissants ducs de Bourgogne. 1408, 1465, 1466, 1467, 1468, toutes ces dates jalonnent une lutte de soixante ans entre les Bourguignons et les Liégeois, lutte que l'on pourrait qualifier d'inégale pour la principauté, puisqu'elle a abouti chaque fois à un désastre : les défaites d'Othée, de Montenaeken, de Brusthem, les destructions de Dinant et de Liège, accompagnées chacune de pillages, de razzias, d'incendies et, en fin de compte, de sentences aux conséquences catastrophiques.

Notre propos est ici d'étudier précisément le premier événement marquant de ce quinzième siècle, à savoir la bataille d'Othée.

Le dimanche 23 septembre 1408 fut un des moments les plus terribles pour l'histoire du pays de Liège. Aussi était-il normal que cette date capitale de l'histoire de Liège ait retenu depuis longtemps l'attention des historiens et écrivains : citons pour le dix-neuvième siècle Dewez, de Crassier, de Gerlache, Polain, Henaux, Daris, Demarteau <sup>(1)</sup>. Mais

---

<sup>(1)</sup> M. DEWEZ, *Histoire du pays de Liège*, Bruxelles, 1822; L. M. de CRASSIER, *Recherches et dissertations sur l'histoire de la principauté de Liège*, 1845; C. de GERLACHE, *Histoire de Liège depuis César jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, T. IV, Bruxelles, 1859; M. L. POLAIN, *Histoire de l'ancien pays de Liège*, T. 2, Liège, 1847; F. HENAUX, *Histoire du pays de Liège*, T. 1, Liège, 1872 (3<sup>e</sup> éd.); J. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XV<sup>e</sup> siècle*, Liège, 1887; J. DEMARTEAU, *La démocratie liégeoise de 1384 à 1419*, Liège, 1895.

ces historiens n'ont résolu aucun problème essentiel et leurs récits manquent de rigueur et ne se basent pas sur une critique objective. Au début du vingtième siècle, seuls, Kurth ou encore Schneider <sup>(2)</sup> nous ont donné une bonne étude de l'histoire du règne de Jean de Bavière. Toutefois, leurs jugements peuvent être revus ou améliorés car, depuis la parution de leurs travaux, de nombreuses sources tant narratives que diplomatiques ont été publiées.

Depuis 1913, avec la parution du tome I des chroniques liégeoises, nous possédons la très importante « chronique du règne de Jean de Bavière » et la « chronique latine » de Jean de Stavelot. En 1931, E. Fairon publiait dans le tome 2 des « chroniques liégeoises » la « chronique abrégée » de Jean d'Outremeuse intéressante, même s'il faut y prendre garde, pour le début du règne de Jean de Bavière. Mais ce sont surtout les éditions d'actes diplomatiques et d'inventaires analytiques d'archives qui se sont multipliées depuis 1910. Ici, il convient de rendre hommage à E. Fairon pour les très importants « Régestes de la cité de Liège » qui constituent pour l'historien du début du quinzième siècle une mine inépuisable de renseignements.

Depuis Kurth, seul Jean Lejeune s'est intéressé au sujet que nous allons traiter. Toutefois, sans rien enlever aux mérites de cet historien liégeois, il faut dire qu'il ne nous donne la plupart du temps que l'histoire de la bataille d'Othée dans ses grands lignes et se borne souvent à l'insérer dans une synthèse plus vaste. En réalité, jamais la bataille d'Othée n'avait été traitée de la manière dont nous voulons l'envisager.

À entendre certains historiens, c'est la démocratie étant à son apogée en 1389 la responsable de la bataille et des malheurs qui s'en sont suivis. On ne peut nier sa part de responsabilité, mais il faut tenir compte aussi, et dans une large mesure, de plusieurs autres causes : la personnalité de Jean de Bavière et son désir de pouvoir absolu, l'action politique des ducs de Bourgogne, le grand schisme qui divise la chrétienté et la faiblesse relative de l'empire. En effet, la bataille d'Othée résume admirablement bien le règne de Jean de Bavière, mais aussi les grands événements de la politique internationale. Ce serait une erreur de

---

(<sup>2</sup>) G. KURTH, *La cité de Liège au Moyen-Âge*, T. 3, Bruxelles, 1910; F. SCHNEIDER, *Herzog Johann von Baiern*.... Berlin, 1913.

vouloir interpréter cette bataille comme étant un fait essentiellement interne à la principauté de Liège. On ne peut faire abstraction des événements qui ont marqué l'histoire internationale du début du quinzième siècle : même si la guerre de Cent ans connaît un entr'acte, elle est encore loin d'être terminée. Cette interruption tout à fait passagère n'est que le résultat des guerres civiles et des disputes du pouvoir qui ont éclaté tant en France qu'en Angleterre. Ce sont surtout les rivalités princières en France qui concernent au plus haut point notre sujet. En effet, Charles V, disparaissant sans doute trop tôt pour parachever son œuvre de redressement du royaume, laisse derrière lui un fils — Charles VI — trop jeune et incapable de reprendre en mains les rênes du pouvoir : *Sous Charles VI, le roi fou, la France en péril* <sup>(3)</sup>, voilà une formule empruntée à Joseph Calmette qui résume bien le règne du fils de Charles V. Dès le début, les oncles du jeune roi s'emparent du pouvoir : c'est le gouvernement des oncles qui se caractérise par une politique propre à favoriser les intérêts particuliers des détenteurs du pouvoir. Et les choses ne vont pas s'arranger : tandis que Charles VI sombre dans la folie, son frère cadet Louis d'Orléans réclame le pouvoir et entre en conflit avec son oncle Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui avait pris la direction de la politique générale. L'opposition entre Philippe et Louis éclate lors des séances du Conseil. Les influences changent alternativement selon l'état du roi. *Quand Charles VI est malade, Philippe a le dessus. Quand il manifeste une apparence de personnalité, Louis prend l'avantage* <sup>(4)</sup>. Mais ce n'est pas seulement dans la dispute pour la première place que l'opposition se manifeste. C'est aussi dans leur désir d'arrondir leurs propres possessions territoriales. De son côté, le duc d'Orléans veut constituer au nord-est de la France un état dont le Luxembourg constituerait le noyau central <sup>(5)</sup>, ce qui aurait inévitablement mis en péril les visées expansionnistes des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas. Du vivant de Philippe le Hardi, les querelles princières ne prennent jamais de tournure vraiment grave, car Louis d'Orléans se résigne parfois à accepter les décisions de son oncle, homme d'âge et d'expérience. Mais il ne cédera jamais en rien à

---

<sup>(3)</sup> J. CALMETTE, *Les dernières étapes du Moyen-Âge français*. Paris, 1946, p. 82.

<sup>(4)</sup> J. CALMETTE et E. DEPRES, *L'Europe occidentale de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle aux guerres d'Italie*, ... t. 1, Paris, 2 vol., 1937-1939, p. 59.

<sup>(5)</sup> Voir à ce sujet A. de CIR COURT et N. Van WERVEKE, *Documents Luxembourgeois à Paris...*, in : *P.S.H.I.L.*, T. XL, Luxembourg, 1889, pp. 53-148.

son cousin Jean sans Peur <sup>(6)</sup>. La France sera au bord de la guerre civile et, malgré des tentatives pour réconcilier les ducs rivaux, le duc d'Orléans sera assassiné le 22 septembre 1407 sur l'ordre du duc de Bourgogne <sup>(7)</sup>.

Quant à l'Empire, la situation n'y est guère plus brillante. Le vieil idéal impérial de la domination universelle a achevé de s'effondrer et ce, malgré les efforts de la maison de Luxembourg pour le faire revivre. Le vieux concept selon lequel l'Empereur devait avoir autorité sur tous les rois et toutes les nations subsiste encore, mais la réalité de l'Empire est toute autre <sup>(8)</sup>. Wenceslas, élu roi des Romains en 1376, n'est qu'un personnage irascible, brutal, violent, ivrogne de surcroît, incapable de gouverner, et qui ne fera qu'accroître cette décadence. Si bien qu'en 1400, il est déposé et remplacé par Robert de Bavière. Le désordre s'installe, car Wenceslas n'accepte pas sa déposition. Robert de Bavière ne parviendra pas à donner à son pouvoir une assise assez ferme pour assurer à l'Empire un grand rôle dans la politique des puissances européennes. Et si son successeur Sigismond fait preuve de plus d'énergie que ses prédécesseurs, notamment en intervenant pour la réunification de la chrétienté, il ne pourra empêcher ce déclin de l'Empire : les états allemands ont leur propre politique et *la dignité souveraine est si bien théorique qu'elle ne suscite plus de sérieuse compétition* <sup>(9)</sup>.

L'Eglise connaît depuis 1378 une crise très grave. La remise en question de l'élection d'Urbain VI va déboucher sur ce que l'on a appelé le Grand Schisme d'Occident. Pendant près de quarante ans, deux papes se disputent le pouvoir, l'un à Rome, l'autre à Avignon <sup>(10)</sup>. L'Europe catholique se divise en deux obédiences : l'une clémentine (Avignon), l'autre urbaniste (Rome). *La division politique de l'Europe faisait du*

---

<sup>(6)</sup> J. CALMETTE et E. DEPREZ, *op. cit.*, p. 60.

<sup>(7)</sup> Serait-ce l'influence du duc d'Orléans dans la politique liégeoise qui a incité le duc de Bourgogne à faire assassiner son rival? Cfr. A. MINDER, *La rivalité Orléans-Bourgogne dans la principauté de Liège*, Liège, 1973.

<sup>(8)</sup> B. GUENEE, *L'occident aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles ; les états*, Paris, 1971, p. 64.

<sup>(9)</sup> J. CALMETTE, *L'élaboration du monde moderne*, Paris, 1939, p. 197.

<sup>(10)</sup> En voici la liste :

*Avignon :*

Clément VII (1378-1394)

Benoît XIII (1394-1417)

*Rome :*

Urbain VI (1378-1389)

Boniface IX (1389-1404)

Innocent VII (1404-1406)

Grégoire XII (1406-1415)

*grave événement romain un schisme irrémédiable et le schisme à son tour, venait donner aux conflits politiques l'âpreté d'une guerre de religion* <sup>(11)</sup>. Dès lors, les excommunications pleuvent et les deux papes cherchent à débaucher les pays et les rois d'obédience adverse. Pis encore : le Concile de Pise, qui aurait dû mettre fin au schisme, ne fait qu'aggraver cette division par l'élection d'un troisième pontife <sup>(12)</sup>. Ce n'est qu'avec le Concile de Constance en 1415, œuvre de l'empereur Sigismond, que le monde catholique retrouve pratiquement son unité.

Telle est la toile de fond sur laquelle viennent se greffer les événements liégeois. Notre récit s'inscrit dans l'espace de temps qui s'est écoulé entre l'avènement de Jean de Bavière en 1389 et sa renonciation à l'évêché en 1418.

## PREMIÈRE PARTIE

### LES PRÉMICES DE LA BATAILLE

#### CHAPITRE 1<sup>er</sup> : L'implantation à Liège de la famille de Bavière

##### a. *La famille des Wittelsbach et ses alliances*

A la mort du dernier représentant des d'Avesnes, les territoires de Hainaut, Hollande, Zeelande et Frise passèrent aux mains de la famille Wittelsbach-Bavière <sup>(13)</sup>. En 1357, le comte régnant Guillaume sombre dans la folie et son frère Albert assure le régence. Son but tendra dès lors à s'assurer la ferme possession de ces territoires et à empêcher qu'à la mort de son frère Guillaume, ils n'échappent à sa maison de Bavière <sup>(14)</sup>.

---

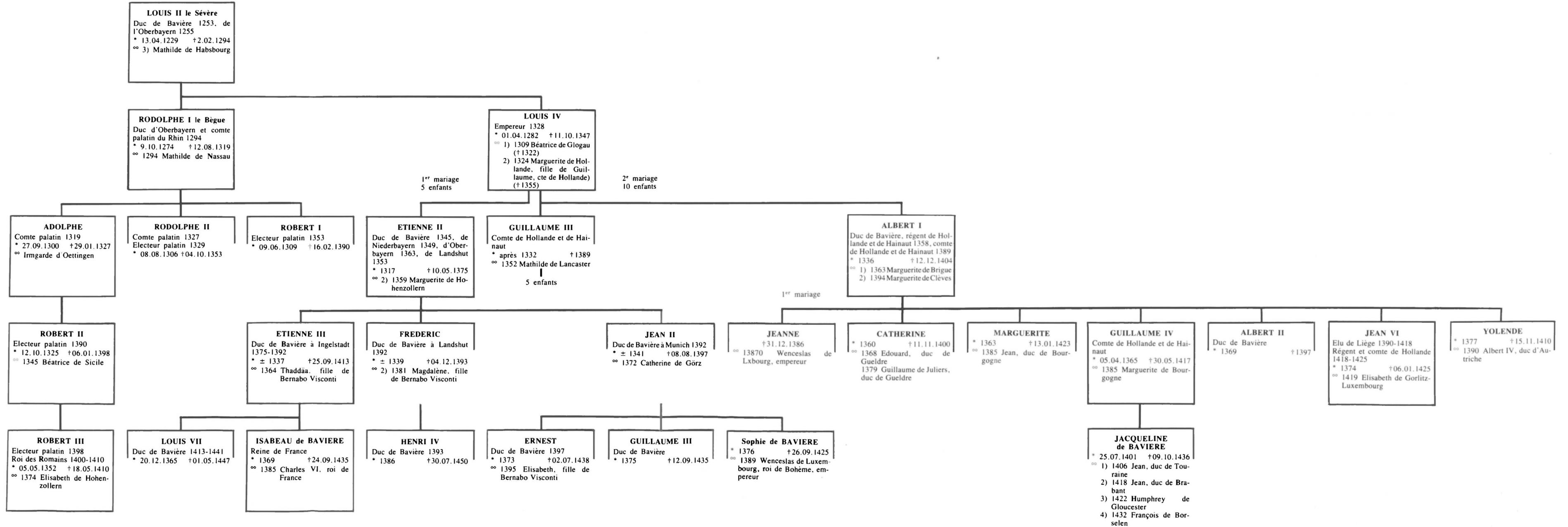
<sup>(11)</sup> B. CHEVALIER, *L'occident de 1280 à 1492*, Paris, 1969, p. 121.

<sup>(12)</sup> Alexandre V (1409-1410)  
Jean XXIII (1410-1415).

<sup>(13)</sup> Guillaume d'Avesnes, mort en 1345, était le frère de Marguerite, épouse de Louis III, empereur.

<sup>(14)</sup> Edouard III, roi d'Angleterre, revendique encore ces territoires. D'autre part, Albert craint que le nouvel empereur, Charles IV, de la maison de Luxembourg, grande rivale de la maison de Bavière, ne cherche à les annexer.

Tableau généalogique de la famille de WITTELSBACH



Albert I<sup>er</sup> de Bavière va dès lors se consacrer à rétablir l'ordre dans ses nouvelles possessions. En 1389 meurt Guillaume, le comte en titre et Albert I<sup>er</sup> lui succède sans difficulté <sup>(21)</sup>. La maison de Bavière est donc solidement installée dans les Pays-Bas. La place laissée vacante par la disparition d'Arnould de Hornes à la tête de la principauté de Liège allait éveiller les convoitises du comte de Hainaut. De fait, il était inféodé à l'évêque de Liège et les comtes devaient faire le relief pour ce territoire. Or, il reste à Albert un fils qu'il n'a pas encore placé. C'est Jean de Bavière. Quoi de plus naturel, dès lors, de penser à installer celui-ci à la tête de l'église liégeoise.

### b. Jean de Bavière

Souvent, un interrègne perturbe plus qu'il ne préserve la paix et la tranquillité dans un état. Ce fut le cas à Liège : à peine le siège épiscopal était-il vacant que des troubles éclatèrent à Saint-Trond <sup>(22)</sup>. De plus, en août 1389, Jean de Looz, seigneur de Heinsberg <sup>(23)</sup>, en avait profité pour dévaster et piller des villages aux environs de Visé et de Haccourt, en conséquence de quoi les Liégeois lui avaient déclaré la guerre <sup>(24)</sup>. Et si la paix avait été conclue, grâce à l'entremise du duc de Juliers <sup>(25)</sup> et probablement de celle de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne <sup>(26)</sup>, c'était au tour du mambour Henri de Hornes, seigneur de Perwez <sup>(27)</sup>,

---

<sup>(21)</sup> Déjà en 1370, l'empereur Charles IV avait reconnu solennellement Albert de Bavière comme l'héritier légitime. Cfr. L. DEVILLERS, *op. cit.*, T. 2, n° DXIX pp. 190-191 et n° DXXIII p. 195.

<sup>(22)</sup> La ville fut mise en interdit par l'archevêque de Cologne. Cfr. *Chronique liégeoise de 1402*, éd. E. Bacha, Bruxelles, 1900, p. 416.

<sup>(23)</sup> Seigneurie située à l'ouest du duché de Juliers. À ne pas confondre avec Jean de Heinsberg, prince-évêque de Liège de 1419 à 1455.

<sup>(24)</sup> *Chronique liégeoise de 1402*, pp. 411-413; ZANTFLIET, *Chronique*, éd. E. Martène et U. Durand, *Amplissima collectio*, T. V, Paris, 1729, col. 336-337.

<sup>(25)</sup> Le 10 octobre 1389; *R. C. Lg.*, T. 2, p. 100, n° 96.

<sup>(26)</sup> *A.D.C.O.*, liasse B 1479, fol. 77 : mandement de Philippe le Hardi du 26 octobre 1389, qui nous apprend que des lettres closes ont été envoyées aux Liégeois qui assiégeaient le château de Heinsberg.

<sup>(27)</sup> La date de sa nomination n'est pas connue. Jean d'OUTREMEUSE, *Chronique abrégée de 1341 à 1400*, éd. E. Fairon, *Chroniques liégeoises*, T. 2, Bruxelles, 1931, p. 225, la place le 11 février 1390, tandis que la *Chronique liégeoise de 1402*, p. 410 et ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 335-336, la situent peu après la mort d'Arnould de Hornes, ce qui est plus vraisemblable, car c'est au nom du mambour qu'a été conclue la paix avec le seigneur de Heinsberg, le 10 octobre 1389.

Pour réaliser ses visées politiques, Albert emploie les grands moyens : il se ménage de puissants soutiens en France et en Flandre et, grâce à une subtile politique d'alliances matrimoniales <sup>(15)</sup>, il unit ses enfants aux plus grandes familles de l'époque.

Dans l'empire, il marie sa fille Jeanne avec le fils de Charles IV, le futur roi des Romains, Wenceslas <sup>(16)</sup>. Il élabore un projet de mariage pour son fils Albert avec une fille de l'empereur, projet qui se réalise le 10 avril 1371 <sup>(17)</sup>. Auparavant, en 1368, le duc Edouard de Gueldre avait épousé une autre de ses filles, Catherine. Cependant, la mort de celui-ci, en 1371, risque de compromettre la paix en Hollande. Aussi Albert trouve-t-il tout naturel de remarier Catherine avec le nouveau duc de Gueldre, Guillaume, fils du duc de Juliers <sup>(18)</sup>. Si Marie, fille de Charles V, roi de France, n'était pas morte prématurément, un mariage aurait affermi l'alliance entre la maison de Valois et celle de Wittelsbach, car cette jeune princesse était promise au successeur d'Albert I<sup>er</sup>, Guillaume, comte d'Ostrevant <sup>(19)</sup>. Toutefois, la politique du grand duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, va permettre à la famille des Wittelsbach de s'unir à celle de Valois : le 12 avril 1385, Guillaume de Bavière épouse Marguerite, la fille de Philippe le Hardi et, le même jour, la sœur de Guillaume appelée aussi Marguerite, fait de même avec le futur duc de Bourgogne, Jean sans Peur. Et ce n'est pas terminé. En 1390, c'est avec la plus jeune fille d'Albert que le duc d'Autriche Albert IV se marie <sup>(20)</sup>.

---

<sup>(15)</sup> Qui n'est pas sans faire penser à la politique matrimoniale de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne.

<sup>(16)</sup> 29 septembre 1370, à Prague. Cfr. Th. LINDNER, *Geschichte des deutschen Reichs unter König Wenzel*, T. I, Brunswick, 1878, p. 19.

<sup>(17)</sup> Il aurait donné à son fils ses possessions en Bavière, à savoir le duché de Straubing. Cfr. A. HUBERT, *Die Regesten des Kaiserreichs unter Kaiser Karl IV. (1346-1378)*, Innsbruck, 1877, p. 586, n° 524 et 525.

<sup>(18)</sup> Dès 1372, mais le mariage n'est célébré que le 19 septembre 1379. Cfr. F. QUICKE, *Les Pays-Bas à la veille de la période bourguignonne, 1356-1384*, Paris et Bruxelles, 1948, pp. 195 et 393.

<sup>(19)</sup> L. DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière*, 6 vol., Bruxelles, 1881-1896, T. II, p. 242 et n° DXLII p. 218 et DXLIII p. 219.

<sup>(20)</sup> Elle s'appelle Yolande, mais parfois on trouve le nom de Jeanne. Un contrat de mariage avait été établi dès 1381. Cfr. G. RIEZLER, *Geschichte Baierns*, T. 3 (1343-1508), Gotha, 1889, p. 124.

d'entrer en conflit avec le chapitre de la cathédrale Saint-Lambert <sup>(28)</sup>. Dans un tel état de choses, et surtout après le désistement de Thierry de la Marck <sup>(29)</sup>, un nouveau successeur allait être rapidement désigné. Ce fut Jean de Bavière.

Différentes hypothèses sont permises quant aux circonstances de son élection. La plupart des auteurs <sup>(30)</sup> en attribuent l'initiative au chapitre qui aurait choisi Jean de Bavière le 14 novembre 1389 et, ensuite, fait ratifier sa décision par Boniface IX. Pour nous, l'élection se serait plutôt passée comme suit : Boniface IX aurait, de son propre chef et à l'instigation d'Albert de Bavière, déplacé Jean de l'évêché de Cambrai <sup>(31)</sup> à celui de Liège. Le chapitre n'aurait donc fait que suivre l'avis de Rome.

Plusieurs preuves viennent confirmer cette hypothèse : le 16 octobre 1389, le collège des cardinaux déclare dans une lettre envoyée au chapitre de Saint-Lambert avoir pris note de la défection de Thierry de la Marck et promet d'agir auprès du futur pape pour hâter l'élection <sup>(32)</sup>. Cette même lettre est envoyée d'une part aux maîtres, échevins et à la communauté de la cité de Liège <sup>(33)</sup>, et d'autre part à Albert de Bavière <sup>(34)</sup>, ce qui montre qu'il est intervenu auparavant pour faire

---

<sup>(28)</sup> Le 11 mai 1390, Jean de Bavière, élu de Liège, promet à Henri de Hornes qu'il prélèvera la somme d'argent réclamée par celui-ci sur les biens de la mense épiscopale et qu'il indemniserà le chapitre cathédral des pertes que lui a fait subir le mambour. Cfr. *C.Sr.L.*, T. V, annexe 2, p. 558.

<sup>(29)</sup> Le chapitre l'avait choisi comme successeur à Arnould de Hornes, mais contre toute attente, il avait refusé pour diverses raisons. Cfr. *Chronique liégeoise de 1402*, pp. 410-411.

<sup>(30)</sup> J. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XV<sup>e</sup> siècle*, T. 3, Liège, 1887, pp. 25-26 ; J. DEMARTEAU, *La démocratie liégeoise de 1384 à 1419*, Liège, 1895, p. 59 ; F. HENAUX, *Histoire du pays de Liège*, T. 1, Liège, 1872-74, p. 557 ; A. LALLEMAND, *La lutte des états de Liège contre la maison de Bourgogne, 1390-1492*, Bruxelles, s.d., pp. 14-15 ; M. L. POLAIN, *Histoire de l'ancien pays de Liège*, T. 2, Liège, 1847, pp. 185-186 ; F. SCHNEIDER, *Herzog Johann von Baiern, erwählter Bischof von Lutich und Graf von Holland (1373-1425)*, Berlin, 1913, p. 11.

<sup>(31)</sup> Il aurait été nommé à Cambrai vers la fin de l'année 1388. Ce diocèse était en grande partie aux mains des partisans du pape d'Avignon. D'où, il n'a jamais eu de pouvoir effectif. Cfr. M. GASTOUT, *Documents relatifs au grand schisme : suppliques et lettres d'Urbain VI (1378-1389) et de Boniface IX (1389-1394)*, Bruxelles-Rome, 1976, (A.V.B., T. XXIX), n° 858, p. 623.

<sup>(32)</sup> *Id.*, n° 65, pp. 58-60.

<sup>(33)</sup> *Id.*, n° 66, p. 61.

<sup>(34)</sup> *Id.*, n° 67, p. 61.

nommer son fils. De plus, de nombreuses lettres adressées à Boniface IX prouvent la présence à Rome d'ambassadeurs d'Albert au moment de l'élection de Jean<sup>(35)</sup>. En outre, dans deux lettres du 23 novembre 1389, Boniface s'adresse à Jean *electo Leodiensi*<sup>(36)</sup>. Or, neuf jours n'auraient pas suffi pour qu'une ambassade du chapitre, étant parvenue à Rome, fasse reconnaître son élu par Boniface et pour que celui-ci émette ses lettres de transfert. En effet, dans une lettre du 1<sup>er</sup> janvier 1390, Boniface fait mention de lettres de transfert qu'il avait rédigées antérieurement, et par lesquelles *ipsum ad leodiensem ecclesiam tunc pastore carentem duxerimus auctoritate apostolica transferendum*<sup>(37)</sup>.

Quoi qu'il en soit, la raison principale de l'élévation à l'épiscopat de Jean de Bavière résulte essentiellement de son appartenance à une famille très puissante<sup>(38)</sup>. On connaît l'imbrication familiale de la famille de Bavière-Hainaut, à laquelle on peut encore ajouter que l'élu de Liège était le cousin germain d'Étienne III, duc de Bavière, père de la reine de France, Isabeau.

Jean de Bavière n'avait rien d'un évêque : ni par son caractère, ni par son éducation, il ne semblait destiné à la carrière ecclésiastique. Loin de nous l'intention de retracer le portrait de Jean de Bavière<sup>(39)</sup>. Les chroniqueurs nous ont laissé de son règne un tableau peu reluisant<sup>(40)</sup> et les historiens du XIX<sup>e</sup> siècle et du début de XX<sup>e</sup> siècle n'ont pas ménagé leurs critiques à son égard<sup>(41)</sup>. Rappelons cependant le caractère fondamental du jeune élu : il avait la fierté et l'orgueil de sa race et de son rang. Navait-il pas grandi avec l'idée d'une certaine puissance qui lui incomrait de naissance ? Il était imbu des opinions de l'époque qui

---

<sup>(35)</sup> *Id.*, n° 81-122, pp. 188-198.

<sup>(36)</sup> *Id.*, n° 165 et 165bis, pp. 267-268.

<sup>(37)</sup> *Id.*, n° 858, p. 623.

<sup>(38)</sup> Ce qui n'était pas à négliger dans la lutte qui opposait les deux papes.

<sup>(39)</sup> On trouvera le portrait de Jean de Bavière dans G. KURTH, *La cité de Liège au Moyen-Âge*, T. 3, Bruxelles, 1910, pp. 2-5 et surtout dans F. SCHNEIDER, *op. cit.*, pp. 1-8 et J. LEJEUNE, *Les Van Eyck, témoins d'histoire*, in : *Annales, économies, sociétés, civilisations*, T. 12, Paris, 1957, pp. 353-379, *id.*, *La principauté de Liège de 1390 à 1482*, in : *Problématique de l'histoire liégeoise*, ... Liège, 1980, pp. 135-148.

<sup>(40)</sup> Au XVI<sup>e</sup> siècle, dans un petit poème sur la vie et la mort de Jean de Bavière, on voit l'opinion que l'on se fait encore de ce personnage : *Tu fauceté, ta mort et foy dordrachiennne te fit quitter la crosse et ceste eveschié tienne*... Cfr. *Additions au texte de Mélarit*, éd. S. Balau et E. Fairon, *Chroniques liégeoises*, T. 2, p. 618.

<sup>(41)</sup> Jean Lejeune dans ses nombreux ouvrages, essaie de le réhabiliter.

magnifiaient l'absolutisme des princes ; ses opinions étaient basées sur le *De Cura Rei Publicae et Sorte Principatis* rédigé par le juriste Philippe de Leyde pour le frère de Jean, Guillaume, alors comte d'Ostrevant (42).

La nature même de Jean de Bavière était donc absolument contraire à la situation que connaissait Liège et qui s'était dessinée depuis de nombreuses années. Dans cet état de choses, cela ne pouvait aboutir qu'à un conflit, qui serait porté à son comble à la bataille d'Othée. Ajoutons enfin que Jean aimait faire valoir ses droits et ses titres. C'est le premier qui fit graver le titre de comte de Looz (43) sur toutes ses monnaies. Parfois même, sur plusieurs de celles-ci, il s'intitule nommément évêque de Liège (44). Usurpation de titre, bien sûr, car Jean de Bavière est élu (45) et le restera pendant les vingt-huit années de son règne.

L'« épiscopat » de Jean de Bavière se subdivise en deux périodes : la première va jusqu'à la bataille d'Othée et la seconde, jusqu'à sa renonciation à l'évêché de Liège en 1418.

## CHAPITRE 2 : La montée croissante de l'opposition (1390-1406)

### a. Les premières années du règne de Jean de Bavière

Durant tout le XIV<sup>e</sup> siècle, la principauté de Liège a été le théâtre de luttes sociales opposant les princes-évêques aux corporations des

---

(42) Ce livre a été publié en 1900 à La Haye par R. FUIN et P. C. MOCHUYSEN : *Le bien de l'état repose sur la puissance du prince* (p. 13) ou encore : *la décision du prince ne peut être mise en doute* (p. 37) sont des phrases auxquelles Jean de Bavière aurait pu souscrire.

(43) C'est en 1365 que le comté de Looz a été définitivement rattaché à la principauté de Liège. Cfr. J. LYNA, *Het graafschap Loon : Politiek en sociale overzichtelijke geschiedenis*, Beringen, 1959, p. 92.

(44) J. de CHESTRET de HANEFFE, *Numismatique de la principauté de Liège*, Bruxelles, 1890, n° 277-279, pp. 176-184.

(45) On ne devait pas avoir nécessairement reçu l'onction épiscopale pour être à la tête de la principauté. Il y avait déjà eu un précédent avec Henri de Gueldre, élu pendant douze ans (1247-1274), et on peut encore citer Corneilles de Berghes (1538-1544).

métiers qui aspiraient à plus de pouvoir et, dans le même temps, à un amoindrissement du rôle du chef de l'état <sup>(46)</sup>.

À partir de 1316, le prince-évêque avait été forcé de partager le pouvoir avec le clergé, la noblesse et les villes <sup>(47)</sup>. Sa reconnaissance en 1373 du tribunal des XXII laissait présager de nombreuses difficultés <sup>(48)</sup>. Enfin, l'année 1384 marquait la victoire des métiers sur la noblesse au point de vue électoral <sup>(49)</sup>. Combien vraie est la description que faisait le chroniqueur français Gilles le Bouvier dit Berry vers 1450 : *Ces gens de ce pais sont seigneurs d'eulx mesmes, combien que l'evesque doit être seigneur. Ils ne font pour luy que ce qu'il leur plaist* <sup>(50)</sup>.

Après avoir prêté serment de fidélité à Boniface IX <sup>(51)</sup>, le nouvel élu fit sa joyeuse entrée à Liège, le 10 juillet 1390, par la porte Sainte-Walburge <sup>(52)</sup>. Tout avait été préparé pour recevoir dignement ce petit-fils de l'empereur Louis de Bavière : c'est dans les acclamations de joie qu'il fut reçu <sup>(53)</sup>. Evidemment, personne ne pouvait prévoir ce qui allait arriver quelque 18 années plus tard.

Les premières années de son gouvernement se passèrent dans la stricte légalité. Jean s'occupe de l'administration interne de la principauté en prenant diverses mesures qui vont dans le sens de la volonté de ses sujets <sup>(54)</sup>. De même, en 1392, il intercède auprès du duc de

---

<sup>(46)</sup> Voir à ce sujet F. VERCAUTEREN, *Luttes sociales à Liège (XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles)*, Bruxelles, 2<sup>e</sup> éd., 1942 (coll. « Notre Passé ») et J. LEJEUNE, *Liège et son Pays ; Naissance d'une patrie (XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles)*, Liège, 1946.

<sup>(47)</sup> Paix de Fexhe du 18 juin 1316. Cfr. *R.O.P.L.*, pp. 154-158.

<sup>(48)</sup> Le 2 décembre 1373. Cfr. *R.O.P.L.*, pp. 328-331.

<sup>(49)</sup> Le 25 juillet 1384, les grands renoncent aux privilèges électoraux qui leur étaient dévolus par la Lettre de Saint Jacques. Cfr. Jacques de HEMRICOURT, *Le Miroir des nobles de Hesbave*, éd. C. de Borman et A. Bayot, T. 1, Bruxelles, 1910, p. 303 ; J. d'OUTREMEUSE, *op. cit.*, pp. 218-219.

<sup>(50)</sup> Gilles le BOUVIER, dit BERRY, *Le livre de la description des pays*, éd. E. Hamy, Paris, 1908, p. 109.

<sup>(51)</sup> À Utrecht, le 8 mai 1390. Cfr. *C.St.L.*, T. V, annexe 1, pp. 555-557.

<sup>(52)</sup> ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 338. *Chronique liégeoise de 1402*, p. 415 ; Jean de STAVELOT, *Chronique latine*, éd. S. Balau et E. Fairon, *Chroniques liégeoises*, T. 1, Bruxelles, 1913, p. 95.

<sup>(53)</sup> ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 338.

<sup>(54)</sup> Le 20 juin 1392, modération de certains statuts criminels de la cité (cfr. *R.C.Lg.*, T. 2, n° 97, p. 101), le 18 juin 1391, accord sur la poursuite des incendiaires et le droit de bannissement. (Cfr. E. BACHA, *Catalogue des actes de Jean de Bavière*, in *B.S.A.H.D.L.*, T. XII, Liège, 1898, n° 9, p. 34). Le 24 février 1394, ordonnance pour l'administration de la ville et la police des vivres (*R.O.P.L.*, T. 1, p. 369) et diverses mesures concernant la ville de Saint-Trond.

Bourgogne pour que celui-ci intervienne en faveur de commerçants liégeois retenus prisonniers dans le Rethelois <sup>(55)</sup>. En 1394, il met un terme à la guerre qui l'oppose à l'archevêque de Cologne <sup>(56)</sup>. Ce geste lui apporte l'approbation générale de ses sujets. Mais pas pour longtemps. Il est un peu simple de croire que les Liégeois se sont révoltés contre Jean de Bavière parce qu'il refusait de prendre les ordres majeurs <sup>(57)</sup>, comme le laissent entendre de nombreux chroniqueurs naïfs ou mal informés. En réalité, cette révolte était plutôt due au fait que Jean de Bavière voulait imposer son autorité et donc disposer d'un pouvoir absolu <sup>(58)</sup>. Pour arriver à ses fins, il avait à sa disposition un formidable outil de pression : le tribunal de l'anneau du palais <sup>(59)</sup>. C'est par ce biais que Jean tenta d'asseoir son autorité sur les villes. C'est là qu'il faut voir la racine profonde du conflit. Celui-ci éclate en 1395 : c'est l'affaire de Seraing <sup>(60)</sup>. Notre but n'est pas de retracer ici l'histoire intérieure de la principauté de Liège pendant le règne de Jean de Bavière : ce serait là refaire inutilement le travail de G. Kurth. On ne peut toutefois faire abstraction des événements qui sont en toile de fond de notre sujet <sup>(61)</sup>. L'écu avait cité à l'anneau du palais les habitants de Seraing <sup>(62)</sup>. Cette citation provoque une émeute. La cité intervient et empêche les échevins de prononcer leur sentence. L'affaire dégénère à un point tel que Jean de Bavière doit se réfugier à Diest <sup>(63)</sup>.

---

<sup>(55)</sup> *A.E.L.*, Chartes du Chapitre de Saint-Lambert n° 901.

<sup>(56)</sup> *R.C.Lg.*, T. 3, n° 571, pp. 16-19.

<sup>(57)</sup> Ce refus a été souvent interprété dans le sens où Jean de Bavière avait l'intention de se marier et de transformer la principauté de Liège en une possession personnelle et héréditaire.

<sup>(58)</sup> Ce changement d'attitude peut s'expliquer par le fait qu'étant très jeune au début de son règne, il avait voulu se concilier ses sujets.

<sup>(59)</sup> Vieille institution à l'origine incertaine, présidée par l'évêque et faisant contre-poids du tribunal des XXII. Voir à ce sujet Fr. VRANCKEN, *Aspects institutionnels du pouvoir souverain au quinzième siècle : le tribunal de l'Anneau du palais et le tribunal de la paix*, in : *Problématique de l'histoire liégeoise*, pp. 43-54.

<sup>(60)</sup> Voir G. KURTH, *L'origine des querelles entre Jean de Bavière et ses sujets. L'affaire de Seraing en 1395*, in : *B.A.R.B.*, Classe des lettres, n° 9-10, Bruxelles, 1908, pp. 485-509.

<sup>(61)</sup> Cette analyse pourrait toutefois être revue en raison de documents diplomatiques que Kurth n'a pas connus et qui ont été publiés notamment dans le T. 2 des *Régestes de la cité de Liège*.

<sup>(62)</sup> Pour des questions relatives aux droits d'usage dans la forêt domaniale appelée bois de la Vecquée. Cfr. ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 344-345. En même temps étaient cités les habitants de Saint-Trond et de Tongres.

<sup>(63)</sup> ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 345 ; *Chronique liégeoise de 1402*, p. 428 ; Jean de STAVELOT, *op. cit.*, p. 98 ; Jean d'OUTREMEUSE, *op. cit.*, pp. 230-231.

C'est le premier des trois départs de l'élu. Jean ne semble pas rencontrer d'appui dans les autres villes du pays de Liège. À ce moment, Henri de Hornes, ancien mambour, intervient et s'empare par surprise de la ville de Maaseyck ; par ce fait, il donne à l'élu un éventuel refuge pour le cas où il entreprendrait une expédition contre le pays (64). La guerre paraît imminente, mais tout se calme grâce à la paix de Caster qui n'est rien d'autre qu'un compromis (65) et qui n'apaise en rien le conflit entre l'autoritarisme de l'élu de Liège et l'esprit démocratique de la cité. Au cours des années suivantes, le conflit s'aggrave de plus en plus et lorsqu'en 1396, des pillards allemands viennent ravager les environs de Visé, on va jusqu'à accuser Jean de Bavière de complicité (66). Il doit même prouver sa bonne foi par un serment (67). Quelle humiliation pour un prince qui se voulait autoritaire !

Il nous semble intéressant d'envisager dans les détails la soustraction d'obédience qui nous donne encore un exemple de l'opposition entre la cité de Liège et son prince.

Depuis la mort de Clément VII et son remplacement par Benoît XIII, la France tente divers efforts pour mettre fin au schisme. Au début, elle essaie de faire abdiquer les deux pontifes, mais ces tentatives restent sans succès. C'est pourquoi, le 27 juillet 1398, elle décrète la soustraction d'obédience à Benoît XIII. Or, pour rétablir l'union, il faut que cette solution soit appliquée dans tous les pays catholiques. Aussi, c'est pour cela qu'elle va s'appliquer à la faire admettre en-dehors de ses frontières et notamment à Liège.

De 1399 à 1405, l'allégeance à Boniface IX est interrompue dans le diocèse de Liège et le régime de la neutralité est adopté (68) grâce à une action diplomatique française que l'on peut décomposer en trois phases

---

(64) ... *dominus Henricus de Perweis, ..., seizivit Ecke oppidum forte et bene muratum ... ut ipse dominus Leodiensis ibi recursum suum si oporteret eum bellum movere contra patriam suam.* Cfr. *Chronique liégeoise de 1402*, p. 428. Confirmé par Jean de STAVELOT, *op. cit.*, p. 98 et ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 345.

(65) Le 29 décembre 1395. Cfr. *R.O.P.L.*, pp. 373-375.

(66) ... *ex eo quod quidam de communitate Leodiensi rationis expertes prelatum Leodiensem dominum velut conscium illius facti de Viseto inculpaverunt.* Cfr. Jean de STAVELOT, *op. cit.*, p. 99.

(67) ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 345.

(68) Non pas une adhésion à Benoît XIII comme le dit E. DEMOREAU, *Histoire de l'Église en Belgique*, T. 4, Bruxelles, 1949, p. 35.

successives <sup>(69)</sup>. Au début du mois de juin 1399 <sup>(70)</sup>, une ambassade française arrive dans la principauté, avec la mission de gagner les Liégeois aux idées de Charles VI <sup>(71)</sup>. À ceux-ci s'ajoutent aussi quelques plénipotentiaires du comte de Namur et de la duchesse Jeanne de Brabant <sup>(72)</sup>. En l'absence de Jean de Bavière, occupé à guerroyer aux côtés de ses parents en Frise <sup>(73)</sup>, ils décident de s'adresser aux autorités communales. Le 11 juin, après avoir entendu les différents émissaires, la cité déclare se soustraire à l'obédience du pape romain jusqu'au rétablissement de l'unité dans l'Église <sup>(74)</sup>. Satisfaits de leur mission, les ambassadeurs s'en retournent pour en rendre compte au roi de France. Sur leur chemin, ils parviennent encore à gagner à leur cause les villes de Huy, le 16 juin, de Dinant le 18, et de Thuin le 21 <sup>(75)</sup>. Néanmoins, on a outrepassé ses droits. En effet, de l'écu et du clergé il n'en a pas été question lors de l'assemblée du 11 juin. Et il fallait s'attendre à ce que Jean de Bavière réagisse, ce qu'il a fait en envoyant une lettre à toutes les bonnes villes pour les empêcher d'adhérer à cette politique de neutralité <sup>(76)</sup>. Mais c'est en vain, car peu de temps après, la cité dépêche à Paris Bauduin de Montjardin et le bourgmestre Jean Surllet du Lardier afin de conclure un accord avec Charles VI <sup>(77)</sup>. Le

---

<sup>(69)</sup> Les trois phases ont été mises en relief par P. HARSIN, *Liège entre France et Bourgogne*, in : *Liège et Bourgogne*, ..., Paris, 1972, pp. 196-202.

<sup>(70)</sup> *Chronique liégeoise de 1402*, p. 440 ; Jean d'OUTREMEUSE, *op. cit.*, p. 235. Parmi ces ambassadeurs, on note Pierre Plaoul, docteur en théologie et originaire du diocèse de Liège.

<sup>(71)</sup> *Chronique liégeoise de 1402*, p. 440 ; ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 354 ; Jean de STAVELOT, *op. cit.*, p. 102.

<sup>(72)</sup> *R.C.Lg.*, T. 3, Liège, 1938, p. 53.

<sup>(73)</sup> *Chronique du règne de Jean de Bavière*, éd. S. Balau et E. Fairon, *Chroniques liégeoises*, T. 1, Bruxelles, 1913, p. 148. Cette chronique est, du reste, celle qui nous fournit le plus de détails sur cette affaire, les autres se contentant d'un bref résumé.

<sup>(74)</sup> *R.C.Lg.*, T. 3, n° 600, pp. 52-55. Après de longues délibérations, l'éloquence des ambassadeurs l'avait emporté, *servie sans doute par des arguments en espèces sonnantes et trébuchantes*, comme le dit G. KURTH, *La cité de Liège au Moyen-Age*, T. 3, Bruxelles, 1910, p. 22.

<sup>(75)</sup> N. VALOIS, *La France et le grand schisme d'Occident*, T. 3, Paris, 1900, pp. 283-284. D'après les documents originaux conservés aux Archives nationales de Paris (J.515 n° 20.5, 20.1, 20.4).

<sup>(76)</sup> C'est ce qu'on peut conclure d'une lettre de Bauduin de Montjardin datée du 27 ou 28 juin, à Pierre Plaoul, éditée par N. VALOIS, *op. cit.*, T. 3, p. 285, note 1.

<sup>(77)</sup> Ils seront reçus dans la capitale française avec tous les honneurs et même comblés de cadeaux. Cfr. *Chronique du religieux de Saint Denis*, éd. M. Bellaguet, T. 2, Paris, 1842, pp. 690-691 ; ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 354 ; Jean d'OUTREMEUSE, *op. cit.*,

5 août 1399, le roi remet deux diplômes par lesquels il déclare qu'il a pris note de la décision de la cité de Liège et, par la même occasion, lui promet son aide et son appui contre tous ceux qui voudraient attenter en quoi que ce soit à ses privilèges, franchises, libertés et anciens usages <sup>(78)</sup>.

Toutefois, Charles VI sait qu'il n'a eu affaire qu'avec la cité et que le clergé n'est intervenu à aucune reprise. D'où la nécessité d'une seconde ambassade <sup>(79)</sup>. Déjà dès le 12 septembre, semble-t-il, le clergé se prononce pour la soustraction <sup>(80)</sup>, mais ce n'est que le 6 octobre que l'élu, le chapitre de Saint-Lambert et les églises collégiales de la cité décident finalement, après bien des résistances, de quitter l'obédience de Boniface IX et d'observer la plus stricte neutralité <sup>(81)</sup>.

Deux jours après, l'élu prend l'engagement de maintenir et défendre les privilèges de son clergé, surtout des collégiales, et de n'apporter aucun changement dans la répartition actuelle des bénéfices dont les titulaires sont maintenus <sup>(82)</sup>. Le 18 mars 1400, il expose, de concert avec le clergé et les bonnes villes du pays de Liège, les raisons qui l'ont déterminé à se soustraire à l'autorité du pape romain <sup>(83)</sup>. Enfin, le 24 mars de la même année, le clergé de Liège adhère à cet acte et l'approuve <sup>(84)</sup>.

Pourquoi les Liégeois se sont-ils soustraits à l'obédience de Boniface IX ? Les motifs fournis par le clergé le 18 mars 1400 ne veulent pas

---

pp. 235-236. Le fait qu'on ait choisi Bauduin de Montjardin n'est pas étonnant car *lequel estoit au roi de France, chevalier et de sa chambre*. Cfr. J. FROISSART, *Chroniques*, éd. J. Kervyn de Lettenhove, T. XVI. Bruxelles, 1872, p. 239.

<sup>(78)</sup> *R.C.Lg.*, T. 3, n° 601, pp. 55-56 et n° 602, p. 57.

<sup>(79)</sup> Elle arrive à Liège au début du mois de septembre. Cfr. *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 149.

<sup>(80)</sup> La *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 148, est la seule qui nous livre cette date.

<sup>(81)</sup> *Id.*, p. 148-149, *R.C.Lg.*, T. 3, n° 604, pp. 57-60 ; S. BORMANS, *Notice d'un cartulaire du clergé secondaire de Liège*. Bruxelles, 1873, pp. 40-42, n° 58.

<sup>(82)</sup> S. BORMANS, *op. cit.*, n° 59, pp. 42-43.

<sup>(83)</sup> Édité par E. MARTENE et U. DURAND dans : *Thesaurus novum anecdotorum*, T. 2, Paris, 1717, col. 1250-1263 et résumé par S. BORMANS, *op. cit.*, n° 60, pp. 43-44 ; *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 149.

<sup>(84)</sup> S. BORMANS, *op. cit.*, n° 61, p. 44 ; *C.St.L.*, T. 6, n° 832, p. 157. C'est ici que se situe une troisième ambassade (cfr. P. HARSIN, *op. cit.*, p. 199). Début avril 1400, elle apporte une lettre de Charles VI qui déclare s'engager à apporter aide et protection au chapitre et au clergé de Liège dans le cas où on leur chercherait noise pour leur soustraction à l'obédience du pape de Rome. Cfr. *C.St.L.*, T. VI, annexe 32, pp. 386-387.

dire grand chose. Il y a certainement dans le clergé liégeois des hommes qui pensent sincèrement que la soustraction est un moyen normal et honnête pour forcer les papes à faire quelque chose pour l'unité de l'Église, mais on peut se demander s'ils sont nombreux. Pour nous, les principaux motifs sont plutôt de nature politique. En effet, dans cette affaire ecclésiastique par excellence, on a constaté l'ingérence de la cité. Ne devrions-nous pas voir ici encore une fois, l'ambition de la ville de Liège d'exercer sur tout le pays une espèce d'hégémonie et de se développer comme une autorité indépendante du pouvoir de l'évêque <sup>(85)</sup> ?

Quant à Jean de Bavière, si, au début, il semble ne pas vouloir accepter cette soustraction <sup>(86)</sup>, il n'est cependant pas *homme à sacrifier ses intérêts à ceux du pontife* <sup>(87)</sup>, n'étant pas en mesure de résister à ses sujets. De plus, son accord à cette politique ne peut être vu que comme la suite logique de sa politique d'alliance avec ses parents et surtout au puissant duc de Bourgogne, Philippe le Hardi <sup>(88)</sup>.

Dès lors, comme le pape n'a plus autorité dans le diocèse, c'est à Jean de Bavière qu'il appartient de conférer les bénéfices. Il ne faut pas croire que cette soustraction favorise l'élu de Liège, car la cité s'est réservé un contrôle sur l'octroi des bénéfices et elle devra ratifier tout ce que l'élu fera dans ce domaine <sup>(89)</sup>. Les revenus pontificaux sont confisqués. Tous les biens ou autres émoluments appartenant au pape, à ses cardinaux et à tous ceux qui n'acceptent pas cette décision sont confisqués et partagés entre l'élu et la cité <sup>(90)</sup>.

Cependant, certaines bonnes villes commencent à prendre peur, d'une part, du tribunal de l'Anneau du Palais et, d'autre part, de l'« impérialisme » grandissant de la cité de Liège. C'est de Huy que part le mouvement. Elle est citée à l'Anneau du Palais en 1400. Loin de comparaître, les Hutois convoquent les bonnes villes (sauf Liège) à Waremmes, afin de conclure une alliance défensive contre l'Anneau et la

---

<sup>(85)</sup> Voir aussi G. KURTH, *op. cit.*, T. 3, pp. 129-135.

<sup>(86)</sup> Sans doute parce qu'il a prêté un serment de fidélité à Boniface IX.

<sup>(87)</sup> N. VALOIS, *op. cit.*, T. 3, p. 285.

<sup>(88)</sup> C'est lui qui avait été le promoteur de la soustraction décrétée en France en 1398.

<sup>(89)</sup> *R. C. Lg.*, T. 3, n° 600, pp. 52-55 (11 juin 1399) et n° 604, pp. 57-60, (6 octobre 1399).

<sup>(90)</sup> *Ibid.*; Jean d'OUTREMEUSE, *op. cit.*, p. 236; *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 150.

cité. Mais cette conférence n'a pas les résultats escomptés : seuls, les Dinantais et les Maestrichtois donnent leur accord.

Dès lors, il ne reste plus aux Hutois qu'à venir se justifier à Liège, non devant le prince comme on aurait pu le croire, mais devant le Conseil de la cité <sup>(91)</sup>. Celle-ci va encore plus loin : au début de l'année 1402, elle somme Jean de Bavière de proscrire 52 bourgeois de Saint-Trond qu'il avait cités à l'Anneau du Palais <sup>(92)</sup>. On voit donc ici la volonté de la cité de mettre la main sur cette juridiction.

La réaction des bonnes villes est imminente : le 13 mai 1402, elles concluent un pacte contre l'élu et contre la cité de Liège, pour se défendre des appels au tribunal de l'Anneau du Palais <sup>(93)</sup> et cela, à nouveau à l'instigation de la ville de Huy <sup>(94)</sup>.

Malgré cela, les Liégeois condamnent vingt-quatre Trudonnaires <sup>(95)</sup>. De son côté, Jean de Bavière, irrité de cette intervention des Liégeois dans des affaires qui lui reviennent de plein droit, et peut-être inquiet de la tournure des événements, quitte une seconde fois la cité, le 14 septembre 1402 <sup>(96)</sup>. Le pouvoir est donc ainsi dans les mains des haidroits <sup>(97)</sup>. Ce conflit dure un peu moins d'un an. Henri de Perwez est nommé mambour <sup>(98)</sup> ; l'élu essaie, par des négociations avec les autres bonnes villes, de mettre un terme à cette crise <sup>(99)</sup>. Cependant, à Liège

---

<sup>(91)</sup> *Id.*, col. 358.

<sup>(92)</sup> G. KURTH, *op. cit.*, T. 3, p. 26.

<sup>(93)</sup> *R.C.Lg.*, T. 2, n° 108, p. 109-110.

<sup>(94)</sup> Chacune des villes citées dans le pacte doit s'engager envers Huy à ne pas conclure de paix ni avec l'évêque, ni avec la cité concernant l'Anneau du Palais. Cfr. *R.C.Lg.*, T. 2, n° 109, p. 110.

<sup>(95)</sup> Jean de STAVELOT, *Chronique*, éd. A. Borgnet, Bruxelles, 1861, p. 17.

<sup>(96)</sup> ZANFELIET, *op. cit.*, col. 361 ; Jean de STAVELOT, *Chronique latine*, p. 103 ; *Id.*, *Chronique*, p. 18.

<sup>(97)</sup> Nous avons consacré plus loin un chapitre aux haidroits. Sur l'étymologie encore incertaine de ce nom, voir G. KURTH, *op. cit.*, T. 3, appendice II, pp. 365-366, et J. LEJEUNE, *Liège et son Pays...*, p. 348.

<sup>(98)</sup> ZANFELIET, *op. cit.*, col. 361 ; *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 151 ; Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 18.

<sup>(99)</sup> Il les convoqua à Huy (Jean de STAVELOT, *Chronique latine*, p. 102) et, le 28 août 1403, Huy, Saint-Trond et Maestricht promettent une aide à Jean de Bavière contre la cité de Liège. Cfr. Analyse dans *R.C.Lg.*, T. 3, n° 630, p. 76. L'original est perdu mais une copie se trouve à la bibliothèque du comte d'Oultremont à Warfusée dans le Paweilhar n° 42. Nous n'avons malheureusement pas pu le consulter car il semble mal classé. Il en sera de même pour tous les actes renseignés sous cette cote.

même, on voit apparaître un parti de modérés, qui ne demande qu'à s'entendre avec le prince <sup>(100)</sup>. En outre, le chapitre refuse de reconnaître Henri de Perwez qui a été nommé mambour sans son consentement.

Aussi, grâce aux éléments modérés et à la résistance du chapitre, la tentative des haidroits se solde par un échec. Un accord est signé à Tongres le 28 août 1403 : c'est la paix des XVI ou paix de Tongres <sup>(101)</sup>.

#### b. *La rupture*

Si la paix des XVI est un nouveau compromis, elle ne fait pas moins que de consacrer la victoire de l'élus sur les prétentions des haidroits. Une enquête devra être menée pour déterminer qui sont les fauteurs de troubles afin de les punir <sup>(102)</sup>. L'élus va assouplir sa politique envers les villes qui lui ont été fidèles. Déjà le 19 juillet 1403, il avait affranchi la ville de Huy des citations à l'Anneau du Palais <sup>(103)</sup>. Il réaffirme cet affranchissement le 28 août et l'étend même aux villes de Maestricht et St-Trond, *pour les bons et agréables services et loyauitez que noz bonnes villes... nous ont souventesfois faictz et à notre pays, et que nous espérons encore avoir d'icelle...* <sup>(104)</sup>. Le 7 octobre, les résultats de l'enquête menée par les XVI pour désigner les fauteurs de troubles sont connus : vingt haidroits sont bannis et proscrits à perpétuité <sup>(105)</sup>. Le 28 du même mois, l'élus, le chapitre et le conseil de la cité s'engagent à ne jamais tolérer le retour des condamnés <sup>(106)</sup>.

La paix des XVI devait théoriquement fixer les limites du pouvoir entre le prince et la cité et, de ce fait, stabiliser la situation par un règlement minutieux des institutions judiciaires de la principauté qui avaient été le point d'accroc depuis un peu moins d'une décennie. Mais l'accord qu'avait amené cette paix ne fut que de courte durée, car les

---

<sup>(100)</sup> Les exactions des haidroits, la séquestration des chanoines n'ont pu être sans influence sur ce mouvement.

<sup>(101)</sup> *R.O.P.L.*, pp. 379-398.

<sup>(102)</sup> *Id.*, pp. 387-388.

<sup>(103)</sup> E. FAIRON, *Chartes confisquées aux bonnes villes du pays de Liège et du comté de Looz après la bataille d'Othée*. Bruxelles, 1937, p. 212.

<sup>(104)</sup> *R.O.P.L.*, p. 379.

<sup>(105)</sup> Ils ont pris la fuite avant la lecture de la sentence. Cfr. ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 363-364 ; Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 34 ; *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 155.

<sup>(106)</sup> *R.C.Lg.*, T. 2, n° 113, p. 113.

Liégeois, après quelques mois de tranquillité, vont connaître de nouvelles déceptions.

Une fois l'opposition balayée, Jean se croit le maître absolu. Dès lors, ce n'est plus seulement la cité de Liège, mais toutes les bonnes villes qu'il se met à dos. Tout d'abord, il fait poursuivre les haidroits bannis. L'un d'eux est capturé à Mouzon, en terre française : c'est Laurent Lambert, boucher, ancien maître de la cité, qui est décapité le 20 avril 1404 <sup>(107)</sup>. Le 18 novembre à Saint-Trond éclate une insurrection à la suite de l'établissement d'un nouvel impôt ; la ville est sévèrement punie <sup>(108)</sup>. Dès lors, toutes les bonnes villes prennent peur et, le 1<sup>er</sup> décembre, elles renouvellent leur confédération dans le but de défendre leurs privilèges <sup>(109)</sup>.

C'est en 1405 que Jean de Bavière va consommer la rupture définitive avec son peuple et cela, sur trois points précis. La mort de Philippe le Hardi, l'instigateur de la politique de soustraction d'obéissance en France et à Liège, avait rendu à Jean de Bavière une certaine liberté de mouvement dans la question du schisme : il avait décidé de se replacer à nouveau dans l'orbite de Rome. À cet égard, il semble que l'écu ait agi de sa propre autorité et traité seul avec la curie pontificale <sup>(110)</sup>. C'est en tout cas le reproche que lui firent ses adversaires <sup>(111)</sup>.

Le deuxième point concerne le tribunal de l'Anneau du Palais. Le 5 janvier 1405, par la déclaration de l'Anneau du Palais <sup>(112)</sup>, l'écu fixe les cas où l'on peut être traduit devant ce tribunal et réaffirme par la même occasion son existence. De plus, Jean de Bavière trahit ses accords avec les villes de Huy, Saint-Trond et Maestricht en les re-

---

<sup>(107)</sup> L. DOUET D'ARCQ, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*. T. 1, Paris, 1863, pp. 265-267. Auparavant, le 8 octobre, Nicolas Blancmoine, lui aussi proscrit, fut pris et décapité. Cfr. *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 158.

<sup>(108)</sup> Voir la sentence dans F. STRAVEN, *Inventaire analytique et chronologique des archives de la ville de Saint-Trond*, T. 1, Saint-Trond, 1886, p. 128.

<sup>(109)</sup> Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 79. L'acte est publié dans *R.C.Lg.*, T. 3, n° 637, pp. 81-87.

<sup>(110)</sup> *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 159.

<sup>(111)</sup> *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 159 ; Jean de STAVELOT, *op. cit.*, p. 96 ; ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 366.

<sup>(112)</sup> Édité dans J. RAIKEM, L. POLAIN et S. BORMANS, *Coutumes du Pays de Liège*, T. 2, Bruxelles, 1873, n° XXX, pp. 129-132.

plaçant sous la juridiction de cette institution <sup>(113)</sup>. Le cinquième article de cet acte juridique donne une puissance inouïe aux tribunaux épiscopaux : personne ne peut gêner l'enquête et son action, ni entraver l'exécution des jugements <sup>(114)</sup>.

Enfin, les alliances existant entre l'élu et sa famille l'entraînèrent trop souvent dans des guerres où le pays de Liège ne trouvait pas toujours d'intérêt. Il avait souvent aidé son père le comte de Hainaut, de Hollande et de Zeelande, contre ses sujets révoltés en Frise <sup>(115)</sup>. Mais c'est surtout en France que l'élu avait été amené à seconder les visées ambitieuses des ducs de Bourgogne dans leur lutte contre le duc d'Orléans. Il intervint la première fois en décembre 1401, quand Philippe le Hardi lui demanda de venir lui prêter main forte <sup>(116)</sup>. Le conflit n'eut pas lieu et l'élu revint à Liège le 23 janvier 1402 <sup>(117)</sup>.

La deuxième intervention fut plus importante. Les Liégeois étaient devenus pro-orléanais <sup>(118)</sup> alors que Jean de Bavière restait fidèle à son beau-frère Jean sans Peur. En juillet 1405, Jean se rendit à Paris à la tête de troupes considérables <sup>(119)</sup>, mais il n'eut pas à intervenir, du fait qu'une paix avait été conclue entre les deux princes rivaux <sup>(120)</sup>.

---

<sup>(113)</sup> ... *si aucunes des bonnes villes de Huy, Saintron, Treit ou aultres, excepteit la citeit, avoient aucunes lettres qui données les fussent de part monsaingnor ou aultres, par lesquelles vosissent estre exens dedit appeal, que teilles lettres soient cassés et de nulle valeur.* Cfr. *ibid.*, p. 131.

<sup>(114)</sup> *Id.*, pp. 130-131.

<sup>(115)</sup> *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 148.

<sup>(116)</sup> Le religieux de Saint-Denys (*Chronique*, éd. Bellaguet, T. 3, Paris, 1840, p. 15) nous dit qu'il amena avec lui sept mille hommes, si pas plus, chiffres exagérés, bien sûr, comme le sont en général tous ceux des chroniqueurs de l'époque. La preuve nous est donnée par deux pièces datées des 24 février et 6 mai 1402, qui fournissent une liste des personnes ayant répondu à l'appel du duc. Parmi eux se trouvait *Monseigneur l'evesque de Liège, en sa compagnie 5 chevaliers et 45 escuyers...* (*B.N.P.*, collection Bourgogne, T. LIV, fol. 41 et 55). L'armée de Philippe le Hardi au complet ne dépassait pas 620 hommes (*A.D.C.O.*, liasse B. 11 738, compte du trésorier Jean Chousat de 1402).

<sup>(117)</sup> E. PETIT, *Itinéraire de Philippe le Hardi et de Jean Sans Peur, ducs de Bourgogne (1363-1419)*, Paris, 1888, p. 321.

<sup>(118)</sup> Voir A. MINDER, *La rivalité Orléans-Bourgogne dans la principauté de Liège*. Liège, 1973, pp. 51-53.

<sup>(119)</sup> Jean de STAVELOT (*Chronique*, p. 95) nous donne le chiffre de 900 hommes tandis que, pour Jean Juvenal des URSINS (*Histoire de Charles VI*, éd. Godefroy, Paris, 1653, p. 432) il y en a eu plus de 2.000.

<sup>(120)</sup> Toutefois, Jean de Bavière et ses principaux conseillers furent largement récompensés par des cadeaux en or et en argent. Cfr. *A.D.C.O.*, liasse B 1543, compte de Jean Chousat de 1405, fol. 130.

On ne pouvait que s'inquiéter de ces résurgences de l'autoritarisme princier. Jean avait surestimé sa puissance. Il venait de compromettre ce que la paix des XVI aurait pu lui apporter, à savoir régner en bonne entente avec son peuple. Dès lors, les événements allaient se précipiter.

### CHAPITRE 3 : La révolte des haidroits (1406-1408) <sup>(121)</sup>

#### a. La déchéance de Jean de Bavière

Le maladresse de Jean de Bavière n'avaient fait que rendre plus populaire le parti des haidroits. Ces derniers, quoique bannis pour la plupart, allaient, par l'intermédiaire de leur famille et de leurs amis, exploiter admirablement l'inquiétude qu'avaient suscitée les mesures de l'élu. Ils n'avaient jamais désarmé et entretenaient dans les villes un climat quelque peu insurrectionnel <sup>(122)</sup>.

Il fallait néanmoins aux villes un chef assez puissant pour contre-carrer le pouvoir de l'élu. Ce chef sera bien sûr la cité de Liège, qui n'avait pas l'intention de laisser l'emprise du prince s'étendre sur le pays à son détriment. Elle affranchit sans consultation de l'élu les principales villes des appels à l'Anneau du Palais et, en signe de reconnaissance, celles-ci lui promettent aide et assistance perpétuelles <sup>(123)</sup>.

D'après Jean de Stavelot, la réaction de Jean de Bavière fut imminente : *L'an XIII<sup>c</sup> et six, après Paske* <sup>(124)</sup>, *soy partit monsangeur de Liège, por matalant...* <sup>(125)</sup>. Il se réfugie à Maestricht, où il fait suivre

---

<sup>(121)</sup> Cet événement est en général appelé schisme de Thierry de Perwez. Mais le mot schisme convient-il bien dans ce cas ? C'est plutôt dénaturer le véritable caractère de la querelle entre Jean de Bavière et ses sujets. Le mot schisme a un sens trop restreint et ne s'applique en général qu'à des événements ecclésiastiques. Or, le conflit est bien avant tout politique et la situation religieuse n'avait fait que suivre le mouvement. D'où nous avons préféré le terme révolte.

<sup>(122)</sup> Jean de STAVELOT, *op. cit.*, p. 97 ; *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 159.

<sup>(123)</sup> Les fonctionnaires bourguignons, chargés du tri des chartes liégeoises après la bataille d'Othée, ont relevé celles scellées successivement par Thuin (4 avril), Dinant et Huy (14 avril), Tongres, Couvin, Fosses, Looz, Bilzen et Herck. Cfr. *R.C.Lg.*, T. 2, pp. 115-118, n° 115 à 117.

<sup>(124)</sup> Le 11 avril.

<sup>(125)</sup> Jean de STAVELOT, *op. cit.*, p. 96.

peu de temps après l'officialité <sup>(126)</sup>. Des tentatives de réconciliation, menées par des modérés avec à leur tête Jean IV de Rochefort-Agimont, échouent. Et pour cause : l'élu ne demande pas moins, comme condition à son retour, que la restitution intégrale de ses pouvoirs <sup>(127)</sup>.

La dernière étape dans la lutte de la cité contre le prince va être franchie : comme Jean IV de Rochefort-Agimont refuse le poste de mambour que lui avaient offert les états le 6 septembre <sup>(128)</sup>, c'est Henri de Hornes, seigneur de Perwez, qui est choisi le 26 septembre <sup>(129)</sup>. Le choix est important, car non seulement il consacre la déposition de Jean de Bavière, mais aussi l'élection de Thierry de Perwez comme nouvel évêque <sup>(130)</sup>.

Les raisons pour lesquelles Jean de Bavière a été déposé sont les suivantes : *Come hault et poissant signeur Jehan de Bavieres, jadis nostre eslut de Liege, par conseilhe forconselhiéz, senz cause de rayson et senz sor chu à nous riens à demonstrer, ja demy an passeit, se soit departis à toute sa court spirituelle, issus de nous la cité, en laquelle ilh par droit deubt astoit redevable de tenir son principal siège de majesteit et pour avoir là recour principal de tous cas afferans à sa jurisdiction spirituelle, et comment, outre chu, il at, encontre de nos franciese, privilèges, status et anchiens usages, soy est noveal penneit et at attempteit chouses plusieurs grosses et enormes adrechantes...* <sup>(131)</sup>.

Il est un point important sur lequel nous voudrions insister : le protocole initial de cet acte, rédigé au nom de *commun pais d'elle évesquée de Liege et d'elle conteit de Looz* comprend le nom de quinze

---

<sup>(126)</sup> *Ibid.* ; ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 366.

<sup>(127)</sup> ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 367 ; *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 161.

<sup>(128)</sup> *Ibid.* ; Jean de STAVELOT, *op. cit.*, p. 98.

<sup>(129)</sup> La chronologie de ces événements est difficile à établir. En effet, déjà le 14 et le 16 juillet 1406, Jean de Bavière faisait savoir que les seigneurs de Perwez et de Montjardin l'avaient trahi (analyse de ces actes dans *R.C.Lg.*, T. 3, n° 643 et 644, pp. 89-90). Il est dommage que nous n'ayons pu consulter ces documents (Paweilhar n° 42 de la bibliothèque du comte d'Oultremont), qui auraient peut-être pu nous apporter des renseignements sur les motifs qui ont poussé Henri de Hornes à quitter le parti du prince, ainsi que des renseignements chronologiques sur cette période.

<sup>(130)</sup> *R.C.Lg.*, T. 3, n° 645, pp. 90-94 ; E. SCHOOLMEESTERS, *Notice concernant un manuscrit de l'ancienne abbaye de Saint Jacques, relatif au schisme de Thierry de Perwez 1406-1408*, in : *B.C.R.H.*, 4<sup>e</sup> sér., T. 15, Bruxelles, 1888, n° 1, pp. 28-31. Sur cet acte considéré comme révolutionnaire, voir J. LEJEUNE, *La principauté de Liège de 1390 à 1418*, pp. 141-142.

<sup>(131)</sup> *R.C.Lg.*, T. 3, p. 91.

bonnes villes autres que Liège, parmi lesquelles figurent Saint-Trond et Maestricht, restées pourtant aux mains de Jean de Bavière. Les raisons de la fidélité de ces deux villes ne sont pas connues. Pourtant elles avaient aussi de bons motifs de se liguer contre le prince : l'une s'était rebellée en 1404 et avait été sévèrement punie ; elles avaient toutes deux été replacées en 1405 sous la juridiction de l'Anneau du Palais.

En ce qui concerne Saint-Trond, il semble qu'elle ait cherché, en s'abstenant de participer à l'élection de Thierry de Perwez, à s'attirer les bonnes grâces de Jean de Bavière, qui aurait dès lors peut-être adouci sa sentence de 1404. En tous cas, comme on le voit dans un acte du 28 août 1406, elle était en négociations avec lui à ce sujet <sup>(132)</sup>. Mais ces tractations n'aboutirent pas, à cause de la guerre.

Le cas de Maestricht est plus difficile. On sait que la ville ne relevait que pour moitié de l'évêque de Liège, l'autre moitié appartenant au duc de Brabant <sup>(133)</sup>, ce qui lui donnait droit à une situation spéciale, clairement exprimée dans une charte de février 1283 <sup>(134)</sup>. Peut-être a-t-elle été flattée de servir de refuge à Jean de Bavière ? De toutes façons, elle adopta une attitude de neutralité dès le 20 octobre 1406 <sup>(135)</sup>.

Jamais les villes de Saint-Trond et de Maestricht n'ont ratifié l'acte du 26 septembre 1406 <sup>(136)</sup> et, si leur nom figure dans le protocole initial, ce n'est que pour donner plus de poids à cet acte révolutionnaire.

Après l'élection, deux décrets sont abrogés. Le 27 septembre, les haidroits qui avaient été bannis en 1403 sont autorisés à revenir <sup>(137)</sup> ; le 28, le tribunal de l'Anneau du Palais est supprimé <sup>(138)</sup>.

---

<sup>(132)</sup> C. PIOT, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, T. 2, Bruxelles, 1874, p. 178.

<sup>(133)</sup> Depuis le 12 novembre 1204. Cfr. A. UYTTEBROUCK, *Le gouvernement du duché de Brabant*,... T. 1, Bruxelles, 1975, p. 62.

<sup>(134)</sup> Éditée par J. DE RAS, *Histoire de Maestricht*, Louvain, 1899, pp. 126-139.

<sup>(135)</sup> G. D. FRANKINET, *Les sièges de Maestricht en 1407 et 1408*, in : *P.S.H.A.L.*, T. 1, Maestricht, 1854-1855, annexe 1, pp. 228-229 : aucun Maestrichtois ne pouvait prendre parti dans cette lutte sous peine de perdre soit le droit de cité pour les bourgeois, soit une peine allant de la confiscation des biens à la condamnation à mort pour les autres.

<sup>(136)</sup> *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 163 ; ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 369.

<sup>(137)</sup> E. SCHOOLMEESTERS, *op. cit.*, p. 29. Cet auteur reproduit une dissertation juridique intitulée : *Relatio schismatis quod fuit in Leodio inter Johannem de Bavaria, electum Leodiensem et Theodoricum de Perwez intrusum per populum*, dissertation essayant de prouver que l'élection de Thierry est nulle. Nous renverrons toujours à ce titre.

<sup>(138)</sup> *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 164.

b. *Le parti des haidroits*

Une constatation s'impose d'emblée : c'est en général lorsque les haidroits occupent les fonctions de bourgmestres de la cité que des troubles avec le prince éclatent. C'est à ces fonctions importantes qu'il était plus facile de contrecarrer le pouvoir de l'évêque. En 1395, lors de l'affaire de Seraing, Piron le Robeur et Gilles de Bierset occupent ces postes <sup>(139)</sup> et suscitent les troubles qui empêcheront le tribunal de rendre son jugement. Ils faisaient figure de haidroits avant la lettre : seuls, ceux qui se sont opposés au prince-évêque à partir de 1403 ont reçu cette appellation <sup>(140)</sup>. En 1398, les postes sont occupés à nouveau par Pierre le Robeur <sup>(141)</sup> et Bauduin de la Roche, que nous retrouverons plus tard. Jean de Bavière les a sommés de lever et d'armer des troupes dans les plus brefs délais pour combattre le duc de Gueldre. Ceux-ci mettent dans l'accomplissement de cette tâche une lenteur incroyable qui permet au duc de Gueldre de faire une razzia en Hesbaye et dans le comté de Looz <sup>(142)</sup>. Aussi, Jean de Bavière les accuse-t-il de négligence et, malgré leur défense, ils sont destitués et remplacés par Jacques de Wez et Jean de Seraing.

C'est surtout à partir de 1400 que des haidroits se retrouvent aux postes de bourgmestres. Ils vont occuper ces fonctions pendant quatre ans <sup>(143)</sup> et cela entraînera de nombreuses querelles qui aboutiront dans un premier temps au départ de Jean de Bavière et ensuite à la paix de Tongres du 28 octobre 1403, qui consacre la victoire du prince. Le texte de l'enquête menée pour déterminer les fauteurs de troubles, rendu public le 7 octobre 1403, n'est pas connu. On possède par contre encore la version flamande de l'acte par lequel les Liégeois s'engagent à ne jamais tolérer le retour des bannis <sup>(144)</sup>. Cet acte nous donne une liste très révélatrice des noms des haidroits. En outre, il faut ajouter que les chroniqueurs contemporains nous présentent aussi une liste, mais

---

<sup>(139)</sup> Jean d'OUTREMEUSE, *op. cit.*, p. 230.

<sup>(140)</sup> ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 361 ; Jean de STAVELOT, *Chronique latine*, p. 103 ; *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 150.

<sup>(141)</sup> Il achevait le mandat de Jean Le Coq tué accidentellement.

<sup>(142)</sup> ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 353 ; Jean d'OUTREMEUSE, *op. cit.*, p. 234.

<sup>(143)</sup> En 1400 : Pierre le Robeur et Renouart du Pont d'Avroy ; en 1401 : Bauduin de la Roche avec un inconnu ; en 1402 : Jean Surllet et Jacques Badut ; en 1403 : Bauduin de la Roche et Laurent Lambert.

<sup>(144)</sup> *R.C.Lg.*, T. 3, n° 634, pp. 78-80.

incomplète et avec quelques fois des modifications par rapport au document officiel <sup>(145)</sup>.

Dans celui-ci, vingt noms sont cités <sup>(146)</sup> :

1. Laurent LAMBERT (ou LAMBORTE), boucher, bourgmestre de la cité en 1403, destitué, exécuté le 20 avril 1404 <sup>(147)</sup>.
2. Jacques BADUT (ou BADDON), paveur, bourgmestre en 1402, passait aux yeux de ses ennemis pour un fourbe, un concussionnaire, un débauché et un amateur de sciences occultes <sup>(148)</sup>. Rappelé en 1406, il est de nouveau bourgmestre en 1407 <sup>(149)</sup>. Exécuté après la bataille d'Othée à Maestricht <sup>(150)</sup>.
3. Mathonet de FLÉMALLE, maçon <sup>(151)</sup>.
4. Élias de FLÉMALLE, son frère, maçon <sup>(152)</sup>, décapité en 1408 <sup>(153)</sup>.
5. Gilles MALCHAIR, meunier <sup>(154)</sup>.
6. Jean de HODEIGE, boucher <sup>(155)</sup>. Il rachète sa vie à la bataille d'Othée <sup>(156)</sup>.
7. Jean de la BERWINNE, charpentier <sup>(157)</sup>.
8. Laurent HURTIN, son frère, charpentier <sup>(158)</sup>.
9. Nicolas BLANC-MOINE, boucher <sup>(159)</sup>, décapité le 8 octobre 1403 <sup>(160)</sup>.

---

<sup>(145)</sup> La *Relatio schismatis* (pp. 13-14) est à cet égard la plus précise. Les autres chroniques telles celle de Jean de STAVELOT (*Chronique*, p. 34), celle du *regne de Jean de Bavière* (pp. 156-157) ou encore celle de ZANTFLIET (col. 363) se contentent soit de reproduire celle de la *relatio*, soit de les citer de mémoire (cfr. ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 363 : *Aliorum nomina brevatis causa (ascribere) supersedeo*).

<sup>(146)</sup> Nous complétons ces noms par des informations données principalement par la *Relatio schismatis* et quelquefois par les autres chroniques.

<sup>(147)</sup> Voir plus haut.

<sup>(148)</sup> *Relatio schismatis*, p. 13.

<sup>(149)</sup> *Id.*, p. 24 ; Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 104.

<sup>(150)</sup> *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 201.

<sup>(151)</sup> La *Relatio schismatis* (p. 14) l'appelle Mathias et Jean de STAVELOT (*op. cit.*, p. 34) lui donne le prénom de Malchoir.

<sup>(152)</sup> *Relatio schismatis*, p. 14.

<sup>(153)</sup> *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 201.

<sup>(154)</sup> *Relatio schismatis*, p. 14.

<sup>(155)</sup> *Ibid.*

<sup>(156)</sup> O. THIMISTER, *Cartulaire ou recueil de chartes et documents inédits de l'église collégiale de Saint-Paul*, Liège, 1878, pp. 356-358.

<sup>(157)</sup> *Relatio schismatis*, p. 14.

<sup>(158)</sup> *Ibid.*, mais avec le nom de Gilles de la Berwinne.

<sup>(159)</sup> *Ibid.*

<sup>(160)</sup> *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 158.

10. Renier le HARDI, cordonnier <sup>(161)</sup>.
11. Gilles LAMBERT (ou Lamborte), fils de Laurent, précité <sup>(162)</sup>. Prisonnier à la bataille d'Othée, se donna la mort <sup>(163)</sup>.
12. Jean de PRE(Z).
13. Arnould STEEN <sup>(164)</sup>.
14. Arnould le JEUNE, fèvre <sup>(165)</sup>, exécuté après la bataille <sup>(166)</sup>.
15. Mathias d'OREYE, dit le tigneux.
16. Mathias de GLAIN, chanoine de Ste Croix, curé de St Servais. Retenu prisonnier trois ans par l'archevêque de Cologne, s'évada et revint à Liège <sup>(167)</sup>.
17. Jean de VILLERS, clerc du métier des charpentiers.
18. Henri de GRACE, clerc.
19. Lambert GRÉGOIRE, docteur en droit et en loi, bourgmestre en 1407 en attendant le retour de Jacques Badut (prisonnier en France), avocat à la cour de Liège, conseiller de Jean de Bavière <sup>(168)</sup>. Rappelé en 1406, devient le conseiller intime de Thierry de Perwez <sup>(169)</sup>. Chef très important de ce parti, c'en est un des rares rescapés. Ses ennemis le faisaient passer pour malveillant, cupide, amateur de sciences occultes <sup>(170)</sup>.
20. Bauduin de la ROCHE, écuyer. Bourgmestre en 1397, 1401 et 1403 <sup>(171)</sup>. Tué à la bataille d'Othée <sup>(172)</sup>.

À ce moment, la plus forte opposition au prince vient des métiers à qui la noblesse, depuis 1384, a abandonné ses privilèges électoraux. On ne s'étonnera donc pas que la majorité des haidroits soit issue des métiers. En 1406, un changement important s'opère : une grande partie

---

<sup>(161)</sup> *Relatio schismatis*, p. 14.

<sup>(162)</sup> *Ibid.*

<sup>(163)</sup> *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 201.

<sup>(164)</sup> Il s'agirait peut-être d'Arnould Étienne (STEPHANI), ancien chanoine de Saint-Martin, cité par la *Relatio schismatis*, p. 14.

<sup>(165)</sup> Appelé aussi Arnould de Hemricourt. Cfr. *Relatio schismatis*, p. 14.

<sup>(166)</sup> *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 202.

<sup>(167)</sup> *Relatio schismatis*, p. 14.

<sup>(168)</sup> *Id.*, p. 13.

<sup>(169)</sup> *R.C.Lg.*, T. 2, n° 121, p. 120.

<sup>(170)</sup> *Relatio schismatis*, p. 14.

<sup>(171)</sup> Jean d'OUTREMEUSE, *op. cit.*, p. 232 ; ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 347 ; E. PONCELET, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Saint-Pierre à Liège*, Bruxelles, 1906, n° 344, pp. 129-130 ; Jean STAVELOT, *Chronique*, p. 18.

<sup>(172)</sup> Jean de STAVELOT, *op. cit.*, p. 119.

de la noblesse qui, jusque là, faisait partie des modérés et essayait souvent, de concert avec les ecclésiastiques, de jouer un rôle de médiateur, se tourne vers les haidroits. Les raisons de ce changement sont, à notre avis, de deux types. D'une part, lorsque Jean de Bavière, en 1406, s'était retiré à Maestricht, de nombreux nobles, partisans de la paix, conduits par Jean IV de Rochefort-Agimont, lui avaient demandé son retour. Mais Jean ne voulait faire aucune concession. Devant cet autoritarisme, les modérés hésitent à se rallier à l'opposition. Mais, c'est ce que feront quand même un grand nombre d'entr'eux.

D'autre part, l'ambition joue : certains espèrent, par cette prise de position, augmenter leurs domaines ou accéder à des charges plus importantes.

Voilà pourquoi, le 26 septembre, quatre grands scellent de leur propre sceau la charte d'élection de Thierry de Perwez, au nom de tous *les barons et chevaliers du païs delle evesquie de Liège et conteit de Looz*. Il s'agit de Jean IV, sire de Rochefort et d'Agimont, Bauduin, sire de Diepenbeeck et de Montjardin, Jean Surllet, seigneur d'Aldenhoven (Vielcourt) et Jacques de Gothem, seigneur de Herck (173).

D'autres grands seigneurs viennent les rejoindre tels Jean de Seraing, seigneur de Houtain-Saint-Siméon, Jean Botier de Fexhe, Gilles Surllet, Jean de Welen, Guillaume de Waroux, tous chevaliers (174), ou encore Èvrard de la Marck, seigneur de Lummen, Arenberg et Neufchâteau (175) et un grand nombre de nobles d'origine plus modeste comme Sandre le Moine de Rosmel (176), Jean de Tourinnes, chargé de la garde du château de Huy.

On constate donc le changement qui s'est opéré depuis 1403 : parmi les nobles cités ci-dessus, trois figuraient parmi les signataires de la paix des XVI et faisaient partie de la commission chargée de découvrir les haidroits fauteurs de troubles (177).

---

(173) Cfr. *R.C.Lg.*, T. 3, p. 94.

(174) Ces noms sont donnés par une lettre de Robert de Bavière datée du 23 mai 1407, dénonçant les contestataires de l'élection de Jean de Bavière. Cfr. J. CHMEL, *Regesta chronologico-diplomatica Ruperti regis Romanorum...*, Francfort-sur-Main, 1834, n° 2314, pp. 142-143.

(175) Il recevra la garde de la prévôté et du château de Bouillon. Cfr. *R.C.Lg.*, T. 2, n° 120, p. 120.

(176) Il sera nommé châtelain ou haut officier du château de Franchimont. Cfr. *id.*, n° 118, pp. 118-119.

(177) Gilles Surllet, Jean de Seraing et Guillaume de Waroux. Cfr. *R.O.P.L.*, p. 380.

c. *Les Perwez*

Si nous n'avons cité Henri de Hornes dans le chapitre précédent, c'est avec l'intention d'en parler plus longuement.

Henri de Hornes, seigneur de Perwez et de Cranembourg (178), a été vraisemblablement attiré à Liège par son oncle Arnould de Hornes (179), prince-évêque de 1379 à 1389. Son nom apparaît pour la première fois dans la politique liégeoise en 1383. C'est l'époque où des clémentins essaient par la force de replacer sur le trône épiscopal Eustache Persand de Rochefort. A ce moment, Henri semble déjà jouir d'un certain prestige : il est aux côtés de l'évêque lorsque l'on découvre le complot (180). En 1384, son oncle arrange son mariage avec Aléide de Rochefort, issue d'une des plus puissantes familles du pays de Liège (181). À la mort d'Arnould, on trouve tout normal de l'élire mambour pendant la vacance du siège (182) et, durant la dernière décennie du XIV<sup>e</sup> siècle, il gagne la confiance de Jean de Bavière (183), ce qui lui vaut bien des faveurs : nommé sénéchal du comté de Looz (184), conseiller intime, allant même jusqu'à le remplacer pendant ses absences. Et pour son fils aîné Thierry, il obtient un canonicat et une prébende ainsi que l'archidiaconat de Hesbaye (185). Grand seigneur, il l'est, ne fût-ce que par ses

---

(178) Il fit le relief de ces terres le 2 décembre 1381 devant la cour du Brabant, comme successeur de son frère Guillaume. Cfr. F. GOETHALS, *Histoire généalogique de la maison de Hornes*, Bruxelles, 1848, p. 190.

(179) *Relatio schismatis*, pp. 18 et 22.

(180) *Alors l'évesque avec Henri de Perweis, ... les maistres et le conseil allèrent tout droict à la maison Jehan le Berwier* (partisan de Clément VII) ... *et trouvèrent là aucunes armures et les emportèrent*. Cfr. Jean d'OUTREMEUSE, *op. cit.*, p. 217.

(181) *Relatio schismatis*, p. 28. À cette occasion, il reçut en dot les terres de Haneffe et d'Ochain. Cfr. J. de CHESTRET de HANEFFE, *La terre franche de Haneffe et ses dependances*, in : *B.I.A.L.*, T. 38, Liège, 1908, p. 31.

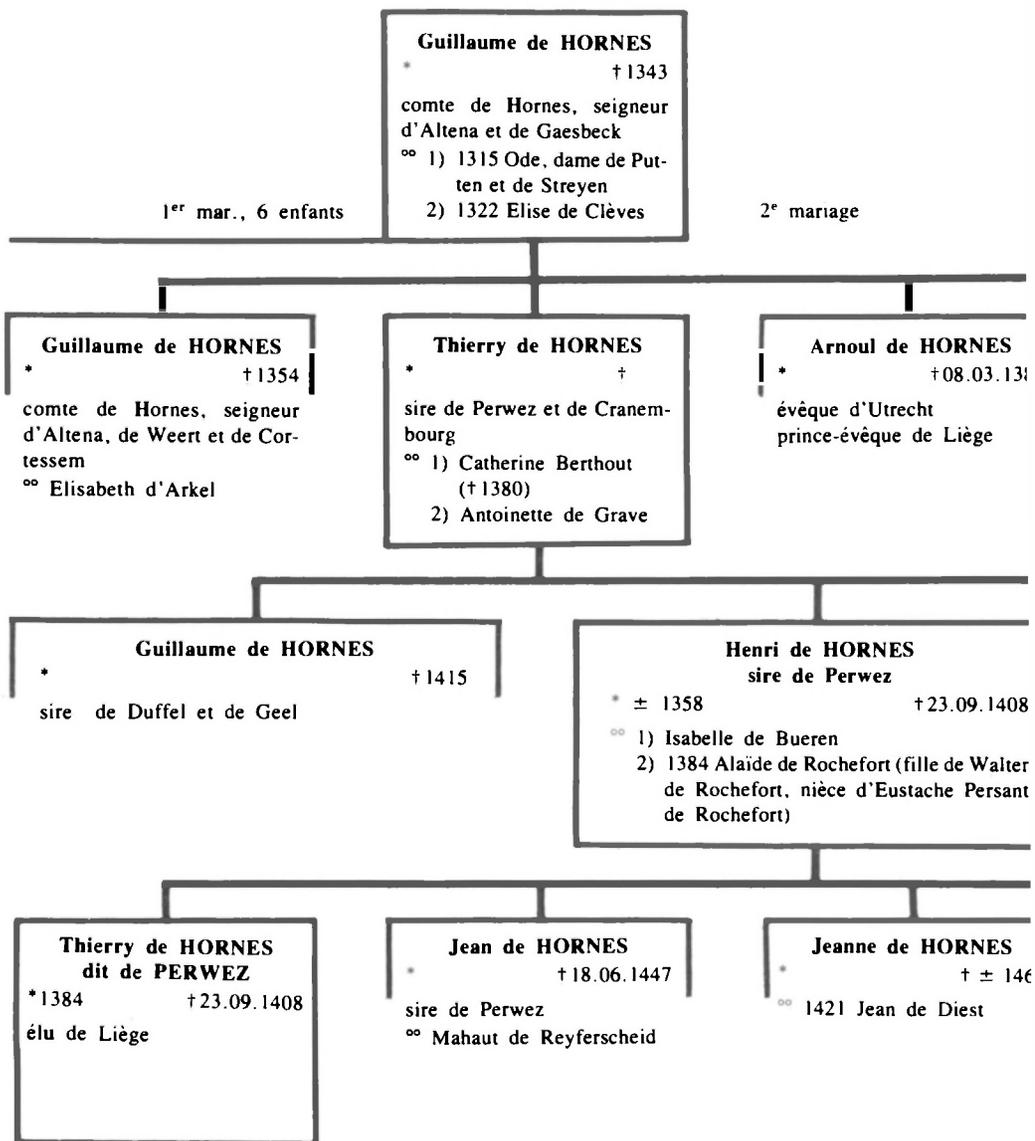
(182) Choisi par le chapitre, il devait être agréé par les métiers. Cfr. Jacques de HEMRICOURT, *Le patron de la temporalité*, éd. A. Bayot, Bruxelles, 1931, T. 3, p. 66. Sur les trente-deux métiers, vingt lui donnèrent leur voix et cela, malgré les tentatives de corruption de la part d'un autre concurrent (Bauduin de Montjardin). Cfr. Jean d'OUTREMEUSE, *op. cit.*, p. 225.

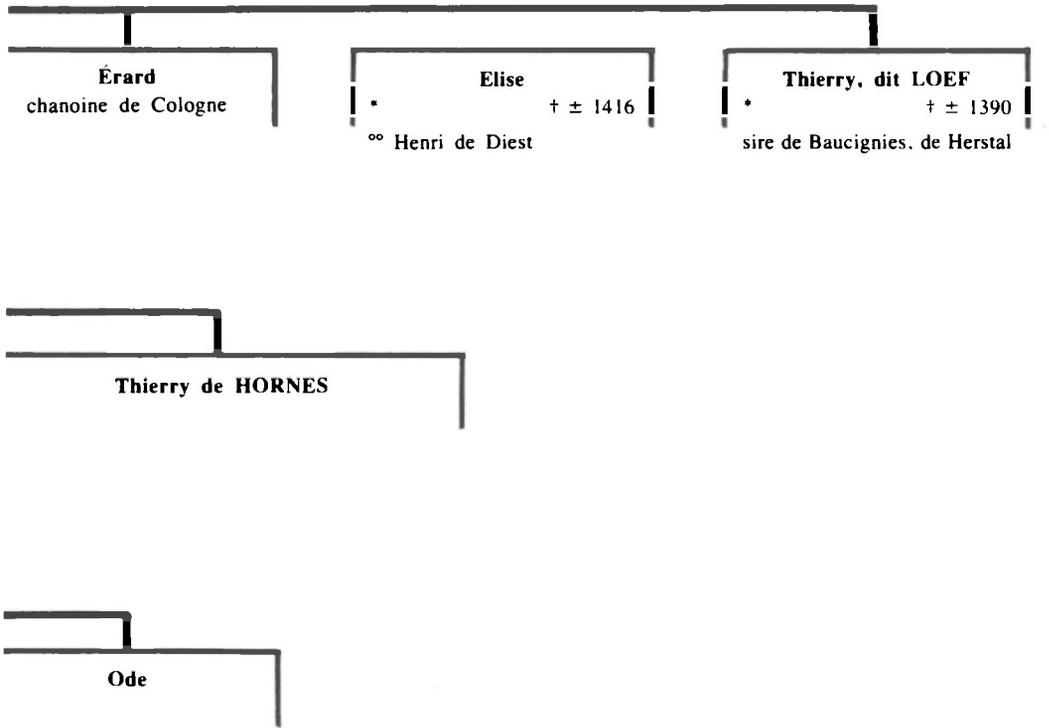
(183) ... *dominus de Perweys fuerat unus de nobilibus patrie in quem dictus Joannes de Bavaria majorem semper confidentiam gesserat. eumque sepe fidelem et constantem in pluribus honestis et notabilibus factis repperit experientia manifesta*. Cfr. *Chronique du règne de Jean de Bavière*, pp. 161-162.

(184) Le 4 Juin 1405, Henri en donne quittance à l'évêque et au chapitre. Cfr. *B. U. Lg.*, mss. n° 667, *Libri cartarum ecclesiae leodiensis* (manuscrit de Betho), fol. 281.

(185) *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 162.

**Tableau généalogique de la famille de HORNES**





titres <sup>(186)</sup>. De plus Henri de Hornes n'était pas seulement liégeois : originaire du Brabant, il s'y est maintenu et y exerce des fonctions importantes : conseiller d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant <sup>(187)</sup>, il a été drossard de Brabant en 1405 et 1406 <sup>(188)</sup>. Il a été aussi châtelain de Louvain <sup>(189)</sup> et de Vilvorde <sup>(190)</sup>. On le voit, sa réputation n'est plus à faire et il a toujours été bien considéré par les chroniqueurs de son temps <sup>(191)</sup>. On le présente souvent comme un homme honorable, simple dans ses mœurs, vaillant au combat. C'est la raison pour laquelle, en 1403 d'abord, puis le 26 septembre 1406, il est choisi comme mambour. On ne peut guère croire que c'est par l'influence de sa femme qu'il consentit à se mettre à la tête des haidroits, comme le disent plusieurs chroniques <sup>(192)</sup>. Elle n'a jamais joué le rôle qu'on lui a donné <sup>(193)</sup>. L'auteur de la *Relatio schismatis* laisse entendre que c'est la perspective d'émoluments nouveaux qui a poussé Henri à accepter, car à cette époque, il est criblé de dettes <sup>(194)</sup>. C'est une explication ; il en est une autre : d'après Enguerrand de Monstrelet, chroniqueur bourguignon, Jean de Bavière aurait promis de résilier son évêché en faveur de Thierry de Hornes, le fils d'Henri, et cela en présence d'Antoine de Brabant et de Waleran, comte de Saint-Pol <sup>(195)</sup>. Or, le délai fixé pour cette cession était passé et Jean de Bavière ne voulait toujours pas

---

<sup>(186)</sup> Il était aussi châtelain de Stockem. Cfr. ZANFELIET, *op. cit.*, col. 342 ; *Chronique liégeoise de 1402*, p. 428.

<sup>(187)</sup> A. UYTTEBROUCK, *op. cit.*, T. 2, annexe I (liste des conseillers d'Antoine), p. 618.

<sup>(188)</sup> C'est ainsi qu'il est appelé dans certains actes. Cfr. A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires des duchés de Brabant...* T. 2. Bruxelles, 1966, n° 8122, p. 64, n° 8154, p. 71, n° 8200 et 8201, p. 80. Voir aussi A. UYTTEBROUCK, *op. cit.*, T. 2, annexe III (liste des dignitaires ducaux), p. 762.

<sup>(189)</sup> A. VERKOOREN, *op. cit.*, n° 8122, p. 64 (10 février 1406).

<sup>(190)</sup> *Id.*, n° 8200, p. 80 (24 juin 1406).

<sup>(191)</sup> Même la *Relatio Schismatis*, qui pourtant n'est pas tendre vis-à-vis des révolutionnaires. Toutefois, elle nous dit qu'on ne peut l'excuser d'avoir renié son prince (p. 18).

<sup>(192)</sup> *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 161.

<sup>(193)</sup> J. DARIS, F. HENNAUX et M. L. POLAIN vont même jusqu'à dire qu'elle a été jetée dans la Meuse après la défaite d'Othée. C'est une erreur car elle vivait encore en 1421. Cfr. J. de CHESTRET de HANEFFE, *op. cit.*, p. 31.

<sup>(194)</sup> *Relatio schismatis*, p. 18, suivi par ZANFELIET, *op. cit.*, col. 368.

<sup>(195)</sup> *Chronique d'Enguerrand de Monstrelet*, éd. L. Douet d'Arcq, T. 1, Paris, 1867, p. 141.

renoncer <sup>(196)</sup>. C'est un fait important qui est ignoré par tous les chroniqueurs liégeois. Dès lors, si ce que dit Monstrelet se révélait juste <sup>(197)</sup>, on comprendrait pourquoi Henri de Hornes se serait éloigné du prince qu'il avait si bien servi jusque là.

Sa nomination comme mambour peut paraître insolite. En effet, traditionnellement, on ne recourait à la mambournie qu'en deux occasions : lors de la vacance du siège épiscopal d'une part, et lors de l'absence ou l'empêchement de prince régnant d'autre part. Or, on nomme ici à la fois un mambour et un évêque. L'explication se trouve dans l'acte du 26 septembre : après avoir donné trois ans à Thierry pour prendre les ordres et *affien que, pendant la porsiete d'icelle notre election nous ne soyons surpris par chialz qui nous convoite à grever. .... eslisons, .... Henri de Hornes ... pour le temps, a yestre mambour de tout notre pais delle evesquie de Liege et delle conteit de Looz, por faire fruit delle administration spirituelle et temporelle appartenant al dignitet episcopalle de Liege ... si longuement que nous susdit eslu damoyseal Thierrî serait à titre de la dite dignité spirituelle dedenz les trois ans dessusdits apriesteiz* <sup>(198)</sup>.

Quant à Thierry, s'il est choisi pour remplacer Jean de Bavière, c'est parce qu'il est *de la nature de notre pays ... nouris et extrais et cuy antecesseur feablement soy son ver nous acquiteiz* <sup>(199)</sup>.

Les chroniqueurs ont été sévères avec lui, en particulier la *Relatio schismatis* <sup>(200)</sup>. Cependant, certains de ses arguments peuvent être facilement réfutés : elle dit qu'il n'a aucune instruction. Or, il suit des cours de droit à l'université de Cologne <sup>(201)</sup>. Elle l'accuse d'être un

---

<sup>(196)</sup> Ce n'est pas nouveau. Déjà en février 1397, Guillaume de Brederode, seigneur de Stein et de Merwede (Brabant), était en pourparlers avec Albert de Bavière et son fils Jean, au sujet d'une éventuelle cession de ce dernier en sa faveur. Cfr. F. VAN MIERIS, *Groot Charterboek der Graven van Holland, van Zeeland en Heeren van Vriesland*. T. 3, Leyde, 1755, pp. 653-654.

<sup>(197)</sup> Une autre chronique relate aussi cet arrangement : *Et encoires avoit Jehan volunté, les six ans passés qu'il avoit de terme de luy prestre ou non, de tout faire par devers le pape que de faire évesque et seigneur de Liège Ernoul (Thierry) de Pierrewez*. Cfr. J. KERVYN de LETTENHOVE, *Istorie et croniques de Flandres d'apres les textes de divers manuscrits*, T. 2, Bruxelles, 1880, p. 432.

<sup>(198)</sup> *R.C.Lg.*, T. 3, p. 92.

<sup>(199)</sup> *Ibid.*

<sup>(200)</sup> *Relatio schismatis*, pp. 17-18.

<sup>(201)</sup> Immatriculé entre le 9 octobre et le 20 décembre 1404. Il n'a pas payé son inscription, ce qui était obligatoire, parce qu'on le considérait comme un personnage

fornicateur notoire, ayant une concubine et des bâtards. Jean de Bavière était dans le même situation <sup>(202)</sup>. Il possédait une prébende à la cathédrale; le fait en est attesté par tous les chroniqueurs. Par contre, ce qui est moins connu, c'est la date à laquelle il a été nommé archidiacre de Hesbaye. D'après U. Berlière, ce serait à la suite de la mort de son oncle Thierry de Rochefort en 1398, qui occupait ce poste <sup>(203)</sup>. Par contre E. de Marneffe la place le 1<sup>er</sup> juillet 1402 <sup>(204)</sup>.

Cependant, il convient de dire que si les Perwez étaient les chefs en titre de la principauté, ils avaient derrière eux les haidroits qui exerçaient presque tout le pouvoir et c'était dans la logique de l'évolution amorcée à partir du début du XIV<sup>e</sup> siècle.

#### d. *À la recherche de la légitimité*

Le premier souci des haidroits est de faire légitimer leur nouvel élu par le pape et l'empereur. Grégoire XII et l'empereur Robert de Bavière soutenant l'évêque déchu, on se tourne donc vers leurs rivaux. Jacques Badut, ambassadeur de la cité, est reçu à bras ouverts par le pape d'Avignon. Sa requête est en outre appuyée par deux cardinaux, Guy de Malesset et Louis Fieschi. Trop content de voir augmenter ainsi les revenus de sa chambre apostolique <sup>(205)</sup>, Benoît XIII ne se fait pas prier pour accéder à la demande de l'ambassadeur liégeois. Considérant que le siège épiscopal est vacant depuis la mort à Avignon d'Eustache

---

important : *illustris domicellus Th. de Hornes, fils de Perweys ; gratis ob reverentiam persone, qui est archydiaconus Leod. Hasbanie*. Cfr. M. KEUSSEN, *Die Matrikel der Universität Köln*, T. I (1389-1475), 2<sup>e</sup> éd., Bonn, 1928, p. 118.

<sup>(202)</sup> D'après F. SCHNEIDER, *op. cit.*, pp. 77 et 252, Jean de Bavière en eut deux pendant sa période liégeoise.

<sup>(203)</sup> U. BERLIÈRE, *Les archidiacres de Liège au XIV<sup>e</sup> siècle*, in : *Leodium*, T. IX, Liège, 1910, p. 139.

<sup>(204)</sup> E. de MARNEFFE, *Tableau chronologique des dignitaires du chapitre de Saint Lambert*, in : *A.H.E.B.*, T. 26, Louvain, 1896, p. 331. Nous avons pu consulter la référence donnée par celui-ci (Cartulaire d'Averbode, fol. 411) mais malheureusement il n'y est fait aucune mention de Thierry de Perwez.

<sup>(205)</sup> D'après Martin de ALPARTIL (*Chronica actitatorum temporibus domini Benedicti XIII*, éd. F. Ehrle in : *Quellen und Forschungen aus dem Gebiete der Geschichte*, T. 12, Paderborn, 1906, p. 163), la soumission des Liégeois devait lui rapporter 100.000 florins.

Persant de Rochefort <sup>(206)</sup>, il confirme l'élection de Thierry le 18 mars 1407 <sup>(207)</sup>. Il est erroné de dire qu'il a habilité Thierry à recevoir tous les ordres en un jour, y compris l'épiscopat. C'est un avis extrêmement répandu parmi les historiens liégeois qui ont traité de cette question <sup>(208)</sup>. Dans la bulle du 18 mars, il n'en est fait aucune mention. Thierry ne sera jamais évêque, la preuve en est que dans toutes ses lettres, Benoît XIII l'appelle *electus Leodiensis* <sup>(209)</sup>. Dans une supplique d'octobre 1407, Thierry demande à Benoît XIII d'accorder des canonicats à des personnes choisies par l'élu en attendant qu'il puisse être consacré <sup>(210)</sup>.

Sur le chemin du retour, Jacques Badut, porteur de la confirmation, est arrêté à Langres à l'instigation de Jean de Bavière et sur ordre de Jean sans Peur. Ecroué au Châtelet, c'est grâce à l'intervention de Louis d'Orléans qu'il est relâché après trois mois de détention <sup>(211)</sup>. La sympathie du duc d'Orléans pour les révoltés liégeois ne fait aucun doute, même s'il n'existe pas de documents écrits <sup>(212)</sup>. Cette sympathie est logique, étant donné le rôle qu'avait déjà joué Jean de Bavière dans

---

<sup>(206)</sup> Mort entre 1392 (*Relatio schismatis*, p. 23) et septembre 1397 (Jean d'OUTREMEUSE, *op. cit.*, p. 232), il avait été le candidat choisi par Clément VII pour succéder à Jean d'Arckel mort en 1378. Il n'eut jamais de pouvoir effectif à Liège puisque c'était le candidat d'Urbain VI, Arnould de Hornes qui s'était imposé, le diocèse de Liège ayant adhéré à la cause Urbaniste.

<sup>(207)</sup> *R.C.Lg.*, T. 3, n° 649, pp. 96-99. Le même jour, Benoît XIII donne à Thierry pleins pouvoirs pour réhabiliter et absoudre toutes personnes qui voudraient rentrer dans le giron de l'église avignonnaise. Cfr. *A.G.R.*, Chartes du Brabant, n° 7676 (vidimus sur parchemin délivré par l'official de Liège le 27 juillet 1404).

<sup>(208)</sup> Même parmi les plus récents : A. MINDER, *op. cit.*, p. 63, J. LEJEUNE, *Introduction historique au catalogue de l'exposition « Liège-Bourgogne »*, Liège, 1968, p. 29. Cette erreur provient du fait que ZANTFLIET, probablement mal informé, écrit : *obtentum est insuper quod idem Theodoricus ad omnes sacros ordines uno die passet promoveri...* (ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 381).

<sup>(209)</sup> M. TILS DIEUAIDE, *Documents relatifs au grand schisme. Lettres de Benoît XIII (1394-1422)*, fasc. II, T. V, Bruxelles-Rome, 1960. (*A.V.B.*, vol. 19), n° 528, 529, p. 201 ; n° 530, 531, 532, p. 202 ; n° 549, 550, 551, p. 209.

<sup>(210)</sup> P. BRIEGLÉB et A. LARET-KAYSER, *Documents relatifs au grand schisme. Suppliques de Benoît XIII (1394-1422)*, T. VI, Bruxelles-Rome, 1973, (*A.V.B.*, vol. 26), n° 3660, p. 814.

<sup>(211)</sup> Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 104 ; ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 381 ; *Relatio schismatis*, p. 24 ; à consulter en plus, N. VALOIS, *op. cit.*, T. 4, pp. 66-67.

<sup>(212)</sup> Elle est attestée dans J. KERVYN de LETTENHOVE, *op. cit.*, T. 2, p. 427 : *Mais en ce temps eut alliances faites entre Liégeois et le duc d'Orléans, qui eut en convent aux Liégeois qu'il les conforterait leur evesque et tous aultres à li aidans.*

la querelle Orléans-Bourgogne. Du reste, plusieurs nobles liégeois sont les vassaux d'Orléans, tels Évrard de la Marck <sup>(213)</sup> ou encore Jean le jeune, comte de Salm <sup>(214)</sup>. La nouvelle orientation politique de la principauté devait combler en lui le partisan acharné de Benoît XIII et de Wenceslas.

En effet, pour obtenir l'investiture de la principauté, c'est à Wenceslas, l'empereur déposé, que l'on s'adresse. Après réception d'une lettre liégeoise du 22 décembre 1406 <sup>(215)</sup>, il ne se fait pas faute de lui accorder l'investiture le 12 mars 1407 <sup>(216)</sup>.

Pendant toutes ces tractations, les haidroits s'organisent : leur tactique est simple : imposer leur pouvoir par la force en instaurant un climat de terreur et expulser du pays Jean de Bavière et ses partisans. On exige un serment de fidélité de la part des ecclésiastiques <sup>(217)</sup> d'abord, et plus tard des échevins et des nobles <sup>(218)</sup>. Beaucoup d'entre eux s'y soumettent, mais certains préfèrent s'enfuir <sup>(219)</sup>. Les fuyards seront bannis et verront leurs biens confisqués <sup>(220)</sup> ; la violence s'installe : proscriptions, confiscations, destructions de domiciles et exécutions capitales se succèdent.

Et si l'on en croit la *Relatio schismatis*, tout qui prononçait le nom de Jean de Bavière était inquiété <sup>(221)</sup>.

---

<sup>(213)</sup> A. de CIR COURT et N. VAN WERVEKE, *Documents Luxembourgeois à Paris...* n° 97, p. 77.

<sup>(214)</sup> *Id.*, n° 117, pp. 83-84. De plus, ce sera lui qui portera l'étendard de Saint Lambert à Othée.

<sup>(215)</sup> Date souvent interprétée comme étant la remise des régales. L'erreur vient de F. HENALX, *op. cit.*, p. 579, qui, tout en citant la référence qui suit, ne semble jamais avoir consulté cette lettre. Celle-ci est publiée dans F. M. PELZEL, *Lebensgeschichte des Romischen und Böhmischen Königs Wenceslaus*, T. 2, Prague, 1790, n° 213, pp. 120-123.

<sup>(216)</sup> *Relatio schismatis*, p. 20.

<sup>(217)</sup> Le texte du serment est publié dans la *Relatio schismatis*, n° 2, p. 32.

<sup>(218)</sup> *Chronique du règne de Jean de Bavière*, pp. 166-167 ; ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 380.

<sup>(219)</sup> Du côté des ecclésiastiques, c'est fort partagé, tandis que la grosse majorité des échevins préfèrent la fuite. La plus grande partie de la noblesse reste.

<sup>(220)</sup> *R.C.Lg.*, T. 2, n° 119, et *Relatio schismatis*, n° 3, pp. 33-35.

<sup>(221)</sup> *Relatio schismatis*, p. 25.

e. *Alliances et sièges de Maestricht*

La guerre qui se poursuit entre les haidroits, le mambour et leur évêque d'une part, et Jean de Bavière et ses partisans d'autre part est mesquine et cruelle. Pour défendre son autorité, Jean est obligé de recourir aux armes. Saint-Trond et la place-forte de Bouillon, qui lui restaient fidèles, étaient rapidement tombées aux mains des haidroits. Il ne lui reste donc plus que Maestricht, qui proclame sa neutralité <sup>(222)</sup>, mais qu'il choisit comme refuge <sup>(223)</sup>. En position d'infériorité par rapport aux Liégeois, il sollicite l'aide de ses parents et amis. Le premier à répondre à cet appel est le seigneur Jean de Heinsberg <sup>(224)</sup>. Il est aussi soutenu par le pape et l'empereur : Grégoire XII exhorte la ville de Cologne à ne pas soutenir « les schismatiques » <sup>(225)</sup> et donne à Jean de Bavière les moyens de les punir <sup>(226)</sup>. De son côté, Robert de Bavière qui est de la famille de Jean, ordonne à l'archevêque Frédéric de Cologne, au duc Guillaume de Berg et à son fils le comte Adolphe de Ravenspurgh d'envoyer des secours à son protégé <sup>(227)</sup>.

Mais Jean compte surtout sur la solidarité familiale. Son frère Guillaume règne sur les comtés de Hollande, Zeelande et Frise. Aussi Jean se rend-il à Mons et, malgré l'absence du comte occupé en Hollande, il obtient une aide efficace de plusieurs seigneurs hennuyers avec lesquels il dévaste la région de Thuin. Cependant, les échevins de Mons prennent peur des représailles qui pourraient s'ensuivre. Ils observent un attentisme prudent, allant même jusqu'à désavouer cette action <sup>(228)</sup>.

---

<sup>(222)</sup> Le 20 octobre 1406, renouvelée le 17 mars 1407. Cfr. G. D. FRANKINET, *op. cit.*, annexe 1, pp. 228-230. Neutralité sans doute guidée par la crainte de devoir soutenir une guerre contre tout le pays.

<sup>(223)</sup> Il n'y résidera cependant pas souvent : on le voit en France, en Flandre, en Allemagne, en Hainaut.

<sup>(224)</sup> Dès le 15 octobre 1406, à la tête d'une cavalerie puissante, il fit de nombreux ravages dans les environs de Visé. Cfr. Jean de STAVELOT, *op. cit.*, p. 99; ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 380; *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 164.

<sup>(225)</sup> Le 23 août 1407. Cfr. *R.C.Lg.*, T. 3, n° 653, pp. 100-101.

<sup>(226)</sup> Le 11 avril 1407, édité par U. BERLIERE, *Les évêques auxiliaires de Cambrai et de Tournai*, Bruxelles, 1905, pp. 55-60. Le 22 juillet, il demandait aux évêques de Spire et de Worms d'aider Jean de Bavière dans cette tâche. Cfr. M. SOENEN, *Documents relatifs au grand schisme. Lettres de Grégoire XII (1406-1415)*, T. 9, Bruxelles et Rome, 1976, (A.V.B., vol. 30), n° 84, pp. 67-70.

<sup>(227)</sup> Le 23 mai 1407. Cfr. J. CHMEL, *op. cit.*, n° 2314, pp. 142-143.

<sup>(228)</sup> A. LACROIX, *Episodes du règne de Jean de Bavière, surnommé Jean sans Pitié, élu de Liège (mémoire hennuyer. 1406)*, Mons, 1841, pp. 24-26; L. DEVILLERS,

L'aide la plus importante allait venir de son beau-frère, le duc de Bourgogne : le 5 octobre 1406, celui-ci lui fait don de 4000 écus d'or <sup>(229)</sup>, suivis en janvier 1407 par l'envoi de 14 chevaliers accompagnés de 221 écuyers et archers sous le commandement de Gérard de Bourbon, conseiller et chambellan du duc, et cela pour renforcer la place de Bouillon <sup>(230)</sup>. Néanmoins, ce renfort n'empêche pas celle-ci de capituler le 28 janvier. La situation de Jean de Bavière était toujours précaire, d'autant plus que les Liégeois ne négligeaient et ne reculaient devant aucun effort pour faire reconnaître leur nouvel évêque par leurs voisins.

A cet effet, ils nouent une alliance avec Renaud, duc de Juliers-Gueldre <sup>(231)</sup>. Si le texte de ce traité nous est inconnu <sup>(232)</sup>, on ne peut guère admettre que le duc s'engage à combattre Jean de Bavière. Tout au plus peut-on supposer qu'il reconnaît Thierry et promet de conserver une stricte neutralité. D'ailleurs, ce traité n'eut jamais d'incidence dans le cours des événements.

Mais plus importante est l'alliance contractée avec le duc de Brabant. Antoine de Bourgogne avait mis sur pied une armée dans le but non avoué de se faire reconnaître en tant que co-souverain de Maestricht et de faire rentrer le duc de Gueldre dans ses devoirs en l'obligeant à lui rendre hommage pour la ville de Grave et ses attenances.

Les haidroits qui n'ont pas été sans influencer cette décision <sup>(233)</sup> viennent s'installer, à l'annonce de la mise en marche de cette armée, à Wonck, par où le duc de Brabant devrait passer pour se rendre à

---

*Documents relatifs à l'expédition de Guillaume IV contre les Liégeois (1407-1409)*, in : *B.C.R.H.*, 4<sup>e</sup> série, T. IV, Bruxelles, 1876, p. 86. Toutefois Guillaume, mis au courant, autorise ceux qui le veulent à servir Jean de Bavière, à la condition de ne pas retraiter en Hainaut.

<sup>(229)</sup> E. PETIT, *op. cit.*, p. 370.

<sup>(230)</sup> A.D.C.O., liasse B. 1543, fol. 3 et B. 1547, fol. 167 et 215. Pour les noms, voir J. de la CHAUVELAYS, *Les armées des trois premiers ducs de Bourgogne de la Maison de Valois*, Paris, 1880, pp. 148-149.

<sup>(231)</sup> Il faut savoir que Renaud avait succédé à son frère Guillaume, mort le 16 février 1402, et n'avait donc aucun lien de parenté avec Jean de Bavière. De plus, il était l'allié de Louis d'Orléans, qui n'a peut-être pas été sans influence dans ce traité.

<sup>(232)</sup> On en a confirmation par l'acte de dépôt des chartes confisquées après Othée : ... *aussi aucunes alliances avoient esté faictes entre le duc de Ghelre et ledit Pierweiz dont lettres avoient esté faictes et scellées...* Cfr. *R.O.P.L.*, p. 422.

<sup>(233)</sup> En lui laissant croire que l'empereur avait des visées sur son duché. Cfr. ZANFELIET, *op. cit.*, col. 384.

Maestricht (234). À l'arrivée du duc, des pourparlers s'engagent, et les deux parties signent un traité d'alliance. Jusqu'à présent, on possédait un acte ne contenant qu'une allusion à une tentative faite par les Perwez de renouveler certaines alliances antérieures (235), notamment celle de 1398 (236). Mais si, dans cet acte, rien ne nous disait explicitement que l'alliance nouvelle avait été signée, on pouvait toutefois le conjecturer : le fait en est attesté par plusieurs chroniques (237) et par l'acte de déposition des chartes confisquées après Othée (238). Lors de nos recherches aux Archives départementales du Nord à Lille, nous avons découvert la confirmation de cette alliance (239). Cet acte, un original sur parchemin, n'est pas daté. Il s'agit d'une lettre par laquelle Antoine de Brabant confirme l'alliance faite par ses prédécesseurs avec les états de Liège. Elle peut paraître étrange à première vue, car il ne faut pas oublier qu'Antoine étant le frère de Jean sans Peur, avait de ce fait toujours eu une politique allant dans le sens des intérêts bourguignons. Cet acte nous montre donc la duplicité du duc de Brabant. Il est cependant difficile de déterminer les motifs qui l'ont poussé à renouer cette alliance. D'après A. Minder (240), ce seraient les villes brabançonnes qui auraient décidé de cette alliance. Antoine, qui venait seulement de faire sa joyeuse entrée (241), avait suivi les villes car il n'avait pas intérêt à se les mettre à dos dès le début de son règne. Or, durant tout le conflit entre Jean de Bavière et ses sujets, et surtout entre le 1<sup>er</sup> octobre 1407 et le 19 septembre 1408, les villes brabançonnes avaient demandé à leur prince de rester neutre et de ne pas s'immiscer dans cette querelle, étant donné qu'elles essaieraient elles-mêmes de rétablir la paix entre les deux parties (242). Cette explication nous semble donc erronée.

---

(234) Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 111.

(235) Publié dans *R.C.Lg.*, T. 3, n° 656, pp. 105-106.

(236) A. VAN NIEUWENHUYSEN, *Ordonnances de Philippe le Hardi, de Marguerite de Male et de Jean sans Peur, 1381-1419*, T. II (1394-1405), Bruxelles, 1974, n° 496, p. 269.

(237) *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 173 ; ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 384 ; Jean de STAVELOT, *op. cit.*, p. 105.

(238) *R.O.P.L.*, p. 422.

(239) *A.D. N.*, liasse B.288, n° 15.179<sup>A</sup>.

(240) A. MINDER, *op. cit.*, pp. 74-75.

(241) Le 1<sup>er</sup> décembre 1406, à la suite de la mort de la duchesse Jeanne.

(242) Voir à ce sujet A. UYTTEBROUCK, *op. cit.*, T. 2, annexe V (Activité des représentants du clergé, de la noblesse et des villes), pp. 838-839, du n° 770 au n° 790.

N'était-il pas plus intéressant pour le duc d'avoir à la tête d'une principauté aussi importante que celle de Liège un vassal en la personne d'Henri de Hornes ? Il espérait peut-être obtenir quelques avantages pour ses états, car il ne faut pas oublier que le duché de Brabant dépendait pour moitié du diocèse de Liège et était, de ce fait, soumis à la juridiction de son évêque. Cette hypothèse présente une certaine cohérence. On constate en effet une attitude ambiguë de la part d'Antoine vis-à-vis de ses alliés traditionnels <sup>(243)</sup>, à savoir son frère Jean sans Peur et Guillaume, comte de Hainaut, non seulement en contractant une alliance avec les Liégeois, mais aussi au cours de la bataille d'Othée à laquelle il ne prit pas part. De plus, quelques mois après la défaite des Liégeois, il se fera nommer par Benoît XIII gouverneur de la cité de Liège et des terres appartenant à l'église liégeoise, en attendant la désignation d'un successeur à Thierry de Perwez <sup>(244)</sup>. Bien sûr, cette désignation n'eut aucun effet, mais elle nous montre bien où étaient les intérêts d'Antoine. Nous n'irons pas jusqu'à dire qu'il avait l'intention de s'emparer de la principauté <sup>(245)</sup>, mais peut-être avait-il l'espoir de se faire désigner comme avoué de Liège, fonction qu'avaient occupée plusieurs de ses prédécesseurs <sup>(246)</sup>.

Les événements en ont décidé autrement. Le 26 novembre 1407, le siège de Maestricht est décidé par le mambour, d'autant plus que Jean de Bavière venait d'y rentrer avec des troupes qu'il avait recrutées un peu partout et spécialement en Hollande <sup>(247)</sup>. D'autre part, Maestricht avait renoncé à sa neutralité dès le 30 octobre <sup>(248)</sup>. Il fallait absolument détruire ce dernier îlot de résistance mais, chassés par un hiver trop

---

<sup>(243)</sup> Par le traité du Quesnoy, du 21 juillet 1405.

<sup>(244)</sup> Bulle de Benoît XIII du 18 février 1409, publiée dans M. TOURNEUR, *Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, la papauté et Liège, lors du schisme de Thierry de Perwez*, in : *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, T. XXVII, 1952, pp. 314-316.

<sup>(245)</sup> C'est ce qu'affirme Marie TOURNEUR, *op. cit.*, p. 314.

<sup>(246)</sup> Dans un acte daté par A. VERKOOREN (*op. cit.*, n° 8414, p. 125) « après le 7 mars 1408 » et concernant quarante réclamations d'Antoine à Jean de Bavière, on voit au premier point : *Premièrement que l'advorie de Liège appartient à Monseigneur de Brebant comme il appert par lettres qu'il en a feisil ne aucuns ses predécesseurs n'en ont peu joir si grant temps par la force de ceulx de Liège...* Cfr. A.G.R., Manuscrits divers, n° 5 D, fol. 73.

<sup>(247)</sup> Jean de STAVELOT, *op. cit.*, pp. 112-113 ; ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 385-386.

<sup>(248)</sup> G. D. FRANKINET, *op. cit.*, annexe V, pp. 233-234.

rigoureux, les Liégeois furent contraints de lever le siège <sup>(249)</sup>. C'était l'échec. À partir de ce moment, Jean de Bavière et ses « mercenaires » font de violentes incursions en territoire liégeois, causant de nombreux dégâts. C'est pourquoi on décide à nouveau de revenir devant Maestricht dès le 31 mai 1408 <sup>(250)</sup>. Peu de temps après, les rumeurs d'une expédition mise sur pied par le duc de Bourgogne et le comte de Hainaut parvenaient aux oreilles des Liégeois.

## DEUXIÈME PARTIE

### LE DÉNOUEMENT, OTHÉE

#### CHAPITRE 1<sup>er</sup> : L'intervention étrangère

##### a. *Les causes*

La situation de Jean de Bavière encerclé à Maestricht empirait de jour en jour. La ville ne tiendrait pas indéfiniment, même si Jean de Bavière parvenait à faire rentrer des vivres en forçant le blocus <sup>(251)</sup>. En outre, il s'endettait considérablement pour payer ses frais de guerre <sup>(252)</sup>. Les

---

<sup>(249)</sup> Le 7 janvier 1408. Cfr. *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 177; ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 386.

<sup>(250)</sup> Sur les sièges de Maestricht et la guerre des haidroits contre Jean de Bavière, voir C. GAIER, *Art et organisation militaires dans la principauté de Liège et le comté de Looz*, Bruxelles, 1968, annexe XV, pp. 306-312 et J. VAN DER WERFF, *Maestricht en de luikse onlusten, 1402 tot 1408*, SL., 1961.

<sup>(251)</sup> Jean de STAVÉLOT, *Chronique*, pp. 115-116.

<sup>(252)</sup> Ses mercenaires surtout. On le voit encore emprunter, le 27 juin 1408, une somme de 172 couronnes de France au chapitre de Saint-Servais à Maestricht. Cfr. P. DOPPLER, *Verzameling van charters en bescheiden betreffende het vrije Rijkskappittel van St Servaas te Maestricht*, in : *P.S.H.A.L.*, T. 68, Maestricht, 1932, n° 456, p. 297. Mais c'est surtout de Wathier d'Athin, pourtant du parti des haidroits, qu'il reçoit une somme considérable : *VI<sup>m</sup> florins qu'il avoit pristeit à monsaigneur Johans de Bealwier, du temps qu'il demoroit à Treit, por mener sa guerre contre les Liégeois*. Cfr. Jean de STAVÉLOT, *Chronique*, p. 160.

appels à l'aide qu'il multipliait auprès de ses parents <sup>(253)</sup> montrent la détresse dans laquelle il se trouvait <sup>(254)</sup>. De fait, les Liégeois avaient tout mis en œuvre pour faire tomber le dernier bastion de Jean de Bavière : toutes les milices du pays avaient été mobilisées, au risque d'affaiblir la défense des frontières. Maestricht était soumise à un bombardement intensif <sup>(255)</sup> qui, s'il faisait peu de victimes, n'en causait pas moins d'énormes dégâts et avait un effet néfaste sur le moral des assiégés <sup>(256)</sup>. C'est pour ces raisons que Jean sans Peur et Guillaume de Hainaut mirent sur pied une expédition.

Il est possible que, déjà à la fin de l'année 1407, Jean sans Peur ait désiré envoyer des secours à Jean de Bavière. En effet, une mobilisation était décrétée le 13 août 1407 : le duc manda à Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne, et à tous les chevaliers et écuyers du duché et comté de Bourgogne, des pays de Vermandois, Flandre, Hainaut et Artois de se trouver le 25 septembre, en armes, à la chapelle de Thierarche où il assemblait une armée qu'il voulait envoyer à l'évêque de Liège contre ceux de son pays <sup>(257)</sup> : mais ce n'est là qu'une hypothèse, car dans un

---

<sup>(253)</sup> Comme on le voit par des chansons qui circulaient à cette époque sur le siège de Maestricht. Cfr. M. LEROUX DE LINGY, *Chants historiques et populaires du temps de Charles VII et de Louis XI*, Paris, 1857. Chant n° 1, pp. 8-10.

*Beau frère, bien pois savoir  
que puissance n'ay point. n'avoir  
pour maintenir ma guerre*

...  
*Et s'est en vous tout mon espoir.*

Dans les couplets 9 et 10, c'est au duc de Bourgogne et son épouse, sa propre sœur, qu'il s'adresse :

*Secouré me à mon besoin grans.*

<sup>(254)</sup> Il en était même enclin à faire des propositions de paix à ses sujets révoltés, sans doute pour gagner du temps, car il ne devait pas se faire d'illusion sur leur réponse. En effet, celle-ci fut à la mesure de leur haine pour Jean de Bavière : ils lui renvoyèrent une écorce pliée à la manière d'une lettre à laquelle étaient appendus sept sceaux faits de bouse de vache. Cfr. *Chronique du règne de Jean de Bavière*, pp. 186-187.

<sup>(255)</sup> C. GAIER, *op. cit.*, p. 311 : *Pendant le mois de juillet, on compte au moins cent boulets par nuit.*

<sup>(256)</sup> On a conservé un relevé officiel des dégâts matériels qu'avaient subis les habitants de Maestricht pendant les deux sièges. Ce relevé, résumé en partie par G. FRANKINET, *op. cit.*, annexe VIII, pp. 235-237, qui nous donne seulement le coût des dommages, comporte le nom de 803 personnes qui ont eu à se plaindre des bombardements. Cfr. *Stadsarchieven van Maastricht*, n° 982, *Schadevergoeding van het beleg van Maastricht*.

<sup>(257)</sup> E. PETIT, *op. cit.*, p. 586.

mandement de Jean sans Peur à son receveur général des finances, il n'est pas du tout question des Liégeois, mais de son frère le duc de Brabant (258). En effet, celui-ci avait plusieurs raisons de craindre le roi des Romains, Robert de Bavière, qui avait des visées sur le duché de Brabant. Dès lors, les troupes furent envoyées à Antoine, qui n'eut cependant pas à s'en servir.

Si Jean n'est pas intervenu à ce moment, c'est aussi parce qu'il était à cette époque occupé tantôt en Flandre où des troubles s'étaient produits à Bruges (259), tantôt en France où il disputait le pouvoir à son rival Louis d'Orléans.

Toutefois, il avait plus d'un motif pour intervenir dans la querelle entre son beau-frère et les Liégeois : outre ses liens de parenté, il ne pouvait sans doute refuser assistance à un homme qui avait si bien servi ses desseins ambitieux ainsi que ceux de son père dans la conquête du pouvoir en France. Il ne pouvait non plus laisser se développer un mouvement insurrectionnel qui risquait de se propager dans ses états de Flandre, avec lesquels il connaissait depuis peu de nombreuses difficultés. Surtout, il n'admettait pas que les Liégeois s'appuient sur son rival, le duc d'Orléans, ce qui aurait pu avoir des conséquences désastreuses pour les visées expansionnistes de sa maison.

Aussi, après s'être débarrassé de son rival, il décide d'intervenir. Pas tout de suite, cependant, car une telle expédition doit se préparer minutieusement.

Quant à Guillaume de Bavière, il était sur le pied de guerre depuis que les Liégeois avaient ravagé des localités du Hainaut, telles Barbençon et Labuissière, en riposte à la dévastation de la région de Thuin par Jean de Bavière et ses renforts hennuyers (260).

---

(258) J. DE LA CHAUVELAYS, *op. cit.*, pp. 163-164. Cette hypothèse semble être confirmée par une lettre du vice-doyen et du chapitre de Saint-Lambert au cardinal Jean Gilles, datée du 11 octobre 1407 et qui nous montre combien ils étaient déçus du « désistement » de Jean sans Peur : *Dux autem Borgundie. in quo certior erat spes. allegavit fratrem suum habere agere cum rege Romanorum et sic gentem suam cum magna potentia ad suum fratrem, ducem Brabantie, unacum fratre suo, comite de Niversis, destinavit.* Cfr. A. GRUNZWEIG, *Quelques figures néerlandaises à Florence.* in : *Hommage à Dom Ursmer Berlière*, Bruxelles, 1931, p. 125.

(259) V. FRIS, *Het Brugsche calvel van 1407-1411*, in : *Bulletin de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique*, Anvers, 1911, pp. 183-274.

(260) L. DEVILLERS, *Documents...* p. 93.

Mais, contrairement à ce qu'on aurait pu présager, il se contente de prendre diverses mesures de défense : levée de troupes <sup>(261)</sup>, inspection des fortifications, armement des milices urbaines *pour les doubts qui adont estoient de wiere as Liegeois* <sup>(262)</sup>. Le 4 août 1407, interdiction est faite aux Hennuyers sous peine de poursuite de s'attaquer tant aux personnes qu'aux biens situés en territoire liégeois <sup>(263)</sup> et, le 9 août, on ajoutait même que l'on devait prêter main-forte aux Liégeois si ceux-ci entraient en Hainaut pour poursuivre les pillards <sup>(264)</sup>. On voit donc que le comte de Hainaut avait le souci de se protéger plutôt que de pourvoir à la défense de son frère.

Pourtant, il avait aussi ses raisons pour intervenir dans ce conflit : il ne faut pas oublier que le Hainaut était inféodé à l'église liégeoise et Guillaume, en remplaçant son frère sur le siège épiscopal, pouvait espérer mettre définitivement fin à cette suzeraineté.

Mais il se rendait compte qu'à lui seul, il n'était pas assez puissant pour venir à bout des Liégeois. C'est pourquoi il résolut d'attendre l'aide de Jean sans Peur, continuant notamment à prendre des mesures préventives : mobilisation des chevaliers et écuyers dès le 25 août <sup>(265)</sup>, doublée, le 18 septembre, d'une interdiction de sortir du pays <sup>(266)</sup>.

Il faut aussi dire qu'à cette époque se place un événement auquel les historiens n'ont jamais donné toute son importance. Le duc Antoine de Brabant causait à Guillaume des ennuis engendrés, semble-t-il, par de vieux différends entre les deux états <sup>(267)</sup>. Cette situation était d'autant plus critique qu'à ce moment, on essayait de mettre sur pied l'expédition contre les Liégeois, expédition dont la réussite dépendait de la concorde entre les alliés. Antoine de Bourgogne est un des « alliés » ;

---

<sup>(261)</sup> Notamment par deux mandements datés des 12 et 17 décembre 1406. Cfr. L. DEVILLERS, *Cartulaire...*, T. 3, pp. 297-298, n° DCCCCXXIII.

<sup>(262)</sup> L. DEVILLERS, *Documents...*, pp. 82-83 et 93.

<sup>(263)</sup> L. DEVILLERS, *Cartulaire...*, T. 3, p. 306, n° DCCCCXXII.

<sup>(264)</sup> E. ROLAND, *La ville de Braine-le-Comte et sa châtellenie dans le conflit liégeois*. ... in : *Annales du cercle archéol. de Mons*, T. 63 (1954-57), p. 96.

<sup>(265)</sup> L. DEVILLERS, *Cartulaire...*, T. 3, n° DCCCCXXII, p. 307.

<sup>(266)</sup> En outre, ils devaient s'armer et s'équiper pour être prêts à la première réquisition qui leur sera faite. Cfr. *id.*, n° DCCCCXXIII, pp. 307-308. Ordre réitéré le 20 septembre. Cfr. *id.*, n° DCCCCXXIV, pp. 308-309.

<sup>(267)</sup> C'était principalement le non paiement par le comte de Hainaut d'arrérages du douaire hollandais de feu la duchesse Jeanne de Brabant. Cfr. A. UYTTEBROUCK, *op. cit.*, T. 1, p. 480.

c'est pourquoi Jean sans Peur dut s'entremettre et rappeler son frère à l'ordre <sup>(268)</sup>.

### b. *Les préparatifs*

Jean sans Peur, estimant qu'il était arrivé à asseoir sa prédominance à Paris après le meurtre du duc d'Orléans, considère que le moment est venu de mettre fin à la rébellion des Liégeois. Mais c'est encore trop tôt car, dès son départ de Paris, le 5 juillet 1408, le parti orléanais reprend le dessus et les lettres d'absolution que le roi avait adressées à Jean furent révoquées. Jean sans Peur se rend compte que seule, une éclatante victoire peut le sauver. C'est pourquoi il veut faire de cette campagne une démonstration de sa puissance : il met tout en œuvre pour y arriver.

Fin décembre 1407, Jean sans Peur convoquait à Gand ses principaux alliés, soit ses deux frères, Antoine, duc de Brabant et Philippe, comte de Nevers, ainsi que Guillaume, comte de Hainaut <sup>(269)</sup>, pour délibérer sur la conduite à tenir après le meurtre de Louis d'Orléans. On peut conjecturer ainsi qu'il y fut question de la situation de Jean de Bavière, car on constate un changement de tactique de la part de Guillaume de Bavière à partir de ce moment : on passe d'un état de défense à celui de guerre. Les Hennuyers se préparent activement à l'expédition. Le 17 janvier 1408, le bailli de Hainaut procède au dénombrement de ses troupes <sup>(270)</sup>. On essaie de recueillir des informations sur les Liégeois <sup>(271)</sup>. On achète des armes et des vivres <sup>(272)</sup>. Le 11 juillet,

---

<sup>(268)</sup> Le 5 septembre 1408, Antoine consent à se soumettre à l'arbitrage de son frère à propos de ces questions. Cfr. A. G. R., Chartes des ducs de Brabant, n° 7712, 5 septembre 1408.

<sup>(269)</sup> G. COUSINOT, *Geste des nobles françoys*, éd. M. Vallet de Viriville, Paris, 1859, p. 117.

<sup>(270)</sup> L. DEVILLERS, *Cartulaire...*, T. 3, n° DCCCCXXXV, pp. 309-310. Toutefois, cet acte ne donne pas l'effectif.

<sup>(271)</sup> A. G. R., Chambre des comptes, reg. n° 15.013, fol. 124 v° à 126 r°. Voir aussi M. A. ARNOULD, *La destruction par les Hainuyers des fortifications liégeoises de la Sambre (1408-1410)*, in : *Documents et Rapports de la Société royale d'Archéologie et de Paléontologie de Charleroi*, T. LVII, 1974-1978, p. 84 ; A. E. N., Comptes communaux (Namur), n° 22 (1408), fol. 37 r° : ... *Johan de Jupille qui fut envoiier devant Treit ou li siège estoit pour oïir, savoir et rapporter dez novellez...*

<sup>(272)</sup> Nous ne nous étendrons pas sur ces préparatifs. Voir pour cela E. ROLAND, *op. cit.*, pp. 89-91 et M. A. ARNOULD, *op. cit.*, pp. 85-87.

Guillaume rencontre le comte de Namur<sup>(273)</sup> qui, lui aussi, nourrissait à l'encontre des Liégeois une certaine animosité due à une vieille querelle à propos de territoires contestés. Même si celui-ci n'est pas un allié puissant, la situation du comté de Namur constitue une admirable voie de passage pour les troupes hennuyères.

Début août, les états de Hainaut votent à leur prince une aide de 20.000 couronnes de France pour secourir son frère<sup>(274)</sup>.

Le 7 août, Guillaume rencontre une seconde fois le comte de Namur à Morlanwez<sup>(275)</sup>. On peut dire qu'à partir du 14 août, ses troupes sont prêtes<sup>(276)</sup>. Il se rend à Tournai où il s'entretient avec le duc de Bourgogne<sup>(277)</sup>. C'est là qu'ils se mettent d'accord sur la tactique à adopter<sup>(278)</sup>.

Aussi, dès le 14 août, les troupes hennuyères se mettent en marche<sup>(279)</sup> pour une opération que l'on pourrait qualifier de diversion : il s'agit de faire lever le siège de Maestricht en s'attaquant aux villes frontalières liégeoises<sup>(280)</sup>.

Ayant mis le siège devant Thuin et se rendant compte qu'il n'est pas assez puissant pour venir à bout de cette ville<sup>(281)</sup>, Guillaume estimé

---

<sup>(273)</sup> A.D.N., liasse B 10.362, fol. 40.

<sup>(274)</sup> L. DEVILLERS, *Cartulaire...* T. 3, n° DCCCCXXXIX à DCCCCXLII, pp. 311-317.

<sup>(275)</sup> A.D.N., liasse B 10.362, fol. 26 v°.

<sup>(276)</sup> Le 10 août, le prévôt de Beaumont annonce au bailli de Hainaut que ses troupes sont prêtes (A.G.R., Chambres des comptes, reg. n° 15.013, fol. 128). Le 14, ce dernier passe en revue les hommes envoyés par diverses circonscriptions du Hainaut (A.D.N., liasse 10.362, fol. 26 v°).

<sup>(277)</sup> ... *nodit très redoubté seigneur, qui adont revint don nuit de Tournay, leur estest avoit par devers Monseigneur de Bourgogne*. Cfr. L. DEVILLERS, *Documents...* p. 96.

<sup>(278)</sup> H. GUILLAUME, *Histoire de l'organisation militaire sous les ducs de Bourgogne*, Bruxelles, 1847, pp. 70-71 : *cette expédition offre d'abord cette particularité remarquable que le plan des opérations fut discuté et déterminé d'avance*.

<sup>(279)</sup> L. DEVILLERS, *Documents...* pp. 88 et 95. Pour cette expédition, Jean sans Peur envoie un contingent d'hommes en armes ; c'est ce qu'indiquent les comptes du receveur général des finances : ce contingent comprenait 4 chevaliers bannerets, 33 chevaliers bacheliers, 284 écuyers, 267 archers, des trompettes, des heraults... Cfr. A.D.C.O., liasse B 1554, f. 225 v° (comptes de Jean de Pressy).

<sup>(280)</sup> Ils brûlèrent Fosses, Couvin et les villages de Fontaine-l'Évêque, Marchienne-au-Pont, Châtelet. Cfr. L. DEVILLERS, *Documents...* pp. 95 et 97 ; *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 194.

<sup>(281)</sup> *Sed cum tantum exercitum non haberet ut villam aliquam firatam posset obsidere. accepta praeda amissis nichilominus aliquot et suis, reversus est in Haynoniam*. Cfr. Jean BRANDON, *Chronique*. éd. J. Kervyn de Lettenhove, *Chroniques*

plus prudent de retourner dans son pays et d'attendre l'achèvement des préparatifs de son beau-frère, le duc de Bourgogne (282).

Son expédition n'est donc qu'un demi-succès, car elle n'a réussi qu'à faire partir de Maestricht les milices de Dinant, Thuin, Fosses et Couvin (283). Le siège est encore loin d'être levé.

Mais les préparatifs du duc de Bourgogne vont bon train. Depuis le 5 juillet, date à laquelle il a quitté Paris, il n'a d'autres soucis que de monter une armée. Il a mandé à cet effet à tous ses pays (284) et alliés de lui envoyer des hommes d'armes que le maréchal Jean de Vergy est chargé de rassembler à Tournai (285), où le duc vient en personne à partir du 27 août (286). Celui-ci est obligé de souscrire à d'énormes emprunts pour couvrir les frais de cette campagne (287) ; il doit même faire battre monnaie dans ses villes de Flandre (288). Il ordonne le 8 septembre au receveur de Malines de faire préparer le plus tôt possible vingt-cinq muids d'avoine sur charroi, parce qu'il n'y en a pas assez en Flandre et dans le Tournais (289). Mais il semble avoir quelques ennuis avec les villes flamandes, à qui il ordonne d'envoyer des hommes : *mais les*

---

*relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, T. 1, Bruxelles, 1870, p. 118. Cette chronique nous fournit des renseignements intéressants même s'ils sont médiats.

(282) Le Religieux de Saint-Denis, *op. cit.*, T. 4, p. 150 ; Enguerrand de MONSTRELET, *op. cit.*, T. 1, p. 261. La faiblesse du contingent de Hainaut est peut-être la cause de cet échec.

(283) ZANTLIET, *op. cit.*, col. 389 ; *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 194.

(284) Le duché et le comté de Bourgogne, la Flandre, la Picardie et l'Artois.

(285) E. de MONSTRELET, *op. cit.*, T. 1, p. 351.

(286) E. PETIT, *Itinéraire de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, ducs de Bourgogne (1363-1419)*, Paris, 1888, p. 365.

(287) Par exemple, le financier Dino Rapondi lui prête 1340 écus le 5 septembre. Cfr. *A.D.C.O.*, liasse B 1560, fol. 201 r°. Sur ses autres emprunts, voir *A.D.C.O.*, liasses B 1556, fol. 177 et B 1558, fol. 165 et 191.

(288) Il concède à Alost le privilège de percevoir au profit de la ville les droits d'accises moyennant la somme de huit cent nobles pour les dix ans... que nostre dit octroy doit durer, lequel finira au xviii<sup>e</sup> jour dudit mois de février l'an mil iiii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup>. Elle dut battre monnaie pour lever cette somme. Cfr. D. VAN DE CASTEELE, *Un détail touchant la bataille d'Othée et ou les droits d'accises d'Alost*, in : *B.I.A.L.*, T. XI, Liège, 1872, pp. 427-428.

(289) P. de LICHTERVELDE, *Un grand commis des ducs de Bourgogne, Jacques de Lichtervelde*, Bruxelles, 1943, p. 155. Cette lettre qui devrait normalement se trouver aux *A.G.R.*, Acquits de Lille, liasse 1517, a disparu depuis 1958.

*Flamens respondirent que jà ne yroient contre les Liégeois* <sup>(290)</sup>, par reconnaissance peut-être pour l'aide que leur avaient apportée les Liégeois pendant leur révolte contre le comte de Flandre dans les années 1379 à 1385 <sup>(291)</sup>. Ils doivent se soumettre, mais on voit que Jean sans Peur s'en méfie encore. C'est ainsi que, le 9 septembre, il ordonne au bailli de Bruges de prendre des dispositions urgentes pour payer un contingent de soldats écossais à la tête desquels se trouve Alexandre Stuart, comte de Mar <sup>(292)</sup>, et cela, dans des termes qui en disent long sur son humeur à l'égard des Flamands <sup>(293)</sup>. Il achète encore trois cents fusées pour sa campagne <sup>(294)</sup>.

Mais le parti orléanais tente d'enrayer la préparation de Jean sans Peur à Tournai, ville qui dépendait du roi de France. Dès le 29 août, des lettres visant Jean sans Peur, rédigées au nom de Charles VI, sont envoyées aux Tournaisiens, les enjoignant de ne laisser entrer aucune troupe armée quelle qu'elle soit. Ces lettres arrivent trop tard : elles sont lues aux conseillers et magistrats de la cité le 9 septembre <sup>(295)</sup>, date à laquelle Jean sans Peur a déjà pris la décision de s'en aller et de marcher contre les Liégeois, ce qu'il fait le 11, non sans avoir promis aux Tournaisiens de ne pas repasser par cette ville lorsqu'il s'en retournerait <sup>(296)</sup>. En contrepartie, il obtenait 18 charrettes de vin pour servir de rafraîchissement à ses troupes <sup>(297)</sup>.

---

<sup>(290)</sup> *Chronique des Pays-Bas, de France, d'Angleterre et de Tournai*, éd. J. J. de SMET, *Corpus chronicorum Flandriae*. T. 3, Bruxelles, 1856, p. 338. Confirmé par Olivier de DIXMUDE, *Merkwaardige gebeurtenissen. vooral in Vlaenderen en Brabant. en ook in de oergrenzende landstreken van 1377 tot 1443*, éd. J. J. Lambin, Ypres, 1835, p. 44.

<sup>(291)</sup> Ils avaient envoyé de nombreux sacs de blé et de farine achetés en Hesbaye.

<sup>(292)</sup> Celui-ci, de retour en Ecosse après un pèlerinage en Terre Sainte, accepta de servir dans l'armée bourguignonne à la demande du duc. Cfr. *Chronique du regne de Jean de Bavière*, p. 197.

<sup>(293)</sup> A.G.R.. Acquits de Lille, n° 2087. Au bas de l'acte, Jean sans Peur a écrit de sa propre main (ce qui est exceptionnel) : *Bailli, accomplissez ce que je vous escri, ou si non je vous monstrerai qu'il men desplera*.

<sup>(294)</sup> J. GARNIER, *L'artillerie des ducs de Bourgogne d'après les documents conservés aux Archives de la Côte d'Or*. Paris, 1895, pp. 17 et 253.

<sup>(295)</sup> L. MIROT, *Lettres closes de Charles VI conservées aux Archives de Reims et de Tournai*, in : *Le Moyen-Age*. T. 30, Paris, 1919, pp. 33-34.

<sup>(296)</sup> *Id.*, p. 34.

<sup>(297)</sup> A.D.C.O., liasse B 1558, fol. 70 v°.

c. *La marche des armées*

Après être passé successivement à Ath, Grammont et Enghien <sup>(298)</sup>, le duc arrive le 15 septembre à Nivelles où a lieu une revue de ses armées par le maréchal de Bourgogne, Jean du Vergy et le conseiller et chambellan du duc, David Brimeu <sup>(299)</sup>. L'armée se met en branle le 16 septembre. De son côté, Guillaume, après avoir contracté un nouvel emprunt pour acheter des vivres <sup>(300)</sup>, quitte Mons le 13 septembre pour rejoindre son armée rassemblée à Piéton <sup>(301)</sup>, restant toujours en contacts avec sa ville de Mons <sup>(302)</sup>. Le 17, les deux chefs se rencontrent à Fleurus <sup>(303)</sup>, où ils mettent au point le plan des opérations : l'armée de Jean sans Peur emprunterait la chaussée Brunehaut qui conduit à Tongres et Maestricht en traversant la Hesbaye, tandis que celle de Guillaume traverserait L'Entre Sambre et Meuse par le Condroz <sup>(304)</sup>.

Le 22, elles font leur jonction à Montenaken, à une cinquantaine de kilomètres de Maestricht <sup>(305)</sup>. Il faut noter que lorsque le duc se trouvait à Fleurus, le parti orléanais avait essayé une nouvelle fois de faire échouer cette campagne. En effet, la situation avait évolué à Paris au point que tous les princes paraissaient fermement décidés à faire subir un châtement exemplaire au duc de Bourgogne pour son assassinat <sup>(306)</sup>. C'est pourquoi trois ambassadeurs <sup>(307)</sup> sont dépêchés auprès du duc pour l'inviter à soumettre à Charles VI son différend avec les Liégeois, lui signifier les requêtes de la duchesse d'Orléans et de son fils Charles qui demandent justice et le sommer de comparaître devant le roi <sup>(308)</sup>. La

---

<sup>(298)</sup> E. PETIT, *op. cit.*, p. 366.

<sup>(299)</sup> J. de la CHAUVELAYS, *op. cit.*, pp. 156-158.

<sup>(300)</sup> L. DEVILLERS, *Cartulaire...*, T. 3, pp. 321-322 et T. 5, pp. 549-550

<sup>(301)</sup> L. DEVILLERS, *Documents...* p. 97.

<sup>(302)</sup> Un compte mentionne des *messages envoyés en l'ost par devers monseigneur le ducq et se compaignie, quand il fut ou cemin de se conquete dou pays de Liege*. Cfr. A.G.R., Chambre des Comptes, registre n° 39 357, fol. 15 v°.

<sup>(303)</sup> E. PETIT, *op. cit.*, p. 366 ; E. de MONSTRELET, *op. cit.*, T. 1, pp. 353-354.

<sup>(304)</sup> E. de MONSTRELET, *op. cit.*, T. 1, p. 354.

<sup>(305)</sup> *Ibid.*

<sup>(306)</sup> ... *tous ceux des fleurs de lys presens promirent d'aider* (Charles d'Orléans) *à lui faire justice et se déclarèrent parties formelles contre le duc de Bourgogne*. Cfr. Jean JUVENAL DES URSINS, *op. cit.*, p. 195.

<sup>(307)</sup> Guichard Dauphin, grand maître de l'hôtel du roi, Guillaume de Tignonville, maître de la chambre des comptes, Guillaume de Bouratier, secrétaire du roi. Cfr. E. de MONSTRELET, *op. cit.*, T. 1, pp. 351-352.

<sup>(308)</sup> E. de MONSTRELET, *op. cit.*, T. 1, p. 352.

réponse de Jean sans Peur, si elle est ambiguë, n'en laisse pas moins apparaître une assurance si déconcertante que les ambassadeurs décident d'assister à l'attaque qui va être lancée contre les Liégeois<sup>(309)</sup>. Il ne reste plus dès lors à Jean sans Peur qu'à mettre ses projets à exécution.

## CHAPITRE 2 : La bataille

### a. La réaction des Liégeois

Le 4 août 1408, Jean de Bavière est informé des préparatifs et de l'arrivée imminente d'une armée de secours<sup>(310)</sup>. C'est aussi à ce moment que Henri de Hornes reçoit, non sans inquiétude, des menaces de la part des princes alliés à Jean de Bavière<sup>(311)</sup>. Le mambour essaie dès lors de retarder cette alliance et de la faire échouer : il envoie aux chefs des troupes coalisées des lettres portant le sceau contrefait de Jean de Bavière ; il y fait état de la capitulation de Maestricht<sup>(312)</sup>. D'un autre côté, il essaie de démoraliser les défenseurs de cette ville : trois faux pèlerins pénètrent dans Maestricht, prétextant une visite à l'église de Saint-Servais. Ils déclarent que, ayant visité plusieurs régions de France, de Bourgogne, de Picardie et même de Flandre, ils n'ont rencontré aucun rassemblement de troupes. La consternation est grande, à en croire l'auteur de la « Chronique du règne de Jean de Bavière »<sup>(313)</sup>. Mais peu de temps après, des messagers du duc de Bourgogne et du comte de Hainaut apportent un démenti à ces informations. L'inquiétude se transforme aussitôt en espoir<sup>(314)</sup>.

---

<sup>(309)</sup> Il répondit qu'une fois terminée sa campagne contre les Liégeois, campagne qui ne pouvait être reportée vu la situation de son beau-frère Jean de Bavière, *il yroit devers le roy, et feroit envers lui et tous autres tout ce qui, à bon sujet et si pronchain parent du roy comme il estoit, appartenoit*. Cfr. E. de MONSTRELET, *op. cit.*, T. 1, pp. 352-353.

<sup>(310)</sup> *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 192.

<sup>(311)</sup> *Ibid.* ; Jean de STAVELOT, *Chronique*, pp. 116-117 ; *Chronique du religieux de Saint-Denis*, p. 144.

<sup>(312)</sup> *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 192.

<sup>(313)</sup> ... *Trajectenses contristati fuerunt, existimantes ipsos verum dixisse*... Cfr. *id.*, p. 193.

<sup>(314)</sup> *Id.*, pp. 193-194.

À l'annonce de la mise en marche de cette armée, en septembre, Perwez prend peur. D'autant plus que la diversion opérée par le comte de Hainaut, en août 1408, avait eu pour effet de lui enlever une partie de ses forces. Il réunit ses principaux conseillers : leur décision est d'abord de taire ce mouvement afin de ne pas affoler les troupes assiégeant Maestricht <sup>(315)</sup> et, d'autre part, d'envoyer un messenger au roi de France pour empêcher l'intervention du duc de Bourgogne en terre liégeoise <sup>(316)</sup>. Lorsque le messenger revient, porteur de la réponse du roi, Perwez jubile <sup>(317)</sup> : il croit Jean sans Peur obligé de rentrer en France. Mais le lendemain, à savoir le 20 septembre, la nouvelle de l'entrée dans le pays de Liège de l'armée coalisée lui parvient : Jean sans Peur a refusé l'intercession du roi. Aussi, devant cette menace pressante, Perwez et ses conseillers prennent la résolution, dès le 21, de lever le siège <sup>(318)</sup>. Après des préparatifs secrets, toutes les milices quittent Maestricht le 22 et rentrent directement dans leurs villes respectives, sauf les Hutois qui repassent à Liège <sup>(319)</sup>.

Dans la nuit du 22 au 23, les Liégeois délibèrent dans une atmosphère tendue et même houleuse sur l'attitude à adopter. Ils décident d'attaquer le comte de Hainaut, le plus faible, escomptant le rencontrer seul. Pourtant, le mambour est partisan de la défensive et préconise une guerre d'usure, car il est conscient de l'infériorité militaire de ses troupes en cas d'affrontement en rase campagne avec une armée aguerrie et disciplinée <sup>(320)</sup>.

Mais on ne tient pas compte de son avis, et ce ne sera pas la seule fois, comme nous le verrons, ce qui nous montre bien l'excitation et le

---

<sup>(315)</sup> Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 117.

<sup>(316)</sup> *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 194.

<sup>(317)</sup> Le même jour, un ambassadeur français vint traiter avec Jean de Bavière, mais en vain. Cfr. *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 195.

<sup>(318)</sup> *id.*, p. 196 ; ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 389.

<sup>(319)</sup> *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 196 ; ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 389.

<sup>(320)</sup> *Et leur avoit icelluy de pierwes en plusieurs de leurs conseils remonstre moult de fois que de assembler la bataille avecques leurs adversaires leur povoit estre grant peril par ce qu'ilz estoient en la plus grant partie tous nobles hommes usitez et esprouvez en fuit de guerre et d'une mesure et seulle volente concorder sans diverses oppinions de l'ung avec l'autre ce que point ne estoient les dictz Liegeois comme il leur disoit et leur vouloit et eust mieulx valu a demourer en leurs villes et forteresses en gardant icelles et travailler leur dictz adversaires par diverses manieres en les rencontrant à leur avantage.* Cfr. E. de MONSTRELET. *op. cit.*, T. 1, p. 356.

désordre qui régnaient à Liège pendant la révolte. Les Liégeois ont trop confiance en leur puissance. Selon la volonté de la majorité, on ne peut plus attendre et on doit marcher à la rencontre de l'ennemi. La mobilisation générale des bourgeois mâles de la cité, clercs et laïques, en état de porter les armes est décrétée, sous peine de perdre corps et biens <sup>(321)</sup>. La garde de la cité est confiée au chevalier Jean de Seraing et au seigneur de Rochefort-Agimont, que l'embonpoint empêchait de s'enfermer dans une armure incommode, ainsi qu'à Arnould le Jeune, un meneur des métiers <sup>(322)</sup>.

### b. *Les armées en présence*

Le dimanche 23 septembre 1408 à l'aube, les milices liégeoises sortent de la cité au son de la « bancloche », par la porte de Sainte-Walburge. Elles sont conduites par le mambour, Henri de Perwez et son fils, et précédées par le jeune comte Henri de Salm <sup>(323)</sup>, portant l'étendard de Saint-Lambert <sup>(324)</sup>. Sans attendre les renforts qui devaient leur être fournis par les autres villes <sup>(325)</sup>, ils s'en vont vers l'ennemi, pleins de fougue, s'estimant supérieurs comme les chefs haidroits le leur ont fait croire <sup>(326)</sup>.

Vers huit heures, alors qu'ils sont arrivés à proximité du village d'Othée, ils sont repérés par des éclaireurs ennemis qui s'empressent d'avertir leurs chefs <sup>(327)</sup>.

---

<sup>(321)</sup> Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 118.

<sup>(322)</sup> *Ibid.*

<sup>(323)</sup> Son père se trouvait dans l'armée ennemie. Cfr. *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 197.

<sup>(324)</sup> ZANTLIET, *op. cit.*, col. 390. Sur l'étendard de Saint-Lambert, voir C. GAIER, *Le rôle militaire des reliques et de l'étendard de Saint-Lambert dans la principauté de Liège*, in : *Le Moyen-Age*, T. 72, 1966, pp. 235-250.

<sup>(325)</sup> Ce que leur demandait Henri de Hornes : *hortabatur ispos, quod tunc expectarent quousque Lossenses et alia oppida terre Leodienssis advenissent, quia pro tunc solum ibidem fuerunt congregati Leodienses et Hoyenses*. Cfr. E. de DYNTER, *Chronique des ducs de Brabant*, éd. P. F. X. De Ram, T. 3, Bruxelles, 1980, p. 175.

<sup>(326)</sup> *Et affin que li peuple fust plus enflammeis d'aleir contre leur ennemis, ilh fut dit et fume fours jecteis qu'ilh n'y avoit nient plus haut de IIIIC glaives de leurs annemis qui estoient embatus en paais*. Cfr. Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 118.

<sup>(327)</sup> *Pour laquelle chose, ledit beau frere de Henau et moy envoiasmes, le dimanche au matin, aucuns noz coureurs sur le pays pour en savoir la verité, lesquels nous rapportèrent pour certain qu'ils avoient vus les liégeois en bataille et en très grant*

Le duc de Bourgogne, campant avec ses hommes aux environs d'Oreye et de Lens sur Geer, opère la réunion avec les alliés, les comtes de Hainaut et de Namur, établis à Russon et Herstappe <sup>(328)</sup>. Lorsque la concentration des armées alliées est achevée, le duc peut les mener au-devant de l'ennemi. L'effet de surprise sur lequel comptaient les Liégeois est déjoué.

Arrivée à l'extrémité nord du village d'Othée, l'armée liégeoise prend position près des tombes romaines d'Othée, à proximité de la route de Tongres. Elle espérait en effet recevoir des renforts tongrois <sup>(329)</sup>. De l'éminence qu'il occupe ainsi, Perwez aperçoit au loin les alentours de Tongres et laisse à ses adversaires l'inconvénient de recevoir le soleil de face.

Une évaluation précise des effectifs liégeois est difficile à établir. En effet, comme on le sait, les chroniqueurs ont une propension à exagérer considérablement le nombre des combattants d'une armée. Dans le cas présent, les chiffres varient de quinze mille <sup>(330)</sup> à cinquante mille <sup>(331)</sup>, voire même beaucoup plus <sup>(332)</sup>. Or, à l'apogée de sa puissance, au XIV<sup>e</sup> siècle, la principauté ne pouvait fournir pour l'ensemble du pays que quinze mille fantassins environ, dont le tiers provenait de Liège <sup>(333)</sup>. Même si cet effectif est théorique, on voit mal la région de Liège et les milices hutoises réunir quinze mille hommes et plus malgré le décret de mobilisation générale. On peut tout au plus conjecturer que

---

nombre, qu'ils s'en venoient vers nous. Cfr. *Lettre du duc de Bourgogne à son frère le duc de Brabant du 25 septembre*, édité dans *R.C.Lg.*, T. 3, n° 657, pp. 106-109.

<sup>(328)</sup> *Chronique du règne de Jean de Bavière*, pp. 196-197.

<sup>(329)</sup> Cette ville se trouve à 6 ou 7 km environ du champ de bataille. D'après E. de MONSTRELET, *op. cit.*, T. 1, p. 358-359, *la cause pour quoy là s'arrestèrent, si fut pour ce que les plus anciens de leurs gens disoient qu'en ce mesme lieu leurs ancestres avoient autre foiz eu victoire*. Cette interprétation est erronée car jamais, avant 1408, il n'y eut de bataille à Othée et cela, quoi qu'en dise A. WITTERT (*Les gravures de Jean de Bavière, prince évêque de Liège et comte de Hollande (1390-1425)*, Paris-Liège-Bruxelles, S.D., pp. 108-109) : *cette tradition doit fixer... définitivement à Othée la bataille qui eut lieu en 53 A.C.N. entre les légions romaines de Sabinus et Cotta et les Eburons d'Ambiorix*.

<sup>(330)</sup> *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 199 ; ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 391.

<sup>(331)</sup> E. de MONSTRELET, *op. cit.*, T. 1, p. 355.

<sup>(332)</sup> Le nombre des Liégeois fut estimé pour ce jour à cent mille combattants... Cfr. *Le livre des trahisons de France*, éd. J. Kervyn de Lettenhove, *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, T. 2, Bruxelles, 1873, p. 37.

<sup>(333)</sup> C. GAIER, *Mentalité collective de l'infanterie communale liégeoise au Moyen-Âge*. in : *Revue internationale d'histoire militaire*, 1970, n° 30, p. 113.

leur nombre à Othée pouvait atteindre six à dix mille hommes, comprenant entre autres les milices urbaines et rurales de Liège et des environs, ainsi que celles de Huy<sup>(334)</sup> avec leurs compagnies de gens de trait, cinq à six cents gens d'armes à cheval<sup>(335)</sup> et une centaine d'archers anglais<sup>(336)</sup>. La disproportion entre la cavalerie et l'infanterie peut s'expliquer non seulement par le fait que la noblesse liégeoise en état de porter les armes avait été décimée par des querelles de lignage comme la guerre des Awans et des Waroux, mais encore qu'une partie de leurs forces avait suivi Jean de Bavière.

De plus, la majorité des Liégeois étaient mal armés<sup>(337)</sup>, et peu accoutumés au métier des armes<sup>(338)</sup>. Ces gens des métiers étaient surtout équipés d'armes offensives : *bastons dont ils estoient bien furnis selon la guise du pais*<sup>(339)</sup> et de *planchons à longues pointes*<sup>(340)</sup>. Les cavaliers, quant à eux, sont *bien armés selon la coutume des François*<sup>(341)</sup>. Ce qui frappe surtout, c'est le manque de discipline. Cet

---

<sup>(334)</sup> Seulement en nombre réduit, car *une grant partie en estoit r'aleis vers leur ville...* Cfr. J. de STAVELOT, *Chronique*, p. 118.

<sup>(335)</sup> E. de MONSTRELET, *op. cit.*, T. 1, p. 356; R.C.Lg., T. 3, n° 657, p. 108; *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 199, parle de 700 cavaliers.

<sup>(336)</sup> *... vindrent à Londres devers le Roy Henry, aucuns députez par le conseil de la Cité de Lyege, luy faire requeste davoit certain nombre d'archéers pour les aidier contre Jehan de Bavière, quy se disoit estre leur eveque. Quant le Roy oy les Lyegeois ainsi parler, et à lui raconter la cause de leur guerre, il luy sembla et vray estoit, que bien y pouvoit envoyer pour servir les Lyegeois aucun petit nombre de sauldars Archiers (...), tous auz despens desdits Lyegeois (...) le Roy nen voulut congier de deux cens...* Cfr. Jehan de WAVRIN, *Anchiennes croniques d'Engleterre*, éd. Melle Dupont, T. 1, Paris, 1858, pp. 193-194. Selon E. de MONSTRELET, *op. cit.*, p. 356, ils étaient au nombre de *cet à six vingtz*, tandis que le duc de Bourgogne annonce le chiffre de *c archiers d'Engleterre*. Cfr. R.C.Lg., T. 3, n° 657, p. 108.

<sup>(337)</sup> Toutes les chroniques en attestent, même si Jean sans Peur déclare qu'ils étaient *tous ou la plus grant partie armez* (R.C.Lg., T. 3, n° 657, p. 108), et cela, pour rehausser sa victoire. D'après la *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 199, 60 % des Liégeois étaient *competenter armati*. MONSTRELET, *op. cit.*, p. 357, nous les décrit *petitement armées*. Pour ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 391, l'armée comprenait un grand nombre de pauvres sans armes et peu protégés, même si Henri de Hornes avait déjà, avant de partir, licencié ceux qui lui semblaient *estre les non-souffisans*. (R.C.Lg., T. 3, p. 109).

<sup>(338)</sup> *Didiceruntque casu suo non esse aequum populares et arte bellandi inexpertes contra nobiles et doctos ad arme praeliari*. Cfr. Jean BRANDON, *op. cit.*, p. 119.

<sup>(339)</sup> *Le livre des Traisons de France*, p. 37.

<sup>(340)</sup> *Chronique anonyme du règne de Charles VI (1400-1422)*, éd. L. Douët d'Arcq, in : E. de MONSTRELET, *op. cit.*, T. 6, Paris, 1862, p. 201. Un « planchon » est une massue dont l'extrémité est armée d'une pointe.

<sup>(341)</sup> E. de MONSTRELET, *op. cit.*, T. 1, p. 356; « bien armé » veut dire « revêtu d'une armure ».

amalgame, plein de fougue, marche vers un combat qui s'annonce inégal.

En effet, c'est contre une armée aguerrie, disciplinée et bien équipée que vont combattre les Liégeois. Nous connaissons par des documents administratifs les effectifs du duc de Bourgogne : 2097 hommes d'armes, 1078 gens de trait, 10 trompettes et 10 ménestriers <sup>(342)</sup>. À ceux-ci viennent s'ajouter les 80 Écossais d'Alexandre Stuart <sup>(343)</sup>, soit un total de 3275 hommes, sans compter les effectifs arrivés sur place après la bataille <sup>(344)</sup>.

Quant aux troupes du comte de Hainaut, elles ne devaient pas dépasser les 3000 hommes, Y compris le contingent du comte de Namur et certains nobles liégeois exilés <sup>(345)</sup>. Ainsi, l'armée burgundo-hennuyère aurait compté entre 6000 et 6500 hommes dans ses rangs, armée dans laquelle dominant la cavalerie et les archers.

### c. *L'attitude du duc de Brabant*

L'attitude d'Antoine de Brabant est un point intéressant à approfondir. Nous avons vu que celui-ci avait conclu un traité d'alliance avec les Liégeois, traité qui n'eut pas les implications qu'auraient souhaitées ces derniers. En effet, après son entrée comme co-souverain à Maestricht en octobre 1407, Antoine ne parvient seulement qu'à faire conclure une trêve de sept semaines entre les belligérants <sup>(346)</sup>. Une fois cette trêve rompue, il se contente de suivre le conflit d'un regard « intéressé ».

E. de DYNTER explique qu'Antoine de Bourgogne s'était renfermé dans une neutralité toute sentimentale, guidée par le fait que, d'une part, les

---

<sup>(342)</sup> J. de CHAUVELAYS, *op. cit.*, pp. 158-162. Pour notre part, nous avons retrouvé à la B.N.P. une liste des seigneurs qui accompagnèrent le duc. Cfr. *B.N.P.*, fonds de Bourgogne, T. C, fol. 99-100 (extraits des comptes de Jean du Pressy de l'année 1408).

<sup>(343)</sup> E. de MONSTRELET, *op. cit.*, T. 1, p. 351.

<sup>(344)</sup> Un contingent d'hommes amenés par Gérard de Trivier, chevalier banneret (J. de la CHAUVELAYS, *op. cit.*, p. 162), 413 par Aymé de Viry envoyé par le duc de Savoie (*id.*, p. 163) et enfin 400 hommes amenés par Philippe, comte de Nevers (E. de MONSTRELET, *op. cit.*, T. 1, p. 370).

<sup>(345)</sup> D'après E. de MONSTRELET, *op. cit.*, p. 353, elles étaient *au nombre de XII cens bacinets ou environ et deux mil pietons bien habillez...*; pour C. GAIER, *Art et organisation militaires...*, p. 314, il est difficile d'admettre un nombre de fantassins supérieur à mille.

<sup>(346)</sup> E. de DYNTER, *op. cit.*, T. 3, p. 112; ZANFELIET, *op. cit.*, col. 385, *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 175.

Perwez étaient ses fidèles vassaux et que, d'autre part, Marguerite, sœur de Jean de Bavière, avait épousé le duc de Bourgogne, frère aîné d'Antoine <sup>(347)</sup>. Toujours d'après cette source, Antoine aurait promis d'intervenir dans le cas seulement où son frère Jean serait venu en personne porter secours à Jean de Bavière <sup>(348)</sup>.

De Dynter poursuit en affirmant que lorsqu'il est mis au courant de l'entrée des troupes alliées en territoire liégeois, Antoine rassemble une puissante armée et s'en vient avec elle en la ville de Tirlemont, le 23 septembre, dans le but de s'unir dès le lendemain aux forces de son frère <sup>(349)</sup>. Avait-il réellement l'intention de combattre les Liégeois ? C'est difficile à dire. Nous ne pouvons croire que Jean sans Peur l'ait mis au courant seulement au moment de son entrée à Liège <sup>(350)</sup>. On ne peut admettre non plus l'hypothèse qu'Antoine aurait servi de réserve stratégique alors que le duc de Bourgogne avait besoin de toutes ses forces <sup>(351)</sup>.

Si l'on admet les affirmations de E. de Dynter, il n'y a guère qu'une explication possible, à savoir celle qui nous est donnée dans le livre des Trahisons de France : *les communes de Liège furent sy hastifs de courre aux princes devant dis* (Jean sans Peur et Guillaume de Hainaut) *que le duc de Brabant (...) qui avoient grand gens ne pohrent à temps venir* <sup>(352)</sup>.

Si, par contre, comme nous le pensons, on rejette ces affirmations, il faut voir chez le duc de Brabant une attitude de duperie non seulement envers les Liégeois, mais aussi envers son frère. Plusieurs indices viennent corroborer cette hypothèse : d'abord, lorsque l'armée burgundo-hennuyère traversa les frontières liégeoises, le 20 septembre, c'est du Brabant que les nouvelles arrivèrent aux oreilles du mambour de Liège, ce qui tendrait à prouver qu'Antoine était parfaitement au

---

<sup>(347)</sup> E. de DYNTER, *op. cit.*, T. 3, p. 174.

<sup>(348)</sup> *Ibid.*

<sup>(349)</sup> *Id.*, p. 175.

<sup>(350)</sup> A quatre reprises au cours de l'année 1408, Antoine s'est trouvé en conférence avec Jean sans Peur : du 2 au 6 février à Arras (F. QUICKE, *Rectifications et compléments à l'itinéraire d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant et de Limbourg (1407-1415)*, in : *Mélanges d'histoire offerts à Henri Pirenne*, Bruxelles, 1926, p. 395) — début juin à Paris (*id.*, p. 336) — le 1<sup>er</sup> juillet à Paris (E. PETIT, *op. cit.*, p. 365) — du 25 au 27 août à Bruges (F. QUICKE, *op. cit.*, p. 396).

<sup>(351)</sup> C'est ce qu'affirme P. de LICHTERVELDE, *op. cit.*, p. 157.

<sup>(352)</sup> *Le Livre des Trahisons de France*, p. 37.

courant <sup>(353)</sup>. Ensuite, d'après le Religieux de Saint-Denis, Antoine avait envoyé le seigneur de Montjoie à son frère pour lui offrir ses services. Cet envoyé passa d'abord chez les Liégeois et les exhorta à résister, puis alla s'acquitter de sa mission chez Jean sans Peur, qui aurait donné à Antoine l'ordre de se mettre en marche. L'ambassadeur fit preuve d'une extrême lenteur pour apporter ces nouvelles à son maître <sup>(354)</sup>. Donc, pour ce chroniqueur, ce serait à cause de cet ambassadeur qu'Antoine ne serait pas intervenu. Or, il faut savoir que le seigneur de Montjoie n'est autre que Jean de Schoonvorst, l'un des plus fidèles et actifs conseillers d'Antoine <sup>(355)</sup>. Dès lors, on peut se demander si ce n'est pas à l'instigation d'Antoine qu'il aurait accompli cette mission chez les Liégeois.

Une autre hypothèse, qui n'est pas sans fondement, est celle de Monstrelet. D'après lui, Antoine ne serait pas intervenu parce qu'il avait été témoin de la promesse faite par Jean de Bavière à Thierry de Perwez de résilier son évêché en sa faveur <sup>(356)</sup>. Cette hypothèse doit être envisagée sérieusement, car Monstrelet est très bien renseigné sur tout ce qui touche à la bataille d'Othée.

Quoi qu'il en soit, Antoine réunit quand même son armée <sup>(357)</sup>, probablement pour ne pas s'attirer les foudres de son frère, auquel il écrira après la bataille, hypocritement, qu'il avait eu le désir de participer à cette campagne <sup>(358)</sup>. Après Othée, il n'hésitera plus : il prendra parti pour les vainqueurs, ne se préoccupant nullement du sort des

---

<sup>(353)</sup> *Verumtamen in crastino adveniente, die videlicet vicesima septembris, supervenerunt sibi de Brabantia nova duriora de ducibus et comitibus Burgundie. Hannonie. Namurcensi, ac de Salmis ac aliis baronibus cum exercitibus copiosis ac terribilibus jam in confinibus patrie Leodiensis, (...) et circumquoque dispersis et diffusis... Chronique du règne de Jean de Bavière.* pp. 195-196.

<sup>(354)</sup> *Chronique du religieux de Saint-Denis*, pp. 15 et 156.

<sup>(355)</sup> A. UYTTEBROUCK. *op. cit.*, T. 2, p. 733. Il le restera d'ailleurs jusqu'à la mort d'Antoine en 1415.

<sup>(356)</sup> E. de MONSTRELET, *op. cit.*, p. 373.

<sup>(357)</sup> A.G.R., Chambre des Comptes, n° 45673, fol. 107 v°. L'université de Paris elle-même avait sermonné Antoine pour qu'il intervienne contre les Liégeois : *En ce faisant ferés service à Dieu et sainte eglise et à nous singulier plaisir.* Cfr. H. DENIFLE et E. CHATELAIN, *Chartularium universitatis Parisiensis*, T. 4, Paris, 1897, n° 1855, pp. 157-158.

<sup>(358)</sup> *J'ai (Jean sans Peur) receu les lettres que envoyiez m'avez (...) et que, se je vous eusse signifie le jour de la bataille, vous y eussiez moult voulentiez esté. ...* Cfr. R.C.Lg., T. 3, n° 657, p. 107.

Liégeois et allant jusqu'à prêter main-forte aux princes alliés pour faire respecter la sentence de Lille.

d. *La bataille et son site* <sup>(359)</sup>

La bataille d'Othée a eu lieu aux limites des territoires d'Othée et de Russon, aux environs du hameau « Al Savatte ». Il est évident que les opinions de Wittert et Bovy <sup>(360)</sup>, tendant à situer cette bataille à l'entrée du village même de Russon, ne sont pas dignes de foi et sont contredites par les chroniques contemporaines, même étrangères.

Les Liégeois se sont établis devant les tombes d'Othée <sup>(361)</sup>, sur une colline regardant vers le nord-nord ouest <sup>(362)</sup>. Bénéficiant de la descente et cherchant à forcer l'ennemi à combattre avec le soleil dans les yeux <sup>(363)</sup>, ils occupent une position qui leur offre l'avantage de se trouver non loin de la voie de Tongres par où ils attendent des renforts <sup>(364)</sup>.

---

<sup>(359)</sup> À ce sujet, voir : E. WILLE, *Die Schlacht von Othée. 23 September 1408*, Berlin, 1908, et surtout l'excellente mise au point de C. GAIER, Art et organisation militaires, annexe XVI, pp. 312-320. Il faut se garder de lire des ouvrages comme celui du baron WITTERT, *La bataille d'Othée de 1408*, Liège, 1879, qui est des plus fantaisistes. Nous avons trouvé à la B.R. un manuscrit intitulé : *Mémoires touchant la Bataille d'Othée en Hesbaies*, écrit par Mahy de Namur (fin XVI<sup>e</sup> s.), qui ne nous a rien apporté car il reproduit exclusivement les chroniques contemporaines telles que Zantfliet ou E. de Monstrelet. Cfr. B.R., mss, n° 6560.

<sup>(360)</sup> [A. WITTERT], *op. cit.*, p. 264 ; Dr BOVY, *Promenades historiques dans le pays de Liège*, T. 2, Liège, 1839, pp. 181-182.

<sup>(361)</sup> Le tumulus appelé « la grosse Tombe » est un observatoire ou vigillarum romain d'une hauteur de 18 m, situé sur un endroit élevé et recouvrant une surface de 1000 m<sup>2</sup> environ. (Cfr. F. HUYBRIGTS, *L'occupation de la Tongrie dans l'Antiquité*, in : *Bulletin de la société scientifique et littéraire du Limbourg*, T. XXXVIII, 1923, p. 171). À côté de celui-ci, se trouvait une autre tombe, beaucoup plus petite, appelée « tombe des pauvres » parce qu'elle était située sur une terre appartenant aux Pauvres-en-Île de Liège, et aujourd'hui disparue. (Cfr. J. HERBILLON, *Toponymie de la Hesbaye liégeoise*, fasc. IV : *Othée*, Wetteren, 1931, pp. 89 et 94). La présence de la petite tombe n'est attestée que par la *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 199 et ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 390.

<sup>(362)</sup> E. de MONSTRELET, *op. cit.*, T. 1, p. 358 parle d'une haute place nommée communément le champ de comble de Haseban... ; J. HERBILLON, *op. cit.*, p. 80, n° 343, l'appelle la campagne du sommet de la Hesbaye.

<sup>(363)</sup> *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 199. Malheureusement pour les Liégeois, le ciel s'est couvert. Cfr. ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 390 : *nubes obscura superveniens solares radios obumbravit, ita ut oculis inventium prorsus non noceret.*

<sup>(364)</sup> E. de MONSTRELET, *op. cit.*, T. 1, p. 359. Cette position est attestée dans un acte du 20 février 1411 : *terre gisant entre le plache de la bataillhe deraine et la justiche*

Parvenue à trois traits d'arc <sup>(365)</sup>, l'armée burgundo-hennuyère leur fait face, séparée d'eux par un petit ravin appelé « roua dèl tombe » qui, en temps de pluie, se remplissait d'eau <sup>(366)</sup>. Disposée en un bloc couvert aux ailes par des gens de trait, cette armée alliée présente le comte de Hainaut à gauche et le duc de Bourgogne à droite.



Fig. 1. — Vue du champ de bataille, prise derrière la position des Liégeois.  
La flèche indique Tongres.

---

*d'Otée, joindant sour le costeit vers Otey la dicte justiche d'Otée la parmy passe ly voie qui tent de Otey vers Tongre...* Cfr. *C.St.L.*, T. 5, p. 48.

<sup>(365)</sup> *R.C.Lg.*, T. 3, n° 657, p. 108; C. GAIER, *op. cit.*, p. 315 estime cette distance à approximativement 700 m.

<sup>(366)</sup> ... *entre iceulx deux batailles estoit une petite vatee et au fons et au meillieu d'icelle avoit un petit fossé par lequel couroient les eaues en temps de pluyes.* Cfr. E. de MONSTRELET, *op. cit.*, T. 1, p. 359. Il y a quelques années on pouvait encore le constater. Actuellement, il a été canalisé en partie à ciel ouvert. Désigné par les termes « Riwal, Riwetal, Roua d'elle tombe », il se trouvait dans la vallée de la tombe appelée rouwa d'Othée, par où s'écoulaient les eaux. Cfr. A. DOMKEN, *Histoire de la seigneurie et de la paroisse d'Othée*, Liège, 1910, p. 13. Il ne peut s'agir du Russon (C. GAIER, *op. cit.*, p. 316, note 1), car ce ruisseau passait plus à l'ouest, vers les villages de Villers-l'Evêque et de Herstappe. Il n'existe plus actuellement.



Fig. 2. — Vue aérienne du tumulus.



Fig. 3. — Vue de la position de l'armée liégeoise, prise depuis le Roua d'elle tombe (distance : 350 m). On distingue nettement l'inclinaison du terrain.

La topographie nous permet de mettre en relation les récits des chroniqueurs et la configuration des lieux : colline et grand tumulus, ravin ou « roua dèl tombe », légère obliquité des rayons solaires à 13 heures en direction nord dans la position supposée des alliés, ossements humains découverts récemment par deux Othéens à un mètre de profondeur près du roua dèl tombe.

La position des armées apparaît sur le plan ci-après.

Ainsi établis, les adversaires se préparent à l'affrontement. Le mambour dispose son armée avec le grand sens tactique qu'on lui connaît <sup>(367)</sup>. Il adopte une position défensive en se protégeant à l'arrière et sur les flancs par une ligne de chariots. Devant ce bataillon carré que rien ne doit ébrêcher, il dispose au centre les archers et l'infanterie communale, les archers anglais couvrent les ailes, les nobles et lui-même se placent en première ligne <sup>(368)</sup>.

Il fait donner du canon, mais cela n'a pour effet que de gêner quelque peu l'adversaire <sup>(369)</sup>.

Surpris par cette attitude défensive, Jean sans Peur et Guillaume de Bavière modifient leurs plans et passent à l'attaque <sup>(370)</sup>. Conscients de la position avantageuse des Liégeois, ils dépêchent 400 cavaliers et mille fantassins avec mission de prendre l'ennemi à revers <sup>(371)</sup>. Le but de ce mouvement n'échappe pas au mambour, il essaie de le contrecarrer mais se heurte à l'obstination aveugle de ses hommes <sup>(372)</sup>, qui

---

<sup>(367)</sup> E. de MONSTRELET, *op. cit.*, T. 1, p. 360 nous le décrit *comme saige et bien enseigner en fait de guerre...* Voir aussi C. GAIER, *op. cit.*, p. 320.

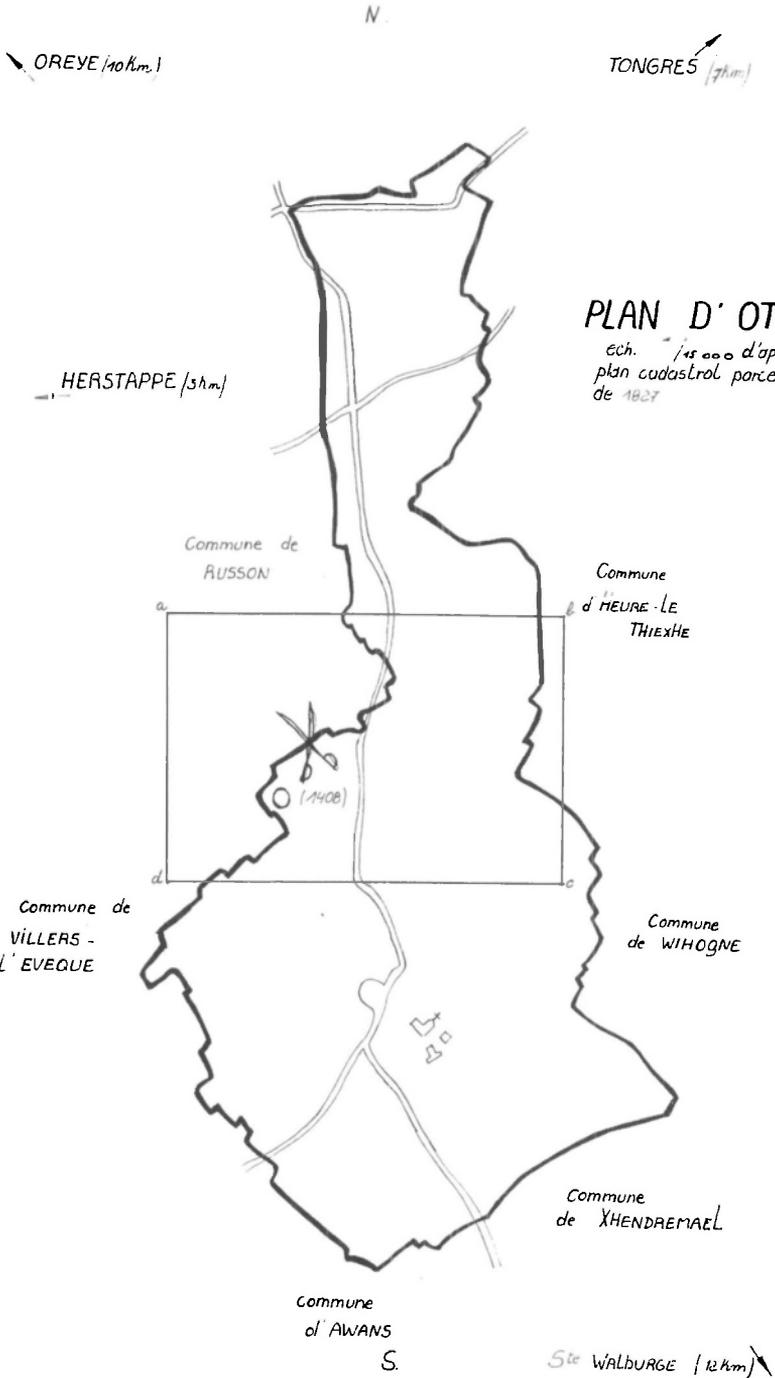
<sup>(368)</sup> (Henri de Hornes) *ordonna briefvement son ost en quarrure et par devant estoit en triangle cest assavoir en trois costez après ordonna au dos a dextre et a senestre coste du dit ost ses chars et charettes tres bien establis par belle ordonnance et estoient leurs chevaux sur le derrière par ung des costez par par dedans estoient leurs archiez et arbalestriers desquelz le traiet estoit de petite valeur exceptez les archiers anglois qui furent mis es lieux plus convenables et nécessaires.* Cfr. E. de MONSTRELET, *op. cit.*, T. 1, p. 361.

<sup>(369)</sup> E. de MONSTRELET, *op. cit.*, T. 1, p. 359 ; Pierre de FENIN, *Mémoire*, éd. Melle Dupont, Paris, 1837, p. 12.

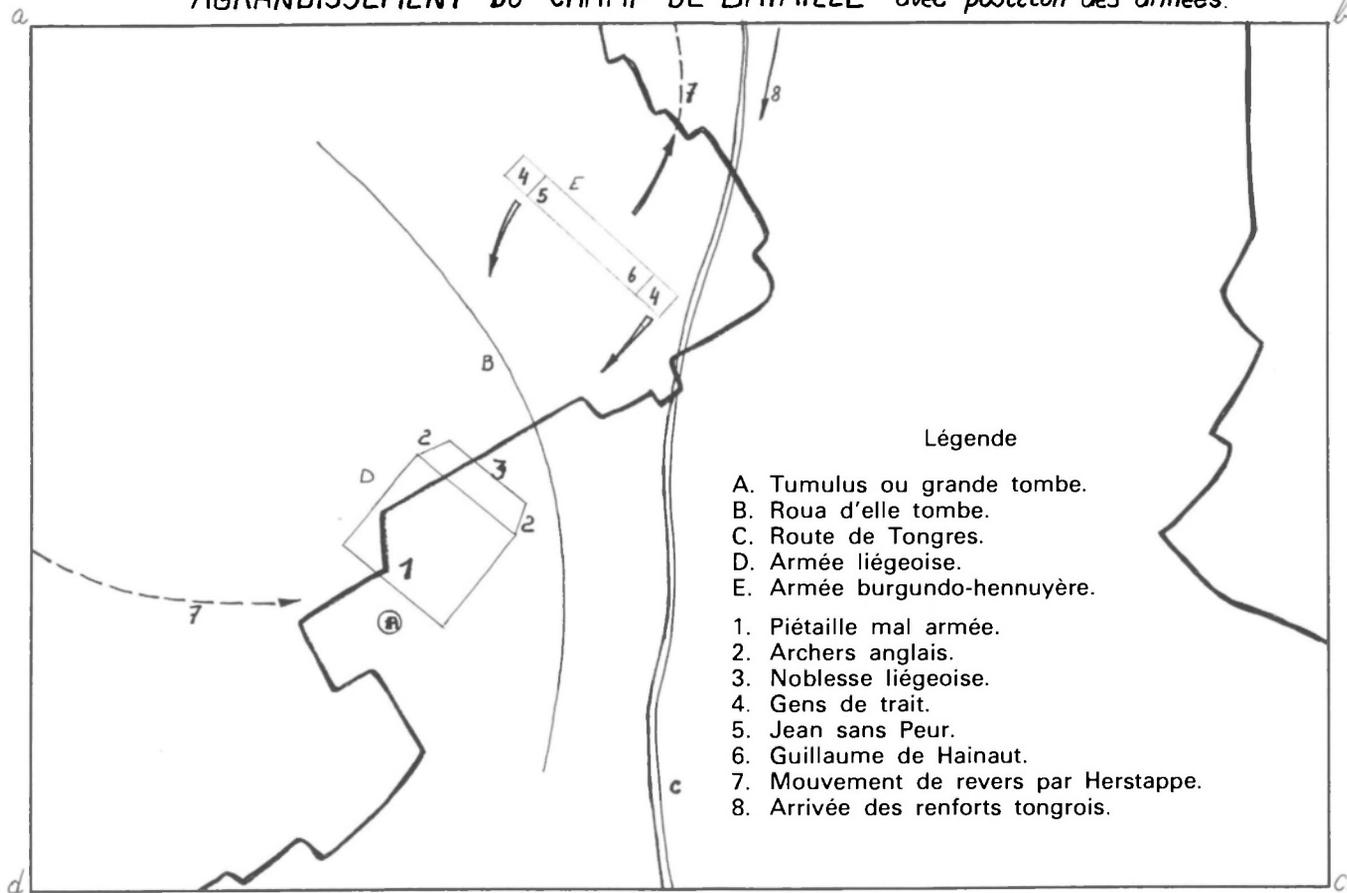
<sup>(370)</sup> Ils avaient d'abord adopté un plan purement défensif, croyant que les Liégeois allaient prendre l'offensive.

<sup>(371)</sup> *R. C. Lg.*, T. 3, n° 657, p. 108 ; E. de MONSTRELET, *op. cit.*, p. 359.

<sup>(372)</sup> *Id.*, pp. 360-361 : les milices, craignant d'être abandonnées par leur cavalerie, s'opposèrent au plan du mambour. Cela résulte, d'après C. GAIER, *op. cit.*, p. 319, *de la méfiance instinctive du piéton médiéval à l'égard du cavalier, qui l'emporte sur la confiance en la rapidité d'exécution que la situation eut demandée.*



AGRANDISSEMENT DU CHAMP DE BATAILLE avec position des armées.



saluent le départ du détachement ennemi par des moqueries. Dès lors, il ne reste plus à Perwez qu'à *dulce et amarum experiri* <sup>(373)</sup>.

Vers treize heures, l'armée burgundo-hennuyère s'avance lentement sous le feu des canons et par pauses rendues nécessaires par le poids des armures et la progression dans le sol gras et détrempe <sup>(374)</sup>. Le corps à corps s'engage avec ardeur. C'est à ce moment que le détachement bourguignon s'abat dans le dos des communiens les plus mal équipés <sup>(375)</sup>, semant le désordre dans leurs rangs. Une partie des fantassins liégeois se replie vers un village voisin, mais elle est aussitôt poursuivie et massacrée par la cavalerie ennemie. Pendant ce temps, les forces communales se ressaisissent. Aux cris de « Notre-Dame Bourgogne » succèdent ceux de « Saint-Lambert Perwez », suivis aussitôt d'une fougue inouïe. L'indécision est totale <sup>(376)</sup>. Mais les Liégeois, qui offrent pourtant une résistance héroïque <sup>(377)</sup>, sont frappés à l'arrière par l'avant-garde ennemie revenue sur place. Incapables de se dégager, ils sont enveloppés de toutes parts, massacrés et même étouffés mutuellement <sup>(378)</sup>. Après une heure et demie de lutte, les Bourguignons sont enfin victorieux.

Du côté liégeois, les pertes sont énormes <sup>(379)</sup>. Néanmoins, les évaluations des chroniqueurs ne peuvent être prises en considération <sup>(380)</sup>. La plus petite estimation, celle de Jean de Stavelot, est encore trop

---

<sup>(373)</sup> E. de DYNTER, *op. cit.*, p. 175.

<sup>(374)</sup> E. de MONSTRELET, *op. cit.*, T. 1, p. 362. Jean sans Peur avait fait mettre ses hommes pied à terre.

<sup>(375)</sup> ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 391.

<sup>(376)</sup> E. de MONSTRELET, *op. cit.*, T. 1, p. 364 ; *R.C.Lg.*, T. 3, p. 108, n° 657.

<sup>(377)</sup> Tous les chroniqueurs rendent hommage au courage des Liégeois et louent leur résistance opiniâtre mais vaine : *Mais je puis pouvoir compter qu'onques nul sembla de partir Ne firent Liégeois à ce juit ; Ains se combatirent moult bel, comme hardy, preux et ysuel*. Cfr. *La bataille de Liège en 1408*, éd. P. F. X. de Ram, *Documents relatifs aux troubles du pays de Liège, sous les princes évêques Louis de Bourbon et Jean de Hornes, 1455-1505*, Bruxelles, 1844, p. 315, vers 362-366.

<sup>(378)</sup> ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 391 ; Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 119.

<sup>(379)</sup> La plupart des chroniqueurs s'entendent pour dire qu'au moins la moitié des effectifs liégeois ont trouvé la mort dans la bataille.

<sup>(380)</sup> De côté liégeois, Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 119, donne le chiffre de 8368 morts ; ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 391, et la *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 200, parlent de 13.000 morts. Du côté bourguignon, pour E. de MONSTRELET, *op. cit.*, T. 1, p. 365, il y eut 28.000 morts tandis que le duc de Bourgogne (*R.C.Lg.*, T. 3, n° 657, p. 108) situe le nombre de morts entre 24 et 28.000.

élevée pour une armée qui comptait dans ses rangs entre six et dix mille combattants grand maximum <sup>(381)</sup>.

Quoi qu'il en soit, la bataille fut un véritable carnage, pour plusieurs raisons : le manque total de protection des communiers liégeois les rendait plus vulnérables aux formidables volées de traits qui s'abattaient sur eux *comme la grêle* <sup>(382)</sup>. Un nombre considérable périt étouffé ou piétiné dans l'étau qui s'était refermé sur lui <sup>(383)</sup>. D'autre part, le duc de Bourgogne avait interdit à ses troupes de faire aucun quartier <sup>(384)</sup>, un grand nombre de prisonniers furent exécutés <sup>(385)</sup>. De même, on poursuivit les Liégeois jusqu'aux murs de la ville <sup>(386)</sup>. A ceci, il faut encore ajouter que les renforts tongrois, au nombre de deux mille selon Monstrelet, sous la conduite de Jean de Hornes, second fils du mambour, arrivèrent après la bataille. Se rendant compte de la défaite, ils refluèrent dans le désordre vers leur ville. Au total des pertes liégeoises doivent donc venir s'ajouter au moins 300 Tongrois qui furent tués ou faits prisonniers <sup>(387)</sup>.

Même si Jean sans Peur permit aux parents d'enlever leurs morts, comme c'était la coutume <sup>(388)</sup>, il en restait encore beaucoup, pourrissant en tas, ce qui était évidemment propice à toutes espèces d'infections et d'épidémies <sup>(389)</sup>. Les morts furent vraisemblablement enterrés dans le roua delle tombe, et il n'est pas impossible que la tombe des

---

<sup>(381)</sup> Il est à noter que d'après le manuscrit de Le Tellier, doyen du chapitre de Chimay au XVIII<sup>e</sup> siècle (cité par G. HAGEMANS, *Histoire du pays de Chimay*, T. 1, Bruxelles, 1866, p. 176), il n'y aurait eu que 1300 morts à la bataille. Malheureusement, cet ouvrage ne nous donne pas la source dans laquelle il a trouvé ce renseignement. Dès lors, peut-on s'y fier ?

<sup>(382)</sup> ... *mais ilh furent asseis toist environneis de tous costeis et enclavez depart lesdits prinches et leurs gens d'armes en traians sour eaux com sclayde...* Cfr. J. de STAVELOT, *Chronique*, p. 118.

<sup>(383)</sup> *Verum pauperes, quorum illic copia fuerat, inermes et debilitati loricati cum a dorsis ferirentur, primos opprasserunt, et in globum magnam exaggerabant : adeo ut non hasiis et sagittis quam ressutis suorum morentur.* Cfr. ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 391, ou encore ... *ains montoient les ungs sur les autres pour cuidier mieulx combattre. Sy moroient par mons et estaignoient les ungs les autres. Ceux qui povoient issir de la tresse, s'en fuiraient quand ils povoient...* Cfr. *Le livre des Trahisons de France*, p. 38.

<sup>(384)</sup> E. de MONSTRELET, *op. cit.*, T. 1, p. 365.

<sup>(385)</sup> ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 391.

<sup>(386)</sup> Jean BRANDON, *op. cit.*, p. 119.

<sup>(387)</sup> *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 200 ; ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 391.

<sup>(388)</sup> C. GAIER, *op. cit.*, p. 70.

<sup>(389)</sup> Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 119.

pauvres, nivelée au XV<sup>e</sup> siècle, ait servi à recouvrir les monceaux de cadavres <sup>(390)</sup>. Quant aux chevaliers morts, ils furent inhumés dans un verger situé derrière le chœur de Saint-Jacques à Liège <sup>(391)</sup>.

Du côté des vainqueurs, l'estimation des morts est donnée avec assez de vraisemblance par E. de Monstrelet <sup>(392)</sup>. Jean sans Peur quant à lui, confesse *avoir bien perdu de soixante à quatre-vingts chevaliers et escuiers* <sup>(393)</sup>, dont certains furent enterrés à Maestricht <sup>(394)</sup>.

La bataille d'Othée allait avoir une conséquence immédiate et décisive dans la principauté : l'écroulement du parti des haidroits qui s'étaient révoltés contre Jean de Bavière.

### CHAPITRE 3 : La reddition de toutes les villes de la principauté

C'est fort tard dans la nuit suivant la bataille que Jean de Bavière, toujours à Maestricht, est prévenu de la victoire de ses alliés <sup>(395)</sup>. Aussi dès le lendemain matin se rend-il au camp des vainqueurs, installé à proximité de Wihogne <sup>(396)</sup>, *lesquels il remercia très humblement du secours qu'ilz luy avaient fait* <sup>(397)</sup>. Après avoir fait à Jean de Bavière les honneurs du champ de bataille, les princes se retirent avec leur armée dans la campagne aux environs d'Heure-le-Tiexhe, Vreeren et Nederheim *por l'empeschemens des mors gisant sous les champs affin que la flaireur des mors ne leur portaste grevanche* <sup>(398)</sup>.

---

<sup>(390)</sup> A. DOMKEN, *op. cit.*, pp. 8 et 166 ; J. HERBILLON, *op. cit.*, p. 94, n° 446.

<sup>(391)</sup> *Au milieu il y a un perron pour témoigner qu'ils sont ici morts pour la défense de leur cité et la liberté de leur patrie. Tous les ans se fait la commémoration desdits défunts.* Cfr. C. LANGIUS, cité par F. DELVAULX, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du pays et du diocèse de Liège*. T. 1. 1<sup>re</sup> partie, manuscrit 1016 de la B.U.Lg., fol. 138.

<sup>(392)</sup> Cinq à six cents *varletz* périrent à la bataille. Cfr. E. de MONSTRELET, *op. cit.*, T. 1, p. 366.

<sup>(393)</sup> *R.C.Lg.*, T. 3, n° 657, p. 109.

<sup>(394)</sup> Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 140. C'est le cas notamment du chevalier de la Trémouille. Cfr. E. PETIT, *op. cit.*, p. 588.

<sup>(395)</sup> ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 391 ; *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 200 ; Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 119.

<sup>(396)</sup> Commune limitrophe d'Othée, non loin du champ de bataille.

<sup>(397)</sup> E. de MONSTRELET, *op. cit.*, T. 1, p. 368.

<sup>(398)</sup> Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 119.

Pendant ce temps, à Liège, c'est la stupeur et la consternation à l'annonce de la défaite. Cependant, les partisans de Jean de Bavière s'organisent tout de suite autour d'une vieille bannière portée par un ancien maître de la cité, Warnier de Bierset, pour donner la chasse à ceux qui avaient été de la révolte <sup>(399)</sup>. Le mardi 25, la cité et la plupart des bonnes villes font leur soumission aux princes qui acceptent de prendre *les bons à marchés, solveit leurs corps et leur avoirs* <sup>(400)</sup>, à la condition qu'ils leur livrent les responsables des troubles, certains otages comme garantie de l'exécution de la sentence à venir et enfin, qu'ils fassent amende honorable <sup>(401)</sup>.

Jean de Bavière, non satisfait de l'écrasement total des haidroits, va justifier par ses mesures de répression le surnom de Jean « sans Pitié ». Déjà au cours de la bataille, un grand nombre de chefs haidroits avaient péri, tels Henri de Perwez et Thierry, Henri de Salm, Bauduin de la Roche, son fils Guillaume, seul chanoine de Saint-Lambert à ne pas s'être enfui <sup>(402)</sup>, et peut-être Jean Surllet, seigneur de Vielcourt <sup>(403)</sup>. Mais il lui faut toutes les têtes : le lendemain de la bataille, Jacques Badut est livré aux Maestrichtois *qui le justichons et le firent mettre en III quartiers*. Hélias de Flémalle a le tête tranchée à Tongres, un des deux fils de Laurent Lambert est *pendus à une espinette deleis Wyhongne*, tandis que l'autre fils, Gilles, se donne la mort pour échapper au même sort <sup>(404)</sup>. Ensuite, les prisonniers qu'avaient faits Warnier de Bierset et les « loyalistes » sont livrés à la vengeance de l'élu qui les fait décapiter. Il y en avait vingt-deux, parmi lesquels figuraient Jean de Rochefort-Agimont, Jean de Seraing et Arnould le Jeune <sup>(405)</sup>.

---

<sup>(399)</sup> *Id.*, p. 120.

<sup>(400)</sup> *Id.*, p. 121.

<sup>(401)</sup> ... *la cité de Liège, Huy, Tongres, Dinant et les autres bonnes villes du pays sont venues par devers nous faire obéissance. supplians que ledit beau frère de Liège voulsist avoir pitié d'eulx et les recevoir à mercy. .... pouveu que tous les coupables, dont il y a encore plusieurs, ils rendront et bailleront es main dudit beau frère de Liège pour en faire et ordonner à son bon plaisir*. Cfr. *R.C.Lg.*, T. 3, n° 657, p. 109. Voir aussi E. de MONSTRELET, *op. cit.*, pp. 368-369; *Chronique du règne de Jean de Bavière*, pp. 202-203; Jean de STAVELOT, *Chronique*, pp. 368-369.

<sup>(402)</sup> *Id.*, pp. 118-119.

<sup>(403)</sup> En 1409, son fils Fastré relève la succession. Cfr. S. BORMANS, *Les fiefs du comte de Namur*, T. 1, Namur, 1875, p. 205.

<sup>(404)</sup> Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 118.

<sup>(405)</sup> *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 203; ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 391; J. de STAVELOT, *Chronique*, pp. 121-122.

Au même moment, le lieutenant du comte de Hainaut, Jean de Jeumont précipite dans la Meuse, du haut du pont des Arches, vingt-six prisonniers comprenant notamment le légat du pape Benoît XIII, Jean Ysewins, évêque suffragant de Thierry de Perwez, les chanoines fidèles à l' « intrus » et même des femmes <sup>(406)</sup>. Jean de Jeumont aurait même voulu abattre le symbole des libertés liégeoises, *le noble peron qui stat sour la fontaine en marchiet*, mais Renaud d'Argenteau, seigneur de Houffalize, un noble resté fidèle à Jean de Bavière, s'interposa <sup>(407)</sup>.

La cité de Liège n'est pas la seule à souffrir des représailles. À Huy par exemple, dix-neuf bourgeois sont décapités <sup>(408)</sup>.

Plusieurs chefs haidroits échapperont cependant à la mort. Certains, notamment Lambert Grégoire, réussissent à se sauver <sup>(409)</sup>. D'autres rachètent leur vie sur le champ de bataille : c'est ainsi que Bauduin de Montjardin se constitue prisonnier du duc de Bourgogne, qui le cède à un de ses chevaliers, Guichard de Bours <sup>(410)</sup>; les d'Athin, Wathier et son cousin Guillaume <sup>(411)</sup> se rendent au comte de Namur qui les rançonne <sup>(412)</sup>; Jean de Hodeige, fait prisonnier après la bataille, doit vendre une maison et ses dépendances à la collégiale Saint-Paul pour réunir les fonds nécessaires à payer sa rançon <sup>(413)</sup>.

Le 28 septembre, les citadins de Liège — clercs et laïcs — accompagnés des délégués des autres bonnes villes viennent faire amende

---

<sup>(406)</sup> E. de MONSTRELET, *op. cit.*, T. 1, p. 370; *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 203; J. de STAVELOT, *Chronique*, p. 122; ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 391-392.

<sup>(407)</sup> Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 122.

<sup>(408)</sup> E. de MONSTRELET, *op. cit.*, T. 1, p. 370; ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 392.

<sup>(409)</sup> D'après Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 151, il revint à Liège en 1415 et, sous un déguisement, joua à Jean de Bavière un tour qui ne lui plut pas du tout : se faisant passer pour un mendiant, il reçut de l'élus quelques deniers et la permission de lui baiser la main. Trois jours après ce fait, il écrivait à ce dernier, ironiquement, pour le remercier de sa générosité.

<sup>(410)</sup> E. de MONSTRELET, *op. cit.*, T. 1, p. 365.

<sup>(411)</sup> Bourgmestre de Liège en 1406 avec Jean delle Chaussée. Il prend part à l'élection de Thierry de Perwez. Cfr. Jean de STAVELOT, *Chronique*, pp. 99 et 109.

<sup>(412)</sup> *Id.*, p. 234.

<sup>(413)</sup> *Johan de Hodeige dest et exposat ... que pour li acquitteir et deligier de creance que fait avoit com prisonier bien pau après la bataille dairainement advenue sur le campagne Doteez en Hasbain, il avoit vendut absolument aux dis saingnours le doyen et capitle de Sain Paul une maison et ses dépendances.* Cfr. O. THIMISTER, *Cartulaire ou recueil de chartes et documents inédits de l'église collégiale de Saint-Paul, actuellement cathédrale de Liège*. Liège, 1878, pp. 356-358 (10 février 1410).

honorables aux vainqueurs qui se sont rapprochés de Liège et ont établi leur camp entre Grâce et Bolsée <sup>(414)</sup>. Toutes les bonnes villes ? Non, car il y en a au moins une qui continue à résister : Thuin <sup>(415)</sup>, que ses murailles avaient déjà si bien protégée en août 1407, lors de l'incursion de Guillaume de Bavière en territoire liégeois <sup>(416)</sup>. Le 28 septembre, le comte de Hainaut ordonne par l'intermédiaire de son bailli au châtelain d'Ath d'*aller devant la ville de Thuin mettre siège à poissance* <sup>(417)</sup>. Il trouve en même temps l'occasion de soumettre cette ville dangereuse pour ses possessions, car elle était une enclave entre les comtés de Namur et de Hainaut. Le bailli de Hainaut lève de nouvelles troupes qu'il concentre à Merbes-le-Château, puis s'en vient mettre le siège devant Thuin <sup>(418)</sup>. Ce ne fut pas long : le 6 octobre déjà, les échevins de Mons sont informés de la chute de la ville <sup>(419)</sup>. Malheureusement, aucune source ne nous fournit de détails concernant le siège. Dès lors, Thuin retraits dans le rang.

Toutes les villes se sont engagées à accepter par avance la sentence que vont dicter les princes victorieux pour les punir. Cet engagement est pris le 3 octobre par la cité de Liège <sup>(420)</sup> et Saint-Trond <sup>(421)</sup>, suivies le lendemain par Huy <sup>(422)</sup>, Dinant <sup>(423)</sup>, Hasselt <sup>(424)</sup> et Tongres <sup>(425)</sup>. Jean de Bavière, lui aussi, et le chapitre Saint-Lambert font de même le

---

<sup>(414)</sup> *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 203 ; ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 391 ; J. de STAVELOT, *Chronique*, pp. 121-122.

<sup>(415)</sup> Ce fait n'a jamais retenu l'attention des historiens liégeois.

<sup>(416)</sup> Voir plus haut, pp. 182-183.

<sup>(417)</sup> A. LACROIX, *op. cit.*, p. 46.

<sup>(418)</sup> Nous ne possédons aucune précision concernant les effectifs engagés pour ce siège. On sait toutefois que le 23 septembre, le bailli avait levé à Mons *CCCC hommes avecq arballestriers et archiers* (L. DEVILLERS, *Documents...*, p. 97). D'autre part, le bailli de Hainaut avait ordonné au châtelain d'Ath de se trouver avec le plus de gens d'armes qu'il pourrait lever à Merbes-le-Château (L. DEVILLERS, *Cartulaire...*, T. 3, pp. 322-323).

<sup>(419)</sup> *A Forge de Niemalle... renvoyés de Mons à Thuin (le 6 octobre), pour savoir comment il estoit des nouvelles venues à Mons que elle s'estoit rendue. Se rapporta que ce estoit vérité.* Cfr. L. DEVILLERS, *Documents...*, p. 100.

<sup>(420)</sup> *R.O.P.L.*, p. 420, note 3.

<sup>(421)</sup> *A.D.N.*, liasse B 1600, fol. 106 v°.

<sup>(422)</sup> *A.E.L.*, Chartes du chapitre de la cathédrale Saint-Lambert, n° 934.

<sup>(423)</sup> S. BORMANS, *Cartulaire de Dinant*, T. 1, Namur, S.D., n° 43, pp. 154-156.

<sup>(424)</sup> *A.D.N.*, liasse B 1600, fol. 105 v°.

<sup>(425)</sup> *Id.*, fol. 106 r°.

10 octobre <sup>(426)</sup> et le 12 octobre seulement, et cela pour les raisons exposées ci-dessus, Thuin s'engage elle aussi <sup>(427)</sup>.

Dès le 29 septembre, cinq cents otages pour l'ensemble des villes liégeoises sont livrés aux vainqueurs : ils vont, pendant toute la durée de leur détention (trois ans et demi), être les garants de la soumission totale des Liégeois à la sentence qui sera édictée le 24 octobre 1408 à Lille.

### TROISIÈME PARTIE

## LES CONSÉQUENCES DE LA DÉFAITE

### CHAPITRE 1<sup>er</sup> : La sentence de Lille

Le 6 octobre 1408, après plus de deux ans d'absence, Jean de Bavière rentre dans sa capitale et reprend sa place sur le siège épiscopal de Saint-Lambert <sup>(428)</sup>. Le même jour, les armées victorieuses quittent le pays de Liège, non sans emporter un énorme butin <sup>(429)</sup>. Jean sans Peur, avec une partie de ses troupes <sup>(430)</sup>, se dirige vers Gand <sup>(431)</sup>, tandis que Guillaume de Bavière retourne à Mons où il arrive le 15 <sup>(432)</sup>. Ces deux princes ont convenu de se retrouver le 18 à Tournai pour élaborer et prononcer la sentence qui doit punir les Liégeois <sup>(433)</sup>, sentence à laquelle les villes liégeoises ont été astreintes à se soumettre d'avance, comme nous venons de le voir.

---

<sup>(426)</sup> *R.C.Lg.*, T. 3, n° 650, pp. 110-112.

<sup>(427)</sup> L. DEVILLERS, *Cartulaire...*, T. 3, n° DCCCCLIV, pp. 329-330.

<sup>(428)</sup> *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 204.

<sup>(429)</sup> E. de MONSTRELET, *op. cit.*, p. 371. D'après une chronique allemande contemporaine des événements, une partie du butin fait à Liège par les troupes bourguignonnes fut mis en vente dans des villes étrangères, notamment Strasbourg. Cfr. *Chronik des Jacobs Twingers von Königshafen*, in : *Chroniken der Deutschen Städte*, T. IX, n° 2, (Strasbourg), Leipzig, 1871, p. 913.

<sup>(430)</sup> L'autre partie avait été licenciée dès le 27 septembre, comme on le voit par le mandement de paiement. Cfr. J. de la CHAUVELAYS, *op. cit.*, p. 157.

<sup>(431)</sup> Où il arrive le 11 octobre. Cfr. E. PETIT, *op. cit.*, p. 367.

<sup>(432)</sup> Il était resté trois jours à Maubeuge. Cfr. *A.D.N.*, liasse B 10.363, fol. 9 r°.

<sup>(433)</sup> E. de MONSTRELET, *op. cit.*, T. 1, p. 371.

Le pays ruiné par ces deux années de guerre, les dévastations, les massacres <sup>(434)</sup>, la répression qui s'ensuivit, est incapable de la moindre résistance, ce qui a fait dire à un commissaire du duc de Bourgogne que les Liégeois étaient *aussi obéissant que l'on veult* <sup>(435)</sup>.

C'est le 24 octobre que l'ampleur du désastre est réellement ressentie, lorsque Jean sans Peur et Guillaume de Bavière prononcent la très célèbre sentence de Lille. Ce terrible châtement, un des plus durs sans doute jamais imposés aux Liégeois, faisait table rase de tous leurs acquits démocratiques conquis depuis plus de cent ans.

Comme convenu, les princes se retrouvent, non pas à Tournai, car les habitants de cette ville allèguent que les vivres leur manqueront <sup>(436)</sup>, mais à Lille, dès le 19 octobre. Jean sans Peur et Guillaume de Bavière sont les protagonistes de cette sentence; ils président l'assemblée où assistent en plus de leurs conseillers Jean de Bavière <sup>(437)</sup>, deux délégués du chapitre Saint-Lambert <sup>(438)</sup>, des délégués des bonnes villes <sup>(439)</sup>, Antoine de Bourgogne <sup>(440)</sup> et le comte de Namur <sup>(441)</sup>. Différents projets de punition mis par écrit <sup>(442)</sup> sont aussitôt discutés. Le 24 octobre, en présence des otages, la sentence est promulguée <sup>(443)</sup>. Mais les deux princes, dans le préambule, déclarent que les trente articles qu'elle contient ne sont que les points sur lesquels ils se sont mis d'accord. Ils se réservent le droit d'user de l'autorité absolue qu'ils ont obtenue en remportant la victoire pour modifier certains points ou en

---

<sup>(434)</sup> Guillebert de Leeuwerger, commissaire du duc de Bourgogne, écrivait à un de ses amis, ironiquement : *Et se vous, qui tousjours avez esté grant ribaus, aviez besoing d'avoir ... une vesve ou deux, vous en porriez bien finer par deçà, vu le grand nombre de morts à Liège.* Cfr. *R.C.Lg.*, T. 3, n° 672, p. 129.

<sup>(435)</sup> *Ibid.*

<sup>(436)</sup> E. de MONSTRELET, *op. cit.*, T. 1, p. 373.

<sup>(437)</sup> Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 131.

<sup>(438)</sup> A cet effet ont été délégués Walter de Momale, archidiacre de Hainaut et Jacques Groye, chanoine de Saint-Lambert, et cela, dès le 20 octobre. Cfr. *R.C.Lg.*, T. 3, n° 660, pp. 112-114.

<sup>(439)</sup> Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 131.

<sup>(440)</sup> F. QUICKE, *Rectifications et compléments...*, p. 397.

<sup>(441)</sup> L. DEVILLERS, *Cartulaire...*, T. 3, p. 347.

<sup>(442)</sup> On a conservé ce projet, écrit de plusieurs mains, qui comporte une vingtaine de points à traiter. Cfr. *R.C.Lg.*, T. 3, n° 661, pp. 114-115.

<sup>(443)</sup> La sentence est publiée dans *R.O.P.L.*, pp. 420 à 429, et dans L. DEVILLERS, *Cartulaire...*, T. 3, n° DCCCCLVI, pp. 333-342.

ajouter d'autres<sup>(444)</sup>. Après cette mise au point pleine de menaces, vient la liste des trente articles de la sentence auxquels nous allons maintenant nous attacher.

Par les quatre premières clauses, il est ordonné d'apporter à Mons pour le 12 novembre 1408 *touttes les franchises, usages, lois et privilèges, ainsi que toutes les lettres d'alliances, confédérations ou pactions*. Les délégués seront tenus de jurer qu'ils n'en ont oublié aucune, auquel cas ils les perdraient à tout jamais. Des commissaires sont chargés de les répertorier, les princes se réservant le droit de voir ce que l'on pourra conserver ou détruire dans ces documents. De toutes façons, aucune franchise ne pourra être concédée ni par l'évêque, ni par le chapitre de Saint-Lambert, sans le consentement des vainqueurs ou de leurs successeurs<sup>(445)</sup>.

Le ton est donné par ces quatre premiers articles, qui nous montrent que l'intention de Jean sans Peur et Guillaume de Bavière est de supprimer totalement les libertés politiques liégeoises et d'en effacer jusqu'au moindre souvenir. Dès le 12 novembre, une délégation de six bourgeois de Liège vient déposer dans le couvent du Val-des-Écoliers à Mons toutes les chartes liégeoises, en présence des commissaires désignés pour cette tâche<sup>(446)</sup>. Guillaume d'Athin, porte-parole de cette délégation, fait le serment qu'aucune pièce n'a été retenue frauduleusement et qu'il apporte tout ce que la sentence exige. Toutefois, il prend la précaution de déclarer qu'il n'est pas responsable si par hasard certaines chartes lui ont échappé, comme par exemple les traités d'alliance avec les ducs de Gueldre et de Brabant, restés en possession des Perwez, ou encore certaines chartes des métiers détenues par leur gouverneur mort à Othée et qui n'ont pu être récupérées<sup>(447)</sup>.

Le même jour, vingt-trois bourgeois de la ville de Huy apportent leurs chartes<sup>(448)</sup> en faisant les mêmes restrictions que les Liégeois. Mais

---

<sup>(444)</sup> *R.O.P.L.*, pp. 420-421, note 4.

<sup>(445)</sup> *Id.*, pp. 420-424.

<sup>(446)</sup> Ces personnes sont déjà nommées le 24 octobre : Guillaume Bonnier et Thierry Gherbode représentent le duc de Bourgogne, tandis que Broignart de Haynin et Bauduin de Fromont sont les mandataires du comte de Hainaut. Cfr. *id.*, p. 421, note 1.

<sup>(447)</sup> *id.*, pp. 422-423, note 1.

<sup>(448)</sup> Le 8 novembre, le maieur de Huy demandait à toute personne susceptible d'avoir des chartes de les apporter sans retard aux délégués chargés de les remettre à Mons. Cfr. *id.*, p. 423 (note 1).

contrairement à ceux-ci, ils supplient les commissaires de prendre le plus grand soin de leurs documents <sup>(449)</sup>, parmi lesquels la célèbre charte de franchise octroyée par l'évêque Théoduin à la ville en 1066. Il n'est pas impensable que cette supplique fasse allusion à cette charte seulement. Malheureusement pour les Hutois, celle-ci, comme beaucoup d'autres, sera impitoyablement détruite <sup>(450)</sup>. C'est aussi à ce moment que les autres villes apportent leur lot <sup>(451)</sup>.

Le 13 décembre, conformément à leur sentence, Jean sans Peur et Guillaume de Bavière envoient six commissaires dans le but d'examiner ces chartes et d'en faire un *loial inventoire et repertoire*. Ensuite, les princes statueront sur leur sort <sup>(452)</sup>. Emile Fairon a retrouvé ce document et l'a publié <sup>(453)</sup>. Nous possédons par ce fait l'analyse des cinq cent quatre-vingt-quatre chartes confisquées, analyse d'une importance capitale pour l'histoire de la principauté de Liège, car seulement cent quarante-deux chartes ont été restituées à leurs bénéficiaires, les quatre cent quarante-deux autres étant malheureusement détruites.

Les articles 5 à 9 <sup>(454)</sup> contiennent des mesures anéantissant toutes les institutions politiques liégeoises : abolition pure et simple des magistratures communales, soit la bourgmaîtrise, les jurés et gouverneurs des métiers, suppression des corporations et destruction de leurs bannières <sup>(455)</sup>, interdiction aux afforains d'exercer les droits de bourgeoisie, à moins d'élire domicile dans les villes. L'administration des communes sera désormais dévolue à des échevins, non plus viagers mais annuels et de ce fait entièrement soumis à Jean de Bavière. Par ces mesures, les princes entendent bien éloigner du pouvoir « le commun »

---

<sup>(449)</sup> ils, .... supplient tres humblement, .... auxdis Monseigneur de Bourgogne et de Haynau, aussi font-ils à leurs dis commis et à leur sage, .... que icelles lettres desseurdites soient mises saines et entières en sauf lieu et seur. que pour d' icelles ent aidier, se mestier en est de les avoir en temps avenir, pour toutes droitures warder et entretenir sans moise ocquison. Cfr. *R.O.P.L.*, p. 424, note 1.

<sup>(450)</sup> Voir à ce sujet A. JORIS, *Huy et sa charte de Franchise (1066)*, Bruxelles, 1966.

<sup>(451)</sup> Il n'existe plus les actes de dépôt, mais l'inventaire des chartes confirme qu'elles ont bien été déposées.

<sup>(452)</sup> 13 janvier 1409. Cfr. *R.O.P.L.*, pp. 421-422, note 1.

<sup>(453)</sup> E. FAIRON, *Chartes confidquées aux bonnes villes du pays de Liège et du comté de Looz après la bataille d'Othée (1408)*, Bruxelles, 1937.

<sup>(454)</sup> *R.O.P.L.*, pp. 424-425.

<sup>(455)</sup> Elles furent brûlées le 17 novembre 1408 au palais de Liège Cfr. Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 240.

et en même temps, redonner à l'élu un pouvoir absolu. C'est en effet Jean de Bavière qui nommera désormais tous les baillis, prévôts, maïeurs ou autres officiers et surtout les échevins <sup>(456)</sup>; c'est à lui seul que le collège échevinal devra rendre compte de sa gestion chaque année. En proclamant l'abolition des métiers, il n'entre certainement pas dans la pensée des princes de proscrire l'activité industrielle et commerciale de ces gens. Ceux-ci ne cessèrent pas leurs productions, mais l'absence d'une législation économique et sociale ouvre la porte à la concurrence et risque aussi de diminuer la qualité des produits. Bientôt, Jean de Bavière lui-même sera obligé de légiférer en cette matière.

Avec les clauses 10 à 13 <sup>(457)</sup>, c'en est fini de l'autonomie militaire de la principauté : désormais, aucune alliance <sup>(458)</sup> ne sera permise, sauf accord du prince-évêque ou du chapitre de Saint-Lambert <sup>(459)</sup>. Interdiction est faite à l'évêque et à la principauté de guerroyer contre le roi de France, le duc de Bourgogne, les comtes de Hainaut et de Namur, sauf pour se défendre chez eux contre une agression armée. Les Liégeois seront obligés de laisser libre passage à travers tout le pays aux troupes des princes victorieux, et même de leur fournir des vivres, moyennant paiement. Il faut noter que, dès lors, les monnaies bourguignonnes et hennuyères auront un cours légal dans la principauté. Nous ignorons si ces mesures ont été appliquées, mais elles dénotent en tout cas bien l'intention des vainqueurs de réduire à néant la puissance militaire des Liégeois.

A ces clauses sévères se mêlent aussi des prescriptions religieuses <sup>(460)</sup> : sur le champ de bataille même sera construite une « église » aux frais des vainqueurs *pour le salut des âmes qui moururent en ladite bataille*. L'entretien et les gages des quatre chapelains et des deux clercs préposés à demeure à ce culte incomberont à l'évêque.

En outre, chaque année, l'anniversaire de la bataille sera célébré par une messe solennelle dans la cathédrale et dans toutes les collégiales et les monastères du pays.

---

<sup>(456)</sup> Il ne les maintiendra que pour autant que cela lui convienne

<sup>(457)</sup> *R.O.P.L.*, pp. 425-426.

<sup>(458)</sup> Que ce soit avec l'étranger ou entre les villes elles-mêmes.

<sup>(459)</sup> En cas de vacance du siège épiscopal.

<sup>(460)</sup> *R.O.P.L.*, n° 14 et 15, p. 426.

La construction de cette église sur le champ de bataille n'a pas été réalisée tout de suite. Par une lettre datée du 4 août 1410, Jean sans Peur ordonne de prélever sur l'imposition due par les Liégeois une somme de deux mille écus destinés à son érection <sup>(461)</sup>. Le 28 avril 1411, un conseiller du duc de Bourgogne reçoit une lettre du bailli de Hainaut. Celui-ci l'avertit que Guillaume de Bavière a fait livrer comptant la somme de deux mille couronnes de France pour cette chapelle <sup>(462)</sup>. Mais, le 21 juin 1414, Jean sans Peur ordonne à la chambre des comptes de Lille d'affecter cette somme à des nécessités plus pressantes et à la résistance qu'il doit opposer à ses ennemis *qui de jour en jour s'efforcent de entrer en noz terres et pays pour nous dommagier* <sup>(463)</sup>; ceci est enregistré le 27 juin 1414 dans les comptes de Pierre Macé, commis à la recette générale des finances <sup>(464)</sup>. Cet ajournement suscite des doutes quant à l'existence de cette chapelle. À notre avis, sa construction a bel et bien été réalisée. En effet, la toponymie d'Othée est significative à ce sujet : le lieu-dit « fond dèl tchapèle », « fond de la chapelle », « à la chapelle », « derrière la chapelle » <sup>(465)</sup>, situé entre le tumulus et le hameau de la Savatte atteste bien de l'existence d'une chapelle à présent disparue. Il ne s'agit nullement d'une chapelle antérieure à la bataille, car cette terre ne portait pas la dénomination en question avant le XV<sup>e</sup> siècle et s'appelait alors la « terre au roua d'elle tombe » <sup>(466)</sup>. A. Domken parle même de substructions existantes <sup>(467)</sup>. D'autre part, on trouve dans les registres du greffe scabinal d'Othée les mentions suivantes : *4 verges grandes en fons delle cappelle* (1472) <sup>(468)</sup>, *2 verges gisant derrier les murez delle bataille* (1472) <sup>(469)</sup>, ou encore *1 verge grande et demey gisant derier les murs del bataile* (1477) <sup>(470)</sup>. Que pouvaient être ces murs, sinon ceux de la chapelle ?

---

<sup>(461)</sup> *R.C.Lg.*, T. 3, n° 703, pp. 165-166.

<sup>(462)</sup> *A.D.N.*, liasse B.18843, n° 29473. La lettre du bailli de Hainaut avait été envoyée le 22 du même mois.

<sup>(463)</sup> *A.D.N.*, liasse B.835, n° 15261. Cet acte est malheureusement abîmé en grande partie.

<sup>(464)</sup> *A.D.N.*, liasse B.1905, n° 54088.

<sup>(465)</sup> J. HERBILLON, *op. cit.*, p. 92.

<sup>(466)</sup> A. DOMKEN, *op. cit.*, p. 166.

<sup>(467)</sup> *Ibid.*

<sup>(468)</sup> *A.E.L.*, greffe scabinal d'Othée, registre 3, fol. 49 v°.

<sup>(469)</sup> *Id.*, fol. 47 v°.

<sup>(470)</sup> *Id.*, registre 2, fol. 11 r°.

Dans ces *Commentaires*, le légat Aeneas Silvius Piccolomini, plus tard pape sous le nom de Pie II (471), parle d'un sanctuaire commémorant cette bataille (472). G. Kurth en déduit qu'il a visité le champ de bataille et que la chapelle prévue par la sentence de Lille a finalement été exécutée (473). Il est cependant vraisemblable que cette chapelle ait été beaucoup moins importante que ce qui avait été prévu dans les ordonnances. Sa disparition prématurée est sans doute due au fait qu'elle représentait un symbole bourguignon et une humiliation liégeoise.

Quant aux messes commémoratives, elles étaient célébrées chaque année et encore au XVI<sup>e</sup> siècle si l'on en croit Charles Langius (474). D'ailleurs l'exemple nous en est donné par la collégiale de Sainte-Croix (475).

L'article 16 de la sentence (476) donne à Jean de Bavière le droit de placer à Huy, Stockem et Bouillon des châtelains et des garnisons entièrement dévouées à sa cause et qui ne relèvent que de lui.

Par l'article 17 (477), il obtient le moyen de démettre tous les chanceliers nommés par Thierry de Perwez et rétablit à vie les charges ou offices attribués à des ecclésiastiques nommés auparavant (478).

Tous les *rebelles à leur seigneur commoveurs du peuple* seront bannis après une enquête préliminaire déterminant leur responsabilité dans les troubles. Quel que soit l'endroit où ils se sont réfugiés, à l'étranger ou dans la principauté, ils devront être dénoncés et chassés pour qu'il en soit fait justice. Ces deux derniers points constituent la teneur des articles 18 et 19 (479). Ces mesures sont importantes, étant donné que beaucoup de haidroits bannis avaient trouvé refuge en Brabant. Jean de Bavière s'en plaint d'ailleurs au duc de Bourgogne et lui signale que les

---

(471) Il sera pape de 1458 à 1464.

(472) Aeneas Silvius PICCOLOMINI, *Commentarii rerum memorabilium quae temporibus suis contigerunt, liber sextus*. Rome, 1583, p. 274.

(473) G. KURTH, *op. cit.*, T. 3, appendice III, p. 369.

(474) C. LANGIUS, cité par F. DELVAUX, *op. cit.*, fol. 238. Pour sa part, Jean sans Peur assista à Paris, le 23 septembre 1409, à un service pour les trépassés à la bataille de Liège. Cfr. E. PETIT, *op. cit.*, p. 372.

(475) Le chapitre célébrait chaque année une messe pour *illorum qui occubuerunt in conflictu de Othey*. Cfr. A.E.L., Collégiale Sainte-Croix, registre 102, fol. 69 v<sup>o</sup>.

(476) R.O.P.L., p. 426.

(477) *Ibid.*

(478) Sur les destitutions opérées par Jean de Bavière, voir plus loin.

(479) R.O.P.L., pp. 426-427.

haidroits se sont réfugiés en territoire brabançon où ils ont trouvé aide et protection. De là, ils faisaient des incursions en territoire liégeois puis, une fois leur coup accompli, regagnaient le Brabant, certains de l'impunité<sup>(480)</sup>. Ceci nous montre encore une fois la duplicité d'Antoine de Bourgogne. Ce ne sera qu'après la mort de celui-ci que les états brabançons signeront à Maestricht, avec l'élu de Liège, le 17 décembre 1415, un traité interdisant aux haidroits proscrits de se réfugier dans les duchés de Brabant et de Limbourg<sup>(481)</sup>. Grâce à cet accord, Jean de Bavière sera débarrassé d'une source d'inquiétude.

Il est évident que les clauses 20 à 23<sup>(482)</sup> sont d'inspiration hennuyère et namuroise. Les fortifications des villes proches du Hainaut et du Namurois doivent être démantelées : Thuin, Fosses, Couvin, Dinant verront leurs murs, portes, tours abattus. Désormais, dans l'entre Sambre et Meuse, il n'y aura plus aucune ville fermée entre Namur et Mons. Dans un très bon article, Monsieur M. A. Arnould a décrit les modalités et procédés utilisés pour ces destructions<sup>(483)</sup>.

Le jour même de la publication de la sentence étaient désignés quatre commissaires, deux bourguignons et deux hennuyers, chargés de faire procéder à la démolition de ces forteresses<sup>(484)</sup>. Ainsi, en ce qui concerne Dinant, dans un rapport envoyé à Jean sans Peur le 28 février 1409 par les commissaires bourguignons, nous apprenons que les Dinantais ont présenté une supplique au comte de Hainaut pour faire cesser le démantèlement de leurs murs. D'autre part, ces commissaires bourguignons se montrent favorables à une suspension des travaux, car ils déclarent que *se l'on abatoit les fortifications de la ville, ... les gens* (les Dinantais), *especial les plus riches, s'en partiroient et seroit fort d'avoir l'argent qui est imposé sur icelle ville, ...*<sup>(485)</sup>. La réponse de

---

<sup>(480)</sup> ... pour ce que nous Jehan de Bavière, esleu de Liege disons encoire que les ennemis de nous et banni ou fugités de notre dit pais de Liège, lesquels nous réputons aussi et tenons estré ennemis de notre très chier seigneur et frères le duc de Bourgogne et le duc Guillaume de Bavière, comté de Haynau en faisant et portant dommage journellement en nos dis pais de Liège et de Los, sont soustenus et réceptés en icellui pais de Liège... Cfr. A.G.R. Manuscrit 391/15, fol. 154 v<sup>o</sup> (18 mai 1409).

<sup>(481)</sup> E. de DYNTER. *op. cit.* T. 3, pp. 306-309.

<sup>(482)</sup> R.O.P.L., p. 427.

<sup>(483)</sup> M. A. ARNOULD. *La destruction par les Hainuyers...*

<sup>(484)</sup> L. DEVILLERS, *Cartulaire...* T. 3, n<sup>o</sup> DCCCCLVII, pp. 343-344.

<sup>(485)</sup> R.C.Lg., T. 3, n<sup>o</sup> 676, pp. 133-137.

Jean sans Peur est immédiate : il écrit aux commis du comte de Hainaut pour les obliger à surseoir à leurs travaux en attendant de nouvelles conférences à ce sujet <sup>(486)</sup>. C'est pourquoi, le 10 mars 1409, des conseillers de Jean sans Peur mandent quatre commissaires chargés de la perception de l'impôt levé sur le pays de Liège de les rencontrer à Dinant pour délibérer sur le sort de cette ville <sup>(487)</sup>. Leur décision est certainement de mettre fin à la démolition des murs de Dinant : les travaux à peine commencés <sup>(488)</sup> sont donc définitivement arrêtés <sup>(489)</sup>.

Le comte de Hainaut n'a certainement pas dû faire obstacle à cette décision, vu la situation relativement éloignée de Dinant par rapport à ses possessions. D'un autre côté, Guillaume est nommé avoué de la ville <sup>(490)</sup> et à ce titre, il reçoit une rente annuelle de mille florins et un don de sept mille écus, payables en six ans <sup>(491)</sup>. Ceci doit l'inciter à l'accommodement.

Les villes de Fosses et de Couvin, déjà rudement touchées par les ravages de Guillaume de Bavière en août 1408, ne nécessitent sans doute que peu de travail, vu l'état déjà délabré des fortifications. Elles sont démantelées assez rapidement <sup>(492)</sup>. Mais les murailles de Thuin, l'orgueilleuse ville qui a voulu résister après Othée, sont autrement plus importantes que celles de Couvin et de Fosses. Dès le lendemain de la

---

<sup>(486)</sup> *Id.*, n° 677, pp. 137-138.

<sup>(487)</sup> *Id.*, n° 678, pp. 138-139.

<sup>(488)</sup> d'après H. HACHEZ, *Histoire de Dinant*, T. 1, Court-Saint-Étienne, 1893, p. 231, seule, la fameuse tour de Montergueil fut démantelée. Paul de GROONENDAEL, *Cronique contenant l'estat ancien et moderne du Pays et Comte de Namur*, ... éd. de Limminghe, T. 2, Bruxelles, 1879, p. 574, nous dit : *Je croy que ce fut en sa faveur* (du comte de Namur) *que ledict duc* (Guillaume de Bavière) *fit lors abatre la tour de Montorgeul*.

<sup>(489)</sup> Le bailli de Hainaut essaya de faire revenir le matériel qu'on avait amené pour démolir les murs, mais en vain. Cfr. M. A. ARNOULD, *op. cit.*, p. 94 et annexe 1, n° 33, pp. 116-117.

<sup>(490)</sup> C'est sans doute à la mort de Jean IV de Rochefort-Agimont, avoué en titre, que Guillaume reçoit cette fonction, en même temps que les possessions de ce dernier (S. BORMANS, *op. cit.*, T. 1, p. 178). Il les conservera jusqu'à sa mort, le 30 mai 1417. Le 6 juillet 1417, les héritiers de Jean IV de Rochefort-Agimont récupéreront leurs possessions. Cfr. A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires du Luxembourg*, T. IV, Bruxelles, 1917, n° 1577, pp. 170-171.

<sup>(491)</sup> S. BORMANS, *op. cit.*, n° 48, p. 177.

<sup>(492)</sup> A Fosses, les travaux ont débuté en janvier 1409, et auraient duré vingt-trois jours, tandis qu'à Couvin, ce n'est que le 6 mars qu'on s'attelle à cette tâche. Cfr. M. A. ARNOULD, *op. cit.*, p. 94.

promulgation de la sentence, des ouvriers sont attachés à la destruction complète de tous *les murs du chastiel et ville de Thuing, les portes et tours, ... tout au val comme au mont, et les fossés remplis...* Voilà qui nous montre combien les Hennuyers n'étaient pas disposés à laisser un seul mur debout, en raison de la proximité immédiate du Hainaut. Avant mars 1409, toutes les fortifications de Thuin sont rasées <sup>(493)</sup>.

Ces mesures de destruction ne concernent pas exclusivement les villes de l'Entre-Sambre-et-Meuse. C'est ainsi, que par l'article 24 <sup>(494)</sup>, à Tongres sera abattue la porte *qui est devers la ville de Tret*, avec quarante pieds de murailles de chaque côté. De même, les Tongrois doivent combler les fossés de Maestricht qui avaient été creusés au cours du second siècle.

L'article 25 <sup>(495)</sup> est bien plus lourd de conséquences pour les Liégeois : une aide de 220 mille écus d'or sera prélevée sur le pays de Liège, à l'effet d'indemniser les vainqueurs <sup>(496)</sup>. L'endettement dans lequel s'étaient mis les chefs des armées victorieuses à Othée les incite à faire presser la levée de cette imposition.

Déjà le 13 novembre 1408, ils désignent six commissaires afin de répartir l'assiette de cet impôt sur les différentes villes et quartiers du pays de Liège et du comté de Looz <sup>(497)</sup>. Un mois plus tard, ces mêmes commissaires sont chargés de se rendre au pays de Liège pour percevoir cette contribution de guerre et faire publier partout la répartition afin que le paiement de la dite somme ne soit retardé <sup>(498)</sup>. Le lendemain, après une enquête minutieuse <sup>(499)</sup>, la répartition de l'impôt sur le pays

---

<sup>(493)</sup> *Id.*, pp. 95-97 et tableau des adjudications relatives à la démolition des fortifications de la ville haute, pp. 102-103.

<sup>(494)</sup> *R.O.P.L.*, p. 427.

<sup>(495)</sup> *Id.*, p. 428.

<sup>(496)</sup> *pour ce que nous avons, à grand frais et missions, mis le pays de Liege à obeysance, a grand pertes et dommages avenues en nos seigneuries et pays, telles sont les raisons de cette imposition.*

<sup>(497)</sup> *R.C.Lg.*, T. 3, n° 665, p. 116.

<sup>(498)</sup> *si... la dicte assiete n'a encore esté imposée ne distribuée plus particulièrement sur les villes et villages dusdis pays à chascune sa quantiteit et porcion, le paiement de la dicte somme seroit retarde ... en nostre grand prejudice.* Cfr. *R.C.Lg.*, T. 3, n° 669, pp. 120-123.

<sup>(499)</sup> *nous noz sommes infourméz le plus diliganment que nous avons peu des puisances et facultéz tant des villes et lieux dudit pays comme des autres villes et terres appartenans à la seigneurie de Liège et des dommages qu'ilz ont euz...* Cfr. *R.C.Lg.*, T. 3, n° 670, pp. 123-127. Les prescriptions qui suivent sont du même ordre.

de Liège est rendue publique <sup>(500)</sup> :

- Liège, Visé, la Hesbaye, la terre de Franchimont : 77000 écus (42000/35000);
- Dinant, Bouillon, les seigneuries de Rochefort et d'Agimont, la prévôté de Revogne : 39600 écus (21600/18000);
- Thuin, Couvin, Fosses, Florennes, Lobbes : 8800 écus (4800/4000);
- Tongres : 8800 écus (4800/4000);
- Saint-Trond : 11000 écus (6000/5000);
- Looz, Hasselt, Herck, Maaseyck, Bilsen, Stockem, Beringen, Bree et toutes les autres villes du comté de Looz : 44000 écus (24000/20000).

Cent vingt mille écus devront être payés avant Pâques 1409, les cent mille autres pour la Toussaint <sup>(501)</sup>.

Cette amende est beaucoup trop importante pour un pays dévasté et ruiné par les guerres. Un commissaire du duc de Bourgogne, Guillebert de Leeuwbergen, se plaint des difficultés et de la résistance passive qu'il rencontre en levant cette amende. Il demande dès lors de l'aide pour obliger les Liégeois à payer <sup>(502)</sup>. Jean de Bavière lui-même s'efforce d'obtenir une réduction et une prolongation des termes du paiement <sup>(503)</sup>, mais le duc de Bourgogne lui répond : *J'ai très nécessairement à faire pour moy aucunement aidier à supporter les très grans et excessiz frais et despens qu'il m'a convenu soustenir*. De plus, ordre est donné à l'élu d'aider les commissaires à faire respecter la levée de l'impôt comme le lui a demandé Guillebert de Leeuwbergen <sup>(504)</sup>.

Par les instructions du 17 mars 1409, Jean sans Peur maintient encore sa prétention de voir payer les Liégeois dans les délais <sup>(505)</sup>, surestimant les ressources de Liège. Finalement, il se sent obligé de « lâcher du lest ».

---

<sup>(500)</sup> Les chiffres entre parenthèses correspondent, le premier au versement d'avant Pâques, le second à celui d'avant la Toussaint.

<sup>(501)</sup> Pâques tombe cette année le 7 avril et la Toussaint, bien sûr, le 1<sup>er</sup> novembre.

<sup>(502)</sup> *R.C.Lg.*, T. 3, n° 672, pp. 128-129.

<sup>(503)</sup> *Ibid.*

<sup>(504)</sup> *id.*, n° 674, pp. 130-132. Au même moment, il notifie aux villes du pays de Liège qu'elles ont à acquitter dans les délais la part qui leur est imposée par la contribution de guerre, sous peine de se voir imposer des amendes supplémentaires comme il en ressortait de l'article 27 de la sentence, article que nous analysons plus loin. Cfr. *id.*, n° 673, pp. 129-130.

<sup>(505)</sup> L. DEVILLERS, *Cartulaire...* T. 3, n° DCCCCLXVIII, pp. 362-363.

Au cours du mois de mai 1409, il donne pleins pouvoirs à deux commissaires pour prolonger les délais de paiement <sup>(506)</sup>. Mais à chaque nouveau terme échu, la somme n'est toujours pas payée <sup>(507)</sup>. La raison en est l'état de dénuement du pays de Liège.

Le 10 avril 1411, les commis des princes reçoivent la plus grande partie de l'indemnité. Toutefois, il reste encore 38500 écus à payer <sup>(508)</sup>. Les Liégeois promettent de les payer à la Trinité 1411 <sup>(509)</sup>, *sous peine de quinte deniers d'abandon à appliquer à quel seigneur qui mieux plairoit aux créanciers*. Cette promesse ne sera pas encore tenue, et c'est à Antoine de Bourgogne que revient la quinte denier, à savoir 2000 couronnes <sup>(510)</sup>.

Ce n'est qu'en mars 1412 que les Liégeois s'acquitteront définitivement de leur dette <sup>(511)</sup>.

L'article 26 <sup>(512)</sup> concerne les otages livrés par le pays de Liège comme garants de l'exécution de la sentence. En effet, directement après la bataille d'Othée, les Liégeois avaient fourni cinq cents otages <sup>(513)</sup>. Ceux-ci prirent la direction de Mons le 1<sup>er</sup> octobre 1408 <sup>(514)</sup>, où leur partage fut décidé : 56 bourgeois de Liège, 23 de Huy <sup>(515)</sup> et 50 de Dinant restèrent à Mons ; la moitié des otages de Thuin et de Saint-Trond à Ath ; l'autre moitié à Gand et à Douai, et autant de Liégeois, Hutois et Dinantais à Lille et à Arras qu'à Mons <sup>(516)</sup>. Il est à remarquer que leur détention est surtout en relation avec le paiement des 220000 écus.

---

<sup>(506)</sup> *R.C.Lg.*, T. 3, n° 682, pp. 143-145.

<sup>(507)</sup> Fin août 1409 (*id.*, n° 689, p. 154) — 1<sup>er</sup> novembre 1409, 2 février 1410 (*id.*, n° 697, p. 160) — Pâques 1411 (Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 125).

<sup>(508)</sup> Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 125. Les Liégeois doivent signer une reconnaissance de dette au duc de Bourgogne. Cfr. *R.C.Lg.*, T. 3, n° 704, p. 166.

<sup>(509)</sup> Le 7 juin 1411.

<sup>(510)</sup> Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 125 ; *R.C.Lg.*, T. 3, n° 705, pp. 167-168. La quinte denier correspondait à une augmentation de 5 % de ce qui restait à payer, c'est-à-dire 1925 écus. On n'est donc pas loin des 2000 écus de J. de STAVELOT.

<sup>(511)</sup> Le 8 mars, le duc de Bourgogne donne aux Liégeois complète quittance de la somme de 110000 écus qu'il avait touchée. Le comte de Hainaut faisait de même le 15 de ce mois. Cfr. *R.C.Lg.*, T. 3, n° 705, pp. 166-169.

<sup>(512)</sup> *R.O.P.L.*, p. 428.

<sup>(513)</sup> Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 123 ; ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 392.

<sup>(514)</sup> *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 203.

<sup>(515)</sup> On possède la liste nominative des Liégeois et des Hutois qui restèrent à Mons. Cfr. L. DEVILLERS, *Cartulaire...*, T. 3, n° DCCCCLIX, p. 349 et DCCCCLX, p. 351.

<sup>(516)</sup> Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 123.

En décembre 1408, Guillebert de Leeuwbergen écrivait à un conseiller du duc de Bourgogne *que les hostages qu'il (Jean sans Peur) a en ses pays ne soient aucunement relaxez jusques à ce que l'on aura autre seurté du paiement de la somme que, par l'ordonnance de noz dis seigneurs, se devera imposer...* <sup>(517)</sup>. Or, dans la sentence du 24 octobre, il est dit qu'au cas où un des otages viendrait à mourir durant sa détention, il devrait être remplacé par un autre habitant de sa ville. Nous ignorons si cette clause a été appliquée. Toutefois, on notera que lorsqu'un otage bénéficiait d'un congé temporaire, il était directement remplacé par un autre <sup>(518)</sup>.

En raison du coût élevé de leur entretien <sup>(519)</sup>, certains otages reçurent la permission de rentrer chez eux momentanément <sup>(520)</sup>, à condition que les villes liégeoises leur remettent des lettres par lesquelles elles s'engageaient à renvoyer leurs otages au cas où la contribution de guerre ne serait pas payée dans les délais <sup>(521)</sup>. Ce n'est cependant qu'à partir de

---

<sup>(517)</sup> *R.C.Lg.*, T. 3, n° 672, p. 129.

<sup>(518)</sup> Ce fut le cas notamment d'un otage dinantais, Jean le Charpentier, retenu à Arras : *Noz (les commissaires du duc de Bourgogne) sommes enhardiz d'avoir la relaxation dudit Jehan le Charpentier ralongiée dudit my quaresme jusques à XV jours après Pasques prochain venant et receu de lui serement de retourner lors en son hostage audit lieu d'Arras si comme il estoit paravant, se entredeux il n'a autre grace sur ce de vous (Jean sans Peur) et parmi ce que, ce pendant, celui qu'il y a envoie, qui est son neupveu, filz de son frère, demourra en son lieu.* Cfr. *R.C.Lg.*, T. 3, n° 676, p. 136.

<sup>(519)</sup> Lorsque leurs femmes venaient leur rendre visite, les Montois notamment organisaient un grand dîner et on leur faisait *fieste et honneur*. Cfr. L. DEVILLERS, *Documents...*, p. 101. On possède le témoignage d'un seigneur qui détenait des otages, à Arras. Dans une lettre du 21 février 1410, cet officier du duc de Bourgogne écrit aux « gens des comptes de Lille » que les otages lui causent énormément de dégâts, et qu'ils lui coûtent cher. Aussi demande-t-il de l'argent pour continuer à les entretenir. Cfr. *A.D.C.O.*, liasse B. 17612.

<sup>(520)</sup> On voit par une lettre du 13 mai 1409 que Guillaume est satisfait de voir partir les otages : *Vous (le bailli de Hainaut) aves relaxé nos hostages jusques au viije jour de jung, laquelle cose nous plaist bien.* Cfr. L. DEVILLERS, *Cartulaire...*, T. 3, n° DCCCCLXIX, p. 364. D'après Jean de STAVÉLOT, *Chronique*, p. 124, les princes avaient permis le relâchement des otages afin de les employer à presser la rentrée de l'argent.

<sup>(521)</sup> Ce que firent les Liégeois, Hutois et Dinantais. Ce document non daté serait de janvier 1409 pour E. PONCELET (*C.St.L.*, T. 5, n° 2049, p. 40), tandis qu'E. FAIRON (*R.C.Lg.*, T. 3, n° 701, pp. 162-164) le place aux environs de janvier 1410. À notre avis, ce document doit être placé au mois de mai 1409, car dans une lettre de mai 1409 relative à une relaxation des otages, le duc de Bourgogne nous dit : *... ceulz desdictes cite de Liege et villes de Huy et Dynant se sont obliges par leurs lettres à renvoyer les otages au cas où les delais de paiement seraient dépassés.* Cfr. *R.C.Lg.*, T. 3, n° 682, pp. 143-145.

mars 1412 que tous les otages purent regagner leur foyer, après que les princes aient donné aux Liégeois complète quittance de leur dette <sup>(522)</sup>. Il faut ajouter qu'Antoine de Bourgogne, pour aider ses frère et beau-frère, avait confisqué tous les biens de l'église de Liège situés en Brabant et que, au mois de septembre 1411, il avait fait emprisonner des pèlerins liégeois <sup>(523)</sup>. Ceux-ci ne furent libérés que bien plus tard, lorsqu'Antoine fut averti de l'acquittement complet de la dette <sup>(524)</sup>.

Il est prévu par les articles 27 et 28 <sup>(525)</sup> des peines pour ceux qui ne respecteraient pas les clauses de la sentence : une peine de 200 000 écus était prévue au cas où les villes liégeoises violeraient ces stipulations. Jean de Bavière ou l'archevêque de Cologne sont autorisés à mettre le pays en interdit en attendant qu'il y ait un *unique et paisible pape en sainte Eglise* dans le cas où il y aurait violation des clauses. Cela laisse bien sûr sous-entendre que l'église liégeoise ne peut se replacer sous l'autorité des deux papes. Elle doit dès lors décréter une nouvelle soustraction d'obédience, imitant ainsi le duc de Bourgogne.

Selon la stipulation des deux derniers articles <sup>(526)</sup>, toutes les villes du pays de Liège recevront une copie de la sentence et les princes statueront plus tard sur d'éventuelles requêtes qui leur seraient présentées.

Quelles conclusions immédiates peut-on tirer de pareille sentence ? Le pouvoir princier en sort de toute évidence renforcé, l'autonomie communale et les libertés urbaines réduites à néant. Liège se trouve vis-à-vis de l'évêque dans un état de sujétion pareil à celui de la fin du X<sup>e</sup> siècle <sup>(527)</sup>, la maturité politique en plus.

Le grand vainqueur, c'est l'étranger : le pays de Liège est placé sous le protectorat des princes vainqueurs qui ont vendu bien cher leur aide. Jean de Bavière est devenu lui-même leur instrument politique, car il n'est désormais plus seul maître dans la principauté.

C'est la ruine du pays de Liège, dont les ressources sont devenues fort limitées. La sentence paraît d'ailleurs si démesurée qu'il ne faudra pas longtemps pour que ses promoteurs s'en aperçoivent eux-mêmes.

---

<sup>(522)</sup> *Id.*, n° 705, pp. 167-169.

<sup>(523)</sup> Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 125.

<sup>(524)</sup> *A.E.L.*, Chartes du chapitre de Saint-Lambert, n° 993 (19 juin 1412).

<sup>(525)</sup> *R.O.P.L.*, p. 428.

<sup>(526)</sup> *R.O.P.L.*, p. 429.

<sup>(527)</sup> G. KURTH, *op. cit.*, T. 3, p. 74.

Avant d'envisager la modération de la sentence (12 août 1409), à laquelle nous avons déjà fait allusion sans la citer nommément, il nous semble bon de considérer d'autres conséquences directes de la défaite.

## CHAPITRE 2 : Autres conséquences

### a. *Le duc de Bourgogne*

La bataille d'Othée a été une démonstration de la puissance du duc de Bourgogne. Sa vaillance lors de ce combat lui a valu le surnom de « Sans Peur »<sup>(528)</sup>. Cette bataille augmente considérablement son prestige et accroît son influence, en particulier sur les Pays-Bas. En effet, en replaçant Jean de Bavière sur le siège épiscopal, il devient ainsi le protecteur attitré de la principauté, alors que celle-ci avait été sur le point de tomber sous la coupe de son rival Louis d'Orléans. Dès lors, il a atteint son but : le pays de Liège reste soumis à l'influence de la maison de Bourgogne. Sans représenter un gain de territoire pour Jean sans Peur, cette victoire est d'autant plus importante qu'elle coïncide avec l'entrée du Luxembourg<sup>(529)</sup> et de la Lorraine<sup>(530)</sup> dans l'orbite bourguignonne. En même temps, la défaite des communes liégeoises constitue un exemple de l'anéantissement des aspirations politiques d'une population urbaine. Aussi renforce-t-elle sa position dans les états de Flandre, en constante agitation depuis 1407<sup>(531)</sup>.

Mais c'est surtout en France que la victoire d'Othée a, pour Jean sans Peur, des implications immédiates. Dès son départ pour Liège, les partisans du duc d'Orléans, comme nous l'avons déjà dit, avaient repris le dessus à Paris. Différentes mesures avaient été prises pour punir le duc de Bourgogne. Les Orléanais avaient même levé des troupes pour

---

<sup>(528)</sup> E. de MONSTRELET, *op. cit.*, T. I, p. 389.

<sup>(529)</sup> En 1411, à la suite du mariage d'Antoine de Bourgogne avec la nièce de Wenceslas, l'empereur déchu, le Luxembourg est engagé au Brabant. Cfr. H. PIRENNE, *Histoire de Belgique...*, réédition, 6 vol., Bruxelles, 1972, T. I, p. 371.

<sup>(530)</sup> L. MIROT, *Autour de la paix de Chartres*, in : *Annales de Bourgogne*, T. III, 1931, p. 320, note 1.

<sup>(531)</sup> E. FAIRON, *op. cit.*, pp. V-VI.

lui interdire les portes de Paris <sup>(532)</sup>. Pendant tous ces préparatifs, un courrier envoyé par Jean sans Peur vient annoncer l'éclatante victoire sur les Liégeois <sup>(533)</sup>. A Paris, c'est la consternation : de nombreux Orléanais se mettent à *baisser les testes* et changeraient volontiers de camp <sup>(534)</sup>. Toutefois, tous les espoirs ne sont pas perdus : il y a de nombreuses troupes grâce auxquelles ils espèrent résister <sup>(535)</sup>. D'un autre côté, *le roy par messages lui fist deffense qu' il (Jean sans Peur) ne venist lors avec gens de son hostel* et il envoie *par les citez du royaume ses mandements par lesquels il deffendoit aux habitants que ès citez, villes ou chasteaulx royaux, ne donnassent aucune entrée à aucun prince de son sang, fors à luy et à son ainsné fils* <sup>(536)</sup>. La réponse de Jean sans Peur ne se fait pas attendre : *il dist que tout ainsi que bon lui sembleroit il yroit* <sup>(537)</sup>. Cette réplique témoigne bien de sa force : il est le plus puissant et il le sait.

Aussi, la panique s'empare de la cour, d'autant plus que le peuple de Paris *estoit favorable au duc* <sup>(538)</sup> et que les bourgeois de Paris avaient refusé de prêter à la reine l'argent nécessaire pour payer ses gens d'armes <sup>(539)</sup>.

Il ne reste plus pour la reine et sa cour que la fuite, en emmenant bien sûr le roi et le dauphin dont la présence aurait légitimé l'autorité de Jean sans Peur dès le moment où il serait entré dans la capitale <sup>(540)</sup>. Toute la cour se réfugie à Tours.

---

<sup>(532)</sup> *Chronique du religieux de Saint-Denis*, T. IV, p. 180 ; E. de MONSTRELET, *op. cit.*, T. 1, p. 388.

<sup>(533)</sup> Peu après, les ambassadeurs du roi, Bouratier et ses deux collègues, viennent confirmer cette nouvelle. Cfr. *id.*, pp. 388-389.

<sup>(534)</sup> *Pour lesquelles nouvelles, plusieurs qui paravant avoient este fort enclins et volentifz de eulx monstrier en rigueur au dessusdit duc de Bourgongne, commencèrent à baisser les testes et estre d'opinion contraire que paravant avoient este.* *Id.*, p. 389.

<sup>(535)</sup> L. MIROT, *op. cit.*, p. 322.

<sup>(536)</sup> G. COUSINOT, *La geste des nobles françoys*, p. 123.

<sup>(537)</sup> *Ibid.*

<sup>(538)</sup> *Les chroniques du roi Charles VII*, par Gilles le BOUVIER, dit le Héraut BERRY, éd. H. Courteault et L. Celier, Paris, 1979, p. 30.

<sup>(539)</sup> *Chronique du religieux de Saint-Denis*, T. IV, p. 138 ; Jean JUVENAL des URSINS, *op. cit.*, p. 196.

<sup>(540)</sup> « *Publice astruebatur, et id proprius vero est, inopinatum hanc subtractionem (le roi) consuluisse principes, ne rex Burgundie ducem jam accedentem benigne reciperet, aut ejus dulci alloquio frueretur.* ». *Chronique du religieux de Saint-Denis*, T. IV, p. 182.

Pendant ce temps, Jean sans Peur, prévenu de cette fuite, décide de marcher promptement vers Paris <sup>(541)</sup>. Le 28 novembre, il y fait une entrée triomphale <sup>(542)</sup>. Peu après, des pourparlers s'engagent avec le roi et c'est Guillaume de Bavière qui, de par sa double parenté avec le duc de Bourgogne et la famille royale <sup>(543)</sup>, mène les négociations <sup>(544)</sup>. Cela se termine par la paix de Chartres de mars 1409, qui consacre la suprématie du duc de Bourgogne en France : Jean sans Peur va être le maître de France jusqu'en 1413.

#### b. Guillaume de Bavière et Guillaume de Namur

En 1071, Richilde, comtesse de Hainaut, se déclare vassale de l'église de Liège pour obtenir l'appui de son évêque Théoduin. Depuis cette date, à chaque avènement d'un prince-évêque, les comtes de Hainaut prêtaient hommage <sup>(545)</sup>. Toutefois, cela n'allait pas sans mal : certains de ceux-ci, tel Ferrand de Portugal en 1214, réclamaient l'abolition pure et simple de ce serment de vassalité, mais sans résultat <sup>(546)</sup>.

C'est seulement pendant le règne de Jean de Bavière que ce lien féodal est brisé. En effet, il est plus que probable que cette charte de 1071 aura été livrée aux vainqueurs d'Othée, même si ce document ne figure pas dans l'inventaire des chartes confisquées qu'a retrouvé E. Fairon. Il n'est pas pensable qu'un tel acte ait subsisté après que le comte de Hainaut ait imposé, avec le duc de Bourgogne, la terrible

---

<sup>(541)</sup> *Le Livre des Trahisons de France*, p. 42.

<sup>(542)</sup> *Si crièrent plusieurs Parisiens a sa venue, par plusieurs quarrefours, a haulte voix Noël*. Cfr. E. de MONSTRELET, *op. cit.*, T. 1, p. 392. Voir aussi G. COUSINOT, *op. cit.*, p. 124.

<sup>(543)</sup> Beau-frère de Jean sans Peur, il était en même temps cousin germain d'Étienne III, père de la reine Isabeau. De plus, sa fille Jacqueline avait épousé le fils puîné de Charles VI, le duc de Touraine.

<sup>(544)</sup> Gilles le BOUVIER, *op. cit.*, p. 30. Il est possible aussi que Jean de Bavière ait participé à ces négociations : le duc de Bourgogne envoie un messenger *par devers Monseigneur Jehan de Baviere, esleu de Liege et comte de Loz, pour lui dire ... aucunes choses secretes ... touchans le voyaige que Monseigneur le conte de Henau et ledit Monseigneur de Liege devoient faire prochainement apres par devers le roy à Tours en Touraine...* cfr. A.D.C.O., liasse B.1571, fol. 56.

<sup>(545)</sup> Voir a ce sujet A. HANSAY, *L'inféodation du comté de Hainaut a l'Eglise de Liège en 1071*, in : *B.S.A.H.D.L.*, T. XIII, Liège, 1902, pp. 23-58.

<sup>(546)</sup> *Vita Odiliae liber III de triumpho Sancti Lamberti in steppe*, éd. J. Heller, M.G.H., SS., T. XXV, p. 187.

sentence. On peut donc se demander si le document n'a pas été détruit directement par les commissaires hennuyers chargés de recenser ces chartes. D'ailleurs, il n'y aura plus jamais d'actes faisant mention d'un relief du comté de Hainaut après la bataille d'Othée (<sup>547</sup>). Le Hainaut cesse donc d'être un fief de l'Église liégeoise et c'est dans la logique des conséquences qu'a entraînées le désastre d'Othée (<sup>548</sup>).

Il faut encore ajouter que tous les biens que possédaient les *rebelles du pays de Liège* en Hainaut sont immanquablement confisqués. Ainsi, des gens de Thuin, de Lernes, de Fontaine-l'Évêque voient passer des propriétés qu'ils possédaient dans ce comté aux mains des Hennuyers (<sup>549</sup>).

De son côté, le comte de Namur n'a pas participé sans intérêts à la campagne contre les Liégeois et il est sans doute présent à Lille pour faire triompher ses prétentions sur les dix-sept villages (<sup>550</sup>) litigieux entre lui et les Liégeois depuis de nombreuses années. Il obtient d'ailleurs gain de cause. Le 24 janvier 1410, Jean de Bavière promet, en présence de son frère Guillaume, de remettre le comte de Namur en possession de ces villages (<sup>551</sup>). Cela se fera progressivement (<sup>552</sup>) et, le 19 novembre 1411, Guillaume de Namur sera en possession de tous ces territoires (<sup>553</sup>).

### c. *Antoine de Bourgogne*

Quant au duc de Brabant, il réclame des compensations mais n'obtient rien. Il est toutefois certain qu'il y a eu une tension entre

---

(<sup>547</sup>) Le dernier que nous possédons date du 11 juillet 1390, lorsque Albert de Bavière releva ce territoire dans les mains de son fils Jean. Cfr. *A. E. L.*, registre aux reliefs de la cour féodale, n° 43, fol. 1 r°. Cet acte est illisible car l'encre est en partie effacée, à cause de l'humidité. On possède une copie en français, tout à fait lisible (*id.*, n° 44, fol. 1 r°).

(<sup>548</sup>) Nous ne croyons pas que Jean de Bavière ait mis fin à cette suzeraineté de sa propre autorité, avant 1408.

(<sup>549</sup>) *A. D. N.*, liasse B. 10.363, fol. 2 à fol. 5 r°.

(<sup>550</sup>) Ces dix-sept villages sont : Biesmerée, Boignée, Ferrières, Fontenelle, Fromiee, Fumal, Gerpinnes, Gilliv, Gourdinne, Hannèche, Hemptinne, Hymiee, Mertenne, Natoye, Somzée, Tamines et Verlainne.

(<sup>551</sup>) L. DEVILLERS, *Cartulaire...*, T. 6, pp. 249-250.

(<sup>552</sup>) Ch. PIOT, *Inventaire des chartes des comtes de Namur...*, Bruxelles, 1890, n° 1332 (6 juillet 1411), n° 1333 (14 novembre 1411), n° 1334 (16 novembre 1411), n° 1335 (16 novembre 1411), n° 1336 (16 novembre 1411), pp. 393-394.

(<sup>553</sup>) *Id.*, n° 1337, p. 394.

la principauté de Liège et le duché de Brabant après la bataille d'Othée <sup>(554)</sup>.

Antoine réclamait notamment l'avouerie de la cité de Liège, l'homage de son évêque en tant que comte de Looz, pour certains fiefs relevant du Brabant <sup>(555)</sup>, la prévôté de Maestricht <sup>(556)</sup>, le paiement d'une amende de 100 000 écus dont le pays de Liège lui est redevable pour avoir quitté le siège de Ruremonde <sup>(557)</sup> et enfin le droit de passage pour ses troupes dans le comté de Looz <sup>(558)</sup>. A toutes ces demandes, Jean de Bavière a sa réplique.

Ainsi, l'élu rétorque que l'avouerie de la cité *n'appartient en rien de luy mais au seigneur de Diepenbeeke et ses devanciers, et en après alienée et parvenue à la main de Bertrand de Boverie*. A la seconde demande, il répond qu'il n'est pas au courant que ses prédécesseurs *en relevassent aucuns fiefs dung duc de Braibant ou en fuissent requis de relever et aussey ne les a il luy mesmes point relevé ne a ce este requis*. Au troisième point, il dit qu'il *ne croit point rien avoir en ce fait encontre Monseigneur de Braibant ou en préjudice de son patronage*. Ensuite, ce sont les Brabançons qui sont partis les premiers du siège de Ruremonde *sans laisser scavoit* (aux Liégeois) *de leur departement*.

---

<sup>(554)</sup> Les actes analysés par A. Verkooren en attestent. Cfr. A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires des duchés de Brabant, de Limbourg, ...* T. 2, n° 8418 à 8422, pp. 125-128. Il ne s'agit cependant pas de Thierry de Perwez, comme le dit A. Verkooren, mais de Jean de Bavière.

<sup>(555)</sup> Notamment pour l'avouerie de Saint-Trond, le château de Colmont et la maison de Duras.

<sup>(556)</sup> La prévôté revenait de droit au duc de Brabant, qui avait désigné pour ce faire le seigneur Jean de Wesemaele. Mais Jean de Bavière l'avait donnée au seigneur de Heinsberg pendant les sièges de Maestricht. Antoine demande des réparations.

<sup>(557)</sup> En 1398, un traité d'alliance était signé entre les Liégeois et les Brabançons contre le duc de Gueldre. Une des clauses de ce traité stipulait que les contractants s'obligeaient à respecter tous les points de cet accord sous peine de 100 000 écus à payer à la partie voulant maintenir l'alliance. Lors du siège de Ruremonde, place forte de Gueldre, les Brabançons préfèrent, devant la résistance acharnée de cette ville, dévaster le pays de Juliers. Pendant ce temps, Jean de Bavière, à l'insu de la duchesse Jeanne, signait une paix séparée avec le duc de Gueldre. Des lors, aucune des deux parties n'avait droit aux 100 000 écus. Voir à ce sujet E. de DYNTER, *op. cit.*, pp. 135-137 ; ZANTLIET, *op. cit.*, col. 352-353 ; *Chronique liégeoise de 1402*, pp. 438-439. Le traité est édité dans M. G. WOLTERS, *Codex diplomaticus Lossensis (938-1522)*, Gand, 1849, n° 500, pp. 392-395.

<sup>(558)</sup> Ce sont les principales demandes d'Antoine de Bourgogne (il y en avait quarante). Cfr. A. VERKOOREN, *op. cit.*, n° 8418, pp. 126-127.

Enfin, *le comté de Los étant fief de l'église de Liège*, le duc n'a nullement le droit d'avoir cette exigence <sup>(559)</sup>.

En février 1409, Antoine ira jusqu'à se faire désigner par Benoît XIII gouverneur et défenseur de la ville et du territoire de Liège en attendant la nomination d'un successeur à Thierry de Perwez. Ce titre est bien entendu tout théorique, car depuis la restauration de Jean de Bavière, le pape d'Avignon n'a plus aucun pouvoir dans le diocèse de Liège <sup>(560)</sup>. A force d'avoir voulu jouer sur les deux tableaux, Antoine est le seul des princes présents à Lille en octobre 1408 à n'avoir aucune compensation <sup>(561)</sup>.

#### *d. Les répercussions de la défaite dans le pays de Liège*

Pendant que les commissaires de Jean sans Peur et de Guillaume de Bavière s'évertuent à faire respecter les clauses de la sentence du 24 octobre 1408, Jean de Bavière ne perd pas son temps : il récompense ses fidèles partisans et se montre impitoyable envers ses anciens adversaires.

La ville de Maestricht va tenir une grande place dans les faveurs de l'élu. Il se souvient du rôle primordial qu'elle a joué dans le conflit. Sa résistance héroïque lors des deux sièges et sa fonction de base opérationnelle <sup>(562)</sup> pour Jean de Bavière avaient porté un grand coup à la révolte des haidroits. Bref, sans elle, Jean n'aurait probablement pas retrouvé sa place sur le siège épiscopal.

La ville n'est donc pas affectée par la sentence de Lille : aucun de ses documents ne figure dans l'inventaire des chartes confisquées. Par

---

<sup>(559)</sup> Toutes les réponses de l'élu de Liège sont tirées d'un acte non daté, intitulé : *... resposions que monseigneur de Liege fait aux petitions et articlez fais et oultre donnez de part monseigneur le duc de Braibant, par protestacion d'ajouster, diminuer et damender etc.* Cfr. A.G.R., Manuscrits Divers, n° 5b, f° 74 (minute sur papier).

<sup>(560)</sup> M. TOURNEUR, *op. cit.*, pp. 314-316.

<sup>(561)</sup> Jean sans Peur et Guillaume de Hainaut lui donnèrent bien les 2000 écus de l'amende qui avait été imposée aux Liégeois pour non-respect des délais de la contribution de guerre, mais quelle maigre compensation par rapport à ce que les vainqueurs d'Othée avaient obtenu.

<sup>(562)</sup> De là, Jean de Bavière lançait régulièrement de nombreuses expéditions contre les haidroits. Cfr. Jean de STAVELOI, *Chronique*, pp. 112-114; *Chronique du regne de Jean de Bavière*, pp. 179-183.

ailleurs, Maestricht a conservé beaucoup d'actes, originaux pour la plupart, antérieurs à 1408, telle la paix de Fexhe <sup>(563)</sup>. En outre, elle n'aura à prendre aucune part dans la contribution de guerre levée par les vainqueurs sur tout le pays de Liège <sup>(564)</sup>. La sentence de Lille elle-même ne laisse aucun doute sur les faveurs dont bénéficie cette ville : ce n'est pas aux Maestrichtois, mais aux Tongrois qu'incombe la tâche de combler les fossés creusés par les Liégeois lors du second siège <sup>(565)</sup>.

La charte de privilège accordée à Maestricht le 13 novembre 1409 est un exemple particulièrement éloquent de la gratitude témoignée par Jean de Bavière envers la ville. Les termes employés par l'écu parlent d'eux-mêmes : *Want wij angesien die groete trouwe van onser goeder stat ende ingeseten van Triecht an ons ende onsen vrieden berwijst, ende sulke mislike ende oneyndrechtighe regimente der selver onser stat vorscr., da sij in geweest sijn, sal eest dat wij, ...* <sup>(566)</sup>.

Le nouveau statut d'octobre 1413, octroyé par Jean de Bavière à cette ville est certainement à placer dans ce même cadre <sup>(567)</sup>.

C'est également dans ce contexte que Jean de Bavière donne, le 30 septembre 1412, aux Maestrichtois une somme de 6000 florins du Rhin en compensation des dégâts qu'avaient occasionnés à la ville les bombardements intensifs qu'elle avait dû subir au cours des deux sièges <sup>(568)</sup>.

Les bonnes grâces de l'écu ne s'arrêtent pas à cette ville : nombreux sont les partisans qui reçoivent, en récompense de leur fidélité, des biens confisqués aux haidroits. En voici quelques exemples : la seigneurie de Haultepenne qui appartenait à Marguerite de Waroux est

---

<sup>(563)</sup> Voir à ce sujet la liste des actes publiée par J. RUWET, *Chartes intéressant l'histoire liégeoise aux Archives communales de Maestricht (1284-1482)* in : *A. H. L.*, T. 4, Liège, 1949, pp. 175-219.

<sup>(564)</sup> Voir plus haut la répartition de cette contribution.

<sup>(565)</sup> *R.O.P.L.*, p. 427 (n° 24).

<sup>(566)</sup> *considérant la grande fidélité que notre bonne ville et habitants de Maestricht ont témoignée à nous et à nos amis, et l'administration défectueuse et semée de conflits dans laquelle on s'est trouvé dans la dite ville...* Il s'agit d'un règlement pour la ville, particulièrement favorable aux habitants. Cfr. L. CRAHAY, *Coutumes de la ville de Maestricht*, Bruxelles, 1876, pp. 452-487.

<sup>(567)</sup> *C.St.L.*, T. 6, n° 881, p. 165.

<sup>(568)</sup> *B.U.Lg.*, manuscrit n° 667, *Libri cartarum ecclesiae leodiensis* (manuscrit de Betho), fol. 282.

donnée à Jean de Bernalmont <sup>(569)</sup>; Jacquemin du Pont reçoit la seigneurie de Moinil, enlevée à Gobart Boseaul <sup>(570)</sup>, tandis que Richard de Fexhe fait relief des seigneuries d'Aaz et de Hermée, confisquées à Jean Botier de Fexhe <sup>(571)</sup>; Gilles Abry se voit dépouillé de sa seigneurie de Barse au profit de Guillaume, bâtard de Bavière <sup>(572)</sup>; les seigneuries de Fenffe et de Herock sont saisies et données à Jacquemin de Noirfontaine <sup>(573)</sup>; il est possible aussi que ce soit sur l'ordre de Jean de Bavière que Bauduin de Montjardin doive se dessaisir de la seigneurie de Diepenbeek à l'avantage de Jean de Schoonvorst <sup>(574)</sup>; les biens de Jean de Tourinnes sont confisqués et donnés à Henri d'Odewater <sup>(575)</sup>. Jean le bel dit Crestelot reçoit la maison de Thierry d'Aix <sup>(576)</sup>; l'élu fait encore don à Jean de Bernalmont de l'importante résidence dite des Tawes <sup>(577)</sup>; une belle demeure de la rue Hocheporte est accordée au chevalier Ercotte de Grâce <sup>(578)</sup>; Jean d'Ochain, le fidèle official de l'élu est aussi récompensé par une maison <sup>(579)</sup>; Mathias de Hanen de Saint-Trond voit toutes ses terres confisquées passer aux mains de l'église de Looz <sup>(580)</sup>. Les possessions des Perwez eux-mêmes sont saisies : ainsi la seigneurie de Haneffe passe aux mains du comte de Namur sur ordre de Jean de Bavière <sup>(581)</sup>. Les terres de Jean IV de Rochefort-Agimont subissent le même sort, mais au profit du comte de

---

<sup>(569)</sup> M. YANS, *Les échevins de Huy; Biographies des échevins et des maires de Huy Grande*. S.L., 1952, p. 402.

<sup>(570)</sup> St. BORMANS, *Les seigneuries féodales du pays de Liège; table des reliefs*. Liège, 1871, p. 280 (8 mai 1409).

<sup>(571)</sup> *Id.*, p. 4 (25 décembre 1409).

<sup>(572)</sup> *Id.*, p. 47 (3 octobre 1410).

<sup>(573)</sup> *Id.*, p. 174 (25 janvier 1411).

<sup>(574)</sup> E. BACHA, *Catalogue des actes de Jean de Bavière (1390-1417)*, n° 159, p. 74 (16 octobre 1412).

<sup>(575)</sup> St. BORMANS, *Les fiefs du comté de Namur*, T. 2, p. 205.

<sup>(576)</sup> Th. GOBERT *Liège à travers les âges; les rues de Liège*. T. X, réimpression par M. J. NICOLAS, Bruxelles, 1977, p. 607.

<sup>(577)</sup> *Id.*, T. III, Bruxelles, 1976, p. 366.

<sup>(578)</sup> *Id.*, T. VI, Bruxelles, 1976, p. 71.

<sup>(579)</sup> *Id.*, T. XI, Bruxelles, 1977, p. 390.

<sup>(580)</sup> Cela, pour aider cette église à payer sa quote-part dans la contribution de guerre. Cfr. acte édité par J. DARIS, *Notices concernant les églises du diocèse de Liège*, T. 1 (Looz), Liège, 1867, n° XIII, pp. 252-253 (1413).

<sup>(581)</sup> J. de CHESTRET de HANEFFE, *La terre franche de Haneffe*,... p. 33. Au même moment, la seigneurie de Perwez (Brabant) est confisquée et donnée à la famille Walhain. Cfr. J. DELMELLE, *Les deux Thorembois (Perwez). La Hesbaye et la guerre de deux cents ans entre le Brabant et Liège*, Bruxelles, 1976, p. 85.

Hainaut cette fois. La liste est déjà longue, bien que très certainement incomplète.

La vengeance de Jean de Bavière s'exerce aussi sur les ecclésiastiques. À la faveur de documents par lesquels l'élu punissait les ecclésiastiques qui avaient pactisé avec Thierry de Perwez, nous pouvons faire ressortir l'attitude du clergé pendant la révolte. Ce sera l'objet du paragraphe suivant.

*e. Les ecclésiastiques et la révolte des haidroits*

Lorsque Thierry de Perwez est élu, le chapitre de Saint-Lambert, ayant refusé de ratifier ce choix, doit s'enfuir pour ne pas prêter le serment de fidélité à celui qu'il considère comme un intrus<sup>(582)</sup>. Beaucoup de chanoines des collégiales de Liège les imitent<sup>(583)</sup>. Réfugiés d'abord à Saint-Trond, ils doivent à nouveau partir à la suite de la chute de cette ville et trouvent asile à Louvain<sup>(584)</sup>. Dès lors, Thierry met à leur place des hommes entièrement dévoués à sa cause, de sorte que l'on assiste à une vraie révolution dans la vie ecclésiastique de la cité. En effet, pour combler les places vides, Thierry, par l'intermédiaire de son évêque suffragant Jean Ysewins, confère les ordres à quinze enfants au moins<sup>(585)</sup> et accorde des bénéfices à une soixantaine de personnes qu'il avait choisies personnellement<sup>(586)</sup>. Si Benoît XIII, qui a confirmé Thierry, est heureux de voir passer ce riche diocèse dans son obédience, il n'en est, bien sûr, pas de même pour son rival Grégoire XII, dont la riposte ne se fait pas attendre : dès le 11 avril 1407, il autorise Jean de Bavière à annuler tous les actes de Thierry de Perwez et à punir les

---

<sup>(582)</sup> *Chronique du règne de Jean de Bavière*, pp. 165-166; Jean de STAVÉLOT, *Chronique*, p. 100.

<sup>(583)</sup> Tous leurs biens seront dès lors confisqués. Cfr. *R.C.Lg.*, T. 2, n° 119, p. 119; E. SCHOOLMEESTERS, *Notice concernant un manuscrit de l'ancienne abbaye de Saint-Jacques*, n° III, pp. 33-35.

<sup>(584)</sup> *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 168; Jean de STAVÉLOT, *Chronique*, p. 101.

<sup>(585)</sup> M. TITS-DIEUAIDE, *op. cit.*, n° 532, p. 202. D'après la *Chronique du règne de Jean de Bavière*, pp. 169-170, ces jeunes chanoines n'auraient reçu qu'une demi-prébende, l'autre moitié étant détournée au profit du mambour pour l'entretien de ses troupes.

<sup>(586)</sup> M. TITS-DIEUAIDE, *op. cit.*, n° 532, p. 202.

membres insoumis du clergé <sup>(587)</sup>. Un peu plus de quatre mois plus tard, il demande à la ville de Cologne d'aider Jean de Bavière <sup>(588)</sup> et, le même jour, il félicite les chanoines réfugiés à Louvain de leur fidélité et les exhorte à continuer de résister <sup>(589)</sup>. Le 22 juillet, il leur conseille de faire une enquête sur les chanoines intrus afin qu'ils soient tous punis. Toutefois, si certains faisaient amende honorable et reniaient le serment fait à Thierry de Perwez, leur cas pourrait éventuellement être réenvisagé. De toutes façons, les résultats de cette enquête devront être affichés dans tous les lieux publics proches de la cité ou du diocèse de Liège <sup>(590)</sup>. Le 12 octobre 1407, ceux-ci sont rendus publics : la liste contient quarante-et-un noms de chanoines de Liège restés sur place après le départ de l'élu <sup>(591)</sup>. Bien sûr, ces « rebelles » ne sont pas punis, car le chapitre réfugié n'a plus aucune autorité à Liège, mais après la bataille d'Othée, cette liste servira de point de départ à la vengeance de Jean de Bavière.

On voit donc que les papes rivaux ont fait de cette révolte de Liège une affaire personnelle. De ce fait, le petit « schisme » de Liège offre un exemple caractéristique du conflit qui a divisé le chrétienté pendant près de quarante ans. Nous pourrions même aller jusqu'à dire que la bataille d'Othée a été un affrontement entre les deux obédiences <sup>(592)</sup>. Un mois après la défaite des Liégeois, Benoît XIII qui ignore encore l'événement, en est averti par un ambassadeur envoyé par une fraction de ces cardinaux se trouvant à ce moment à Pise pour discuter, avec des cardinaux de l'obédience rivale, d'un futur concile de réunification de la chrétienté. Cet envoyé déclare à Benoît qu'il est, devant Dieu, responsable avec son rival, de la mort de milliers de Liégeois à la bataille d'Othée <sup>(593)</sup>. Ce jugement quelque peu simpliste nous montre

---

<sup>(587)</sup> M. SOENEN, *op. cit.*, n° 40, pp. 56-61.

<sup>(588)</sup> *R.C.Lg.*, T. 3, n° 653, pp. 100-101 (23 août 1407).

<sup>(589)</sup> E. SCHOOLMEESTERS, *op. cit.*, n° IV, p. 35.

<sup>(590)</sup> M. SOENEN, *op. cit.*, n° 56, pp. 71-74.

<sup>(591)</sup> E. SCHOOLMEESTERS, *op. cit.*, n° V, p. 36-48.

<sup>(592)</sup> L'obédience romaine avec Jean de Bavière, et l'obédience avignonnaise avec Thierry de Perwez.

<sup>(593)</sup> Martin de ALPARTIL, *op. cit.*, pp. 384-385 : *Bene est dolendum, pater beatissime, quia nisi magna Dei pietas et ipsius superhabundans misericordia pie et misericorder egerit cum ipsis mortuis, forsitan due partes, quod absit, sunt in via perdicionis et forsitan Deus requiret de manibus vestris et adversarii vestri sanguinem et animas ipsorum.*

cependant bien quelle responsabilité les contemporains ont attribuée aux deux papes dans cette affaire. Il exprime aussi, par ce fait, l'idée de la nécessité d'un concile de réunification <sup>(594)</sup>.

À peine replacé sur son siège épiscopal, Jean de Bavière procède à une épuration des cadres de son clergé. Il s'occupe d'abord des grandes abbayes du diocèse : le 15 octobre 1408, il accorde son pardon à l'abbaye de Flône pour la part qu'elle a prise dans le « schisme » de Thierry de Perwez <sup>(595)</sup>. Toutefois, l'abbé Eustache de Melen est déposé et remplacé par Jean de Bodeur en raison des services rendus à Jean de Bavière pendant son exil <sup>(596)</sup>. De même, l'abbaye du Val Saint-Lambert est absoute le 31 octobre 1408 <sup>(597)</sup>. Nous ignorons ce qu'il advint des abbayes de Saint-Jacques et de Floreffe. D'après Jean de Stavelot, leur abbé fut déposé <sup>(598)</sup>. Les abbayes de Saint-Laurent <sup>(599)</sup> et de Saint-Gilles à Liège, restées fidèles à Jean de Bavière, bénéficient de ses faveurs <sup>(600)</sup>. A Liège même, il semble que la majorité des

---

<sup>(594)</sup> Un autre exemple nous est donné par Jean de Bensheim, protonotaire de la cour de Mayence. Il écrit aux évêques de Spire et de Worms pour qu'ils convainquent leur diocèse et l'empereur Robert de Bavière, d'adhérer à la politique du concile de Pise et de reconnaître le pape Alexandre V : *O quante ex hac pace turbata facte sunt strages et cedes hominum et animarum pericula subsecuta ! et ut de ceteris omnibus taceam, hanc solam cedem in Leodiensi conflictu peractam proponam in medium, in quo cerciter triginta quinque milia hominum occasione duorum contendencium de sede pontificali ecclesie civitatis predictae una die nondum quasi anno lapsa crudeliter corruerunt. Utinam non in multo numero ea die interfectorum anime ad inferni fuissent demersae profundum.* Cfr. J. WEIZSACKER, *Deutsche Reichtagsakten unter König Ruprecht, dritte Abtheilung 1406-1410*, T. 6, Gotha, 1888, n° 369, pp. 673-676 (29 septembre 1409).

<sup>(595)</sup> Dans cet acte, on voit que les chanoines de l'abbaye se sont ralliés à Thierry par nécessité et non volontairement, et qu'ils ont abandonné sa cause dès qu'ils en ont eu l'occasion. Cfr. E. SCHOOLMEESTERS, *op. cit.*, n° VIII, pp. 55-57.

<sup>(596)</sup> U. BERLIERE, *Monasticon Belge*, T. II, Maredsous, 1928, pp. 271-272.

<sup>(597)</sup> L'élu lui reproche d'avoir célébré la messe avec les schismatiques. Ils sont absous parce qu'ils ont refusé des bénéfices de Thierry. Cfr. E. FAIRON, *Supplement à l'inventaire analytique des chartes de l'abbaye du Val-Saint-Lambert-lez-Liège*, in : *B.C.R.H.*, T. 74, Bruxelles, 1905, pp. 191-193.

<sup>(598)</sup> Jean Sordeille (Saint-Jacques) et Nicolas Thibaut (Floreffe). Cfr. Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 140.

<sup>(599)</sup> Elle comptait dans ses rangs Lambert del Stache qui était un ardent défenseur de l'élu : il soutint devant Thierry de Perwez lui-même que son élection était nulle (Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 106). Ce serait peut-être lui l'auteur de la *Relatio Schismatis* (U. BERLIERE, *Dom Lambert del Stache...*, in : *Mélange d'histoire bénédictine*, T. 1, Maredsous, 1897, pp. 62-63.

<sup>(600)</sup> U. BERLIERE, *Monasticon Belge*, T. II, pp. 47, 112 et 312.

collégiales soit restée fidèle à Jean de Bavière <sup>(601)</sup>, sauf les collégiales Saint-Jean l'Évangéliste <sup>(602)</sup> et Saint-Paul, dont le doyen Jacques van den Wolf fut démis de ses fonctions <sup>(603)</sup>.

C'est surtout dans le bas-clergé que les haidroits firent beaucoup d'adeptes, comme le confirme la sentence du 20 décembre 1408. En effet, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés par Grégoire XII en 1408, et en se référant à l'enquête qu'avait menée le chapitre cathédral, Jean de Bavière prononce sa sentence contre les chanoines et les curés qui ont pactisé librement avec Thierry de Perwez <sup>(604)</sup> : 81 personnes sont privées de leurs bénéfices, non seulement à Liège même, mais par tout le diocèse. Dans cette liste, on retrouve un grand nombre d'ecclésiastiques déjà condamnés par le chapitre en octobre 1407. Plusieurs de ceux-ci n'y figurent plus, étant morts soit à Othée <sup>(605)</sup>, soit dans la répression qui suivit directement la bataille. On voit aussi que cette sentence ne touche pas seulement la cité de Liège, mais aussi la plupart des bonnes villes de la principauté, telles Huy, Couvin, Fosses, et des villes du comté de Looz <sup>(606)</sup>.

Il est curieux de constater que le chapitre de Notre-Dame de Tongres, bien qu'il ait adhéré formellement à Thierry de Perwez <sup>(607)</sup>, est resté fidèle pendant toute la révolte des haidroits au pape de Rome. C'est ainsi que le 23 mars 1408, le chapitre délègue son doyen Gérard de

---

<sup>(601)</sup> C'est ce qui ressort de l'analyse de la sentence prononcée à Louvain le 12 octobre 1407 par le chapitre de Saint-Lambert (cfr. E. SCHOOLMEESTERS, *op. cit.*, n° V, pp. 36-48). On possède encore, pour deux collégiales, le nombre des chanoines qui prirent la fuite : sur les vingt-six chanoines de la collégiale Saint-Martin, cinq seulement prirent parti pour Thierry (E. SCHOOLMEESTERS, *La collégiale de Saint-Martin pendant le schisme de Thierry de Perwez*, in : *B.C.R.H.*, T. 15, 4<sup>e</sup> série, Bruxelles, 1888, pp. 58-59) et sur les vingt-huit chanoines de Saint-Pierre, deux seulement restèrent à Liège (E. PONCELET, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Saint-Pierre*, T. 1, Bruxelles, 1906, p. XIII).

<sup>(602)</sup> Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 106.

<sup>(603)</sup> Par la sentence du 20 décembre 1408.

<sup>(604)</sup> E. SCHOOLMEESTERS, *Quelques nouveaux documents concernant le schisme de Thierry de Perwez...*, Liège, 1911, pp. 32-34.

<sup>(605)</sup> Par exemple, Guillaume de la Roche.

<sup>(606)</sup> Il est à remarquer que les ecclésiastiques condamnés cumulaient deux ou trois bénéfices repartis dans différentes églises et cela, avec la permission de Thierry qui en avait demandé l'autorisation à Benoît XIII. Cfr. P. BRIEGLER et A. LARET-KAYSER, *op. cit.*, n° 3660, p. 814.

<sup>(607)</sup> Comme on le voit dans un acte du 23 novembre 1407. Cfr. J. PAQUAY, *Cartulaire de la collégiale Notre-Dame à Tongres...*, T. 2, n° 358, pp. 38-39.

Heers à Rome afin d'y exposer leur conduite qu'on avait calomniée à la cour papale <sup>(608)</sup>. Mais rien n'y fit. Si Jean de Bavière usa de clémence envers le chapitre, Gérard de Heers fut démis de ses fonctions et tous ses biens furent confisqués <sup>(609)</sup>. Jean de Bavière s'est donc montré impitoyable envers ceux qui l'avaient abandonné.

Le 7 juillet 1409, Alexandre V, à qui l'élu et le clergé liégeois viennent d'adhérer, confirme toutes sanctions et privations de bénéfices faites par Jean de Bavière <sup>(610)</sup>.

## QUATRIÈME PARTIE

### VERS UN RÉTABLISSEMENT

#### CHAPITRE 1<sup>er</sup> : La modération de la sentence

Comme nous l'avons vu précédemment, le pays de Liège est dans un état de dénuement total, ruiné tantôt par les haidroits, tantôt par les troupes de Jean de Bavière ou encore par l'armée des princes coalisés. D'autre part, les récoltes de blé des dernières années ont été particulièrement mauvaises en raison des hivers rudes et des gelées précoces <sup>(611)</sup>. Le pays ne dispose donc d'aucune ressource et ce, au moment où il en a le plus besoin.

Les partisans les plus acharnés de l'élu, à savoir les chanoines du chapitre de Saint-Lambert, malgré leurs lettres du 10 octobre 1408 par lesquelles ils avaient promis de ne faire *aucune poursuite, question, debat ou contredit, ne venir au contraire sur chu que par eulx* (les princes) *sera ordonné, prononcé ou sentié et exécuté...* <sup>(612)</sup>, s'in-

---

<sup>(608)</sup> *Id.*, n° 360. pp. 46-48.

<sup>(609)</sup> *Id.*, n° 368. pp. 54-55.

<sup>(610)</sup> E. SCHOOLMEESTERS, *Notice concernant un manuscrit de Saint-Jacques...*, n° VI, pp. 49-50.

<sup>(611)</sup> Particulièrement les hivers 1407-1408 et 1408-1409. Cfr. Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 145.

<sup>(612)</sup> *R.C.Lg.*, T. 3, n° 659. p. 112.

surgent contre cette sentence et refusent d'approuver par l'apposition de leur sceau des prescriptions qui, en fin de compte, les punissent d'une révolte dont ils ont été les victimes <sup>(613)</sup>.

De son côté, Jean de Bavière fait entendre à ses parents par des lettres que les articles insérés dans la sentence du 24 octobre vont à l'encontre de la loi qu'il tient *de la imperiale Majesté ou du roy des Romains par la régale à luy concedee*. Cette sentence l'oblige donc à violer le serment qu'il a prêté lors de son inauguration, à savoir respecter et défendre les institutions de son peuple et les droits de l'Église de Liège <sup>(614)</sup>. Il est à remarquer, en effet, que le pays de Liège est une terre d'empire et que la sentence a été rendue par un étranger, Jean sans Peur, et un vassal, Guillaume de Bavière. Comme le souligne Camille de Borman, *il fallait que l'empire d'Allemagne fut bien amoindri pour qu'il assistât, impassible, à l'écrasement d'une si belle principauté, l'un de ses membres les plus florissants* <sup>(615)</sup>. Finalement, devant tant de résistances, Jean sans Peur et Guillaume de Bavière se rendent compte qu'il est plus avantageux de lâcher du lest. Dès le mois d'avril 1409, des conférences ont lieu entre les commissaires des princes, Jean de Bavière et le chapitre de Saint-Lambert, à propos d'éventuelles modérations <sup>(616)</sup>. Le 20 juin 1409, Jean sans Peur invite Thierry Gherbode <sup>(617)</sup> à se trouver à Saint-Quentin en Vermandois pour le 30 avec *tous les repertoires et extraiz que vous avez faiz touchant les chartes et lettres dudit pays de Liège*, ce qui constituerait une première base de discussion <sup>(618)</sup>. De son côté, Jean de Bavière fait au duc de Bourgogne des propositions concrètes pour une modération d'au moins neuf points de la sentence de Lille <sup>(619)</sup>. Jean sans Peur se montre quelque peu favorable à toutes ces

---

<sup>(613)</sup> Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 124.

<sup>(614)</sup> *R.O.P.L.*, p. 447.

<sup>(615)</sup> C. de BORMAN, *Les échevins de la souveraine justice de Liege*, T. 1, Liege, 1892, p. 251.

<sup>(616)</sup> Le 27 avril 1409 (*R.C.Lg.*, T. 3, n° 681, pp. 141-142) et début juin (*id.*, n° 683, pp. 145-146).

<sup>(617)</sup> Ils avaient été commis, avec cinq autres délégués, à faire les inventaires des chartes confisquées. Cfr. *id.*, n° 668, p. 120 (13 décembre 1408).

<sup>(618)</sup> *id.*, n° 686, PP. 148-149.

<sup>(619)</sup> Les peines de ceux qui enfreindraient la dite sentence, les places fortes à démolir, les privilèges, qu'il ne peut concéder sans l'autorisation des princes, l'amende de 220 000 écus, les otages. Cfr. *A.D.N.*, liasse B 287, n° 14589 et 14589bis.

demandes, sauf en ce qui concerne le paiement des 220 000 écus <sup>(620)</sup>. Après plusieurs délibérations <sup>(621)</sup>, le 12 août 1409, les princes promulguent leur nouvelle sentence, un remaniement de celle du 24 octobre 1408 <sup>(622)</sup>. Tout d'abord, Jean sans Peur et Guillaume de Bavière tiennent à mettre les choses au point : loin d'eux l'intention d'avoir jamais voulu abolir à Liège la loi impériale. Tout au plus voulaient-ils confisquer les *franchises et usages, et les estatuz dont l'on y a usé* (à Liège), qui *sont contraires à la loi imperiale dudit pays de Liège* ; ils déclarent d'ailleurs que cette loi *usee de si ancien temps, demourast et fut observee en toutes ses parties et appartenances* <sup>(623)</sup>. Ensuite viennent diverses mesures qui visent surtout à donner satisfaction à l'élu et au chapitre cathédral. C'est ainsi que ce dernier est déchargé de la responsabilité d'actes d'hostilité commis contre son gré, soit par un évêque, soit par la population liégeoise envers le roi de France ou les princes vainqueurs, auxquels les Liégeois, selon l'ordonnance du 24 octobre 1408, étaient obligés de ne plus faire la guerre <sup>(624)</sup>.

D'autre part, si, lors du passage des troupes bourguignonnes ou hennuyères, le pays de Liège avait à se plaindre de dévastations, guerres et pillages, ce devrait être réparé par celui qui les aurait commis <sup>(625)</sup>.

Quant aux châtelains qui auraient été placés dans les forteresses du pays, ils prêteront un serment non seulement à l'évêque, *mais aussi le feront à ceulx dudit chapitre ainsi que d'anchienneté a esté accoutumé* <sup>(626)</sup>.

A la suite de la demande de Jean de Bavière et de son chapitre, les princes déclarent que les interdictions d'élever des fortifications dans

---

<sup>(620)</sup> *R.C.Lg.*, T. 3, n° 688, pp. 150-152.

<sup>(621)</sup> On possède une sorte de procès-verbal non daté d'une de ces réunions, après laquelle fut vraisemblablement publié le texte de la modération apportée par les vainqueurs à leur première sentence. Cfr. *R.C.Lg.*, T. 3, n° 689, pp. 153-155.

<sup>(622)</sup> Cette modération est retranscrite dans une lettre du 12 août 1409, publiée dans *R.O.P.L.*, pp. 443-449 et dans L. DEVILLERS, *Cartulaire...*, T. 3, n° DCCCCLXXXII, pp. 393-399.

<sup>(623)</sup> *R.O.P.L.*, p. 447.

<sup>(624)</sup> Le chapitre ne sera point tenuz es poines declairiez en nos ordonnances, se d'aventure elles estoient commises par ce que aucun evesque de Liege ou le peuple dudit pays de Liege se voldroient au temps avenir armer contre lesdis roys de France, contre nous (princes vainqueurs) ou contre nostre dit cousin le conte de Namur... Cfr. *ibid.*

<sup>(625)</sup> *Ibid.*

<sup>(626)</sup> *Id.*, pp. 447-448.

certaines places de l'Entre-Sambre-et-Meuse ne sont plus limitées qu'au vivant de Jean sans Peur et de son fils aîné Philippe, comte de Charolais, ainsi que de Guillaume de Bavière et de sa fille unique Jacqueline, alors qu'elles avaient été déclarées perpétuelles. Les villes déjà démantelées telles Fosses, Couvin et Thuin ne pourront reconstruire leurs fortifications qu'*au bout de cent ans passez à compter de la date de ces présentes* <sup>(627)</sup>.

La noblesse a aussi adressé des requêtes aux promoteurs de la sentence : elle proteste de ce que la nouvelle sentence ne tient pas compte de ses devoirs féodaux en interdisant tout rassemblement d'hommes en armes. Aussi est-il autorisé aux nobles de se servir de leurs armes pour rester fidèles à l'hommage prêté pour leur fief, notamment à des seigneurs étrangers <sup>(628)</sup>.

Dans une autre lettre datée du même jour <sup>(629)</sup>, les deux princes consentent à restituer à la cité et aux autres villes de la principauté et du comté de Looz une partie des chartes de liberté ou autres statuts communaux nécessaires à la vie de ces villes, chartes qu'ils avaient eu le loisir de consulter grâce à l'inventaire fait par leurs commis. Un tri a été opéré : Liège recouvre 69 lettres <sup>(630)</sup> sur les 302 qu'elle avait livrées ; Huy, 27 <sup>(631)</sup> sur 117 ; Dinant, 13 <sup>(632)</sup> sur 59 ; Saint-Trond, 7 <sup>(633)</sup> sur 21 ; Tongres, 15 <sup>(634)</sup> sur 33 ; Beringen, 1 <sup>(635)</sup> sur 4 ; Hasselt, 1 <sup>(636)</sup> sur 17 et enfin Maeseyck, 9 <sup>(637)</sup> sur 12. Thuin, Bilsen et Herck n'en

---

<sup>(627)</sup> *Id.* p. 448. En 1465, Philippe le Bon, en vertu de cette sentence, faisait rappeler à Thuin, Couvin et Fosses qu'il ne leur était pas permis de réédifier de nouvelles fortifications (*id.* p. 597). Aussi Thuin, qui en avait reconstruit une partie dut-elle s'engager à les démolir à nouveau (*id.* p. 607).

<sup>(628)</sup> Sauf si c'est pour combattre le roi de France, les ducs de Bourgogne, les comtes de Hainaut. Cfr. *id.* p. 448.

<sup>(629)</sup> Éditée dans *id.* pp. 429-444 et dans L. DEVILLERS, *Carulaire...*, T. 3, n° DCCCCLXXXI, pp. 385-393.

<sup>(630)</sup> *R.O.P.L.* pp. 433-437.

<sup>(631)</sup> *Id.* pp. 438-440.

<sup>(632)</sup> *Id.* pp. 440-441.

<sup>(633)</sup> *Id.* p. 441.

<sup>(634)</sup> *Id.* pp. 441-442.

<sup>(635)</sup> *Id.* p. 442.

<sup>(636)</sup> *Ibid.*

<sup>(637)</sup> *Id.* pp. 442-443.

recouvrent aucune <sup>(638)</sup>. Bien entendu, Jean sans Peur et Guillaume de Bavière ont eu le soin de ne rendre aucune *lettres de mestiers, tant de la dite cité de Liège comme des bonnes villes du pays de Liege et de la conté de Loz...* <sup>(639)</sup>, de même qu'aucun acte émanant des Perwez. Quant aux actes non restitués, ils avaient été, dit E. Fairo, détruits sur le champ <sup>(640)</sup>, ce qui est tout à fait vraisemblable. Ceci démontre bien, encore une fois, le désir des vainqueurs d'effacer jusqu'au moindre souvenir toute trace de la révolte des haidroits.

Néanmoins, les princes se rendent compte que l'absence d'une législation en matière de métiers est néfaste à l'activité industrielle, car c'est bien sûr le rôle politique de ceux-ci qu'ils prétendent abolir, et non leurs activités professionnelles. Aussi suggèrent-ils à Jean de Bavière de leur donner des *ordonnances bonnes et raisonnables* <sup>(641)</sup>. Celui-ci ne s'y résoudra qu'en 1414.

Sur les points concernant une modération de la contribution de guerre, ils se montrent intransigeants : jamais, au cours de cette période, ils ne font la moindre concession, comme nous l'avons déjà constaté. Pourquoi ont-ils tellement insisté sur le paiement total des 220 000 écus ? La raison en est simple : Jean sans Peur a énormément besoin d'argent pour subvenir à l'entretien des troupes qu'il a dû lever pour maintenir son influence à Paris et pour mener à son avantage la guerre civile qui vient d'éclater en France <sup>(642)</sup>. Quant à Guillaume de Bavière, non seulement il doit rembourser les sommes qu'il avait empruntées pour monter l'expédition de Liège, mais encore est-il obligé de payer au duc de Brabant la somme de 70 000 vieux écus qu'il devait pour les arrérages du douaire hollandais de la duchesse Jeanne <sup>(643)</sup>.

---

<sup>(638)</sup> Les autres villes comme Couvin, Fosses, Ciney, Bouillon, Looz, Brée, et Stockem n'en avaient pas apporté car elles n'en possédaient, semble-t-il, pas d'assez importantes, qui auraient pu faire l'objet d'une confiscation. Cfr. E. FAIRON, *Chartes confisquées...*, pp. XXIII-XXIV.

<sup>(639)</sup> *R.O.P.L.*, p. 443.

<sup>(640)</sup> C'est la conclusion à laquelle il est arrivé en comparant les résumés donnés par l'inventaire et les chartes existantes. Cfr. E. FAIRON, *op. cit.*, pp. XIV à XVII.

<sup>(641)</sup> *R.O.P.L.*, p. 443.

<sup>(642)</sup> Le fait qu'il reprenait les 2000 écus destinés à l'érection de la chapelle d'Othée en est une preuve.

<sup>(643)</sup> Le 17 août 1409, Antoine croyait recevoir cette somme (cfr. L. DEVILLERS, *Cartulaire...*, T. 3, n° DCCCCLXXXVII, pp. 407-408), mais le comte de Hainaut était encore incapable de payer. Ce n'est qu'en novembre 1411, alors qu'il venait de recevoir

À la fin de la lettre, les princes réitèrent leur désir de voir respecter les prescriptions de la première sentence et les modérations de la seconde, sous peine de *cc<sup>m</sup> escus à chacune des fois que l'on vendroit ou feroit à l'encontre* <sup>(644)</sup>. En modérant certains points de leur ordonnance, Jean sans Peur et Guillaume de Bavière entendent bien la faire accepter plus facilement, que ce soit par l'élu, le chapitre de Saint-Lambert ou les villes du pays de Liège, et probablement faire accélérer le paiement de l'amende. Quoi qu'il en soit, cette politique habile leur apporte les résultats escomptés : le jour même de sa promulgation, la nouvelle sentence est approuvée par tous <sup>(645)</sup>, et dans des termes qui laissent entendre une grande satisfaction : dans tous les actes qui agrément cette modération, on retrouve la même formule : *savoir faisons et reconnissons par ces presentes que agréablement nous avons receu les desseurs escriptes lettres de nozdis seigneurs... lesquelles et tout le contenu en iceiles avons loé, gréé et approuvé...*

En octobre 1409, les princes continuent leur modération en autorisant à nouveau que les fonctions échevinales soient viagères et non plus annuelles, ce qui avait certains inconvénients comme l'absence d'unité dans la jurisprudence, surtout en matière de rencharges <sup>(646)</sup>. Mais les nouvelles taxes qui ont dû être levées sur la population pour recouvrer entièrement la somme de 220 000 écus pèsent lourd et cela fait de nombreux mécontents <sup>(647)</sup>.

À la faveur de ce sentiment général, les haidroits réfugiés en Brabant décident de tenter un coup de force : à la fin du mois de septembre 1409, ils s'emparent par surprise de la ville de Herck. Peu de temps après, ils sont assiégés par le sénéchal du comté de Looz : la ville tombe assez vite et septante-deux séditionnaires sont décapités sur place. Seize autres sont ramenés à Liège avec leurs chefs, un certain Jean de Spa et Eustache de Burdinne, ancien chanoine de la collégiale Saint-Jean l'Évangéliste. Là, ils sont exécutés pour l'exemple <sup>(648)</sup>.

---

la plus grosse partie de l'imposition levée sur le pays de Liège, qu'il s'acquitta de sa dette. Cfr. A.G.R.. Chartes de Brabant, 1<sup>er</sup> novembre 1411, n° 7800.

<sup>(644)</sup> R.O.P.L., p. 444.

<sup>(645)</sup> L. DEVILLERS, *Cartulaire*.... T. 3, n° DCCCCLXXXIII à DCCCCLXXXVI, pp. 400 à 407.

<sup>(646)</sup> R.O.P.L., pp. 449-450.

<sup>(647)</sup> Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 124 ; ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 397 ; *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 205.

<sup>(648)</sup> Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 145 ; ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 397.

Cette sédition a eu des ramifications jusqu'à Huy : après une courte enquête, trente bourgeois de cette ville sont décapités parce qu'on les soupçonne d'avoir aidé les haidroits <sup>(649)</sup>.

Jean de Bavière sait à quoi s'en tenir : il se tient désormais sur ses gardes, par crainte d'un attentat contre sa vie <sup>(650)</sup>. Pour prévenir toute nouvelle insurrection, il fait construire à Saint-Trond, le 27 novembre 1409, un château-fort à la porte dite Stappelpoort, dans lequel il pourrait se réfugier en cas de nécessité <sup>(651)</sup>.

Après ces périodes de troubles, le calme revient enfin dans le pays de Liège. La situation d'avant 1408 va doucement, par étapes, être restaurée.

## CHAPITRE 2 : L'abolition de la sentence de Lille

### a. *Les concessions de Jean de Bavière*

Il y a un peu plus de cinq ans que la sentence de Lille a été promulguée lorsque les Liégeois réussissent à obtenir de l'écu quelques concessions. Il avait déjà pris certaines mesures à Saint-Trond pour favoriser le commerce <sup>(652)</sup>, à Dinant où il avait rétabli l'important métier des batteurs <sup>(653)</sup>, mais n'avait pas encore fait preuve de clémence envers la cité de Liège.

Toutefois, les exigences de la vie civile avaient démontré l'absolue nécessité d'une réorganisation de l'administration de la cité de Liège. Aussi, à la prière du chapitre cathédral, des notables et des échevins, Jean de Bavière est amené à donner un nouveau règlement communal à la cité, appelé le « Régiment » du 17 juillet 1414 <sup>(654)</sup>. S'il a concédé

---

<sup>(649)</sup> Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 145.

<sup>(650)</sup> ... *dominus electus... fuit armatus cum sua familia propter timores nocturnos...* Cfr. *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 206.

<sup>(651)</sup> F. STRAVEN, *Inventaire analytique et chronologique des archives de la ville de Saint-Trond*, T. I, Saint-Trond, 1886, pp. 150-152. Il accordait en même temps à cette ville un nouveau règlement, se souvenant peut-être qu'elle n'avait quitté son parti que contrainte et forcée.

<sup>(652)</sup> F. STRAVEN, *op. cit.*, pp. 153-158 (7 décembre 1411).

<sup>(653)</sup> S. BORMANS, *Cartulaire de Dinant...* T. 1, n° 49, pp. 184-189 (11 mars 1411).

<sup>(654)</sup> Cet acte est édité dans *R.O.P.L.* pp. 458-486. Dans le préambule, l'écu déclare céder à la supplication du chapitre, des notables et des échevins qui ont *exposéit et remonstreit que, par défaut de gouverne et de boin regimient en icelle nostre citeit ... adviennent de jour en jour plusieurs grans debas et inconveniences...*

quelques modifications, c'est parce qu'il s'est rendu compte qu'il ne pouvait gouverner sans un minimum de consentement de la part de ses sujets, mais aussi pour que *en icelle le petit se pust paisiblement gouverner, vivre et cheoir deleis le grand en bon amour et le grand deleis le petit, et aussi que les malfaiteurs soient punis et corrigés solont leurs démérites et excès* <sup>(655)</sup>. L'écu rappelle cependant que les promoteurs des décisions de Lille lui ont permis de donner quelques nouvelles ordonnances *pourvu qu'en ce, il n'y eût maitre, juré, gouverneur ni délibération de métiers* <sup>(656)</sup>. On remarque qu'en fait de concessions, Jean ne fait que celles qui apportent la moindre restriction possible à l'exercice de son pouvoir souverain. Sa principale préoccupation est de maintenir à l'écart des affaires les gens de métiers en empêchant leur redressement au point de vue politique. Par ce Régiment, il régleme les métiers, fixe le taux des salaires et les heures de travail et, au point de vue de l'organisation communale, institue une commission de douze conseillers chargés d'assister les échevins dans l'administration de la cité. Il se réserve le droit de choisir les conseillers sur une liste de vingt-quatre personnes présentée par le chapitre et l'échevinage <sup>(657)</sup>. En même temps, un receveur doit être désigné pour s'occuper des finances de la ville. Les statuts criminels et les ordonnances concernant la police des vivres, qui avaient été émis par la cité au XIV<sup>e</sup> siècle, sont remis en vigueur. Il prescrit de fortes amendes pour les fauteurs de troubles. Si minimes que paraissent ces concessions, elles constituent déjà un pas vers une restauration complète du régime d'avant 1408, dans la mesure où elles atténuent quelque peu la dureté de la sentence de Lille.

Mais pour les Liégeois, ce n'est pas encore suffisant : ce qu'ils veulent, c'est le rétablissement complet des anciennes libertés et l'affranchissement des tutelles bourguignonne et hennuyère sous lesquelles la sentence de Lille les a placés. Pour parvenir à leurs fins, ils décident d'en référer à l'empereur Sigismond qui, en fin de compte, est le suzerain de la principauté.

---

<sup>(655)</sup> *Id.*, p. 178.

<sup>(656)</sup> *Ibid.*

<sup>(657)</sup> La condition pour être élu : être *borgois notables, vivans de leurs rentes ou de loial marchandises, sens mestier faire de leur bras, qui sont demorans dedans nostre dicte citeit ou franchise*. *Id.*, p. 484 (article 129).

b. *L'intervention de Sigismond et le Régiment de XIII*

On ne connaît pas les circonstances qui ont poussé les Liégeois à demander l'intervention de l'empereur. Les sources sont à ce sujet peu loquaces. Il est toutefois vraisemblable qu'une ambassade ait été envoyée à Constance, où se trouvait alors Sigismond, occupé à la réunification de la chrétienté : le 19 février 1415, l'empereur confirme aux Liégeois qui viennent de lui en faire la supplication <sup>(658)</sup>, les privilèges qui leur avaient été accordés par l'évêque Albert de Cuyck <sup>(659)</sup>. Cet acte, ramené de Constance par Wathieu de Moustier, abbé de Saint-Hubert, est lu aux Liégeois le 12 avril. Il n'y est cependant pas du tout question d'une suppression de la sentence de Lille <sup>(660)</sup>. L'empereur ne fait par cet acte que confirmer son autorité souveraine sur la principauté. D'ailleurs, peu de temps après, en mars 1415, il la réaffirme en replaçant, sur les instances de Jean de Bavière, le duché de Brabant sous la juridiction du tribunal de la paix <sup>(661)</sup>.

Cet acte est d'autant plus important qu'Antoine de Bourgogne, après la bataille d'Othée, dans ses griefs adressés à Jean de Bavière, déclarait que ses sujets avaient été gravement atteints par la juridiction de ce tribunal dont les Liégeois faisaient un véritable abus. En conséquence de quoi il exigeait la cessation des appels de ce tribunal pour son duché <sup>(662)</sup>. L'acte de mars 1415 est donc une victoire pour Jean de Bavière.

On peut se demander dans quelle mesure l'intervention impériale n'a pas rendu courage aux haidroits. En effet, peu après avoir reçu la confirmation des privilèges par Sigismond, un complot dont le but était

---

<sup>(658)</sup> *Cum itaque scabini et cives leodiensis, nostri et sacri fideles dilecti, majestati humiliter duxerint supplicandum...* Cfr. *R.C.Lg.*, T. 3, n° 711, p. 173.

<sup>(659)</sup> Ces privilèges avaient été confirmés par l'empereur Philippe de Souabe en 1208. Cfr. Jean de STAVÉLOT, *Chronique*, pp. 152-156 ; G. KURTH, *op. cit.*, T. 3, p. 83. La confirmation de Sigismond du 19 février 1415 est éditée dans *R.C.Lg.*, T. 3, n° 711, pp. 172-174. On possède aussi une traduction française de cet acte, reproduite par Jean de STAVÉLOT, *Chronique*, pp. 156-157.

<sup>(660)</sup> C'est ce qu'affirme A. LALLEMAND, *La lutte des États de Liège contre la Maison de Bourgogne*, Bruxelles, S.D., p. 50.

<sup>(661)</sup> *Archives de l'Évêché de Liège*, collection Daris, *Documenta Leodiensia (1200-1659)*, R.3, n° 11, pp. 329-333 (+ un vidimus du 8 mai 1504, pp. 333-334).

<sup>(662)</sup> *A.G.R.*, Manuscrits divers, 5 D., fol. 73 r°.

de renverser Jean de Bavière est découvert à Liège (663). La répression est immédiate : les coupables arrêtés sont décapités ou noyés (664). Les troubles n'en continuent pas moins, à Dinant notamment, où des citoyens délivrent tous les prisonniers détenus dans les geôles de l'évêque (665). C'est surtout du Brabant que les haidroits font de violentes incursions en territoire liégeois. Elles ne prendront fin qu'avec la paix de Maestricht du 25 octobre 1415, à laquelle nous avons déjà fait référence. Par ce traité, les haidroits se verront traqués partout où qu'ils aillent (666). Aussi, manquant de soutien, privés de refuge, ils vont petit à petit cesser leur activité. Le nom de haidroit va bientôt disparaître de l'histoire liégeoise.

L'année 1416 marque une nouvelle étape dans la voie de la restauration. En effet, c'est dans le courant de cette année que Jean de Bavière promulgue un nouveau règlement pour la cité : le Régiment des XIII (667). L'écu avait dû se rendre compte que le Régiment de 1414 était bien insuffisant si on voulait éviter l'anarchie qu'aurait menacé d'entraîner la suppression de l'organisation communale (668). D'autre part, le fait que les échevins eux-mêmes, alors qu'ils lui étaient favorables puisqu'il les choisissait, aient signé la requête envoyée à Sigismond, a dû également l'inciter à ces concessions.

---

(663) *Praetera in eodem mense Julio in dominum Johannem de Bavaria electum Leodiensem, insurrexerunt aliquandi murmuratores maligni, molientes exitare seditionem vulgi Leodiensis contra suum principum.* Cfr. ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 402. D'après Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 158, il ne s'agissait ni plus ni moins de *tuweir monsaugneur de Liège et les bonnes gens sour leur lis...*

(664) Ils étaient au nombre de douze selon Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 158 et de vingt-deux pour ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 402.

(665) Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 158.

(666) Le texte de ce traité n'est plus connu que par la chronique d'Edmond de Dwynter. Sa première clause est particulièrement intéressante : *Primo quod ad statim, exporte ducis Brabancie provictis suis ducatus brabantiae et lyburgis et aliis suis dominus faciet publice preconizari, precipi et mandari, in locis ubi mandata et precepta publicari consueverunt, quod omnes malefactores, communitur heydrote et moytmakers appellati, qui expatrus Leodiensi et Lossensi ad partes Brabancie et Lyburgensem effugerunt post bellum Leodiense et interim Leodiensi et Lossensi dampna intulerunt extra predictam terram Brabancie et ultramosanam, sine dilacione recedant, sub suorum amissione corporum et honorum : et singulariter et precipue ille moytmakers qui novissime certum monopolium fecerunt in civitate Leodiensi proponentes memoratum dominum, Leodiensem electum et amicos suos interrirere inibi et occidere.* Cfr. E. de DWYNTER, *Chronique*, T. 3, pp. 307-308.

(667) *R. O. P. L.*, pp. 490-501. Cet acte est en grande partie la révision du Régiment de 1414.

(668) Voir pour cela le préambule de cet acte. Cfr. *id.*, p. 490.

Dans le préambule, il réaffirme encore une fois, comme en 1414, l'abolition des offices de bourgmestre, juré et gouverneur de métier.

Les douze conseillers sont portés au nombre de treize. Sur les douze présentés par le chapitre et les échevins, l'élu en choisit respectivement sept et six <sup>(669)</sup>. Ils sont désormais habilités à juger toutes les infractions commises contre les statuts de la cité.

Jean de Bavière réorganise aussi les milices communales : douze compagnies militaires sont établies selon le principe de la répartition professionnelle <sup>(670)</sup>. En outre, il est accordé à ces compagnies des bannières, des pannonneaux et des receveurs suivant les diverses catégories des professions, ce qui n'est pas sans se rapprocher de la situation d'avant 1408, où les corporations de métiers jouaient un si grand rôle <sup>(671)</sup>.

### c. *La seconde intervention de Sigismond*

Le 24 décembre 1416, Sigismond, de retour d'Angleterre où il vient de signer une alliance avec Henri V, s'arrête à Liège avant de regagner Constance <sup>(672)</sup>. Dès que les Liégeois apprennent sa venue, une foule se masse devant le palais épiscopal où loge l'empereur et réclame à grands cris l'annulation de la sentence de Lille <sup>(673)</sup>. Sigismond va accéder à leur désir. Il n'était en effet pas en bons termes avec la maison de Bourgogne <sup>(674)</sup> : il avait vu avec appréhension grandir la puissance de cette maison au détriment des territoires de l'empire. Il allait faire tout ce qui était possible pour empêcher cette expansion, notamment refuser d'accéder à la demande de Guillaume de Bavière de reconnaître à sa fille Jacqueline l'héritage des comtés de Hainaut, Hollande et Zeelande <sup>(675)</sup>.

---

<sup>(669)</sup> Articles 18 à 20. Cfr. *R.O.P.L.*, pp. 494-496.

<sup>(670)</sup> *R.O.P.L.*, p. 492, article 9.

<sup>(671)</sup> G. KURTH, *op. cit.*, T. 3, p. 84.

<sup>(672)</sup> Il y séjourna jusqu'au 2 janvier 1417. ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 407.

<sup>(673)</sup> *Après vinrent les borgois de Liege devant le palais où ledit roi herbegeoit, et commenchont à crier por r'avoir leurs franchises.* Cfr. Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 160; ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 407.

<sup>(674)</sup> Voir à ce sujet F. QUICKE, *Les relations diplomatiques entre le roi des Romains Sigismond et la Maison de Bourgogne (fin 1416 - début 1417)*, in : *B.C.R.H.*, T. 90, Bruxelles, 1926, pp. 193-214.

<sup>(675)</sup> F. SCHNEIDER, *op. cit.*, pp. 67-68.

Aussi saisit-il, lors de son passage à Liège, le moyen de porter un coup sensible au prestige des maisons de Bourgogne et de Bavière et de réaffirmer en même temps sa propre souveraineté ainsi que celle de l'empire dans la principauté. Toutefois, il faut attendre qu'il regagne Constance pour qu'il prenne une décision concrète. Par un diplôme du 26 mars 1417 <sup>(676)</sup>, Sigismond déclare avoir pris connaissance de la terrible sentence qui plaçait la principauté de Liège déjà affaiblie sous la coupe des ducs de Bourgogne et des comtes de Hainaut <sup>(677)</sup>. Il se montre particulièrement attristé de la dévastation et de la ruine qui se sont abattues sur ce pays. Il sait aussi que la plupart des clauses de cette sentence ont été exécutées. Cela est absolument contraire aux droits féodaux de l'empire <sup>(678)</sup> : ni l'évêque, ni le chapitre, ni les bonnes villes ne pouvaient être soumises à de telles prescriptions, de même que Jean sans Peur et Guillaume de Bavière ne pouvaient imposer ces mesures sans son autorisation <sup>(679)</sup>. En conséquence, de quoi, il révoque, casse et annule cette sentence <sup>(680)</sup> et restitue aux Liégeois les privilèges qui leur avaient été enlevés.

On le voit bien, par cet acte, Sigismond entend bien sauvegarder son droit de suzerain, mais veut surtout se prémunir contre ses redoutables voisins : les maisons de France et de Bourgogne <sup>(681)</sup>. On a souvent interprété ce document — et principalement Godefroid Kurth — comme un désaveu de l'attitude de Jean de Bavière pendant ce conflit <sup>(682)</sup>. Il est vrai que l'on est tenté de suivre cet avis quand on lit ... *multitudinemque immensam ab eo, qui patris vicem genere videbatur, verso in hostem ... fuisse peremptam* <sup>(683)</sup>. C'est cependant une erreur, car ce sont toujours les deux vainqueurs d'Othée qui sont visés dans cet acte : *principes...*

---

<sup>(676)</sup> Édité dans *R.O.P.L.*, pp. 502-504 et par F. STRAVEN, *op. cit.*, pp. 178-183.

<sup>(677)</sup> ... *status eorum debiliior efficitur et predictorum dominorum subicitur servituti...* Cfr. *R.O.P.L.*, p. 503.

<sup>(678)</sup> ... *nobis et imperio imperialibusque juribus enormiter derogatur.* Cfr. *ibid.*

<sup>(679)</sup> ... *de principatibus foedalibus atque regalibus Romani imperii non licet, cui-cumque, absque Romani regis auctoritate et expressa licentia, quidcumque disponere neque tales submissiones...* Cfr. *ibid.*

<sup>(680)</sup> *Omnes quoque et singulas submissiones antedictas, ... ex superhabuntis revocamus, irritamus, cassamus, virtute priorum penitus annullamus.* Cfr. *id.*, p. 504.

<sup>(681)</sup> Le fait qu'il ait répété à plusieurs reprises que le pays de Liège était le poste avancé, le boulevard de l'empire *in finibus illis turris praesidii, perutile munimen* en est la preuve.

<sup>(682)</sup> G. KURTH, *op. cit.*, T. 3, p. 86.

<sup>(683)</sup> *R.O.P.L.*, p. 502.

*episcopum, capitulum, civitatem, patriam ac eorum incolas supradictas immaniter opprimere laborarunt.* D'ailleurs, il est à peu près certain que, lors de son voyage à Liège, Sigismond a conclu avec l'écu un accord qui va ouvrir à ce dernier les territoires de son frère Guillaume que l'on sait mourant <sup>(684)</sup>.

Jean de Bavière est un pion de Sigismond dans sa nouvelle politique de regroupement des territoires des Pays-Bas <sup>(685)</sup>.

d. *La fin du règne de Jean de Bavière*

D'après le diplôme de Sigismond, la situation d'avant 1408 devrait être restaurée. Ce n'est cependant pas encore le cas. Le 30 avril 1417, Jean de Bavière se contente de publier le Régiment des XVII métiers <sup>(686)</sup>. Dix-sept corporations de métiers sont ainsi rétablies. Chacune d'elles se voit désigner deux conseillers *pour aidier ... les dois souverains conseilhiers delle citeit* et juger selon les statuts de la cité <sup>(687)</sup>. Ces trente-quatre conseillers choisissent huit électeurs qui, assemblés à huit autres désignés moitié par l'évêque et moitié par le chapitre cathédral, doivent élire à la majorité les deux souverains conseillers de la cité <sup>(688)</sup>. En outre, toutes les corporations auront deux officiers avec le titre de rentiers <sup>(689)</sup>. Une clause permet même, à la requête de deux ou trois métiers, que les souverains conseillers soient tenus de convoquer une assemblée de tous les habitants de la cité pour débattre des affaires qui leur auraient été soumises <sup>(690)</sup>. Si Jean de Bavière n'a pas rétabli toutes les libertés de la cité, c'est plus par amour-propre que par despotisme. La terminologie désormais employée en atteste et personne ne peut être dupe : les deux souverains conseillers sont en réalité les deux bourgmestres d'avant 1408, les conseillers sont les jurés et les rentiers remplacent les gouverneurs des métiers. Mais il faut dire aussi que c'est dans un autre esprit que Jean de Bavière a donné ce nouveau règlement.

---

<sup>(684)</sup> F. SCHNEIDER, *op. cit.*, p. 69 ; P. HARSIN, *Liège entre France et Bourgogne*, pp. 208-209. Les termes de ce traité ne seront connus qu'en septembre 1417.

<sup>(685)</sup> F. QUICKE, *op. cit.*, pp. 221-222.

<sup>(686)</sup> *R.O.P.L.*, pp. 505-508.

<sup>(687)</sup> *Id.*, p. 505, article 1.

<sup>(688)</sup> *Id.*, p. 506, article 4.

<sup>(689)</sup> *Id.*, p. 505, article 2.

<sup>(690)</sup> *Id.*, p. 507, article 6.

Guillaume de Bavière vient en effet de mourir <sup>(691)</sup>; Jean regarde déjà vers les possessions de feu son frère. Le 16 septembre 1417, le traité conclu entre Sigismond et l'écu de Liège est dévoilé <sup>(692)</sup> : l'empereur donne en mariage à Jean sa nièce Elisabeth de Goerlitz, puis lui remet à titre d'engagère le Luxembourg et enfin lui donne le Hainaut, la Hollande, la Zeelande et tout ce que son père et son frère tenaient en relief de l'empire. De son côté, Jean de Bavière cède l'évêché de Liège à Sigismond et s'engage à soutenir celui qu'il en investira, de même qu'il servira l'empereur comme son seigneur suzerain contre tous ses ennemis <sup>(693)</sup>.

Un fait nous montre que Jean de Bavière a fait de nouvelles concessions dans cet esprit : s'attendant certainement à devoir combattre sa nièce Jacqueline pour prendre possession de ses territoires, il avait prévu qu'une allocation financière devrait lui être remise en compensation <sup>(694)</sup>.

C'est à une date bien symbolique, le 23 septembre 1417, que Jean de Bavière désigne Jean de Schoonvorst pour gouverner pendant son voyage en Hollande <sup>(695)</sup>. Il ne reparaitra plus jamais à Liège <sup>(696)</sup>.

C'est dans le courant du mois de mai 1418 qu'il résilie l'évêché de Liège, dans les mains du pape Martin V. <sup>(697)</sup>. Ce dernier, sous l'impulsion de Sigismond, lui désigne un successeur, Jean de Walenrode.

Il est tout l'opposé de son prédécesseur. En effet, si Jean de Bavière avait voulu régner en maître absolu, Jean de Walenrode déclare dans sa capitulation inaugurale qu'il veut gouverner avec le concours et le consentement des États <sup>(698)</sup>. À la demande d'une délégation de

---

<sup>(691)</sup> Le 31 mars 1417.

<sup>(692)</sup> Ces clauses ont certainement déjà été débattues en décembre 1416, lors du passage de l'empereur à Liège.

<sup>(693)</sup> A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaire de Luxembourg*..., n° 1578, pp. 171-173.

<sup>(694)</sup> *Et est li intention de nous, li singnour ... que tous cheanz qui n'ont payer ou volut payer leur taxhe delle grasce à nous, li singnour, presentement et pour cest cause (le règlement) fait par nostre dit citeit et banlieu, ou qu'ilh ne le paieront à certains jours, eauz sour ce requis et sommeit soient et demeurent à tous jours mais priveis et osteis de toutez les franchiesez et liberteis delle dite citeit.* Cfr. *R.O.P.L.*, p. 508.

<sup>(695)</sup> A. WAUTERS, *Analectes de diplomatique*, in : *B.C.R.H.*, T. X, 4<sup>e</sup> série, Bruxelles, 1882, n° XLVI, pp. 116-118.

<sup>(696)</sup> ... *ne oncques depuis ilh n'y revient.* Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 161.

<sup>(697)</sup> *Id.*, p. 164.

<sup>(698)</sup> *Consilio et concessu trium statutum patriae.* Cfr. *R.O.P.L.*, p. 530.

Liégeois venue le trouver alors qu'il est à Maestricht et n'a pas encore fait sa joyeuse entrée à Liège, il autorise le rétablissement de 24 ou 32 métiers, selon ce qu'en décideraient les dix-sept métiers existants <sup>(699)</sup>. Le régime d'avant Othée est totalement rétabli : il ne reste rien de la sentence de Lille qui avait eu la prétention d'être éternelle <sup>(700)</sup>.

## CINQUIÈME PARTIE

### LES RÉPERCUSSIONS DE LA BATAILLE D'OTHEE

#### CHAPITRE 1<sup>er</sup> : Les tapisseries

Pour commémorer le souvenir de sa victoire à Othée, Jean sans Peur fait représenter les principaux épisodes chronologiques de son expédition dans *siz tapiz de haulte lice, de la bataille de Liège, ouvrez à or en plusieurs lieux* <sup>(701)</sup>, tout comme l'avait fait son père Philippe le Hardi pour la bataille de Roosebeeke <sup>(702)</sup>. Prosper Bauyn, maître de la chambre des comptes de Bourgogne au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans ses mémoires, décrit le sujet de cinq d'entre elles : la première représente l'entrée du duc de Bourgogne dans le pays de Liège et son premier campement, la seconde met en scène le siège de Maestricht par les Liégeois et leur départ, la troisième, la bataille d'Othée en elle-même, la quatrième, la reddition de Liège et des bonnes villes et la sixième, la

---

<sup>(699)</sup> Le texte est édité par G. KURTH, *op. cit.*, T. 3, appendice 2, pp. 358-359.

<sup>(700)</sup> *Et deveis savoir, que trois mois après la venue dedit monsangueur l'evesque de Liege, ly peuple de Liege reprist tous ses anciens usaiges, com ilh avoit devant la batalhe d'Othey, et refisent XXXII mestiers, maistres, jureis, gouverneurs et refisent banieres, tentes, pawelhons, et toutes aultres chouses aussi com pair devant, et refisent leurs congregations et convocations en palais de l'evesque...* Cfr. Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 166.

<sup>(701)</sup> L. de LABORDE, *Les ducs de Bourgogne. études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XV<sup>e</sup> siècle et plus particulièrement dans les Pays-Bas et le duché de Bourgogne*, T. 2, Paris, 1851, n<sup>o</sup> 4273, p. 270 (extrait de l'inventaire des bijoux d'or et d'argent de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, 12 juillet 1420).

<sup>(702)</sup> H. DAVID, *Philippe le Hardi. Le train somptuaire d'un grand Valois*, Dijon, 1947, pp. 38-40.

- DEVILLERS, L., *Documents relatifs à l'expédition de Guillaume IV contre les Liégeois (1407-1409)*, in : *B.C.R.H.*, 4<sup>e</sup> sér., T. 4 (1876), pp. 85-120.
- DOPPLER, P., *Verzameling van charters en bescheiden betrekkelijk het vrije rijkskapittel van Sint-Servaas te Maastricht*, in : *P.S.H.A.L.*, T. 68 (1932), pp. 251-411.
- DOUET d'ARCQ, L., *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, 2 vol., Paris, 1863-1864.
- EUBEL, *Die Avignonnesische obedienz der Mendikanten-orden sowie der Orden der Mercedarier und Trinitarier zur Zeit des grossen Schismas. Beleuchtet durch die von Clemens VII und Benedickt XIII*, in : *Quellen und Forschungen aus dem Gebiete der Geschichte*, T. 1, 2<sup>e</sup> part., Paderborn, 1900.
- FAIRON, E., *Chartes confisquées aux bonnes villes du pays de Liège et du comté de Looz après la bataille d'Othée (1408)*, Bruxelles, 1937.
- FAIRON, E., *Régestes de la cité de Liège (1103-1482)*, 5 vol., Liège, 1933-1940.
- FAIRON, E., *Supplément à l'inventaire analytique des chartes de l'abbaye du Val-Saint-Lambert-lez-Liège*, in : *B.C.R.H.*, T. 74 (1905), pp. 179-194.
- GACHARD, M., *Notice sur deux collections de documents qui manquent dans les archives de la province de Liège depuis 1794*, in : *B.C.R.H.*, 2<sup>e</sup> sér., T. 4 (1852), pp. 165-194.
- GASTOUT, M., *Documents relatifs au grand schisme ; suppliques et lettres d'Urbain VI (1378-1389) et de Boniface IX (1389-1394)*, T. 7, Bruxelles-Rome, 1976 (A.V.B., T. 29).
- HANQUET, K., *Documents relatifs au grand schisme ; suppliques de Clément VII (1378-1379)*, T. 1, Rome-Paris-Bruxelles, 1924 (A.V.B., T. 8).
- HANQUET, K. et BERLIÈRE, U., *Documents relatifs au grand schisme ; lettres de Clément VII (1378-1379)*, T. 2, Rome-Paris-Bruxelles, 1930 (A.V.B., T. 12).
- HUBERT, A., *Die regesten des kaiserreichs unter Kaiser Karl IV (1346-1378)*, Innsbruck, 1877.
- LACROIX, A., *Episodes du règne de Jean de Bavière, surnommé Jean sans Pitié, élu de Liège (memore hennuyer, 1406), suivi de documents inédits*, Mons, 1841.
- LAHAYE, L., *Inventaire des chartes de Saint-Jean l'Évangéliste à Liège*, 2 vol., Liège, 1921-1931.
- MARTENE, E. et DURAND, U., *Thesaurus novus anecdotorum*, 5 vol., Paris, 1717.
- MIROT, L., *Lettres closes de Charles VI conservées aux Archives de Reims et de Tournai*, in : *Le Moyen-Age*, T. 30 (1919), p. 1-44.
- NELIS, H., *Documents relatifs au grand schisme ; suppliques et lettres de Clément VII (1379-1394)*, T. 3, Paris-Rome-Bruxelles, 1934 (A.V.B., T. 13).
- PAQUAY, J., *Cartulaire de la collégiale Notre-Dame à Tongres*, 2 vol., Bruxelles, 1909-1912.

2. Sources diplomatiques

- BACHA, E., *Catalogue des actes de Jean de Bavière (1390-1417)*, in : *B.S.A.H.D.L.*, T. 12 (1898), pp. 31-85.
- BACHA, E., *Documents d'histoire liégeoise*, in : *B.S.A.H.D.L.*, T. 6 (1890), p. 231-232.
- BAILLIEN, H., *De regesten der stad Tongeren. Addenda 1291-1498*, in : *B.C.R.H.*, T. 133 (1967), pp. 1-24.
- BORMANS, S., *La chambre des finances des princes évêques de Liège (table chronologique et documents)*, in : *B.I.A.L.*, T. 7 (1865), pp. 12-1067.
- BORMANS, S., *Inventaire chronologique des Paweilhârs conservés dans les dépôts publics et les bibliothèques privées de la province de Liège*, in : *Commission royale d'histoire pour la publication des anciennes lois et ordonnances*, T. 6, Bruxelles, 1870.
- BORMANS, S., *Notice d'un cartulaire du clergé secondaire de Liège*, Bruxelles, 1873.
- BORMANS, S., *Recueil des ordonnances de la principauté de Liège*, 1<sup>re</sup> sér. (974-1506), Bruxelles, 1878.
- BORMANS, S., LAHAYE, L. et BROUWERS, D. D., *Cartulaire de la ville de Dinant*, 8 vol., Namur, 1880-1908.
- BORMANS, S., SCHOOLMEESTERS, E. et PONCELET, E., *Cartulaire de l'église Saint-Lambert à Liège*, 6 vol., Bruxelles, 1893-1933.
- BRIEGLÉB, P. et LARET-KAYSER, A., *Documents relatifs au grand schisme : Suppliques de Benoît XIII (1394-1422)*, T. 6, 1<sup>re</sup> part., Bruxelles-Rome, 1973 (A.V.B., T. 26).
- CAUCHIE, A. et VAN HOVE, A., *Documents concernant la principauté de Liège (1230-1532). spécialement au début du XVI<sup>e</sup> siècle, extraits des papiers du cardinal Jérôme Aléandre*, 2 vol., Bruxelles, 1908-1920.
- CHMEL, J., *Regesta chronologico-diplomatica Ruperti regis Romanorum. Auszug aus den im K. Archiv zu Wien sich befindenden Reichsregistraturbuchern vom Jahre 1400 bis 1410*, Francfort, 1834.
- CIRCOURT, A. de et VAN WERVEKE, N., *Documents luxembourgeois à Paris concernant le gouvernement du duc Louis d'Orléans*, in : *P.S.H.I.L.*, T. 40 (1889), pp. 53-148.
- CRAHAY, L., *Coutumes de la ville de Maestricht*, Bruxelles, 1876.
- DARIS, J., *Extrait du cartulaire de l'abbaye de Saint-Laurent à Liège*, in : *B.S.A.H.D.L.*, T. 2 (1882), pp. 142-241.
- DE BORMAN, C., *Notes sur un cartulaire du chapitre de Saint-Servais à Maestricht*, in : *B.C.R.H.*, 3<sup>e</sup> sér., T. 9 (1867), pp. 7-118.
- DENIFLE, H. et CHATELAIN, E., *Chartularium universitatis Parisiensis*, 4 vol., Paris, 1889-1892.
- DEVILLERS, L., *Cartulaire des comtes de Hainaut, de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière*, 6 vol., Bruxelles, 1881-1896.

- Le Livre des trahisons de France*, éd. J. Kervyn de Lettenhove, *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*. T. 2. Bruxelles, 1873, pp. 1-258.
- MARCHE, Olivier de la, *Memoires*, éd. H. Beaune et J. d'Arbaumont, 4 vol., Paris, 1883-1888.
- MATHON, M., *Extrait des memoires inédits de Prosper Bauyn sur l'histoire de Bourgogne*, in : *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, Paris, 1848, pp. 219-232 et 242-244.
- MONSTRELET, Enguerrand de, *Chroniques*, éd. L. Douiet d'Arcq, 6 vol., Paris, 1857-1862.
- OUDEBOSCH, Adrien d', *Chronique*, éd. C. de Borman, Liège, 1902.
- OUTREMEUSE, Jean d', *Chronique abrégée de 1341 à 1400*, éd. E. Fairon, *Chroniques liégeoises*. T. 2. Bruxelles, 1931, pp. 144-236.
- PERSONA, Gobelinus, *Cosmodromium ou chronique universelle jusqu'à l'année 1418*, Francfort, 1599.
- PICCOLOMINI, Aeneas Silvius, *Commentarii rerum memorabilium quae temporibus suis contigerunt, liber sextus*, Rome, 1583.
- RAOULET, Jean, *Chronique*, publié par H. Vallet de Viriville à la suite de la *Chronique de Jean Chartrier*, T. 3, Paris, 1858.
- RIVO, Raoul de, *Gesta pontificum Leodiensium ab anno tertio Engleberti de Marcka usque ad Joannem a Bavaria*, éd. J. Chapeville, *Qui gesta pontificum leodiensium scripserunt auctores praecipui...* T. 3, Liège, 1616, pp. 1-58.
- SCHOOLMEESTERS, E., *Notice concernant un manuscrit de l'ancienne abbaye de Saint-Jacques à Liège relatif au schisme de Thierry de Perwez (1406-1408) (Relatio schismatis)*, in : *B.C.R.H.*, 4<sup>e</sup> sér., T. 15 (1888), pp. 4-57.
- STAVELOT, Jean de, *Chronique*, éd. A. Borgnet, Bruxelles, 1861.
- STAVELOT, Jean de, *Chronique latine*, éd. S. Balau et E. Fairon, *Chroniques liégeoises*. T. 1, Bruxelles, 1913, pp. 67-143.
- SUFFRIDUS PÆTRI, *Gesta pontificum Leodiensium a Joanne de Bavaria, usque ad Erardum a Marcka (1390-1505)*, éd. J. Chapeville, *Qui gesta pontificum leodiensium scripserunt auctores praecipui...* T. 3, Liège, 1616, pp. 68-234.
- Vita Odiliae Liber III de triumpho sancti Lamberti in Steppes*, éd. J. Heller, *M.G.H.*, S.S., T. XXV, pp. 169-191.
- WAVRIN, Jean de, *Anchiennes croniques d'Angleterre*, éd. Melle Dupont, 3 vol., Paris, 1858-1859.
- ZANTFLIET, Corneille de, *Chronique*, éd. E. Martene et U. Durand, *Amplissima collectio*. T. 5. Paris, 1729, col. 67-504.

- Chronique du religieux de Saint-Denis*, éd. M. Bellaguet, 6 vol., Paris, 1839-1852.
- COCHON, Pierre, *Chronique normande*, publié par H. Vallet de Viriville, à la suite de la *Chronique de la Pucelle*, Paris, 1859.
- COUSINOT, Guillaume, *Geste des nobles francoys*, éd. H. Vallet de Viriville, Paris, 1859.
- Cronica van der hilliger stat von Coellen*, in : *Die Chronik der Deutschen Stadte*, T. 14, n° 3, Leipzig, 1877, pp. 641-918.
- DIXMUDE, Olivier de, *Merkwaerdige gebeurtenissen, vooral in Vlaenderen en Brabant, en ook in aengrenzende landstreken van 1377 tot 1443*, éd. J. J. Lambin, Ypres, 1835.
- DYNTER, Edmond de, *Chronique des ducs de Brabant*, éd. P. F. X. de Ram, 3 vol., Bruxelles, 1854-1860.
- FENIN, Pierre de, *Mémoires (1407-1427)*, éd. Melle Dupont, Paris, 1837.
- FROISSART, Jean, *Chroniques*, éd. J. Kervyn de Lettenhove, 26 vol., Bruxelles, 1867-1877.
- La Geste des ducs Philippe et Jehan de Bourgogne*, éd. J. Kervyn de Lettenhove, *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, T. 2, Bruxelles, 1873, pp. 259-572.
- GROONENDAEL, Paul de, *Cronicque contenant l'estat ancien et moderne du pays et comté de Namur; la vie et gestes des seigneurs, comtes et marquis d'icelluy*, éd. de Limminghe, 2 vol., Bruxelles, 1878-1879.
- HAYNIN, Jean de, *Mémoires (1465-1477)*, éd. D. Brouwers, 2 vol., Liège, 1905-1906.
- HEMRICOURT, Jacques de, *Le Miroir des nobles de Hesbaye*, éd. C. de Borman et A. Bayot, *Œuvres de Jacques de Hemricourt*, T. 1, Bruxelles, 1910, pp. 1-486.
- HEMRICOURT, Jacques de, *Le Patron de la Temporalité du Pays de Liège*, éd. A. Bayot, *Œuvres de Jacques de Hemricourt*, T. 3, Bruxelles, 1951, pp. 51-154.
- HERENTHALS, Pierre de, *Secunda vita Clementis VII*, in : E. BALUZE, *Vitae paparum avenionensium*, nouvelle éd. d'après les manuscrits par G. Mollat, T. 1, Paris, 1914, pp. 519-535.
- Istorie et croniques de Flandre d'après les textes de divers manuscrits*, éd. J. Kervyn de Lettenhove, 2 vol., Bruxelles, 1879-1880.
- Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. A. Tuetey, Genève, 1975.
- JUVENAL DES URSINS, Jean, *Histoire de Charles VI*, éd. Godefroy, Paris, 1653.
- LE FEVRE DE SAINT-REMY, Jean, *Chronique*, éd. F. Morand, 2 vol., Paris, 1876-1881.
- LE ROUX DE LINCY, M., *Chants historiques et populaires du temps de Charles VII et de Louis XI*, Paris, 1857.

- ALPARTIL, Martin de, *Chronica actitorum temporibus domini Benedicti XIII.* éd. F. Ehrle, in : *Quellen und Forschungen aus dem Gebiete der Geschichte*, T. 12, Paderborn, 1906.
- La bataille de Liège en 1408.* éd. P. F. X. de Ram, *Documents relatifs aux troubles du pays de Liège sous les princes évêques Louis de Bourbon et Jean de Hornes*, (1455-1505), Bruxelles, 1844, pp. 304-319.
- BOUVIER, Gilles le, dit Berry, *Les chroniques du roi Charles VII.* éd. H. Courteault et L. Celier, Paris, 1979.
- BOUVIER, Gilles le, dit Berry, *Le livre de la description des pays.* éd. Hamy, Paris, 1908.
- Brabantsche Yeesten of Rymkronik van Brabant.* éd. J. F. Willems et J. M. Bormans, 3 vol., Bruxelles, 1839-1869.
- BRANDON, Jean, *Chronique.* éd. J. Kervyn de Lettenhove, *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne.* T. 1, Bruxelles, 1870, pp. 1-166.
- CAGNY, Perceval de, *Chronique.* éd. H. Moranvillé, Paris, 1902.
- Chronicon comitum Flandresium.* éd. J. J. de Smet, *Corpus Chronicon Flandriae.* T. 1, Bruxelles, 1837, pp. 34-261.
- Chronicum Flandriae scriptum ab Adrien de Budt.* éd. J. J. de Smet, *Corpus Chronicon Flandriae.* T. 1, Bruxelles, 1837, pp. 261-368.
- Chronijk der Landen van Overmaas en der aangrenzende gewesten door eenen inwoner van Beek bij Maastricht.* éd. J. Habets, in : *P.S.A.H.L.*, T. 7, (1870), pp. 5-197.
- Chronijk van Maastricht en omstreken.* éd. J. Habets, in : *P.S.A.H.L.*, T. 1, 1864, pp. 70-93.
- Chronik des Erhard Wahraus (1126-1445),* in : *Die Chroniken der Deutschen Stadte*, T. 4, n° 1, Leipzig, 1865, pp. 199-240.
- Chronik des Jacob Twinger von Königshofen,* in : *Die Chroniken der Deutschen Stadte*, T. 9, n° 2, Leipzig, 1871, pp. 499-910.
- Chronik van 1368 bis 1406 mit fortsetzung bis 1447,* in : *Die Chroniken der Deutschen Stadte*, T. 4, n° 1, Leipzig, 1865, pp. 1-198.
- Chronique de l'abbaye de Saint-Trond.* éd. C. de Borman, 2 vol., Liège, 1872-1877.
- Chronique des Cordeliers ou Chronique anonyme du règne de Charles VI.* publié par L. Douët d'Arcq, à la suite de E. de Monstrelet, T. 6, Paris, 1862, pp. 191-327.
- La Chronique liégeoise de 1402,* éd. E. Bacha, Bruxelles, 1900.
- Chronique des Pays-Bas, de France, d'Angleterre et de Tournai.* éd. J. J. de Smet, *Corpus chronicorum Flandriae.* T. 3, Bruxelles, 1856, pp. 115-569.
- Chronique du règne de Jean de Bavière.* éd. S. Balau et E. Fairon, *Chroniques liégeoises.* T. 1, Bruxelles, 1913, pp. 145-214.

## BIBLIOGRAPHIE

### I. SOURCES

#### A. Sources inédites

Archives départementales de la Côte d'Or à Dijon.

Liasses B. 1479, 1543, 1547, 1554, 1556, 1558, 1560, 1571, 11738 et 17612.

Archives départementales du Nord à Lille.

Liasses B. 287, 288, 835, 1600, 1873, 1905, 10362, 10363 et 18843.

Archives de l'Etat à Liège.

— Chartes du chapitre de la cathédrale Saint-Lambert, n° 901, 934, 993.

— Chartes du chapitre de la collégiale Saint-Martin, n° 317.

— Greffe scabinal d'Othée, registres 2 et 3.

— Registres aux reliefs de la cour féodale, n° 43 et 44.

Archives de l'Etat à Namur.

Comptes communaux de Namur, n° 22.

Archives de l'évêché de Liège.

Collection Daris, Documenta Leodiensia (1200-1659), R. 3, n° 11.

Archives générales du Royaume à Bruxelles.

— Acquits de Lille n° 2087.

— Chambre des Comptes, registres n° 15013, 39357, 45673.

— Chartes du Brabant, n° 7712, 7676 et 7800.

— Manuscrit 391/15.

— Manuscrits divers, n° 5 D.

Bibliothèque nationale de Paris.

Collection Bourgogne, tomes LIV et C.

Bibliothèque de l'Université de Liège.

— Manuscrit n° 667, Libri cartarum ecclesiae leodiensis (manuscrit de Betho).

— Manuscrit n° 1016, F. N. J. B. DELVAULX, Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du pays et du diocèse de Liège.

Bibliothèque royale de Belgique.

Manuscrit n° 6560.

Stadsarchieven van Maastricht.

N° 982, schadevergoeding van het beleg van Maastricht.

#### B. Sources éditées

##### 1. Sources narratives

*Additions au texte de Mélarl*, éd. S. Balau et E. Fairon, *Chroniques liégeoises*,

T. 2, Bruxelles, 1931, pp. 607-667.

## Sigles

A.D.C.O.	Archives départementales de la Côte d'Or à Dijon.
A.D.N.	Archives départementales du Nord à Lille.
A.E.L.	Archives de l'Etat à Liège.
A.E.N.	Archives de l'Etat à Namur.
A.G.R.	Archives générales du Royaume à Bruxelles.
A.H.E.B.	Analectes pour servir à l'Histoire de l'Eglise en Belgique.
A.H.L.	Annuaire d'Histoire liégeoise.
A.V.B.	Analecta Vaticano-Belgica.
B.A.R.B.	Bulletin de l'Académie royale de Belgique.
B.C.R.H.	Bulletin de la Commission royale d'Histoire de Belgique.
B.I.A.L.	Bulletin de l'Institut archéologique liégeois.
B.N.P.	Bibliothèque nationale de Paris.
B.R.	Bibliothèque royale de Belgique (Albertine).
B.S.A.H.D.L.	Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège.
B.S.B.L.	Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois.
B.U.Lg.	Bibliothèque de l'Université de Liège.
C.St.L.	Cartulaire de l'église Saint-Lambert à Liège.
M.G.H., S.S.	Monumenta Germaniae Historica, Scriptores.
P.S.H.A.L.	Publications de la Société historique et archéologique dans le Limbourg.
P.S.H.I.L.	Publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg.
R.C.Lg.	Régestes de la Cité de Liège.
R.O.P.L.	Recueil des ordonnances de la principauté de Liège.

régime presque semblable à celui qu'ils connaissaient avant 1408. Néanmoins, ces dures épreuves avaient marqué fortement les esprits liégeois qui en avaient conçu une haine implacable pour le bourguignon. Cette bataille fut donc préparatoire aux événements qui troublèrent le pays de Liège pendant tout le quinzième siècle. C'est à la suite de tous les revers subis dans le courant du quinzième siècle, que l'unanimité se fera à Liège pour proclamer la neutralité et la faire reconnaître internationalement <sup>(768)</sup>.

---

<sup>(778)</sup> Voir à ce sujet P. HARSIN, *Les origines diplomatiques de la neutralité liégeoise (1477-1492)*, in : *B.C.R.H.*, T. 5, Bruxelles, 1926, pp. 432-452.

Le rôle international de la bataille d'Othée concerne aussi le grand schisme divisant l'Église depuis 1378. Certains auteurs ont qualifié cette bataille comme la lutte de deux papes. Sans souscrire à cette affirmation, nous pouvons dire que les révoltés liégeois ont bénéficié de circonstances favorisées par le schisme pour mener à bien leur rébellion et faire reconnaître Thierry de Perwez par le pape d'Avignon.

La bataille d'Othée apporte-t-elle des nouveautés dans l'art militaire ? Nous ne nous prononcerons pas formellement, mais elle offre des caractéristiques intéressantes d'une nouvelle tactique qui ont été relevées par Monsieur Gaier <sup>(762)</sup>. Christine de Pisan, dans son « Livre des faits d'armes », ne citait-elle pas Othée comme une des batailles qui devaient servir d'étude aux gens de guerre <sup>(763)</sup> ?

Si l'on s'en rapporte aux chroniqueurs Olivier de la Marche et Adrien d'Oudenbosch <sup>(764)</sup>, la catastrophe d'Othée a continué à frapper les imaginations. Lorsqu'en 1467, Marc de Bade fut porté au pouvoir par une révolte, les Liégeois se gardèrent bien de lui donner le titre de mambour ou d'élu de Liège d'après le souvenir d'Othée, mais le nomèrent « régent » <sup>(765)</sup>.

Othée fut aussi considéré comme un symbole. En 1409 déjà, les partisans d'un concile de réunification de la chrétienté prenaient l'exemple d'Othée pour dénoncer l'absurdité du grand schisme. Après la défaite des Liégeois à Brusthem (27 octobre 1467), l'armée bourguignonne marcha *jusques au lieu d'Aulté*. Là, les députés de la cité de Liège acceptèrent une reddition sans condition <sup>(766)</sup>. C'est encore à Othée que Charles le Téméraire établit son camp avant de se jeter sur la cité qui fut complètement détruite en 1468 <sup>(767)</sup>.

1408 ne marque pas pour le pays de Liège, malgré la volonté des princes vainqueurs, une ère de déclin total et définitif. Il fallut seulement dix ans pour que les Liégeois relèvent la tête et retrouvent un

---

<sup>(762)</sup> C. GAIER, *Art et organisation...*, pp. 318-319.

<sup>(763)</sup> Cité par H. GUILLAUME, *op. cit.*, pp. 72-73. H. Guillaume s'est servi pour Christine de Pisan du manuscrit n° 7076, fol. 32 de la Bibliothèque Nationale de Paris.

<sup>(764)</sup> O. de la MARCHE, *Mémoires*, éd. H. Beaune et J. d'Arbaumont, T. 1, Paris, 1883, pp. 84-85 et 200 ; A. d'OUDENBOSCH, *Chronique*, éd. C. de Borman, Liège, 1902, p. 112.

<sup>(765)</sup> J. L. KUPPER, *Marc de Bade au pays de Liège en 1465*, in : *Liège et Bourgogne. actes du colloque tenu à Liège les 28, 29 et 30 octobre 1968*, Paris, 1972, pp. 66-67.

<sup>(766)</sup> *R.C.Lg.*, T. IV, n° 1032, pp. 246-247 (16 novembre 1467).

<sup>(767)</sup> C. GAIER, *op. cit.*, p. 72.

L'éloignement de Jean de Bavière, peu heureux dans ses initiatives, laissait la capitale à la merci des haidroits, dont l'influence grandissante entraînait une bonne partie de la population dans la révolte. Le pays fut plongé dans un désordre excessif auquel le mambour ne put apporter un frein.

L'écrasement des milices communales à Othée porta un coup terrible aux partisans de la démocratie. C'était l'échec de l'évolution de la cité de Liège vers une entité urbaine libre, dégagée de la tutelle du prince-évêque.

Le terrible massacre des combattants liégeois sur le champ de bataille d'Othée et la répression sanglante qui s'ensuit n'étaient pas encore suffisants pour les vainqueurs. La sentence de Lille, prononcée par les princes alliés, fut aussi impitoyable que démesurée. Les scènes d'horreur et la destruction totale des privilèges et de l'autonomie communale procèdent d'un même état d'esprit : la volonté de s'imposer par la terreur et l'humiliation.

Il convient de noter que la bataille d'Othée ne constitue pas un fait isolé à cette époque. En effet, on peut rapprocher la défaite liégeoise d'Othée de celle des communes gantoises de 1382 à Roosebeke. La comparaison peut se placer sur divers points : révolte des communes contre leur prince, intervention armée du duc de Bourgogne pour préserver ses intérêts, écrasement des milices communales, construction d'une chapelle commémorative sur le champ de bataille, représentations par tapisseries pour magnifier la victoire du duc de Bourgogne. La confirmation des privilèges de Gand et l'amnistie générale qu'elle reçut font exception dans la comparaison que nous venons d'établir.

La lutte qui mit aux prises le pays de Liège et Jean de Bavière dépassa le cadre limité de la principauté : leur antagonisme favorisa l'intervention de Jean sans Peur et lui permit ainsi de s'imposer en territoire liégeois et d'affirmer la toute-puissance de la maison de Bourgogne face aux prétentions des partisans du duc d'Orléans. 1408 constitue donc bien une phase importante dans les rivalités princières en France au début du quinzième siècle.

D'autre part, l'instauration du protectorat bourguignon dans la principauté de Liège fut facilitée par la faiblesse de l'empire dont relevait le pays de Liège. Ce n'est seulement qu'en 1417, neuf ans plus tard, que Sigismond réaffirmait ses droits de suzerain en cassant la sentence de Lille.

#### 4. Poèmes et chansons

Un rimeur du nom de Ruelle, contemporain des événements, chanta *la bataille de Liège* dans un long poème édité par de Ram <sup>(758)</sup>. Cette œuvre est d'autant plus intéressante qu'y sont cités les noms des princes, comtes et chevaliers qui prirent part au combat.

La bataille est aussi célébrée dans une composition poétique à la gloire de Jean sans Peur, *la geste des ducs de Bourgogne* <sup>(759)</sup>. On lira aussi avec attention un poème allemand retraçant l'histoire des sièges de Maestricht et la bataille <sup>(760)</sup>.

Othée a fait également l'objet d'une chanson que l'on peut trouver dans M. Leroux de Lincy <sup>(761)</sup>.

### Conclusions

Arrivé au terme de cet exposé, nous croyons avoir analysé la complexité des événements entourant le drame d'Othée, à la lumière de tout un faisceau d'informations dont certaines avaient été peu exploitées. Le foyer était intérieur, bien sûr, mais il était fortement lié à de puissants facteurs externes à la principauté, ce qui a conféré au conflit un caractère international. L'opposition des forces en présence à l'intérieur du pays de Liège devait aboutir nécessairement à une épreuve de force.

D'une part, la personnalité de l'élu, Jean de Bavière, imbu d'idées d'absolutisme, sûr de son autorité et du prestige de ses alliances familiales, ne convenait guère à la tête d'un pays épris de liberté et de pouvoir. D'autre part, la démocratie liégeoise avait acquis une autonomie croissante et un système institutionnel de partage de pouvoir au cours du quatorzième siècle. Soucieuse de préserver son rôle politique, elle tenait à se réserver également ses avantages sociaux. Le règne de Jean de Bavière ne tarda pas à amplifier l'antagonisme existant entre l'élu et une faction importante de ses sujets.

---

<sup>(758)</sup> *La bataille de Liège*..., pp. 304-320.

<sup>(759)</sup> *La geste des Ducs Philippe et Jehan de Bourgogne*, ..., p. 268 et 324-332.

<sup>(760)</sup> K. J. Th. JANSSEN DE LIMPENS, *Het beleg van Maastricht (1407) en de slag van Othée in de dichtkunst*, in : *De Maasgouw*, T. LXXII, 1958, col. 149-152.

<sup>(761)</sup> M. LEROUX DE LINCY, *op. cit.*, Chansons I et II, pp. 7-15.

chronique de Jacob Twinger von Königshofen s'étend quelque peu mais, par manque de renseignements sans doute, exagère à l'extrême le nombre de combattants (100.000 du côté liégeois) et de morts (40.000) <sup>(754)</sup>, par exemple.

### 3. Chroniques de Flandre et de Brabant

Les chroniques de Flandre <sup>(755)</sup> sont toutes favorables à Jean sans Peur. Elles décrivent en général assez bien la bataille, avec toutefois quelques erreurs, mais nous donnent certains détails originaux, notamment en ce qui concerne l'itinéraire du duc de Bourgogne, les ennuis qu'il rencontre en Flandre, en particulier à Bruges et Gand, d'autres encore. Ce qui frappe surtout dans ces chroniques, c'est leur insistance sur les conséquences qu'a entraînées la défaite pour les Liégeois. Elles parlent toutes de la répression terrible qui suivit Othée et dans toutes, on retrouve une partie ou un abrégé de la sentence de Lille. Ne serait-ce pas pour fournir un exemple aux Brugeois et Gantois, en constante agitation depuis quelque temps ?

Quant au chroniqueur brabançon Edmond de Dynter <sup>(756)</sup>, il ne connaît pas grand-chose de la bataille, et s'efforce surtout d'excuser Antoine de Bourgogne de ne pas y avoir participé. Il se montre à cet effet tout à fait opposé aux Liégeois. Les « Brabantsche Yeesten » ne font que reproduire de Dynter <sup>(757)</sup>.

---

(1126-1445), in : *id.*, T. 4, n° 1, p. 230 ; *Cronica von der hilliger Stat von Coellen*, in : *id.*, T. 14, n° 3, Leipzig, 1877, pp. 744-745 ; Gobelius Persona, *Cosmodromium* (→ 1418), Francfort, 1599, p. 285.

<sup>(754)</sup> *Chronik des Jacob Twinger*..., pp. 911-913.

<sup>(755)</sup> Jean BRANDON, *op. cit.*, pp. 112 et 118-124 ; *Chronicon comitum Flandresium*, éd. J. J. de Smet, *Corpus chronicon Flandriae*, T. 1, Bruxelles, 1837, pp. 251-252 ; *Chronicum Flandriae scriptum ab Adrien de Budt*, éd. J. J. de Smet, *id.*, pp. 354-356 ; Olivier de DIXMUDE, *Merkwaerdige gebeurtenissen*..., pp. 43-47 ; *Istore et Croniques de Flandres*, T. 2, pp. 426-436.

<sup>(756)</sup> E. de DYNTER, *op. cit.*, T. 3, pp. 173-176.

<sup>(757)</sup> *Brabantsche Yeesten of rijmkronik van Brabant*, éd. J. F. Willems et J. M. Bormans, T. 3, Bruxelles, 1869, pp. 39-44.

— Le Livre des Trahisons de France ne fait preuve d'aucun parti-pris. Il se borne à raconter la bataille d'Othée pour en montrer les répercussions en France <sup>(751)</sup>.

Parmi toutes ces chroniques, seule, celle d'Enguerrand de Monstrelet donne une ample description des événements de 1408. Son récit de la bataille est en général considéré comme le plus complet et le plus digne de confiance, même si parfois il exagère pour rehausser le prestige de Jean sans Peur. Pour la décrire, il a dû tirer parti de nombreux témoignages fournis par des témoins oculaires ou des participants de la bataille, étant en contact avec de nombreux nobles du duché de Bourgogne <sup>(752)</sup>. Son témoignage est même beaucoup plus complet que celui des chroniqueurs liégeois, sans toutefois les contredire.

Il est intéressant de montrer les différences entre les chroniques de tendances armagnaque ou bourguignonne. Du côté armagnac, on insiste sur le fait que Jean sans Peur doit payer pour le meurtre du duc d'Orléans, que la révolte des Liégeois est justifiée par la mauvaise conduite de Jean de Bavière et sur l'intervention du roi et le refus de Jean sans Peur d'obtempérer aux ordres de son souverain. Chez les Bourguignons, l'accent est mis sur le pardon de Charles VI à Jean sans Peur, la juste cause de Jean de Bavière, l'intervention logique de Jean sans Peur en faveur de son parent en détresse, sur la puissance du duc de Bourgogne, son courage et son grand sens tactique, sur le départ du roi pour Tours et enfin la paix de Chartres qui consacre la victoire du duc.

## 2. Chroniques allemandes

La bataille d'Othée n'a pas eu beaucoup de répercussions dans l'Empire, ce qui est de prime abord étonnant, dans la mesure où la principauté était terre impériale. On se borne seulement à la mentionner sans donner beaucoup de détails. Voici leur contenu général : les Liégeois se sont révoltés contre leur prince, le conflit s'est terminé par la bataille d'Othée, il y a eu entre 30.000 et 35.000 morts <sup>(753)</sup>. Seule la

---

<sup>(751)</sup> *Le Livre des Trahisons de France*. pp. 32-40.

<sup>(752)</sup> E. de MONSTRELET, *op. cit.*, T. 1, pp. II (introduction) et 3. Il se base aussi sur la lettre que Jean sans Peur avait envoyée à son frère, le duc de Brabant (*R.C.Lg.*, T. 3, n° 657, pp. 106-109).

<sup>(753)</sup> *Chronik von 1368 bis 1406 mit Fortsetzung bis 1447*, in : *Die Chroniken der Deutschen Städte*. T. 4, n° 1. Leipzig, 1865. p. 114 ; *Chronik des Erhard Wabraus*

- Le religieux de Saint-Denis se montre de tendance plutôt bourguignonne, mais d'expression très modérée <sup>(740)</sup>.
- Pierre Cochon est tout à fait hostile aux Orléanais <sup>(741)</sup>.
- Pierre de Fenin, dans ses « Mémoires » s'avère de tendance bourguignonne modérée <sup>(742)</sup>.
- La chronique des Cordeliers, d'un auteur anonyme, est très visiblement bourguignonne <sup>(743)</sup>.
- Le Journal d'un bourgeois de Paris reflète très bien l'opinion de la rue parisienne, favorable à Jean sans Peur <sup>(744)</sup>.
- Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Remy, compte parmi les partisans bourguignons <sup>(745)</sup>.
- Jean Juvenal des Ursins est le chef de file des chroniques à tendance orléanaise. Il se montre particulièrement hostile à l'égard de Jean sans Peur <sup>(746)</sup>.
- G. Cousinot, le chancelier, est un des plus opposés aux Bourguignons <sup>(747)</sup>.
- Gilles le Bouvier est de cette même tendance <sup>(748)</sup>.
- Perceval de Cagny est modérément orléanais <sup>(749)</sup>.
- Jean Raoulet en est un partisan plus affirmé <sup>(750)</sup>.

---

<sup>(740)</sup> *Chronique du religieux de Saint-Denis*, (1380-1422), pp. 54 et 140-184 (seuls les chiffres pairs, les impairs correspondant à une traduction).

<sup>(741)</sup> Pierre COCHON, *Chronique normande*, (1403-1429), publiée par H. Vallet de Viriville à la suite de la chronique de la Pucelle, Paris, 1859, pp. 396-401.

<sup>(742)</sup> Pierre de FENIN, *Mémoires*, (1407-1427), éd. Melle Dupont, Paris, 1837, pp. 8-14.

<sup>(743)</sup> *Chronique des Cordeliers ou chronique anonyme du règne de Charles VI*, (1400-1422), publiée par L. Douet-d'Arcq à la suite de Monstrelet, T. VI, Paris, 1862, pp. 199-204.

<sup>(744)</sup> *Journal d'un bourgeois de Paris*, (1405-1449), éd. A. Tuetey, Genève, 1975, pp. 3-5. Le passage sur la bataille d'Othée a été mutilé ; il ne reste plus que le chiffre des morts (26.000). On a pu se faire une opinion de cette chronique en lisant les pages suivant la bataille.

<sup>(745)</sup> Jean LE FÈVRE, seigneur de Saint-Remy, *Chronique*, (1408-1436), éd. F. Morand, T. 1, Paris, 1876, pp. 9-15.

<sup>(746)</sup> Jean JUVENAL DES URSINS, *op. cit.*, (1380-1422), pp. 193-200.

<sup>(747)</sup> G. COUSINOT, *La geste des nobles françois*, (1402-1428), pp. 122-126.

<sup>(748)</sup> Gilles le BOUVIER dit le héraut Berry, *Les chroniques du roi Charles VII*, (1402-1450), pp. 26-31.

<sup>(749)</sup> Perceval de CAGNY, *op. cit.*, (1239-1438), pp. 42-45.

<sup>(750)</sup> Jean RAOULET, *Chronique*, (1403-1429), publiée par H. Vallet de Viriville à la suite de la chronique de Jean Chartrier, T. 3, Paris, 1858, pp. 149-150.

Jean de Stavelot, il décrit l'horrible répression qui suivit la bataille et les malheurs qui s'abattirent sur le pays de Liège. Il en veut à nouveau à Jean de Bavière <sup>(735)</sup>. Enfin, il se montre encore favorable à l'élu en lui prêtant ces paroles sur son lit de mort : *o nobilis leodiensis patria, quare te reliqui? Cui te deservi? Nemo in te repartus est a tempore quo fundata fuisti, praesul aut dominus, qui venero ferierit* <sup>(736)</sup>. Toutefois, ce serait faire preuve de peu de discernement que de ne reconnaître aucune valeur à l'œuvre de Zantfliet. En effet, comme le souligne S. Balau, il a un sens inné de l'histoire, ne relate rien qui ne se trouve dans ses sources, n'abuse pas du merveilleux et surtout expose son récit de manière très claire, en ne donnant pas trop de détails et en faisant ressortir les points importants de sa narration <sup>(737)</sup>.

## b. *Les étrangers*

### 1. Les sources françaises

Parmi les chroniques étrangères, c'est incontestablement en France que la bataille d'Othée a eu le plus de répercussions. Cela s'explique aisément par le fait que c'est à la suite de sa victoire que Jean sans Peur s'est installé au pouvoir. Or, à cette époque, la France était entièrement plongée dans la querelle entre Armagnacs et Bourguignons. C'est pourquoi nous avons deux sons de cloche tout à fait différents sur l'intervention de Jean sans Peur à Liège et ses répercussions en France. Nous avons pu déterminer, parmi les chroniques que nous avons consultées, en nous basant sur les récits de la bataille d'Othée et de ses conséquences, les différentes tendances de ces chroniques. Nous les avons classées en deux catégories <sup>(738)</sup>.

— Enguerrand de Monstrelet est entièrement pour le parti bourguignon <sup>(739)</sup>.

---

<sup>(735)</sup> ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 392-393. Cfr. Jean de STAVELOT, *Chronique*, pp. 145-146.

<sup>(736)</sup> ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 418.

<sup>(737)</sup> S. BALAU, *Les sources de l'histoire de Liège...*, pp. 618-619.

<sup>(738)</sup> Les numéros des pages que nous donnons pour ces chroniques se rapportent à la campagne qui a précédé la bataille, la bataille en elle-même et ses conséquences.

<sup>(739)</sup> E. de MONSTRELET, *op. cit.* (1400-1440), T. 1, pp. 141-146, 259-261 et 350-391.

juste châtement de Dieu <sup>(729)</sup>. Il loue les vainqueurs d'avoir replacé Jean de Bavière sur le siège épiscopal, ainsi que leur glorieuse victoire <sup>(730)</sup>. La chronique du règne de Jean de Bavière est en fin de compte celle qui fournit le récit le plus circonstancié pour la période 1406-1408. Là, elle se montre originale et mérite d'être utilisée malgré sa subjectivité.

### 3. Corneille de Zantfliet

On a souvent considéré la chronique de Zantfliet comme étant la plus importante au point de vue du schisme de Thierry de Perwez d'une part, et de la bataille d'Othée d'autre part, parce que l'on pensait qu'il avait eu à sa disposition des sources particulières qui ne nous étaient pas parvenues. Il n'en est rien. Depuis que S. Balau, en 1913, a publié le texte de la chronique du règne de Jean de Bavière, on peut revenir sur ce jugement. En effet, en comparant attentivement le texte de la chronique du règne de Jean de Bavière avec celui de Zantfliet pour la période qui nous intéresse, il apparaît clairement que ce chroniqueur a suivi point par point l'auteur anonyme de la chronique du règne <sup>(731)</sup>. Il ajoute cependant dans sa chronique plusieurs passages comme la révolte de Saint-Trond en 1404, la formule du serment exigé par Thierry de Perwez, quelques lignes sur le deuxième siège de Maestricht, qui ne figurent pas dans la chronique du règne et lui sont parvenues soit par tradition orale, soit par d'autres sources <sup>(732)</sup>. Lorsque la source principale fait défaut, il se sert de Jean de Stavelot, tant de la chronique française que latine. Il est à remarquer que son opinion sur Jean de Bavière est en corrélation avec la source qu'il a utilisée : d'abord peu favorable à l'écu, il le présente comme ressemblant à Hector ou Achille plutôt qu'à un évêque <sup>(733)</sup>. Il le montre ensuite attristé et peiné par la mort d'un si grand nombre de ses sujets à Othée <sup>(734)</sup>, puis, reprenant

---

*voluisses cum consensu*. Ce passage reflète admirablement bien l'ambiance que l'on retrouve dans la chronique et la haine de l'auteur vis-à-vis des haidroits, en particulier des Perwez. Cfr. *id.*, p. 162.

<sup>(729)</sup> *Id.*, p. 200.

<sup>(730)</sup> ... *victoriam per principes gloriose obtentam*... Cfr. *ibid.*

<sup>(731)</sup> Nous ne sommes pas le premier à le remarquer, S. Balau notamment (*Chroniques liégeoises*, T. 1, p. 144) l'avait fait avant nous.

<sup>(732)</sup> *Ibid.*

<sup>(733)</sup> ZANTFLIET, *op. cit.*, col. 359.

<sup>(734)</sup> *Id.*, col. 391. Il se base ici sur la *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 201.

jugement de Dieu, que ce soit pour Jean sans Peur, assassiné, Guillaume de Bavière, mort après une longue maladie, Guillaume de Namur et Jean de Bavière, empoisonnés, ou encore les officiers de l'élus dont certains sont morts sans confession, d'autres assassinés : *La virge de Dieu qui chait sur les sangneurs et officiers qui traveihont les gens subgés de pais* (de Liège), *tant de leurs corps com de leurs bien* <sup>(724)</sup>. Il se fait le porte-parole du peuple de Liège, entraîné contre son gré dans une révolte et qui doit subir la répression et les injustices alors qu'il n'en est pas responsable.

## 2. La chronique du règne de Jean de Bavière

L'auteur anonyme de cette chronique est contemporain des événements qu'il décrit <sup>(725)</sup>. D'après S. Balau, il aurait utilisé Jean de Stavelot pour rédiger sa chronique <sup>(726)</sup>. C'est difficile à dire. Il nous semble que parfois il le suit. Cependant, il ne le recopie jamais. S'il ne s'en est pas inspiré, peut-être a-t-il puisé dans une source qu'il aurait utilisée Jean de Stavelot ? Quoi qu'il en soit, contrairement à ce dernier, il nous fournit beaucoup de détails concernant la bataille : itinéraire des parents de l'élus, noms des principaux chefs de leur armée, description des lieux, effectifs des Liégeois, déroulement du combat... <sup>(727)</sup>. Il ne faut toutefois pas prendre à la lettre tout ce qu'il dit, car il se montre un farouche partisan de Jean de Bavière et manque dès lors totalement d'objectivité. Il est complètement hostile aux haidroits et s'appuie constamment sur des passages bibliques qu'il adapte aux noms de Liège et de Perwez <sup>(728)</sup>. Selon lui, la défaite des Liégeois à Othée n'est que le

---

<sup>(724)</sup> *Id.*, p. 126.

<sup>(725)</sup> On le voit à un passage où il déclare : *Et interim que premissa fiebant, qui ergo missus et parte dicti venerabilis capituli de Sancto Trudone versus Flandriam et Franciam ad dominum ducem Burgundie...* Cela se passe en 1406. Cfr. *Chronique du règne de Jean de Bavière*, p. 167.

<sup>(726)</sup> S. BALAU, *Chroniques liégeoises*, T. 1, p. 145.

<sup>(727)</sup> *Chronique du règne de Jean de Bavière*, pp. 196-201.

<sup>(728)</sup> Il fait dire à Jean de Bavière le Psaume 56 (55), versets 10-15 : *Precipita, Domine, et divide linguas eorum, quia vidi iniquitatem et contradictionem in civitate Leodiensi. Die ac nocte circumdabit eam super muros ejus iniquitas, et labor in medio eius et injustitia. Et non defecit de plateis ejus usura et docus quia si inimicus meus maledixisset mihi sustinuissem utique. Et si is qui derat me super me magna locutus fuisset, abscondissem me forsitan ab eo. Tu vero, de Perweys, homo unanims, dux meus et notus meus, qui simul mecum dulces capiebas cibos, in domo Dei mecum ambulasse*

de Fleurus<sup>(718)</sup>. Cette assertion est toutefois contredite par A. Domken qui déclare avoir vu dans un registre des archives de l'église d'Othée une note<sup>(719)</sup> signalant en 1615 que ces tapisseries se trouvaient à Munich, dans le palais des ducs de Bavière<sup>(720)</sup>.

## CHAPITRE 2 : Les chroniques contemporaines

### a. *Les Liégeois*

#### I. Jean de Stavelot

Jean de Stavelot est l'auteur de deux chroniques : l'une, en français, continuation de la chronique de Jean d'Outremeuse et qui couvre la période de 1400 à 1447; l'autre, en latin, va de 1364 à 1429 et n'est, pour la période qui nous intéresse, qu'un abrégé de sa chronique française<sup>(721)</sup>.

Il est, pour le règne de Jean de Bavière, le plus important des chroniqueurs liégeois. Cependant, Jean de Stavelot n'est certes pas un historien au sens moderne : il nous donne beaucoup de petits détails qui n'ont pas grande importance, en laissant de côté des éléments essentiels à nos yeux. En ce qui concerne la bataille d'Othée, son récit est assez pauvre : il se borne à nous donner quelques menus détails<sup>(722)</sup>. Il décrit cependant assez bien le dénuement du pays de Liège après la défaite et là, on voit qu'il est tout à fait opposé aux haidroits. Pour lui, c'est l'*inobedienhe et rebellion d'aucuns malvolans* qui est responsable des malheurs qui se sont abattus sur le pays. Il ne faut pas soutenir les mauvais, mais leur résister et les corriger afin que de tels maux ne se produisent plus dans l'avenir<sup>(723)</sup>. Aussi faut-il tirer les leçons de la défaite. Il n'est toutefois pas favorable à Jean de Bavière et ses alliés : eux aussi sont responsables de la misère du pays. Leur mort est un

---

<sup>(718)</sup> *Ibid.* D'après lui, elles devraient se trouver quelque part à Vienne.

<sup>(719)</sup> Nous n'avons pu la retrouver.

<sup>(720)</sup> A. DOMKEN, *op. cit.*, p. 169. Pour lui, elles s'y trouvent encore probablement.

<sup>(721)</sup> S. BALAU, *Les sources de l'Histoire de Liège au Moyen-Age : étude critique*. Bruxelles, 1982 (réimpression de l'édition de 1903), pp. 597-604.

<sup>(722)</sup> Jean de STAVELOT, *Chronique*, p. 118.

<sup>(723)</sup> *Id.*, p. 145.

En 1435, lors du fameux congrès d'Arras <sup>(709)</sup> qui se tenait dans la grande salle du logis de l'abbé de Saint-Vaast, les murs de cette salle étaient recouverts *tout autour de draps de haute lice, esquels estoit figuré la bataille et desconfiture des Liegeois faicte par monseigneur le duc Jehan, père de monseigneur le duc de Bourgogne* <sup>(710)</sup>, *et par Guillaume, comte de Hollande en l'an 1408* <sup>(711)</sup>.

D'après Jean de Haynin, elles se trouvaient dans le palais de Charles le Téméraire en 1468 <sup>(712)</sup>. Par la suite, il semblerait qu'elles aient été amenées par Charles-Quint à Bruxelles comme on le constate dans un inventaire du mois de mai 1536 <sup>(713)</sup>. Après cette date, on n'en trouve plus aucune trace. Auraient-elles été transportées à Madrid, comme le suggère A. Wittert <sup>(714)</sup>? C'est possible, mais il est vraisemblable aussi qu'elles soient retournées en Bourgogne et auraient servi de base à la description donnée par Prosper Bauyn <sup>(715)</sup>.

De son côté, Jean de Bavière avait aussi commandé deux tapisseries illustrant le même thème. Nous n'avons cependant pas beaucoup de précisions à ce sujet. Elles passent pour avoir été enlevées par les Bourguignons lors du sac de Liège en 1468 <sup>(716)</sup>. Elles figurent à Bruxelles dans un inventaire des tapisseries de la cour du 30 janvier 1732 : *La bataille de Liege, pièce de dix-huit aunes de long sur sept et un demi-quart de haut et une autre de vingt aunes sur sept et un huitième* <sup>(717)</sup>. Elles auraient été conservées jusqu'en 1794 au Palais de Bruxelles, moment où les Autrichiens quittèrent la ville après la bataille

---

<sup>(709)</sup> Traité entre le roi de France et le duc de Bourgogne Philippe le Bon. Voir H. PIRENNE, *op. cit.*, T. I, p. 380; J. FAVIER, *La guerre de Cent ans*, Paris, 1980, pp. 535-543.

<sup>(710)</sup> Philippe le Bon.

<sup>(711)</sup> Perceval de CAGNY, *Chroniques (1239-1458)*, ed. H. Moranville, Paris, 1902, p. 42.

<sup>(712)</sup> Jean de HAYNIN, *Mémoires (1465-1477)*, ed. D. Brouwers, T. 2, 1906, p. 25.

<sup>(713)</sup> M. MICHELANT, *Inventaire des joyaux, ornements d'église, vaisselles, tapisseries, livres, tableaux, etc. de Charles Quint dressé à Bruxelles au mois de mai 1536*, in : *B.C.R.H.*, T. XIII, 3<sup>e</sup> série, Bruxelles, 1872, p. 246.

<sup>(714)</sup> A. WITBERT, *Les gravures de Jean de Bavière...*, p. 118. D'après lui, il existerait encore des fragments de ces tapisseries dans cette ville. Il faut cependant prendre avec la plus grande prudence les affirmations de cet auteur.

<sup>(715)</sup> Il ne nous dit cependant pas s'il les a réellement vues, et ne cite pas de sources.

<sup>(716)</sup> J. LEJEUNE, *Les Van Eyck, témoins d'histoire*, in : *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, T. 12, Paris, 1957, p. 371.

<sup>(717)</sup> A. WALTERS, *Les tapisseries bruxelloises. Essai historique. Les tapisseries et les tapisseries de haute et basse lice de Bruxelles*, Bruxelles, 1878, p. 425.

promulgation de la sentence du 24 octobre 1408 à Lille <sup>(703)</sup>. Ces tapisseries mesurent chacune seize aunes <sup>(704)</sup> de long sur sept de large, sauf la troisième, pièce principale de cet ensemble, qui fait vingt-quatre aunes de long sur sept de large.

Quant à la cinquième, elle devait représenter, comme le laisse entendre *la geste des ducs de Bourgogne*, qui ne nous donne cependant qu'une description incomplète, le supplice des principaux haidroits <sup>(705)</sup>.

De par la taille et la matière de ces œuvres, nous voyons que Jean sans Peur n'a pas lésiné sur les moyens, et pour cause : il se devait de faire représenter la victoire qui avait démontré sa puissance, afin que le souvenir en soit perpétué. Aussi les commande-t-il assez rapidement <sup>(706)</sup>. En effet, pour ces tapisseries qui coûtèrent *main denier*, un paiement de six cents francs était effectué en avril 1410 à Riflart Faymal *marchant de tapisserie demorant à Arras* <sup>(707)</sup>. Une partie au moins devait être terminée fin 1410. De fait, Jean sans Peur, recevant le comte d'Arondel en 1410, *tint en la ville d'Arras table ronde et noble court ouverte, et avoit lors fait tendre une noble et rice tapisserie de haulte lice ouvrée, en laquelle on pavoit veoir tout le fait des Liégeois et la guerre et bataille de Liège* <sup>(708)</sup>.

---

<sup>(703)</sup> M. MATHON, *Extraits des memoires inédits de Prosper Bauyn*, in : *Bulletin de la société de l'histoire de France*, Paris, 1848, pp. 231-232 et 242.

<sup>(704)</sup> Une aune est une ancienne mesure de longueur valant à Liège à cette époque 65,6 cm. Cfr. P. de BRUYNE, *Les anciennes mesures liégeoises*, in : *B.I.A.L.*, T. 60 (1936), p. 292.

<sup>(705)</sup> On y voit *Des tiestes l'on copa, des gens l'on fist noyer*. Cfr. *La geste des Ducs Philippe et Jehan de Bourgogne*, éd. J. Kervyn de Lettenhove, *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, T. II, Bruxelles, 1873, p. 157, vers 8679.

<sup>(706)</sup> *De draps de haute lice, c'on fist ilecques dressier.  
L'istore des liegeois y fist-on pourtraitier.  
Pourtraite et figurée, qui cousta main denier...  
Tout fu compris ou draps qui fu d'ouvraige chier.*

Cfr. *La geste des ducs de Bourgogne*, pp. 516-517, vers 8664-8666 et 8680.

<sup>(707)</sup> A.D.N., liasse B. 1873, n° 52626. D'après Dom PLANCHER, *Histoire générale et particulière de la Bourgogne*, T. 3, Dijon, 1748, p. 289, un autre paiement de 3080 francs était porté dans un compte du 1<sup>er</sup> février 1411. Malheureusement, l'auteur ne cite pas sa source, et nous n'avons pu la retrouver.

<sup>(708)</sup> *Le Livre des Trahisons de France*, p. 114. Voir aussi *La geste des ducs de Bourgogne*, p. 517, vers 8681 : *Li conte d'Arondiel l'esgarda volentiers*.

- PAQUAY, J., *Inventaire analytique des chartes de la collégiale Saint-Barthélemy à Liège*, Liège, 1935.
- PELZEL, F. M., *Lebensgeschichte des römische und böhmische Königs Wenceslaus*, T. 2 (1395-1419), Prague, 1790.
- PIOT, C., *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, 2 vol., Bruxelles, 1870-1874.
- PIOT, C., *Inventaire des chartes des comtes de Namur, anciennement déposées au château de cette ville*, Bruxelles, 1890.
- PONCELET, E., *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Sainte-Croix à Liège*, 2 vol., Bruxelles, 1911-1922.
- PONCELET, E., *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Saint-Pierre à Liège*, 2 vol., Bruxelles, 1906-1922.
- PONCELET, E. et FAIRON, E., *Liste chronologique d'actes concernant les métiers et confréries de la cité de Liège*, in : *A.H.L.*, T. 1 (1929-1937), pp. 306-343 ; T. 2 (1938-1942), pp. 8-66, 87-132, 203-267, 397-466, 509-543 ; T. 3 (1943-1947), pp. 7-56, 131-182, 374-390, 447-497, 575-662.
- RAIKEM, J., POLAIN, L., CRAHAY, L. et BORMANS, S., *Coutumes du pays de Liège*, 3 vol., Bruxelles, 1870-1874.
- RUWET, J., *Chartes intéressant l'histoire liégeoise aux Archives communales de Maestricht (1284-1482)*, in : *A.H.L.*, T. 4 (1949), pp. 175-219.
- SCHOOLMEESTERS, E., *Quelques nouveaux documents concernant le schisme de Thierry de Perwez (1406-1408)*, Liège, 1911.
- SCHOONBROODT, J. G., *Inventaire analytique et chronologique des archives de l'abbaye du Val-Saint-Lambert-lez-Liège*, 2 vol., Liège, 1875-1880.
- SCHOONBROODT, J. G., *Inventaire analytique et chronologique des chartes du chapitre de Saint-Martin à Liège*, Liège, 1871.
- SOENEN, M., *Documents relatifs au grand schisme : lettres de Grégoire XII (1406-1415)*, T. 9, Bruxelles-Rome, 1976.
- STRAVEN, F., *Inventaire analytique et chronologique des archives de la ville de Saint-Trond*, 6 vol., Saint-Trond, 1886-1893.
- THIMISTER, O., *Cartulaire ou recueil de chartes et documents inédits de l'église collégiale de Saint-Paul, actuellement cathédrale de Liège*, Liège, 1878.
- TITS-DIEUAIDE, M. J., *Documents relatifs au grand schisme : lettres de Benoît XIII (1394-1422)*, T. 5, 2<sup>e</sup> part., Bruxelles-Rome, 1960 (*A.V.B.*, T. 19).
- VAN MIERIS, F., *Groot charterboek der graven van Holland, van Zeeland et Heeren van Vriesland*, 4 vol., Leyde, 1753-1756.
- VAN NIEUWENHUYSEN, A., *Ordonnances de Philippe le Hardi, de Marguerite de Male et de Jean sans Peur (1381-1419)*, T. 2, *Ordonnances de Philippe le Hardi et de Marguerite de Male du 17 janvier 1394 au 25 février 1405*, Bruxelles, 1974.
- VERKOOREN, A., *Inventaire des chartes et cartulaires des duchés de Brabant, de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse*, 3<sup>e</sup> part., *Chartes originales et cartulaires (à partir de 1383)*, 3 vol., 1961-1976.

- VERKOOREN, A., *Inventaire des chartes et cartulaires du Luxembourg*, 5 vol., Bruxelles, 1914-1922.
- WAUTERS, A., *Analectes de diplomatique*, in : *B.C.R.H.*, 4<sup>e</sup> sér., T. 10 (1882), p. 17-124.
- WEIZSACHER, J., *Deutsche Reichstagsakten*, 16 vol., Munich et Gotha, 1867-1928.
- WOLTERS, J., *Codex diplomaticus Lossensis (938-1522)*, Gand, 1849.
- WURTH-PAQUET, F. X., *Table chronologique des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de l'ancien pays de Luxembourg*, in : *P.S.H.I.L.*, T. 25 (1870), pp. 1-238.

## II. TRAVAUX

- AMMANN, H., *Maastricht in der mittelalterlichen Wirtschaft*, in : *Melange Félix Rousseau, études sur l'histoire du pays mosan au Moyen-Age*, Bruxelles, 1958, pp. 21-46.
- ARNOULD, M. A., *La destruction par les Hainuyers des fortifications liégeoises de la Sambre (1408-1410)*, in : *Documents et rapports de la Société royale d'archéologie et de paléontologie de Charleroi*, T. 57 (1974-1978), pp. 81-118.
- ARMSTRONG, C., *The golden age of Burgundy dukes that outdid kings*, in : *The courts of Europe (politics, patronage and royalty 1400-1800)*, Londres, 1977, pp. 54-75.
- BAETHGEN, F., *Schisma und Konzilszeit. Reichsreform und Habsburgs Aufstieg*, in : B. GEBHARDT, *Handbuch der deutschen Geschichte*, T. 1, Stuttgart, 1970 (9<sup>e</sup> éd.), pp. 607-693.
- BAILLIEN, H., *Tongeren, van Romeinse civitas tot Middeleeuwse Stad*, Assen, 1979.
- BALAU, S., *La communauté de Modave aux siècles passés*, in : *B.S.A.H.D.L.*, T. 8, pp. 202-215.
- BALAU, S., *Les sources de l'histoire du pays de Liège au Moyen-Age*, Bruxelles, 1903.
- BARTIER, J., *Burgondie's indringen in het prinsbisdom Luik*, in : *Algemene geschiedenis der Nederlanden*, T. 3, Anvers-Gand-Bruxelles-Louvain, 1951, pp. 299-312.
- BARTIER, J., *Légistes et gens de finances au XV<sup>e</sup> siècle, les conseillers des ducs de Bourgogne. Philippe le Bon et Charles le Téméraire*, Bruxelles, 1955.
- BAZIN, J. L., *La Bourgogne, de la mort du duc Philippe le Hardi au traité d'Arras (1404-1435)*, Beaune, 1898.
- BERLIERE, U., *Les archidiacres de Liège au XIV<sup>e</sup> siècle*, in : *B.C.R.H.*, T. 75 (1906), pp. 137-211 et *Leodium*, T. 9 (1910), pp. 124-127.
- BERLIERE, U., *Dom Lambert Del Stache, prieur de Bertrée*, in : *Mélange d'histoire bénédictine*, T. 1, Maredsous, 1897, pp. 57-77.

- BERLIERE, U., *Les évêques auxiliaires de Cambrai et de Tournai*. Bruges, 1905.
- BERLIERE, U., *Les évêques auxiliaires de Liège*. Bruges-Lille, 1919.
- BERLIERE, U., *Monasticon belge*, T. 2 (Province de Liège). Maredsous, 1928.
- BONENFANT, P., *L'Etat Bourguignon*. Bruxelles, 1969 (extrait des *Recueils de la Société Jean Bodin*, T. 22).
- BONENFANT, P., *Philippe le Bon*, 3<sup>e</sup> éd., Bruxelles, 1955 (coll. « Notre passé »).
- BORMANS, S., *Les fiefs du comté de Namur*, 2 vol., Namur, 1875.
- BORMANS, S., *Les seigneuries féodales du pays de Liège, table des reliefs*. Liège, 1871.
- BOVY, Dr, *Promenades historiques dans le pays de Liège*, 2 vol., 1838-1841.
- CALMETTE, J., *Chute et relèvement de la France sous Charles VI et Charles VII*. Paris, 1945.
- CALMETTE, J., *Les dernières étapes du Moyen-Age français*. Paris, 1946.
- CALMETTE, J., *L'élaboration du monde moderne*. Paris, 1934.
- CALMETTE, J., *Les grands ducs de Bourgogne*. Paris, 1949.
- CALMETTE, J., *Le Moyen-Age*. Paris, 1948.
- CALMETTE, J. et DEPRez, E., *L'Europe occidentale de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle aux guerres d'Italie ; la France et l'Angleterre en conflit*, T. 1. Paris, 1937.
- CARTELLIERI, O., *La cour des ducs de Bourgogne* (trad. franç. de F. Caussy), Paris, 1946.
- CHAMPION, P., *La vie de Charles d'Orléans (1394-1465)*. Paris, 1911.
- CHARLES, J. L., *La ville de Saint-Trond au Moyen-Age, des origines à la fin du XIV<sup>e</sup> s.*, Liège-Paris, 1965.
- CHEVALIER, B., *L'Occident de 1280 à 1492*. Paris, 1969 (coll. U).
- COCKSHAW, P., *Le personnel de la chancellerie de Bourgogne-Flandre sous les ducs de Bourgogne de la Maison de Valois (1384-1477)*, in : *Anciens Pays et Assemblées d'Etats*, T. 79, Courtrai, 1982.
- CONTAMINE, P., *La guerre de Cent ans*. Paris, 1972 (P.U.F., coll. « Que sais-je ? »).
- CONTAMINE, P., *Guerres, Etats et Société à la fin du Moyen-Age. Etude sur les armées des rois de France (1337-1494)*. Paris-La Haye, 1972.
- COUSSEMENT, E., *Résumé des guerres et description des batailles dont les provinces actuelles de la Belgique ont été le théâtre depuis Jules César jusqu'à nos jours*. Bruxelles, 1859.
- COVILLE, A., *Les premiers Valois et les débuts de la guerre de Cent Ans (1328-1350)*. Paris, 1981 (rééd. de 1910).
- COVILLE, A., *Jean Petit ; la question du tyrannicide au commencement du XV<sup>e</sup> siècle*. Paris, 1932.
- DABIN, J., *La politique française à Liège au XV<sup>e</sup> siècle*, in : *B.I.A.L.*, T. 43 (1913), pp. 99-190.
- DARIS, J., *Histoire de la bonne ville, de l'église et des comtes de Looz, suivie de biographies lossaines*, 2 vol., Liège. 1864-1865.

- DARIS J., *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XV<sup>e</sup> siècle*, Liège, 1887.
- DARIS J., *Notice sur les églises du diocèse de Liège*, 17 vol., Liège, 1867-1889.
- DARIS J., *Organisation politique de Maestricht sous l'Ancien Régime*, in : *Leodium*, T. 2 (1903), pp. 73-80.
- DAVID, H., *Du nouveau sur Jean sans Peur*, in : *Annales de Bourgogne*, T. 30 (1958), pp. 90-169.
- DAVID, H., *Philippe le Hardi, le train somptuaire d'un grand Valois*, Dijon, 1947.
- D'AVOUT, J., *La querelle des Armagnacs et des Bourguignons, Histoire d'une crise d'autorité*. Paris, 1943 (13<sup>e</sup> éd.).
- DE BARANTE, M., *Histoire des ducs de Bourgogne de la Maison de Valois*, nouvelle éd. par Gachard, 2 vol., Bruxelles, 1839-1840.
- DE BORMAN, C., *Les échevins de la Souveraine Justice de Liège*, 2 vol., Liège, 1892-1899.
- DE BOUARD, M., *L'empereur Robert et le grand schisme d'Occident*. in : *Mélanges d'archéologie et d'histoire*. T. 48 (1931), pp. 215-232.
- DE BOUARD, M., *Les origines des guerres d'Italie. La France et l'Italie au temps du grand schisme d'Occident*, Paris, 1936.
- DE BRUYNE, P., *Les anciennes mesures liégeoises*. in : *B.I.A.L.*, T. 60 (1936), pp. 289-316.
- DE CHESTRET DE HANEFFE, J., *Histoire de la Maison de La Marck, y compris les Clèves de la seconde race*. Liège, 1898.
- DE CHESTRET DE HANEFFE, J., *Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances (Bouillon, Looz) depuis leurs annexions*, Bruxelles, 1890.
- DE CHESTRET DE HANEFFE, J., *La terre franche de Haneffe et ses dépendances*, in : *B.I.A.L.*, T. 38 (1908), pp. 1-132.
- DE CRASSIER, L. M., *Recherches et dissertations sur l'histoire de la principauté de Liège*. Liège, 1845.
- DE GERLACHE, E. C., *Histoire de Liège depuis César jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, 2<sup>e</sup> éd., Bruxelles, 1859.
- DE LABORDE, L., *Les ducs de Bourgogne, études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XV<sup>e</sup> siècle, et plus particulièrement dans les Pays-Bas et le duché de Bourgogne*, 3 vol., Paris, 1849-1852.
- DE LA CHAUVELAYS, J., *Les armées des trois premiers ducs de Bourgogne de la Maison de Valois*. Paris, 1880.
- DELARUELLE, E., LABANDE, E. R. et OURLIAC, P., *L'Eglise au temps du grand schisme et de la crise conciliaire (1378-1449)*, in : *Histoire de l'Eglise...*, fondée par A. Fliche et V. Martin, T. 14, 1<sup>re</sup> partie, Paris, 1962.
- DE MARNEFFE, E., *Tableau chronologique des dignitaires du chapitre de Saint-Lambert*, in : *A.H.E.B.*, T. 26 (1896), pp. 310-425.
- DEMARTEAU, J., *La démocratie liégeoise de 1384 à 1419*. Liège, 1895.

- DE MOREAU, E., *Histoire de l'Eglise en Belgique*, T. 4, *L'Eglise aux Pays-Bas sous les ducs de Bourgogne et Charles-Quint, 1378-1559*, Bruxelles, 1949.
- DENUIT, D., *Jacqueline de Bavière, princesse infortunée*, Bruxelles, s.d.
- DEPREZ, E., *Les préliminaires de la guerre de Cent ans ; la papauté, la France et l'Angleterre (1328-1342)*, Paris, 1902.
- DE RAS, J., *Histoire de Maestricht*, Louvain, 1894.
- DE RYCKEL, A., *Histoire de la bonne ville de Waremme*, in : *B.S.A.H.D.L.*, T. 5 (1889), pp. 1-185.
- DE RYCKEL, A., *Rivières et ruisseaux de la province de Liège*, in : *B.S.A.H.D.L.*, T. 21 (1923), pp. 27-112.
- DE THEUX DE MONTJARDIN, J., *Le chapitre de Saint-Lambert à Liège*, 4 vol., Bruxelles, 1870-1871.
- DEWEZ, M., *Histoire du pays de Liège*, Bruxelles, 1822.
- DODU, G., *La folie de Charles VI*, in : *Revue historique*, T. 150 (1925), pp. 161-188.
- DOMKEN, A., *Histoire de la seigneurie et de la paroisse d'Othée*, Liège, 1910.
- DUPUY, M., *Le chaos d'où sortit la France ; le temps des Armagnacs et des Bourguignons (1380-1435)*, Paris, 1980.
- DYSERINCK, H., *Een weinig bekend schilderij van de belegering van Maastricht door de Luikenaars in 1408*, in : *P.S.H.A.L.*, T. 43 (1907), pp. 517-522.
- FAIRON, E., *Les inventaires des chartes liégeoises dressés en 1409 et conservés à Lille*, in : *A.H.L.*, T. 1 (1937), pp. 220-228.
- FAVIER, J., *La guerre de Cent ans*, Paris, 1980.
- FEBVRE, L., *Les ducs Valois de Bourgogne et les idées politiques de leur temps*, in : *Revue bourguignonne de l'université de Dijon*, T. 23 (1913), pp. 27-50.
- FISEN, B., *Sancta Legia Romanae Ecclesiae Filia Sive Historiarum Ecclesiae Leodiensis Partes Duae*, Liège, 1696.
- FOLZ, R., *L'idée d'empire en Occident du V<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1953.
- FRANCKSON, M., *Les bourgmestres de Liège au Moyen-Age, des origines à la paix de Saint-Jacques*, 2 vol., mémoire de licence inédit, université de Liège, 1982-1983.
- FRANKINET, G. D., *Les sièges de Maestricht en 1407 et 1408*, in : *B.S.H.A.L.*, T. 1 (1854-1855), pp. 205-254.
- FRIS, V., *Het Brugsche Calfvel van 1407-1411*, in : *Bulletin de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique*, Anvers, 1911, pp. 183-274.
- GACHARD, L. et PIOT, C., *Voyages des souverains des Pays-Bas*, 4 vol., Bruxelles, 1876-1882.
- GAIER, C., *Analysis of military forces in the principality of Liege and the county of Looz from the twelfth to the fifteenth century*, in : *Studies in Medieval and Renaissance History*, T. 2 (1965), pp. 205-261.
- GAIER, C., *L'approvisionnement et le régime alimentaire des troupes dans le duché de Limbourg et les terres d'Oure-Meuse vers 1400*, in : *Le Moyen-Age*, T. 74 (1968), pp. 551-575.

- GAIER, C., *Art et organisation militaires dans la principauté de Liège et dans le comté de Loos au Moyen-Age*. Bruxelles, 1968.
- GAIER, C., *Grandes batailles de l'Histoire liégeoise au Moyen-Age*. Liège, 1980.
- GAIER, C., *L'industrie et le commerce des armes dans les anciennes principautés belges du XIII<sup>e</sup> siècle à la fin du XV<sup>e</sup> siècle*. Paris, 1973.
- GAIER, C., *Mentalité collective de l'infanterie communale liégeoise au Moyen-Age*, in : *Revue internationale d'Histoire militaire*, n° 30 (1970), pp. 109-119.
- GAIER, C., *Le rôle militaire des reliques et de l'étendard de Saint-Lambert dans la principauté de Liège*, in : *Le Moyen-Age*, T. 72 (1966), pp. 235-250.
- GARNIER, J., *L'artillerie des ducs de Bourgogne. d'après les documents conservés aux Archives de la Côte d'Or*. Paris, 1895.
- Genèse et débuts du grand schisme d'Occident, 1562-1594* (colloque d'Avignon du 25 au 28 septembre 1978). Paris, 1980.
- GOBERT, T., *Liège à travers les âges ; les rues de Liège*. nouvelle éd., par M. J. Nicolas, 12 volumes, Bruxelles, 1975-1978.
- GOETHALS, F. V., *Histoire généalogique de la Maison de Hornes*. Bruxelles, 1848.
- GRAUWELS, J., *Het Loonse leenregister van Jan van Beieren (1390-1413)*, in : *Het oude land van Loon*, T. 36 (1981), pp. 5-149.
- GUENEE, B., *L'Occident aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles ; les états*. Paris, 1971 (coll. Nouv. Clío).
- GUILLAUME, H., *Histoire de l'organisation militaire sous les ducs de Bourgogne*. Bruxelles, 1847.
- HACHEZ, H., *Histoire de Dinant*, 2 vol., Bruxelles, 1893.
- HAGEMANS, G., *Histoire du pays de Chimay*, 2 vol., Bruxelles, 1866.
- HANSAY, A., *L'inféodation du comté de Hainaut à l'Eglise de Liège en 1071*, in : *B.S.A.H.D.L.*, T. 13 (1902), pp. 23-58.
- HARSIN, P., *Liège entre France et Bourgogne*, in : *Liège et Bourgogne. Actes du colloque tenu à Liège les 28, 29 et 30 octobre 1968*. Paris, 1972, pp. 193-256.
- HARSIN, P., *Les origines diplomatiques de la neutralité liégeoise (1477-1492)*, in : *R.B.P.H.*, T. 5 (1926), pp. 423-452.
- HENAU, F., *Histoire du Pays de Liège*, 2 vol., Liège, 1872-1874.
- HERBILLON, J., *Toponymie de la Hesbaye liégeoise*, fasc. 4 : *Othée*. Wetteren, 1931.
- HERGEMOLLER, B. U., *Die goldene Bulle und die Kunst des Möglichen*, in : *Kaiser Karl IV, Staatsmann und Mäzen*. Munich, 2<sup>e</sup> éd., 1978.
- HUYBRIGTS, F., *L'occupation de la Tongrie dans l'Antiquité*, in : *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, T. 38 (1923), pp. 150-189.

- JANSSEN DE LIMPENS, K. J. T., *Het beleg van Maastricht (1407) en de slag van Othée in de dichtkunst*, in : *De Maasgouw*, T. 72 (1958), col. 149-152.
- JARRY, L., *La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans*, Paris, 1889.
- Jihans-Sins-Pitié, ou l'bataie d'Othaie*, in : J. J. Dehin, *chère et Panahe*, Liège, 1850.
- JORIS, A., *Huy et sa charte de franchise (1066)*, Bruxelles, 1966.
- JORIS, A., *Huy, ville médiévale*, Bruxelles, 1965 (coll. « Notre passé »).
- JORIS, A., *Remarques sur les clauses militaires des privilèges urbains liégeois*, in : *R.B.P.H.*, T. 37 (1959), pp. 297-316.
- JORIS, A., *La ville de Huy au Moyen-Age ; des origines à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1959.
- KEUSSEN, H., *Die matrikel der universität Koln*, 4 vol., 1892-1931.
- KLEINCLAUSZ, A., *Histoire de Bourgogne*, Paris, 1909.
- KUPPER, J. L., *Marc de Bade au pays de Liège en 1465*, in : *Liège et Bourgogne, Actes du colloque tenu à Liège les 28, 29 et 30 octobre 1968*, Paris, 1972, pp. 55-80.
- KURTH, G., *La cite de Liège au Moyen-Age*, 3 vol., Bruxelles, 1910.
- KURTH, G., *L'origine des querelles entre Jean de Bavière et les Liégeois : l'affaire de Seraing en 1395*, in : *B.A.R.B.*, classe des lettres, n° 9-10 (1908), pp. 485-509.
- LACAZE, Y., *Philippe le Bon et l'empire, bilan d'un règne*, in : *Francia, Voorschungen fur Westeuropäischen Geschichte*, T. 9, Munich, 1981, pp. 133-751.
- LALLEMAND, A., *La lutte des états de Liège contre la Maison de Bourgogne, 1390-1492*, Bruxelles, s.d.
- LAURENT, H. et QUICKE, F., *Les origines de l'état bourguignon. L'accession de la Maison de Bourgogne aux duchés de Brabant et de Limbourg (1383-1407)*, 1<sup>re</sup> partie : *Jusqu'à l'acquisition du duché de Limbourg et des terres d'Outre-Meuse (1383-1396)*, Bruxelles, 1939.
- LEGUAY, A., *La guerre de Cent ans*, Paris, 1974.
- LEHOUX, F., *Jean de France, duc de Berry ; sa vie, son action politique (1340-1416)*, Paris, 4 vol., 1966-1968.
- LEJEUNE, J., *Introduction historique au catalogue de l'exposition Liège et Bourgogne*, Liège, 1968.
- LEJEUNE, J., *Liège et son pays. Naissance d'une patrie (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.)*, Liège, 1948.
- LEJEUNE, J., *La principauté de Liège*, Liège, 3<sup>e</sup> éd., 1980.
- LEJEUNE, J., *La principauté de Liège de 1390 à 1482*, in : *Problématique de l'histoire liégeoise*, Actes du colloque organisé par l'association Le Grand Liège à la mémoire de Jean Lejeune, Liège, 1982.
- LEJEUNE, J., *Les Van Eyck, peintres de Liège et de sa cathédrale*, Liège, 1956.

- LEJEUNE, J., *Les Van Eyck, témoins d'histoire*, in : *Annales, Economies, Sociétés et Civilisations*, T. 12 (1957), pp. 357-379.
- LEROUX, A., *Nouvelles recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne de 1378 à 1461*, Paris-Bouillon, 1892.
- LICHTERVELDE, P. de, *Un grand commis des ducs de Bourgogne, Jacques de Lichtervelde*, Bruxelles, 1943.
- LINDNER, Th., *Geschichte des Deutschen Reichs unter König Wenzel*, 2 vol., Brunswick, 1878-1880.
- LOT, F., *La France, des origines à la guerre de Cent ans*, S.L., 1941.
- LOT, F., *L'Art militaire et les armées au Moyen-Age. en Europe et dans le Proche-Orient*, 2 vol., Paris, 1946.
- LYNA, J., *Het Graafschap Loon, Politiek en sociale overzichtelijke Geschiedenis*, Beringen, 1959.
- MATHIEU, J., *Les arbalétriers et les arquebusiers de Visé*, in : *B.I.A.L.*, T. X (1870), pp. 243-284.
- MICHELANT, M., *Inventaire des joyaux, ornements d'église, vaisselles, tapisseries, livres, tableaux, etc., de Charles Quint, dressé à Bruxelles au mois de mai 1536*, in : *B.C.R.H.*, T. XIII (3<sup>e</sup> sér.), (1872), pp. 199-368.
- MINDER, A., *La rivalité Orléans-Bourgogne dans la principauté de Liège*, Liège, 1973.
- MIROT, L., *L'assassinat de Louis d'Orléans et la théorie du tyrannicide au XV<sup>e</sup> siècle*, in : *Revue des études historiques*, T. 100 (1933), pp. 139-150.
- MIROT, L., *Autour de la Paix d'Arras (1414-1415)*, in : *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, T. 75 (1914), pp. 253-327.
- MIROT, L., *Autour de la Paix de Chartres (9 mars 1409)*, in : *Annales de Bourgogne*, T. 3 (1931), pp. 305-342.
- MIROT, L., *L'enlèvement du Dauphin et le premier conflit entre Jean sans Peur et Louis d'Orléans (juillet-octobre 1405)*, in : *Revue des questions historiques*, T. 95 (1914), pp. 329-355 et T. 96 (1914), pp. 47-68 et 369-394.
- MIROT, L., *Les insurrections urbaines au début du règne de Charles VI (1380-1383). Leurs causes, leurs conséquences*, Genève, 1974 (réimpression de l'éd. de Paris 1905).
- MIROT, L., *Isabelle de France, reine d'Angleterre, comtesse d'Angoulême, duchesse d'Orléans (1390-1409)*, in : *Revue d'histoire diplomatique*, T. 18 (1904), pp. 545-573 et T. 19 (1905), pp. 60-95, 161-191, 481-522.
- MOLLAT, G., *L'application en France de la soustraction d'obédience a Benoit XIII jusqu'au concile de Pise*, in : *Revue du Moyen-Age latin*, T. 1 (1945), pp. 149-163.
- MORANVILLE, H., *Relations de Charles VI avec l'Allemagne en 1400*, in : *Bibliothèque de l'école des chartes*, T. 47 (1886), pp. 489-511.
- NELIS, H., *La collation des bénéfices ecclésiastiques en Belgique sous Clément VII (1378-1394)*, in : *R.H.E.*, T. 28 (1932), pp. 39-69.

- NEVE, J., *Henri de Hornes, sire de Perwez*, in : *Biographie nationale*, T. 9, Bruxelles, 1886-1887, col. 202-204.
- NORDBERG, M., *Les ducs et la royauté, étude sur la rivalité des ducs d'Orléans et de Bourgogne (1392-1407)*, Uppsala, 1964.
- Nouvelle histoire de l'Eglise*, sous la direction de L. J. ROGIER, R. AUBERT et M. B. KNOWLES, T. 2, *Le Moyen-Age*, Paris, 1968.
- O. J. T., *Notice sur l'église collégiale de Saint-Paul, aujourd'hui cathédrale de Liège*, in : *B.I.A.L.*, T. 6 (1863), pp. 255-312.
- O. K., *Een jaarschrift op den slag van Othée in 1408*, in : *De Maasgouw*, T. 2 (1880), p. 212.
- PAQUAY, J., *Un bibliophile tongrois au XV<sup>e</sup> s.*, in : *B.S.B.L.*, T. 7 (1905), pp. 98-122.
- PAQUAY, J., *L'obédience du clergé liégeois au pape romain pendant le grand schisme*, in : *Analecra ecclesiastica Leodiensia*, T. 6 (1937), pp. 103-154.
- PAQUAY, J., *Tongeren voorheen ; geschiedkundige schets*, Tongeren, 1934.
- PARAVICINI, W., *Guy de Brimeu. Der Burgundische Staat und seine Adlige Fubrungschicht unter Karl dem Kuhnem*, Bonn, 1975.
- PERIER, A., *Un chancelier au XV<sup>e</sup> siècle, Nicolas Rolin (1380-1461)*, Paris, 1904.
- PETIT, E., *Itinéraire de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, ducs de Bourgogne (1363-1419)*, Paris, 1888.
- PHILIPPE, J., *Van Eyck et la genèse mosane de la peinture des anciens Pays-Bas*, Liège, 1960.
- PILLEMENT, G., *Pedro de Luna, le dernier pape d'Avignon*, Paris, 1955.
- PIRENNE, H., *Histoire de Belgique des origines à nos jours*, 6 vol., *La Renaissance du Livre*, 1972.
- PIRENNE, H., *Histoire de la ville de Dinant au Moyen-Age*, Gand, 1889.
- PLANCHER, Dom., *Histoire générale et particulière de la Bourgogne*, T. 3, Dijon, 1748.
- POCQUET DU HAUT-JUSSE, B. A., *La France gouvernée par Jean sans Peur ; les dépenses du receveur général du royaume*, Paris, 1959.
- POLAIN, E., *Le drapeau liégeois*, in : *B.I.A.L.*, T. 35 (1905), pp. 165-220.
- POLAIN, M. L., *Histoire de l'ancien pays de Liège*, T. 2, Liège, 1847.
- POLAIN, M. L., *Jean sans Pitié ou la Bataille d'Othée*, in : *Revue belge*, T. 4 (1836), pp. 5-18.
- PONCELET, E., *L'avouerie de la cité de Liège*, in : *B.S.A.H.D.L.*, T. 23 (1931), pp. 89-259.
- PONCELET, E., *Les bons métiers de la cité de Liège*, in : *B.I.A.L.*, T. 28 (1899), pp. 1-219.
- PONCELET, E., *Les maréchaux d'armée dans l'évêché de Liège*, in : *B.I.A.L.*, T. 32 (1902), pp. 111-333.

- PONCELET, E., *Les sceaux et les chancelleries des princes-évêques de Liège*. Liège, 1938.
- PONCELET, E., *Thierry de Horn, dit de Perwez*. in : *Biographie nationale*. T. 24 (1926-1929), col. 889-897.
- POT, J., *Histoire de Regnier Pot, conseiller des ducs de Bourgogne (1362-1432)*, Paris, 1929.
- QUARRE, P., *Le chancelier Rolin, donateur du polyptique de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, in : *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte d'Or*, T. 24 (1954-1958), pp. 191-202.
- QUICKE, F., *Les Pays-Bas à la veille de la période bourguignonne (1356-1384). Contribution à l'histoire politique et diplomatique de l'Europe occidentale dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle*. Paris-Bruxelles, 1948.
- QUICKE, F., *Rectifications et compléments à l'itinéraire d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant et de Limbourg (1407-1415)*, in : *Mélanges d'histoire offerts à Henri Pirenne*. Bruxelles, 1925, pp. 391-409.
- QUICKE, F., *Les relations diplomatiques entre le roi des Romains Sigismond et la Maison de Bourgogne (fin 1416-début 1417)*. in : *B.C.R.H.*. T. 90 (1926), pp. 193-241.
- RACHFAHL, F., *Die Trennung der Niederlande vom Deutschen Reiche*. in : *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, T. 29 (1900), pp. 79-119.
- RAPP, F., *L'Eglise et la vie religieuse en Occident à la fin du Moyen-Age*. Paris, 1971 (coll. Nouvelle Clío).
- RASSOW, P., *Histoire de l'Allemagne, des origines à nos jours*, traduit de l'allemand par MM. Berger, Kannitzer et Pons, T. 1, S.L., 1969.
- RENOUARD, Y., *La papauté à Avignon*. Paris, 1954.
- RIEZLER, G., *Geschichte Baierns*, 3 vol., Gotha, 1889.
- ROLAND, E., *La ville de Braine-le-Comte et sa chatellenie dans le conflit liegeois (1404-1409). Episodes divers et participation à la bataille d'Othée*. in : *Annales du cercle archéologique de Mons*. T. 63 (1954-1957), pp. 67-94.
- SALEMBIER, L., *Le grand schisme d'Occident*. Paris, 1900.
- SCHAEPKENS, J., *Les sièges de Maestricht en 1407 et 1408, et la bataille d'Othée*. in : *P.S.H.A.L.*. T. 38 (1902), pp. 407-428.
- SCHNEIDER, F., *Herzog Johann von Baiern, erwählter Bischof von Lüttich und Graf von Holland (1373-1425). Ein Kirchenfürst und Staatsmann am Anfang des XV. Jahr.*. Berlin, 1913.
- SCHOOLMEESTERS, E., *La collégiale Saint-Martin à Liège pendant le schisme de Thierry de Perwez*, in : *B.C.R.H.* (4<sup>e</sup> série), T. 15 (1888), pp. 58-63.
- SCHOOLMEESTERS, E., *L'élection d'Eustache Persand de Rochefort et la nomination d'Arnould de Hornes comme prince-évêque de Liège en 1378*. in : *B.S.B.L.*, T. 9 (1911), pp. 191-237.

- SCHOOS, J., *Der Machtkampf zwischen Burgund und Orléans unter den Herzögen Philipp den Kühnen, Johann ohne Furscht von Burgund und Ludwig von Orléans mit besonderer Berücksichtigung der Auseinandersetzung im deutsch-französischen Grenzraum*, in : *P.S.H.I.L.*, T. 75 (1956).
- SEVENS, T., *De slag van Othée*, in : *Limburg*, T. 9 (1927), pp. 16-17.
- SIMENON, G., *Le grand schisme d'Occident au diocèse de Liège*, in : *Revue ecclésiastique de Liège*, T. 10 (1915-1916), pp. 261-268.
- SOMME, M., *Le Moyen-Age*, in : *Les grandes batailles du Nord*, sous la direction de A. LOTTIN, Paris, 1984.
- STIENNON, J., *Les Liégeois et leur « crestes »*, in : *Histoire de la Wallonie*, Toulouse, 1973, pp. 278-311.
- STIENNON, J., *La peinture mosane*, in : *Catalogue de l'exposition Rhin-Meuse, art et civilisation (800-1400)*, Cologne-Bruxelles, 1972.
- STIENNON, J., *La période liégeoise de Jean Van Eyck*, in : *La Wallonie, le pays et les hommes ; lettres, arts, culture*, T. 1, *Des origines à la fin du XV<sup>e</sup> s.*, S.L., 1977, pp. 347-354.
- THYS, C. M. T., *Le chapitre Notre-Dame à Tongres*, 3 vol., Anvers, 1888.
- TOURNEUR, M., *Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, la papauté et Liège lors du schisme de Thierry de Perwez*, in : *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, T. 27 (1952), pp. 293-316.
- ULENS, R., *Les milices rurales au pays de Liège*, in : *Leodium*, T. 24 (1931), pp. 36-42.
- ULENS, R., *L'organisation militaire au pays de Liège à partir du XV<sup>e</sup> s.*, in : *Leodium*, T. 25 (1932), pp. 47-52.
- UYTTEBROUCK, A., *Le gouvernement du duché de Brabant au Bas-Moyen-Age (1345-1430)*, 2 vol., Bruxelles, 1975.
- VALOIS, N., *La France et le grand schisme d'Occident*, 4 vol., Paris, 1896-1902.
- VALOIS, N., *Le rôle de Charles V au début du grand schisme*, in : *Annuaire-bulletin de la Société de l'Histoire de France*, T. 24 (1887), pp. 225-255.
- VAN ASSELDONCK, G., *De Nederlanden en het westers schisma (tot 1398)*, Utrecht, 1955.
- VANDE KASTEEL, D., *Un détail touchant la bataille d'Othée ou les droits d'accises d'Alost*, in : *B.I.A.L.*, T. 11 (1872), pp. 427-434.
- VAN DE WERF, J., *Maastricht en de luikse Onlusten (1402 tot 1408)*, S.L., 1961.
- VAN RIEMSDIJK, Th., *De tresorie en kanselarij van de graven van Holland en Zeeland uit het Henegouwsche en Baiersche Huis*, Nijhoof, 1908.
- VAN SANTBERGEN, R., *Les bons métiers des Meuniers, des Boulangers et des Brasseurs de la cité de Liège*, 2<sup>e</sup> éd. revue et corrigée, Paris, 1977.
- VAUGHAN, R., *John the Fearless ; the growth of Burgundian Power*, 2<sup>e</sup> éd., Londres-New-York, 1979.

- VAUGHAN, R., *Philip the Bold; the formation of the Burgundian State*. 2<sup>e</sup> éd., Londres-New-York, 1979.
- VAUGHAN, R., *The Valois Dukes of Burgundy, sources of information*, Hull, 1965.
- VERBRUGGEN, J. F., *Un plan de bataille du duc de Bourgogne (14 septembre 1417) et la tactique de l'époque*, in : *Revue internationale d'Histoire militaire*, 1959, pp. 443-451.
- VERCAUTEREN, F., *Luttes sociales à Liège, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> s.*, 2<sup>e</sup> éd., Bruxelles, 1946.
- VON DROSTE, M., *Die dioceze Luttich zu Beginn des grossen Schismas*, in : *Festgabe Heinrich Finke gewidmet*, Munster, 1904, pp. 517-537.
- VRANCKEN, FR., *Aspects institutionnels du pouvoir souverain au XV<sup>e</sup> siècle : le tribunal de l'Anneau du Palais et le tribunal de la paix*, in : *Problématique de l'histoire liégeoise*. Actes du colloque organisé par l'association le Grand Liège à la mémoire de Jean Lejeune, Liège, 1982, pp. 43-54.
- WAUTERS, A., *Les tapisseries bruxelloises. Essai historique. Les tapisseries et les tapisseries de haute et basse lice de Bruxelles*. Bruxelles, 1878.
- WILLE, E., *Die Schlacht von Othée, 23 sept. 1408*, Berlin, 1908.
- [WITTERT, BARON A.], *Les gravures de Jean de Bavière, prince-évêque de Liège, comte de Hollande. 1390-1425*, Paris-Liège-Bruxelles, S.D.
- [WITTERT, BARON A.], *La bataille d'Othée de 1408; les tapisseries et les gravures de Jean sans Pitié; la première artillerie à Liège*, Liège, 1879.
- YANS, M., *Les échevins de Huy; biographies des échevins et des maires de Huy-Grande*. S.L., 1952.

# À PROPOS DES VITRAUX ARMORIÉS DE NOS MUSÉES

par Richard FORGEUR

Dans le dernier Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois, tome 95 (1983), Monsieur Paul Creton a publié un catalogue des vitraux armoriés et des inscriptions sur verre des musées archéologiques liégeois et du verre. Ce relevé, objet d'un long travail rendu difficile par la lecture souvent malaisée, est des plus précieux de même que le sera celui des pierres tombales qui vient de sortir de presse.

Des recherches parallèles m'ont permis d'identifier ou de préciser l'identification de trois blasons et de contribuer ainsi par un apport, on ne peut plus modeste, à la connaissance de ces verrières dont la valeur historique et esthétique, quoique réduite, est incontestable.

\*  
\*\*

**Page 33, n° 67 :** « armes d'or au sautoir de gueules, timbrées d'une mitre et d'une crosse ; devise : Deus-Charitate ».

le mot Deus a été l'objet d'une restauration qui rend la devise incompréhensible. Il est erroné comme nous le verrons.

Il s'agit des armes de Henri Jullin, abbé de Beaurepart à Liège, ancien monastère prémontré converti de nos jours en séminaire.

Abbé de 1706 à 1733, il portait comme devise : *Patientia et Charitate*. Ses armes se voyaient sur la chaire de l'église de Fexhe-Slins et sur un confessionnal de Milmort (1).

Ces meubles furent probablement achetés d'occasion, peut-être lors de la démolition de l'église abbatiale, en 1760, en vue de la construction du magnifique oratoire actuel, ou offerts par l'abbé. Il est peu probable

---

(1) *Bull. Soc. royale Le Vieux-Liège*, n° 195, dans le tome 9 (1976), p. 93. Le presbytère de Soumagne où Jullin fut curé, a été réédifié sous son abbatiat. Une pierre à ses armes et devise le rappelle.

qu'ils proviennent d'une paroisse dont l'abbaye était décimatrice car la fourniture de ces meubles n'était pas à charge du décimateur <sup>(2)</sup>.

De plus Beaufort n'était pas décimateur de ces deux paroisses.

**Page 38, n° 97.** Écu d'or à 3 pals de sable, timbré d'une mitre et d'une croce en pal, accosté des lettres E. J.

Il s'agit des armes d'Edmond Jouvent, abbé d'Aulne (sur la Sambre, près de Thuin) de l'ordre de Cîteaux, de 1622 à 1653. L'armorial d'Abry <sup>(3)</sup> en témoigne ainsi que des documents contemporains <sup>(4)</sup> du prélat. Monsieur R. Laurent a rédigé en 1976, un catalogue consciencieux des sceaux des abbés d'Aulne <sup>(5)</sup>; il semble qu'il n'a pas trouvé celui de l'abbé Jouvent.

Comment aurait-il pu supposer que ces armes décorent un vitrail d'un musée de Liège? La publication d'un catalogue l'aurait certainement aidé car la lacune eut été comblée.

**Page 43, n° 31.** « Sur une croce posée en pal, écu ovale, parti : d'argent à un épervier au naturel, contourné, sur un tronc d'arbre issant de sa terrasse de sinople; au 2, de gueules à 4 fasces d'or au cygne d'argent brochant. Devise : *E valle sursum*. 1649. Armes de la famille Valkeneer ».

Il s'agit effectivement d'un membre de cette famille : à savoir Catherine Valkeneer, abbesse de Maagdendaal à Oplinter près de Tirlemont, du 31/12/1645 au 10/5/1680, ce que confirment les lettres C et V placées de part et d'autre du blason <sup>(6)</sup>.

L'identification de ces armes est grandement facilitée par le fait qu'aucun autre membre de ces trois familles JOUVENT, JULLIN et VALKENEER n'a tenu la croce dans nos régions.

---

<sup>(2)</sup> *Visitationes archidiaconales archidiaconatus Hasbaniae*. éd. Guil. SIMENON, Liège, 1939, p. 207 et 505. L'abbaye possédait cependant une grande ferme à Milmort. Ayant des biens dans la région, l'abbé fut probablement sollicité et offrit un cadeau. *Monasticon belge*, t. 2, 1928, p. 234.

<sup>(3)</sup> *Armorial d'Abry*, blasonné et publié par Guy POSWICK, Liège, 1956, n° 2335 et *Archives de l'Etat à Liège, Fonds Abry*, 27, p. 390.

<sup>(4)</sup> *Documents et rapports de la société historique et archéologique de l'arrondissement administratif et judiciaire de Charleroi*, 51 (1963-1965), 45.

<sup>(5)</sup> *Trésors d'art et d'histoire de la Thudinie*. Catalogue de l'exposition Thuin [1976], p. 149; *Monasticon belge*, t. 1, 1890, p. 340.

<sup>(6)</sup> Sur cette abbesse, voir *Monasticon belge*, t. 4, Province de Brabant, p. 580, Liège, 1968.

Le musée possède une très belle horloge aux armes de Benoite de Loen d'Enschede, abbesse du même monastère de 1725 à 1763.

## PARTIE ADMINISTRATIVE

### RAPPORT DU SECRÉTAIRE POUR L'ANNÉE 1984

Les modes et les changements dans les centres d'intérêt semblent malheureusement toucher l'Institut. Malgré une politique libérale dans le domaine des retards de paiement des cotisations et de nombreux rappels, l'I.A.L. a perdu plus de 10 % de l'effectif de ses membres. Ce phénomène devrait nous faire réfléchir. L'Institut ne peut exister qu'en fonction de ses adhérents.

Sur un plan plus positif, le prix Larbalette proprement dit et les prix Larbalette d'encouragement à de jeunes chercheurs ont été attribués cette année à de jeunes licenciés dont les premiers travaux sont particulièrement prometteurs aussi bien dans le domaine de l'Histoire, de l'Archéologie que de l'Histoire de l'Art. Les séminaires continuent à rencontrer un franc succès et leurs travaux débouchent sur des publications : *Cahiers de l'I.A.L.*, qui rencontrent un accueil plus que favorable.

La collaboration entre les responsables des Musées et le Bureau ne fait que se renforcer dans l'intérêt commun.

J. PIEYNS

# MUSÉES D'ARCHÉOLOGIE ET D'ARTS DÉCORATIFS DE LIÈGE

## RAPPORT DU CONSERVATEUR - ANNÉE 1984

### 1. Fréquentation des Musées

Pour l'ensemble des trois musées : Curtius, Verre et Ansembourg :  
28.591 visiteurs.

- Musées Curtius et du Verre (même ticket d'entrée) : 16.613 dont :
  - entrées payantes : 9.134;
  - entrées gratuites : 7.479.
- Musée d'Ansembourg : 11.978 dont :
  - entrées payantes : 4.028;
  - entrées gratuites : 7.950.

Soit une moyenne de 570 visiteurs par semaine.

### 2. Accroissement des collections

#### A. *Musées Curtius et d'Ansembourg*

##### *Argenterie*

- Grande cafetière liégeoise en argent du maître Jean Adrien Grosse, exécutée en 1763. Legs de M<sup>lle</sup> B. d'Oncieu de Chaffardon (n° inv. : 84/37) (fig. 1).
- Paire de burettes liégeoises en argent du maître DH au poinçon de 1654 (n° inv. : 84/38) (fig. 2).
- Couvert en argent (cuillère et fourchette) aux poinçons de Tongres et de l'orfèvre Binon (XVIII<sup>e</sup> siècle). Don anonyme (n° inv. : 1/84/3 a-b).
- Trois cuillères liégeoises en argent de type « queue de rat », règne de Joseph-Clément de Bavière (fin XVII<sup>e</sup>-début XVIII<sup>e</sup> siècle) orfèvre DD. Don anonyme (1/84/4 a-c).

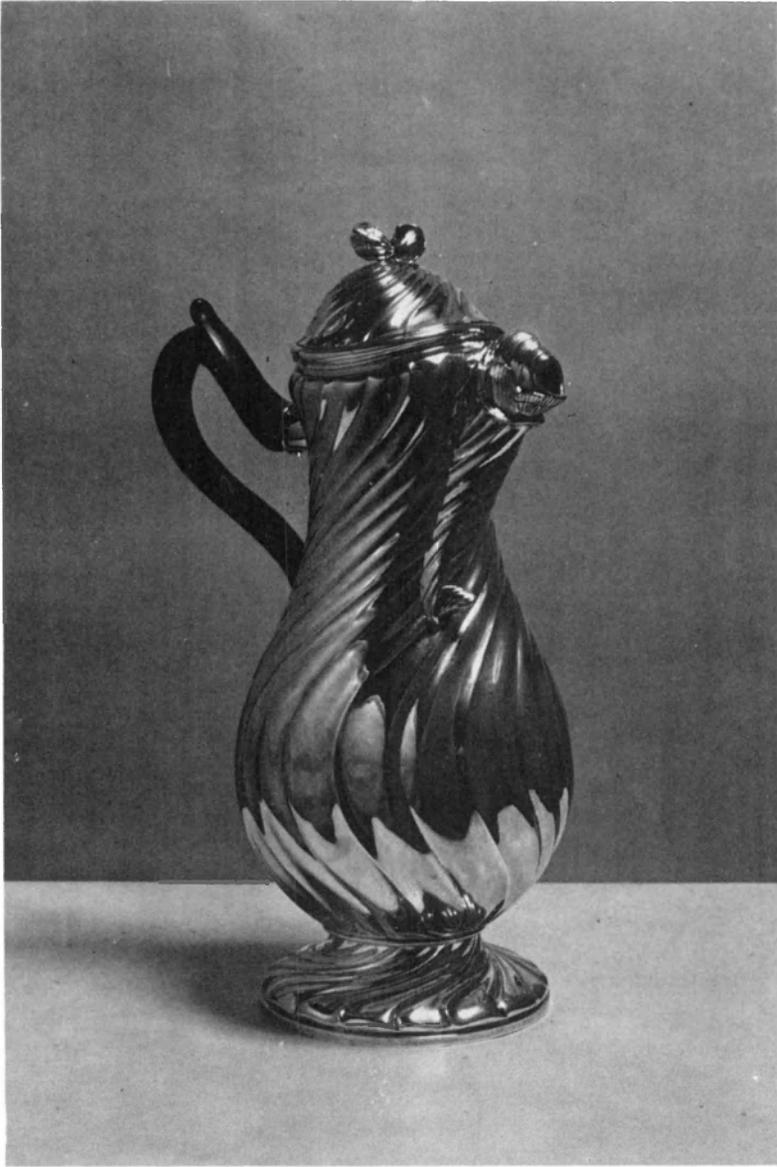


Fig. 1. — Grande cafétière liégeoise en argent exécutée en 1763  
par Jean Adrien Grosse.  
(Legs de M<sup>lle</sup> B. d'Oncieu de Chaffardon)



Fig. 2. — Paire de burettes liégeoises en argent du maitre DH exécutées en 1654.

### *Numismatique*

- Denier liégeois de Robert de Thourotte pour l'atelier de Dinant (n° inv. : 84/39).
- Monnaie liégeoise en cuivre de 12 sous d'un type inédit, règne d'Ernest de Bavière 1581. Don anonyme (n° inv. : 1/84/1).
- Médaille liégeoise commémorant le 200<sup>e</sup> anniversaire des éditions Desoer, 1950. Don de M<sup>me</sup> Desoer-Annez de Taboada (n° inv. : 1/84/2).

### *Céramique*

- Cuillère en faïence fine de Liège, décor à la brindille, fin XVIII<sup>e</sup> siècle (n° inv. : 84/40).
- Grand plat ovale en faïence fine de Liège, décor à la brindille, fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (n° inv. : 84/41).
- « La dénicheuse », statuette en faïence fine de Liège, fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (n° inv. : 84/42).

*Etains*

— Grand plat en étain de Huy aux poinçons de 1695 (n° inv. : 84/43)  
(fig. 3).

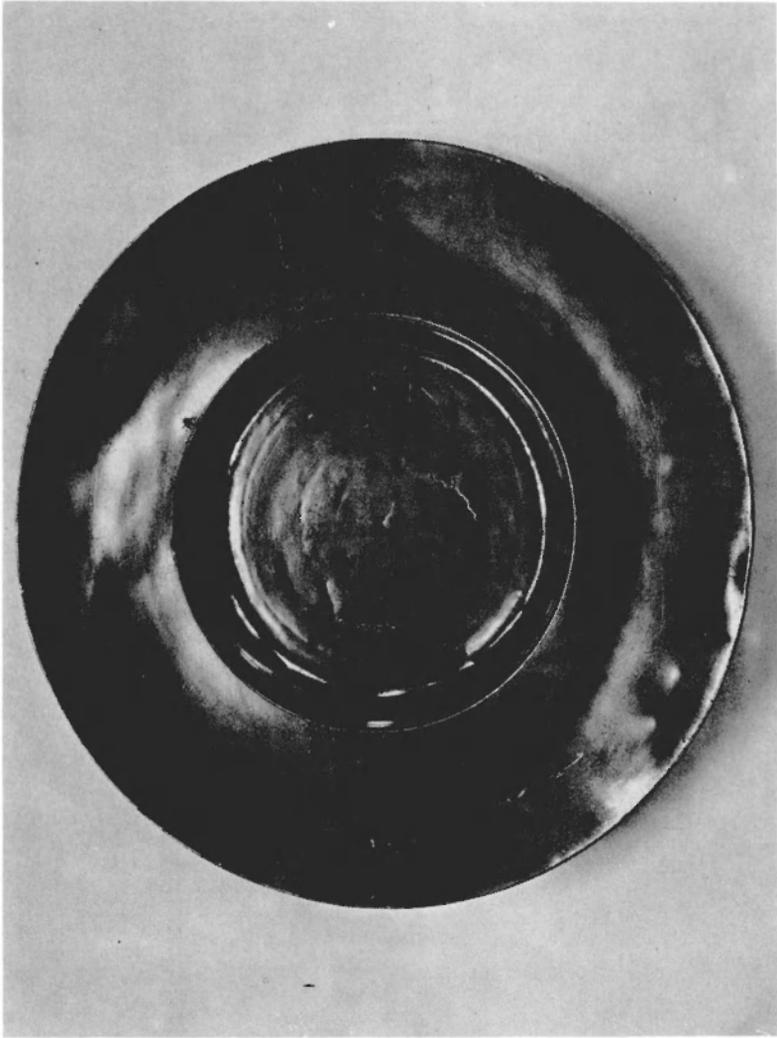


Fig. 3. — Grand plat en étain de Huy (1695).

B. *Musée du Verre*

— 6 verres dorés (XX<sup>e</sup> siècle). Don de M. Jean-Claude Antoine (n<sup>o</sup> inv. : 84/1).

— Instrument — indicateur de haute tension — et 3 lampes à halogène de la firme Philips (XX<sup>e</sup> siècle) (n<sup>o</sup> inv. : 84/2-3a-c).

— 9 verres de Jean Gering (1909-1983), Val-Saint-Lambert. Don de M. Jacques Gering (n<sup>o</sup> inv. : 84/4-12).

— Fragment de vitrail provenant du site des Cristalleries du Val-Saint-Lambert (XX<sup>e</sup> siècle). Don de M. Guiseppe Cappa (n<sup>o</sup> inv. : 84/13).

— Lot de flacons (XX<sup>e</sup> siècle). Don de M. Heusy (n<sup>o</sup> inv. : 84/14a-e).

— Verre à pied « Francine », Georges Lempereur, Val-Saint-Lambert (XX<sup>e</sup> siècle). Don de l'auteur (n<sup>o</sup> inv. : 84/15).

— Vase bleu, Val-Saint-Lambert (vers 1933). Don de M. Georges Tercaefs (n<sup>o</sup> inv. : 84/16).

— Vase de Charles Conrad, Val-Saint-Lambert (1961) (n<sup>o</sup> inv. : 84/17).

— Petite bouteille avec inscription moulée « E. Brahy, Liège » (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle), (n<sup>o</sup> inv. : 84/18).

— Trois verres à pied du Val-Saint-Lambert (XX<sup>e</sup> siècle). Don de M. George Dumont (n<sup>o</sup> inv. : 84/19-21).

— Deux vases et un petit animal en verre de Garcia Werner, Boussu (1969). Don de l'auteur (n<sup>o</sup> inv. : 84/22-24).

— Vase et deux cendriers, par Yvon Daubry, Hornu (1979). Don de l'auteur (n<sup>o</sup> inv. : 84/25-27).

— Coupe taillée de José Dollague, Val-Saint-Lambert (1979). Don de l'auteur (n<sup>o</sup> inv. : 84/28).

— Plat de ton verdâtre moulé, sujet : « Aux mouettes », création René Delvenne, Val-Saint-Lambert (1935) (n<sup>o</sup> inv. : 84/29).

— Vase moulé et décoré à l'acide, sujet : « Joueur de golf/patineuse », Val-Saint-Lambert (1935) (n<sup>o</sup> inv. : 84/30) (fig. 4).

— Vase clair maté à l'acide, marques « Scailmont » « HH » « MADE IN BELGIUM », création Henri Hamm, Scailmont à Manage (vers 1930) (n<sup>o</sup> inv. : 84/31).

— 2 flûtes à champagne, Val-Saint-Lambert (XX<sup>e</sup> siècle). Don de M. Georges Tercaefs (n<sup>o</sup> inv. : 84/32a-b).



Fig. 4. — Vase au joueur de golf et à la patineuse. Val-Saint-Lambert 1935.

— Grand gobelet conique en verre clair orné de six dépressions et d'un filet gravé soulignant l'orifice, Empire Romain, Proche-Orient (I<sup>er</sup> siècle) (n<sup>o</sup> inv. : 84/33) (fig. 5).

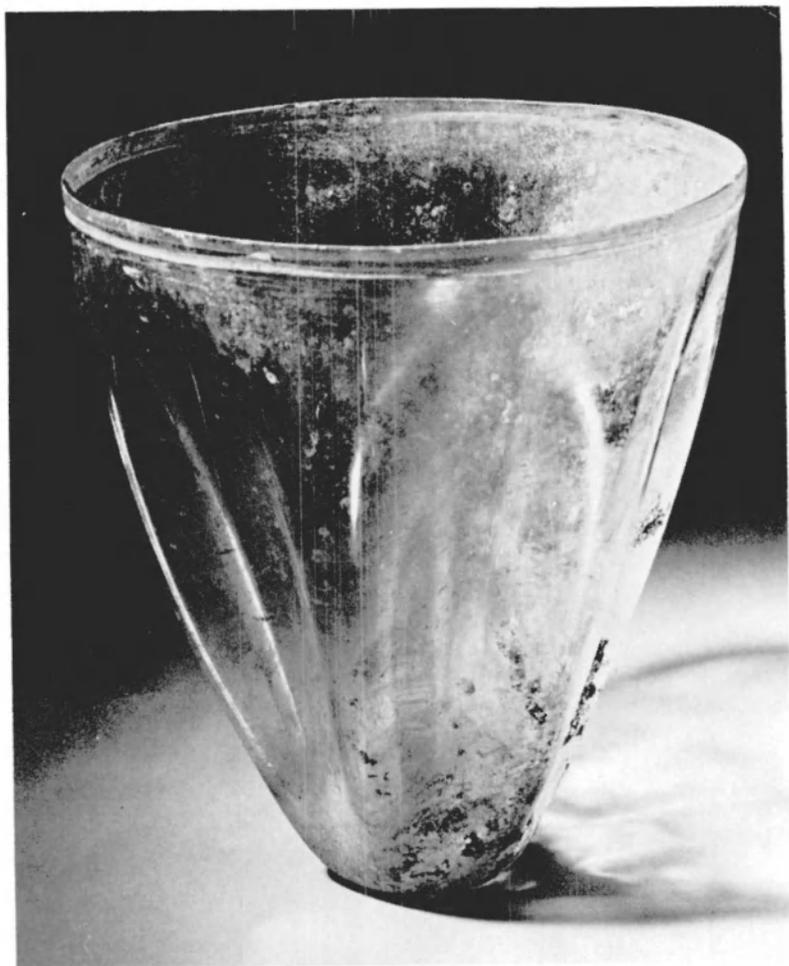


Fig. 5. — Grand gobelet romain à dépression (I<sup>er</sup> siècle après J.-Ch.).

— Petit flacon anthropomorphe bicéphale en verre de ton aubergine moulé, Empire Romain, Syrie (I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> siècle) (n<sup>o</sup> inv. : 84/34) (fig. 6).

— Vase polygonal doublé bleu et taillé, inscription « Commission de la Bourse, Liège » et signature du Val-Saint-Lambert (vers 1958) (n<sup>o</sup> inv. : 84/35).

— Plafonnier à motifs géométriques, signé Degué, Cristalleries de Compiègne (vers 1950). Don de M. Jean Beguin (n<sup>o</sup> inv. : 84/36).



Fig. 6. — Flacon anthropomorphe bicépalé de teinte aubergine.  
Syrie. - Epoque romaine (I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> siècle).

### **3. Travaux d'ordre muséographique**

— Réorganisation de la section de préhistoire comprenant l'amélioration de la présentation des collections et surtout la mise en ordre des réserves particulièrement dispersées et donc peu accessibles. Ce travail

est effectué par un cadre spécial temporaire mis à la disposition des musées par l'Institut archéologique liégeois. Travail placé sous le contrôle du personnel scientifique du musée, supervisé par la Présidente de l'I.A.L. (avec la collaboration scientifique du Service de Préhistoire de l'Université de Liège). Ce travail a débuté le 1<sup>er</sup> octobre 1984 et se poursuivra durant 1 an.

— Réalisation par les soins de l'atelier de deux meubles fichiers de grande capacité afin de permettre la constitution d'un nouveau fichier analytique (étudié en 1984 selon un schéma plus strict et plus commode archéologique liégeois. Ce travail réalisé par le même C.S.T. doit être mené à bien pour fin septembre 1985.

— Dans le cadre de la refonte complète des réserves, l'accent a été tout particulièrement mis sur le classement des réserves de la section céramique en cours de regroupement au quatrième étage (une partie du travail de préparation a été réalisée par des stagiaires de l'Université de Liège — professeur P. Colman).

— Réalisation par les soins de l'atelier de deux meubles fichiers de grande capacité afin de permettre la constitution d'un nouveau fichier analytique (étudié en 1984 selon un schéma plus stricte et plus commode d'accès, sa réalisation matérielle doit être étalée sur les prochains exercices) et l'accroissement du fichier numérique d'inventaire (les fiches du Musée du Verre ont été dédoublées et reclassées au fichier central).

— Début du regroupement et de l'organisation des réserves de mobilier dans les combles du Musée d'Ansembourg.

— Restauration par les soins d'une spécialiste de l'Institut Royal du Patrimoine Artistique (M<sup>me</sup> Fontaine) des verres endommagés lors du séisme du 8 novembre 1983. Ce travail sera poursuivi en 1985.

— Nettoyage et restauration d'un calendrier de Tréfonciers (n° inv. : I/13/29) de 1782 par les soins du Cabinet des Estampes (M<sup>me</sup> Léonard-Etienne).

— Restauration par imprégnation des pièces en os et bois de cervidés par les soins du laboratoire de préhistoire de l'Université de Liège (MM. Otte et Léotard).

— Reconstitution en vue d'un recollage des sarcophages provenant de la place Saint-Lambert cassés et éparpillés dans les caves sans numéro d'inventaire !

- Classement systématique des archives des musées et de l'I.A.L. dans un local spécialement aménagé dans les annexes.
- Réorganisation du secrétariat et classement rationnel des dossiers.
- Réorganisation et mise en ordre de l'atelier et de ses réserves à matériaux.

#### 4. Travaux dans les bâtiments

- Le premier semestre de l'année 1984 a vu la poursuite des travaux de restauration de la Maison Brahy et de l'aile nord du musée en Feronstrée. La première a vu l'achèvement des travaux de maçonnerie et la réalisation d'un nouveau toit. La façade interne de la seconde est pratiquement achevée.
- Poursuite et fin de l'installation à l'annexe du 10, quai de Maestricht des bureaux du Musée du Verre.
- Remplacement des fenêtres des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages du bâtiment principal.
- Peinture de toutes les boiseries extérieures du bâtiment principal.

#### 5. Activités scientifiques

##### A. Service éducatif et manifestations

- Les visites guidées des mercredis et jeudis soir ont pu être maintenues en 1984.
- Remercions à cette occasion : M<sup>mes</sup>, M<sup>lles</sup> et MM. J. Beguin, P. E. Beguin, J. M. Degbomont, J. P. Duchesne, L. Engen, X. Folville, A. Gob, M. C. Gueury, A. Hoffsummer-Bosson, P. Hoffsummer, P. Y. Kairis, J. P. Lensen, M. Otte, R. Rousselle, I. Verhoeven, G. Warzée, N. Zeimes.
- Organisation de visites guidées pour groupes avec la participation d'étudiants et de jeunes diplômés de l'Université de Liège.
  - Organisation dans le cadre des activités de l'I.A.L. de séminaires axés sur des sujets spécialisés d'archéologie et d'histoire de l'art.
  - Naissance aux cotés du Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, d'une nouvelle série intitulée « Cahiers de l'Institut archéologique liégeois », premier titre paru : Michel Vanderhoeven, *La terre sigillée*.

*B. Bibliothèque et archives photographiques*

— Bibliothèque des périodiques.

Mise à la disposition des chercheurs depuis un an, elle a connu durant toute l'année un taux élevé de fréquentation.

— Reclassement de la bibliothèque spécialisée du Musée du Verre dans un local provisoire.

— Poursuite et élargissement des échanges du fonds Ville et surtout de celui de l'I.A.L. Quelques échanges rétrospectifs ont permis de compléter des séries du plus haut intérêt.

— Enrichissement par voie d'achats et de dons des deux fonds. L'Institut a poursuivi son effort de l'an dernier en attribuant un crédit spécial de 50.000 francs.

— Reliure et restauration de nombreux ouvrages les plus souvent consultés (frais pris en charge par l'I.A.L.).

— Un crédit a pu être débloqué afin d'acheter définitivement les clichés et les droits d'auteur des très nombreuses photographies réalisées aux musées par le photographe F. Niffle. Ces clichés ne faisaient jusqu'alors que l'objet d'un dépôt de l'auteur. Cette acquisition du plus haut intérêt qui sera définitivement réalisée en 1985 nous permettra d'entreprendre enfin un classement rationnel de l'ensemble de notre fonds de documentation photographique.

— Réalisation par les soins du personnel du Musée du Verre de photographies destinées aux fiches d'inventaire (reprise d'un travail interrompu il y a trois ans).

— Remise en ordre des stocks de publications en vente tant de la Ville que de l'I.A.L. avec constitution d'un inventaire permanent.

*C. Travaux de recherches dans les collections*

— M<sup>me</sup> J. Alenus-Lecerf : catalogue des collections mérovingiennes.

— MM. Bastin et Toussaint : verres namurois.

— M. P.-E. Beguin : argenterie liégeoise.

— M<sup>me</sup> M. Cabodi : matériel paléolithique de la vallée de la Meuhaine.

— M. J. Capenbergh : nécropoles belgo-romaines du Limbourg.

— M. J.-P. Caspar : exploitation du phanite d'Ottignies et de Mons dans la préhistoire.

- M<sup>lle</sup> H. Danthine, Prof. Emérite (U.Lg.) : bracelet préhistorique en bronze du Mont-Falze.
- M<sup>me</sup> F. Dehousse et M. M. Pauchen : œuvres de Léonard Detrance.
- M. T. Delarue : statues gothiques d'Amay.
- M<sup>lle</sup> A. Dessaintes : service de la table du moyen âge aux Temps modernes.
- M. R. Didier : Evangélaire de Notger.
- M. Dorsman : bouteilles hollandaises (17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles).
- M. M. Evrard : verres mérovingiens.
- M. H. Fettweis : réédition du guide du visiteur du Musée d'Ansembourg.
- M. C. Garcia Lopez : centre du verre espagnol.
- M<sup>me</sup> M. Gustin : site belgo-romain de Jupille.
- Prof. Halleux (U.Lg.) : documents relatifs à la famille de Sluse.
- M<sup>lle</sup> A. Housiaux : facteur socio-économique du métier de verrier.
- M. D. Huyghe : épipaléolithique de Zonhoven.
- M<sup>lle</sup> Issaverden : Préparation d'une exposition sur le néo-classicisme.
- M<sup>lle</sup> E. Joris : porcelaines de Tournai et de Sèvres.
- M<sup>lle</sup> M. Kinet : œuvres de Graffart.
- M. Lambert : « Silberglas », art populaire allemand.
- M<sup>lle</sup> N. Landreux : pierres tombales du 15<sup>e</sup> siècle.
- M. A. Mallarini : verres d'Altare.
- M. M. Mariën : grès de Raeren (coll. Linon).
- M. P. Mignot : sites belgo-romains du Condroz.
- M. P. Paquet : documents du fonds Bourgault relatifs à la collégiale Saint-Jacques.
- M. J. Plumier : sites de l'âge du fer en Hesbaye.
- M<sup>lle</sup> Radoux : diplôme militaire de Flémalle.
- M. Rouhir : documents du fonds Bourgault.
- M<sup>lle</sup> R. Rousselle : néolithique ancien dans nos régions (doctorat).
- M. A. Somers : montre en or dite à tort de G. de Groesbeeck et horloge à six cadrans de Sarton.
- M. Thiebaut (Conservateur du Musée d'Orsay à Paris) : verres de Gallé.

- M. E. Thirion : sarcophages mérovingiens de la place Saint-Lambert.
- M<sup>lle</sup> S. Torfs : plaques-boucles damasquinées mérovingiennes.
- M. J.-S. Vaessen : documents relatifs à l'époque napoléonienne.
- M. P. Van Belle : lames de cuivre funéraires et pierres tombales.
- M. P.-L. Van Berg : céramique omalienne (doctorat).
- M. L. Van Campenhaut : étude sociologique de la politique culturelle en Belgique.
- M. M. Vanderhoeven : sites de l'âge du fer dans les collections De Puydt et Hamal-Nandrin.
- Père Watelet : mobilier Serrurier-Bovy.
- Prof. R. Whallon (Université du Michigan, U.S.A.) : étude des sociétés de chasseurs et d'agriculteurs primitifs.
- M<sup>me</sup> M. Wilmotte : mobilier Serrurier-Bovy.
- M. D. Wodon : rampe d'escalier du bâtiment principal.
- M<sup>lle</sup> N. Zeimes : mobilier liégeois des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles.

Signalons en outre que les musées ont accueilli durant cet exercice les stagiaires provenant de différents réseaux d'enseignement.

- Université de Liège (Prof. Colman). Deux étudiantes de dernière année (M<sup>lles</sup> N. Zeimes et I. Brasseur), inventaire de la céramique médiévale, travail préalable au reclassement de cette section.
- Institut Provincial d'Etudes et de Recherches en Bibliothéconomie. M. E. Adnet, ébauche d'un fichier analytique des revues périodiques liégeoises.
- Institut Provincial d'Enseignement Secondaire. Une équipe d'étudiantes de la section accueil-tourisme s'est relayée à l'accueil des Musées Curtius et d'Ansembourg.

#### D. *Prêts aux expositions*

- « Le Calendrier des Tréfonciers de la cathédrale Saint-Lambert », Liège, Musée d'Art Religieux et d'Art Mosan, Cloître de la cathédrale Saint-Paul.
- « Chasseurs de la préhistoire », Muséobus de la Communauté Française de Belgique.
- « Jean-Pierre Norblin, témoin d'une société au XVIII<sup>e</sup> siècle », Liège, Cabinet des Estampes.

- « Salon Vert 1984 », Liège, Halles des Foires.
- « Exposition archéologique », Visé.
- « Trésors sur table », Bruxelles, Crédit Communal de Belgique, Passage 44.
- « Archéolo-J. 15 années — 15 chantiers », Namur, Bruxelles, Nivelles, Liège.
- « Les Chartreux et leur cloître à Zelem », Diest, Stedelijk Museum.
- « Le Premier Empire et la Campagne de 1815 en Belgique », Château d'Oupeye.
- « Huy. Trésors d'art religieux », Huy, collégiale Notre-Dame.
- Vitrine de présentation du Musée du Verre au Palais des Congrès.
- « La Fête », Liège, ancienne église Saint-André.
- « Le Temps », Liège, Maison de la Science.
- « Le grand Chaudfontaine — le sol et ses richesses », Embourg, Siège du Crédit Communal.
- « Le Val Saint-Lambert », Malmédy, Maison Cavens.
- « Op goede gronden », Maastricht et Leiden.

## 6. Personnel et Collaborateurs

### *Personnel*

- Entrée en fonction de M<sup>me</sup> Michelle Dalemans, commis technique.
- Détachement aux Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs de M. Michel Villanyi, sculpteur-ébéniste.
- L'Institut archéologique liégeois a obtenu du Ministère de l'Emploi et du Travail un cadre spécial temporaire qu'il a mis à la disposition des Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs afin de réaliser la mise en ordre des collections de préhistoire (vitrines et réserves) et la rédaction du catalogue scientifique des collections lapidaires.

Ce C.S.T. se compose de 6 personnes :

- M<sup>me</sup> Anne Bosson, historienne de l'art ;
- M<sup>lle</sup> Nathalie Weerts, historienne de l'art ;
- M. Jean Kefer, dessinateur ;
- M<sup>lle</sup> Joëlle Matrige, dactylographe ;
- M. Christian Landerloos, ouvrier ;
- M. Eric Sauvage, ouvrier.

Ils sont entrés en service le 1<sup>er</sup> octobre 1984 et leur contrat prendra fin le 30 septembre 1985.

*Missions du personnel*

- M.<sup>l</sup> Jean Beguin a participé aux réunions de travail du comité scientifique de l'exposition qui sera consacrée en 1985 au verre en Wallonie. Il a en outre été membre du jury du prix Jules et Marie Destrée.
- M<sup>me</sup> Marie-Claire Gueury a participé à la journée du Groupe de Contact Préhistoire, organisée par le F.N.R.S. à Gand.
- M<sup>me</sup> Marie-Claire Gueury et le soussigné ont représenté le musée au Congrès de la Fédération des Cercles Archéologiques et Historiques de Belgique, organisé à Nivelles.
- Le soussigné a participé également aux Colloques « Archeologia Medievalis » (à Gand) et « Château Gaillard » (Oostduinkerke et Floreffe), ainsi qu'au comité scientifique du colloque qui sera consacré en 1985 à la civilisation mérovingienne dans la vallée de la Meuse.

*Collaborateurs*

- M. Michel Vanderhoeven, Conservateur du Gallo-Romeins Museum Tongeren, a poursuivi durant toute cette année une étroite collaboration avec le personnel scientifique du Musée Curtius.
- Les excellents contacts existants avec l'Université de Liège se sont encore resserrés en 1984 et ce tout particulièrement avec toute l'équipe du Service de Préhistoire dirigé par M. Marcel Otte et le service du Prof. Pierre Colman.
- Remercions également, M. Jacques Annez de Taboada, pour sa collaboration en tant que Trésorier de l'I.A.L.

Luc ENGEN  
avec la collaboration de  
Marie-Claire GUEURY  
et de  
Jean BEGUIN

**TABLEAU DU BUREAU  
DE  
L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉgeois**

**PRÉSIDENT D'HONNEUR**

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIEGE

**VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR**

LE BOURGMESTRE DE LA VILLE DE LIEGE

L'ECHEVIN DES MUSEES DE LA VILLE DE LIEGE

**Bureau de la Société pour les années 1985-1986**

*Président* : M. Jean KELECOM  
*Vice-Président* : M. Charles DELRÉE  
*Secrétaire* : M. Jean PIEYNS  
*Conservateur* : M. Luc ENGEN  
*Bibliothécaire* : M<sup>me</sup> Marie-Claire GUEURY  
*Trésorier* : M. Jacques ANNEZ de TABOADA  
*Secrétaire adjoint* : M. Pierre Yves KAIRIS  
*Trésorier adjoint* : M. Patrick HOFFSUMMER  
*Conservateurs adjoints* : MM. Pierre BAAR  
Léon DEWEZ  
Hubert FRERE  
Richard FORGEUR  
Jean BEGUIN  
Fernand ROBERT

**Conseil**

MM. Julien VENTER, Florent ULRIX, Etienne HELIN, Georges HANSOTTE,  
M<sup>me</sup> Marguerite ULRIX-CLOSSET.

**Commissions**

*Publications* : M<sup>me</sup> M. ULRIX-CLOSSET, MM. G. HANSOTTE et P. Y. KAIRIS.

*Fouilles* : MM. F. ULRIX, M. OTTE, P. HOFFSUMER.

*Achats* : MM. L. ENGEN, J. FOLVILLE, J. ANNEZ de TABOADA.

*Vérification des musées et de la bibliothèque* : M<sup>lle</sup> H. DANTHINE, MM. G. HANSOTTE, A. LEMEUNIER, R. FORGEUR.

*Vérification des comptes* : MM. J. VENTER, F. ROBERT, G. HANSOTTE.

## TABIE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

### A

- AACHEN, voir AIX-LA-CHAPELLE.  
AALST (commune de Saint-Trond),  
église à, voir SAINT-PIERRE; curé de  
l', voir SNIewaerts.  
AALST, voir ALOST.  
AAZ (départ. Hermée), seigneurie d',  
p. 227; seigneur de la, voir BOTIER  
DE FEXHE, FEXHE.  
ABRY (Gilles), seigneur de Barse,  
p. 227.  
ABRY (Louis), héraut d'armes, armo-  
rial du, p. 280.  
ACHILLE, héros homérique, p. 251.  
ADOLPHE, comte de Ravensburg,  
p. 173.  
AGIMONT (commune d'Hastière), sei-  
gneurie d', p. 216; seigneur de la,  
voir ROCHEFORT-AGIMONT  
AIGREMONT (départ. Awirs), château d',  
p. 8.  
AIX (Thierry d'), maison de, p. 227.  
AIX-LA-CHAPELLE (Allemagne, Rhéna-  
nie-du-Nord-Westphalie), cha-  
pitre d', p. 5 n. 1.  
AKEN (Marie van), épouse de Cornelis  
Blommen, p. 124.  
ALBERT IV, duc d'Autriche, p. 143;  
son épouse, voir BAVIÈRE.  
ALBERT DE BAVIÈRE, comte de Hainaut,  
de Hollande, de Zélande et de  
Frise, p. 142, 143, 144, 144 n. 21,  
145, 146, 169 n. 196, 223.  
ALBERT DE BAVIÈRE, duc de Straubing,  
p. 143, 143 n. 17.  
ALBERT DE CUYCK, prince-évêque de  
Liège, p. 240.  
ALDENHOVEN (départ. Kuringen (?)), sei-  
gneur d', voir SURLET.  
ALEXANDRE V, pape, p. 142 n. 12, 230  
n. 594, 232.  
ALEXANDRE STUART, comte de Mar,  
p. 184, 184 n. 292, 191.  
ALLEMAGNE, empire d', p. 173 n. 223.  
ALLEUR (commune d'Ans), départ. de,  
voir BOLSEE.  
ALOST (prov. Flandre or., ch.-l. ar.),  
p. 183 n. 288.  
ALPARTIL (Martin de), chroniqueur,  
p. 170 n. 205, 229 n. 593.  
AL SAVATTE, voir SAVATTE.  
ALTARE (Italie, Vénétie), verres d',  
p. 293.  
ALTENA (l.-dit n. id.), seigneur d',  
voir GUILLAUME.  
ALVIN (F.), auteur, p. 31 n. 86.  
AMAND DE MENDIATA (G.), auteur,  
p. 25 n. 63.  
AMAY (prov. Liège, ar. Huy), com-  
mune rattachée à, voir FLÔNE; sta-  
tues gothiques d', p. 293.  
AMBIORIX, chef des Eburons, p. 189  
n. 329.  
AMIENS (France, Somme), abbé d',  
voir STOCKEM DE HEERS.  
ANDENELLE (départ. Andenne), p. 78.  
ANDENNE (prov. et ar. Namur), départ.  
de, voir ANDENELLE; céramique d',  
p. 78, 79.  
ANEESSENS (Jean), maître d'œuvre de  
la façade du palais des princes-  
évêques de Liège, p. 51.  
ANGLETERRE, royaume d', p. 140,  
242; archers provenant du, p. 190  
n. 336; rois du, voir EDOUARD,  
HENRI.  
ANNEAU DU PALAIS, tribunal, à Liège,  
p. 149, 153, 154, 154 n. 94, 155,  
156, 158, 160.

- ANS (prov. et ar. Liège), commune rattachée à, voir ALLEUR; dép. de, voir BOLSEE; notaire à, voir DEJARDIN.
- ANSEMBOURG, musée d', à Liège; accroissement des collections du, p. 282-285; guide du visiteur du, p. 293, tableaux conservés au, p. 7, 14, 21, 22, 27, 29.
- ANTOINE DE BOURGOGNE, duc de Brabant, gouverneur de la cité de Liège, p. 168, 174, 175, 176, 176 n. 246, 179, 180, 181, 181 n. 268, 191, 192, 192 n. 350, 193, 193 n. 355 et 357, 207, 213, 217, 219, 220 n. 529, 223, 224, 224 n. 556 et 558, 225, 236 n. 643, 240, 255; conseiller du, voir HORNES.
- ANTOINE (Jean-Claude), p. 286.
- ANTWERPEN, voir ANVERS.
- ANVERS (ch.-l. prov. et ar.), famille d', voir MEYERS; orfèvre-ciseleur à, voir MONDEN; pièces d'orfèvrerie réalisées à, p. 123.
- ARBAUMONT (J.), auteur, p. 258 n. 764.
- ARBERG DE VALANGIN (Charles Alexandre, comte d'), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, évêque d'Ypres, p. 36.
- ARCHEOLOGIE ET ARTS DECORATIFS, musée d', à Liège; conservateur du, voir ENGEN.
- ARCHES, pont des, à Liège, p. 41, 43, 204.
- ARCHIVES DE L'ÉTAT, à Liège, p. 7, 7 n. 5; conservateur des, voir HANSSOTTE; Fonds du Conseil privé conservé aux, p. 8.
- ARDENNE, archidiaconé d', archidiacre de l', voir DOULTREMONT.
- ARENBERG (dép. Héverlée), seigneur d', voir MARCK.
- ARGENTEAU, (Renaud d'), seigneur d'Houffalize, p. 204.
- ARKEL (Elisabeth d'), épouse de Guillaume, comte de Hornes, p. 166, 167.
- ARMAGNACS, faction des, p. 152, 253.
- ARNOULD (M.-A.), auteur, p. 181 n. 271 et 272, 213, 231 n. 483, 214 n. 489 et 492.
- ARNOULD DE HORNES, évêque d'Utrecht, prince-évêque de Liège, p. 144, 144 n. 27, 145 n. 29, 165, 166, 167, 175 n. 206.
- ARONDEL (l.-dit. n. id.), comte d', p. 247, 247 n. 708.
- ARRAS (France, Pas-de-Calais), p. 192 n. 350, 217, 218 n. 518 et 519, 247; abbaye à, voir SAINT-VAAST; congrès d', p. 248; marchand-tapissier à, voir FAYMAL.
- ARRAS (Pierre d'), prieur du monastère du Val-des-Écoliers à Liège, p. 44.
- ARTOIS (France), comté d', p. 183 n. 284; comte du; écuyers du, p. 178.
- AET RELIGIEUX, musée, de la province de Limbourg; reliquaire conservé au, voir SAINTE-ANNE.
- AET RELIGIEUX ET ART MOSAN, musée, à Liège; conservateur du, voir LE MEUNIER; conservateur adjoint du, voir GEORGE; matrice et plaquettes du calendrier des chanoines de la cathédrale Saint-Lambert conservées au, p. 7, 7 n. 6, 31, 35.
- ATH (prov. Hainaut, ch.-l. ar.), p. 185, 217; châtelain d', p. 205 n. 418.
- ATHIN (Guillaume d'), bourgmestre de la cité de Liège, membre du parti des haidroits, p. 204, 208.
- ATHIN (Wathieu d'), membre du parti des haidroits, p. 177 n. 252, 204.
- AUGSBOURG (Allemagne, Bavière), p. 30.

- AULNE (départ. Gozée), abbaye d' ; abbe de l' , voir JOUVENT ; sceaux des, p. 280.
- AUTRICHE, duché d' ; duc du, voir ALBERT.
- AVERBODE (commune de Scherpenheuvel-Zichem), abbaye d' , voir SAINT-NORBERT.
- AVESNES, maison d' , p. 142.
- AVESNES (Marguerite d' ), épouse de l'empereur Louis III, p. 142 n. 13.
- AVIGNON (France, Vaucluse), p. 141, 141 n. 10 ; cardinaux d' , voir FIESCHI, MALESSET ; papes d' , p. 145 n. 31, 170, 225, 258, voir BENOIT, CLEMENT ; représentant de la cité de Liège à, voir BADUT.
- AWANS (prov. et ar. Liège), commune rattachée à, voir OTHEE, VILLERS-L'ÉVÊQUE.
- AWANS, famille ; guerre des ... et des Waroux, p. 190.
- AWIRS (commune de Flémalle), départ. de, voir AIGREMONT.
- AYWAILLE (prov. et ar. Liège), commune rattachée à, voir SOUGNE-REMOUCHAMPS.
- B**
- BACHA (E.), auteur, p. 144 n. 22, 148 n. 54.
- BADDON, voir BADUT.
- BADE (Marc de), régent de la principauté de Liège, p. 258.
- BADUT ou BADDON (Jacques), paveur, bourgmestre de la cité de Liège, membre du parti des haidroits, représentant de la cité de Liège à Avignon, p. 161 n. 143, 170, 171, 203.
- BALAU (S.), auteur, p. 146 n. 40, 148 n. 52, 151 n. 73, 249 n. 721, 250, 250 n. 726, 251, 251 n. 731, 252, 252 n. 737.
- BARBENÇON (commune de Beaumont), sac de, p. 179.
- BARBOU, biez, à Liège, p. 41, 43, 49, 70, 74.
- BARSE (départ. Vierset-Barse), seigneurie de, p. 227 ; seigneur de, voir ABRY, BAVIERE.
- BARTHELS (Elisabeth), de Saint-Trond, épouse d'Andries van der Waterfort, p. 125.
- BARTHOLOMEI (Anne), épouse de Jean van Heer, p. 132.
- BARTHOLOMEI (Lambert), doyen du métier des merciers à Saint-Trond, p. 131 ; son épouse, voir BOONEN.
- BARTHOLOMEI (Pierre), orfèvre à Saint-Trond, p. 131, 132 ; son épouse, voir BASTIJS.
- BASSENGE (prov. et ar. Liège), commune rattachée à, voir WONCK.
- BASTIJS (Anne-Marie), épouse de Jean van Herbergen, p. 132.
- BASTIJS (Lucie), de Saint-Trond, épouse de Pierre Bartholomei, p. 131.
- BATAILLE DE LIEGE, poème, p. 256.
- BAUGIGNIES (l.-dit n. id.), seigneur de, voir HORNES.
- BAUSSELE, famille van ; armes de la, p. 91, 99.
- BAUSSELE (Anne-Marie-Mathilde van), veuve d'Arnold-François de Heusch, p. 92.
- BAUSSELE (Charles-Florent van), p. 92 n. 13.
- BAUSSELE (Henri-Charles van), p. 92 ; son épouse, voir JEGER.
- BAUSSELE (Henri-Charles van), grand-bailli de Diest, p. 92 ; son épouse, voir HORNES.
- BAUSSELE (Jean-Henri van), secrétaire et échevin de la cour de justice de Webbekom, p. 91, 98, 108, 117 ; pièces d'orfèvrerie appartenant à, p. 90, 91, 92, 98, 108, 123 ; son épouse, voir HOVE.

- BAUYN** (Prosper), maître de la chambre des comptes de la province de Bourgogne, p. 246, 248.
- BAVIÈRE**, duché de, p. 143 n. 17; ducs du, voir **ÉTIENNE**; palais des, p. 249.
- BAVIÈRE**, maison de, p. 142, 142 n. 14, 144, 243.
- BAVIÈRE**, (Catherine de), épouse du duc Edouard de Gueldre puis du duc Guillaume de Gueldre, p. 143.
- BAVIÈRE**, (Guillaume, bâtard de), seigneur de Barse, p. 227.
- BAVIÈRE**, (Jeanne de), épouse de l'empereur Wenceslas, p. 143.
- BAVIÈRE**, (Marguerite de), épouse du duc de Bourgogne Jean sans Peur, p. 143, 192.
- BAVIÈRE**, (Yolande ou Jeanne de), épouse du duc d'Autriche Albert IV, p. 143, 143 n. 20.
- BAVIÈRE**, hôpital de, à Liège, p. 42.
- BAVIÈRE-HAINAUT**, maison de, p. 146.
- BAYOT** (A.), auteur, p. 148 n. 49, 165 n. 182.
- BEAUMONT** (prov. Hainaut, ar. Thuin), commune rattachée à, voir **BARBENÇON**; prévôt de, p. 182 n. 276.
- BEAUNE** (H.), auteur, p. 258 n. 764.
- BEAURAING** (prov. Namur, ar. Dinant), commune rattachée à, voir **HONNAY**.
- BEAUREPART**, monastère, à Liège, p. 280; abbé de, voir **JLLIN**.
- BEAUX-ARTS**, palais des, à Bruxelles; foire aux antiquaires au, p. 98.
- BECKER** (Ch.), dessinateur et graveur à Louvain, p. 92 n. 13.
- BEESED** (Pays-Bas, Gueldre), dép. de, voir **LAAGHUY**s.
- BEIJS** (Jean), doyen du métier des maréchaux à Saint-Trond, p. 130; son épouse, voir **HAREN**.
- BEIJS** (Libert), orfèvre à Saint-Trond, p. 129, 130; son épouse, voir **WIJNANTS**.
- BEL** (Jean le, dit Crestelot), maison de, p. 227.
- BELGIQUE**, royaume de; exposition. Le Premier Empire et la Campagne de 1815 en .... p. 295; indépendance de la, p. 70; politique culturelle en, p. 294.
- BELLAGUET** (M.), auteur, p. 151 n. 77, 157 n. 116.
- BENOIT XIII**, pape schismatique d'Avignon, p. 141 n. 10, 150, 150 n. 68, 170, 171, 171 n. 207, 172, 176, 176 n. 244, 225, 228, 229, 231 n. 606; légat du, voir **YSEWINS**.
- BENSHEIM** (Jean de), protonotaire de la cour de Mayence, p. 230 n. 594.
- BERALDI** (H.), auteur, p. 17 n. 34.
- BERG** (Allemagne). duché de; duc du, voir **GUILLAUME**.
- BERINGEN** (prov. Limbourg, ar. Hasselt), bonne ville de, p. 216; chartes de la, p. 235.
- BERLAIMONT**, (N... de), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 32, 32 n. 89.
- BERLIERE** (U.), auteur, p. 170, 170 n. 203, 173 n. 226, 230 n. 596 et 599, 230 n. 600.
- BERNALMONT** (Jean de), seigneur de Hautepenne, p. 227.
- BERNARD** famille, p. 92 n. 13.
- BERTMOUT** (Catherine), épouse de Thierry de Hornes, p. 166, 167.
- BERWIER** (Jehan le), p. 165 n. 180.
- BERWINNE** (Jean de la), charpentier, membre du parti des haidroits, p. 162.
- BERWINNE**, voir **HURTIN**.
- BETHUNE** (L.), auteur, p. 30 n. 82.
- BIERSET** (Gilles de), bourgmestre de la cité de Liège, membre du parti des haidroits, p. 161.
- BIERSET** (Warnier de), ancien maître de la cité de Liège, p. 203.
- BIESMERÉE** (commune de Mettet), p. 223 n. 550.

- BILZEN** (prov. Limbourg, ar. Tongres), commune rattachée à, voir **EIGENBILZEN**; bonne ville de, p. 216; chartes de la, p. 158 n. 123, 235.
- BINON** (N...), orfèvre à Tongres, p. 282.
- BLAEU** (J.), graveur, p. 44.
- BLAIMONT** (commune de Hastière), tableau conservé dans l'église de, p. 25.
- BLANCMOINE** (Nicolas), boucher, membre du parti des haidroits, p. 156 n. 107, 162.
- BLOMMEN** (Cornelis), p. 124; son épouse, voir **AKEN**.
- BLOMMEN** (Cornelis), chanoine de la collégiale Notre-Dame à Saint-Trond, p. 124.
- BLOMMEN** (Cornelis), orfèvre et doyen des métiers des fèvres et des maréchaux à Saint-Trond, p. 124; son épouse, voir **WIJSHOFF**.
- BOCKEN** (Marie-Christine), de Saint-Trond, épouse de Mathieu Schoonaerts, p. 133.
- BODEUR** (Jean de), abbé de l'abbaye de Flône, p. 230.
- BODSON** (Jean), curé de l'église Sainte-Geneviève à Zepperen, p. 108, 108 n. 40.
- BODSON** Martin), avocat, p. 129.
- BOENTEN**, famille van der, de Saint-Trond, p. 90.
- BOENTEN**, (François van der), p. 90; son épouse, voir **LENAERTS**.
- BOENTEN**, (Jean van der), natif de Heer, curé de Herck-la-Ville, p. 90 n. 11.
- BOENTEN**, (Pierre van der), prêtre à Saint-Trond, p. 90, 98; pièces d'orfèvrerie appartenant à, p. 90.
- BOHET** (P.), auteur, p. 88 n. 4.
- BOIGNEE** (commune de Sombreffe), p. 223 n. 550.
- BOLLY** (J. J.), auteur, p. 108 n. 39, p. 126 n. 100.
- BOLSEE** (départ. Ans, Glain, Aleur), p. 205.
- BONAPARTE**, premier consul, p. 45.
- BONHOME** (Joseph Léonard de), chanoine et pénitent de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 36.
- BONIFACE IX**, pape, p. 141 n. 10, 145, 146, 148, 150, 152, 153 n. 86.
- BONJEAN DE HAYME** (Léonard Bernard), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert de Liège, p. 32, 32 n. 90.
- BONN** (Allemagne, Rhénanie-du-Nord-Westphalie), p. 8 n. 12; peintre à, voir **ROCQUE**.
- BONNIER** (Guillaume), commissaire du duc de Bourgogne, p. 208 n. 446.
- BOONEN** (Elisabeth), de Saint-Trond, épouse de Lambert Bartholomei, p. 131.
- BORCHT** (Jeanne van der), de Saint-Trond, épouse de Steven Meyers, p. 127.
- BORGLOON**, voir **LOOZ**.
- BORNET** (A.), auteur, p. 154 n. 95.
- BORMANS** (J. M.), auteur, p. 255 n. 757.
- BORMANS** (Stanislas), auteur, p. 5, 5 n. 2, 6, 6 n. 3, 7 n. 5, 8, 23 n. 56, 29, 152 n. 81 à 84, 156 n. 112, 203 n. 403, 205 n. 423, 214 n. 490 et 491, 227 n. 570 à 573, 227 n. 575, 238 n. 653.
- BORREMANS** (R.), auteur, p. 86.
- BOSEAUL** (Gobart), seigneur de Moirnil, p. 227.
- BOTIER DE FEXHE** (Jean), chevalier, seigneur d'Aaz et de Hermée, p. 164, 227.
- BOUCHAT** (Marc), auteur, p. 5.
- BOUET** (Luc-Antoine), relieur ordinaire du roi de France, p. 18 n. 40.
- BOUILLE** (N...), auteur, p. 43.
- BOUILLON** (prov. Luxembourg, ar. Neufchâteau), p. 276; chartes de

- p. 236 n. 638; château de, p. 164 n. 175; château du, p. 212, voir MARCK; place-forte de, p. 173, 174; prévôté de, p. 164 n. 175; prévôt de la, voir MARCK.
- BOURATIER (Guillaume), secrétaire du roi de France, p. 185 n. 307, 221 n. 533.
- BOURBON (Gérard de), conseiller et chambellan du duc de Bourgogne Jean sans Peur, p. 174.
- BOURGAULT, fonds d'archives, p. 293.
- BOURGELAT (N...), vétérinaire, p. 72.
- BOURGOGNE, comté de, p. 183 n. 284, 193 n. 353; comte du; chevaliers du, p. 178; écuyers du, p. 178; duché de, p. 183 n. 284, 186, 193 n. 353, 250 n. 725; chevaliers du, p. 178; ducs du, p. 138, 139, 141 n. 7, 148, 149, 157, 174, 177, 178 n. 253, 179 n. 258, 182, 182 n. 277, 183, 185, 185 n. 306, 186, 189, 190 n. 336, 192, 195, 200 n. 380, 201, 204, 209 n. 449, 210, 212, 213 n. 480, 216, 217 n. 508 et 511, 218 n. 521, 219, 220, 221 n. 534 et 540, 222, 222 n. 544, 233, 235 n. 628, 243, 246, 248, 254, 255, 257, voir CHARLES LE TÉMÉRAIRE, JEAN SANS PEUR, PHILIPPE LE BON, PHILIPPE LE HARDI; chevalier des, voir BOURS; commissaires des, p. 207, 218 n. 518, voir BONNIER, GHERBODE, LEEUWERGEN; conseillers des, p. 211, 218; gestes des, p. 247, 256; maréchal des, voir VERGY; officier des, p. 218 n. 519; receveur des, p. 183; troupes des, p. 191; écuyers du, p. 178; finances du; receveur général des, voir PRESSY; nobles du, p. 254; province de, p. 248; chambre des comptes de la; maître de la, voir BAUYN.
- BOURGOGNE, maison de, p. 172, 220, 242, 243, 257.
- BOURGOGNE (Marguerite de), épouse de Guillaume de Bavière, p. 143.
- BOURGUIGNONS, faction des, p. 252.
- BOURIN (André-Charles), abbé du monastère du Val-des-Écoliers à Liège, p. 45.
- BOURS (Guichard de), chevalier du duc de Bourgogne, p. 204.
- BOUSSART (J.-D.), auteur, p. 75.
- BOUSSU (prov. Hainaut, ar. Mons), commune rattachée à, voir HORNÛ; cristalleries et verreries de, p. 286.
- BOUVIER (Gilles le, dit Berry), chroniqueur, p. 148, 148 n. 50, 221 n. 538, 222 n. 544, 253, 253 n. 748.
- BOVELINGEN (commune de Heers), église à, voir SAINTE-ANNE.
- BOVERIE (Bertrand de), avoué de la cité de Liège, p. 244.
- BOVY (De ...), auteur, p. 194, 194 n. 360.
- BOYEN (R.), auteur, p. 136 n. 153.
- BRABANT, duché de, p. 168, 169 n. 196, 176, 192, 193 n. 353, 212, 213, 213 n. 480, 219, 220, 224, 227 n. 581, 237, 240, 241, 241 n. 666; chronique du, p. 255; cour du, p. 165 n. 178; drossard du, voir HORNES; ducs du, p. 43, 160, 174, 175, 176 n. 246, 179, 179 n. 258, 191, 192, 208, 223, 224, 224 n. 556, 225 n. 559, 236, 241 n. 666, 254 n. 752, voir, ANTOINE DE BOURGOGNE; duchesse du, voir JEANNE; fiefs relevant du, p. 224.
- BRABANT (Pierre-Albert), curé de l'église Saint-Christophe à Racour, p. 108 n. 40.
- BRABANTSCHE YEESTEN, chronique, p. 255.
- BRAHY (E.), p. 286.
- BRAIVES (prov. Liège, ar. Waremme), commune rattachée à, voir FUMAL.

- BRANDON (Jean), chroniqueur, p. 182 n. 281, 190 n. 338, 201 n. 386, 255 n. 755.
- BRASSINE (J.), auteur, p. 30 n. 82, 87, 87 n. 1, 88 n. 2, 91, 98.
- BREDERODE (Guillaume de), seigneur de Stein et de Merwede, p. 169 n. 196.
- BREE (Prov. Limbourg, ar. Hasselt), bonne ville de, p. 216; chartes de la, p. 236 n. 638.
- BREUER (J.), auteur, p. 126 n. 97, 133 n. 132.
- BRIBOSIA (M.), auteur, p. 5 n. 2.
- BRIEGLEB (P.), auteur, p. 171 n. 210, 231 n. 606.
- BRIGODE (S.), auteur, p. 65 n. 23, 75.
- BRIMEU (David), conseiller et chambellan du duc de Bourgogne Jean sans Peur, p. 185.
- BROUWERS (D.), auteur, p. 248 n. 712.
- BRUGES ch.-l. prov. Flandre occidentale), p. 179, 192 n. 350, 255; bailli de, p. 184.
- BRUGGE, voir BRUGES.
- BRUHL (Allemagne, Rhénanie-du-Nord-Wesphalie), château de, p. 8 n. 12.
- BRUNHAUT, chaussée, p. 185.
- BRUSTEM (commune de Saint-Trond), bataille de, p. 138, 258; chapelle sous, voir SAINT-EUCHÈRE; église à, voir SAINT-LAURENT; rue de, à Saint-Trond, p. 100 n. 275, 117, 136; maison à enseigne dans la, voir FRANSE CROON.
- BRUTAILS (J.-A.), auteur, p. 58 n. 20, 65, 75.
- BRUXELLES (ch.-l. prov. Brabant), p. 248; famille de, voir DE-FLANDRE; palais à, voir BEAUX-ARTS; palais de, p. 248.
- BUEREN (Isabelle de), épouse de Henri de Hornes, p. 166, 167.
- BURCHARD (L.), auteur, p. 10 n. 14, 17 n. 34.
- BURDINNE (prov. Liège, ar. Huy), commune rattachée à, voir HANNÈCHE; dép. de, voir MOINIL.
- BURDINNE (Eustache de), chanoine de la collégiale Saint-Jean l'Évangéliste à Liège, membre du parti des haidroits, p. 237.
- BUREAU DES DOMAINES (3 KDR), administration, à Liège, p. 41, 72 n. 32.
- BUSSELS (M.), auteur, p. 88 n. 3, 92 n. 13.

C

- CAGNY (Perceval de), chroniqueur, p. 248 n. 711, 253, 253 n. 749.
- CALMETTE (Joseph), auteur, p. 140, 140 n. 3 et 4, 141 n. 6 et 9.
- CAMBIER (J.-L.), auteur, p. 41 n. 2, 75.
- CAMBRAI (France, Nord), diocèse de, p. 145 n. 31; évêché de, p. 145; évêque de l', voir JEAN DE BAVIERE.
- CAMER DER JONKMANS, association dans la paroisse Notre-Dame à Saint-Trond, p. 115.
- CAMPINAIR (Marie), épouse de Libert Duvivier, p. 31 n. 86.
- CAMPINE, archidiaconé de; archidiaacre de l', voir FABRI BECKERS.
- CAPITAINE (U.), auteur, p. 32 n. 88.
- CAPPA (Giuseppe), donateur, p. 286.
- CASSEN (Elisabeth), de Saint-Trond, épouse de Pierre Massart, p. 126.
- CASTER (Pays-Bas, Limbourg), paix de, voir PAIX.
- CASTILLON (commune de Walcourt); dép. de, voir MERTENNE.
- CELIER (L.), auteur, p. 221 n. 538.
- CEULEMANS (C.), auteur, p. 121 n. 74, 131 n. 125, 132 n. 129, 134 n. 138 et 140, 135 n. 146.
- CEULEN (Marie van), épouse de Matheus van Uytrecht puis de François Stijnen, p. 129.

- CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT (prov. Hainaut, ar. Charleroi), commune rattachée à, voir PIÉTON.
- CHARLEROI (prov. Hainaut, ch.-l. ar.), communes rattachées à, voir GILLY, MARCHIENNE-AU-PONT.
- CHARLES, duc d'Orléans, p. 185, 185 n. 306.
- CHARLES III, empereur germanique, p. 142 n. 14.
- CHARLES IV, empereur germanique, p. 144 n. 21.
- CHARLES V, roi de France, p. 140, 143.
- CHARLES VI, roi de France, p. 140, 151, 152, 152 n. 84, 184, 185, 222 n. 543, 254.
- CHARLES LE TEMERAIRE, duc de Bourgogne, p. 258; palais de, p. 248.
- CHARLES-NICOLAS <sup>D</sup>OULTREMONT, prince-évêque de Liège, p. 7 n. 6, 89.
- CHARLES QUINT, empereur germanique et roi d'Espagne, p. 248.
- CHARLIER (Yves), auteur, p. 138.
- CHARNEUX (commune de Herve), dép. de, voir VAL-DIEU.
- CAROLAIS, comté de; comte du, voir PHILIPPE.
- CHARPENTIER (Jean le), bourgeois de Dinant, p. 218 n. 518.
- CHARTRES (France, Eure-et-Loir), paix de, voir PAIX.
- CHARTRIER (Jean), chroniqueur, p. 253 n. 750.
- CHATELAIN (E.), auteur, p. 193, n. 357.
- CHÂTELET (prov. Hainaut, ar. Charleroi), incendie de, p. 182 n. 280.
- CHÂTELET prison, à Paris, p. 171.
- CHAUDFONTAINE (prov. et ar. Liège), exposition, Le grand..., p. 295.
- CHAUSSEE (Jean delle), bourgmestre de la cité de Liège, p. 204 n. 411.
- CHÈNÉE (commune de Liège), paroisse de, p. 23.
- CHERVIN-RIVIERE (Jacques), abbé du monastère du Val-des-Écoliers à Liège, p. 45, 55, 55 n. 16, 62; armoiries de, p. 55, 62.
- CHEVALIER (B.), auteur, p. 142 n. 11.
- CHIMAY (prov. Hainaut, ar. Thuin), commune rattachée à, voir VIRELLES; chapitre de; doyen du, voir TELLIER.
- CHMEL (J.), auteur, p. 173 n. 227.
- CIERGNON (commune de Houyet), dép. de, voir FENFFE, HEROCK.
- CINEY (prov. Namur, ar. Dinant), chapitre de, p. 36; abbé du, voir LIÉDEKERKE; chartes de, p. 236 n. 638.
- CITEAUX, ordre de, p. 280.
- CLAVIER (prov. Liège, ar. Huy), dép. de, voir OCHAIN.
- CLEMENT VII, pape schismatique d'Avignon, p. 141 n. 10, 150, 165 n. 180, 171, n. 206.
- CLEMENT-AUGUSTE DE BAVIERE, archevêque de Cologne, p. 8 n. 12, 16.
- CLERCX, famille, p. 7 n. 8.
- CLERCX, (Jean Guillaume Lambert de), écolâtre et chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 37.
- CLERCX, (Lambert), p. 7 n. 8, 33.
- CLERCX, (Marie-Anne), de Paris, épouse d'Étienne Porlier, p. 7, 33.
- CLERCX, (Mathias), écolâtre et chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 5-33.
- CLEVES (Elise de), épouse de Guillaume comte de Hornes, p. 166, 167.
- CLICQUOT (Victor), étudiant en théologie, p. 45.
- CLIERMANS (Aert), orfèvre à Saint-Trond, p. 118.
- CLUCKERS (Jeanne-Marie), de Saint-Trond, épouse de Paul-Antoine Gendron, p. 133.
- COCHON (Pierre), chroniqueur, p. 253, 253 n. 741.

- COLLON (F.), auteur, p. 88 n. 3.
- COLMAN (Pierre), auteur, professeur à l'Université de Liège, p. 8 n. 8 et 9, 25, 25 n. 67, 34, 89 n. 8, 98 n. 22, 123 n. 82, 134 n. 138.
- COLMONT (départ. Overrepen), château de, p. 224 n. 555.
- COLOGNE (Allemagne, Rhénanie-du-Nord-Westphalie), p. 229; archevêque de, p. 144 n. 22, 149, 163, 219, voir CLÉMENT-AUGUSTE DE BAVIERE, FRÉDÉRIC DE SAARWERDEN, SAINT MATERNE; chapitre de, p. 5 n. 1; chanoine de, voir HORNES; université de, p. 169.
- COMBLE DE HASEBAN (l.-d. à Othée), p. 194 n. 362.
- COMPIÈGNE (France, Oise), cristalleries de, p. 288.
- CONDROZ, archidiaconé de; archidiaacre de l', voir STOCKEM DE HEERS; région du, p. 185; sites belgo-romains de la, p. 293.
- CONRAD (Charles), verrier, p. 286.
- CONSTANCE (Allemagne, Bade-Wurtemberg), p. 240, 242, 243; concile de, p. 142.
- CONSTITUTION, boulevard de la, à Liège, p. 41.
- COPPIN (François Ultain, baron de), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 39.
- COQ (Jean le), bourgmestre de la cité de Liège, p. 161 n. 141.
- CORDELIERS, chronique des, p. 253.
- CORLAIVENNE, voir COURVIE.
- CORNEILLE DE BERGHES, élu de Liège, p. 147 n. 45.
- COSTERS (Hans), orfèvre à Saint-Trond, p. 118.
- COTTA, militaire romain, p. 189 n. 329.
- COTTE (Robert de), premier architecte du roi de France, p. 9, 9 n. 14.
- COUNE (Maximilien Henri de), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, abbé de la collégiale Notre-Dame à Dinant, p. 36.
- COURONNE, maison à l'enseigne de la, à Saint-Trond, p. 114, 115.
- COURTEAULT (H.), auteur, p. 221 n. 538.
- COURVIE OU CORLAIVENNE (Marie), épouse de Guillaume Duvivier, p. 31 n. 86.
- COUSINOT (Guillaume), chancelier, chroniqueur, p. 181 n. 269, 221 n. 536 et 537, 222 n. 542, 253, 253 n. 747.
- COUVIN (prov. Namur, ar. Philippeville), bonne ville de, p. 216, 231, 235; chartes de la, p. 158 n. 123, 236 n. 638; fortifications de, p. 213, 214, 214 n. 492, 235 n. 627; incendie de, p. 182 n. 280; milice de, p. 183.
- COX (Jeanne), épouse de Jean-André Warnots, p. 136.
- CRAHAY (L.), auteur, p. 226 n. 566.
- CRANEMBOURG (l.-d. n. id.), seigneur de, voir HORNES.
- CRETON (Paul), auteur, p. 279.
- CURTIUS, musée, à Liège, p. 25, 81 n. 4, 282; accroissements des collections du, p. 282-285; calendriers de la cathédrale Saint-Lambert conservés au, p. 7 n. 6, 30 n. 79.

## D

- D'AMAT (F.), auteur, p. 17 n. 34.
- DANIELS (P.), prêtre, érudit, p. 88 n. 4.
- DARIS (J.), auteur, p. 43, 127 n. 104, 138, 138 n. 1, 145 n. 30, 168 n. 193, 227 n. 580.
- DAUBRY (Yvon), verrier, donateur, p. 286.
- DAUPHIN (Guichard), grand maître de l'hôtel du roi de France, p. 185 n. 307.

- DAVID (H.), auteur, p. 246 n. 702.
- DE BECDELIEVRE (N...), auteur, p. 32 n. 87.
- DE BORMAN (C.), auteur, p. 102 n. 31, 148 n. 49, 233, 233 n. 615, 258 n. 764.
- DE BRUYNE (P.), auteur, p. 247 n. 704.
- DE CHESTRET DE HANEFFE (J.), auteur, p. 147 n. 44, 165 n. 181, 168 n. 193, 227 n. 581.
- DE CIR COURT (A.), auteur, p. 140 n. 5, 172 n. 213.
- DE CRASSIER (L. M.), auteur, p. 138, 138 n. 1.
- DEFLANDRE, famille, à Bruxelles, p. 22.
- DEFLANDRE (M.), auteur, p. 14 n. 28, 22 n. 54, 25, 25 n. 62, 26 n. 68, 27 n. 70.
- DE FRANCE (Léonard), peintre à Liège, p. 293.
- DEFRECHEUX (N...), chercheur, p. 23 n. 57bis, 34.
- DE GERLACHE (G.), auteur, p. 138, 138 n. 1.
- DEGRADY DE CROENENDAEL (Albert Joseph), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 38.
- DEHAIME (Louis Léonard Lambert Michel, baron de), chanoine costre de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 38.
- DE HARLEZ (Stéphane), p. 34.
- DE HERCKENRODE (L.), auteur, p. 88 n. 3 et 4, 89 n. 7, 90 n. 10, 102 n. 31, 108 n. 40, 127 n. 104.
- DEJARDIN (A.), auteur, p. 5 n. 2, 6 n. 3, 7 n. 5.
- DEJARDIN (N...), notaire à Ans, p. 22.
- DEJONG (A. A.), auteur, p. 135 n. 145.
- DE JONG D'ARDOYE (N...), auteur, p. 92 n. 13.
- DE LABORDE (L.), auteur, p. 246 n. 701.
- DE LA CHAUVELAYS (J.), auteur, p. 174 n. 230, 179 n. 258, 191 n. 344, 206 n. 430.
- DELAFOSSE (N...), notaire à Paris, p. 18, 18 n. 39, 34.
- DELBROUCK (N...), orfèvre à Liège, p. 131.
- DELHAXHE (Louis), entrepreneur, p. 69.
- DE LICHTERVELDE (P.), auteur, p. 183 n. 289, 192 n. 351.
- DE LIMMINGHE (N...), auteur, p. 214 n. 488.
- DELMELLE (J.), auteur, p. 227 n. 581.
- DELORME (Philibert), p. 72.
- DELSAU (N...), architecte, p. 64.
- DELVAUX (F.), auteur, p. 202 n. 391, 212 n. 474.
- DELVENNE (René), donateur, auteur, p. 286.
- DEMAL (J.), auteur, p. 133 n. 132 et 135, 135 n. 143 et 147.
- DE MARNEFFE (E.), auteur, p. 170, 170 n. 204.
- DEMARTEAU (J.), auteur, p. 138, 138 n. 1, 145 n. 30.
- DENEFT (Jean), antiquaire, p. 98. 98 n. 23.
- DENIFLE (A.), auteur, p. 193 n. 357.
- DEPREZ (E.), auteur, p. 140 n. 4, 141 n. 6.
- DE PUYDT, collection, p. 294.
- DE RAM (P. F. X.), auteur, p. 200 n. 37, 256.
- DE RAS (J.), auteur, p. 160 n. 134.
- DERWA (Arnold), notaire à Saint-Trond, p. 130.
- DE SAUMERY (P.), auteur, p. 47, 47 n. 12, 75.
- DE SCHAE TZEN (O.), auteur, p. 88 n. 3, 90, 90 n. 9, 90 n. 12, 91, 94 n. 15, 98, 125 n. 94.
- DE SELLIERS DE MORANVILLE (A.), auteur, p. 75.
- DE SMET (J. J.), auteur, p. 184 n. 290.

- DESOER, maison d'édition, p. 284.
- DESOER-ANNEZ DE TABOADA (N...), donateur, p. 284.
- DESPLACES (Louis), graveur en taille douce à Paris, p. 17, 18, 19, 26, 27, 29, 31, 34, 35.
- DESPREIS (Johan), échevin de la cité de Liège; pierre tombale de, p. 55.
- DESTAIN (François), de la paroisse Saint-Remy à Liège, capitaine d'artillerie, peintre, p. 7, 12, 13, 14, 15, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 25 n. 66, 26, 28, 29, 33; son épouse, voir FÉVRIER.
- DE THEUX DE MONTJARDIN (J.), auteur, p. 7 n. 8, 37 n. 29, 37 n. 30.
- DE THEUX DE MONTJARDIN (X.), auteur, p. 5 n. 2, 30 n. 82.
- DEULIN (dép. Fronville), château de, p. 25 n. 64.
- DEVANT LES ECOLIERS, rue, à Liège, p. 41, 49, 63, 70.
- DEVILLERS (L.), auteur, p. 143 n. 19, 144 n. 21, 173 n. 228, 179 n. 260, 180 n. 261 à 263, 180 n. 265, 181 n. 270, 182 n. 274 et 277, 182 n. 279 et 280, 185 n. 300 et 301, 205 n. 418, 206 n. 427, 207 n. 441 et 443, 213 n. 481, 216 n. 505, 217 n. 515, 218 n. 519 et 520, 223 n. 551, 234 n. 622, 235 n. 629, 236 n. 643, 237 n. 645.
- DEWEZ (M.), auteur, p. 138, 138 n. 1.
- DIEPENBACH (U.), auteur, p. 5 n. 1.
- DIEPENBEEK (prov. Limbourg, ar. Has-selt), seigneurie de, p. 227; seigneur de la, p. 224; voir MONTJARDIN, SCHOONVORST.
- DIEST (prov. Brabant, ar. Louvain), commune rattachée à, voir WEBBEKOM; grand bailli de, voir BAUSSELE; paroisse à, voir SAINT-SULPICE; registres paroissiaux de, p. 90 n. 12, 92, 92 n. 13.
- DIEST (Henri de), p. 166, 167; son épouse, voir HORNES.
- DIEST (Jean de), p. 166, 167; son épouse, voir HORNES.
- DIETS-HEUR, voir HEURE-LE TIEXHE.
- DILIS (E.), auteur, p. 127 n. 105.
- DILSEN (prov. Limbourg, ar. Tongres), commune rattachée à, voir STOCKEM.
- DINANT (prov. Namur, ch.-l. ar.), p. 151, 203 n. 401, 205, 213, 216, 241; atelier monétaire de, p. 284; avoués de, voir GUILLAUME DE BAVIÈRE, ROCHEFORT-AGIMONT; bourgeois de, p. 217, voir CHARPENTIER; chartes de, p. 158 n. 123, 235; collégiale à, voir NOTRE DAME; fortifications de, p. 213, 214; métier des tailleurs à, p. 238; milice de, p. 183; otages de, p. 217, 218 n. 521; sac de, p. 138; tour à, voir MONTORGUEIL.
- DIXMUDE (Olivier de), chroniqueur, p. 184 n. 290, 255 n. 755.
- DOMKEN (A.), auteur, p. 195 n. 366, 211 n. 466, 249, 249 n. 720.
- DONCEEL (prov. Liège, ar. Waremme), commune rattachée à, voir HANEFFE.
- D'ONCIEU DE CHAFFARDON (B.), donateur, p. 282, 283.
- DONK (commune de Herck-la-Ville), église à, voir NOTRE-DAME.
- DOPPLER (P.), auteur, p. 177 n. 252.
- DOUAI (France, Nord), p. 217.
- DOUET d'ARCO, (L.), auteur, p. 156 n. 107, 168 n. 195, 190 n. 340, 253 n. 743.
- DOULTREMONT (Adrien Jean Baptiste Théodore, comte), archidiacre d'Ardenne, chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 38.
- DOULTREMONT (Charles Joseph François Paula, comte), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 38.

DOULTREMONT (Théodore Henri Antoine, comte), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 37.  
DUFFEL (prov. Anvers, ar. Malines), seigneur de, voir HORNES.  
DUMONT (Georges), donateur, p. 286.  
DUMOULIN (R.), auteur, p. 70 n. 28, 75.  
DUPONT (M<sup>lle</sup> ...), auteur, p. 190 n. 336, 197 n. 369.  
DURAND (E.), auteur, p. 144 n. 24, 152 n. 53.  
DURAS (commune de Saint-Trond), maison forte de, p. 224 n. 555.  
DUVIVIER (Guillaume), graveur de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 31, 31 n. 86, 32 n. 87, 35; son épouse, voir COURVIE.  
DUVIVIER (Libert), p. 31 n. 86; son épouse, voir CAMPINAIR.  
DYNTER (Edmunde de), chroniqueur, p. 188 n. 325, 191 191 n. 346, 192, 192 n. 347, 200 n. 373, 213 n. 481, 224 n. 557, 241 n. 666, 255 n. 756.

## E

EBURONS, peuplade germanique de la Gaule Belgique, p. 189 n. 329.  
ÉCOLIERS, caserne des, à Liège, p. 42, 70, 71, 72; emplacement de la, p. 74; manège de la, p. 72.  
ÉCOSSE, royaume d', p. 184 n. 292.  
ÉDOUARD, duc de Gueldre, p. 143; son épouse, voir BAVIÈRE.  
ÉDOUARD III, roi d'Angleterre, p. 142 n. 14.  
EHRLE (F.), auteur, p. 170 n. 205.  
EIFFEL (G.), ingénieur français, p. 71.  
EIGENBILZEN (commune de Bilzen), dép. de, voir ZANGERHEI.  
EMPIRE ROMAIN, p. 287, 288.

EMY (A. R., colonel), auteur, professeur à l'École royale militaire de Saint-Cyr à Saint-Cyr-l'École, p. 72, 72 n. 31, 73, 75.  
ENCKELS (R.), auteur, p. 92 n. 13.  
ENGELMANSHOVEN (commune de Saint-Trond), paroisse d', voir SAINT-JEAN BAPTISTE.  
ENGEN (Luc), conservateur adjoint des Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs de Liège, p. 34.  
ENGHIEN (prov. Hainaut, ar. Soignies), p. 185.  
ENLEBERT DE LA MARCK, prince-évêque de Liège, p. 44.  
ENLART (C.), auteur, p. 67, n. 25, 75.  
ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE, région de l', p. 185, 215; places fortes de l', p. 235.  
ERARD DE LA MARCK, prince-évêque de Liège, p. 77, 284.  
ERNEST DE BAVIÈRE, prince-évêque de Liège; réaux de, p. 119, 120.  
ERP, famille van; armes de la, p. 92.  
ERP (Charlotte van), épouse de Jean-Charles de Jeger, p. 92.  
ESPAGNE, royaume d', p. 127 n. 104; roi du, voir CHARLES-QUINT.  
EST, boulevard del', à Liège, p. 41.  
ETIENNE III, duc de Bavière, p. 146, 222 n. 543.  
EURPE, p. 141.

## F

FABRI BECKERS (Philippe Antoine Joseph de), archidiacre de Campine, chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 37.  
FAIRON (E.), auteur, p. 139, 144 n. 27, 148 n. 52, 151 n. 73, 155 n. 103, 209, 209 n. 453, 218 n. 521, 220 n. 531, 222, 230 n. 597, 236, 236 n. 638 et 640.  
FAMENNE, archidiaconé de; archidiaacre de l', voir WOOT DE TINLOT.

- FAVART (Steven van), orfèvre à Saint-Trond, p. 123.
- FAVIER (J.), auteur, p. 248 n. 709.
- FAYMAL (Riflart), marchand-tapissier à Arras, p. 247.
- FENFFE (départ. Ciergnon), seigneurie de, p. 227; seigneur de la, voir NOIRFONTAINE.
- FENIN (Pierre de), mémorialiste, p. 197 n. 369, 253, 253 n. 742.
- FERDINAND DE BAVIÈRE, prince-évêque de Liège, p. 6.
- FERNELMONT (prov. et ar. Namur), commune rattachée à, voir HEMPTINNE.
- FERNAND DE PORTUGAL, comte de Hainaut, p. 222.
- FERRIÈRES (départ. Virelles), p. 223 n. 550.
- FÈVRE (Jean le), chroniqueur, seigneur de Saint-Remy, p. 253, 253 n. 745.
- FÈVRIER (Jeanne), épouse de François Destain, p. 23, 23 n. 57 et 59.
- FEXHE (Richard de), seigneur d'Aaz et de Hermée, p. 227.
- FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER (prov. Liège, ar. Waremme), paix de, voir PAIX.
- FEXHE-SLINS (commune de Juprelle), église à, voir SAINT-REMACLE.
- FIESCHI (Louis), cardinal d'Avignon, p. 170.
- FILLÈUL (Pierre), graveur à Paris, p. 9, 10 n. 14, 15.
- FISEN (B.), auteur, p. 26 n. 69, 43.
- FLANDRE, comté de, p. 143, 173 n. 223, 179, 183, 183 n. 284, 186, 220, 250 n. 725, 255; chevaliers du, p. 178; chronique du, p. 255; comte du, p. 184; écuyers du, p. 178; villes du, p. 183.
- FLÉMALLE (prov. et ar. Liège), communes rattachées à, voir AWIRS, GLEIXHE; diplôme militaire de, p. 293.
- FLÉMALLE (Elias de), maçon, membre du parti des haidroits, p. 162, 203.
- FLÉMALLE (Gilles de), p. 203.
- FLÉMALLE (Laurent Lambert de), p. 203.
- FLEMALLE (Mathonet ou Malchoir de), maçon, membre du parti des haidroits, p. 162, 162 n. 151.
- FLEURUS (prov. Hainaut, ar. Charleroi), p. 185; bataille de, p. 249.
- FLÔNE (commune d'Amay), abbaye à, p. 230; abbés de l', voir BODEUR, MELEN.
- FLOREFFE (prov. et ar. Namur), abbaye à, p. 230 n. 593; abbé de l', voir THIBAUT.
- FLORENNES (prov. Namur, ar. Philippeville), p. 216.
- FOHALLE (Jacques), imprimeur à Liège, p. 31.
- FOLVILLE (Jacques), restaurateur de tableaux, p. 27, 33.
- FONCK (Antoine-Adolphe), lancier, p. 74; caserne, à Liège, p. 40, 41, 43, 74; officiers à la, voir GUISSART, HOFFER; colonnettes trouvées dans la, p. 66.
- FOND DEL TCHAFELE (l.-d. à Othée), p. 211.
- FONTAINEBLEAU (France, Seine-et-Marne), château de, p. 11; conservateur en chef du Musée du, voir SAMOYAULT.
- FONTAINE-L'EVÊQUE (prov. Hainaut, ar. Charleroi), commune rattachée à, voir LEERNES; habitants de, p. 223; incendie de, p. 182 n. 280.
- FONTENELLE (commune de Walcourt), p. 223 n. 550.
- FORGEUR (R.), auteur, conservateur de la Bibliothèque de l'Université de Liège, p. 25 n. 66, 26 n. 69, 34, 41, 64, 65, 65 n. 24, 75, 279.
- FOSSES-LA-VILLE (prov. et ar. Namur), bonne ville de, p. 216, 231, 235;

- chartes de la, p. 158 n. 123, 236 n. 638; collégiale à, voir SAINT-FEULLIEN; fortifications de, p. 213, 214, 214 n. 492, 235 n. 627; incendie de, p. 182 n. 280; milice de, p. 183.
- FOULLON (N...), conseiller, p. 120.
- FRANCE, empire; exposition, Le Premier Empire et la Campagne de 1815 en Belgique, p. 295; royaume de, p. 140, 150, 153 n. 88, 156, 163, 173 n. 223, 186, 192, 220, 222, 236, 243, 250 n. 725, 252, 254; armoiries aux lys de, p. 100 n. 27; couronnes de, p. 182, 211; reine du, voir ISABEAU DE BAVIERE; rois du, p. 151, 184, 187, 210, 234, 234 n. 624, 235 n. 628, 248 n. 709, 257, voir CHARLES; ambassadeur du, voir PLAOUJ; architecte du, voir COTTE; bibliothèque du; imprimeur de la, voir LASLEMENT; chambre du; membre de la, voir MONTJARDIN; chambre des comptes du; maître de la, voir TIGNONVILLE; hôtel du; grand maître de l', voir DAUPHIN; peintre du, voir LOO; relieurs ordinaires du, voir BOUET, PADELOUP; secrétaire du, voir BOURATIER.
- FRANCHIMONT (départ. Theux), château de, p. 164 n. 176; châtelain du, voir ROSMAL; terre de, p. 216.
- FRANÇOIS-CHARLES DE VELBRUCK, prince-évêque de Liège, p. 123.
- FRANÇOIS-ANTOINE DE MÉAN, prince-évêque de Liège, p. 20, 35.
- FRANKINET (G. D.), auteur, p. 160 n. 135, 173 n. 222, 176 n. 248, 178 n. 256.
- FRANSE CROON (de), maison à l'enseigne de, dans la rue de Brusthem, à Saint-Trond, p. 100 n. 25.
- FREDÉRIC DE SAARWERDEN, archevêque de Cologne, p. 173.
- FRIS (V.), auteur, p. 179 n. 259.
- FRISE, comté de, p. 142, 151, 157, 173; comtes du, voir ALBERT DE BAVIERE GUILLAUME D'AVESNES, GUILLAUME DE BAVIERE; comtesse du, voir JACQUELINE DE BAVIERE; régent du, voir JEAN DE BAVIERE.
- FROMIEE (départ. Crepinnes), p. 223 n. 550.
- FROMONT (Bauduin de), commissaire du comte de Hainaut, p. 108 n. 446.
- FRONVILLE (commune de Hotton), département, voir DEULIN.
- FUIN (R.), auteur, p. 147 n. 42.
- FUMAL (commune de Braives), p. 223 n. 550.

## G

- GAASBEEK (commune de Lennik), seigneur de, voir GUILLAUME.
- GAIER (C.), auteur, p. 177 n. 250, 178 n. 255, 189 n. 333, 191 n. 345, 194 n. 359, 195 n. 365, 197 n. 372, 201 n. 388, 258, 258 n. 762 et 767.
- GALLE (N...), verrier; verres de, p. 293.
- GAND (ch.-l. prov. Flandre orientale), p. 181, 206, 217, 255, 257.
- GANY (N...), colonel, p. 41.
- GASTOUT (M.), auteur, p. 145 n. 31.
- GAULE BELGIQUE, province romaine; peuplade de la, voir ÉBURONS.
- GEEL (prov. Anvers, arr. Turnhout), seigneur de, voir HORNES.
- GEETBETS (prov. Brabant, arr. Louvain), commune rattachée à, voir RUMMEN.
- GELINDEN (commune de Saint-Trond), église à, voir SAINT-QUENTIN.
- GENDRON (François), doyen du métier des tailleurs à Saint-Trond, p. 133; son épouse, voir OEVERT.

- GENDRON** (Jean-Henri), orfèvre puis boucher-charcutier à Saint-Trond, p. 134, 135, 136; son épouse, voir **VASOENS**.
- GENDRON** (Paul-Antoine), orfèvre à Saint-Trond, p. 133; son épouse, voir **CLUCKERS**.
- GENEFTE** (Otton de), doyen de la collégiale Saint-Paul à Liège, p. 43, 67.
- GEORGE** (Philippe), conservateur adjoint au Musée d'Art religieux et d'Art mosan à Liège, p. 25 n. 63.
- GEORGES-LOUIS DE BERGHES**, prince-évêque de Liège, p. 45, 88.
- GERAARDSBERGEN**, voir **GRAMMONT**.
- GÉRARD DE GROESBEEK**, prince-évêque de Liège, montre en or dite à tort de, p. 293.
- GERING** (Jacques), donateur, p. 286.
- GERING** (Jean), verrier, p. 286.
- GERITS** (J.), auteur, p. 118 n. 61, 127 n. 107.
- GERONSART** (dep. Jambes), monastère à voir **VAL-DES-ÉCOLIERS**.
- GERPINNES** (prov. Hainaut, ar. Charleroi), p. 223 n. 550; dép. de, voir **FROMIÉE**, **HYMIÉE**.
- GERSTEN** (Renier, dit de Bommershoven), contrôleur de l'argenterie à Saint-Trond, p. 118.
- GEUKENS** (B.), auteur, p. 90 n. 8, 94 n. 16 et 17, 97 n. 20 et 21, 99 n. 26, 100 n. 28 et 30, 104 n. 34 et 36, 104 n. 37, 108 n. 38, 111 n. 41 et 42, 112 n. 43, 118 n. 62 et 64, 119 n. 65 et 67, 119 n. 68, 121 n. 71 et 73, 122 n. 80, 125 n. 93, 126 n. 99, 128 n. 109 et 111, 130 n. 120 et 124, 131 n. 125, 132 n. 128 et 129, 133 n. 137, 134 n. 138 et 140, 135 n. 146.
- GHERBODE** (Thierry), commissaire du duc de Bourgogne, p. 208 n. 446, 233.
- GHISELS** (Charles Bernard de), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, prévôt de la collégiale Saint-Paul à Liège, p. 38.
- GHISELS** (Jean Nicolas de), chanoine et écolâtre de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 37.
- GILLES** (Jean), cardinal, p. 179 n. 258.
- GILLY** (commune de Charleroi), p. 223 n. 550.
- GINGELOM** (prov. Limbourg, ar. Has-selt), communes rattachées à, voir **GOYER**, **KERKOM**, **MIELEN-BOVEN AALST**, **MONTENAKEN**.
- GLAIN** (commune de Liège), dép. de, voir **BOLSEE**.
- GLAIN** (Mathias de), chanoine de la collégiale Sainte-Croix à Liège, curé de l'église Saint-Servais à Liège, membre du parti des haidroits, p. 163.
- GLEIXHE** (commune de Flémalle), dép. de, voir **HAUTEPENNE**.
- GOBERT** (T.), auteur, p. 5 n. 2, 29, 31 n. 86, 40 n. 1, 41 n. 2, 45 n. 11, 57, 57 n. 19, 63, 63 n. 21, 70 n. 29, 74 n. 34, 75, 86, 227 n. 576 à 579.
- GOER DE HERVE** (Isabelle Henriette Antoinette de), portrait de, p. 24, 25.
- GOER DE HERVE** (Jacques Charles Ferdinand de), portrait de, p. 24, 25.
- GOER DE HERVE** (Léopold Marie, baron de), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 38.
- GOERLITZ** (Elisabeth de), épouse de Jean de Bavière, p. 245.
- GOESSENS** (René), curé de l'église Saint-Quentin à Gelinden, p. 118, 119.
- GOETHALS** (F.), auteur, p. 165 n. 178.
- GOETMAKERS** (Marie), de Saint-Trond, épouse d'Henri Plugers, p. 134 n. 141, 135.
- GOETS BLOETS** (Gilles), orfèvre à Has-selt, p. 129 n. 116; son épouse, voir **LOCHT**.
- GOETS BLOETS** (Marie), épouse de Matheus van Uytrecht, p. 129.

- GOOLE (F.), auteur, p. 88 n. 3, 90 n. 10, 127 n. 104, 129 n. 115.
- GOTEM (commune de Looz), seigneur de, voir MEYERS.
- GOTHEM (Jacques de), seigneur de Herck, p. 164.
- GOUDERS (A.), auteur, p. 126 n. 100.
- GOURDINNE (commune de Walcourt), p. 223 n. 550.
- GOYENS (M.), auteur, p. 88 n. 4.
- GOYER (commune de Gingelom), église à, voir SAINT-GEORGES.
- GOZEE (commune de Thuin), dép. de, voir AULNE.
- GRACE (dép. Grâce-Berleur), p. 205.
- GRACE (Ercotte de), chevalier, p. 227.
- GRACE (Henri de), clerc, membre du parti des haidroits, p. 163.
- GRACE-BERLEUR (commune de Grâce-Hollogne), dép. de, voir GRACE.
- GRACE-HOLLOGNE (prov. et arr. Liège), commune rattachée à, voir GRACE-BERLEUR.
- GRAFFART (N...), verrier; œuvres de, p. 293.
- GRAMMONT (prov. Flandre orientale, ar. Alost), p. 185.
- GRAND-PLACE, à Saint-Trond, p. 136; maison à enseigne sur la, voir IN DEN BLAUWEN HOND.
- GRAUWELS (J.), auteur, p. 89 n. 6, 90 n. 11 et 13, 100 n. 27, 102 n. 32, 108 n. 40, 120 n. 70, 124 n. 84.
- GRAVE (Pays-Bas), p. 174.
- GRAVE (Antoinette de), épouse de Thierry de Hornes, p. 166, 167.
- GRAVIERA, voir GRAVIOULE.
- GRAVIOULE, biez de la, à Liège, p. 41, 43, 44; île, à Liège, p. 41.
- GREGOIRE X, pape, p. 43.
- GREGOIRE XII, pape, p. 141 n. 10, 170, 173, 228.
- GREGOIRE (Lambert), docteur en droit, avocat à la cour de Liège, bourgmestre de la cité de Liège, conseiller de Jean de Bavière et de Thierry de Perwez, membre du parti des haidroits, p. 163, 204.
- GREIFFENCLAU A VOLLRATHS (Frédéric François, baron de), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 36.
- GROONENDAEL (Paul de), chroniqueur, p. 214 n. 488.
- GROOT-LOON (commune de Looz), église à, voir SAINT-SERVAIS.
- GROSSE (Jean Adrien), orfèvre, p. 282-283.
- GROTE-SPOUWEN (commune de Spouwen), dép. de, voir WEERT.
- GROYE (Jacques), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 207 n. 438.
- GRUNZWEIG (A.), auteur, p. 179 n. 258.
- GUELDRE, duché de; ducs du, p. 161, 174, 208, 224 n. 557, voir EDOUARD, GUILLAUME.
- GUENEE (B.), auteur, p. 141 n. 8.
- GUILLAUME, comte de Hornes, seigneur d'Altena, de Weert et de Kortessem, p. 166, 167; son épouse, voir ARKEL.
- GUILLAUME, comte de Hornes, seigneur d'Altena et de Gaasbeek, p. 166, 167; ses épouses, voir CLEVES, ODE.
- GUILLAUME, comte de Namur, p. 222, 223, 250.
- GUILLAUME, duc de Berg, p. 173.
- GUILLAUME, duc de Gueldre et de Juliers, p. 143, 174 n. 231; son épouse, voir BAVIERE.
- GUILLAUME (H.), auteur, p. 182 n. 279, 258 n. 769.
- GUILLAUME D' AUESNES, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise, p. 142, 142 n. 3.
- GUILLAUME DE BAVIERE, avoué de Dinant, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise, p. 142, 143, 144, 173, 174 n. 228.

- 176, 178, 179, 180, 181, 182, 185, 192, 197, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 213 n. 480, 214, 214 n. 488 et 490, 218 n. 520, 222, 223, 225 n. 561, 233, 234, 235, 236, 237, 243, 248, 250; son épouse, voir BOURGOGNE; commissaire de, p. 225.
- GUILLAUME DE BAVIERE, comte d'Os-trevant, de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise, p. 143, 147.
- GUISCART (N...), officier à la caserne Fonck à Liège, p. 41.
- GUVELINGEN (départ. Saint-Trond), église de, p. 100, 100 n. 28; curé de l', voir SNIewaerts; paroisse de, p. 102 n. 31.
- ### H
- HACCOURT (commune d'Oupeye), villages aux alentours de p. 144.
- HACHEZ (H.), auteur, p. 214 n. 488.
- HAGEMANS (G.), auteur, p. 201 n. 381.
- HAGUET (Marguerite), portrait de, p. 25.
- HAINAUT, archidiaconé de; archidiacones de l', voir JACQUET, MOMALE; comté de, p. 142, 144, 173 n. 223, 174 n. 228, 179, 180, 182 n. 281, 205, 213, 215, 223, 242; bailli du, p. 181, 182 n. 276, 205, 205 n. 418, 211, 211 n. 462, 214 n. 489, 218 n. 520, 245; chevaliers du, p. 178; circonscriptions du, p. 182 n. 276; comtes du, p. 157, 177, 180, 180 n. 267, 186, 287, 188 n. 327, 189, 193 n. 353, 195, 205, 209 n. 449, 210, 213, 213 n. 480, 214, 217 n. 511, 222, 222 n. 544, 228, 235 n. 628, 236 n. 643, 243, voir ALBERT DE BAVIERE, FERRAND DE PORTUGAL, GUILLAUME D'AVESNES, GUILLAUME DE BAVIERE; commis des, p. 214; commissaires des, voir FROMONT, HAYNIN; lieutenant des, voir JEUMONT; comtesses du, voir JACQUELINE DE BAVIERE, RICHLIDE; contingent militaire du, p. 183 n. 282, 191; écuyers du, p. 178; états du, p. 182.
- HALEN (prov. Limbourg, ar. Hasselt), commune rattachée à, voir ZELEM.
- HAMAL-NANDRIN, collection, p. 294.
- HAMM (Henri), verrier, p. 286.
- HAMOIS (prov. Namur, ar. Dinant), commune rattachée à, voir NATOYE.
- HANEFFE (commune de Donceel), seigneurie de, p. 165 n. 181, 227.
- HANEN (Mathias de), de Saint-Trond, p. 227.
- HANNÉCHE (commune de Burdinne), p. 223 n. 550.
- HANSAY (A.), auteur, p. 222 n. 545.
- HANSOTTE (Georges), conservateur des Archives de l'État à Liège, p. 33.
- HARDI (Renier le), cordonnier, membre du parti des haidroits, p. 163.
- HARDY (Georges), curé de l'église Saint-Christophe à Racour, p. 108 n. 40.
- HAREN (Catherine van), de Saint-Trond, épouse de Jean Beijns, p. 130.
- HARLEZ, famille de, p. 25 n. 64.
- HARLEZ, hôtel de, en Potierue, à Liège, p. 25 n. 64.
- HARLEZ, (Guillaume de), portrait de, p. 25.
- HARLEZ, (Guillaume Joseph de), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, prévôt de la collégiale Saint-Jean l'Évangéliste à Liège, p. 37.
- HARLEZ, (Guillaume Joseph de), chanoine et chantre de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, prévôt de

- la collégiale Saint-Denis à Liège, p. 37.
- HARSIN (P.), p. 151 n. 69, 152 n. 84, 244 n. 684, 259 n. 768.
- HASSELT (prov. Limbourg, ch.-l. ar.), p. 205, 216; communes rattachées à, voir KURINGEN, STEVOORT; arrondissement de; orfèvres dans l', p. 135; couronnes de, p. 119; librairie à, voir HENDRIK VAN VELDEKE; chartes de, p. 235; églises aux environs de, p. 134 n. 138; habitant de, voir LOCHT; natif de, voir UYTRECHT; orfèvres à, p. 134, voir GOETSBLOETS, LOCHT, SIGERS.
- HASTIERE (prov. Namur, ar. Philippeville), communes rattachées à, voir AGIMONT, BLAIMONT.
- HAUTEPENNE (départ. Gleixhe), seigneurie de, p. 226; seigneurs de la, voir BERNALMONT, WALOUX.
- HAXHE DE FLEMALLE (Ferdinand Conrad, baron de), chanoine et prévôt de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, prévôt du chapitre Notre-Dame à Tongres, p. 35.
- HAYNIN (Broignart de), commissaire du comte de Hainaut, p. 108 n. 446.
- HAYNIN (Jean de), memorialiste, p. 248, 248 n. 712.
- HECTOR, héros homérique, p. 251.
- HEER (Pays-Bas, Limbourg), natif de, voir BOENTEN.
- HEER (Anne van), de Saint-Trond, épouse de Jean Liebens, p. 132.
- HEER (Clara van), p. 121.
- HEER (Jean van), p. 132; son épouse, voir BARTHOLOMEI.
- HEER (Jean van), garçon-orfèvre à Saint-Trond, p. 132.
- HEERS (prov. Limbourg, ar. Tongres), communes rattachées à, voir BOVELINGEN, HEKS, ROCLERGE-LOOZ.
- HEERS (Gérard de), doyen du chapitre Notre-Dame à Tongres, p. 231, 232.
- HEINSBERG (Allemagne, Rhénanie-du-Nord-Westphalie), seigneur de, voir LOOZ; château de; siège du, p. 144 n. 26.
- HEKS (commune de Heers), église à, voir SAINTE-ALDEGONDE.
- HELBIG (J.), auteur, p. 30 n. 82.
- HELCHTEREN (commune de Houthalen-Helchteren), église à, voir SAINT-TRUDON.
- HELIN (Etienne), professeur à l'université de Liège, p. 34.
- HELLER (J.), auteur, p. 222 n. 546.
- HEMP TINNE (commune de Fernelmont), p. 223 n. 550.
- HEM RICOURT (Arnould de), voir JEUNE.
- HEM RICOURT (François Barthold Walther, comte de), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège), p. 36.
- HEM RICOURT (Jacques de), hérauldiste, p. 148 n. 49.
- HENAUX (F.), auteur, p. 138, 138 n. 1, 145 n. 30, 168 n. 193, 172 n. 215.
- HENDRIK VAN VELDEKE, librairie, à Hasselt, p. 88 n. 3.
- HENRI IV, roi d'Angleterre, p. 190 n. 336.
- HENRI V, roi d'Angleterre, p. 242.
- HENRI, comte de Salm, p. 188, 203.
- HENRI DE GUELDRE, élu de Liège, p. 147 n. 45.
- HENROTTE (Nicolas), chanoine, p. 6, 6 n. 3.
- HERBERGEN (Jean van), p. 132; son épouse, voir BASTINS.
- HERBERGEN (Jean-Lambert-Arnold van), orfèvre à Tongres, p. 132.
- HERBERGEN (Marie-Lucie van), de Saint-Trond, épouse d'Eustache Liebens, p. 131-133.
- HERBILLON (J.), auteur, p. 202 n. 390, 211 n. 465.

- HERCK (N...), auteur, p. 202 n. 390, 211 n. 465.
- HERCK (N...), abbé de Saint-Trond, p. 135.
- HERCK-LA-VILLE (prov. Limbourg, ar. Hasselt), commune rattachée à, voir DONK; bonne ville de, p. 216, 237; chartes de la, p. 158 n. 123, 235; seigneur de, voir GOTHM.
- HERK-DE-STAD, voir HERCK-LA-VILLE.
- HERMEE (commune d'Oupeye), dép. de, voir AAZ; seigneurie de, p. 227; seigneurs de la, voir BOUTIER DE FEXHE, FEXHE.
- HEROCK (commune de Houyet), seigneurie de, p. 227; seigneur de, voir NOIRFONTAINE.
- HERSTAL (prov. et arr. Liège), commune rattachée à, voir MILMORT; seigneur de, voir HORNES.
- HERSTAPPE (prov. Limbourg, ar. Tongres), p. 189, 195 n. 366.
- HERVE (prov. et arr. Liège), commune rattachée à, voir CHARNEUX.
- HESBAYE, archidiaconé de; archidiacons de l', p. 170, 170 n. 201, voir LOE DE WISSEN, PERWEZ, ROCHFORT; région de, p. 161, 184 n. 291, 185, 216; sites archéologiques dans la, p. 293.
- HEURE-LE-TIEXHE (commune de Tongres), p. 202.
- HEUSCH (Arnould-François de), seigneur de la Zangerhei, p. 92; son épouse, voir BAUSSELE.
- HEUSDEN-ZOLDER (prov. Limbourg, ar. Hasselt) commune rattachée à, voir ZOLDER.
- HEUSY (Louis Hyacinthe de), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 37; cuivre gravé de, p. 32.
- HEUSY (N...), donateur, p. 286.
- HEVERLEE (prov. Brabant, ar. Louvain), dép. de, voir ARENBERG.
- HILDESHEIM (Allemagne, Basse-Saxe), calendrier du chapitre cathédral d', p. 15, 16, 26, 33.
- HILVARENBEEK (Pays-Bas, Brabant), chapitre à; prévôt du, voir STOCKEM DE HEERS.
- HINNISDAEL (Lucie-Thérèse de), épouse de Jacques-André de Wezeren, p. 102 n. 31.
- HOCHPORTE, rue, à Liège; maison dans la, p. 227.
- HODEIGE (Jean de), boucher, membre du parti des haidroits, p. 162, 204, 204 n. 413.
- HOEPERTINGEN (commune de Looz), église à, voir SAINT-VEDASTE.
- HOFFER (N...), officier à la caserne Fonck à Liège, p. 41.
- HOFFSUMMER (P.), auteur, p. 40, 77.
- HOLBACH (Anne-Catherine), de Saint-Trond, épouse de Lambert-Joseph Warnots, p. 136.
- HOLLANDE, comté de, p. 142, 143, 176, 242; comtes du, p. 157, 173, 248, voir ALBERT DE BAVIERE, GUILLAUME D'AVESNES, GUILLAUME DE BAVIERE; comtesse du, voir JAQUELINE DE BAVIERE; régent du, voir JEAN DE BAVIERE.
- HOMPESCH (Joseph Christian Antoine Jean Von), armoiries gravées de, p. 32.
- HOMPESCH EX BOLHEIM (Charles Arnould Joseph Antoine, baron de), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, prévôt de la collégiale Saint-Feuillien à Fosses-la-Ville, p. 36.
- HONNAY (commune de Beauraing), dép. de, voir REVOGNE.
- HORN, voir HORNES.
- HORNES (Pays-Bas, Limbourg), comté de; comtes du, voir GUILLAUME.
- HORNES, famille de, p. 166, 167; armes de la, p. 92.
- HORNES, (Elise de), épouse de Henri de Diest, p. 166, 167.
- HORNES, (Erard de); chanoine de Cologne, p. 166, 167.

- HORNES (Guillaume de), seigneur de Duffel, de Geel, de Perwez et de Cranembourg, p. 165 n. 178, 166, 167.
- HORNES (Henri de), chef du parti des haidroits à Liège, conseiller du duc de Brabant Antoine de Bourgogne, conseiller de l'élu de Liège Jean de Bavière, châtelain de Stockem, de Louvain et de Vilvorde, drossard de Brabant, mambour de la principauté de Liège et du comté de Looz, seigneur de Perwez et de Cranembourg, sénéchal du comté de Looz, p. 144, 144 n. 27, 145 n. 28, 150, 150 n. 64, 154, 155, 159, 159 n. 129, 165, 165 n. 183, 166, 167, 168, 168 n. 186, 169, 176, 186, 186 n. 325, 190 n. 337, 197 n. 368, 203; ses épouses, voir BUEREN, ROCHEFORT.
- HORNES (Jean de), seigneur de Perwez, p. 166, 167, 201; son épouse, voir REYFFERSCHIED.
- HORNES (Jeanne de), épouse de Jean de Diest, p. 166, 167.
- HORNES (Marie de), épouse de Henri-Charles van Baussele, p. 92.
- HORNES (Ode de), p. 166, 167.
- HORNES (Thierry de), p. 166, 167.
- HORNES (Thierry de), seigneur de Perwez et de Cranembourg, p. 166, 167; ses épouses, voir BERT, GRAVE.
- HORNES (Thierry de, dit Loef), seigneur de Baucignies et de Herstal, p. 166, 167.
- HORNES (Thierry de), voir PERWEZ.
- HORNU (commune de Boussu), vues provenant de, p. 286.
- HOTTON (prov. Namur, ar. Dinant), commune rattachée à, voir FRONVILLE.
- HOUFFALIZE (prov. Luxembourg, ar. Bastogne), monastère à, voir VALDES-ÉCOLIERS; seigneur d', voir ARGENTEAU.
- HOUTAIN-L'ÉVÊQUE (commune de Landen), église à, voir SAINT-LAMBERT.
- HOUTAIN-SAINTE-SIMEON (commune d'Oupeye), seigneur de, voir SERAING.
- HOUTHALEN-HELCHTEREN (prov. Limbourg, ar. Maaseik), commune rattachée à, voir HELCHTEREN.
- HOUYET (prov. Namur, ar. Dinant), commune rattachée à, voir CIERGNON.
- HOVE, famille van den; armes de la, p. 91, 99.
- HOVE (Jean-François van den), p. 92; son épouse, voir ROYE.
- HOVE (Marie-Thérèse van den), épouse de Jean-Henri van Baussele, p. 91, 92, 98, 108, 117; pièces d'orfèvrerie appartenant à, p. 90, 92, 98, 108, 123.
- HUBAR (Joseph-Simon), notaire à Saint-Trond, p. 116 n. 53.
- HUBERT (A.), auteur, p. 143 n. 17.
- HURTIN (Laurent) ou BERWINNE (Gilles de la), charpentier, membre du parti des haidroits, p. 162, 162 n. 158.
- HUY (prov. Liège, ch.-l. ar.), bonne ville de, p. 151, 153, 154, 154 n. 94 et 99, 155, 156, 157 n. 113, 203 n. 401, 204, 205, 231, 238; dép. de, voir MONT-FALIZE; bourgeois de, p. 208, 217; chartes de, p. 158 n. 123, 235; château de, p. 164; châtelain de, p. 212, voir TOURINNES; étain de, p. 285; exposition, ... Trésors d'Art religieux, p. 295; mayor de, p. 208 n. 448; milices de, p. 190; otages de, p. 217, 218 n. 521.
- HUYBRIGTS (F.), auteur, p. 194 n. 361.
- HYMIEE (dép. Gerpinnes), p. 223 n. 550.

I

- IEPER, voir YPRES.
- ILE-NOTRE-DAME OU VAL-NOTRE-DAME (l.-d. à Liège), p. 41, 43, 67.
- IN DEN BLAUWEN HOND, maison à l'enseigne du, sur la Grand-Place, à Saint-Trond, p. 125.
- INNOCENT VII, pape, p. 141 n. 10.
- INNOCENT X, pape, p. 44.
- INSTITUT ROYAL DU PATRIMOINE ARTISTIQUE, p. 94, 94 n. 15.
- ISABEAU DE BAVIERE, reine de France, p. 146, 222 n. 543.

J

- JACOBS (Catherine), de Saint-Trond, épouse de Lambert Molinet, p. 114.
- JACOBS (Philippe-Joseph), graveur de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 32, 32 n. 87, 37.
- JACQUELINE DE BAVIERE, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise, épouse du duc de Touraine, p. 222 n. 543, 235, 242, 245.
- JACQUET (Pierre Louis Joseph de), archidiacre de Hainaut; chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, official de Liège, p. 36.
- JAMBES (commune de Namur), dép. de, voir GERONSART.
- JANS (René), érudit, p. 23, 23 n. 57bis, 34.
- JANSSEN DE LIMPENS (K. J.), auteur, p. 256 n. 760.
- JEAN XXIII, pape schismatique, p. 142 n. 12.
- JEAN D'ARCKEL, prince-évêque de Liège, p. 171 n. 206.
- JEAN DE BAVIERE, élu de Liège, évêque de Cambrai, régent des comtés de Frise, de Hollande et de Zélande, p. 131, 139, 144, 145, 145 n. 28, 146, 146 n. 39 et 40, 147, 147 n. 42, 149, 149 n. 57, 150, 151, 153, 154, 156, 157, 157 n. 120, 158, 158 n. 121, 159, 159 n. 128, 160, 161, 165, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 176, 176 n. 246, 177, 177 n. 252, 178, 178 n. 254, 179, 186, 190, 192, 202, 203, 206, 207, 209, 210, 212, 212 n. 478, 213 n. 480, 216, 219, 222, 223, 224, 224 n. 544, 225, 225 n. 562, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 233, 234, 236, 238, 239, 240, 241, 242, 244, 248, 249, 250, 251, 252, 254, 257; son épouse, voir GOERLITZ; conseiller de, voir GREGOIRE, HORNES.
- JEAN DE HORNES, prince-évêque de Liège, p. 44.
- JEAN D'EPPE, prince-évêque de Liège, p. 43.
- JEAN DE WALENRODE, prince-évêque de Liège, p. 245.
- JEAN le JEUNE, comte de Salem, p. 172, 172 n. 214.
- JEAN-LOUIS D'ELDEREN, prince-évêque de Liège, p. 9.
- JEANNE, duchesse de Brabant, p. 151, 175 n. 241, 180 n. 267, 224 n. 557, 236.
- JEAN SANS PEUR, duc de Bourgogne, p. 143, 157, 175, 176, 178, 179, 179 n. 258, 180, 181, 182 n. 274, 184, 184 n. 293, 185, 186, 187, 189 n. 337, 192, 192 n. 350, 193, 193 n. 357, 197, 200 n. 374, 201, 202, 206, 207, 208, 209, 210, 212 n. 474, 213, 214, 216, 218, 218 n. 518, 220, 221, 222, 222 n. 543, 225 n. 561, 233, 234, 235, 236, 237, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 250, 252, 253, 254, 254 n. 752, 255, 256, 257; son épouse, voir BAVIERE; commissaires de, p. 225; conseillers de, p. 214;

conseillers et chambellans de, voir  
BOURBON, BRIMEU.

JEAN-THEODORE DE BAVIERE, prince-  
évêque de Liège, p. 89, 90.

JEGER, famille de; armes de la, p. 91,  
92 n. 13.

JEGER (Jean-Charles de), p. 92; son  
épouse, voir ERP.

JEGER (Marie-Catherine de), épouse  
de Henri-Charles van Baussele, p.  
92.

JEHOTTE (Léonard), graveur de la  
cathédrale Saint-Lambert à Liège,  
p. 32, 32 n. 87, 32 n. 88, 38.

JEUK, voir GOYER.

JEUMONT (Jean de), lieutenant du  
comte de Hainaut, p. 204.

JEUNE (Arnould le), ou HEMRICOURT  
(Arnould de), fèvre, membre du  
parti des haidroits, p. 163, 163  
n. 165, 188, 203.

JORIS (A.), auteur, p. 209 n. 450.

JORISSENNE (G.), auteur, p. 23 n. 59.

JOSEPH-CLEMENT DE BAVIERE, prince-  
évêque de Liège, p. 23, 23 n. 58,  
25, 282.

JOSSAER (Lambert), orfèvre à Saint-  
Trond, négociant, conseiller muni-  
cipal de Saint-Trond, p. 136, 137.

JOUVENT famille, p. 280.

JOUVENT (Edouard), abbé de l'abbaye  
d'Aulne, p. 280.

JULIERS, duché de, p. 144 n. 23, 224  
n. 557; ducs de, p. 143, 144, voir  
GUILLAUME, RENAUD.

JULLIN, famille, p. 280.

JULLIN (Henri), abbé du monastère de  
Beaurepart à Liège, curé de  
l'église Saint-Leud à Soumagne,  
p. 279, 279 n. 1.

JUPILLE (prov. et ar. Liège), site belgo-  
romain de, p. 293.

JUPILLE (Johan de), p. 181 n. 271.

JUPRELLE (prov. et ar. Liège), com-  
mune rattachée à, voir FEXHE-  
SLINS, WIHOGNE.

JUSIENNE, rue de la, à Paris, p. 34.

## K

KERKOM (commune de Gingelom),  
église à, voir SAINT-MARTIN.

KERVYN DE LETTENHOVE (J.), auteur,  
p. 152 n. 77, 169 n. 197, 171  
n. 212, 182 n. 281, 189 n. 330,  
247 n. 705.

KEUSSEN (M.), auteur, p. 170 n. 201.

KINETTE (Joseph), curé de l'église  
Saint-Jacques à Schuurhoven,  
p. 100 n. 27.

KINTZ (Everard), imprimeur à Liège,  
p. 30.

KNAPEN (Euchère), abbé de l'abbaye  
Saint-Trudon à Saint-Trond,  
p. 132, 133, 135.

KOLMONT, voir COLMONT.

KOLN, voir COLOGNE.

KONSTANZ, voir CONSTANCE.

KORTENBOS (dép. Kozen), basilique à,  
voir NOTRE-DAME.

KORTESSEM (prov. Limbourg, ar. Ton-  
gres), commune rattachée à, voir  
VLIERMAAL; église à, voir SAINT-  
PIERRE.

KOZEN (commune de Nieuwerkerken),  
dép. de, voir KORTENBOS.

KUPPER (J.-L.), auteur, p. 258 n. 765.

KURINGEN (commune de Hasselt), dép.  
de, voir ALDENHOVEN.

KURTH (G.), auteur, p. 139, 139 n. 2,  
146 n. 36, 149, 149 n. 60 et 61,  
151 n. 74, 153 n. 85, 154 n. 97,  
212, 212 n. 473, 219 n. 527, 240  
n. 659, 242 n. 671, 243, 243  
n. 682, 246 n. 699.

## L

LAAGHUYS (dép. Beesd), château de,  
p. 92 n. 13.

LABUISSIERE (commune de Merbes-le-  
Château), sac de, p. 179.

LACROIX (A.), auteur, p. 173 n. 228.

- LAFFINEUR-CREPIN (M.), auteur, p. 31 n. 86.
- LALLEMAND (A.), auteur, p. 145 n. 30, 240 n. 660.
- LAMBERT ou LAMBROTTE (Gilles), membre du parti des haidroits, p. 163.
- LAMBERT ou LAMBROTTE (Laurent), boucher, maître et bourgmestre de la cité de Liège, membre du parti des haidroits, p. 156, 161 n. 143, 162.
- LAMBIN (J. J.), auteur, p. 184 n. 290.
- LAMBRE (Pauline), épouse de Laurent Molinet, p. 114, 115.
- LAMBROTTE, voir LAMBERT.
- LAMOTTE (Guillaume-René), orfèvre à Liège, p. 89.
- LANDEN (prov. Brabant, ar. Louvain), commune rattachée à, voir HOUTAIN-L'ÉVÊQUE.
- LANGIUS (Charles), historien, p. 202 n. 391, 212, 212 n. 474.
- LANGRES (France, Hte Marne), p. 171; diocèse de, p. 43.
- LANNOY (Andrien Florent, comte de), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 37.
- ANTREMANGE (Maximilien Henri de), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 38; armoiries gravées de, p. 32.
- LARBALETTE (Jean), prix d'histoire et d'archéologie, p. 281.
- LARET-KAYSER (A), auteur, p. 171 n. 210, 231 n. 606.
- LASLEMENT (N...), imprimeur de la bibliothèque du roi de France, p. 18, 19.
- LATOMÉ (Winand), prieur puis abbé du monastère du Val-des-Écoliers à Liège, p. 44.
- LEAU (prov. Brabant, ar. Louvain), dép. de, voir OSSENWEG; église à, voir SAINT-LÉONARD; monastère à, voir VAL-DES-ÉCOLIERS.
- LE CLERC (Nicolas), prêtre, éditeur de cartes, p. 42.
- LEERNES (commune de Fontaine-l'Évêque), habitants de, p. 223.
- LEEUWERCEN (Guillebert de), commissaire du duc de Bourgogne, p. 207 n. 434, 216, 218.
- LEGIA ruisseau, à Liège, p. 77.
- LEJEUNE (J.), auteur, p. 43 n. 6, 75, 139, 146 n. 39 et 41, 159 n. 130, 171 n. 208, 248 n. 716.
- LEMEUNIER (Albert), conservateur du Musée d'Art religieux et d'Art mosan à Liège, p. 33.
- LEMPEREUR (Georges), verrier, donateur, p. 286.
- LENAERTS (M<sup>lle</sup>...), p. 123.
- LENAERTS (Marguerite), épouse de François van den Boenten, p. 90.
- LENNIK (prov. Brabant, ar. Bruxelles, Hal-Vilvorde), commune rattachée à, voir GAASBEEK.
- LENS-SUR-GEER (commune d'Oreye), p. 189.
- LEOPOLD II, empereur germanique, p. 133.
- LEROUX DE LINGY (M.), auteur, p. 178 n. 253, 256, 256 n. 761.
- LESUISSE (R.), auteur, p. 31 n. 86.
- LETTRE DE SAINT-JACQUES, p. 148 n. 49.
- LEUVEN, voir LOUVAIN.
- LEYDE (Philippe de), juriste, p. 147.
- LHOIST-COLMAN (B.), auteur, p. 8 n. 8.
- LIBERT (Antoine Albert de), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 36.
- LIBOURNE (France, Gironde), manège de, p. 72, 73.
- LIEBENS (Eustache), orfèvre à Saint-Trond, p. 131, 132, 133, 133 n. 132, 136; son épouse, voir HERBERGEN.
- LIEBENS (Jean), doyen du métier des charpentiers et « proefmeester » du métier des tonneliers à Saint-

- Trond, p. 132; son épouse, voir HEER.
- LIEDEKERKE (Maximilien Henri Joseph, comte de), abbé du chapitre de Ciney, chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, official de Liège, p. 36.
- LIEGE (ch.-l. prov. et ar.), p. 12, 15, 19, 19 n. 49, 27, 29, 31, 34, 41, 78, 98, 117 n. 58, 138, 142, 144, 147, 148, 150, 152 n. 79, 153, 154, 156, 157, 158, 160, 163, 169, 171 n. 206, 187, 188, 189, 192, 203, 204 n. 409, 205, 206 n. 429, 207 n. 434, 216, 219, 220, 229, 230, 231, 234, 237, 241, 242, 243, 245, 246, 247, 250, 251, 252, 259, 288; communes rattachées à, voir CHENEE, GLAIN; dép. de, voir VAL-BENOIT; l.-d. à, voir ILE-NOTRE-DAME, ROBERMONT, SART, VINAVE-D'ILE; abbayes à, voir SAINT-GILLES, SAINT-JACQUES, SAINT-LAURENT, VAL-DES-ÉCOLIERS; administration à, voir BUREAU DES DOMAINES (3KDR), ARCHIVES DE L'ÉTAT; bataille de, voir OTHEE; biez à, voir BARBOU, GRAVIOULE; bouchers à, voir BLANCMOINE, HODEIGE, LAMBERT; boulevards à, voir CONSTITUTION, EST; caserne à, voir ÉCOLIERS, FONCK; cathédrale à, voir SAINT-LAMBERT; chartres de, p. 235; cité de, p. 150, 152, 153, 154, 154 n. 99, 156, 158, 203 n. 401, 205, 216, 229, 231, 236, 238, 241 n. 666, 250 n. 728, 257; avouerie de la, p. 176 n. 246, 224; avoué de l', p. 176, voir BOVERIE, MONTJARDIN; bourgeois de la, p. 208, 217, 242 n. 673; bourgmestres de la, voir ATHIN, BADUT, BIERSET, CHAUSSEE, COQ, GREGOIRE, LAMBERT, PONT D'AVROY, ROBEUR, ROCHE, SERAING, SURLET, WEZ; communauté de la, p. 145; conseil de la, p. 190 n. 336; échevins de la, p. 145, voir DESPREIS, WADOREA; gouverneur de la, voir ANTOINE DE BOURGOGNE; maîtres de la, p. 145, voir BIERSET, LAMBERT; marqueurs de la, p. 98; otages de la, p. 217, 218 n. 521; registes de la, p. 139; représentant de la, voir BADUT; charpentiers à, voir BERWINNE, HURTIN; clerc à, voir GRACE; clergé de, p. 152, 152 n. 84; collégiales à, voir SAINTE-CROIX, SAINT-DENIS, SAINT-JACQUES, SAINT-JEAN L'ÉVANGÉLISTE, SAINT-MARTIN, SAINT-PAUL, SAINT-PIERRE; chanoines des, p. 228, 229; communes de, p. 192; cordonnier à, voir HARDI; contingent militaire de, p. 189; cour de; avocat à la, voir GREGOIRE; couvent à, voir VAL-BENOIT; diocèse de, p. 150, 171 n. 206, 176, 225, 229; églises à, voir NOTRE-DAME, SAINTE-URSULE, SAINT-JACQUES, SAINT-PHOLIEN, SAINT-NICOLAS, SAINT-REMY; église de, p. 146, 219, 222, 232; fief del', p. 225; étalon de l'argenterie de, p. 118; évêché de, p. 147, 245; évêques de l', p. 144, 157 n. 116, 160, 178, 234 n. 624, 246 n. 700, voir SAINT-HUBERT, SAINT-LAMBERT; expédition de, p. 236; faïences de, p. 284; fleuve à, voir MEUSE; foire de, p. 44; fortifications à, voir PONT-DES-ARCHES; haï-droits de; chef des, voir HORNES; membres des, voir ATHIN, BADUT, BERWINNE, BIERSET, BLANCMOINE, BURDINNE, FLEMALLE, GLAIN, GRACE, GREGOIRE, HARDI, HODEIGE, HURTIN, JEUNE, LAMBERT, MALCHAIR, OREYE, PONT D'AVROY, PREZ, ROBEUR, SPA, STEEN, SURLET, VILLERS; histoire de,

p. 138; hopitaux à, voir BAVIERE, PAUVRES-EN-ILE; île à, voir GRAVIOULE; imprimeurs à, voir FOMALLE, KINTZ, RENARDY. WARNOTTE; maçons à, voir FLEMALLE; maison à, voir TAWES; métiers de, p. 236; métier des charpentiers à; cleric du, voir VILLERS; meunier à, voir MALCHAIR; milices de, p. 190; musées à, p. 280. voir ANSEMBOURG, ARCHEOLOGIE ET ARTS DECORATIFS, ARTS RELIGIEUX ET ART MOSAN, CURTIUS, VERRE; monastère à, voir BEAUREPART, ROBERMONT, VAL-DES-ÉCOLIERS; monuments médiévaux à, p. 51; natif de, voir MASSART; officiaux de, p. 171, voir JACQUET, LIEDEKERKE, OCHAIN; orfèvres à, p. 98, 120, 121, 123, voir DELBROUCK, JEUNE, LAMOTTE; paroisses à, voir NOTRE-DAME-AUX-FONTS, SAINTE-VERONIQUE, SAINT-REMY; paveur à, voir BADUT; pays de, p. 23, 138, 150, 157, 159, 164, 169, 187, 206, 212 n. 480, 214, 215, 215 n. 496, 216, 217, 219, 220, 223, 224, 225, 226, 232, 234, 234 n. 624, 237 n. 643, 238, 241 n. 666, 243 n. 681, 246, 249, 250, 252, 256, 257, 258, 259; états du, p. 175; villes du, p. 152, 216 n. 504, 219, 236, 237; peintres à, voir DEFANCE, DESTAIN; peuple de, p. 241 n. 663, 246 n. 706, 250; place à, voir SAINT-LAMBERT; place de; écuries de la, p. 72; plan de, p. 42; pont à, voir ARCHES; porte à, voir SAINTE-WALBURGE; principauté de, p. 138, 140, 147, 147 n. 43, 149 n. 57, 176, 209, 224, 243, 257; carte de la, p. 42; élus de la, p. 147, 150, 153, 159, 171, 222 n. 544, 225 n. 559, 241 n. 663, 258, voir CORNEILLE DE BERGHES, HENRI DE GUELDRÉ, JEAN

DE BAVIERE; élu schismatique de la, voir PERWEZ; mambours de la, p. 192, 258, voir HORNES; princes-évêques de la, p. 120, 137, 169 n. 197, voir ALBERT DE CUYCK, ARNOULD DE HORNES, CHARLES NICOLAS D'OUTREMONT, ENGBERT DE LA MARCK, ERARD DE LA MARCK, ERNEST DE BAVIERE, FERDINAND DE BAVIERE, FRANÇOIS ANTOINE DE MEAN, FRANÇOIS CHARLES DE VELBRUCK, GEORGES LOUIS DEBERGHES, GERARD DE GROESBEECK, JEAN D'ARCKEL, JEAN DE HORNES, JEAN D'EPPE, JEAN DE WALENRODE, JEAN-LOUIS D'ELDEREN, JEAN-THEODORE DE BAVIERE, JOSEPH-CLEMENT DE BAVIERE, LOUIS DE BOURBON, MAXIMILIEN-HENRI DE BAVIERE, NOTGER, ROBERT DE THOUROTTE, TEODODUIN; palais des, p. 51, 209 n. 455; céramique trouvée au, p. 77; maître d'œuvre du, voir ANEESSENS; régent de la, voir BADE, SCHOONVORST; quartier à, voir OUTREMEUSE; verrerie à, voir OURTHE; rues à, voir DEVANT LES ÉCOLIERS, HOCHPORTE, POTIERUE, SŒURS DE HASQUE, VAL-DES-ÉCOLIERS; rue de, à Saint-Trond, p. 134, 136, 136 n. 153; ruisseau à, voir LEGIA; sac de, p. 138, 248; schisme de, p. 229; tribunal à, voir ANNEAU DU PALAIS; trône épiscopale de; prétendent au, voir ROCHEFORT; université de; professeurs à l', voir COLMAN, HELIN; bibliothèque de l'; conservateur de la, voir FORGEUR; collections artistiques de l'; conservateur honoraire des, voir NICOLAS GOLDENBERG; vicaire général de, voir ROUGRAVE; ville de, p. 34, 69, 77, 153; vue de, p. 6 n. 3, 10, 11, 29.

- LILLE (France, Nord), p. 207, 217, 223, 225; Archives départementales à, p. 175; chambres des comptes de, p. 211, 218 n. 519; recette générale à; commis de la, voir MACE; sentence de, voir SENTENCE.
- LIMBOURG, duché de, p. 43, 213, 241 n. 666.
- LIMBOURG, (province de; expositions dans la, p. 124; musée de la, voir ART RELIGIEUX; orfèvres de la, p. 136; nécropoles belgo-romaines de la, p. 292.
- LINCENT (prov. Liège, ar. Waremme), commune rattachée à, voir RA-COUR.
- LINDNER (T.), auteur, p. 143 n. 16.
- LINON, collection, p. 293.
- LIVRE DES TRAHISONS DE FRANCE, p. 254.
- LOBBES (prov. Hainaut, ar. Thuin), p. 216.
- LOCHT (Catherine van der), de Hasselt, épouse de Gilles Goetsbloets, p. 129 n. 116.
- LOCHT (Steven van der), orfèvre à Saint-Trond, p. 129 n. 116.
- LOE DE WISSEN (François Antoine Joseph de), archidiacre de Hesbaye, chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 38.
- LOEN D'ENSCHEDÉ (Benoite), abbesse de l'abbaye de Maagdendaal à Oplinter, p. 286 n. 6.
- LOETS DE TRIXHE (Lambert Walther de), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 37.
- LOMMERENS (Gertrude), de Saint-Trond, épouse de Pascal Marcelis, p. 100 n. 27.
- LONDRES (Royaume-Uni), p. 190 n. 336.
- LOO (Carle van), premier peintre du roi de France, p. 11, 11 n. 19.
- LOO (Jean-Baptiste van), peintre du roi de France, p. 10, 11, 11 n. 19, 12, 15, 19, 21, 22, 27, 28, 29, 33, 34.
- LOON (Aleyde van), de Saint-Trond, épouse de Andries Meyers, p. 128.
- LOOZ (prov. Limbourg, ar. Tongres), p. 216; communes rattachées à, voir GOTEM, GROOT-LOON, HOEPERTINGEN; chartes de, p. 158 n. 123, 236 n. 638; collégiale à, voir SAINT-ODULPHE; comte de, p. 159, 161, 169, 215, 224, 225, 235; comtes du, p. 147, 147 n. 43, 224, voir JEAN DE BAVIERE; villes du, p. 216, 231, 236; mambour du, voir HORNES; sénéchal du, voir HORNES; église de, p. 227; pays de, p. 213 n. 480, 241 n. 666.
- LOOZ (Jean de), prévôt de Maestricht, seigneur de Heinsberg, p. 144, 144 n. 27, 173, 224 n. 556.
- LORRAINE, duché de, p. 220.
- LOTTE PULVERMACHER (N...), auteur, p. 17 n. 33.
- LOUBBEECK (Jean van), curé de l'église Saint-Georges à Goyer, p. 131.
- LOUIS, duc d'Orléans, p. 140, 141, 171, 220.
- LOUIS III, empereur germanique, p. 142 n. 13, 148; son épouse, voir AVESNES.
- LOUIS DE BOURBON, prince-évêque de Liège, p. 44.
- LOUVAIN (prov. Brabant, ch.-l. ar.), p. 92 n. 13, 228, 229; châtelain de, voir HORNES; dessinateur et graveur à, voir BECKER.
- LOUVRE, musée du, à Paris; conservateur adjoint du, voir ROSENBERG.
- LOWET (Anne-Catherine), de Saint-Trond, épouse de Jean-Baptiste Molinet, p. 115.

LUMMEN (prov. Limbourg, ar. Hasselt), église à, voir NOTRE-DAME; seigneur de, voir MARCK.  
LUXEMBOURG, duché de, p. 140, 220, 220 n. 529, 245.  
LUXEMBOURG, maison de, p. 141.  
LYVA (J.), auteur, p. 147 n. 43.

### M

- MAAGDENDAAL (dép. Oplinter), abbaye de; abbesse de l', voir LOEN D'ENSCHEDÉ, VALKENEEER.  
MAASEIK, voir MAESEYCK.  
MAASTRICHT voir MAESTRICHT.  
MACE (Pierre), commis à la recette générale des finances à Lille, p. 211.  
MADRID (Espagne), p. 248.  
MAESEYCK (prov. Limbourg, ch.-l. ar.), bonne ville de, p. 216; chartes de la, p. 235; collégiale à, voir SAINT-PIERRE; prise de, p. 150, 150 n. 464.  
MAESTRICHT (Pays-Bas, Limbourg), p. 154 n. 99, 155, 156, 157 n. 113, 158, 160, 162, 164, 173, 175, 177 n. 252, 178, 181 n. 271, 183, 185, 186, 186 n. 313, 187, 202, 213, 215, 225, 226, 246; alliances de, p. 173; arrondissement de; orfèvres dans l', p. 135; collégiale à, voir SAINT-SERVAIS; co-souverains de, p. 174, 191; fossés de, p. 215; habitants de, p. 178 n. 256, 226 n. 566; Lombard de, p. 115; paix de, voir PAIX; prévôté de, p. 224; prévôts de la, voir LOOZ, WESEMAEL; tuffeau de, p. 57; sièges de, p. 173, 176, 177, 177 n. 250, 178 n. 253, 182, 224 n. 556, 246, 255.  
MAINZ, voir MAYENCE.  
MAIRE (Christophe), prêtre, auteur d'un plan de la ville de Liège, p. 42.  
MALCHAIR (Gilles), meunier, membre du parti des haidroits, p. 162.  
MALESSET (Guy de), cardinal d'Avignon, p. 170.  
MALINES (prov. Brabant, ch.-l. ar.), monastère à, p. 43; receveur du duc de Bourgogne à, p. 183.  
MANAGE (prov. Hainaut, ar. Charleroi), dép. de, voir SCAILMONT.  
MAR (Royaume-Uni, Ecosse), comte de, voir ALEXANDRE STUART.  
MARCELIS (Godefroid), natif de Saint-Trond, curé de l'église Saint-Jacques à Schuurhoven, p. 100, 100 n. 27, 116.  
MARCELIS (Pascal), de Saint-Trond, p. 100 n. 27; son épouse, voir LOMMERENS.  
MARCHE (Olivier de la), chroniqueur, p. 258, 258 n. 764.  
MARCHIENNE-AU-PONT (commune de Charleroi), incendie de, p. 182 n. 280.  
MARCK (Erard de la), prévôt et châtelain de Bouillon, seigneur de Lummen, Arenberg et Neufchâteau, vassal du duc d'Orléans, p. 164, 172.  
MARCK (Thierry de la), p. 245, 145 n. 29.  
MARTENE (E.), auteur, p. 144 n. 24, 152 n. 83.  
MARTINY (Henri), de Saint-Trond, p. 115.  
MASSART (Pierre), natif de Liège, bourgeois et orfèvre à Saint-Trond, p. 126.  
MASSART (Pierre), orfèvre à Saint-Trond, représentant du métier des maréchaux à la cour de justice de Saint-Trond, p. 126 n. 102, 127, 128; son épouse, voir VLEMINCX.  
MASSART (Pierre), orfèvre à Saint-Trond, représentant du métier des fèvres à la cour de justice de Saint-Trond, p. 126, 126 n. 101 et 102; son épouse, voir CASSEN.  
MATHON (M.), auteur, p. 247 n. 703.

- MAUBEUGE (France. Nord), p. 206 n. 432.
- MAXIMILIEN-HENRI DE BAVIERE, prince-évêque de Liège, co-seigneur de Saint-Trond, p. 119.
- MAYENCE (Allemagne, Rhénanie-Palatinat), chapitre de, p. 5 n. 1; cour de; protonotaire de la, voir BENSHEIM.
- MAN (François Lambert Charles, baron de), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 32 n. 91.
- MAN ET BEAURIEUX (César Constantin Marie, comte de), chancelier et chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, prévôt du chapitre Notre-Dame à Tongres, p. 37.
- MECHELEN, voir MALINES.
- MEEREN (Balewijn van der), donateur de l'église Saint-Martin à Montnaken, p. 130.
- MEHAIGNE, rivière; matériel lithique découvert dans la vallée de la, p. 292.
- MELÉN (Eustache de), abbé de l'abbaye de Flône, p. 230.
- MELVEREN (départ. Saint-Trond), église à, voir SAINT-SAUVEUR.
- MERBES-LE-CHATEAU (prov. Hainaut, ar. Thuin), p. 205, 205 n. 418; commune rattachée à, voir LABUISIERE.
- MERODE (Marie de), épouse du baron Godfroid-Adrien de Reede, p. 119 n. 68.
- MERTENNE (départ. Castillon), p. 223 n. 550.
- MERWEDE (l.-d. n. id.), seigneur de, voir BREDERODE.
- METTET (prov. Namur, ar. Philippeville), commune rattachée à, voir BIESMERE.
- MEUSE, fleuve, à Liège, p. 41, 44, 47, 168 n. 193, 204; bassin de la, p. 78; biez de la, voir BARBOU; gravier de la, p. 74.
- MEYERS, famille de Saint-Trond et d'Anvers, p. 127 n. 104.
- MEYERS (Andries), orfèvre et doyen du métier des fèvres à Saint-Trond, p. 128; son épouse, voir LOON.
- MEYERS (Hélène), épouse de Michel Sniewaerts, p. 102 n. 32.
- MEYERS (Jacques), de Saint-Trond, p. 127 n. 104.
- MEYERS (Jacques), seigneur de Gothem, p. 127 n. 104.
- MEYERS (Louis), bourgmestre de Saint-Trond, p. 127 n. 104.
- MEYERS (Stven), brasseur à Saint-Trond, représentant du métier des brasseurs à la cour de justice de Saint-Trond, p. 127; son épouse, voir MONDEN.
- MEYERS (Stven), orfèvre et doyen du métier des maréchaux à Saint-Trond, p. 118, 127; son épouse, voir BORCHT.
- MEYERS DE GOTHEN, famille, p. 127 n. 104.
- MICHELANT (M.), auteur, p. 248 n. 713.
- MIELEN-BOVEN-AALST (commune de Gingelom), église à, voir SAINT-SATURIN.
- MILMORT (commune de Herstal), église à, voir SAINT-HUBERT; ferme à, p. 280 n. 2.
- MINDER (A.), auteur, p. 141 n. 7, 157 n. 118, 171 n. 208, 175, 175 n. 240.
- MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE, p. 40.
- MIROT (L.), auteur, p. 220 n. 530, 221 n. 535.
- MOCHUYSEN (P.C.), auteur, p. 147 n. 42.
- MODAVE (prov. Liège, ar. Huy), commune rattachée à, voir VIERSET-BARSE.

- MOINIL** (dép. Burdinne), seigneurie de, p. 227; seigneurs de la, voir **BOSEAUL**, **PONT**.
- MOLINET** (Anne-Catherine), de Saint-Trond, épouse de Jean Ulens, p. 135.
- MOLINET** (Egide), orfèvre à Saint-Trond, représentant du métier des fèvres à la cour de justice de Saint-Trond, p. 87, 114, 115, 116, 117, 123, 135, 137.
- MOLINET** (Gilles), de Saint-Trond, p. 115 n. 52.
- MOLINET** (Ida), de Saint-Trond, p. 115.
- MOLINET** (Jean-Baptiste), de Saint-Trond, p. 115.
- MOLINET** (Jean-Baptiste), maître orfèvre à Saint-Trond, « comte des marchands » au conseil corporatif des fèvres de Saint-Trond, conseiller de la cour de justice de Saint-Trond, p. 87, 114, 115, 116, 117, 123, 135, 137; ses épouses, voir **LOWET**, **PELENDERS**.
- MOLINET** (Lambert), natif de Tirlemont, boulanger et bourgeois de Saint-Trond, doyen de la corporation des boulangers à Saint-Trond, p. 114; son épouse, voir **JACOBS**.
- MOLINET** (Laurent), boulanger à Saint-Trond, sergent du quartier Nieuwpoort à Saint-Trond, p. 114; son épouse, voir **LAMBRE**.
- MOLINET** (Laurent-François), représentant du métier des boulangers ou des teinturiers à la cour de justice de Saint-Trond, p. 115, 115 n. 52.
- MOLINET** (Pierre), boulanger à Saint-Trond, p. 114.
- MOMALE** (Walter de), archidiacre de Hainaut, p. 207 n. 438.
- MONDEN** (Catherine van der), de Saint-Trond, épouse de Steven Meyers, p. 127.
- MONDEN** (Willem van der), orfèvre-ciseleur à Anvers, p. 127, 127 n. 105.
- MONS** (ch.-l. prov. Hainaut), p. 173, 185, 205 n. 418 et 419, 206, 208, 208 n. 448, 217, 217 n. 515; échevins de, p. 173, 205; exploitation du phtanite à, p. 292; monastère à, voir **VAL-DES-ÉCOLIERS**.
- MONSTRELET** (Enguerrand de), chroniqueur, p. 168, 168 n. 195, 169, 183 n. 285, 185 n. 304, 185 n. 307 et 308, 186 n. 309, 187 n. 320, 189 n. 329 et 331, 190 n. 335 et 336, 190 n. 340 et 341, 191 n. 343 à 345, 193, 193 n. 356, 194 n. 362 et 364, 195 n. 366, 197 n. 367 à 369 et 371, 200 n. 374 et 376, 200 n. 380, 201, 201 n. 384, 202 n. 392 et 397, 203 n. 401, 204 n. 406 et 408, 204 n. 410, 206 n. 429 et 433, 207 n. 436, 220 n. 528, 221 n. 532 à 534, 222 n. 542, 252, 252 n. 739, 253 n. 743, 254, 254 n. 752.
- MONT** (Willem van der), orfèvre à Saint-Trond, p. 118.
- MONTENAKEN** (commune de Ginge-  
lom), p. 185; bataille de, p. 138; église à, voir **SAINT-MARTIN**.
- MONTORGUEIL**, tour, à Dinant, p. 214 n. 488.
- MONT-FALIZE** (dép. Huy), bracelet pré-historique du, p. 293.
- MONTJARDIN** (dép. Sougné-Remouchamps), seigneur de, voir **MONTJARDIN**.
- MONTJARDIN** (Bauduin de), avoué de la cité de Liège, chevalier, membre du parti des haidroits, seigneur de Diepenbeek et de Montjardin, p. 151, 151 n. 76, 152 n. 76, 159 n. 129, 164, 165 n. 182, 204, 227.
- MONTJOIE** (l.-d. n. id.), seigneur de, voir **SCHOONVORST**.
- MORAND** (F.), auteur, p. 253 n. 754.

- MORANVILLE (K.), auteur, p. 248 n. 711.
- MORLANWEZ (prov. Hainaut, ar. Thuin), p. 182.
- MORLET (Henri), prieur du monastère du Val-des-Écoliers à Liège, p. 44.
- MOTTARD (F.), auteur, p. 40 n. 1, 43 n. 5, 45 n. 8.
- MOUSTIER (Mathieu de), abbé de l'abbaye de Saint-Hubert, p. 240.
- MOUTON (Anne), de Saint-Trond, épouse d'Andries van der Waterfort, p. 125.
- MOUZON (France, Ardennes), p. 156.
- MUNICH (Allemagne, Bavière), palais à, voir BAVIÈRE.
- MUNSTER (Allemagne, Rhénanie-du-Nord-Westphalie), chapitre de, p. 5 n. 1.
- MUSE (W.), auteur, p. 92 n. 13.
- N
- NAMUR (ch.-l. prov. et ar.), p. 78; commune rattachée à, voir JAMBES; comté de, p. 182, 193 n. 353, 205, 213; carte du, p. 42; comte du, p. 151, 182, 189, 204, 207, 210, 214 n. 488, 223, 227, 234 n. 624, voir GUILLAUME.
- NAMUR (Mahy de), mémorialiste, p. 194 n. 359.
- NASSAU DE CORROY (Alexandre Constant Joseph, comte de), doyen de la cathédrale Saint-Lambert, prévôt de la collégiale Saint-Pierre à Liège, p. 36.
- NATOYE (commune de Hamoir), p. 223 n. 550.
- NEDERHEIM (commune de Tongres), p. 202.
- NEREM, voir NEDERHEIM.
- NESSEROD EN ERESHOVEN (Jean François Felix, comte de), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 37.
- NEUFCHATEAU (l.-d. n. id.), seigneur de, voir MARCK.
- NEVEN (Christian), curé de l'église Saint-Martin à Kerkom, p. 119 n. 68.
- NEVEN (Philippe), chanoine prémontré à l'abbaye Saint-Norbert d'Averbode, p. 118.
- NEVERS (France, Nièvro), comté de, p. 179 n. 258; comte du, voir PHILIPPE.
- NICOLAS-GOLDENBERG (N...), conservateur honoraire des Collections artistiques de l'Université de Liège, p. 34.
- NIEULWERKERKEN (prov. Limbourg, ar. Hasselt), commune rattachée à, voir KOZEN.
- NIJS (Aert), orfèvre à Saint-Trond, p. 118.
- NIVELLES (prov. Brabant, ch.-l. ar.), p. 185.
- NOCQ (H.), auteur, p. 31 n. 86.
- NOIRFONTAINE (Jacquemin de), seigneur de Fenffe et de Herock, p. 227.
- NORBLIN (Jean-Pierre), exposition..., p. 294.
- NOTGER, prince-évêque de Liège, p. 293.
- NOTRE-DAME, basilique, à Kortenbos, p. 97, 99, 99 n. 25, 108, 114; recteur de la, voir ROOST; pièce d'orfèvrerie conservée dans la, p. 96, 97, 108, 114, 118, 123.
- NOTRE-DAME, chapitre à Tongres, p. 231; doyen du, voir HEERS; prévôts du, voir HAXHE DE HAMALLE, MEAN ET BEAURIEUX.
- NOTRE-DAME, collégiale, à Saint-Trond, p. 102 n. 32, 114, 116, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 134, 135 n. 141, 135, 136, 250 n. 725; chapitre de la; chanoines du, voir BLOMMEN, RACOUR, WIJSHOFF, WINDE; chapelle dans la, voir SAINT SACREMENT; confréries établies

- dans la, voir SAINT-ROSAIRE, SAINT-SACREMENT.
- NOTRE-DAME, église, à DONK; curé de l', voir BOENTEN; pièce d'orfèvrerie conservée dans l', p. 131.
- NOTRE-DAME, église, à Liège, p. 65.
- NOTRE-DAME, église, à Lummen; pièce d'orfèvrerie conservée dans l', p. 134 n. 138.
- NOTRE-DAME, église, à Saint-Trond, p. 88, 89, 90, 104, 106, 112, 113; fabrique de l', p. 112; pièces d'orfèvrerie conservée dans l', p. 89, 106, 112, 113, 119, 128, 134.
- NOTRE-DAME, église, à Wilderen, pièces d'orfèvrerie conservée dans l', p. 132, 135.
- NOTRE-DAME, paroisse, à Saint-Trond; association dans la, voir CAMER DER JONKMANS.
- NOTRE-DAME-AUX-FONTS, paroisse, à Liège, p. 23, 31 n. 86.
- NOTRE-DAME BOURGOGNE, cri de guerre, p. 200.
- O**
- OCCIDENT, grand schisme d', p. 141.
- OCHAIN (départ. Clavier), terre d', p. 165 n. 181.
- OCHAIN (Jean d'), official de Liège, p. 227.
- ODE, dame de Putten et de Streyen, épouse de Gillaume, comte de Hornes, p. 166, 167.
- ODEWATER (Henri d'), p. 227.
- OEVERT (Hélène), de Saint-Trond, épouse de François Gendron, p. 133.
- OPLINTER (commune de Tirlemont), départ. de, voir MAAGDENDAAL.
- OREYE (prov. Liège, ar. Waremme), p. 189; commune rattachée à, voir LENS-SUR-GEER.
- OREYE (Mathias dit le tigneux), membre du parti des haidroits, p. 163.
- ORLEANAIS, faction des, p. 253.
- ORLEANS (France, Loiret), duché d'; duc du, p. 141 n. 7, 157, 171, 171 n. 212, 179, 181, 220, 254, 257; vassaux du, voir JEAN, MARCK; duchesse du, p. 185.
- ORLEANS, maison d', p. 172.
- OSSENWEG (départ. Léau), chapelle à; pièce d'orfèvrerie conservée dans la, p. 121, 122.
- OSTREVANT, comté d'; comte du, voir GUILLAUME DE BAVIERE.
- OTHEE (commune d'Awans), p. 188, 189, 190, 194, 195 n. 364, 202 n. 396, 211, 258; départ. de, voir SAVATTE; l.-d. à, voir COMBLE DE HASEBAN, FOND DEL TCHAPELE, ROUA DEL TOMBE, ROUA D'OTHEE; bataille d', p. 138, 139, 147, 158 n. 123, 162, 163, 168 n. 193, 172 n. 214, 174 n. 232, 175, 176, 177, 189 n. 329, 193, 194, 202, 204 n. 413, 208, 212 n. 474 et 475, 214, 215, 217, 220, 222, 223, 224, 229, 231, 240, 243, 246, 246 n. 700, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253 n. 744, 254, 255, 256, 257, 258; place de la, p. 198; chapelle d', p. 236 n. 642; église d'; archives de l', p. 249; greffe scabinal d', p. 211; plan d', p. 199; route à, voir TONGRES; ruisseau à, voir RUSSON; terre à, voir PAUVRES EN-ILE; tombes romaines d', p. 189, 194.
- OTTIGNIES (commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve), exploitation du phthanite à, p. 292.
- OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE (prov. Brabant, ar. Nivelles), commune rattachée à, voir OTTIGNIES.
- OUDENBOSCH (Adrien d'), chroniqueur, p. 258, 258 n. 764.
- OULTREMONT (N..., comte d'), bibliothèque du, p. 154 n. 99.
- OUPEYE (prov. Liège), communes rattachées à, voir HACCOURT, HERMEE, HOUTAIN-SAINT-SIMEON.

OURTHE, rivière, à Liège, p. 41, 47.  
OUTREMEUSE, quartier, à Liège, p. 41.  
OUTRE-MEUSE, terre d', p. 241 n. 666.  
OUTREMEUSE (Jean d'), chroniqueur, p. 43, 139, 144 n. 27, 149 n. 63, 151 n. 70 et 77, 53 n. 90, 161 n. 139 et 142, 163 n. 171, 165 n. 180 et 182, 171 n. 206; chronique de, p. 249.  
OUTRE RHIN, région d'Allemagne, chapitres d', p. 5.  
OVERREPEN (commune de Tongres), dép. de, voir COLMONT.

## P

PADELOUP (Antoine Michel), relieur ordinaire du roi de France, p. 18, 18 n. 40, 19.  
PAIX (Hubert Joseph de), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 37.  
PAIX DE CASTER, p. 150.  
PAIX DE CHARTRES, p. 222, 254.  
PAIX DE FEXHE, p. 148 n. 47, 226.  
PAIX DE MAESTRICHT, p. 241.  
PAIX DE TONGRES, p. 155, 161.  
PAQUAY (J.), auteur, p. 231 n. 607.  
PARIS (France), p. 8, 12, 15, 18, 19, 22, 27, 30, 31, 33, 34, 151, 157, 181, 183, 185, 192 n. 350, 220, 221, 236; Académie de, p. 17; Archives nationales à, p. 151 n. 75; bourgeois de, p. 221; graveur à, p. 35, voir DESPLACES, FILLOEUL, POILLY, TARDIEU; habitants à, voir CLERCX, PORLIER; halles aux blés à, p. 71; Journal d'un bourgeois de, p. 253; minutier central des notaires de, p. 34; musée à, voir LOUVRE; notaire à, voir DELAFOSSE; paroisses à, voir SAINT-EUSTACHE, SAINT-LEU-ET-GILLES; plan de, p. 9; prison à, voir CHATELET; rues à, voir JUSIENNE, SALLE AU COMTE; théâtre français à, p. 71; université de, p. 198 n. 357; docteur de l', p. 43.  
PAUVRES-EN-ILE, hôpital, à Liège; terre de l', à Othée, p. 194 n. 361.  
PAYS-BAS, royaume des, p. 78; territoires des, p. 140, 144, 220, 244.  
PELENDERS (Marguerite-Antoinette), de Saint-Trond, épouse de Jean-Baptiste Molinet, p. 115.  
PELZEL (F. M.), auteur, p. 172 n. 215.  
PERE GUY, abbé de l'abbaye de Val-Dieu à Charneux, p. 34.  
PERSONA (Gobelinus), chroniqueur, p. 255 n. 753.  
PERSOONS (Willem), orfèvre à Saint-Trond, p. 118.  
PEROUSSE DE MONTCLOS (J.-M.), auteur, p. 75.  
PERWEZ (prov. Brabant, ar. Nivelles), seigneurie de, p. 227 n. 581; seigneurs de la, voir HORNES, WALHAIN.  
PERWEZ, maison de, p. 165, 170, 175, 208, 236, 250 n. 728, 251 n. 728; possessions des, p. 227.  
PERWEZ (Henri de), voir HORNES.  
PERWEZ (Thierry de), archidiacre de Hesbaye, élu schismatique de Liège, p. 118 n. 121, 159, 160, 160 n. 137, 164, 165 n. 180 et 184, 166, 167, 168, 169, 169 n. 197, 170, 170 n. 201 et 204, 171, 171 n. 207, 174, 174 n. 232, 176, 187, 188, 189, 192, 193, 200, 203, 204, 204 n. 411, 212, 224 n. 544, 225, 228, 229, 229 n. 592, 230, 230 n. 595 et 597, 230 n. 599, 231, 231 n. 601 et 606, 251, 258; conseiller de, voir GREGOIRE; suffragant de, voir YSEWINS.  
PETIT (E.), auteur, p. 157 n. 117, 174 n. 229, 178 n. 257, 183 n. 286, 185 n. 298 et 303, 192 n. 350, 206 n. 431, 212 n. 475.  
PETIT (R.), auteur, p. 67 n. 26, 75.

- PEUMANS (Jean), chanoine de la collégiale Saint-Odulphe à Looz, p. 122, 128.
- PFÄFF DE PFAFFENHOFFEN (François Simon, comte de), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 38 ; armoiries gravées de, p. 32.
- PHILIPPE, comte de Charolais, p. 235.
- PHILIPPE, comte de Nevers, p. 181, 191 n. 344.
- PHILIPPE (J.), auteur, p. 7 n. 6, 14 n. 28, 23 n. 56.
- PHILIPPE DE SOUABE, empereur germanique, p. 240 n. 659.
- PHILIPPE LE BON, duc de Bourgogne, p. 235 n. 625, 248 n. 709 et 710 ; joyaux de, p. 246 n. 701.
- PHILIPPE LE HARDI, duc de Bourgogne, p. 140, 143, 143 n. 15, 144, 144 n. 26, 153, 156, 157, 157 n. 116, 246.
- PHILIPS, firme, p. 286.
- PICARDIE (France), région de, p. 183 n. 284, 186.
- PICCOLOMINI (Aeneas Silvius), légat pontifical, pape, p. 212, 212 n. 472, voir PIE II.
- PICKAERT (Jean), contrôleur de l'argenterie à Saint-Trond, p. 118.
- PIE II, pape, p. 212, voir PICCOLOMINI.
- PIETON (commune de Chapelle-lez-Herlaimont), p. 185.
- PIOT (C.), auteur, p. 32 n. 88, 160 n. 132, 223 n. 552.
- PIRENNE (H.), auteur, p. 220 n. 559, 248 n. 709.
- PISAN (Christine de), femme de lettres, p. 258, 258 n. 763.
- PISE (Italie, Toscane), concile de, p. 142, 229.
- PLANCHER (N...), auteur, p. 247 n. 707.
- PLAOUÏ (Pierre), docteur en théologie, ambassadeur du roi de France, p. 151 n. 70 et 76.
- PLEVOETS (Marie-Christine), de Saint-Trond, épouse de Jean-Charles de Racourt, p. 136.
- PLUGERS (Anne-Thérèse), de Saint-Trond, épouse de Pierre-Jean Ulens, p. 135.
- PLUGERS (Gisbert), représentant du métier des cordonniers à la cour de justice de Saint-Trond, p. 134 n. 141 ; son épouse, voir VERHULST.
- PLUGERS (Henri), marchand-bourgeois à Saint-Trond, p. 134, 134 n. 141, 135 ; son épouse, voir GOETHALS.
- POILLY (François, dit le jeune), graveur à Paris, p. 15, 17 n. 33.
- POILLY (Nicolas, dit le jeune), graveur à Paris, p. 15, 17 n. 33.
- POLAIN (M. L.), auteur, p. 138, 138 n. 1, 145 n. 30, 156 n. 112, 168 n. 193.
- POLLARD (Antoine Joseph), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 37.
- POMONE, divinité romaine ; tableau représentant, p. 25.
- PONCELET (E.), auteur, p. 32 n. 87, 163 n. 171, 218 n. 521, 231 n. 601.
- PONT (Jacquemin du), seigneur de Moinil, p. 227.
- PONT D'AVROY (Renouart du), bourgmestre de la cité de Liège, membre du parti des haidroits, p. 161 n. 143.
- PONT-DES-ARCHES, fortifications, à Liège, p. 41, 43.
- PORLIEN (Étienne), de Paris, conseiller secrétaire du roi de France et de ses finances, p. 7-21, 27, 28, 29, 33, 35 ; son épouse, voir CLERCX.
- PORTALIS (R.), auteur, p. 17 n. 34.
- PORTMANS (Anne-Catherine), épouse de François de Racourt, p. 136.
- POSWICK (G.), auteur, p. 280 n. 2.

- POTIERUE, rue, à Liège, p. 78; hôtel en, voir HARLEZ.
- PRAGUE (Tchécoslovaquie), p. 143 n. 16.
- PRESSY (Jean de), receveur général des finances du duché de Bourgogne, p. 182 n. 279, 191 n. 342.
- PRESTON (Jenico, comte de), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, prévôt de la collégiale Saint-Paul à Liège, p. 37.
- PREZ, famille des, p. 55.
- PREZ (Jean de), membre du parti des haidroits, p. 163.
- PROCHE-ORIENT, p. 287.
- PROISME (J. B.), notaire, secrétaire du chapitre de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 14 n. 27.
- PUCELLE, chronique de la, p. 253 n. 741.
- PULINX (Louis), notaire à Saint-Trond, p. 130.
- PURAYE (J.), auteur, p. 27 n. 27, 76.
- PUT (Elisabeth van de), de Saint-Trond, épouse de Melchior van de Waterfort, p. 125.
- PUT (Thomas Vanden, dit Puteanus) enlumineur et peintre à Saint-Trond, p. 125, 125 n. 90.
- PUTTE (Mechtilde van de), épouse de Matheus van Uytrecht, p. 129.
- PUTTEN (l.-d. n. id.), dame de, voir ODE.
- Q**
- QUESNOY (France, Nord), traité de, voir TRAITE.
- QUICKE (F.), auteur, p. 143 n. 192 n. 350, 207 n. 440, 242 n. 674, 244 n. 685.
- R**
- RACOUR (commune de Lincen), église à, voir SAINT-CHRISTOPHE.
- RACOURT (François de), p. 136; son épouse, voir PORTMANS.
- RACOURT (Jacques-Lambert de), chanoine de la collégiale Notre-Dame à Saint-Trond, p. 136.
- RACOURT (Jean-Charles de), orfèvre à Saint-Trond, conseiller puis officier municipal de Saint-Trond, membre du bureau de bienfaisance de Saint-Trond, p. 135, 136; son épouse, voir PLEVOETS.
- RAEREN (prov. Liège, ar. Verviers), grès de, p. 293.
- RAGON (M.), auteur, p. 71 n. 30, 76.
- RAIKEM (J.), auteur, p. 156 n. 112.
- RAMBAUD (M.), auteur, p. 17 n. 34, 18 n. 38 et 43, 19 n. 44, 34.
- RAOULET (Jean), chroniqueur, p. 253, 253 n. 750.
- RAPONDI (Dino), financier, p. 183 n. 287.
- RAVENSPURG, comté de; comte de, voir ADOLPHE.
- REEDE (Godfroid-Adrien, baron de), p. 119 n. 68; son épouse, voir MERODE.
- REJAC (G.), auteur, p. 76.
- RELIGIEUX DE SAINT-DENIS (le), chroniqueur, p. 151, 151 n. 77, 157 n. 116, 183 n. 282, 193, 193 n. 354, 221 n. 532 et 539, 221 n. 540, 253, 253 n. 740.
- RENARDY (N...), imprimeur à Liège, p. 31.
- RENAUD, duc de Juliers et de Gueldre, p. 174, 174 n. 231.
- RETHELOIS (France, Ardennes), région du, p. 149.
- REVOGNE (départ. Honnay), prévôté de, p. 216.
- REYFFERSCHIED (Mahaut de), épouse de Jean de Hornes, p. 166, 167.
- REYNAERTS, famille; armoiries de la, p. 88 n. 4.
- REYNAERTS (Elisabeth), épouse de Hubert-Trudon van Winde, p. 88, 88 n. 3, 89, 117.

- RHIN, fleuve; florins du, p. 226.
- RICHILDE, comtesse de Hainaut, p. 222.
- RIEZLER (G.), auteur, p. 143 n. 20.
- RIWA, voir ROUA DEL TOMBE.
- ROBERMONT (l.-d. à Liège), monastère de, p. 43.
- ROBERT (F.), auteur, p. 32 n. 88.
- ROBERT DE BAVIERE, empereur germanique, p. 141, 170, 173, 179, 230 n. 594.
- ROBERT DE THOUROTTE, prince-évêque de Liège; denier de, p. 284.
- ROBEUR (Piron le), bourgmestre de la cité de Liège, membre du parti des haidroits, p. 161, 161 n. 143.
- ROCHE (Bauduin de la), écuyer, bourgmestre de la cité de Liège, membre du parti des haidroits, p. 161, 161 n. 143, 203.
- ROCHE (Guillaume de la), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 203, 231 n. 605.
- ROCHEFORT (prov. Namur, ar. Dinant), seigneurie de, p. 216; seigneur de, voir ROCHEFORT-AGIMONT.
- ROCHEFORT (Adelaide de), épouse de Henri de Hornes, p. 165, 166, 167.
- ROCHEFORT (Eustache Persand de), prétendant au trône épiscopal de Liège, p. 165, 166, 167, 170, 171.
- ROCHEFORT (Thierry de), archidiacre de Hesbaye, p. 170.
- ROCHEFORT (Walthère de), p. 166, 167.
- ROCHEFORT-AGIMONT (Jean IV de), avoué de Dinant, seigneur de Rochefort et d'Agimont, p. 159, 164, 188, 203, 214 n. 490, 227.
- ROCHETTE-RUSSE (J.), auteur, p. 40 n. I, 43 n. 5, 45 n. 9 et 10, 55 n. 15, 55 n. 17, 75.
- ROCLERGE-LOOZ (commune de Heers), église à, voir SAINT-QUIRIN.
- ROCOUR (Pierre), érudit, p. 41.
- ROCQUE (Stéphane-Laurent de la), peintre à Bonn, p. 8, 8 n. 12, 10.
- ROLAND (E.), auteur, p. 180 n. 264, 181 n. 272.
- ROME (Italie), p. 111, 141, 141 n. 10, 146, 156, 232; pape de, p. 152 n. 84.
- ROOSEBEEKE (top. anc.), voir WEST-ROZEBEKE.
- ROOST (Frédéric van den), chanoine prémontré de l'abbaye Saint-Norbert d'Averbode, recteur de la basilique Notre-Dame à Kortembos, p. 99, 99 n. 25; pièces d'orfèvrerie appartenant à, p. 98, 99.
- ROSENBERG (Pierre), conservateur au département des peintures du Musée du Louvre à Paris, p. 11, 33.
- ROSMAL (Sandre le Moine de), châtelain de Franchimont, p. 164.
- ROUA DEL TOMBE (l.-d. à Othée), p. 195, 195 n. 366, 196, 197, 201, 211.
- ROUGRAVE (Hyacinthe, comte de), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, prévôt de la collégiale Saint-Barthélemy à Liège, vicaire général de Liège, p. 36.
- ROUX (M.), auteur, p. 17 n. 34.
- ROUWA D'OTHEE (l.-d. à Othée), p. 195 n. 366.
- ROYE (Anne-Marie van), épouse de Jean-François van den Roye, p. 92.
- RUELLE (N...), poète, p. 256.
- RUKKELINGEN-LOOZ, voir ROCLERGE-LOOZ.
- RUMMEN (commune de Geetbets), église à, voir SAINT-AMBROISE.
- RUREMONDE (Pays-Bas, Gueldre), siège de, p. 224, 224 n. 557.
- RUSSON (commune de Tongres), dép. de, voir SAVATTE; église à, voir SAINT-MARTIN.
- RUSSON, ruisseau, à Othée, p. 195 n. 366.

RUTTEN, voir RUSSON.

RUTTEN (J.), auteur, p. 90 n. 8, 113 n. 43, 119 n. 67, 128 n. 109, 131 n. 125.

RUTTEN (N...), doyen de Saint-Trond, p. 113 n. 44.

RUWET (J.), auteur, p. 226 n. 563.

## S

SABINUS, militaire romain, p. 189 n. 329.

SAINT-ACAPITE, église, à Vliermaal; pièce d'orfèvrerie conservée dans l', p. 134 n. 138.

SAINT-AMBROISE, église, à Rummen; pièce d'orfèvrerie conservée dans l', p. 134.

SAINT AUGUSTIN, père de l'église latine; ordre des chanoines réguliers de, p. 43, 44; règle de, p. 43.

SAINT-BARTHÉLEMY, collégiale, à Liège; prévôt de, voir ROUGRAVE.

SAINT-CHRISTOPHE, église, à Racour, p. 108, 108 n. 40, 110; curés de l', voir BRABANT, HARDY; pièce d'orfèvrerie conservée dans l', p. 108, 110, 117.

SAINT-CYR, professeur à l'École royale militaire de, voir EMY.

SAINT-CYR-L'ÉCOLE (France, Yvelines), école à, voir SAINT-CYR.

SAINT-DENIS, collégiale, à Liège; prévôt de, voir HARLEZ.

SAINT-DENIS, voir RELIGIEUX DE SAINT-DENIS.

SAINTE-ALDEGONDE, église, à Heks; curé de l', p. 130; pièce d'orfèvrerie conservée dans l', p. 130.

SAINTE ANNE, reliquaire dédié à, p. 94 n. 15, 104.

SAINTE-ANNE, église, à Bovelingen; pièces d'orfèvrerie conservées dans l', p. 131, 132.

SAINTE BARBE, reliquaire dédié à, p. 130.

SAINTE CROIX, reliquaire dédié à, p. 119.

SAINTE-CROIX, collégiale, à Liège; chapitre de la; chanoine du, voir GLAIN; prévôt de la, voir GHISELS.

SAINTE-GENEVIÈVE, église, à Zep-peren, p. 108 n. 40; curé de l', voir BODSON.

SAINTE-GERTRUDE, église, à Aalst; pièce d'orfèvrerie conservée dans l', p. 126.

SAINTE LUCIE, reliquaire-ostensoir dédié à, p. 104 n. 35; statue de, dans l'église Saint-Jacques à Schuurhoven, p. 132.

SAINTE EMPIRE ROMAIN, p. 5, 141, 233, 254; empereurs du, p. 179 n. 258, 233, voir CHARLES, CHARLES QUINT, LOUIS, PHILIPPE DE SOUABE, ROBERT DE BAVIÈRE, SIGISMOND DE LUXEMBOURG, WENCESLAS; vicariat du, p. 32.

SAINTE EUCHERE, reliquaire dédié à, p. 134.

SAINTE-EUCHERE, chapelle, sous Brustem, p. 94, 117.

SAINTE-URSULE, église, à Liège, p. 31 n. 86.

SAINTE-EUSTACHE, paroisse, à Paris, p. 34.

SAINTE-VÉRONIQUE, paroisse, à Liège, p. 23 n. 59.

SAINTE-VIERGE, confrérie de la, dans l'église Saint-Remy à Liège, p. 23 n. 58, 25.

SAINTE-WALBURGE, porte, à Liège, p. 148, 188.

SAINTE-FEULLIEN, collégiale, à Fossela-Ville; prévôt de la, voir HOM-PESCH EX BOLHEIM.

SAINTE-GANGULPHE, église, à Saint-Trond, p. 89 n. 4.

SAINTE-GEORGES, église, à Goyer; curé de l', voir LOUBBEECK; pièces d'orfèvrerie conservées dans l', p. 131, 132 n. 128, 133.

- SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE** (prov. Liège, ar. Waremme) dép. de, voir **WARFUSÉE**.
- SAINT-GILLES**, abbaye, à Liège, p. 230.
- SAINT HUBERT**, évêque de Liège, p. 26; pied de, p. 51.
- SAINT-HUBERT** (prov. Luxembourg, ar. Neufchâteau), abbaye à; abbé de l', voir **MOUSTIER**.
- SAINT-HUBERT**, église, à Milmort; confessionnal dans l', p. 279.
- SAINT JACQUES**, statue de, p. 134.
- SAINT-JACQUES**, abbaye, à Liège, p. 230, 230 n. 598; abbé de l', voir **SORDEILLE**; collégiale, à Liège, p. 293; église, à Liège; chœur de l', p. 202.
- SAINT-JACQUES**, église, à Schuurhoven, p. 88 n. 4, 93, 94, 100, 101, 102, 103; chœur de l', p. 100 n. 27; curés de l', voir **KINETTE**, **MARCELIS**; pièces d'orfèvrerie conservées dans l', p. 93, 94, 100, 101, 102, 103, 131, 132; statue dans l', voir **SAINTE-LUCIE**.
- SAINT-JACQUES**, voir **LETTRE DE SAINT-JACQUES**.
- SAINT-JEAN**, église, à Saint-Trond, p. 102 n. 31.
- SAINT JEAN-BAPTISTE**, reliquaire dédié à, p. 122, 128.
- SAINT-JEAN-BAPTISTE**, paroisse, à Engelmanshoven, p. 111; pièces d'orfèvrerie conservées dans l', p. 111.
- SAINT-JEAN-ET-SAINTE-CATHERINE**, paroisse, à Saint-Trond; fabrique de la, p. 116.
- SAINT-JEAN L'ÉVANGÉLISTE**, collégiale, à Liège, p. 231; chapitre de la; chanoine du, voir **BURDINNE**; prévôt de la, voir **HARLEZ**.
- SAINT LAMBERT**, évêque de Liège; buste de, p. 35; étendard de, p. 172 n. 214, 188, 188 n. 324; pied de, p. 51; tableau représentant, p. 25, 26.
- SAINT-LAMBERT**, cathédrale, à Liège, p. 5, 29, 34; chancelier de la, voir **MEAN ET BEAURIEUX**; chantre de la, voir **HARLEZ**; chapitre de la, p. 8, 10, 12, 15, 19, 32, 33, 34, 35, 145, 152, 179 n. 258, 205, 207, 208, 210, 228, 231 n. 101, 233, 237; chanoines tréfonciers du, p. 5, 34, 203, 232, voir **ARBERG DE VALANGIN**, **BERLAIMONT**, **BONHOMME**, **BONJEAN DE HAYME**, **CLERCX**, **COPPIN**, **COUNE**, **CROENENDAEL**, **DOULTRMONT**, **GHISELS**, **GOER DE HERVE**, **GREIFFENCLAU A VOLLRATHS**, **GROYE**, **HARLEZ**, **HAXHE DE HAMALLE**, **HEMICOURT**, **HEUSY**, **HOMPESCH EX BOLHEIM**, **JACQUET**, **LANNOY**, **LANTREMANGE**, **LIBERT**, **LIEDEKERKE**, **LOE DE WISSEN**, **LOETS DE TRIKHE**, **MEAN**, **MEAN ET BEAURIEUX**, **NESSEROD EN HERESHOVEN**, **PAIX**, **PFÄFF DE PFÄFFENHOFFEN**, **POLLARD**, **PRESTON**, **ROCHE**, **ROUGRAVE**, **SALM**, **SLUSE**, **SPIRLET**, **STOCKHEM DE HEERS**, **THEUX DE MONTJARDIN**, **THIER**, **VILLENFAGNE**, **WAREMME**, **WASSEIGE**, **WOESTENRAEDT**, **WOOT DE TINLOT**; calendriers des, p. 5-39, 294; costre du, voir **DEHAIME**; doyen de, voir **NASSAU DE CORROY**; secrétaire du, voir **PROISME**; vice-doyen du, p. 179 n. 258; écolâtres de la, voir **CLERCX**, **GHISELS**; graveurs de la, voir **DUVIVIER**, **JACOBY**, **JEHOTTE**; pénitent de la, voir **BONHOMME**; prévôts de la, voir **HAXHE DE HAMALLE**, **SLUSE**.
- SAINT-LAMBERT**, église, à Houtain-l'Évêque; pièce d'orfèvrerie conservée dans l', p. 131.
- SAINT-LAMBERT**, église, à Soumagne; curé de l', voir **JULLIN**.
- SAINT-LAMBERT**, siège épiscopal de, p. 134, 206.

- SAINT-LAMBERT PERWEZ, cri de guerre, p. 200.
- SAINT-LAURENT, abbaye, à Liège; moine de l', voir STACKÉ.
- SAINT-LAURENT, église, à Brusthem, p. 94, 95, 108; curé de l', voir SCHRAMMEN; pièce d'orfèvrerie conservée dans l', p. 94, 95, 117, 118.
- SAINT-LEONARD, église, à Léau; pièce d'orfèvrerie conservée dans l', p. 134.
- SAINT-MARTIN, collégiale, à Liège; chapitre de la; chanoines du, p. 231 n. 601, voir STEPHANI.
- SAINT-MARTIN, église, à Kerkom; curé de l', voir NEVEN; pièces d'orfèvrerie conservées dans l', p. 119 n. 68, 131, 132, 133.
- SAINT-MARTIN, église, à Montenaken; donateur de l', voir MEEREN; pièces d'orfèvrerie conservées dans l', p. 130.
- SAINT-MARTIN, église, à Russon; pièce d'orfèvrerie conservée dans l', p. 134.
- SAINT-MARTIN, église, à Saint-Trond; pièces d'orfèvrerie conservées dans l', p. 128, 133.
- SAINT-MARTIN, église, à Stevoort; pièce d'orfèvrerie conservée dans l', p. 134 n. 138.
- SAINT-MARTIN, église, à Tessen-derloo; pièces d'orfèvrerie conservées dans l', p. 104, 107.
- SAINT-MARTIN, église, à Velm; pièce d'orfèvrerie conservée dans l', p. 132.
- SAINT-MATERNE, archevêque de Trêves et de Cologne, évêque de Tongres, p. 10, 26, 26 n. 69.
- SAINT-NICOLAS, église, à Liège, p. 41.
- SAINT-NORBERT, abbaye, à Averbode, p. 99 n. 25, 118, 121; abbé de l', voir VAES; chanoines de l', voir NEVEN, ROOST, SCHRAMMEN; pièce d'argenterie conservée à l', p. 118, 121, 122, 128, 134; refuge de l', à Saint-Trond, p. 118.
- SAINT-ODULPHE, collégiale, à Looz, p. 122; pièce d'orfèvrerie conservée dans la, p. 122, 122 n. 80.
- SAINT-PAUL, collégiale, à Liège, p. 65, 66, 67, 204, 204 n. 13, 231; chapelles de la, p. 68; chapitre de la; doyens du, voir GENEFFE, WOLF; prévôt de la, voir PRESTON; parvis de, p. 69; plan de, p. 64, 65; porche de, p. 67; sacristie de, p. 64.
- SAINT-PHOLIEN, église, à Liège; collection de l', p. 44.
- SAINT-PIERRE, chapitre, à Maeseycck; prévôt du, voir STOCKHEM DE HEERS.
- SAINT-PIERRE, collégiale, à Liège; chapitre de la; chanoines du, p. 231 n. 601; prévôt de la, voir NASSAU DE CORROY.
- SAINT-PIERRE, église, à Aalst; pièces d'orfèvrerie conservées dans l', p. 126, 131, 132.
- SAINT-PIERRE, église, à Kortessem; pièce d'orfèvrerie conservée dans l', p. 134 n. 138.
- SAINT-PIERRE, église, à Seny; pièce d'orfèvrerie conservée dans l', p. 126.
- SAINT-POL (France, Pas-de-Calais), comte de, voir WALERAN.
- SAINT-QUENTIN (France, Somme), p. 233.
- SAINT-QUENTIN, église, à Gelinden; curé de l', voir GOESSENS; pièce d'orfèvrerie conservée dans l', p. 118, 119.
- SAINT-QUIRIN, église, à Roclengeloos; pièce d'orfèvrerie conservée dans l', p. 126, 131.
- SAINT-REMACLE, église, à Fexhe-Slins; chaire de l', p. 279.
- SAINT-REMY (France), seigneur de, voir FÈVRE.

- SAINT-REMY**, paroisse, à Liège, p. 23.
- SAINT ROCH DE MONTPELLIER**, statue de, p. 134.
- SAINT-ROSAIRE**, confrérie du, dans la collégiale Notre-Dame à Saint-Trond, p. 113, 116; comptes de la, p. 113 n. 44.
- SAINT-SACREMENT**, chapelle, dans la collégiale Notre-Dame à Saint-Trond, p. 126, 128.
- SAINT-SACREMENT**, confrérie du, dans la collégiale Notre-Dame à Saint-Trond, p. 89 n. 4, 113.
- SAINT-SATURNIN**, église, à Mielenboven-Aalst, p. 96, 108, 109; curé de l', p. 116; fabrique de l', p. 96, 97 n. 20; pièces d'orfèvrerie conservées dans l', p. 96, 108, 109, 117.
- SAINT-SAUVEUR**, église, à Melveren, p. 104; pièces d'orfèvrerie conservées dans l', p. 104.
- SAINT-SERVAIS**, collégiale, à Maestricht, p. 186; chapitre de la, p. 177 n. 252.
- SAINT-SERVAIS**, église, à Groot-Loon; pièce d'orfèvrerie conservée dans l', p. 121 n. 73.
- SAINT-SERVAIS**, église, à Liège; curé de l', voir GLAIN.
- SAINT-LEU ET GILLES**, paroisse, à Paris, p. 35.
- SAINT-SULPICE**, paroisse, à Diest, p. 91, 92.
- SAINT-TROND** (prov. Limbourg, ch.-l. ar.), p. 88, 92, 98, 100 n. 27, 105, 117, 123, 124, 125, 126, 127, 127 n. 104, 128, 129, 130, 131, 132, 134, 134 n. 141, 135, 137, 144, 154 n. 99, 155, 156, 157 n. 113, 160, 173, 205, 216, 228, 238; communes rattachées à, voir AALST, BRUSTHEM, DURAS, ENGELMANSHOVEN, GELINDEN, VELM, WILDEREN, ZEPPEREN; dép. de, voir GUVELINGEN, MELVEREN, SCHABROEK; l.-d. à, voir STEENAERT; abbaye à, voir SAINT-TRUDON; avouerie de, p. 224 n. 555; béguinage de, p. 88 n. 4; église du, p. 104; groupement des « Amis du »; pièces d'orfèvrerie conservées par le, p. 104, 105, 126; boucher-charcutier à, voir GENDRON; boulangers à, voir MOLINET; corporation des; doyen de la, voir MOLINET; bourgeois de, p. 154, voir JOSSAER, MASSART, MOLINET; bourgmestres de, p. 127 n. 104, voir MEYERS, WINDE; bras-seur à, voir MEYERS; bureau de bienfaisance de: membre du, voir RACOURT; canton de; églises du, p. 94, 99, 123; chartes de, p. 235; chaudronnier à, voir ULENS; collégiale à, voir NOTRE-DAME; contrôleurs de l'argenterie a, voir GERTSEN, PICKAERT; co-seigneurs de, voir MAXIMILIEN-HENRI DE BAVIERE, SUTENDAEL; cour de justice de; conseiller de la, voir MOLINET; expert au pain de la, voir STIJNEN; représentant du métier des bras-seurs à la, voir MEYERS; représentant du métier des boulangers à la, voir MOLINET; représentant du métier des cordonniers à la, voir PLUGERS; représentants du métier des fèvres à la, voir MASSART, MOLINET; représentants du métier des maréchaux à la, voir MASSART, ULENS; représentant du métier des teinturiers à la, voir MOLINET; cou-vent à, voir SŒURS GRISÉS; doyné de; doyen du, voir RUTTEN; échevins de, p. 127 n. 104; églises à et aux environs de, p. 108, 131, voir NOTRE-DAME, SAINT-GANGULPHE, SAINT-JACQUES, SAINT-JEAN, SAINT-MARTIN; enlumineur à, voir PUT; exposition à, p. 124; familles de, voir BOENTEN, MEYERS; faubourg de, voir SCHUURHOVEN; métier des

fèvres à; conseil corporatif du; « comte des marchands » du, voir MOLINET; foire de; maître de la, voir WATERFORT; garçons-orfèvres à, voir HEER, LOYE, SCHOONAERTS; habitant de, p. 149 n. 61, voir BASTIJS, BOCKENS, BOONEN, BORCHT, CASSEN, CEULEN, CLUCKERS, GOETMAKERS, HANAN, HAREN, HEER, HERBERGEN, HOLBACH, JACOBS, LOMMERENS, LOON, LOWET, MARCELIS, MARTINY, MEYERS, MOLINET, MONDEN, MOUTON, OEVERT, PELENDERS, PLEVOET, PLUGERS, PORTMANS, PUT, SMETS, TACKOEN, VASOENS, VERHULST, VLEMINCX, WIJNANTS, WIJSHOFF, WOUTERS; juridiction de, p. 124; laboureur à, voir SCHOONAERTS; magistrat de, p. 89; maisons à enseigne, voir COURONNE, FRANSE CROON; marchand-bourgeois à, voir PLUGERS; métier des bouchers à; doyen du, voir STIJNEN; métier des charpentiers à; doyen du, voir LIEBENS; métier des fèvres à; doyens du, voir BLOMMEN, MEYERS, WATERFORT; métier des maréchaux à; doyens du, voir BEIJS, BLOMMEN, MYERS, STIJNEN, WATERFORT; métier des merciers à; doyens du, voir BARTHOLOMEI, WATERFORT; métier des tailleurs à; doyen du, voir GENDRON; métier des tonneliers à; « proefmeester » du, voir LIEBENS; municipalité de; conseillers de la, voir JOSSAER, RACOURT; natif de, voir MARCELIS; négociant à, voir JOSSAER; notaires à, voir DERWA, HUBAR, PULINX; orfèvres à, p. 123, 124, voir BARTHOLOMEI, BEIJS, BLOMMEN, CLIERMANS, COSTERS, FAVART, GENDRON, JOSSAER, LIEBENS, MASSART, MEYERS, MOLINET, MONT, NIJS, PERSOONS, RACOURT, SIGERS, STIJNEN, UIJT-

TENBROECK, ULENS, UYTTRECHT, WANS, WARNOTS, WATERFORT; taxes sur les, p. 122 n. 76; orfèvrerie de, p. 137; otages de, p. 217; paroisse à, voir SAINT-JEAN ET SAINTE-CATHERINE; peintre à, voir PUT; place à, voir GRAND-PLACE; poinçons de, p. 88 n. 3, 91, 99, 108, 119; porte à, voir STAPPELPOORT; prêtre à, voir BOENTEN; quartier à, voir NIEUWPOORT; sergent du, voir MOLINET; refuge d'abbaye à, voir SAINT-NORBERT; révolte de, p. 251; rues à, voir BRUSTHEM, LIEGE, TIRLEMONT; ville de, p. 94, 148 n. 54.

SAINTRUDON, poinçon à l'effigie de, p. 118, 120, 122, 128.

SAINTRUDON, abbaye, à Saint-Trond, p. 102 n. 32; abbés de l', p. 92, 124, voir HERCK, KNAPEN, SUTENDAEL; archives de l', p. 120 n. 70; moines de l', p. 132; prévôt de; tenant de la cour du, voir WINDE.

SAINTRUDON, église, à Helchteren; pièce d'orfèvrerie conservée dans l', p. 135.

SAINTVAAST, église, à Hoepertingen; pièce d'orfèvrerie conservée dans l', p. 131, 132.

SAINTVINCENT, église, à Zolder; pièce d'orfèvrerie conservée dans l', p. 134 n. 138.

SALLE AU COMTE, rue, à Paris, p. 35.

SALM, comte de, p. 193 n. 353; comtes du, voir HENRI, JEAN.

SALM (Guillaume-Florent, prince de), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, évêque de Tournai, p. 36.

SAMBRE, rivière, p. 288.

SAMBREVILLE (prov. et ar. Namur), commune rattachée à, voir TAMIENES.

SAMOYVAULT (Jean-Pierre), conservateur en chef du Musée national du

- château de Fontainebleau, p. 11, 33.
- SART (l.-d. à Liège), couvent en, voir VAL-BENOÎT.
- SARTON (N...), horloger, p. 293.
- SAVATTE (dép. Othée et Russon), p. 194, 211.
- SAVOIE, duché de; duc du, p. 191 n. 344.
- SCAILMONT (dép. Manage), verre provenant de, p. 286.
- SCHABROECK (dép. Saint-Trond), château de, voir WEZEREN.
- SCHERPENHEUVEL-ZICHEM (prov. Brabant, ar. Louvain), commune rattachée à, voir AVERBODE.
- SCHNEIDER (F.), auteur, p. 139, 139 n. 2, 145 n. 30, 146 n. 39, 170 n. 202, 242 n. 675, 244 n. 684.
- SCHOOLMEESTERS (E.), auteur, p. 159 n. 130, 160 n. 137, 228 n. 583, 229 n. 589 et 591, 230 n. 595, 231 n. 601 et 604, 232 n. 610.
- SCHOONAERTS (Arnold-Nicolas), garçon-orfèvre à Saint-Trond, p. 133.
- SCHOONAERTS (Bernard-Mathieu), garçon-orfèvre à Saint-Trond, p. 133.
- SCHOONAERTS (Corneille-Nicolas-Antoine), garçon-orfèvre à Saint-Trond, p. 133.
- SCHOONAERTS (Mathieu), laboureur à Saint-Trond, p. 133; son épouse, voir BOCKEN.
- SCHOONVORST (Jean de), régent de la principauté de Liège, seigneur de Diepenbeek et de Montjoie, p. 193, 245.
- SCHOUTEN (Cécile), thèière provenant de la collection de, p. 87.
- SCHRAMMEN (Englebert), chanoine prémontré de l'abbaye Saint-Norbert à Averbode, curé de l'église Saint-Laurent à Brusthem, p. 118.
- SCHUURHOVEN, faubourg, à Saint-Trond; église à, voir SAINT-JACQUES.
- SEDAN (France, Ardennes), service de carosses par, p. 12.
- SENTENCE DE LILLE, p. 194, 206, 207, 212, 225, 226, 238, 239, 240, 242, 246, 247, 255, 257.
- SENY (commune de Tinlot), église à, voir SAINT-PIERRE.
- SERAING (prov. et ar. Liège), dép. de voir VAL-SAINT-LAMBERT; « affaire » de, p. 149, 161; bois à, voir VECQUEE; habitants de, p. 149.
- SERAING (Jean de), bourgmestre de la cité de Liège, chevalier, seigneur de Houtain-Saint-Siméon, p. 161, 164, 164 n. 177, 188, 203.
- SERRURIER-BOVY, ébéniste; mobilier de, p. 294.
- SEVERIJNS (P.), auteur, p. 88 n. 4, 90 n. 10, 127 n. 104.
- SEVRES (France, Hauts-de-Seine), porcelaines de, p. 293.
- SIGERS (Nicolas), orfèvre à Hasselt, p. 128 n. 114.
- SIGERS (Nicolas-François), orfèvre à Saint-Trond, p. 128.
- SIGISMOND DE LUXEMBOURG, empereur germanique, p. 141, 142, 239, 240, 240 n. 659, 241, 242, 243, 244, 257.
- SIMENON (G.), auteur, p. 115 n. 49, 124 n. 84 et 86, 130 n. 119, 136 n. 149, 280 n. 2.
- SINT-JANSBERG (dép. Zelem), couvent à, p. 295.
- SINT-OEDENRODE (Pays-Bas, Brabant septentrional), p. 92.
- SINT-TRUIDEN, voir SAINT-TROND.
- SIRET (A.), auteur, p. 32 n. 87.
- SLUSE, famille de; documents relatifs à la, p. 293.
- SLUSE (Jean Antoine Laurent, baron de), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 37.

- SLUSE (Jean Pierre Louis, baron de), abbé séculier de Visé, chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, prévôt de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 36, 36 n. 5.
- SMETS (Marie-Antoinette), de Saint-Trond, épouse de Jean Ulens, p. 135.
- SNIEWAERTS (Michel), p. 102 n. 32; son épouse, voir MEYERS.
- SNIEWAERTS (Michel), curé de Guvelingen puis de Aalst, p. 102, 102 n. 32.
- SOENEN (E), auteur, p. 229 n. 590.
- SOENEN (M.), auteur, p. 173 n. 226.
- SŒURS DE HASQUE, rue, à Liège, p. 17 n. 33; habitant dans la, voir VILLETTE.
- SŒURS GRISES, couvent des, à Saint-Trond, p. 121, 124.
- SOMBREFFE (prov. Hainaut, ar. Charleroi), commune rattachée à, voir BOIGNEE.
- SOMZEE (commune de Walcourt), p. 223 n. 550.
- SORDEILLE (Jean), abbé de l'abbaye Saint-Jacques à Liège, p. 230 n. 598.
- SOUGNE-REMOUCHAMPS (commune d'Aywaille), dép. de, voir MONTJARDIN.
- SOUAGNE (prov. et ar. Liège), église à, voir SAINT-LAMBERT; presbytère de, p. 279 n. 1.
- SPA (prov. Liège, ar. Verviers), artistes de, voir XHROUET.
- SPA (Jean de), membre du parti des haidroits, p. 237.
- SPEYEN, voir SPIRE.
- SPIRE (Allemagne, Rhénanie-Palatinat), évêque de, p. 173 n. 226, 230 n. 594; chapitre de, p. 5 n. 1.
- SPIRLET (Gaspar François Alexandre de), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 39.
- SPOUWEN (prov. Limbourg, ar. Tongres), commune rattachée à, voir GROTE-SPOUWEN.
- SPRIMONT (prov. et ar. Liège), petit granit de, p. 70.
- STACHE (Lambert del), moine à l'abbaye Saint-Laurent à Liège, p. 230 n. 599.
- STADEN (prov. Flandre occidentale, ar. Roulers), commune rattachée à, voir WESTROZEBEKE.
- STAPPELPOORT, porte, à Saint-Trond, château à la, p. 238.
- STAVELOT (Jean de), chroniqueur, p. 139, 148 n. 52, 149 n. 63, 150 n. 66, 151 n. 71, 154 n. 95 et 98, 155 n. 105, 156 n. 109, 157 n. 119, 158 n. 122 et 125, 159 n. 126 et 128, 162 n. 145, 163 n. 171 et 172, 171 n. 211, 173 n. 224, 175 n. 234 et 237, 176 n. 247, 177 n. 251 et 252, 186 n. 311, 187 n. 315, 188 n. 321 et 322, 188 n. 326, 190 n. 334, 200, 200 n. 378 et 380, 201 n. 382 et 389, 202 n. 394 et 396, 202 n. 398, 203 n. 401 et 404, 203 n. 405, 204 n. 406 et 407, 204 n. 409 à 411, 205 n. 414, 207 n. 437 et 439, 209 n. 455, 217 n. 507 et 508, 217 n. 510 et 513, 217 n. 516, 218 n. 520, 219 n. 523, 225 n. 562, 228 n. 582 et 584, 230., 230 n. 599, 231 n. 602, 232 n. 611, 233 n. 613, 237 n. 647 et 648, 238 n. 649, 240 n. 659, 241 n. 663 et 665, 242 n. 673, 245 n. 696, 246 n. 700, 249, 249 n. 722, 250, 251, 252.
- STEEN (Arnould), membre du parti des haidroits, p. 163.
- STEENAERT (l.-d. à Saint-Trond), couvent à, p. 108 n. 40.
- STEIN (l.-d. n. id.), seigneur de, voir BREDERODE.
- STEKKE (J.), auteur, p. 90 n. 11, 100 n. 27, 102 n. 32.

- STEPHANI (Arnoult Etienne), chanoine de la collégiale Saint-Martin à Liège, p. 163 n. 164.
- STEEVOORT (commune de Hasselt), église à, voir SAINT-MARTIN.
- STIJNEN (Elisabeth), veuve de François-Arnold Stijnen. p. 130.
- STIJNEN (François), doyen du métier des bouchers à Saint-Trond, p. 130; son épouse, voir WOUTERS.
- STIJNEN (François), orfèvre et doyen du métier des maréchaux à Saint-Trond, expert au pain de la cour de justice de Saint-Trond, p. 130, 131; son épouse, voir CEULEN.
- STIJNEN (François-Arnoult), p. 130; son épouse, voir STIJNEN.
- STOCKEM (commune de Dilsen), bonne ville de, p. 216; chartes de la, p. 236 n. 638; château de, p. 212, voir HORNES.
- STOCKEM DE MEERS (Antoine Casimir, baron de), abbé d'Amiens, chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, suffragant de Liège, p. 38.
- STOCKEM DE MEERS (Gaspar Eugène, baron de), archidiacre de Condroz, chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, prévôt de la collégiale Saint-Pierre à Maeseyck, prévôt d'Hilvarenbeek, p. 38.
- SOKKEM, voir STCKEM.
- STRANBING (Allemagne, Bavière), duc de, voir ALBERT DE BAVIÈRE.
- STRASBOURG (France, Bas-Rhin), p. 206 n. 429.
- STRAVEN (F.), auteur, p. 89 n. 5, 102 n. 31, 114 n. 45 et 47, 115 n. 49 à 52, 118 n. 59, 119 n. 69, 121 n. 72, 124 n. 87, 125 n. 90 et 92, 126 n. 98, 127 n. 104 et 106, 128 n. 108 et 113, 129 n. 117, 130 n. 121, 131 n. 126, 134 n. 141, 136 n. 148 et 154, 156 n. 108, 238 n. 651.
- STREYEN (l.-d. n. id.), dame de, voir ODE.
- STUART, voir ALEXANDRE STUART.
- SUETENDAEL (Hubert van), abbé de l'abbaye Saint-Trudon à Saint-Trond, co-seigneur de Saint-Trond, p. 119.
- SURLET (Fastré de), seigneur de Vielcourt, p. 203 n. 403.
- SURLET (Gilles), chevalier, p. 164, 164 n. 177.
- SURLET DU LARDIER (Jean), bourgmestre de la cité de Liège, membre du parti des haidroits, seigneur d'Aldenhoven et de Vielcourt, p. 151, 161 n. 143, 203.
- SYRIE, province romaine de; vues provenant de la, p. 288, 289.

## T

- TACK (W.), auteur, p. 5 n. 1.
- TACKOEN (Barbe), de Saint-Trond, épouse d'Adrien van den Waterfort, p. 125.
- TAMINES (commune de Sambreville), p. 223 n. 550.
- TARDIEU (Nicolas-Henri), graveur à Paris, p. 17. 17 n. 34.
- TAWES, maison des, à Liège, p. 227.
- TEEUWEN (N.), auteur, p. 88 n. 3, 100 n. 27, 114 n. 45, 124 n. 85, 125 n. 90 et 91, 126 n. 95.
- TELLIER (N... le), doyen du chapitre de Chimay, p. 201 n. 381.
- TERCAEES (Georges), donateur, p. 286.
- TERRE SAINTE, pèlerinage en, p. 184 n. 292.
- TESSENDERLOO (prov. Limbourg, ar. Hasselt), église à, voir SAINT-MARTIN.
- THEODUIN, prince-évêque de Liège, p. 209.
- THEUX (prov. et ar. Liège), dép. de, voir FRANCHIMONT.

- THEUX DE MONTJARDIN (Bartholomé Théodore de), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 39.
- THIBAUT (Nicolas), abbé de l'abbaye de Floreffe, p. 130 n. 598.
- THIER (Arnold François Joseph de), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 37.
- THIER (Louis Nicolas Joseph Félix de), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 39.
- THIERARCHE (France, Aisne), région de la, p. 178.
- THIMISTER (O.), auteur, p. 162 n. 156, 204 n. 413.
- THIRY (L.), auteur, p. 5 n. 2.
- THUILLIER (H.), auteur, p. 76.
- THUIN (prov. Hainaut, ch.-l. ar.), p. 151, 205, 205 n. 419, 206, 215, 216, 235, 280; commune rattachée à, voir GOZEE; chartes de, p. 158 n. 123, 235; château de, p. 215; fortifications de, p. 213, 214, 215, 235 n. 627; habitants de, p. 223, milice de, p. 183; otages de, p. 217; région de, p. 173, 179; siège de, p. 182, 205.
- THYS (A.), auteur, p. 104 n. 35.
- TIENEN, voir TIRLEMONT.
- TIGNONVILLE (Guillaume de), maître de la chambre des comptes du roi de France, p. 185 n. 307.
- TINLOT (prov. Liège, ar. Huy), commune rattachée à, voir SENY.
- TIRLEMONT (prov. Brabant, ar. Louvain), p. 192; commune rattachée à, voir OPLINTER; rue de, à Saint-Trond, p. 132, 133.
- TITS-DIEUAIDE (M.), auteur, p. 171 n. 209, 228 n. 586.
- TONGEREN, voir TONGRES.
- TONGRES (prov. Limbourg, ch.-l. ar.), p. 155, 185, 189, 203, 203 n. 401, 205, 216; communes rattachées à, voir HEURE-LE-TIEXHE, NEDERHEIM, OVERREPEN, RUSSON, VREEREN; chartes de, p. 158 n. 123, 235; collégiale à, voir NOTRE-DAME; évêque de, voir SAINT MATERNE; habitants de, p. 149 n. 62; orfèvres à, voir BINON, HERBERGEN, ULENS; orfèvrerie de, p. 137; paix de, voir PAIX; poinçons de, p. 282; porte à, p. 215; route de, à Othée, p. 189, 194, 195 n. 364.
- TOURRAINE, duché de, p. 222 n. 544; duc du, p. 222 n. 543.
- TOURINNES (Jean de), châtelain de Huy, p. 164, 227.
- TOURNAI (prov. Hainaut, ch.-l. ar.), p. 182, 182 n. 277, 183, 184, 206, 207; évêque de, voir SALM; porcelaines de, p. 293.
- TOURNAISIS, région du, p. 183.
- TOURNEUX (Marie), auteur, p. 176 n. 244 et 245, 225 n. 560.
- TOURS (France, Indre-et-Loire), p. 221, 222 n. 544.
- TRAITE DE QUESNOY, p. 176 n. 243.
- TREMOUILLE (N... de la), chevalier, p. 202 n. 394.
- TREVES (Allemagne, Rhénanie-Palatinat), archevêque de, voir, SAINT MATERNE.
- TRIER, voir TREVES.
- TRIVIER (Gérard de), chevalier banneret, p. 191 n. 344.
- TUETEVY (A.), auteur, p. 253 n. 744.
- TWINGER VON KONIGSHOFEN (Jacob), chroniqueur, p. 255.

## U

- UIJTENBROECK (Huybrecht), orfèvre à Saint-Trond, p. 118.
- ULENS (Jean), chaudronnier à Saint-Trond, représentant du métier des maréchaux à la cour de justice de Saint-Trond, p. 135; ses épouses, voir MOLINET, SMETS.

- ULENS (Jean-Balthasar)**, orfèvre à Tongres, p. 135.  
**ULENS (Pierre-Jean)**, orfèvre à Saint-Trond, p. 135; son épouse, voir **PLUGERS**.  
**ULRIX (Florent)**, archéologue, historien de l'art, p. 41, 51, 51 n. 13, 76, 77.  
**URBAIN VI**, pape, p. 141, 141 n. 10, 171 n. 206.  
**URSINS (Jean Juvénal des)**, historien, p. 157 n. 119, 185 n. 306, 253, 253 n. 746.  
**UTRECHT (Pays-Bas, Utrecht)**, p. 148 n. 51; évêque d', voir **ARNOULD DE HORNES**.  
**UYTTEBROUCK (A.)**, auteur, p. 160 n. 133, 168 n. 187 et 188, 175 n. 242, 180 n. 267.  
**UYTTRECHT (Matheus van)**, p. 129; ses épouses, voir **GOETBLOETS**, **PUTTE**.  
**UYTTRECHT (Matheus van)**, natif de Hasselt, orfèvre à Saint-Trond, p. 129.
- V
- VAES (Servais)**, abbé de l'abbaye Saint-Norbert à Averbode; armes de l', p. 119.  
**VAL-BENOIT**, couvent, à Liège, p. 43.  
**VAL-DES-ÉCOLIERS**, monastère, à Géronsart, p. 43.  
**VAL-DES-ÉCOLIERS**, monastère, à Houffalize, p. 43, 44, 67.  
**VAL-DES-ÉCOLIERS**, monastère, à Léau, p. 43, 44.  
**VAL-DES-ÉCOLIERS**, monastère; puis abbaye, à Liège, p. 40, 43, 44, 45, 67; chapitre du, p. 44; abbés du, voir **BOURIN**, **CHEMIN-RIVIERE**, **LATOME**; prieur du, voir **ARRAS**, **LATOME**, **MORLET**; salle du, p. 60, 69; cour du, p. 49, 62, 63, 70; église du, p. 55, 65; colonnes de l', p. 51, 68; plan de l', p. 55, 65; plan du, p. 46.  
**VAL-DES-ÉCOLIERS**, monastère, à Mons, p. 43, 208.  
**VAL-DES-ÉCOLIERS**, rue du, à Liège, p. 41.  
**VAL-DES-ÉCOLIERS DE FRANCE**, chanoines réguliers du, p. 41, 43.  
**VAL DE VERBRIESLES (France, Hte Marne)**, prieurée du, p. 43.  
**VAL DIEU (départ. Charneux)**, abbaye de, p. 6 n. 3; abbé de l', voir **PERE GUY**.  
**VALKENEER**, famille, p. 280.  
**VALKENEER (Catherine)**, abbesse de l'abbaye de Maagdendaal à Oplinter, p. 280.  
**VALLET DE VIRIVILLE (M.)**, auteur, p. 181 n. 269, 253 n. 741 et 750.  
**VAL-NOTRE-DAME**, voir **ILE-NOTRE DAME**.  
**VALOIS**, maison de, p. 143.  
**VALOIS (Marie de)**, p. 143.  
**VALOIS (N.)**, auteur, p. 151 n. 75, p. 153 n. 87, 171 n. 211.  
**VAL-SAINT-LAMBERT (départ. Seraing)**, abbaye du, p. 230; cristalleries et verreries du, p. 286-288; exposition, **LE ...**, p. 295.  
**VANAISE (P.)**, auteur, p. 125 n. 90.  
**VAN DE CASTEELE (D.)**, auteur, p. 25 n. 66.  
**VAN DEN BERG (J.)**, épigraphiste, p. 55, 55 n. 16, 56, 65.  
**VAN DEN HOVE D'ERTSENRYCK (J.)**, auteur, p. 92 n. 14.  
**VANDERSTRAETEN (C.)**, auteur, p. 90 n. 11.  
**VANDERVELDEN (Albert)**, p. 34.  
**VAN DER WERF (J.)**, auteur, p. 177 n. 250.  
**VAN HULST (F.)**, auteur, p. 32 n. 88.  
**VAN MIERS (F.)**, auteur, p. 169 n. 196.  
**VAN MOLLE (F.)**, auteur, p. 118 n. 60, 128 n. 114, 129 n. 116.  
**VAN NIEUWENHUYSEN (A.)**, auteur, p. 175 n. 236.

- VAN ORMELINGEN (Jean-Jacques), auteur, p. 87, 132 n. 130, 135 n. 142.
- VAN WENNEKE (N.), auteur, p. 140 n. 5, 172 n. 213.
- VASOENS (Marie-Gertrude), de Saint-Trond, épouse de Jean-Henri Gendron, p. 134.
- VECQUÉE, bois de la, à Seraing, p. 149 n. 62.
- VELM (commune de Saint-Trond), église à, voir SAINT-MARTIN.
- VERCAUTEREN (F.), auteur, p. 148 n. 46.
- VERGY (Jean de), maréchal du duc de Bourgogne, p. 178, 183, 185.
- VERHULST (Thérèse), de Saint-Trond, épouse de Gisbert Plugers, p. 134 n. 141.
- VERKOOREN (A.), auteur, p. 168 n. 188 et 189, 176 n. 246, 214 n. 490, 224 n. 554 et 558, 245 n. 693.
- VERLAINE (prov. Liège, ar. Huy), p. 223 n. 550.
- VERMANDOIS (France), pays de, p. 233; chevaliers du, p. 178; écuyers du, p. 178.
- VERRE, musée du, à Liège, p. 282, 295; accroissement des collections du, p. 286-289.
- VERTUMNE, divinité romaine; tableau représentant, p. 25.
- VIELCOURT (ch.-l. n. id.), fief namurois de; seigneur du, voir SURLET.
- VIERGE MARIE, effigie de la, p. 118.
- VIERSET-BARSE (commune de Moudave), dép. de, voir BARSE.
- VILLENFAGNE (Antoine Lambert Joseph, baron de), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 39.
- VILLERS (Jean de), clerc du métier des charpentiers, membre du parti des haidroits, p. 163.
- VILLERS-L'ÉVÊQUE (commune d'Awans), p. 195 n. 366.
- VILLETTE (N...), de la rue Sœurs de Hasque, à Liège, p. 33 n. 17.
- VILVOORD, voir VILVORDE.
- VILVORDE (prov. Brabant, ar. Bruxelles, Hal-Vilvorde), château de, voir HORNES.
- VINAVE D'ÎLE, l.-d., à Liège, p. 67.
- VINCENNES (France, Val-de-Marne), Service historique de l'Armée à, p. 47, 49, 64.
- VIOLLET-LE-DUC (E.), architecte, auteur, p. 65 n. 22, 76.
- VIRELLES (commune de Chimay), dép. de, voir FERRIERES.
- VIRY (Aymé de), p. 191 n. 344.
- VISE (prov. et ar. Liège), p. 216; abbé séculier de, voir SLUSE; villages aux alentours de, p. 144, 150, 173 n. 224.
- VLEMINCX (Anne Marie), de Saint-Trond, épouse de Pierre Massart, p. 128.
- VLIERMAAL (commune de Kortessem), église à, voir SAINT-AGAPITE.
- VREEREN (commune de Tongres), p. 202.

## W

- WADOREA (Jehan), échevin de la cité de Liège; pierre tombale de, p. 56.
- WALCOURT (prov. Namur, ar. Philippesville), communes rattachées à, voir CASTILLON, FONTENELLE, GOURDINNE, SOMZEE.
- WALERAN, comte de Saint-Pol, p. 168.
- WALHAIN, famille; seigneurs de Perwez, p. 227 n. 581.
- WALSHOUTEM, voir HOUTAIN-L'ÉVÊQUE.
- WANS (Steven), orfèvre à Saint-Trond, p. 118.
- WAREMME (prov. Liège, ch.-l. ar.), p. 153.
- WAREMME (Jacques Léonard de), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 37.

- WARFUSÉE (départ. de Saint-Georges-sur-Meuse), château à, p. 154 n. 99.
- WARGINAIRE (R.), auteur, p. 86.
- WARNOTS (Jean-André), p. 136; son épouse, voir COX.
- WARNOTS (Lambert-Joseph), orfèvre à Saint-Trond, p. 136, 137; son épouse, voir HOLBACH.
- WARNOTTE (Antoine), imprimeur à Liège, p. 31, 31 n. 84.
- WAROUX, famille; guerre des Awans et des ..., p. 190.
- WAROUX (Guillaume de), chevalier, p. 164, 164 n. 177.
- WAROUX (Marguerite de), seigneur de Hautepenne, p. 226.
- WASSEIGE (Stéphane-Joseph, baron de), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 37.
- WATERFORT (Andries van der), orfèvre et doyen du métier des fèvres à Saint-Trond, maître de la foire de Saint-Trond, p. 125; ses épouses, voir BARTHELS, MOUTON, TACKOEN.
- WATERFORT (Melchior van der), orfèvre et doyen des métiers des maréchaux et des merciers à Saint-Trond, maître de la foire de Saint-Trond, p. 125; son épouse, voir PUT.
- WALTERS (A.), auteur, p. 245 n. 695, 248 n. 717.
- WAVRIN (Jehan de), chroniqueur, p. 190 n. 336.
- WEBBEKOM (commune de Diest), cour de justice de, p. 92; échevin et secrétaire de la, voir BAUSSELE.
- WEERT (départ. Grote-Spouwen), seigneur de, voir GUILLAUME.
- WEIZACKER (J.), auteur, p. 230 n. 594.
- WELEN (Jean de), chevalier, p. 164.
- WENCESLAS IV, empereur germanique, p. 141, 172, 220 n. 529; son épouse, voir BAVIERE.
- WERNER (Garcia), verrier, donateur, p. 286.
- WESEMAEL (Jean de), prévôt de Maestricht, p. 224 n. 556.
- WESTROZEBEKE (commune de Staden), bataille de, p. 246, 257.
- WEZ (Jacques de), bourgmestre de la cité de Liège, p. 161.
- WEZEREN (Jacques-André de), p. 102 n. 31; son épouse, voir HINNISDAEL.
- WEZEREN (Jean-Guillaume de), prêtre, châtelain de Schabroeck, p. 102, 102 n. 31.
- WIHOGNE (commune de Juprelle), p. 202, 203.
- WIJNANTS (Catherine), de Saint-Trond, épouse de Libert Beijns, p. 130.
- WIJSHOFF (Denis), chanoine de la collégiale Notre-Dame à Saint-Trond, p. 124.
- WIJSHOFF (Elisabeth), de Saint-Trond, épouse de Cornelis Blommen, p. 124.
- WILDEREN (commune de Saint-Trond), église à, voir NOTRE-DAME.
- WILLE (E.), auteur, p. 194 n. 359.
- WILLEMS (H.), auteur, p. 88 n. 4.
- WILLEMS (J. F.), auteur, p. 255 n. 757.
- WINDE, famille van; armoiries de la, p. 88 n. 3; pièce d'orfèvrerie appartenant à la, p. 88, 89, 125.
- WINDE (René-Chrétien van), chanoine de la collégiale Notre-Dame à Saint-Trond, p. 89, 117.
- WINDE (Trudon-Hubert van), apothicaire, bourgmestre de Saint-Trond, tenant de la cour du prévôt de l'abbaye Saint-Trudon à Saint-Trond, p. 88, 88 n. 3, 89; armoiries de, p. 88; pièce d'orfèvrerie appartenant à, p. 88, 89; son épouse, voir REYNAERTS.
- WITTELSBACH, famille, p. 142, 143.
- WITTELSBACH-BAVIERE, famille, p. 142.

WITTERT (A.), auteur, p. 189 n. 329, 194, 194 n. 359 et 360, 248, 248 n. 714.

WIRRERT VAN SAINT HOOGLAND EN EMICLAER (E. B.), auteur, p. 92 n. 13.

WOESTENRAEDT (Philippe Eugène Joseph Charles, comte de), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 36.

WOLF (Jacques van den), doyen de la collégiale Saint-Paul à Liège, p. 231.

WOLTERS (M. C.), auteur, p. 224 n. 557.

WONCK (commune de Bassenge), p. 174.

WOOT DE TINLOT (François Charles, baron de), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 38.

WOOT DE TINLOT (Maximilien Henri Joseph, baron de), archidiacre de Famenne, chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 38.

WORMS (Allemagne, Rhénanie-Palatinat), évêque de, p. 173 n. 226, 230 n. 594.

WOUTERS (Elisabeth), de Saint-Trond, épouse de François Stijnen, p. 130.

## X

XHROUET (Joseph), artiste à Spa, p. 11 n. 20.

XHROUET (Mathieu), artiste à Spa, p. 11 n. 20, 29.

XHROUET (Mathieu-Antoine), artiste à Spa, p. 11 n. 20, 29.

XHROUET (Servais-Albert), artiste à Spa, p. 11 n. 20, 29.

## Y

YANS (M.), auteur, p. 227 n. 569.

YPRES (prov. Flandre occidentale, ch.-l. ar.), évêque d', voir ARBERG DE VALANGIN.

YSEWINS (Jean), légat du pape Benoît XIII, suffragant de Thierry de Perwez, p. 204, 228.

## Z

ZANGERHEI (départ. Eigenbilzen), seigneur de la, voir HEUSCH.

ZANTFLIET (Corneille de), chroniqueur, p. 144 n. 24, 148 n. 52 et 53, 149 n. 62 et 63, 150 n. 64 et 67, 151 n. 71 et 77, 154 n. 96 et 98, 155 n. 105, 156 n. 111, 159 n. 126 à 128, 160 n. 136, 161 n. 140 et 142, 162 n. 145, 163 n. 171, 168 n. 186 et 194, 171 n. 208 et 211, 172 n. 218, 173 n. 224, 174 n. 233, 175 n. 237, 176 n. 247, 177 n. 249, 187 n. 317 et 318, 188 n. 324, 190 n. 337, 191 n. 346, 194 n. 361 et 363, 200 n. 376 et 378, 200 n. 380, 201 n. 383 et 385, 202 n. 395, 203 n. 405, 204 n. 406 et 408, 205 n. 414, 217 n. 514, 224 n. 557, 241 n. 664, 242 n. 672 et 673, 251 n. 733, 252 n. 735 et 736.

ZELANDE, comté de, p. 142, 246; comtes du, p. 157, 173, voir ALBERT DE BAVIERE, GUILLAUME D'AVESNES, GUILLAUME DE BAVIERE; comtesse du, voir JACQUELINE DE BAVIERE; régent du, voir JEAN DE BAVIERE.

ZELEM (commune de Halen), départ. de, voir SINT-JANSBERG; exposition. Les Chartreux et leur cloître à ..., p. 295.

ZEPPEREN (commune de Saint-Trond), église à, voir SAINTE-GERTRUDE.

ZOLDER (commune de Heusden-Zolder), église à, voir SAINT-VINCENT.

ZONHOVEN (prov. Limbourg, ar. Hasselt), épigaléolithique de, p. 293.

ZOUTLEEUW, voir LEAU.

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

	Pages
Frontispice du calendrier du chapitre cathédral de Liège (vers 1619-1625) .....	6
Frontispice du calendrier du chapitre cathédral de Liège (vers 1647-1735) .....	9
Projet pour le dernier calendrier du chapitre cathédral de Liège	13
Projet pour le dernier calendrier du chapitre cathédral de Liège (détail de la partie supérieure) .....	14
Calendrier du chapitre cathédral d'Hildesheim (1755) .....	16
Calendrier du chapitre cathédral de Liège (1794) .....	20
Calendrier du chapitre cathédral de Liège (1763 — détail de la partie supérieure) .....	21
Calendrier du chapitre cathédral de Liège (détail — vue de la ville de Liège) .....	22
Portrait de J. Ch. de Goer de Herve et de sa sœur (1732)	24
Extrait du plan de la ville de Liège levé par le R.P. Christophe Maire (1747) .....	43
Vue du Barbou et de la caserne des Ecoliers en 1858 ...	43
Plan du Val-des-Ecoliers dressé en 1809 .....	46
Plan interprétatif de l'évolution architecturale de l'abbaye du Val-des-Écoliers transformée en caserne .....	49
Base de colonne dans l'église du Val-des-Écoliers .....	50
Relevé et étude métrologique d'une des bases de colonne du Val-des-Écoliers .....	52
Élément d'une colonnette de l'église du Val-des-Écoliers	53
Éléments de colonnettes de l'église du Val-des-Écoliers	54
Pierre tombale de l'échevin Jehan Wadorea dans l'ancienne église du Val-des-Écoliers .....	56
Vue de la façade de l'aile conventuelle de l'abbaye du Val- des-Écoliers .....	57
Détail du pignon septentrional de l'aile conventuelle de l'abbaye du Val-des-Écoliers .....	58
Ancienne salle du chapitre de l'abbaye du Val-des-Écoliers	59
Profil des nervures des voûtes de la salle du chapitre de l'abbaye du Val-des-Écoliers .....	59
Détail des colonnettes de la fenêtre gothique de la salle du chapitre de l'abbaye du Val-des-Écoliers .....	60

	Pages
Fenêtre gothique de la salle du chapitre vers le cloître dans l'abbaye du Val-des-Écoliers .....	61
Portail du monastère du Val-des-Écoliers dans la rue Devant les Écoliers .....	63
Plans de l'église des Écoliers et de la cathédrale Saint-Paul	64
Comparaison entre chapiteaux de colonnettes trouvés à la caserne Fonck et un des chapiteaux de la nef de la collégiale Saint-Paul .....	66
Comparaison entre les bases de colonnes de l'église des Écoliers et les bases de colonnes des chapelles de Saint-Paul .....	68
Fausse fenêtre du XIV <sup>e</sup> siècle dans le parvis nord de Saint-Paul .....	69
Intérieur du manège de la caserne des Écoliers construit en 1837 .....	71
Charpente du manège de Libourne .....	73
Céramique médiévale trouvée au palais des princes-évêques à Liège .....	80-82-84-85
Marques couronnées des orfèvres IBM et AE.M, et poinçons à l'aigle bicéphale de Saint-Trond sur un bassin aux armes van Baussele-van den Hove .....	91
Sceptre réalisé par IBM, Saint-Trond, église Saint-Jacques	93
Calice réalisé par IBM, Brustem, église Saint-Laurent ...	95
Ciboire réalisé par IBM en 1773, Mielen-boven-Aalst, église Saint-Saturnin .....	96
Encensoir réalisé par IBM, Kortenbos, basilique Notre-Dame	97
Ostensoir-soleil réalisé par AE.M en 1754, Saint-Trond, église Saint-Jacques .....	101
Pyxide réalisé par AE.M en 1759, Saint-Trond, église Saint-Jacques .....	102
Ciboire restauré par AE.M en 1748, Saint-Trond, église Saint-Jacques .....	103
Reliquaire en forme d'ostensoir réalisé par AE.M, Saint-Trond .....	105
Reliquaire réalisé par AE.M, Saint-Trond, église Notre-Dame	106
Burettes réalisées par AE.M, Tessengerloo, église Saint-Martin .....	107
Calice réalisé par BM en 1741, Mielen-boven-Aalst, église Saint-Saturnin .....	109
Calice réalisé par BM en 1741, Racour, église Saint-Christophe .....	110
Chrismatoires réalisés par BM en 1743, Engelmanshoven, église Saint-Jean-Baptiste .....	111
Encensoir réalisé par BM, Saint-Trond, église Notre-Dame	112

	Pages
Navette réalisée par BM, Saint-Trond, église Notre-Dame	113
Vue du champ de bataille à Othée .....	195
Vue aérienne du tumulus à Othée .....	196
Vue de la position de l'armée liégeoise à Othée .....	196
Agrandissement du champ de bataille à Othée avec position des armées .....	198
Plan d'Othée .....	199
Grande cafetière liégeoise en argent exécutée en 1763 par Jean Adrien Grosse .....	283
Paire de burettes liégeoises en argent du maître DH exécutées en 1654 .....	284
Grand plat en étain de Huy (1695) .....	285
Vase au joueur de golf et à la patineuse, Val-Saint-Lambert 1935 .....	287
Grand gobelet romain à dépression (1 <sup>er</sup> siècle après J.-Ch.)	288
Flacon anthropomorphe bicépale de teinte aubergine. Syrie - époque romaine (1 <sup>er</sup> -II <sup>e</sup> siècle) .....	289

## TABLE DES AUTEURS

	Pages
BOUCHAT (Marc), Mathias Clercx et la genèse du dernier calendrier des chanoines tréfonciers de la cathédrale Saint-Lambert à Liège (1729-1736-1794) .....	5-39
CATRICE (Pierre), Table alphabétique des noms de personnes et de lieux .....	298-345
CHARLIER (Yves), La bataille d'Othée et sa place dans l'histoire de la principauté de Liège .....	138-278
ENGEN (Luc), Musées d'archéologie et d'arts décoratifs de Liège. Rapport du Conservateur. Année 1984 .....	282-296
FORGEUR (Richard), A propos des vitraux armoriés de nos musées .....	279-280
HOFFSUMMER (Patrick), Céramique médiévale trouvée au palais des princes-évêques à Liège .....	77-86
HOFFSUMMER (Patrick), Du couvent du Val-des-Ecoliers à la caserne Fonck .....	40-76
PIEYNS (Jean), Rapport du secrétaire sur l'activité de l'Institut en 1984 .....	281
VAN ORMELINGEN (Jean-Jacques), Jean-Baptiste et Égide Molinet, orfèvres à Saint-Trond au XVIII <sup>e</sup> siècle. Contribution à l'étude de l'orfèvrerie trudonaise .....	87-137

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Mathias Clercx et la genèse du dernier calendrier des chanoines tréfonciers de la cathédrale Saint-Lambert à Liège (1729-1736-1794), par Marc BOUCHAT .....	5-39
Du couvent du Val des Écoliers à la caserne Fonck, par Patrick HOFFSUMMER .....	40-76
Céramique médiévale trouvée au palais des princes-évêques à Liège, par Patrick HOFFSUMMER .....	77-86
Jean-Baptiste et Égide Molinet, orfèvres à Saint-Trond au XVIII <sup>e</sup> siècle. Contribution à l'étude de l'histoire de l'orfèvrerie trudonaise, par Jean-Jacques VAN ORMELINGEN .....	87-137
La bataille d'Othée et sa place dans l'histoire de la principauté de Liège, par Yves CHARLIER .....	138-278
A propos des vitraux armoriés de nos musées, par Richard FORGEUR .....	279-280
Rapport du secrétaire sur l'activité de l'Institut en 1984, par Jean PIEYNS .....	281
Musées d'archéologie et d'arts décoratifs de Liège. Rapport du Conservateur. Année 1984, par Luc ENGEN .....	282-296
Table alphabétique des noms de personnes et de lieux, par Pierre CATRICE .....	298-345